# La transgression dans les années noires

Didier Perrin

▶ **To cite this version:**

Didier Perrin. La transgression dans les années noires : Nancy 1940-1944. Histoire. Université de Lorraine, 2018. Français. NNT : 2018LORR0147 . tel-02069186

**HAL Id: tel-02069186**
**https://hal.univ-lorraine.fr/tel-02069186**

Submitted on 4 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

**UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

École doctorale Fernand Braudel (ED 411)

Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire (E. A. 3945)

# LA TRANSGRESSION DANS LES ANNÉES NOIRES

# NANCY 1940 – 1944

**Thèse**
pour obtenir le grade de docteur en histoire contemporaine
de l'Université de Lorraine

Présentée et soutenue publiquement par
**Didier PERRIN**
le 16 octobre 2018

**Directeur de thèse :** M. Jean-Noël Grandhomme

Membres du jury :
Mme Alya AGLAN, Professeure à l'Université de Paris-Sorbonne
Mme Gabriele CLEMENS, Professeure à l'Université de la Sarre
M. Jean EL GAMMAL, Professeur à l'Université de Lorraine
M. Jean-Noël GRANDHOMME, Professeur à l'Université de Lorraine

Membres invités
M. François AUDIGIER, Professeur à l'Université de Lorraine
M. Michel HAU, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg

**UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

École doctorale Fernand Braudel (ED 411)

Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire (E. A. 3945)

# LA TRANSGRESSION DANS LES ANNÉES NOIRES

# NANCY 1940 – 1944

**Thèse**
pour obtenir le grade de docteur en histoire contemporaine
de l'Université de Lorraine

Présentée et soutenue publiquement par
**Didier PERRIN**
le 16 octobre 2018

**Directeur de thèse :** M. Jean-Noël Grandhomme

Membres du jury :
Mme Alya AGLAN, Professeure à l'Université de Paris-Sorbonne
Mme Gabriele CLEMENS, Professeure à l'Université de la Sarre
M. Jean EL GAMMAL, Professeur à l'Université de Lorraine
M. Jean-Noël GRANDHOMME, Professeur à l'Université de Lorraine

Membres invités
M. François AUDIGIER, Professeur à l'Université de Lorraine
M. Michel HAU, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg

*À Karine, Mina et Mado*

# Remerciements

Je tiens à remercier le Professeur Jean-Noël Grandhomme, mon directeur de thèse, qui a fait le pari de la transgression et a su apporter avec la plus grande bienveillance son crédit à mes hypothèses et résultats.

Je témoigne ma gratitude à Messieurs Jean El Gammal et Michel Hau, membres du comité de suivi de thèse, qui ont fait plus que me « suivre » en m'encourageant véritablement dans mes recherches, ainsi qu'à Mesdames Alya Aglan et Gabriele Clemens, ainsi qu'à Monsieur François Audigier pour avoir accepté de participer au jury.

Rien n'aurait été possible sans le soutien du personnel des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle pour leur aide et leur amitié, tout particulièrement Madame la conservatrice Hélène Say qui m'a accordé plus de quinze années de confiance et Jérôme Leclerc qui éclaire les années sombres de sa passion et sa bonhommie.

Les Archives municipales ne sont pas en reste grâce à la gentillesse et la disponibilité de leur personnel. Je tiens à montrer ma reconnaissance à Daniel Peter pour m'avoir mis à disposition le journal original de Georges Petitjean.

L'ESPÉ de Lorraine m'a procuré toutes les facilités pour mener de front mon activité professionnelle et ma passion. Je sais ce que je lui dois.

Un grand merci également aux personnes qui m'ont aiguillé sur des sujets précis : les membres de l'Association culturelle juive de Nancy (ACJ 55) et Monsieur René Uwer en ce qui concerne les questions policières.

Toute ma reconnaissance à Éric Thouron pour la relecture avisée de ce travail et les renseignements sur son grand-père, ainsi qu'à Guy Hilaire pour ses encouragements indéfectibles. Leur stimulante amitié m'est précieuse.

Une pensée toute particulière à Jackie Véchambre, ne sachant malheureusement pas qu'elle s'éteindrait peu de temps après avoir rallumé la flamme du passé.

À mes parents,

À Karine pour m'avoir porté et supporté dans la déviance sans dévier ; à Mina et Mado pour nous avoir rappelé que la désobéissance peut ne pas avoir d'âge…

# Avertissement

Un grand nombre d'archives a été manipulé. J'ai fait le choix d'en porter le détail au fur et à mesure de la lecture sous la forme de notes de bas de page. De même, les documents statistiques ont été intégrés dans le corps de texte aux dépens des annexes pour ne pas rompre la logique interprétative. En ce qui concerne, la transcription des sources, j'ai respecté au plus près le texte d'origine, y compris dans sa ponctuation et ses majuscules. C'est le cas pour le journal écrit de Georges Petitjean ou la mise en texte de la gouaille parisienne de Jacqueline Véchambre.

# Sommaire

**Remerciements** ..... **2**
**Avertissement** ..... **3**
**Sommaire** ..... **4**
**Table des abréviations** ..... **8**

**INTRODUCTION** ..... **9**
Une histoire de la transgression ..... 12
Transgression et histoire ..... 16
Construire un concept historique ..... 20

**PREMIÈRE PARTIE – HORS-LIMITES** ..... **27**
**Chapitre premier – Les conditions favorables à la transgression** ..... **28**
I. Une société bouleversée ..... 28
A. Nancy ..... 28
B. La déstructuration sociale ..... 33
C. La matérialisation des conditions de vie ..... 40
II. La rétraction urbaine ..... 47
A. Les transformations de l'espace-temps ..... 47
B. Contrôle versus clandestinité ..... 56
III. Fluctuations et permanences de l'opinion publique ..... 67
A. La conservation ..... 67
B. La désobéissance ..... 71
C. L'irrationnel ..... 74

**Chapitre 2 – La norme : entre affirmation et mutation dans le contexte de la Collaboration** ..... **77**
I. Nanzig ..... 77
A. La ville vert-de-gris ..... 77
B. La Feldkommandantur au cœur de l'ordre allemand ..... 87
C. « L'expression de la domination et de la violence » ..... 93
II. Si loin, si proche : Vichy ..... 101
A. Garantir la continuité normative ..... 101
B. Réformer les administrations ..... 105
C. Maintenir l'ordre ..... 111
D. Au service de l'État ..... 116
E. Défendre la souveraineté française ..... 124

**Conclusion de la première partie..... 139**

**2e PARTIE – LES TRANSGRESSIONS..... 140**
**Chapitre premier – La transgression subie : suspects et « indésirables »..... 141**
I. Les Juifs : le respect de la loi participe à la persécution..... 141
A. Un problème de taille pour les autorités : identifier les Juifs de Nancy..... 141
B. La mise en place d'un antisémitisme d'État et la soumission aux nouvelles normes 149
C. Le glissement vers la persécution et les formes de non-acceptation..... 157
II. La construction du réprouvé : l' « indésirable »..... 165
A. Recenser..... 165
B. Classifier..... 168
C. Contrôler / encadrer..... 170
D. Réprimer..... 173
III. Les suspects..... 177
A. Francs-maçons et sociétés secrètes – une « chasse aux sorcières »..... 177
B. La rédemption possible des communistes 1940 – 1941..... 183
C. Aux marges de la tolérance – la prostituée..... 190

**Chapitre 2 – La transgression à l'épreuve de la loi..... 198**
I. La judiciarisation des transgressions..... 198
II. La loi contre les déviances : un combat perdu d'avance ?..... 201
A. Les délits de mœurs et leur punition : un exemple de corrélation..... 201
B. La marge d'autonomie de l'avortement..... 203
C. La logique interne des vols..... 204
III. Des transgressions entre elles..... 209
IV. La transgression au-dessus de la loi : le cas des Allemands..... 214

**Chapitre 3 – La transgression-projet : penser un autre ordre..... 225**
I. L'émergence d'une opinion alternative..... 226
A. Diversité..... 226
B. Temporalités..... 233
II. Les freins..... 236
A. Pétain..... 236
B. Les événements extérieurs..... 238
C. La perception de la dissidence..... 239
III. Conforter le régime ? Propagande officielle et parasite..... 241
A. Les insuffisances de la propagande de Vichy..... 241
B. L'Exposition juive..... 246

C. L'influence contre-productive du collaborationnisme ..... 247

**Chapitre 4 – La transgression incomplète : l'impossible renversement de l'ordre établi ..... 252**
I. La perception de la Résistance par les autorités ..... 252
A. La Résistance selon Vichy ..... 252
B. La Résistance selon l'occupant ..... 256
II. Une transgression protéiforme qui ne remet pas en cause le rapport de force ..... 257
A. La contestation spontanée ..... 257
B. Les limites de la Résistance organisée ..... 263

**Conclusion de la 2e partie ..... 274**

**3e PARTIE – LES TRANSGRESSEURS ..... 275**
**Chapitre premier – Un idéal-type ..... 276**
I. L'analyse socioprofessionnelle ..... 276
A. L'agriculture ..... 276
B. Fabrication, industrie, artisanat ..... 280
C. Échanges, commerce, transport ..... 291
D. Services publics et privés ..... 296
E. Les services domestiques ..... 302
F. Les individus sans activité ..... 303
II. Essai de synthèse ..... 306
A. Des catégories plus criminogènes que d'autres ? ..... 306
B. Les profils de déviance ..... 310

**Chapitre 2 – L'état transgressif ..... 313**
I. Entrer en transgression ..... 313
A. Les facteurs de déviance ..... 313
B. Le déterminant de l'âge ..... 318
C. Mauvais genres ..... 325
II. Le transgresseur dans la société ..... 328
A. Récidiver ..... 328
B. Déchoir ..... 335

**Chapitre 3 – La transgression vécue ..... 340**
I. L'insaisissable Georges Petitjean ..... 340
A. Désobéir pour survivre ..... 341
B. La transgression-miroir ..... 342

C. Distanciation ..... 347
D. Une pensée qui se voudrait libre ..... 354
II. Jacqueline Picard ou les limites de la conscience subversive ..... 360
A. Les faits ..... 360
B. Naissance de la transgression ..... 361
C. La relation au risque ..... 363
D. Entre conscience incertaine et déni ..... 364
III. Les « Justes » ..... 365
A. La mémoire d'un événement ..... 365
B. Les hommes ..... 368
C. Le sens de la désobéissance ..... 373
D. Les conséquences emboîtées ..... 375

**CONCLUSION GÉNÉRALE ..... 380**

**Table des figures ..... 386**
**Annexes ..... 390**
**Bibliographie ..... 418**
**Index des personnes citées ..... 433**
**État des sources consultées ..... 435**

# Table des abréviations

| | |
|---|---|
| ACJ | Association culturelle juive |
| ADMM | Archives départementales de Meurthe-et-Moselle |
| AMN | Archives municipales de Nancy |
| CDL | Comité départemental de Libération |
| CGQJ | Commissariat général aux questions juives |
| CSS | Centre de séjour surveillé |
| DGTO | Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés |
| DMR | Délégué militaire régional |
| FK | *Feldkommandantur* (Commandement militaire) |
| GMR | Groupe mobile de réserve |
| LVF | Légion des volontaires français contre le bolchevisme |
| MBF | *Militärbefehlshaber* (Commandement militaire allemand en France) |
| PPF | Parti populaire français |
| RNP | Rassemblement national populaire |
| RSHA | *Reichssicherheitshauptamt* (Office central de la sécurité du Reich) |
| SD | *Sicherheitsdients des Reichsführer SS* (Service de sécurité du *Reichsführer-SS*) |
| Sipo | *Sicherheitspolizei* (Police de sûreté) |
| SSS | Service des sociétés secrètes |
| UGIF | Union générale des Israélites de France |

# INTRODUCTION

« Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli »[1]. La règle énoncée par Boileau pourrait être la nôtre : Nancy – 1940-1944 – la transgression.

C'est par hasard que le sujet de cette thèse s'est imposé, presque en transgresseur. Les limites spatiales étaient déjà fixées, celles d'une ville de province de taille médiane, armée pour soutenir la comparaison avec d'autres métropoles[2], et d'une proximité affective telle que l'on y trouve ses marques. Le poids démographique semblait idéal, sans la maigreur empêchant d'étayer l'analyse, ni l'embonpoint risquant d'épuiser une vie en recherches. La période aussi relève de l'unité. Entre l'installation de l'occupant le 18 juin 1940 et son départ le 15 septembre 1944, un total de 1 550 jours d'Occupation, d'heures sombres, d'années noires. Peu importe d'ailleurs la qualification, le vert-de-gris donne le ton et cristallise les mémoires. Car c'est là tout l'intérêt de la chronologie : étudier une ville dans des conditions extrêmes comme l'on observerait les réactions inédites entre différents composants d'un tube à essais porté à ébullition. Le fait que ce soit une guerre – et quelle guerre ! – qui place la cité dans une situation paroxysmique n'est pas neutre. Tout le corps social est chauffé à blanc, poussé aux limites de ses conditions d'existence, des relations d'autorité et de ses modes de pensée. Il restait à trouver un angle d'analyse suffisamment large pour embrasser l'ensemble du champ social, politique et mental, et permettre de lui donner sens.

La transgression peut alors entrer en scène. Il a fallu, au préalable, affiner le concept pour qu'il prenne en considération aussi bien les différentes échelles de la société nancéienne, ses spatialités et ses temporalités, que ses multiples manifestations. Il restait à en chercher les traces dans les fonds d'archives et, là encore, l'unité était le maître mot grâce aux rapports quotidiens de police[3]. Ceux-ci représentent la collation de tous les actes repérés par les forces de l'ordre, ou déclarés à elles, qui font l'objet d'une incrimination sous le contrôle tatillon des différentes autorités[4]. Bref, un large tamis aux mailles étroites qui passe tout au crible et qui, à la différence des archives judiciaires, n'écarte pas les faits impunis. Qui plus est, les séries sont quasiment homogènes avec

[1] Nicolas Boileau, *L'Art poétique*, 1674.
[2] Par exemple John F. Sweets, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Paris, Plon, 1998, 286 p.
[3] Conservés dans la série 1 I 121 / 129 des AMN.
[4] Les destinataires de ces rapports sont le préfet régional, le préfet délégué de Meurthe-et-Moselle, l'intendant régional au maintien de l'ordre, le maire de Nancy, le procureur général, le procureur de la République, le commissaire divisionnaire du service régional de sûreté, le commissaire divisionnaire du service régional de sécurité publique, le *Feldkommandant*, le *Sicherheitspolizei (S.D.) Kommando*.

des lacunes rarissimes qui ne représentent que 0,77% de l'ensemble[5]. La lecture est d'une richesse incroyable car c'est toute la panoplie des heurs et, surtout malheurs, du temps qui s'étale. Un inventaire à la Prévert qui va de l'anodine dispersion de détritus au crime de sang, du vol de droit commun à l'action politique, et fait rencontrer toutes les strates de la société urbaine. En tout, 17 818 occurrences entrées dans un tableur informatique à 26 colonnes, soit un Moloch de 463 268 cellules, par chance, pas toutes renseignées. Il a fallu cependant homogénéiser les informations dans le but de mener un traitement statistique, c'est-à-dire mettre de l'ordre entre les différentes incriminations policières. Pour cela, a été créée une arborescence à double niveau formée de 8 catégories et 55 items[6] (*cf. annexe 1*) résumées ci-dessous :

catégorie A – politique : ensemble des actes impliquant une contestation, une transformation ou le remplacement du pouvoir établi

catégorie B – opinion : ensemble des actes relevant du monde des idées

catégorie C – violence : actes entraînant l'usage de la force et de la contrainte

catégorie D – économie : actes en lien avec l'appropriation de biens et la recherche de profit

catégorie E – mœurs : actes liés au corps dans toutes ses dimensions

catégorie F – mobilité : actes inscrits dans la transgression de l'espace-temps

catégorie G – identité : actes impliquant le statut de la personne

catégorie H – attitude : ensemble des actes qualifiant des habitudes et des comportements usuels

L'analyse a pu commencer lorsque l'on s'est retrouvé en possession du concept (la transgression), du matériau (les rapports), de l'outil (le tableur) et de la méthode (l'histoire quantitative). Les problèmes également car, très vite, la statistique a montré ses limites et sa désincarnation. Le transgresseur disparaissait derrière la transgression, le culturel derrière le sériel, l'historien derrière la machine. D'autres sources sont alors venues enrichir les premières, celles des différents organes de l'État français (Préfecture régionale, Intendance de police, Ravitaillement général, etc.), de la Ville de Nancy, des autorités allemandes et des acteurs eux-mêmes. On a aussi procédé à la rencontre de témoins directs (Jacqueline Véchambre), scripturaux (Georges Petitjean et son journal) ou indirects (le policier René Uwer). Dès lors, l'opération de ré-humanisation a ouvert les

[5] Il manque 9 rapports (mais deux ont la même date), un est incomplet et deux autres ont un problème de chronologie.
[6] 51 se sont révélés effectifs.

portes de l'histoire culturelle, apportant quelque chair à l'ossature numérative, ce qui a largement contribué à réorienter la problématique.

Qui sont les transgresseurs ? Cette question de départ aurait dû amener à réfléchir sur les identités et les formes de la déviance, peut-être aussi secrètement sur ses motivations. Mais devant le caractère protéiforme du phénomène, il a semblé plus intéressant de procéder à un questionnement en négatif : « comment ne pas être transgresseur dans le cadre d'une ville occupée durant les années noires ? ». En d'autres termes, comment la transgression, qui est remise en cause de la loi, peut, dans les circonstances particulières de la guerre, devenir elle-même une nouvelle normalité ?

L'analyse s'est développée autour de trois axes emboîtés par un changement d'échelle. Le premier, intitulé « hors-limites »[7], s'intéresse aux conditions de la transgression, c'est-à-dire essentiellement au terreau urbain. On y a cherché les facteurs favorables à la désobéissance aux niveaux des transformations sociales, de l'espace-temps et de l'opinion, puis, dans les fluctuations de la norme (allemande et vichyste).

L'étude des déviances constitue la deuxième entrée. Elle se subdivise en quatre thématiques qui répondent à la définition donnée de la transgression : celle qui est non intentionnelle (les suspects et « indésirables »), sa confrontation à la loi (les délits de droit commun), l'après-transgression et la projection (les délits d'opinion), enfin, l'(in)capacité de la désobéissance à renverser l'ordre établi (la Résistance).

Le dernier thème s'approche de l'humain en révélant le transgresseur. Partant d'un idéal-type, on s'est intéressé à l'état de déviant pour, en dernier lieu, rencontrer des personnalités de premier plan : un transgresseur caméléon, une déviante qui s'ignore, un désobéissant symbolique.

Il reste toutefois trois repères liminaires à développer avant d'entrer en transgression : les différents regards que les sociétés ont portés sur la déviance au cours de l'histoire, sa place au cœur des sciences historiques et, condition *sine qua non*, le sens qu'on lui donne, afin d'asseoir la pertinence de cette recherche.

[7] L'idée du titre est venue de l'exposition au centre Pompidou : « Hors-limites, l'art et la vie 1952-1994 », Paris, 1995.

Une histoire de la transgression

À l'origine naît la profanation, c'est-à-dire la « désignation et conjuration de l'absence de Dieu » selon Foucault[8]. C'est un crime contre l'ordre divin qui est consubstantiel aux premiers groupes humains puisqu'il leur permet d'éprouver les limites qu'ils se donnent du sacré et que l'on retrouve dans tous les mythes fondateurs. La transgression lui succède au tournant de la Renaissance, puis des Lumières, comme le pendant laïc du sacrilège, à un moment où les sociétés franchissent le pas de la rationalité sur la foi[9]. En étant un crime, autrement dit « tout acte puni » selon Durkheim, elle interroge la liberté individuelle mais aussi celle du groupe qui le reconnaît et le sanctionne. Les termes de cette relation entre la liberté et l'interdit sont définis sur le plan philosophique aux XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles par T. Hobbes et J.-J. Rousseau[10]. Pour le premier, l'état de nature est une guerre permanente qui amène l'homme à se placer sous la protection de l'État-Léviathan possesseur du monopole de la force ; pour le second, l'individu est, au contraire, bon par nature mais c'est la société qui le corrompt. Derrière, c'est le rapport à la loi qui est posé : pourquoi l'homme viole-t-il la règle se demande Hobbes, pourquoi la respecte-t-il lui répond Rousseau. Ces interrogations initiales créent les bases de toutes les théories qui suivront sur le crime :

- l'homme contre la société, c'est-à-dire la question de la genèse de la transgression
- la recherche des causes : relèvent-elles de la nature (la biologie), du libre arbitre (la psychologie) ou du milieu (la sociologie) ?
- la question du déterminisme et de la relativité : peut-on mettre en évidence des lois de la déviance ou existe-t-il une pluralité de facteurs ?
- la nature de la relation entre l'acte transgressif et la norme transgressée

Dans un premier temps, la société s'est tournée vers la recherche du transgresseur puisque, *in fine*, « la cause du crime, c'est le criminel lui-même »[11]. On s'intéresse alors aux facteurs physiologiques pour trouver chez Jeremy Bentham[12] l'explication de la désobéissance par un déséquilibre entre les joies et les peines qu'il appelle le calcul hédoniste. Fortement influencée par la pensée médiévale de la théorie des humeurs, son hypothèse est utilitariste et considère que tout

[8] Michel Foucault, *Préface à la transgression*, Paris, Nouvelles éditions Ligne, 2012, p.16.
[9] « La profanation dans un monde qui ne reconnaît plus de sens positif au sacré, n'est-ce pas à peu près cela qu'on pourrait appeler la transgression ? *»,* Michel Foucault, *Préface à la transgression… op. cit.,* p.9.
[10] Thomas Hobbes, *Léviathan*, 1651 ; Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762.
[11] Laurent Mucchielli, « La criminologie : une construction sociale » *in* « Criminalité – histoire, causes, tendances », *Sciences Humaines* n°123, janvier 2007, p. 22.
[12] Jeremy Bentham (1748 † 1832), *Une introduction au principe de la morale et de la législation*, 1789 ; cité par Alain Bauer et Christophe Soullez, *La criminologie pour les nuls*, Paris, First éditions, 2012, p. 46.

repose sur un dérèglement de l'individu dont la société est à la fois la cause et le résultat. L'aliéniste Philippe Pinel[13] poursuit les travaux de Bentham en classant les états mentaux propices au crime (la mélancolie, la manie, le délire, les démences, l'idiotisme) et font de lui le précurseur de la médecine mentale, véritable genèse de la psychiatrie. Progressivement, des « lois » donnent forme au crime et doivent permettre de se protéger du criminel en le reconnaissant. La transgression a désormais un faciès que s'efforcent de dévoiler la phrénologie de F. Gall ou la physiognomonie de J. Lavater[14]. Dès lors, si le déviant est repérable, c'est qu'il est aussi le produit anormal du temps long de l'évolution. *L'Homme criminel* publié en 1876 par C. Lombroso[15] marque ici une étape majeure puisqu'il fonde un « type criminel » qui voit dans le transgresseur un contrevenant aux lois du développement par défaut d'hérédité ou atavisme. Bien sûr, les influences de Lamarck et de Darwin sont en arrière-plan, mais Lombroso décrit un « criminel-né », fruit avarié tout à la fois de la pathologie, de l'anthropologie et d'un début de psychiatrie.

Parallèlement à la construction de la « personnalité criminelle », les travaux s'inspirent de la sociologie naissante. R. Garofalo[16], sans nier la « perversité » supposée du transgresseur (qu'il appelle « témibilité »), étudie aussi, dans *La Criminologie* (1885), les causes exogènes de l'inadaptation au milieu. La nature humaine n'explique plus tout car il y a une pluralité de facteurs susceptibles de générer l'illégalité. D'ailleurs, *La Sociologie criminelle* d'E. Ferri[17] les classe en 1881 : ils sont liés au milieu anthropologique (le sexe, l'âge, le corps), au physique (le climat, le relief, etc.), au social (l'économie, l'éducation, la politique, les densités, etc.) ou en relation avec la nature de la transgression (criminels, aliénés, délinquants, etc.). Une première synthèse apparait peu après avec le Lyonnais A. Lacassagne[18] qui avance le « déterminisme cérébral » comme cause première de l'acte, mais déclenché, ou non, par l'environnement. En sorte, « le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité, le microbe c'est le criminel »[19]. En 1958, les *Classes laborieuses et classes dangereuses* de L. Chevalier[20] se veulent à la croisée de la science statistique, du temps longs historique, des facteurs sociaux, de la biologie et de relents raciaux. Mais après avoir multiplié les pistes de la déviance, Chevalier trouve au final le facteur essentiel dans la ville-

[13] Philippe Pinel (1745 † 1826), *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1801, *ibid*, p. 48.
[14] Franz Joseph Gall (1758 † 1828), *Précis du système phrénologique*, 1838 ; Johann Kaspar Lavater (1741 † 1801), *L'art de connaître les hommes par la physionomie*, 1775-1778, *ibid*., pp. 48-49.
[15] Cesare Lombroso (1835 † 1909), *ibid.*, pp. 51-53.
[16] Raffaele Garofalo (1851 † 1934), *ibid.*, pp. 53-54.
[17] Enrico Ferri (1856 † 1929), *ibid*., pp. 54-56.
[18] Alexandre Lacassagne (1843 † 1924), *Les Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886-1914, *ibid*., pp. 57-58.
[19] A. Lacassagne, *ibid.*, p. 58.
[20] Louis Chevalier (1911 † 2001), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2007, 613 p.

Babylone et sa « surcharge démographique ( ) de laborieux », de « prolétariat », de « sauvages », de « populace ». Bref, le transgresseur c'est le pauvre.

La conception de la déviance comme produit de la société fait un pas de géant avec la théorie marxiste[21]. Ce sont maintenant les conditions socio-économiques qui priment dans une dialectique fondée sur une transgression à double niveau : celui d'une minorité dont l'accaparation séculaire des richesses est légitimée par la loi et la création d'instruments pérennes de domination, au premier plan duquel se trouve l'État ; en réaction, s'élaborent les germes d'une violence révolutionnaire de la majorité dans l'espoir d'un partage en commun des biens. C'est le concept de la lutte des classes qui promeut la transgression en moteur de l'histoire. Cette irruption du social n'est pas sans conséquences dans l'explication de l'illégalité. D'une part, la déviance devient libératrice et légitime à condition d'être cautionnée par un projet politico-économique de redistribution ; de l'autre, le transgresseur accède à une dimension collective définie à la fois par sa condition (un non-bourgeois) et sa conscience (un prolétaire). Le marxisme ouvre le passage de l'étude de la déviance à celle de la norme, de l'identification du criminel au questionnement des législations mises en place pour le reconnaitre. Après tout, « la société (n'a-t-elle pas) les criminels qu'elle mérite ? »[22]. Ils sont même essentiels aux yeux de Durkheim[23] puisqu'ils obligent à une redéfinition des lois à l'égal d'un perpétuel stimulus protégeant de l'anomie.

L'école dite de Chicago marque un tournant dans la perception de la transgression au XX$^{e}$ siècle. Celle-ci devient, à partir de ce moment, un fait culturel dévoilé par les théories psychosociales qui combinent facteurs subjectifs (la personnalité criminelle) et conditions objectives (le milieu). Une « écologie » du crime prend naissance où l'individu est compris comme le produit de son environnement[24]. On en vient alors à analyser le poids des structures urbaines, c'est-à-dire à la fois les corrélations entre les différents types de désorganisation (C. Shaw[25]), ainsi que la forme de la cité et la qualité de son lien social (O. Newman[26]). À côté de ces approches globales, des travaux

[21] Friedrich Engels, Karl Marx, *Manifeste du parti communiste*, 1848, Paris, Flammarion, 1998, 206 p.
[22] Alexandre Lacassagne, « Les transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale, de 1810 à 1912 » *in Les Archives de l'anthropologie criminelle*, 1913, cité par Alain Bauer et Christophe Soullez, *La criminologie pour les nuls… op. cit.,* p. 58.
[23] Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, 1895, cité dans « Criminalité – histoire, causes, tendances », *Sciences Humaines* n°123… *op. cit.*, p.28.
[24] Erza Park, *Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain*, 1915, cité par Alain Bauer et Christophe Soullez, *La criminologie pour les nuls… op. cit.* p. 67.
[25] Clifford R. Shaw et Henry D. McKay, *Juvenile Delinquency in Urban Areas*, 1942, *ibid.*, p. 68.
[26] Oscar Newman, *Design Guidelines for Creating Defensible Space*, 1972, *ibid*., pp. 68-69.

« horizontaux » dégagent la nature des relations interindividuelles et les processus d'apprentissage du crime regroupés sous le terme de théories « interactionnistes » (E. Sutherland[27]). Avec l'école de Chicago, la transgression devient une identité résultant d'un défaut urbain. Elle existe par elle-même comme une « pathologie sociale », un phénomène de non-conformité et non plus une « agression » à l'encontre de l'ordre social. Le champ de la désobéissance s'en trouve démultiplié à tous les états de marginalité, pourvu qu'ils soient l'objet d'une réprobation sociale suffisante pour être qualifiés de transgressifs. On le voit, en faisant glisser le crime vers la déviance, la sociologie américaine a gommé la frontière entre le bien et le mal, le légal et l'illégal, le licite et l'illicite. Inévitablement, la multiplication des figures de l'anticonformisme transforme la déviance en « normalité » parallèle qui aurait perdu son pouvoir d'interroger la norme et, par là-même, sa capacité transgressive.

Après avoir pourchassé le criminel et sondé la société, reste à identifier les racines du mal au cœur de la personnalité déviante, point de départ, à l'aube du XX$^{e}$ siècle, de la psychocriminogénèse. Pour Freud[28], la transgression est la conséquence d'un conflit entre pulsion de vie (l'Éros) et pulsion de mort (Thanatos), générateur de troubles de la personnalité. Un portrait-robot émerge, celui d'un criminel égocentrique, immature, névrotique, psychotique, réactionnel, défensif. Pour autant, est-il le produit d'invariants héréditaires ou de la construction de son caractère ? On en revient finalement toujours à la même question : inéluctabilité ou influences extérieures ? H. Eysenck[29] défend la première thèse et ouvre la voie à la quête du Graal, rien moins que le « gêne du crime ». La caution médicale (ADN, ondes cérébrales, etc.) vaut scientificité des travaux… en vain. En 1990, *A General Theory of Crime*[30] infirme les facteurs biologiques hérités dans l'acte transgressif.

Reste la voie d'une « dérive de personnalité ». On bascule dans le crime, selon É. de Greeff, lorsque les instincts de défense l'emportent sur ceux de sympathie[31] ; on y est déjà pour J. Pinatel[32] à partir du moment où il n'y a pas de frontière entre les personnalités criminelles et les

[27] Edwin H. Sutherland, *The Professional Thief*, 1937, *ibid.*, pp. 65-66.
[28] Sigmund Freud, *L'Avenir d'une illusion*, 1927, cité par Michel Hastings, Loïc Nicolas, Cédric Passard, *Paradoxes de la transgression*, éditions CNRS, 2012, p.8.
[29] Hans Jürgen Eysenck (1916 † 1997), cité par Alain Bauer et Christophe Soullez, *La criminologie pour les nuls… op. cit.*, p. 75.
[30] Michael R. Goofredson et Travis Hirschi, *A General Theory of Crime*, 1990, *in* « Criminalité – histoire, causes, tendances », *Sciences Humaines* n°123, janvier 2007, p. 27.
[31] Étienne de Greeff, *Les instincts de défense et de sympathie*, 1947, cité par Alain Bauer et Christophe Soullez, *La criminologie pour les nuls… op. cit.*, p. 76.
[32] Jean Pinatel, *Le Phénomène criminel*, 1987, *ibid.*, pp. 76-77.

autres, seulement des différences de degrés. Nous serions tous des transgresseurs en puissance selon l'affirmation de notre « noyau central de personnalité criminelle », à savoir l'égocentrisme, la labilité, l'agressivité et l'indifférence affective. Or, si nous ne passons pas (encore) à l'acte, c'est qu'il existe des garde-fous étudiés par les théories multifactorialistes[33] telles que les capacités intellectuelles, la famille, les tenants sociologiques, culturels, économiques, etc. En définitive, la transgression est une alchimie entre l'inné et l'acquis, la boucle est bouclée…

On peut résumer ce panoptique de la transgression en trois phases. Dans un premier temps, celui de l'époque moderne, les sociétés ont tenté d'identifier le déviant dans la mesure où il est perçu comme un « anormal » au physique et au caractère forcément reconnaissables. Au XIX$^{e}$ siècle, la construction empirique du crime a laissé place à des « lois générales » à vocation préventive qui puisent dans toutes les théories scientifiques en cours d'élaboration mais avec le paradoxe que plus on assoit les connaissances du criminel, plus les facteurs de transgression s'élargissent. Enfin, à partir du XX$^{e}$ siècle, un renversement théorique s'opère puisque l'on passe de l'interrogation « qu'est-ce que le crime nous apprend de son auteur » à « qu'est-ce que la transgression nous apprend de la société ». Mais la déviance est aussi l'enfant de l'histoire, une histoire qui a mis du temps à en assumer la paternité.

### Transgression et histoire

Somme toute, l'apparition de la transgression dans le champ des sciences sociales est récente ; elle l'est encore plus dans celui de l'histoire. On n'en trouve pas trace dans les ouvrages terminologiques les plus usuels[34] ; ailleurs, le terme est utilisé dans son acception la plus neutre et en l'absence de toute conceptualisation. On en fait, la plupart du temps, une mesure, un gradient servant à appuyer l'écart d'un acte par rapport à la norme, ou, dans la perspective d'un projet, une façon d'en souligner l'originalité et la rupture qu'elle implique. Dans le premier cas, la transgression donne à l'intentionnalité une dimension particulière ; dans le second, elle s'applique surtout à la

[33] Par exemple Sheldon Glueck, *Identification of Predelinquents*, 1972, cité dans « Normes, interdits, déviances », *Sciences humaines* n°99… *op. cit.*, pp. 18-37.
[34] Rien dans le *Dictionnaire de l'historien* de Claude Gauvard et Jean-François Sirinelli (2015), Paris, PUF, 2015, 810 p. ; *Les mots de l'Histoire* de Jacques Boudet, Paris, Robert Laffont, 1989, 1374 p. ; le *Dictionnaire thématique, Histoire Géographie*, de Denis Brand et Maurice Durousset, Paris, Dalloz-Sirey, 2007, 572 p. ; ou encore le *Dictionnaire des sciences historiques* d'André Burguière, Paris, PUF, 1986, 704 p. *Ad continuum*…

Résistance pour qualifier sa radicalité[35]. Au final, elle se réduit à une simple parure dénuée de tout pouvoir explicatif. Or, sans renier les étapes de la construction mémorielle des années sombres[36], il semble plus opportun de tenter un point historiographique à l'aune de la déviance, plutôt que de mettre nos pas dans ceux de géants en refaisant l'histoire de l'histoire de Vichy[37].

La première période court de la Libération aux années 70 et pourrait s'appeler « la transgression et les individus ». C'est celle du « résistancialisme », terme inventé par H. Rousso[38] pour caractériser la mise en avant d'une déviance collective d'inspiration gaulliste et communiste au détriment des expériences personnelles et segmentées. Cette transgression généralisée, exception faite de quelques renégats voués aux gémonies d'un Vichy « illégitime, nul et non avenu »[39], est simplificatrice (« tous résistants »), voire falsificatrice (le parti « des 75 000 fusillés »). Elle porte cependant en germes les termes des débats à venir : la question des frontières entre désobéissance d'action et de pensée, ainsi que la hiérarchisation des transgresseurs (de Gaulle, 1 038 Compagnons de la Libération, 262 730 Combattants volontaires de la Résistance, 40 millions de Français). Parallèlement, R. Aron[40] distingue en 1954 un « bon » d'un « mauvais Vichy », dans l'objectif de réhabiliter Pétain aux dépens de Laval, certes, mais avec le mérite de placer l'étude sur un plan prosopographique et de sonder les niveaux de responsabilités de l'autre côté de la transgression.

---

[35] Voici deux exemples de cette double interprétation. Dans le premier cas, Olivier Wieviorka (*Histoire de la Résistance*, Paris, Perrin, 2013, 575 p.) oppose la transgression à la légalité et la caractérise par la notion de risque, c'est-à-dire le degré d'acceptation de l'écart à la norme. Le risque est inhérent à la transgression car il détermine le passage d'un statut à un autre (celui de « légaliste » à hors-la-loi) et marque la profondeur de l'engagement, c'est-à-dire les marges de manœuvre de l'individu, son libre choix. Pour Jacques Semelin, il s'agit d'une réappropriation d'une violence « primitive » (de type rousseauiste) que l'homme a abandonnée en se plaçant sous la protection d'un pouvoir et de sa loi (Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe 1939-1945*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1998, 274 p.).
Dans le second cas, Pierre Laborie (« Histoire, vulgate et comportements collectifs » *in Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande*, Rennes, PUR, 2005, p. 35), fait de la transgression l'un des quatre critères de la Résistance avec « la conscience de résister, la volonté d'empêcher l'ennemi d'atteindre ses objectifs et la relation entre acte, action et identité des acteurs ».
Aux deux extrêmes, c'est une « supra-transgression » pour Jean-Marie Guillon (*ibid*) ou la « simple » transgression d'au moins l'un des articles de l'ordonnance du *MBF* (instaurant l'ordre allemand) pour Guy Krivopissko (*1940-1945 Les Résistants – récits, témoignages et documents inédits du Musée de la Résistance Nationale*, Paris, Belin, 2015, p.22).
[36] Pour rappel, Henry Rousso dégage quatre phases essentielles : le « deuil inachevé » (1944-1954), les « refoulements » (1954-1971), le « miroir brisé » (1971-1974) et « l'obsession » (depuis 1974), *in Le syndrome de Vichy*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1990, 414 p.
[37] Nous mettrons l'accent sur la mémoire historienne davantage que sur la mémoire « officielle ». Les deux ne se rejoignent pas puisque la première est conceptuelle, la seconde sociale ; celle-là explique, celle-ci cherche à réparer.
[38] « Le *résistancialisme gaullien* se définit moins comme une glorification de la Résistance (et certainement pas des résistants), que comme la célébration d'un peuple *en résistance* », Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy… op. cit.*, p.32.
[39] Ordonnance du GPRF du 9 août 1944.
[40] Robert Aron, Georgette Elgey, *Histoire de Vichy*, 1954, Paris, Fayard, 1962, 766 p.

Car entre la chape résistante et les proscrits de la collaboration, une véritable frontière morale s'est établie, résultat du temps « où les Français ne s'aimaient pas »[41].

Les années 70 voient disparaitre la doxa binaire et manichéenne au profit d'une approche spectrale de la transgression. La déviance devient, en effet, de plus en plus graduée avec une difficulté croissante à placer le curseur entre « bien » et « mal ». Le brouillage des pistes est annoncé en 1971 avec *Le chagrin et la pitié* de M. Ophüls[42] qui révèle la complexité et, déjà, l'ambivalence des comportements. On s'intéresse alors à la société des années sombres par le biais de grilles de lecture, le plus souvent pour le pire – la vulgate dénoncée par Laborie de 20% de résistants, 25% de collabos et 55%, au choix, opportunistes, attentistes, « lâches, égoïstes »[43] – rarement pour le meilleur, exception faite du nuancier de W. Rings, tout en subtilité (*cf. annexe 2*)[44].

En même temps, trois événements se conjuguent et donnent un nouveau tournant à la compréhension de l'Occupation. Le premier est la parution, en 1973, de *La France de Vichy* de R. O. Paxton[45] qui ressuscite la réalité scientifique de la transgression d'État en l'inscrivant dans le temps long historique. Un an plus tard, C. Lanzmann amorce *Shoah* dont la sortie en 1985 marque un tournant et confère une lisibilité éponyme au génocide juif. Enfin, le procès pour crimes contre l'humanité de Klaus Barbie[46], en 1983-1987, entraîne un passage de relais où « le souvenir de la déportation et la constitution d'une *mémoire de l'Holocauste*, récente et difficile, pouvaient trouver là une sorte de juste retour des choses, l'occasion de s'exprimer après l'effacement devant la célébration officielle de la mémoire résistante »[47]. Ces trois jalons mémoriels s'interpénètrent et débouchent sur un véritable syllogisme :

a. les Français ont massivement adhéré à la Révolution nationale (Paxton)

b. le rôle de Vichy est reconnu dans la déportation (procès Barbie)

c. la Shoah devient le crime majeur (Lanzmann)

---

[41] Georges Pompidou, interview de 1972.

[42] Marcel Ophüls, *Le chagrin et la pitié. Chronique d'une ville française sous l'Occupation*, 1969, Le Cinéma du *Monde*, 2001, 251 mn.

[43] « *Le Chagrin et la Pitié* apparaissait (à Simone Veil) comme *psychologiquement pernicieux* parce qu'il montrait une *France lâche, égoïste, méchante*, qui noircissait terriblement la réalité ». Cité par P. Laborie *in Le chagrin et le venin. Occupation, Résistance, idées reçues*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2014, p.95.

[44] Werner Rings, *Vivre avec l'ennemi*, Paris, Robert Laffont, 1981, 332 p.

[45] Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1997, 475 p.

[46] Il n'est pas le seul. Paul Touvier est jugé et condamné entre 1989 et 1994, Maurice Papon en 1997-1998. Le procès de René Bousquet, assassiné en 1993, n'a pas eu lieu.

[47] Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy… op. cit.*, p.235.

Par conséquent, les contemporains ont, de près ou de loin, une part de responsabilité dans les événements survenus, *a minima* parce qu'ils ne les ont pas empêchés. Trente à quarante ans après les faits, on les somme d'avoir eu à choisir leur camp. Ainsi, la transgression est généralisée puisqu'elle ne concerne plus seulement ceux qui sont entrés dans la marginalité de la Résistance, mais elle s'étend à l'ensemble de la société. L'autre bord, celui des collaborationnistes, l'a compris d'ailleurs, qui espère y trouver une rédemption au motif d'un « tous coupables » faisant oublier son fourvoiement et son « erreur de jugement ». Tous déviants donc, après avoir été héroïsés.

Le dernier temps historiographique, appelons-le « l'individu et les transgressions », est le nôtre. Il commence à la fin des années 1980 sous l'influence de l'histoire culturelle et place les comportements au cœur de l'analyse. On s'intéresse alors aux expressions de la désobéissance en distinguant deux formes de résistance : « l'historique », toujours, avec son grand R, et une autre, civile celle-là, de moindre lisibilité. L'ouvrage de J. Semelin, *Sans armes face à Hitler*[48], est fondateur en important en France les concepts de *Resistenz*-dissidence forgé par M. Broszat[49] et celui de « dissension » cher à I. Kershaw[50]. Dès lors, les attitudes de refus s'affinent selon que l'on s'oppose à une norme (la dissidence), à un ordre (la désobéissance) ou que l'on vise à une substitution de pouvoir (la résistance). Dans tous les cas, la désobéissance est devenue un phénomène de société pour lequel P. Laborie[51] met en évidence l'existence de temporalités. Non seulement la transgression n'est pas linéaire durant la période, mais elle peut prendre des formes antinomiques que l'historien définit comme un « penser-double »[52]. L'attentisme supposé des Français vole en éclat, de même que l'on n'est « pas que… » (résistant, pétainiste, etc.). En même temps, les travaux de P. Burrin[53] interrogent l'effacement de la norme derrière le concept d' « accommodement » et révèlent qu'il existe des formes d'arrangement déployées pour « limiter ou tenir à distance la violence de l'ennemi »[54].

---

[48] Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler. La Résistance civile en Europe (1939-1945)*, Paris, Payot, 1989, 274 p.
[49] Martin Broszat, « Zur Sozialgeschichte des Deutschen Widerstands » *in Viertejahrshefte für Zeitgeschicht*, 1986, cité par J. Semelin, *Sans armes face à Hitler… op. cit.*, p. IV.
[50] Ian Kershaw, *L'Opinion allemande sous le nazisme. Bavière, 1933-1945*, Paris, CNRS, 2013, 591 p.
[51] Philippe Laborie, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise d'identité nationale (1936-1944)*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2001, 405 p.
[52] « Pour survivre, les Français doivent apprendre à exister avec deux visages d'eux-mêmes : un visage à montrer pour paraître et durer, un visage à cacher pour préserver une manière d'être et agir », Pierre Laborie, *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, pp. 25-38.
[53] Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1995, 560 p.
[54] Cité par Odile Royenette, « Réflexions sur l'historiographie de l'Occupation en Europe » *in* Pierre Laborie et François Marcot, *Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande… op. cit.,* p.289. Philippe Burrin définit l'accommodement comme « une attitude ou un comportement (consistant) à aller à la rencontre, sinon au-devant de

Finalement, après le « miroir brisé » (Rousso) des années 70 et la fêlure du spectre dans les décennies suivantes, l'histoire a fait sienne l'analyse de la personnalité transgressive en révélant toute sa complexité. La voie est désormais ouverte aux multiples figures de la désobéissance (vichysto-résistants[55] ou résistants-vichyssois, etc.), au genre[56], aux lieux[57], aux souvenirs. Le champ d'investigation de l'historien, ce « trouble-mémoire » (Laborie), s'est élargi à un espace à quatre dimensions : la chronologie, les échelles, les acteurs individuels ou collectifs, ainsi que les formes d'appropriations identitaires. Il est le résultat d'un glissement progressif où l'on a substitué au postulat de départ – la Nation contre l'occupant et ses affidés – l'analyse des luttes intestines qui ont divisé les Français puis, récemment, les conflits intérieurs qui ont animé les contemporains eux-mêmes. Et c'est presque un paradoxe de constater que c'est en descendant au niveau de la monade humaine que l'on a pu appréhender les années noires dans leur globalité.

La notion de transgression a toute sa place dans cette quête historique et il suffit, pour s'en convaincre, d'en appeler à Laborie qui voit en elle un « garde-fou » évitant la confusion entre résistance et non-résistance d'une part, entre individuel et collectif d'autre part[58]. Elle fait le lien entre les comportements personnels synonymes d'engagement et les attitudes sociétales révélatrices d'identité. C'est par conséquent une notion à la croisée des études psychologiques et des sciences sociales. Ce qui fait là toute sa complexité et sa richesse.

## Construire un concept historique

Durant l'hiver 1940-41, un cadre de Vichy évoque la politique du régime comme la volonté de « réintégrer l'homme de chair et de sang qu'est toujours le Français dans les cadres normaux de la

---

l'occupant et de sa politique. Ils le font sans forcément envisager un horizon d'entente politique, en ayant souvent, dans leur for intérieur, des sentiments mêlés ou des opinions contraires. Quatre éléments motivent ce mouvement : le sentiment de la contrainte, l'intérêt matériel, la complaisance personnelle, la connivence idéologique », *in La France à l'heure allemande. 1940-1944… op. cit.*, p.183.

[55] Jean-Pierre Azéma, François Bédarida (dir.) *La France des années noires*, 2 volumes, Paris, Seuil, Points Histoire, 2000, 580 et 634 p.

[56] Evelyne Morin-Rotureau, *Les Françaises au cœur de la guerre (1939-1945)*, Paris, Ministère de la Défense, Autrement, 2014, 223 p.

[57] Sylvie Aprile, Emmanuelle Retaillaud-Bajac, *Clandestinités urbaines ; les citadins et les territoires du secret (16e-20e)*, Rennes, PUR, 2008, 378 p.

[58] « C'est en définitive l'idée de transgression qui me semble susceptible de traduire à peu près convenablement un des éléments déterminants et un des caractères spécifiques de l'acte de Résistance », Pierre Laborie, *Les Français des années troubles… op. cit*., p. 87.

vie réelle »[59]. Cela pourrait être une première appréhension de la transgression : une expérience individuelle de rupture avec la normalité.

Le mot est ancien (XIV[e]), vulgarisé un peu plus tard (XVI[e]) mais véritablement fixé au XIX[e] siècle[60]. Il prend racine dans le latin *transgressus* qui signifie « traverser, franchir » et, au sens figuré, « dépasser, excéder la mesure »[61]. Les dictionnaires se rejoignent pour considérer la transgression comme une remise en cause, mais son objet est mal identifié. S'agit-il de l'ordre naturel, divin, de la loi, du vivre ensemble ? Ainsi, pour le *Dictionnaire de l'Académie française*[62], c'est « contrevenir à quelque ordre, à quelque loi », comme pour le Littré qui lui ajoute, toutefois, une nuance religieuse (« se dit particulièrement de la violation des préceptes divins »)[63]. Le *Dictionnaire de psychanalyse* y voit « le résultat d'un conflit ( ) qui fait contrevenir à des règles explicites ou implicites »[64] ; ceux des sciences humaines, un simple synonyme de « délinquance ». Plus récemment, les liens sémantiques dégagés par les analyses factorielles[65] rattachent la transgression à cinq champs distincts qui font plus ou moins le lit de l'historien (*cf. annexe 3*) :

• *Refuser, résister, s'opposer* (rang 3) – *désobéir, se mutiner, se rebeller, se révolter, être insoumis* (rang 4)

C'est la dimension intentionnelle qui implique un objet d'affrontement et/ou une conscience. Cette interprétation a la plus forte proximité avec l'histoire comme en témoigne le champ lexical familier.

• *Passer* (rang 1) – *sortir* (rang 2) – *abuser, agir, déborder, exagérer, excéder, mordre* (rang 3) – *aller au-delà de, dépasser, empiéter, franchir, outrepasser, passer les bornes, passer les limites, surpasser* (rang 4)

La transgression prend un sens prospectif et anticipe le franchissement. Dans une interprétation historique, elle pose la question de l'imaginaire politique.

• *Éviter* (rang 3) – *braver, dédaigner, mépriser, négliger, passer outre* (rang 4)

---

[59] Paroles du futur directeur de cabinet du ministère de la Famille Paul Haury. Cité par M. Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005, p.19.
[60] La première occurrence date de 1385 dans le *Registre de la loi* de Tournai.
[61] Source : Ortolang, outils et ressources pour un traitement optimisé de la langue. En ligne : www.cnrtl.fr/ortolang/
[62] En ligne : http://www.cnrtl.fr/definition/academie8/transgresser
[63] En ligne : http://www.littre.org/definition/transgresser
[64] Alain de Mijolla (dir.), *Dictionnaire de psychanalyse*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p. 1764.
[65] En ligne : http://www.cnrtl.fr/proxemie/transgresser

Le sens donné ici est celui d'une digression ou d'un contournement qui peut se produire ou non. Il renvoie à la force de l'intention.

• *Abandonner, tomber, rompre* (rang 2) – *blesser, briser, manger, manquer* (rang 3) – *contrevenir, déroger, enfreindre, faillir, fausser, offenser, oublier, pêcher, violer* (rang 4)
La transgression prend un sens à la fois moral et collectif en relation avec la conscience et les valeurs du groupe. Elle se frotte ici au tabou.

• *Piétiner, trépigner* (rang 4)
C'est la transgression physiologique qui fait appel au corps. Sa potentialité historique est la plus faible.

On s'accorde à voir dans la transgression le franchissement d'une norme et un excès. Pourtant, le concept soulève trois questions fondamentales, à commencer par celle de son origine. S. Freud rattache la déviance à la nature humaine, au même titre que l'interdit[66], ainsi « je transgresse donc je suis ». Elle résulte, pour le père de la psychanalyse, d'un conflit entre Éros et Thanatos ; plutôt entre émotions négatives (le respect de la norme) et positives (le désir) pour G. Bataille qui décèle aussi dans la tension entre transgression et interdit le fondement de toute vie sociale. Que l'individu transgresse, il s'écarte alors de la condition commune et accède au statut de « surhomme »[67].

La deuxième interrogation est liée à la limite. On l'identifie d'abord à la loi, c'est-à-dire à une « frontière » ancestrale faite d'interdits et d'obligations émise par des autorités « sacrées » (les dieux, les princes, les principes moraux, les dogmes). Son pouvoir est celui d'un tabou dont la contestation en actes (le sacrilège) ou en paroles (le blasphème) fragilise les croyances du groupe. Avec la sécularisation, la loi fait entrer dans le champ juridique, autrement dit dans la limite du légal et de l'illégal. La norme prend désormais un caractère tangible du fait qu'elle est la plupart du temps codifiée et affirmée (« nul n'est censé ignorer la loi »). Pourtant, il existe une zone grise où son franchissement ne génère pas d'incrimination légale et que l'on qualifie de déviance (les

[66] Sigmund Freud, *L'Avenir d'une illusion*, *in* Michel Hastings, Loïc Nicolas, Cédric Passard, *Paradoxes de la transgression… op. cit.*, p.8.
[67] Friedrich Nietzsche, *Par-delà bien et mal – Prélude d'une philosophie de l'avenir*, 1886, Paris, Gallimard, 2007, 248 p.

incivilités, les impolitesses, les insolences, les inconvenances, etc.). Autre distorsion, les limites fixées par la loi définissent le territoire de la légalité, pas forcément celui de la légitimité. Certes, leur étymologie est identique (*-leg*, la loi), mais la légitimité renvoie à la morale, c'est-à-dire à la détermination des comportements en fonction de l'idée que l'individu ou le groupe se fait du bien et du mal. Dans ce cas, la transgression prend une forme radicale car son auteur cherchera à réparer une conception du monde qui lui est insupportable. Trois caractères ressortent finalement de la limite et ses avatars (loi, norme, barrière, frontière, etc.)[68] :

- des valeurs qui servent à « délimiter », c'est-à-dire à poser ce qui est « dans » ou « hors-limite »
- des rituels qui matérialisent en quelque sorte la frontière et lui donnent une réalité et une lisibilité minimales
- des croyances qui favorisent l'intériorisation de la norme par le corps social et conditionnent sa capacité d'indignation

Le dernier problème renvoie à la relation transgression-limite. Ce n'est pas une simple question de « traçage » pour M. Foucault mais une façon d'éprouver la résistance de la limite jusqu'à son point de rupture, avant le saut dans l'inconnu[69]. Elle peut prendre deux formes distinctes : la négation de la norme (le « non-conformisme ») ou une réaction politique contre l'autorité (« l'entrée en dissidence »)[70]. Transgresser d'accord, mais après ? On entre alors dans « l'extra-ordinaire » qui dramatise le franchissement et fascine (Durkheim)[71] et l'on établit de nouvelles limites dans cet inconnu (Bataille)[72]. En définitive, la transgression a ses règles, elle construit ses propres limites[73].

Ces considérations ont mis à nue la transgression. Il reste maintenant à l'habiller d'historicité pour en faire un concept opératoire dont on n'attend rien moins qu'une plus-value par rapport à l'arsenal existant (« Résistance », « insubordination », « dissidence », « violence », « criminalité », etc.). Mais d'abord, quel sens donner au mot ? La définition prend appui sur les quatre dimensions que l'on estime constitutives de la transgression :

---

[68] Michel Hastings, Loïc Nicolas, Cédric Passard (dir.), *Paradoxes de la transgression… op. cit.*, p.9.
[69] Michel Foucault, *La société punitive – Cours au Collège de France (1972-1973)*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2013, 350 p.
[70] « Pratiquer la transgression, c'est rendre, un instant, en un lieu, pour une personne, la loi irréelle et impuissante. ( ) L'illégalité doit être un instrument dans la lutte anti-coercitive », *ibid*… p.116.
[71] Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, 1895, *in* Michel Hastings, Loïc Nicolas, Cédric Passard (dir.), *Paradoxes de la transgression… op. cit.*, p.68.
[72] « La transgression n'est pas la négation de l'interdit, mais elle le dépasse et le complète », Georges Bataille, *L'Érotisme… op. cit.,* p.67.
[73] « Contester c'est aller jusqu'au cœur vide où l'être atteint sa limite et où la limite définit l'être », Michel Foucault, *Préface à la transgression*, Paris, Nouvelles éditions Ligne, 2012, 92 p., p.16.

• L'intention – Elle est à l'origine, en amont, du comportement transgressif. Quand elle est manifeste, elle confère à son auteur une identité (« héroïque » / « terroriste » dans la Résistance, de « hors-la-loi » dans la délinquance). Elle est moins évidente dans la désobéissance civile pour laquelle l'intention peut exister (la contestation) ou non (la non-adhésion). Certains transgresseurs peuvent, enfin, le devenir malgré eux et en l'absence de toute volonté propre (les Juifs, les francs-maçons, les « asociaux »). Non pas que l'intention transgressive n'existe pas mais elle passe aux mains du pouvoir dans un projet de stigmatisation.

• Le projet – Il diffère selon que l'emporte la dimension politique (la Résistance) ou les enjeux économiques (la délinquance). La désobéissance civile est plus ambivalente : soit les motivations sont surtout sociales (notamment par imitation), soit le projet est absent et l'individu se trouve en situation de passivité. Le concept de transgression fédère les projections politiques, économiques, sociales lorsque le transgresseur est en capacité d'en construire une. Dans le cas contraire, c'est le pouvoir établi qui le fait entrer dans la transgression en fonction de critères idéologiques.

• La remise en cause de l'ordre établi – Elle mesure la capacité de nuisance de la transgression. La plus radicale est la Résistance car elle est synonyme d'un contre-pouvoir visant à la substitution d'un ordre à un autre. À l'opposé, la délinquance évite la confrontation avec l'autorité, de même que la désobéissance civile tente d'échapper à la loi ou de créer les conditions de son délitement. La transgression embrasse tous ces degrés de contestation, y compris la déviance d'État qui, par la stigmatisation, cherche à renforcer son autorité.

• Le risque – Il n'y pas de déviance sans risque qui concourt parfois à l'identité de son auteur (l'héroïsation de la Résistance par exemple). Le concept de transgression prend en considération tout le spectre de la sanction, de ses formes les plus ténues (la réprobation) jusqu'aux plus sévères (la peine de mort).

Il ressort de ces critères que la transgression joue sur deux tableaux qui se mêlent, celui de l'intensité des phénomènes et celui du libre arbitre individuel. Le premier avance l'existence de degrés, que ce soit en termes de volonté, de projection ou d'implication (punition, capacité de nuisance). Ces nuances situées en-deçà et au-delà de la norme sont combinatoires mais pas

forcément proportionnées, ce en quoi elles permettent d'appréhender la complexité des comportements. Le deuxième plan concerne le libre arbitre : la transgression s'assimile à un étalonneur de l'action individuelle, ce qui représente déjà une richesse en soi, mais elle permet aussi de considérer les situations où le libre choix disparaît sous l'effet d'une autorité qui impose l'entrée en transgression. Là encore, les catégorisations s'effacent au bénéfice d'un regard panoptique sur l'ensemble d'une société donnée. On peut résumer l'intérêt du concept de transgression en le comparant avec ceux plus fréquemment utilisés dans le domaine historique :

| | **résistance** | **désobéissance civile** | | **transgression** | | **délinquance** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **l'intention** | oui (= identité « terroriste ») | oui (contestation) | non (non adhésion) | oui (provocation) | non (statut imposé) | oui (= identité « hors-la-loi ») |
| **le projet** | oui (dominante politique) | oui (dominante sociale) | non (passivité) | oui (multiple) | non (idéologie imposée) | oui (dominante économique) |
| **la remise en cause** | oui (remplacement) | oui (délitement) | non (évitement) | oui (transformation) | non (renforcement) | non (évitement) |
| **le risque** | oui (élimination) | oui (variable) | non (stigmatisation) | oui (variable) | non (réprobation) | oui (pénalisation) |

Au final, quelle définition de la transgression pourrait servir de fil d'Ariane aux travaux qui vont suivre ? Celle offerte par G. Bataille[74] a le mérite de la concision : « à tel moment et jusque-là, ceci est possible ». Elle pose également les principaux enjeux :

- la limite et sa labilité (« jusque-là »)
- le caractère relatif de l'acte transgressif (« ceci »)
- l'inconnu du hors-limite (« possible » et, hors-champ, l' « im-possible »)

En appui sur G. Bataille, on propose cette terminologie : la transgression est l'ensemble des activités humaines (du corps et de l'esprit) qui placent son auteur sous la menace d'une sanction pour cause de non-respect d'une norme, consciemment ou non, volontairement ou pas, avec ou sans

[74] Georges Bataille, *L'Érotisme… op. cit.*, p.69.

projection de ce qui se trouve au-delà de la norme franchie et quel que soit le degré de nuisance à l'encontre de l'autorité.

Une dernière chose. Le chardon, emblème de la ville, s'est tardivement rappelé à notre souvenir comme une évidence. Il y a pourtant du Bataille dans la devise de Nancy, au point que l'on pourrait en proposer une définition alternative : jusqu'où éprouver la limite pour goûter à l'aiguillon du dépassement ? « Qui s'y frotte, s'y pique ! » donc.

# PREMIÈRE PARTIE

# -

# HORS-LIMITES

« La ville a peu d'aspect ; les clochers de la cathédrale sont des poivrières Pompadour. Cependant, je me suis réconcilié avec Nancy, d'abord parce que j'y ai dîné, et j'avais grand' faim. »

Victor Hugo, *Le Rhin. Lettres à un ami*, 1842

« C'est la plus noble et la plus agréable ville que j'aie vue en France. »

Hippolyte Taine, *Carnets de voyages*, 1863-1865

# Chapitre premier
# Les conditions favorables à la transgression

## I. Une société bouleversée

### A. Nancy

« L'histoire ne repasse pas les plats »[75]… et pourtant. L'arrivée des Allemands le 18 juin 1940 n'est pas sans rappeler la situation qui a sorti la ville de son engourdissement 70 ans plus tôt. La perte de l'Alsace-Lorraine et l'occupation de 1870-1873 avaient, en effet, amorcé la transformation de la belle endormie en capitale de l'Est de la France. La ville y avait progressivement gagné à la fois son rang de métropole avec le passage symbolique des 100 000 habitants en même temps que le siècle, et une vitrine en la présence de l'École dite de Nancy. Cet âge d'or a pris fin avec la Première Guerre mondiale. Succède alors une période de latence faite de rattrapage démographique consécutif à la grande saignée, de léthargie économique liée à la crise de 1929 et de développement urbain désordonné en l'absence de mise en œuvre volontariste des plans d'après-guerre. Le phare de la grande région était repoussé plus à l'est, à Strasbourg, et abandonnait Nancy à sa concurrence avec sa voisine messine retournée à la mère-patrie.

C'est pourquoi la nouvelle occupation qui commence le 18 juin 1940 rebat les cartes. La cité ducale redevient une ville-frontière au cœur de la marche appelée zone réservée[76], coupée à la fois de Vichy par la ligne de démarcation, et de Paris par la ligne « noire » (ou de « Hitler »). Tout proche, le *Grand Reich* n'est qu'à 20 kilomètres et laisse planer à terme la menace d'annexion de la Lorraine restée française ainsi qu'un asservissement dont se font l'écho les réfugiés et expulsés d'Alsace et de Moselle. L'Occupation intervient donc au moment où la ville se cherche un second souffle et subit de plein fouet le traumatisme de la défaite. Or, paradoxalement, le pillage économique et l'oppression révèlent tout l'intérêt que porte le vainqueur à la métropole comme si, en quelque sorte, les années noires mettaient ses potentialités en lumière.

La position de Nancy est d'abord stratégique. Au cœur d'une dépression creusée par la Meurthe et bordée du côté ouest par un front de côtes, à l'est par un ensemble de buttes-témoins, elle commande un système de voies de communications composé :

[75] Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932, Paris, Gallimard, 2001, 505 p.
[76] On peut employer les termes de « zone réservée » ou « zone interdite » que les sources évoquent indifféremment.

- de la ligne ferroviaire Paris-Strasbourg (1852) ainsi que ses principales dérivations vers Metz-Thionville (1854) et Épinal (1857)
- du réseau fluvial interconnecté entre le canal de la Marne-au-Rhin (1840-1853) et celui de l'Est (Meuse-Moselle-Saône) par la jonction de Nancy (1875-1887)
- de la « grande croisée » routière Paris-Strasbourg et Metz-Belfort, ainsi que des axes transversaux vers Verdun, Colmar, Sarreguemines et Langres[77]
- de l'aéroport d'Essey-lès-Nancy (1924-1925) situé à égale distance de Paris et Wiesbaden, de Vichy et des grands centres allemands

Un riche passé militaire insère la ville dans le système défensif hérité de Séré de Rivières (1874-1914), entre Toul et Épinal, avec la présence de l'état-major du 20e Corps d'armée au palais du Gouvernement et tout un chapelet de casernes en banlieue pour accueillir la troupe[78]. Les fonctions économiques confortent le poids de Nancy. Dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, son bassin concentre trois pôles industriels d'importance orientés vers la chimie lourde à l'est (Saint-Nicolas-de-Port, Dombasle), la sidérurgie au nord (Pompey) et au sud (Neuves-Maisons). Cependant, leurs capacités de production sont entravées par le déclin des activités minières à partir des années 1930 et le manque d'industries de transformation dans le chef-lieu. Ce qui fait dire à R.-S. Dion que Nancy « devient le centre directeur, dispensateur des services financiers, scientifiques et commerciaux à (sa) petite région mais aussi à toute la Lorraine industrielle française »[79] sans, toutefois, avoir l'embonpoint économique que laisserait supposer sa ceinture d'usines.

Car c'est là tout l'enjeu. « Nancy fut et veut rester la capitale de la Lorraine ; elle a conservé la majesté d'une capitale » selon les guides touristiques de l'entre-deux-guerres[80]. Mais une majesté qui est plus en parure qu'en pouvoir et renvoie davantage à la forme architecturale qu'à la qualité des fonctions urbaines. Elle n'est ni l'archétype de la ville industrielle incarnée par Mulhouse, ni une cité commerciale à forte lisibilité comme Reims, deux métropoles de taille comparable. En

[77] Les principales lignes assurées par les autocars des Rapides de Lorraine sont Nancy-Paris avec l'embranchement à Frouard pour Metz, Longwy, Charleville et le nord de la France ; Nancy-Château-Salins en direction de la Sarre ; Nancy-Dijon par Toul ; Nancy-Mirecourt-Vittel-Marrey ; Nancy-Saint-Dié par Lunéville avec l'embranchement à Mont-sur-Meurthe pour Rambervillers. Préfecture ; ADMM, WM 384.
[78] Les corps de troupes stationnés à Nancy sont le 26e régiment d'infanterie, le 18e régiment du génie, le 8e régiment d'artillerie de campagne, le 510e régiment de chars de combat, les 33e et 52e escadres, la base aérienne 121, le 20e train et le 23e commis et ouvriers militaires d'Administration. D'après *l'Annuaire de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, imprimeurs-éditeurs Humblot & Cie, 1937, p.16.
[79] Rose-Marie Dion, *La région urbaine de Nancy*, thèse 2 tomes, Nancy, Université de Nancy II, 1982, 932 p, tome 1, p. 194.
[80] *Les Guides bleus. France Nord et Est*, Hachette, 1925, p.328.

somme, plutôt Balzac, voire Courteline, que Zola. Lorsque le secrétaire d'État à l'Intérieur Jean-Pierre Ingrand vient d'ailleurs faire le point sur les différentes activités à l'été 1941, il commence par le commerce, les finances, la banque et, seulement en dernière position, l'industrie[81]. C'est que les frontières entre l'usine, l'atelier et l'échoppe sont délicates à déterminer au sein de la production nancéienne comme le confirme l'enquête réalisée par l'inspecteur du travail M. Blanc au début de 1944[82]. Elle met en avant huit secteurs économiques : les industries des métaux (constructions métalliques, mécaniques, électriques, chaudronneries, etc.), celles du cuir (notamment la chaussure), le textile et les industries du vêtement, les industries du livre, de l'alimentation (meunerie, brasserie, conserverie, etc.), le commerce divers (de gros et de détail, alimentaire, de combustibles, de récupération, etc.), enfin, l'industrie hôtelière. Pour autant, aucun ne ressort nettement.

Les fonctions administratives et culturelles sont, à côté, les autres déterminants du rayonnement de la ville sur sa région et lui donnent un profil équilibré entre production et commandement. Certes, l'arrivée de l'occupant coïncide avec une période de chômage de masse dans le département mais la décrue s'amorce rapidement puisque l'on passe de 20 083 individus le 5 août 1940 à seulement 7 151 le 15 novembre, soit une baisse de 64% en un trimestre[83]. Au final, il semblerait que la conjoncture de guerre ne remette pas foncièrement en cause la palette économique élargie de Nancy comme le montre le sondage réalisé par la Mairie en 1940[84] :

La composition socio-professionnelle des ménages nancéiens
durant l'entre-deux-guerres et au 1er septembre 1940

| | avant-guerre | | 1er septembre 1940 | |
|---|---|---|---|---|
| | nombre | pourcentage | nombre | pourcentage |
| ménages agricoles | 50 | 0,1% | 50 | 0,1% |
| ménages ouvriers | 23 500 | 28,8% | 18 500 | 26,8% |
| ménages artisans et rentiers | 17 250 | 21,1% | 18 500 | 26,8% |
| ménages autres | 40 800 | 50% | ~ 32 000 | 46,3% |

À peine les familles de l'artisanat et de la rente augmentent-elles en volume, peut-être du fait de l'arrivée de Mosellans, mais dans des proportions qui ne contredisent pas le triptyque dominant

[81] Visite du 18 juillet 1941. Préfecture ; ADMM, WM 384.
[82] Mairie, enquête du 12 février 1944 ; AMN, 7 F 32.
[83] Rapport de l'inspecteur départemental du Travail et de la Main-d'œuvre du 25 février 1941 ; ADMM, W 1094/9. Cité par Pierre Gérard, « Le protectorat industriel allemand en Meurthe-et-Moselle » *in Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, p.20.
[84] Mairie ; AMN, 4 H 699.

administration-commerce-production. Le profil général reste le même avec, dans le détail, une composition de la population active qui se différencie en fonction du sexe. Les deux histogrammes le prouvent, celui des hommes s'appuyant sur le recensement du STO en 1943[85], l'autre, sur le travail des femmes en 1944[86]. Une précaution toutefois, les âges masculins se réduisent aux moins de trente ans et seules les salariées féminines sont concernées.

Activité masculine et féminine à Nancy en 1943 et 1944*

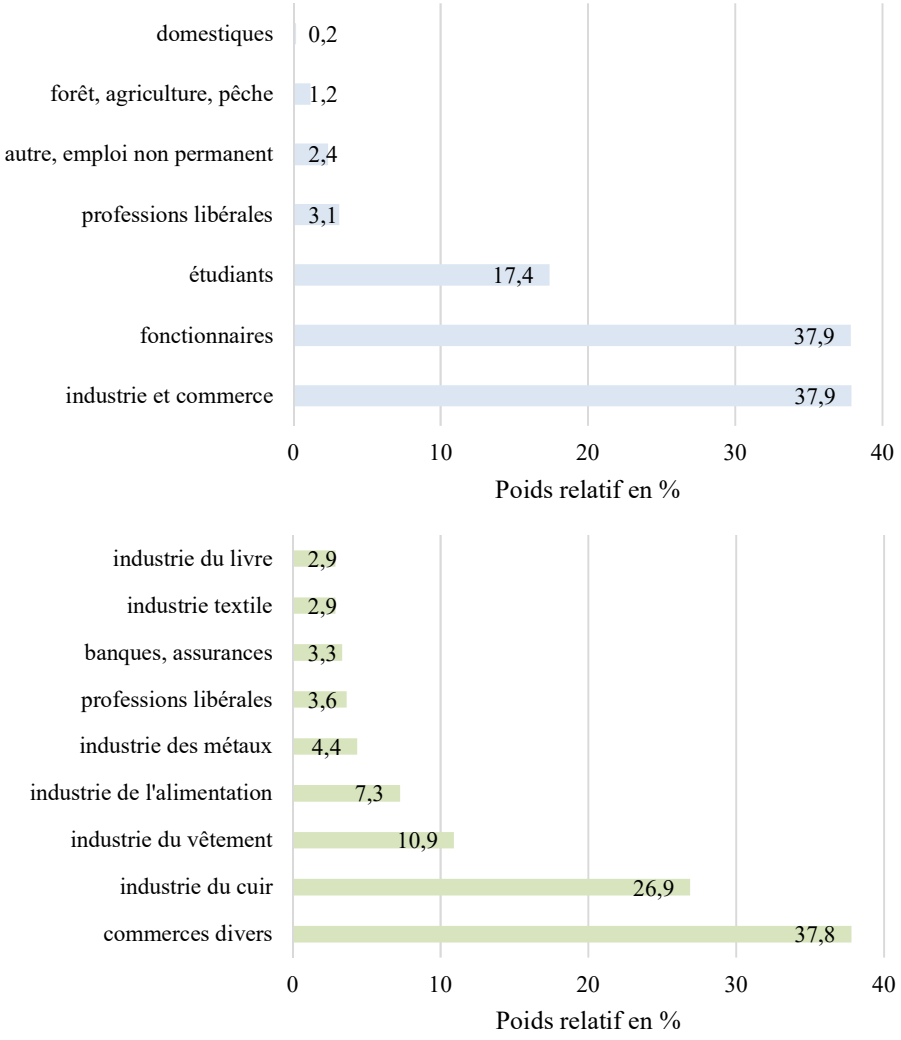


** Activité des hommes nés de 1912 à 1922 en 1943 et des femmes employées en 1944.*

Les comparaisons sont délicates puisque ni les panels, ni les nomenclatures ne se recoupent. On observe cependant que plus d'un tiers des jeunes hommes travaillent dans l'administration qui

[85] Mairie, 9 mars 1943 ; AMN, 7 F 32.
[86] *Ibid.*

représente le même poids que l'industrie et le commerce cumulés (37,9%). Au contraire, les femmes apparaissent proportionnellement plus nombreuses dans les différentes branches industrielles, à hauteur de la moitié de leurs effectifs, et bien avant les activités marchandes qui sont leur deuxième secteur professionnel. On peut avancer, en toute précaution, que la période de l'Occupation a perpétué les bases socio-économiques de Nancy mais au prix d'une surreprésentation des femmes dans l'industrie et à la différence des métiers administratifs qui apparaissent comme un apanage masculin[87].

L'image d'une cité qui prolonge une tradition économique issue du dernier quart du XIX$^{e}$ siècle s'impose car l'entre-deux-guerres n'a pas fait montre de réelle novation en la matière mais plus d'adaptation aux difficultés du temps. On peut prendre également la mesure de ce dynamisme inégal à travers la structure du bâti où, là encore, c'est la « Belle Époque » qui marque le pas. En effet, sur les 33 312 constructions que compte la ville[88], 47% sont érigées entre 1871 et 1914, contre 29% avant, 23% de 1915 à 1939, puis à peine 1% jusqu'en 1949. Maintenant, en décomposant la nature des constructions en volume et en pourcentage, on observe que l'Occupation plonge littéralement la cité dans un marasme immobilier :

Nature des constructions nancéiennes de 1915 à 1949

| **Nancy** | **1915-1939** | | **1940-1949** | | **moyenne 1915-39** | | **moyenne 1940-49** | | **évolution 1939-49** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ville | agglo | ville | agglo | ville | agglo | ville | agglo | ville | agglo |
| maisons individuelles | 1 740 | 4 551 | 62 | 200 | 70 | 182 | 6 | 20 | -91% | -89% |
| immeubles collectifs | 1 401 | 2 460 | 51 | 99 | 56 | 98 | 5 | 10 | -91% | -90% |
| hôtels, pensions | 19 | 25 | 2 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | -74% | -80% |
| baraquements provisoires | - | 12 | - | 19 | - | 0 | - | 2 | - | +296% |
| industrie, commerce | 58 | 83 | 12 | 15 | 2 | 3 | 1 | 2 | -48% | -55% |
| éducation, administration[a] | 37 | 59 | 2 | 11 | 1 | 2 | 0 | 1 | -86% | -53% |
| nombre de logements[b] | 7 491 | 13 520 | 275 | 588 | 300 | 541 | 27 | 59 | -960% | -951% |

a. dont hospitalier b. toutes catégories confondues

[87] Christine Bard rappelle que la loi du 11 octobre 1940 interdit l'embauche des femmes mariées dans les administrations conformément à l'idéal de la Révolution nationale de les rendre à leur foyer. La pression allemande et la conjoncture élargissent, à la fin de la période, l'employabilité féminine et les soumettent au STO. Christine Bard, *Les femmes dans la société française au 20$^{e}$ siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, 285 p.

[88] Il y a 20 638 bâtiments dans les communes de banlieue et 12 674 à Nancy. Mairie ; AMN, 4 H 699.

Tous les chiffres, à l'exception des baraquements provisoires, sont dans le rouge et l'on peut parler d'une véritable glaciation urbanistique à partir de 1940. Le phénomène touche aussi bien le chef-lieu que la banlieue avec un quasi épuisement de la création de logements. Cela ne manque pas d'attiser la crise résidentielle étendue à l'ensemble de l'agglomération avec, pour conséquences, une crispation des tensions entre l'occupant qui s'affranchit du marché grâce à ses réquisitions et la population qui se paupérise avec la hausse des loyers.

Au final, la prise de guerre des Allemands se révèle en demi-teinte. « La crise des années 1930 toucha durement la ville et tout le bassin de Nancy en se traduisant par de nombreuses fermetures de commerces et d'entreprises et des faillites bancaires. Les industries d'art furent les premières touchées. ( ) Cette récession se traduisit aussi par le quasi-arrêt de la construction et des aménagements urbains. Pour autant, deux phénomènes marquèrent notablement cette période : le rayonnement de la presse nancéienne et la poursuite du développement de l'université »[89]. Il n'y a pas de déclin de Nancy durant l'entre-deux-guerres, plutôt une transformation restée incomplète. Dès lors, tout le défi des années sombres est d'accélérer cette mutation à partir de cartes passées aux mains de l'occupant et en éprouvant au minimum la résilience de la population.

### B. La déstructuration sociale

Pour étudier l'impact de la guerre sur la population de Nancy, il convient au préalable d'en mesurer le volume, véritable gageure. Deux chiffres servent de balises, ceux des recensements nationaux de 1936 et de 1946[90] qui donnent les résultats suivants :

[89] Françoise Boquillon, Catherine Guyon, François Roth, *Nancy, 1000 ans d'histoire*, Nancy, éditions Place Stanislas, 2008, 287 p., p.229-230.
[90] « Évolution démographique 1936-1962, par communes et secteurs géographiques », *in* Rose-Marie Dion, *La région urbaine de Nancy…. op. cit.,* tome 3, *fig.* 108, p. 496.

Évolution de la population urbaine d'après les recensements de 1936 et de 1946

| | 1936 | 1946 | évolution* | poids 1936 | poids 1946 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nancy | 121 301 | 113 477 | - 6,5 | 73,5 | 72,7 |
| Laxou | 8 551 | 8 174 | - 4,4 | 5,2 | 5,2 |
| Malzéville | 5 404 | 5 332 | - 1,3 | 3,3 | 3,4 |
| Jarville | 5 270 | 5 145 | - 2,4 | 3,2 | 3,3 |
| Saint-Max | 4 996 | 5 380 | + 7,7 | 3 | 3,4 |
| Vandœuvre | 4 645 | 5 308 | + 14,3 | 2,8 | 3,4 |
| Maxéville | 4 446 | 4 481 | + 0,8 | 2,7 | 2,9 |
| Essey | 4 121 | 2 577 | - 37,5 | 2,5 | 1,7 |
| Villers | 3 131 | 3 569 | + 14 | 1,9 | 2,3 |
| Tomblaine | 2 911 | 2 397 | - 17,7 | 1,8 | 1,5 |
| Dommartemont | 234 | 212 | - 9,4 | 0,1 | 0,1 |
| total | **165 010** | **156 052** | **- 5,4** | **100** | **100** |

* évolution entre 1939 et 1949

La baisse de 5,4% du nombre d'habitants apparait comme relativement modérée pour toute l'agglomération. Le poids de Nancy n'est pas remis en cause, tout juste s'affaisse-t-il légèrement, mais il représente toujours près des trois-quarts de l'ensemble. Certaines communes de banlieue connaissent, par contre, de fortes fluctuations que l'on peut expliquer par une redistribution aux dépens des zones proches de l'aérodrome et susceptibles de bombardements (Essey, Tomblaine).

Entre les deux dates, les évolutions jouent à la baisse (l'évacuation, les départs individuels) ou à la hausse (l'arrivée de réfugiés et d'expulsés d'Alsace-Lorraine) dans un mouvement de vases communicants qui échappe partiellement aux autorités. Celles-ci participent pourtant aux transferts en prenant les premières mesures de dispersion le 1er septembre 1939 sous la forme de trains spéciaux à destination de Bordeaux. Sont visés en priorité tous les malades et les vieillards, puis les femmes et les enfants. Cependant, l'opération se révèle « négative » à en croire la Mairie car « les conditions matérielles sont défavorables (bagages légers, absence d'ustensiles de cuisine, oisiveté) »[91] et les quotas insuffisants pour prolonger les départs après le 18 novembre. On compte, à ce moment, 2 422 évacués en quatre convois, dont 253 enfants de moins de 3 ans, 242 entre 3 et

[91] Mairie ; AMN, 4 H 693.

7 et 1 827 adolescents et adultes. Si l'on rajoute les 1 329 départs de septembre, on totalise l'évacuation de 3 721 personnes, soit à peine 3% de la population urbaine.

Une deuxième dispersion est organisée en mai 1940 en faveur de 2 379 inscrits (779 femmes, 1 434 enfants et 166 vieillards et malades) mais, cette fois, c'est la rapidité des événements qui rend impossible l'organisation des convois. Par conséquent, de nombreux Nancéiens partent par leurs propres moyens, ce qui augmente la désorganisation et empêche tout contrôle des flux dans un contexte où l'on assiste à une forte augmentation des expulsés d'Alsace-Lorraine à partir du 15 juillet. Bref, les autorités sont dépassées par les départs, avant de lâcher prise sur les retours. L'occupation soumet, en effet, le rapatriement des réfugiés au bon vouloir de la *Passierstelle* (service des laissez-passer) du lieu d'accueil qui transmet à la *Feldkommandantur* de Nancy et à son bureau des passeports du 3 boulevard Clemenceau pour la délivrance, ou non, d'un visa. Les conditions sont drastiques et limitées aux regroupements familiaux à la condition que le chef de famille n'ait pas quitté la ville[92]. Inévitablement, des retours non autorisés s'organisent, à la fois transgressifs et clandestins, mais plus ou moins légitimés lorsque la réinsertion professionnelle du transfuge est acquise.

Spatialement, les mobilités ont touché toutes les communes de l'agglomération à l'exception de Laxou et de Maxéville (*cf. annexe 4*). C'est cependant Nancy qui connaît les plus fortes variations avec une décroissance de 44%, ce qui suppose peut-être une corrélation entre l'exode et le niveau de revenus qui demanderait à être vérifiée.

La question qui se pose alors est de saisir le volume démographique de la ville tout en restant dans l'ignorance de ses populations flottantes. On peut, pour cela, prendre appui sur le nombre des cartes d'alimentation distribuées qui reste, en dépit des trafics, l'indicateur le plus fiable car essentiel à la survie :

[92] Mairie, 8 mai 1941 ; AMN, 4 H 699.

Évolution de la population de Nancy de 1939 à 1945
à partir des recensements et de la distribution des cartes d'alimentation

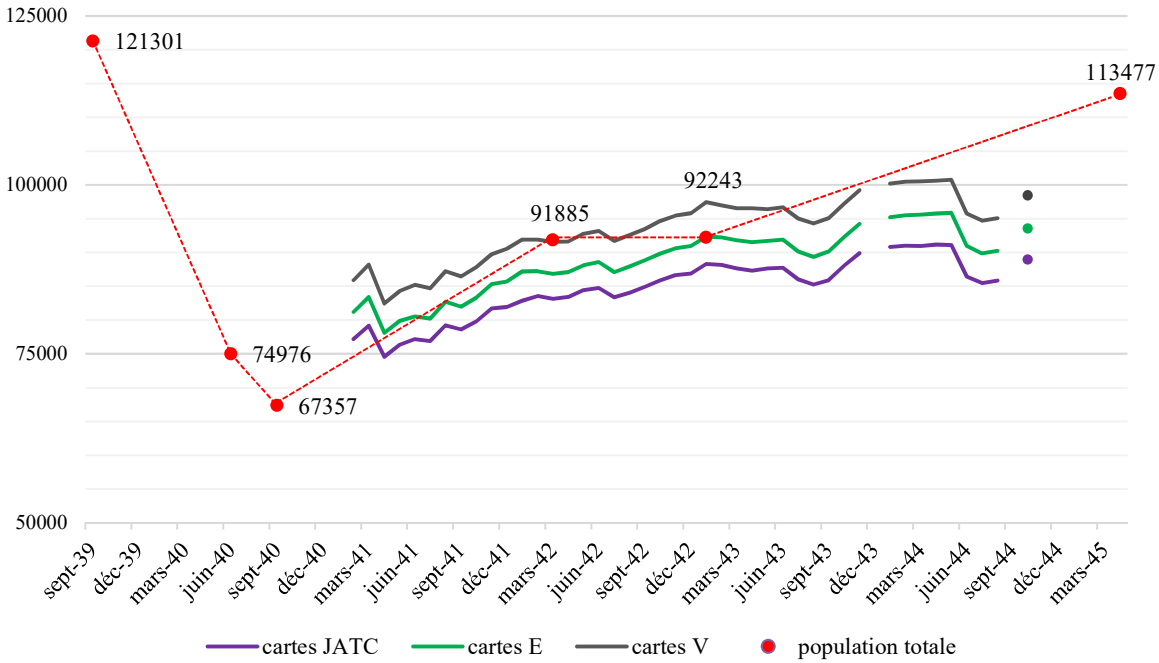


Le graphique d'évolution montre un long *trend* de rattrapage de 1940 à 1942, avant un fléchissement en 1943, puis un net repli à partir de juin 1944, partiellement compensé après la Libération de septembre. Le volume d'habitants fluctue mais, si l'on analyse les âges, la structure de la population reste relativement stable. Deux études de détails réalisées en juin 1940 et février 1941 indiquent toujours une surreprésentation des adultes de 12-70 ans (56 à 58%), par rapport aux travailleurs (21 à 19%), aux 3-12 ans (13 à 12%), aux plus de 70 ans (5%) et aux moins de 3 ans (4 à 5%)[93]. On pourrait presque en conclure, à la lecture de ces chiffres, que la démographie nancéienne prouve, peut-être pas son dynamisme, mais, à tout le moins, sa capacité d'adaptation. Toutefois, de nombreux paramètres vont dans le sens inverse d'une grande fragilité.

Fertilité et morbidité sont les deux facettes de la vitalité d'une population mais aussi de sa croyance ou non en l'avenir. En l'état, les Nancéiens ne font pas preuve d'optimisme avec 6 085 décès observés entre juillet 1941 et août 1944[94] pour 4 341 naissances. C'est même pire que la situation française, elle-même détestable, avec un rapport décès / naissances de 1,23 au niveau national[95] contre 1,4 ici. Quant au taux de mortalité infantile, on comptabilise 344 enfants morts

[93] Les études sont réalisées le 18 juin 1940 et l 8 février. Mairie, AMN, 4 H 699.
[94] Il n'y a qu'une lacune pour le mois de décembre 1943. Préfecture ; ADMM, WM 1531.
[95] Il y a 3,402 millions de décès pour 2,754 millions de naissances en France de 1940 à 1944. Chiffres de Jean Bourgeois, « La situation démographique » *in* Jean-Marc Rohrbasser, Martine Rousso-Rossmann, *1939-1945, Une démographie dans la tourmente*, Paris, INED éditions, 2015, p.160.

avant un an, ce qui représente 7,9% des décès, contre 7,7% pour le reste de la France[96]. Maintenant, si l'on étudie l'accroissement naturel de la ville, là encore nous ne sortons pas du rouge comme on l'observe sur le graphique :

Accroissement naturel et nuptialité de février 1941 à octobre 1944

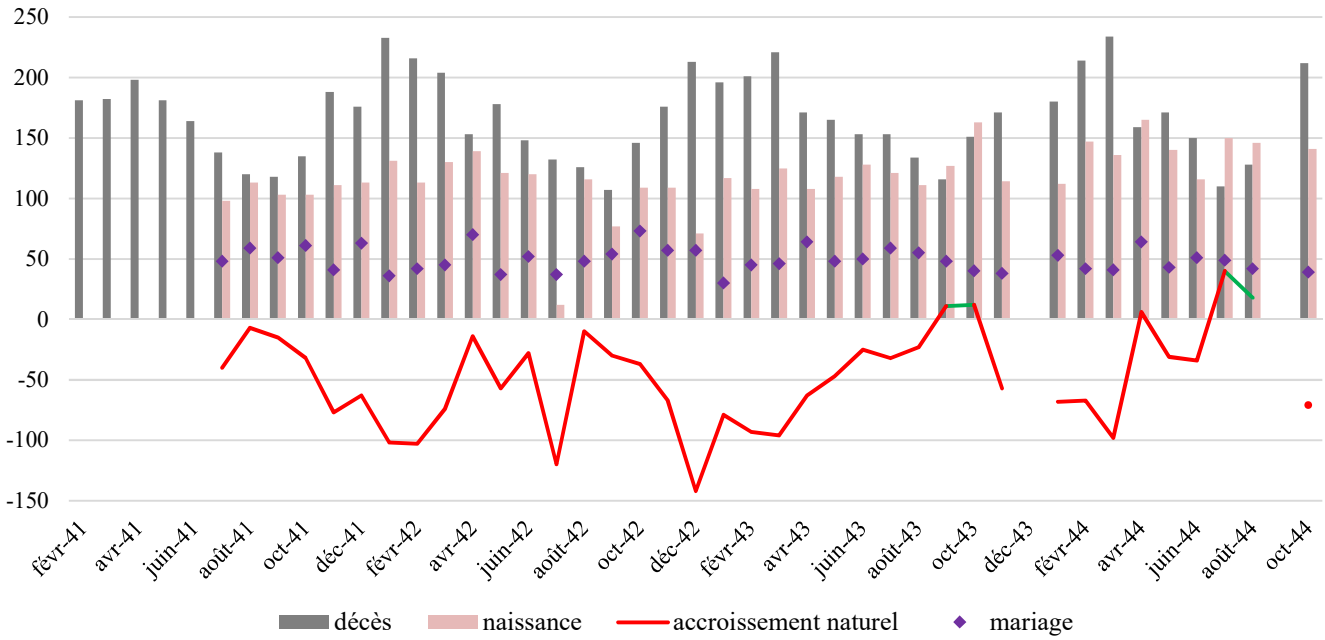


À l'exception de septembre-octobre 1943, avril et juillet-août 44, le déficit démographique est constant. On peut en conclure qu'il règne une fertilité dépressive qui place la ville en décalage avec ce que l'on observe ailleurs. En effet, les études récentes ont montré que le *baby-boom* trouve son origine dans les mesures natalistes de Vichy, elles-mêmes héritières de la III[e] République, et bien avant les Trente Glorieuses. Dès 1946, P. Vincent écrit même qu' « en moyenne, pendant les six années de guerre, le chiffre des naissances a dépassé de 6% les prévisions qu'on eût pu faire en l'absence de la guerre (et) que c'est à une perte supplémentaire de plus d'un million d'habitants que nous avons échappé, par suite de la résistance de la natalité pendant cette guerre »[97]. Pas à Nancy…

[96] Les séries de Nancy vont de juillet 1941 à août 1944 (sans décembre 1943) ; celles du pays sur les cinq années de 1940 à 1944. *Ibid.*
[97] Paul Vincent, « Conséquences de six années de guerre sur la population française » *in 1939-1945, Une démographie dans la tourmente… op. cit.,* p.153.

Mais l'originalité ne s'arrête pas là. Quand on prend les taux de mortalité, comparés à l'ensemble des départements non annexés[98], on obtient les résultats suivants qui font dire que si l'on ne naît pas dans la ville, on y meurt :

La mortalité à Nancy et dans la France non annexée

| | France [a] | Nancy [a] | nombre de décès |
|---|---|---|---|
| 1941 | 174 | 206 | 1 781 |
| 1942 | 170 | 218 | 2 032 |
| 1943 | 167 | 190 | 1 832 |
| 1944 | 204 | 137 | 1 346 [b] |
| moyenne | 179 | 188 | 6 991 |

*a. pour 10 000 habitants* *b. de janvier à août 1944*

Il faut croire que le maire a fréquenté le docteur Coué pour se targuer avec constance que, sous son égide, « la santé publique est satisfaisante »[99]. Force est de constater que l'état sanitaire y est, au contraire, catastrophique avec des chiffres largement au-dessus des moyennes nationales (sauf en 1944 car il n'y a pas de combats meurtriers à la Libération). Les affections saisonnières entraînent une recrudescence de la morbidité durant les périodes hivernales comme le montrent les barres de décès en formes de *sheds*. Les cas de grippe et de tuberculose se multiplient, peut-être de typhoïde et de diphtérie[100]. Ils se conjuguent aux difficultés du temps, notamment les conditions de travail « impactant la santé des femmes et des jeunes gens en état de moindre résistance physique en raison des restrictions alimentaires »[101]. Et ce sont les plus faibles qui disparaissent en priorité : les enfants et les vieillards. La santé des plus jeunes préoccupe surtout, car elle est « particulièrement déficiente (du fait) de l'alimentation diminuée et de la privation de vie et d'exercices au plein air (suite) à l'occupation de la colonie scolaire J. Antoine par les Allemands »[102]. On constate ainsi, en 1941, un déficit de poids à 8 ans de l'ordre de 2,5 kg pour les garçons, 2 kg pour les filles, et, à 12 ans, respectivement de 4,5 et plus de 3 kg[103].

[98] Jean Bourgeois, « La situation démographique » *in 1939-1945 Une démographie dans la tourmente… op. cit.*, p.160.
[99] Rapports d'octobre, novembre, décembre 1942, mars, avril, octobre, novembre 1943 ; AMN, 4 H 704.
[100] Selon le préfet, il y a 33 cas de typhoïde et 37 de diphtérie en Meurthe-et-Moselle pour le mois de novembre 1941 ; AMN, 4 H 703.
[101] Préfecture, 1er janvier 1942 ; *ibid*.
[102] Rapport des services de médecine et d'hygiène, 8 avril 1941 ; AMN, 4 H 699.
[103] ADMM, WM 306 *in* Pierre-Frédéric Brau, Didier Perrin, Hélène Say, *Enfance*, Nancy, ADMM, Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 2007, p.47.

La population nancéienne est vulnérable quant à sa situation physique mais elle l'est également relativement à son état moral si l'on analyse les suicides[104]. 122 sont avérés (peut-être 162 avec les cas suspicieux) dans une répartition à peu près croissante : 7 en 1940, 23 en 1941, 20 en 1942, 36 en 1943, idem en 1944. Beaucoup moins d'hommes (33%) que de femmes (67%) passent à l'acte avec, pour ces dernières, un recrutement quasi exclusif des désespérées parmi les catégories populaires. Leurs homologues masculins, eux, se trouvent davantage dans les classes moyennes avec des exemples de situations professionnelles à responsabilité (inspecteur de sûreté, surveillant de travaux, comptables…). Quel que soit le mode opératoire – intoxication au gaz (50 cas), solution médicamenteuse (33), noyades (17), étranglements (13) – les motivations restent incertaines, à moins d'extrapoler à partir des conclusions du procureur de la République en mars 1946[105] : 49% des suicides sont liés à des chagrins intimes ou des amours contrariés avec une nette surreprésentation des hommes (62%) par rapport aux femmes (38%), suivis des souffrances physiques et des maladies (26%), de la misère (12%) et de l'alcoolisme (6%).

En considérant, à présent, l'item moins sombre de la nuptialité, on arrive aux mêmes conclusions. Les taux de mariage pour 10 000 habitants sont, une fois de plus, très largement inférieurs au reste du pays, et presque dans un rapport de deux :

La nuptialité à Nancy et dans la France non annexée

| | France [a] | Nancy [a] | mariages |
|---|---|---|---|
| 1941 | 114 | *74* | 323 [a] |
| 1942 | 136 | 65 | 608 |
| 1943 | 114 | *60* | 523 [b] |
| 1944 | 108 | *57* | 48 [c] |
| moyenne | 118 | 64 | 50 |

*a. à partir de juillet 1941* *b. sauf décembre 1943* *c. jusqu'en août 1944*

La situation ne manque pas de trancher avec ce qui se passait avant où l'on constatait « un essor incontestable dans les vingt années qui suivent (le premier conflit mondial). Ces taux de nuptialité sont généralement supérieurs au taux moyen calculé pour la France entière »[106].

[104] Police, AMN, série 1 I.
[105] Rapport du procureur de la République du 23 mars 1946 ; ADMM, série WM.
[106] Pierre Clemendot, « Population de Nancy (1815-198) », *in Annales de démographie historique*, 1973, p.124.

Quels que soient les paramètres – natalité, mortalité, accroissement, naturel, suicides, nuptialité – le bilan de la population nancéienne est des plus sombres. En termes de comparaison, il traduit une double rupture, à la fois géographique puisque les chiffres se démarquent par la négative de la conjoncture nationale, mais aussi temporel avec la remise en cause des évolutions de l'entre-deux-guerres. La période correspond à un hors-temps, une anomalie démographique, révélateurs en eux-mêmes de la dureté toute particulière de l'Occupation qui se joue localement. C'est également la traduction des dissensions qui agitent la société dans ce qu'elle a de plus intimes – la vie, la mort, la famille – et susceptibles de générer de nouveaux comportements. Même s'il est difficile d'en prendre la mesure, on peut faire l'hypothèse que l'aggravation de la reproduction sociale influe sur la transgression, d'autant plus que s'ajoutent les difficultés de subsistance au quotidien.

### C. La matérialisation des conditions de vie

La réification de l'existence donne priorité au corps sur l'esprit. On mène désormais « la vie d'une bête domestique, ( ) vivre, comme tant d'autres, sans autre raison de vivre que d'être vivant »[107]. Cela s'incarne, durant les années noires, dans le régime (sec) de l'encartage où chacun est transformé en un assisté dont le poids physique décroît proportionnellement au gonflement du portefeuille sous l'effet des tickets et des coupons. Le rationnement est anticipé dès septembre 1939, officialisé au *Journal Officiel* le 10 mars 1940 et en vigueur à Nancy le 1er juin[108]. À partir de ce moment, chaque habitant appartient à sa lettre[109] sous la dépendance du tout puissant service de la répartition installé au 78 de la place du colonel Driant et chargé de contingenter les pénuries. Mais dès l'automne, plus encore durant l'hiver 1940-41, la conjoncture devient « extrêmement précaire » car les matériaux de chauffage manquent et les quantités de nourritures sont « loin d'être atteintes »[110]. En ville, certains produits se raréfient rapidement comme les matières grasses : on passe de 250 grammes de beurre tous les dix jours le 23 août 1940, à la moitié une semaine plus tard, puis seulement 100 grammes hebdomadaires à partir du 21 octobre[111]. En avril 1941, on

[107] Léon Werth, *Déposition – Journal de guerre 1940-1944*, Paris, Seuil, Points, 1992, p.70. « Et découpage de tickets pour tout », selon Georges Petitjean, 23 juin 1943 ; AMN, 353 Z.
[108] Mairie ; AMN, 4 H 699.
[109] Les catégories sont : E enfants de moins de 3 ans, J jeunes de 3 à 12 ans, A adultes de 12 à 70 ans, T travailleurs de force, C cultivateurs et V vieillards. Le 15 juin 1941, les J sont subdivisés en J1 de 3 à 5 ans, J2 de 6 à 13 ans, J3 de 14 à 21 ans et les A réduits de 21 à 70 ans, *in* Emmanuel Thiébot, *Chronique de la vie des Français sous l'Occupation*, Paris, Larousse, 2016, p.88.
[110] Mairie, 8 février 1941 ; AMN 4 H 699.
[111] Mairie, AMN, 4 H 699.

s'inquiète de la sous-alimentation des enfants[112], puis de la dégradation continue résultant d'un approvisionnement de plus en plus incertain[113]. « La situation (devient) tragique pour certaines familles du fait des pénuries, ( ) catastrophique pour les vêtements et les chaussures »[114]. La Préfecture reconnait d'ailleurs au début 1942 que « la hausse des prix et l'appauvrissement (créent) une angoisse pour se procurer le complément aux denrées rationnées indispensable au minimum physiologique vital »[115], ce qui légitime, à demi-mots, le marché parallèle. Pour dramatiques qu'elles soient, on estime néanmoins que les conditions de vie sont supportées avec « stoïcisme »[116] par la population qui conserve un bon état d'esprit en dépit d'une inquiétude certaine pour l'avenir. On entre ainsi dans un véritable cercle vicieux : l'atrophie progressive du minimum vital conduit les Nancéiens à la crainte du lendemain, ce que les autorités interprètent comme une acceptation tacite de la politique du jour et la possibilité d'éprouver encore les limites de la résistance du corps social. Le cynisme est, lui aussi, poussé dans ses retranchements avec la présence au service du Ravitaillement d'une affiche rappelant que « si des contingents sont nettement inférieurs aux besoins minima de la population (chaussons, vêtements, etc.), n'en incriminez pas le Gouvernement, ni les administrations, mais la guerre (et) la défaite »[117]. Autrement dit, les Français, seuls, portent la responsabilité de leur déliquescence.

Le poids des restrictions affecte différemment la population. Il est cependant difficile de dire, à partir des statistiques du bureau de bienfaisance, si les fluctuations de l'aide distribuée sont liées à une baisse des moyens, à une décrue de la pauvreté ou la conséquence de la semi-tolérance du marché gris à partir de 1942 :

[112] Mairie, 6 avril 1941 ; ADMM, WM 404.
[113] Alfred Sauvy a calculé, par exemple, que la consommation annuelle par habitant entre 1940 et 1944 décroit de 43% pour les pommes de terre et le lait, 57% pour la viande, et 36% pour les légumes secs. Dans l'ordre, les chiffres passent de 253 à 196 kg, 243 à 139 litres, 37 à 16 kg, 5,6 à 3,6 kg, *in* Alfred Sauvy, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, Flammarion, 1978, p.241.
[114] Mairie, 8 janvier et 26 octobre 1942 ; ADMM, WM 404.
[115] Préfecture, 1er janvier 1942 ; AMN 4 H 703.
[116] Mairie, 26 octobre 1942, *ibid.*
[117] Georges Petitjean, 27 septembre 1943 ; AMN, 353 Z.

La distribution des secours par le bureau de bienfaisance de 1940 à 1944[118]

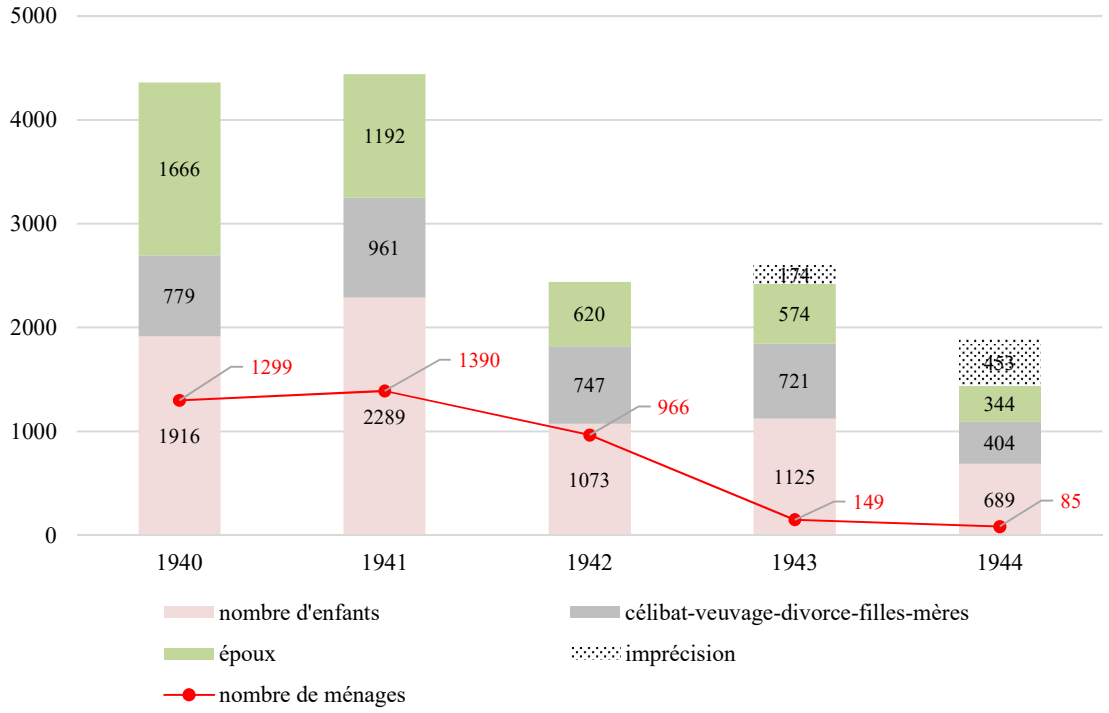


Plus parlante se révèle l'analyse des bénéficiaires des secours. La matérialisation des conditions de vie affecte de moins en moins les individus en couple qui représentent 38% de l'ensemble en 1940 contre 24% quatre ans plus tard. À l'inverse, les isolés (notamment les filles-mères) augmentent de 10 points sur la période et passent de 18% à plus de 28%. Quant aux enfants, ils restent les principaux destinataires de l'aide avec un maximum en 1941 où ils constituent plus de la moitié des concernés (51%). De fait, l'isolement est un facteur de précarisation qui touche davantage les femmes que les hommes et où la présence d'enfant(s) aggrave encore les difficultés de survie. Prenons, par exemple, l'année 1943 : on comptabilise 840 hommes secourus contre 1 384 femmes. Dans les âges inférieurs à 16 ans, on aide un peu plus les garçons (536 contre 518), mais, au-delà, les femmes l'emportent toujours, surtout parmi les plus de 60 ans (552 contre 147). Il existe ainsi une corrélation entre fragilité, sexe et âge où les temps « extrêmes », (pré-)adolescence et vieillesse, sont ceux d'une vulnérabilité d'autant plus forte que l'on appartient à la catégorie féminine (sauf pour les enfants). Certes, l'attribution de 140 francs hebdomadaires pour les conjointes de prisonniers, l'extension de l'allocation de salaire unique en 1941, le doublement des allocations familiales en décembre 1943 ou le versement d'indemnités spéciales

[118] Mairie, AMN, 1 Q 40.

sont censés soulager les difficultés des femmes, mais non sans l'arrière-pensée de leur isolement et d'une dépendance à l'égard du secours moralisateur de l'État[119].

Elles se retrouvent en première ligne du sacrifice quotidien, que ce soit dans les queues incessantes, les démarches administratives, l'économie domestique ou les colis familiaux. De fait, la réalité contredit la doxa vichyste qui glorifie la figure féminine dans sa claustration domestique et maternelle en-dehors de toute implication dans la vie sociale. Tout agit, au contraire, comme si la propagande était rattrapée par « la politisation de la vie quotidienne impossible à éviter (car) l'évolution de l'opinion est conditionnée par les difficultés (journalières) ». Celles-ci génèrent « des comportements d'égoïsme ou de solidarité (qui) peuvent prendre une signification politique »[120] ; par-là même, ils deviennent consubstantiels à des attitudes déviantes. E. Morin-Rotureau ne dit rien d'autres lorsqu'elle écrit que « la place de la femme est l'espace privé, toute tentative d'en sortir est une transgression dangereuse pour elle et la société »[121].

S'il existe une catégorie sociale tout particulièrement sensible aux aléas des conditions de vie sous l'Occupation, il s'agit bien de la jeunesse. Les jeunes sont, en effet, au cœur du discours et de la politique d'encadrement de Vichy sous l'égide de la délégation de Meurthe-et-Moselle à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, installée le 24 février 1941 au 11 de la rue Lyautey et dirigée par Eugène Willette, puis Paul Job[122]. C'est elle qui chapeaute les différents organismes en charge de leur direction morale et éducative qui fleurissent en ville. Les principaux sont les centres et ateliers de la rue Lionnois (85 garçons), du 11 de la rue de Verdun (50 filles), de Saint-Max, de Tomblaine et de Maxéville (50 filles chacun), et de la Grand Rue (220 filles). À côté, le Secours national ouvre 4 centres masculins et 10 féminins pour l'accueil de jeunes chômeurs et chômeuses de 14-17 ans à qui l'on verse une allocation journalière de 4 à 6 francs et une formation générale de 42 heures hebdomadaires grâce à un personnel issu de l'école de cadres féminine de la rue du Manège. À un jet de pierre, le foyer de la jeunesse, place de l'Arsenal, est moins professionnalisant et s'identifie plus à une maison de lutte contre l'oisiveté destinée au chant, à la lecture, au bricolage, au théâtre et aux activités de plein air. Il existe aussi, à côté, le service rural qui recrute surtout parmi les étudiants volontaires pour moissonner dans les environs de Nancy ou le « Théâtre jeune » de Géo Condé, délégué régional de l'association Jeune France, et responsable de toutes les

[119] Hélène Eck, « Les Françaises sous Vichy » *in Histoire des femmes en Occident – tome V. le XX^e siècle*, tome 5, Paris, Tempus, Plon, 2002, p.194.
[120] Hélène Eck, *ibid*, p.203
[121] Evelyne Morin-Rotureau, *Les Françaises au cœur de la guerre… op. cit.*, p.40.
[122] Affaires culturelles ; ADMM, WM 1161.

questions artistiques. D'autres projets sont envisagés comme la création d'équipes d'aide à la défense passive ou à l'entraide, ainsi qu'un établissement spécial pour l'enfance délinquante mais le risque de réquisition des cadres, la nécessité d'obtenir l'autorisation des Allemands réticents et les problèmes de recrutement de personnel ne permettent pas de donner suite.

Néanmoins, on espère que ce tramage, adossé à un enseignement aux ordres, ne laisse aucun adolescent sur le bord de la voie nationale. Or, le premier « tour d'horizon » de l'état d'esprit de la jeunesse qui tombe en décembre 1941, et les suivants, mettent rapidement fin aux espoirs fondés. On découvre que les jeunes vivent « les mois les plus pénibles depuis l'armistice et un grand désarroi dans tous les milieux »[123]. Autrement dit, ils ont subi de plein fouet la défaite avant de rencontrer les rigueurs des pénuries. Qui plus est, les jeunes Lorrains ne répondent guère aux vœux de l'État français du fait que « la tenue et la discipline laissent à désirer, ( ) l'apathie (est) générale, ( ) la majorité cherche à passer ses vacances sans servir (encadrement de colonies de vacances, service civique rural). (Les jeunes ouvriers) sont très éloignés de l'idéal proposé. La jeunesse est peu formée, qui n'éprouve qu'un désir modéré de se plier aux disciplines nationales et sociales. La tendance est au relâchement général et à l'absence de forces morales, (à) une attitude (pas assez) lucide et virile »[124]. Même les grand-messes organisées par la propagande ne produisent pas l'effet escompté. Ainsi, le 17 mai 1942, lorsqu'un millier d'athlètes défilent à Nancy avant leur prestation du serment des sportifs devant 7 000 spectateurs, les autorités ne peuvent cacher « les progrès qui restent à accomplir pour redonner aux jeunes Français le goût de l'ordre et de la discipline »[125]. Il semblerait pourtant qu'un retournement se produise à la fin 1942 sous la forme d'une « véritable révolution intérieure » favorable au régime mais les réquisitions du travail lui coupent définitivement l'herbe sous les pieds quelques semaines plus tard. « Les milieux des jeunes et universitaires sont largement remués par les STO et les recensements, ( ) la grande préoccupation des départs pour l'Allemagne est très mal accueillie par la quasi-totalité des jeunes et de leurs familles. Le travail s'en est ressenti considérablement, tant dans l'enseignement que dans les milieux ouvriers. La nervosité est loin de se calmer »[126]. Dès lors, la rupture avec Vichy est consommée.

Les nouvelles structures créées par le régime montrent les limites de l'encadrement, alors même que l'école est à la peine pour prendre le relais. Le principal problème rencontré est celui de

[123] Délégation départementale à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, novembre-décembre 1941 ; ADMM, WM 471.
[124] *Ibid*.
[125] *Ibid.*
[126] *Ibid*, février et juin 1943.

l'absentéisme scolaire qui est récurrent tout au long de la période en dépit de fluctuations conjoncturelles. Cela tient, d'une part, aux insuffisances du ravitaillement en bois et en charbon qui obligent plusieurs écoles à fermer au début 41[127] ou à compresser les classes au prix de la mixité[128] ; d'autre part, au manque de fournitures destinées aux enfants qui les empêchent de quitter le domicile parental. Régulièrement, les autorités se plaignent de la « situation catastrophique pour les vêtements et les chaussures qui met dans l'impossibilité d'aller à l'école les jours de pluie »[129], d'où l'invitation faite aux familles de doter leurs enfants de galoches ou de sabots. Le phénomène semble d'importance avec, selon la Mairie, une majorité des écoliers touchés par la non fréquentation scolaire en octobre 1942[130]. Les chiffres le confirment puisque, à cette date, tous les établissements de la ville sont pourvus de cantines qui n'attirent pourtant que 140 enfants en primaire et 610 en maternelle[131]. À cela s'ajoute la détérioration des conditions sanitaires qui retient les plus jeunes chez eux comme, par exemple, des épidémies de gale et de poux qui obligent les autorités à installer dans l'urgence un poste de désinfection réservé aux enfants des écoles aux bains Saint-Nicolas[132].

Par conséquent, les rues de la ville se transforment en un immense terrain de jeu où la jeunesse déverse son trop-plein d'énergie par forcément en accord avec les exigences de l'ordre public. En avril 1941, le secrétaire général de la mairie en est témoin : « beaucoup de gamins de 12-16 ans rôdent autour de Saint-Julien », organisent chaque soir des matchs de foot, brisent des candélabres à gaz, bousculent des piétons, tentent de pénétrer dans les bâtiments publics et « cherchent à entrer en contact avec les soldats d'occupation »[133]. Place d'Alliance, c'est une bande d'enfants de tous âges qui, tous les soirs, jouent, dégradent les plombs de la fontaine et les bancs, utilisent les branches d'arbres comme agrès de gymnastique et restent imperméables à toute observation[134].

Face à cette situation, les autorités engagent une panoplie de mesures qui tiennent, selon le maire, en deux formules : la « chasse active aux enfants » (la répression) et « éviter qu'ils ne traînent dans les rues » (l'encadrement)[135]. Pour la première, on charge la police de multiplier la « surveillance sévère de la voie publique pendant les heures de classe et de demander aux parents pourquoi les

[127] En prévision de l'hiver 1942-43, la Mairie demande 10,5 tonnes de bois à la Répartition pour que la ville puisse être chauffée à hauteur de 35%. Mairie ; AMN, 4 H 699.
[128] Mairie, février-mars 1941 ; AMN, 4 H 699 et préfecture ; ADMM, WM 404.
[129] Mairie, octobre 1942 et août 1941 ; AMN, 4 H 699.
[130] Mairie, 26 octobre 1942 ; ADMM, WM 404.
[131] Chiffres journaliers moyens donnés le 25 février 1943 ; *ibid.*
[132] Mairie, 25 janvier 1943 ; *ibid*.
[133] Rapport du délégué à la Jeunesse, avril 1941 ; AMN, 1 I 245.
[134] Lettre de l'ingénieur J. de Gonneville, 8 juillet 1941. Mairie ; AMN 1 I 245.
[135] Mairie, 7 décembre 1942 et 7 août 1941. Mairie ; AMN, 4 H 699.

enfants ne fréquentent pas l'école »[136]. On pense aussi à l'instauration d'une patrouille de surveillance de la tenue des jeunes gens dans les établissements publics, mais sa mise en place reste conditionnée à l'approbation de l'occupant[137]. Quant à la seconde, il convient de rouvrir les internats en remplacement des pensions de la ville à la surveillance trop déficiente[138]. On espère aussi rétablir partiellement la colonie de vacances Joseph Antoine pour accueillir un millier d'enfants ou instaurer des garderies dans les écoles[139]. Mais, bien sûr, la priorité reste d'assurer des conditions d'accueil minimal dans les établissements scolaires par le biais étroit de la répartition. On le voit, la plupart des solutions relèvent davantage de la punition et du contrôle que de la prévention. Pourtant, lorsqu'une circulaire du recteur Senn de mars 1943[140] interdit la fréquentation des brasseries, cafés et cinémas aux étudiants, c'est autant « une question de moralité (que) de sécurité (parce que) les élèves qui (y) seront rencontrés sont actuellement en danger (de) rafle ou d'arrestation » sans qu'aucune intercession en leur faveur ne soit possible[141]. Réprimer revient parfois à protéger.

Il n'empêche, différents facteurs se conjuguent pour détourner la jeunesse, non seulement des organes autoritaires mis en place à son intention depuis 1940, mais également des structures héritées de l'école républicaine. Le principal tient aux conditions de vie et à la sous-alimentation qui développent une faiblesse généralisée et contrarient l'appétence au savoir. On en trouve l'expression dans les résultats aux examens qui, malgré l'indulgence des jurys, s'avèrent très décevants[142]. « Les élèves sont trop jeunes pour avoir des idées bien arrêtées et copient l'attitude des parents ; la plupart n'a pas le goût au travail et une conscience faussée par les exemples de la vie courante où le marché noir est roi »[143]. Bref, c'est la revanche de la vie matérielle qui s'invite en lieu et place d'une école qui ne fait plus sens. Les institutions le reconnaissent à demi-mots lorsqu'elles parlent de la « distraction des élèves de leurs études ou de l'inquiétude de l'avenir et l'interrogation sur la façon d'exploiter les connaissances et les diplômes »[144]. On cherche alors des responsables que l'on trouve parmi les enseignants de l'ancien régime. Pour l'inspecteur départemental de l'Éducation générale et des Sports, c'est le manque « de foi et d'enthousiasme chez les instituteurs de Nancy » qui est en cause, pour l'Inspection académique le fait que « les

[136] Mairie, novembre 1943 ; AMN, 4 H 704.
[137] Intendance régionale de police, 27 décembre 1943 ; ADMM, 102 W 38.
[138] Académie de Nancy, décembre 1942 ; ADMM, WM 471.
[139] Mairie, 7 août 1941, AMN, 4 H 699.
[140] Académie de Nancy, décembre 1942 ; ADMM, WM 471.
[141] Lettre du recteur Senn au directeur de l'enseignement privé de Nancy du 25 février 1944 ; ADMM, 50 J 155.
[142] Inspection académique, 22 avril 1941 ; ADMM, WM 471.
[143] *Ibid.*
[144] Inspection académique et Université ; ADMM, WM 471.

meilleurs maîtres ne sont pas nécessairement ceux des villes »[145]. Reste que la jeunesse échappe à ce que l'on voudrait faire d'elle et, en entrant de plain-pied dans les contingences du présent, se frotte au respect des normes et s'offre à la potentialité de la transgression.

## II. La rétraction urbaine

### A. Les transformations de l'espace-temps

L'entrelacs des travaux et des jours insère l'individu dans une normalité qui réduit la potentialité de la transgression. Et l'on peut considérer que la régulation de l'espace-temps crée les conditions de la vie sociale. Or, à lire L. Werth, l'Allemand est devenu « un magicien qui possède le secret de l'ordre »[146], à commencer par celui qui relie l'homme au fait même d'exister : sa conscience de la temporalité et sa perception de la spatialité. Ce lien intime est bouleversé au point de placer l'individu devant un nouveau paradigme : « la tentation de décider que les folies de ce monde fantasmagorique ne nous concernent pas ou attendre, mais attendre quoi ? »[147]. La prostration ou le hasard, la mort ou la vie… ou presque. Les sources pénètrent mal les consciences ; elles permettent toutefois de se faire une idée de l'ordonnancement de la durée et de la nouvelle donne des mobilités.

Le temps de l'Occupation est aussi (pré)occupation du temps. Il commence à Nancy le 20 juin 1940 avec le décret du colonel Rothe qui impose que toutes les horloges soient mises à « l'heure officielle », c'est-à-dire l'heure allemande G.M.T. +2[148]. La mesure a une forte dimension symbolique puisque, avec le pavoisement des édifices publics, le conquérant affirme que « les droits de la puissance occupante » le rendent maître des lieux et des aiguilles[149]. À ce remodelage s'en ajoutent d'autres qui découpent le quotidien en moments de légalité et d'illicite et rappellent que la déviance commence par le non-respect de la montre. Celui qui a le plus marqué les contemporains est sans conteste le couvre-feu, à la fois par ses contraintes mais également par la réminiscence de temps féodaux, à la différence près que le guet se pare dorénavant de vert-de-gris. Il est ordonné dès l'arrivée des Allemands le 18 juin, puis relayé par circulaire préfectorale et voie

[145] *Ibid.*
[146] Léon Werth, *Déposition – Journal de guerre 1940-1944… op. cit.*, p.30.
[147] Jean Guéhenno, *Journal des années noires 1940-1944*, Paris, Gallimard, Folio, 2014, p.98. Le terme de « prostration » est de lui également (p.260), au risque de la « neurasthénie » (p.185).
[148] Préfecture ; ADMM, WM 481.
[149] Yvonne Poulle, « La France à l'heure allemande », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1999, tome 157, livraison 2. p.496.

de presse dans toute la ville. Le couvre-feu est variable selon le bon vouloir de la *Feldkommandantur* : non seulement le temps de Nancy n'est pas celui de Paris – G. Petitjean note le « 14 juin 44 (que) depuis hier (il) est ramené de minuit à 12h30 (*0h30*). Le contraire s'est produit à Paris. Quelle conclusion en tirer ? »[150] – mais, en plus, il évolue en fonction du degré d'obéissance de la population. Ainsi, lorsqu'un sous-officier allemand est blessé par balle le 12 septembre 1943 devant chez Walter, place Stanislas, la première mesure de rétorsion est de ramener le couvre-feu à 21h30 durant une semaine[151]. Il ne faut cependant pas le confondre avec l'interdiction de circuler qui est plus courte, plus incriminante, et autorise une période de latence entre les deux temps d'environ une demi-heure. Par exemple, le 30 août 1944, le couvre-feu est à 21h30 mais la circulation interdite de 22 heures à 5 heures du matin.

L'extinction des lumières se calque sur les horaires précédents, cependant il semblerait que les Nancéiens fassent la part des choses entre les contraintes qui relèvent de l'espace public, plutôt respectées, et celles qui procèdent de la sphère intime, plus aléatoires[152]. Le manque d'application est régulièrement dénoncé, par exemple le 9 août 1941, où l'on constate que « le camouflage est toujours des plus défectueux malgré les objurgations », ce qui entraîne de sévères représailles allemandes : avertissement de la patrouille par sifflet, enfoncement de la porte en cas de non réponse, emprisonnement des contrevenants à Charles III, voire possibilité de condamnations supplémentaires[153]. On peut supposer, d'ailleurs, que la désobéissance est liée au manque de matériaux d'occultation, essentiellement des tissus ou du papier huilé, plus que l'utilisation de peinture bleue qui n'est pas autorisée par la défense passive.

L'interdiction de circuler et le camouflage des lumières modifient l'univers familier au point de faire des années noires bien plus qu'une figure de style. Le régime d' « extinction totale » met en effet hors service les 3 500 becs de gaz et, en couvrant la ville d'une chape d'obscurité, lui donne des accents à la Dickens ou, à défaut, à la Petitjean :

> « À 20 heures les portes du bâtiment perdu dans la nuit, s'ouvrent sur une rue où ne filtre que quelques filets de lumière des ombres stationnent, attendant ce moment. (La foule) va se perdre et se dissoudre (…) dans l'obscurité traîtresse de l'extérieur. ( ) 22h15. Malgré les 1 000 embûches des rues obscures et d'une nuit peu clarteuse, j'ai

[150] Georges Petitjean, 14 juin 1944, AMN, 353 Z.
[151] Police ; ADMM, 4 H 704.
[152] « Je ne me souviens pas d'avoir mis des rideaux pour la défense passive, de mettre du papier bleu. C'était à Paris, ça, pas à Nancy » ; témoignage de Jacqueline Véchambre (voir la 3e partie).
[153] Mairie ; AMN, 4 H 697.

> réussi, grâce aux lampes de poche de quelques passants attardés, à rentrer à la maison sans incident ni chute ni collision. »[154]

Là où les repères disparaissent, l'expérience vécue relève presque du fantastique. De rares « lampes spéciales » marquent de-ci de-là la présence d'un abri, des peintures blanches sont apposées aux angles des bâtiments, de timides rais de lumière laissent deviner la masse obscure du bâti ; tous sont néanmoins impuissants à transformer la rue autrement qu'en chausse-trappes en tous genres qui démultiplient les accidents et favorisent la clandestinité (excavation de chantier non éclairée, véhicules en stationnement, chaussées défoncées…)[155]. Rien ne s'oppose à la nuit, pas même l'élasticité du jour où « le temps se mesure à la multiplicité des événements. La monotonie le contracte. L'événement l'allonge. ( ) La durée est lourde, l'atmosphère est lourde »[156] et le ressenti d'autant plus cruel que la rétraction touche également les mobilités.

Il est effectivement de plus en plus difficile de se mouvoir dans la ville occupée sous l'effet de l'inflation réglementaire. Le ton est donné en octobre 1940 avec « l'ordonnance relative aux règles générales de circulation »[157] qui impose le code allemand dans les règles de déplacements. Les prescriptions sont valables à tous les usagers, de n'importe quel type de véhicule à moteur jusqu'aux voitures hippomobiles, les bicyclettes et les chariots à bras. Il est nécessaire toutefois que le conducteur, y compris le cycliste, soit muni des documents requis, c'est-à-dire d'une autorisation spéciale de circuler délivrée par la Préfecture et sous réserve d'un motif suffisant (les promenades sont par exemple interdites[158]). Il faut aussi que chaque engin possède son numéro d'ordre et que le propriétaire puisse justifier de son identité[159]. S'y ajoute l'obligation de masquer l'éclairage des phares depuis la circulaire du 7 septembre 1940[160] qui ordonne l'installation d'un manchon percé d'une fente de 5 à 8 cm sur 1 cm de large pour rendre toute lumière invisible de biais et limiter le rayonnement à une centaine de mètres. De leur côté, les Allemands mettent en place l'attribution parcimonieuse de *sonderausweiss*, à la fois permis de circuler et laissez-passer, pour lesquels ils fixent des délais d'expiration courts afin de contrôler régulièrement les conducteurs. C'est là encore un moyen de faire pression sur les autorités françaises, elles-mêmes dans l'obligation de quémander des sauf-conduits. Ce que fait la Mairie en invoquant abusivement le prétexte de la défense passive

---

[154] Georges Petitjean, 27 novembre 1942, *in* François Moulin, Daniel Peter, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942, journal de Georges Petitjean tenu sous l'Occupation à Nancy*, tome 1, Renaudot, 2012, p.185.
[155] Rapport de situation du maire du 6 mars 1943 ; AMN, 4 H 693.
[156] Léon Werth, *Déposition…op. cit*, pp.139 et 249.
[157] Recueil des actes administratifs de la Préfecture ; AMN, 1 BA 160/5.
[158] Recueil des actes administratifs de la Préfecture, mars 1941 ; AMN, 1 BA 160/6.
[159] Arrêté préfectoral du 3 décembre 1940, *ibid*.
[160] Recueil des actes administratifs de la Préfecture ; AMN, 1 BA 160/5.

pour faire circuler les rares véhicules qui lui restent et qu'elle utilise pour les sapeurs-pompiers, le service d'hygiène, de l'architecture, de la voirie, des ordures, des cantines scolaires, etc.[161] Mais encore faut-il disposer des quantités nécessaires d'essence ou de produits de maintenance (huile, pneumatiques…).

Les restrictions constituent effectivement l'autre goulot d'étranglement, à commencer par la distribution de produits pétroliers. À partir du 30 juin 1940, la *Kommandantur* limite l'utilisation de l'essence aux besoins des services publics, médicaux, et vétérinaires, ainsi qu'aux ministres du culte, au rapatriement des réfugiés et au transport des denrées nécessaires au ravitaillement collectif. Tous les véhicules utilisés à d'autres fins sont confisqués (officiellement « réquisitionnés ») et un système de bons de consommation pour la livraison de carburant est rendu obligatoire[162]. De fait, les six postes distributeurs de la ville se limitent à un usage administratif ou militaire[163], et la situation devient rapidement critique avec « la pénurie extrême[164] ainsi que l'impossibilité absolue de faire face aux besoins actuels des services municipaux par manque d'essence »[165]. La physionomie de la ville s'en trouve inévitablement bouleversée. Non seulement la mobilité automobile est devenue un privilège de l'occupant qui la pratique selon ses règles mais, à côté des axes principaux qu'il utilise en quasi exclusivité, tout le reste du réseau urbain se dégrade progressivement par manque de tarmacadam[166]. Cette raréfaction des déplacements n'échappe pas à Petitjean qui déplore dès l'été 1940 : « 1er jour d'application du nouveau régime imposé aux autos ! Jamais vu Nancy si triste et si mort ! À 15 h, par un temps superbe, pas une seule auto française ! Toutes celles qui circulent sont allemandes – militaires ou civiles, des touristes des villes voisines venant voir Nancy »[167] ; puis, en octobre 41, « pour tout Nancy il ne reste plus que quatre taxis, tous à gazogènes, aucun autre n'a été autorisé. Mais comme les autos à essence sont de plus en plus visées par la réquisition, il ne faut pas s'attendre à voir autoriser d'autres autos pour le public. Avant la guerre le nombre de taxis était de soixante-dix »[168]. Encore, en juin 44, le constat

[161] Mairie, 27 juin 1944 ; AMN, 4 H 699.
[162] Mairie ; AMN, 2 D 50.
[163] Ils sont situés respectivement au 461 rue de Toul, (carburants Excelsior), 76 rue de Metz (Bosseler), 84-86 rue de Strasbourg (Shell), 292-294 rue du Montet (Maurey), 35 bis rue de Malzéville (Ferry) et 7 rue du Tapis-Vert (Omnium des produits chimiques) ; *ibid*.
[164] Mairie, 8 février 1941 ; AMN, 4 H 699.
[165] Mairie, 8 novembre 1943 : ADMM, WM 404.
[166] Le déficit est de 100 tonnes en mai 1943 ; AMN, 4 H 699.
[167] Georges Petitjean, 18 août 1940, *La Lorraine à l'heure allemande… op. cit.*, p.31.
[168] *Ibid*, 12 octobre 1941, p.149.

est sans appel : « essence. Pénurie accentuée ! On ne voit plus beaucoup d'autos à essence, ni à gaz en ville »[169] ; très loin des 5 à 6 000 véhicules recensés avant l'Occupation[170].

En réaction aux pénuries, des moyens de transport alternatifs sont mis en place dans l'agglomération en suivant l'exemple donné par les pouvoirs publics. La Mairie envisage en effet de faire rouler un camion avec du gaz comprimé en avril 1943, tandis que le commissariat utilise en mai 44 deux automobiles, une camionnette et trois autocars transformés en gazogènes (six autres restent à essence)[171]. Des essais de moteurs fonctionnant au charbon de bois sont tentés, sans faire école, à la différence de la traction animale qui fait son grand retour sur les pavés. Le 3 octobre 1942, Petitjean découvre, « curieux et amusé », l'apparition à la gare d'un, puis deux équipages, de la « Société des Fiacres de l'Est »[172], à l'image de la commune qui utilise déjà des chevaux pour ses services de la voirie. Ils rejoignent le vélo-taxi installé en juillet, ainsi que les six ou sept charrettes trainées par de jeunes cyclistes de la société « Nancy-express » qui attendent le passager ou la marchandise. Car c'est bien la petite reine qui incarne les mobilités des années noires au point de générer une véritable niche économique. Des métiers dédiés apparaissent à la porte des magasins comme « gardeur » de bicyclettes[173], ainsi que des infrastructures spécifiques (cinq entrepôts de vélos aux bureaux de la douane, les « vélo-garages » des places Saint-Jean, Mangin et Driant) et des ateliers de transformation, souvent clandestins. La multiplication des machines est telle que la Préfecture envisage, en novembre 1941, de créer un registre spécifique visé par les autorités locales pour toute personne se livrant au négoce ou à la réparation et de modifier le statut des cycles en les assimilant à un outil indispensable au travail ou à la fonction[174]. Assurément, l'assertion de J. Guéhenno, « le Français est piéton et cycliste »[175], se vérifie à Nancy, à la condition toutefois d'habiter à au moins 6 km de son lieu professionnel pour se voir octroyer un billet d'achat.

Cependant, aucun mode de transport n'atteint en proportion les chiffres de fréquentation des 6 lignes de la Compagnie générale française de tramways[176] et de ses extensions périurbaines :

[169] Georges Petitjean, 2 juin 1944 ; AMN, 353 Z.
[170] Note manuscrite sans date mentionnant des chiffres de 1940 ou de l'avant-guerre ; AMN, 4 H 859.
[171] Mairie ; AMN, 4 H 704.
[172] Georges Petitjean, *La Lorraine à l'heure allemande… op. cit.*, p.166.
[173] Georges Petitjean, *ibid.*, p.111.
[174] Préfecture, 1er décembre 1941 ; AMN, 4 H 641.
[175] Jean Guéhenno, *Journal des années noires 1940-1944… op. cit.,* p.55.
[176] Les lignes sont les suivantes : n°1 Maxéville-Bonsecours-Jarville, n°3 Maréville-Laxou-Saint-Max-Essey, n°5 rue du Sergent-Blandan-Pont de Malzéville, n°6 route de Villers au faubourg des Trois-Maisons, n°7 place Mengin au Vélodrome, n°9 Gentilly à la place Loritz. Il existe en plus trois lignes suburbaines vers Frouard, Varangéville et Pont-Saint-Vincent. Source : *Annuaire de Lorraine – Meurthe-et-Moselle de 1937*, p. 102 (coll. privée).

La fréquentation des tramways de juin 1942 à juillet 1943[177]

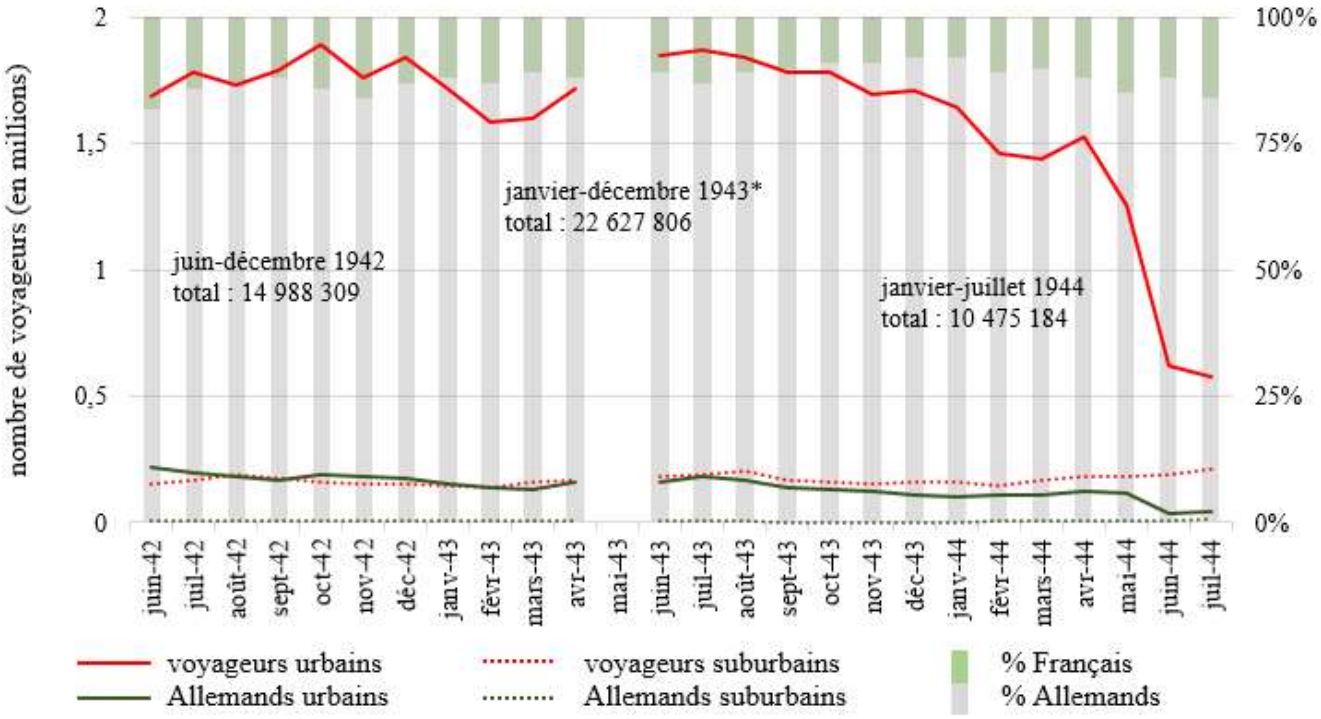


** excepté mai 1943*

En prenant le chiffre haut de 100 000 habitants, on peut estimer que chaque Nancéien a emprunté le tramway plus de 226 fois durant les onze mois recensés en 1942, ou que 55% de la population française de 1939 a parcouru le réseau de la ville[178]. Les flux sont gigantesques et s'expliquent, selon le maire, par le fait que le tram est devenu « le seul moyen de communication »[179] depuis la réquisition des autobus au début de la guerre. Le mode est économique avec son tarif unique à 1 franc (2 francs à partir d'août 1944) et les rames bondées. Cette situation ne manque pas d'influer sur la transgression. D'abord, c'est le lieu de la proximité physique avec l'occupant, sans possibilité de s'y soustraire, au contraire de la rue où l'évitement est de règle du fait du droit de préséance qui réserve les trottoirs au vainqueur et de l'indifférence affichée par la population. Lorsqu'une ordonnance de la *Kommandantur* d'août 1943[180] instaure un régime de ségrégation avec priorité des places accordée dans les rames aux militaires allemands, le tollé est général. Véritable remise

[177] Mairie ; AMN, 4 H 704.
[178] À titre de comparaison, la ligne 1 du réseau Stan qui dessert le district du Grand Nancy (266 000 habitants) a transporté 11 millions de passagers en 2014. Source : http://www.grandnancy.eu/vie-quotidienne/mobilites/le-reseau-stan/
[179] Mairie, 7 février 1942 ; ADMM, WM 404.
[180] Mairie ; AMN, 4 H 704.

en cause du *modus vivendi* établi, il est vécu comme une humiliation dans le contexte sensible des contraintes de mobilité. C'est pourquoi les autorités allemandes adoucissent la mesure à partir de novembre sous la pression populaire informelle et ils ne contraignent désormais plus que les hommes, en invoquant une erreur de traduction lors de la première mouture du texte.

La seconde caractéristique est que le moyen de transport offre, à l'instar des queues devant les magasins, une sécurité relative : quelle autorité, tant française qu'allemande, prendrait en effet le risque de contrôler des espaces qui, non seulement rappellent leurs déficiences en termes d'alimentation et de déplacement, mais sont également prompts à une réaction collective ? Qui plus est, la suppression des cartes de circulation des policiers à partir de novembre 41 limite d'autant la surveillance du réseau[181]. On le voit, les bicyclettes et le tramway ont le monopole des mobilités autres que piétonnes. Il n'empêche, le rayon d'action se limite à l'agglomération et quelques extensions, guère plus.

Les déplacements à horizon élargi sont, quant à eux, principalement restreints par le diktat des sauf-conduits interzones ainsi que par les pénuries. Par chance pour l'historien, le 23 novembre 1940 entre 13h45 et 18 heures, se déroule un contrôle mené par les autorités françaises et allemandes de 576 automobiles et camions qui permet d'en savoir plus sur les destinations et leurs motivations[182]. Première observation, la rétraction se constate déjà dans le ralentissement des flux avec une moyenne limitée à 120 véhicules par heure. Le relevé des professions montre ensuite que tous les déplacements sont justifiés soit par le travail, soit par des formes collectives de ravitaillement, mais jamais pour des raisons individuelles. Enfin, la très grande majorité des parcours couvre, à hauteur de plus des deux tiers, la seule ville de Nancy et sa banlieue comme l'indique la corrélation négative poids-distance :

Poids relatif des différentes distances parcourues lors
du contrôle de la circulation du 23 novembre 1940

| destination | Nancy | agglomération | moins de 20 km | 20 à 50 km | 50 à 100 km | 100 à 200 km | plus de 200 km |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| poids | 51 % | 18% | 12% | 11% | 5% | 2% | 1% |

Dans le détail, Nancy écrase les mobilités intra-urbaines au détriment des communes limitrophes ainsi qu'en rend compte le document suivant :

[181] Police, 26 novembre 1941 ; AMN, 4 H 703.
[182] Mairie ; AMN, 4 H 641.

Carte des mobilités à l'intérieur de l'agglomération (avec Laneuveville)
à partir du contrôle de la circulation du 23 novembre 1940[183]

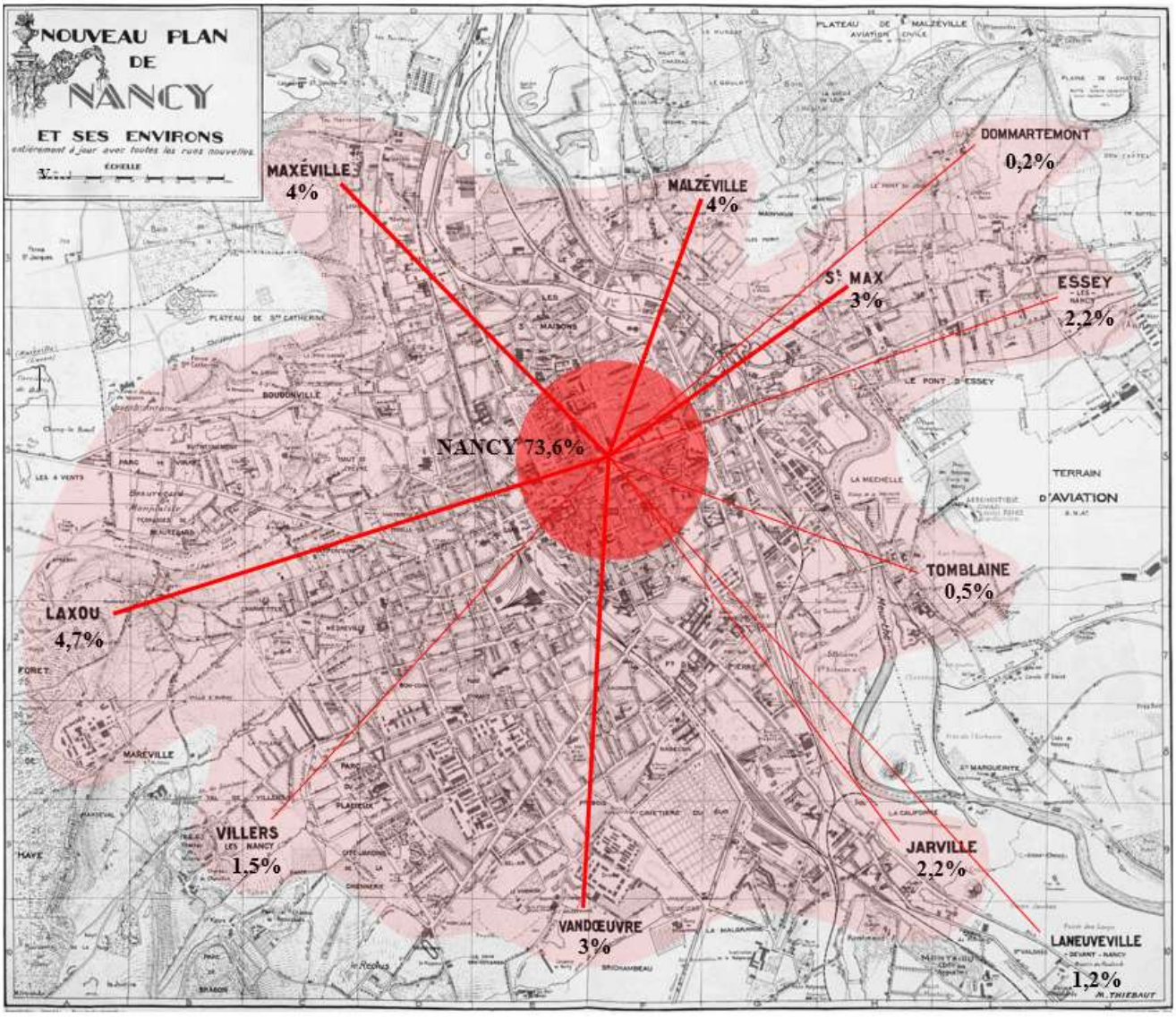


Les quelques 75% de déplacements intra-muros supposent qu'ils sont majoritairement en lien avec un transfert de biens, la taille du chef-lieu n'étant pas suffisante pour que des échanges de services nécessitent des mobilités autres que piétonnes ou cyclistes. En outre, aucune commune de banlieue ne se détache véritablement à l'exception peut-être de Laxou qui tire vers le haut et Dommartemont vers le bas. Pour la première, la présence de l'asile de Maréville joue incontestablement ; pour la seconde, c'est son faible poids démographique. Quoi qu'il en soit, les flux sont centralisés sur de très courtes distances et traduisent un resserrement des activités sur ce qu'il y a de plus vital pour la ville : les échanges qui garantissent sa perpétuation.

[183] Police, 26 novembre 1941 ; AMN, 4 H 703.

Si l'on change à présent la focale et qu'on l'étende au niveau national, l'analyse demeure :

Carte des mobilités entre Nancy et le territoire national (23 novembre 1940)[184]

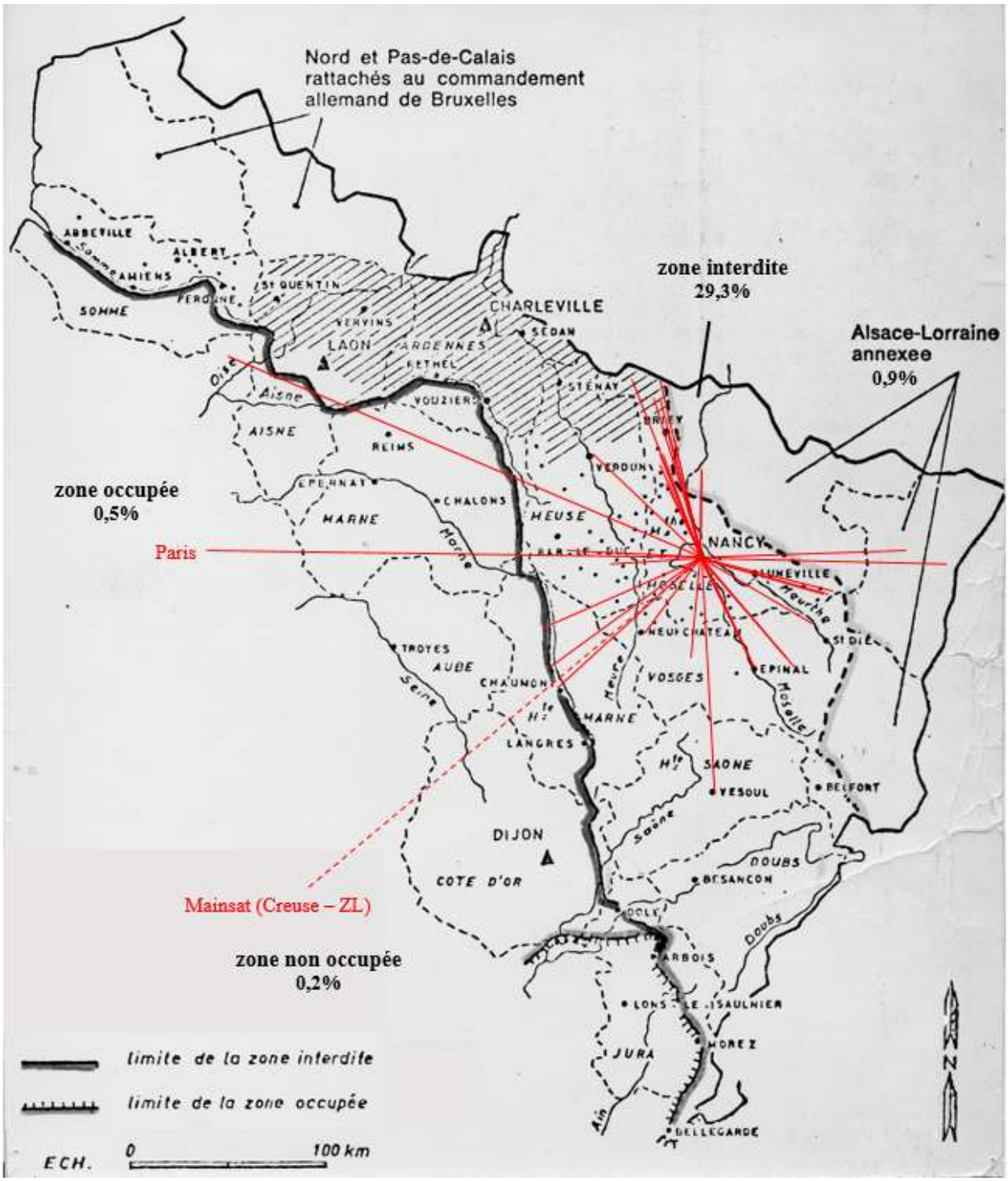


[184] Police, 26 novembre 1941 ; AMN, 4 H 703.

Moins d'un tiers des itinéraires se fait dans la zone réservée (hors agglomération nancéienne), mais, à l'intérieur, c'est l'espace départemental qui capte l'essentiel avec plus de 25%, le reste en comptabilisant moins de 4%. Au-delà, les liens avec l'Alsace-Moselle en voie d'annexion, avec la zone occupée et la zone dite libre, sont marginaux puisqu'ils totalisent, tous cumulés, à peine 1,6%. On peut avancer que le phénomène de contraction observé à Nancy est transposable à petite échelle. Les lignes de partage établies par les Allemands jouent comme des frontières intérieures qui étranglent les échanges et les limitent toujours plus d'une périphérie à l'autre : exclusivement Nancy, puis sa banlieue proche, un peu moins sa périphérie départementale, à peine la grande région réservée, quasiment pas ailleurs. La motivation est politique et passe avant l'explication par les pénuries ou l'éloignement, comme le prouve l'absence ou presque de contact avec Metz et la Moselle pourtant situés à un jet de pierre de Nancy. Cette situation n'est pas sans infléchir la transgression puisqu'en limitant les mobilités, l'occupant réduit les possibilités d'équilibre entre les territoires et attise dans la ville la concurrence pour les biens. Ce qui revient à donner vie à la déviance par l'exacerbation du contrôle.

### B. Contrôle versus clandestinité

À la différence près de la nature non démocratique de Vichy et de la surimposition de l'autorité allemande, les instruments du contrôle urbain restent les mêmes qu'avant la guerre, et c'est en étudiant leur fonctionnement que l'on découvre, en négatif, les interstices de la transgression. Selon M. Foucault, ces instruments sont ceux du modèle carcéral, c'est-à-dire un quadrillage des « classes dangereuses » où « la ville est un lieu de concentration policière et de regard démultiplié. Un agrégat de sous-ensembles recréant à l'échelle d'un quartier, d'un pâté de maisons ou d'un immeuble, recréent souvent des situations d'interrelations proches du panoptisme »[185]. On pourrait parler d'un système d' « enclosures » où les aspiration concurrentielles et solidaires des habitants sont littéralement « mises en ordre » par les autorités. Cela se traduit sur le terrain par une trame inégale composée d'un cœur de décision et de nombreux points de surveillance (*cf. annexe 5*). Le centre névralgique est la zone d'environ trente hectares autour de la place Stanislas et qui rassemble les principales administrations (Préfecture régionale, Intendance de police, Mairie, Commissariat central). Cet îlot central commande des relais composés, à Nancy, de quatre commissariats (des

[185] Sylvie Aprile et Emmanuelle Retaillaud-Bajac, *Clandestinités urbaines. Les citadins et les territoires du secret (XVI^e-XX^e)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p.16. Les deux auteures font référence à *Surveiller et punir* de Michel Foucault, 1975.

cantons nord, sud, est et ouest), de l'école régionale de police, d'une caserne de gendarmerie, et, en banlieue, d'un groupement de GMR[186] (Jarville) ainsi que de deux brigades de gendarmerie (Jarville et Essey). Ce qui représente en temps normal un contingent de 437 agents actifs décomposé ainsi :

- pour la police (en 1942) : 270 titulaires (5 commissaires, 53 inspecteurs, 20 secrétaires, 182 personnels en tenue, 10 « autres ») et 32 auxiliaires, soit un total de 302 fonctionnaires[187]
- pour la gendarmerie : 135 militaires[188]

Dans l'hypothèse d'une action insurrectionnelle, on envisage même de dilater les effectifs jusqu'à un maximum de 1 640 hommes (120 chefs de postes, 360 gardiens de la paix, 60 gendarmes et 1 000 auxiliaires), sachant que l'on ne pourra compter en toute probabilité que sur 492 agents[189]. Cela ne change en rien la surveillance policière qui repose toujours, finalement, sur un zonage à partir de nœuds de contrôle. Ce n'est pas le cas, par contre, de la barrière de l'octroi qui, elle, ceinture le périmètre urbain et ravive la mémoire des portes du rempart médiéval. Théoriquement supprimé par la loi du 2 juillet 1943, l'octroi matérialise à la fois le point de passage des flux matériels et la césure entre la ville et sa banlieue. De fait, sa fonction est autant économique que psychologique[190].

Si l'on observe à présent le plan d'ensemble de la ville-contrôle, sa disposition concentrique à autorité décroissante apparait clairement. Le centre historique et décisionnel commande un anneau d'un rayon d'environ un kilomètre polarisé par les commissariats de quartier et les bureaux centraux de l'octroi. Plus loin, la barrière fait frontière avec la banlieue, surveillée en temps normal par les casernes et, en ces temps troubles, par les Allemands.

Or, des forces centrifuges remettent en cause l'efficience du contrôle social. La principale est l'impact des mobilités résidentielles, qu'elles soient intra- ou extra-urbaines avec, pour conséquence une distanciation des liens à l'intérieur de la société nancéienne. Cela entraîne un affaissement de la surveillance horizontale qui s'exerce réciproquement entre les individus, indépendamment des

[186] Groupe mobile de réserve.
[187] Police ; AMN, 1 I 6.
[188] Préfecture, non daté ; ADMM, WM 311.
[189] Plan de défense de Nancy ; ADMM, WM 328.
[190] L'octroi n'est pas une survivance archaïque. Les sommes collectées durant les neuf premiers mois de 1940 totalisent 5 691 543 francs contre 9 074 486 francs pour toute l'année 1940. Le déficit d'une année à l'autre n'est que de 16%. Rapport du contrôleur principal de l'octroi ; AMN, 4 H 693.

relations d'autorité avec le pouvoir. Ce que déplore un rapport rédigé après-guerre à l'occasion de la constitution de commissions consultatives communales :

> « La population est beaucoup moins stable, les changements de logements étant fréquents. D'une façon générale, les habitants d'un quartier ou d'une rue ne se connaissent pas ; et ceux d'un même immeuble ne se fréquentent pas et se connaissent seulement de vue. ( ) D'autre part, à moins d'en avoir été spécialement chargés par les intéressés, les habitants ne s'occupaient pas de ce qui se passait chez leurs voisins ; c'était d'ailleurs chose peu commode et parfois dangereuse durant l'occupation allemande. »[191]

C'est une forme d'atomisation sociale à laquelle se conjuguent des facteurs en prise directe avec les événements, tout particulièrement les bombardements. Ces derniers, en plus de rappeler les stigmates de la guerre, remodèlent le tissu urbain en créant des trous dans le plan de la ville. Nancy n'est cependant pas Rouen, ni même Épinal, car les destructions restent ciblées. On les trouve surtout à l'intérieur du chef-lieu, ainsi que dans la banlieue-est, notamment à Essey où est localisé le terrain d'aviation ; un peu moins dans les communes limitrophes de Tomblaine, Jarville et Saint-Max.

Les principaux bombardements de 1940 à 1944

| bombardements | type | victimes[a] | communes touchées |
|---|---|---|---|
| 10 mai 1940 | aérien | 20 | Nancy |
| 20 septembre 1942 | aérien | 8 | Nancy, Saint-Max |
| 24 mars 1944 | aérien | 9 | Tomblaine |
| *25 avril 1944*[b] | *aérien* | - | *Essey* |
| 27 avril 1944 | aérien | 7 | Essey |
| 7 mai 1944 | aérien | - | Essey |
| 25 mai 1944 | aérien | 1 | Essey |
| 18 août 1944 | aérien | 2 | Nancy |
| 3 septembre 1944 | aérien | 3 | Nancy |
| 4 septembre 1944 | aérien | 2 | Nancy |
| 9-10 septembre 1944 | canonnade | 19 | Nancy |
| 12 septembre 1944 | canonnade | 2 | Nancy, Jarville |
| 13-14 septembre 1944 | canonnade | 3 | Nancy |
| 15 septembre 1944 | canonnade | 3 | Nancy |

*a. victimes françaises, les décès allemands sont tenus secrets  b. rapporté par G. Petitjean*

[191] Rapport du maire au délégué départemental à la reconstruction, 4 octobre 1950 ; AMN, 4 H 864.

Le bombardement aérien du 10 mai 1940 est le plus renseigné, sans doute parce que l'on a voulu voir en lui une anticipation des événements à venir. On dénombre environ 150 bombes allemandes tombées entre 4h25 et 6h30 sur Nancy, le quartier Nabécor à Vandœuvre, ainsi que sur les communes de Saint-Max et de Tomblaine. 20 morts et 32 blessés sont relevés parmi les décombres et l'on comptabilise 18 immeubles détruits, 54 endommagés (dont 32 légèrement). Les lignes téléphoniques sont temporairement coupées et le réseau viaire est également atteint avec des canalisations d'eau et d'égouts rétablies seulement trois semaines plus tard[192].

Celui du mardi 25 avril 1944 est consigné « à chaud » dans le journal de Petitjean en ces termes :

> « Alerte. de 8h55 à 11h10. Aussitôt vols nombreux et bruyants sur la ville vers 9h30 attaque du terrain d'Essey, Saint-Max, Tomblaine. 2 avions se détachent et piquent (traces de fumée blanche très apparente sur Essey) et lâchent leurs chapelets de bombes… mitrailleuses en action ( ). Tout le monde aux fenêtres. Émoi général. ( ) Voici quelques renseignements sur Essey. Les hangars et les appareils au sol ont été détruits. Ils flambaient encore dans l'après-midi. Le terrain d'aviation est très fortement labouré et les maisons aux environs du camp déjà évacuées incendiées. Pas de morts mais quelques blessés plus ou moins gravement. Beaucoup de soldats tués dans les hangars et ailleurs. À Villers où il y a dehors des états-majors et des dépôts de matériel (tanks, etc) des bombes sont tombées ainsi qu'à Blainville et ailleurs. À Brabois, le château est atteint, des victimes allemandes. Mercredi 26 avril. *L'Écho* n'en dit pas un mot (sur l'attaque) : confirmation nouvelle de la règle bien connue *quand on est touché, on ne dit rien.* »[193]

Les bombardements ne sont pas sans conséquence sur l'ordre quotidien même s'ils restent plus concentrés en fin de période. Déjà parce que, dès avant l'Occupation, ils ont généré des espaces vides d'autorités où le droit de propriété s'est dématérialisé. Véritables dents creuses dans le plan d'urbanisme, ils sont devenus tout à la fois des lieux de convoitise (y compris lors de leur mise en chantier) et des territoires apaches conquis, notamment, par les plus jeunes. Ces *no man's land* s'élargissent et font zone à partir du 12 mai 1944 lorsque les autorités délimitent un « secteur menacé » constitué par une bande d'environ 500 mètres autour des installations ferroviaires et déserté de « toutes les personnes dont la présence à Nancy n'est pas indispensable à la vie économique »[194]. Beaucoup voient dans ces mesures un pousse-au-crime dont les échos remontent jusqu'au maire :

> « Avez-vous songé que l'abandon préconisé, qui va toucher de nombreuses personnes et de nombreux logements, est de nature à faciliter les cambriolages dont le

[192] Mairie ; AMN, 4 H 699.
[193] Georges Petitjean, 25 avril 1944 ; AMN, 353 Z.
[194] Mairie : AMN, 4 H 771.

> nombre va croissant au fur et à mesure que s'aggravent les circonstances, l'obscurité aidant ? Ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu de charger une des nombreuses sociétés de défense sociale d'organiser des patrouilles de jour et de nuit pour assurer la sécurité des biens momentanément privés de leurs gardiens naturels ? »[195]

Petitjean aussi s'inquiète, d'autant plus qu'il considère que les casernes sont également menacées et qu'il faudrait évacuer, selon lui, les trois quarts de la ville. Cependant, il ajoute au risque d'anomie les conséquences psychologiques sous la forme de « la crainte jetée dans les esprits par l'annonce des bombardements encore plus massifs (en Allemagne). On ne voit plus que les bombes, carnages, destructions partout et on en arrive à croire que notre ville aussi est promise à ces cataclysmes. D'où le dérèglement des cerveaux et les histoires colportées sans arrêt toutes plus terribles les unes que les autres »[196].

Les bombardements créent de la déprise urbaine. À l'inverse, une dynamique de privatisation de l'espace nancéien est à l'œuvre sous l'impulsion donnée par la Mairie. Les lieux publics sont soustraits d'une utilisation collective pour s'orienter surtout vers une fonction de production et, dans une moindre mesure, de protection. Que l'on songe aux constructions de tranchées et d'abris à la Pépinière, davantage encore à la mise en culture de la moindre parcelle disponible. En effet, Les programmes de 1941-42 mentionnent 7 000 $m^2$ de fleurs remplacées par des légumes, 300 $m^2$ de serres destinées à la production de 200 000 semis de plants et 52 000 $m^2$ du cimetière sud ensemencés en légumes et pommes de terre[197]. Résultat, toutes les surfaces végétales des parcs et jardins sont utilisées pour des plantations ou comme pâture pour les chevaux des services municipaux et il n'y a bientôt plus de friches disponibles dans l'agglomération[198]. Ce détournement des espaces communaux amène d'ailleurs certains à considérer le zoo de la Pépinière comme un garde-manger, d'où l'hécatombe en 1942 parmi les pensionnaires[199]. Mais c'est la création à grande échelle de jardins ouvriers qui segmente le plus le plan de la ville, surtout dans les marges périphériques encore libres. Dès le mois d'avril 1941, la Mairie fait état de la distribution gratuite aux familles nécessiteuses de tous les terrains pouvant être utilisés comme jardins, soit des surfaces équivalentes à 200 $m^2$, et à qui l'on fournit les semences nécessaires[200]. Le mouvement gagne en

[195] Lettre de l'avoué honoraire Arthur Crochet, 64 rue du Montet, le 3 mai 1944 ; AMN 4 H 771.
[196] Georges Petitjean, 1er décembre 1943, *ibid.*
[197] Mairie ; AMN, 4 F 231.
[198] Mairie ; AMN, 4 H 699.
[199] Des poules « nègres soie » et des pigeons « paons blancs » (28 janvier 1942), une autruche (valeur 5 à 6 000 francs, 13 mars), un paon (valeur 300 francs, 24 mars), une grue, une poule noire et des lapins (23 octobre), six canards de Barbarie (valeur 3 500 francs, 8 avril 1944). Rapports de police ; AMN, 1 I.
[200] Rapport du maire du 6 avril 1941, ADMM, WM 404.

ampleur avec la loi du 30 novembre 1941 sur l'attribution de la carte de jardinage par la commune, puis la note préfectorale du 12 février 1942 sur l'extension de la culture maraîchère en faveur des jardins ouvriers, des coopératives d'entreprises et des particuliers. On envisage même d'avoir recours à la main-d'œuvre au chômage et de transformer tous les terrains consacrés à des plantes d'agrément[201]. En mars 1943, c'est au tour des écoles de créer un jardin scolaire dans chaque établissement.

Le succès de la mise au vert de Nancy a cependant son revers qui met à l'épreuve les autorités. Premièrement, les conflits sont attisés au sein de la population entre les nantis et les autres, notamment les familles réfugiées qui en sont complètement dépourvues au printemps 41. Les réclamations peuvent être individuelles, à l'image de Georges Mougeot qui supplie le maire d'échanger les terrains alloués à Laxou (trop rocheux) et à Brabois (trop loin) contre deux ares rue de Toul pour faire vivre ses 15 enfants[202]. Elles prennent également une forme collective et nationale avec la pétition lancée en 1941 par des facteurs de Valenciennes pour la reconnaissance de leur Société d'Horticulture et des Jardins Ouvriers de France et à laquelle adhèrent 1 750 membres de la section de Nancy-ville. Leur lobbying s'exerce sur le maire – « la reconnaissance officielle est pour nous une question de vie ou de mort » – mais c'est en dernier lieu à Pétain que l'on en appelle « pour que justice soit rendue à cette œuvre dont l'activité répond pleinement aux désirs et aux aspirations de la France Nouvelle »[203].

Au final, la ceinture verte représente rapidement une zone de non-droit dénoncée comme telle par la Mairie à l'été 42. Les vols de denrées sur les parcelles se multiplient et l'action de la police est inopérante car la plupart sont situées hors-les-murs. On préconise alors, à partir d'une certaine heure, l'interdiction de l'accès aux jardins collectifs afin « d'éviter la maraude et ( ) de dépister des indésirables »[204], ce qui revient à avouer que l'hortillonnage est aussi un endroit interlope. La perception par l'occupant de ces marges à cheval entre l'urbanité et la ruralité va dans le même sens. Elle représente un espace potentiellement dangereux légitimant des formes de violence

[201] La prise en charge de tous les jardins ouvriers est centralisée par des organismes d'entreprises (le « Coin de terre »), des établissements publics (Secours national, Caisse d'Épargne) et les services de la ville et du département (Groupement régional des Jardins ouvriers de l'Est, Office d'hygiène sociale de Meurthe-et-Moselle). Mairie ; AMN, 4 F 231.
[202] Mairie ; 13 avril 1942 ; *ibid*.
[203] Le texte est le suivant : « Le soussigné maire de la commune de ____ se permet d'attirer respectueusement l'attention de M. le Maréchal de France, Chef de l'Etat français, sur le malaise et le mécontentement créés parmi la population ouvrière de la commune et parmi tous ceux qui ont à cœur de créer ou d'améliorer leur jardin familial. En effet, chacun se demande pourquoi cette société ne peut être reconnue officiellement alors que d'autres le sont. ( ) Aussi espérons-nous que satisfaction lui sera accordée et qu'aucune mesure nouvelle ne viendra entraver son action bienfaisante » ; *ibid.*
[204] *Ibid*.

disproportionnées. C'est le cas le 16 août 1944 lorsque le maraîcher Aimé Michel est abattu par une sentinelle allemande pour s'être rendu sur son terrain qui avait le tort d'être trop proche de l'aérodrome d'Essey.

Il existe à présent une pratique instrumentalisée par Vichy et l'occupant dans le but de maintenir l'ordre mais qui joue à contre-courant des espoirs placés en elle : la délation. L. Joly la définit comme « le signalement par un citoyen d'un autre à l'attention des autorités de police ou de justice, ou à une instance intermédiaire (organisation politique, journal partisan, etc.), dans l'espoir de suites répressives »[205], dont la traduction, à l'époque, s'incarne au cinéma dans *Le Corbeau* (1943)[206].

La loi du 25 octobre 1941 l'a rendue légale, voire même « vertueuse », en « portant obligation (à chacun) de dénoncer certaines infractions ou projets d'infractions »[207]. Il n'empêche, pour les contemporains, c'est une lèpre qui soumet quiconque à un arbitraire de proximité et révèle les fissures d'une guerre civile potentielle. Petitjean en rend compte à l'été 1943 au point que l'on peut se demander s'il a eu vent de la sortie du film de Clouzot en septembre :

> « Plus se prolonge le temps de l'épreuve plus se font jour les mauvais sentiments. C'est ainsi que certains sont à l'affût des moindres renseignements ou du moindre désir de vengeance pour dénoncer à tour de bras ceux qui ont des stocks non déclarés de denrées dans leur cave ou ailleurs. Après enquêtes qui révèleront surtout la triste mentalité des dénonciateurs anonymes pour la plupart, la police fait ( ) des enquêtes pour rechercher ces indicateurs. ( ) Nous ne sommes pas encore au terme de la décomposition sociale et des moments pénibles ( ) sont à prévoir. »[208]

Il est impossible de dresser un bilan des dénonciations en termes de volume et de résultat pour la double raison que chaque administration entretient une relation ambiguë avec ses « déclarants » et qu'elle entend bien se préserver de toute intrusion susceptible de remettre en cause sa façon de les gérer. Pourtant, certains indices montrent que le phénomène prend une importance croissante. Ainsi, le tribunal correctionnel de Nancy rapporte une multiplication par 12 entre 1941 et 1943 à partir de chiffres, il est vrai, très faibles[209] :

[205] Laurent Joly, *La délation dans la France des années noires*, Paris, Perrin, 2012, p.18.
[206] Film d'Henri-Georges Clouzot sorti le 28 septembre 1943.
[207] Recueil des actes administratifs de la Préfecture ; AMN, 1 BA 160.
[208] Georges Petitjean, 1er août 1943 ; AMN, 353 Z.
[209] Statistiques judiciaires ; ADMM, 1405 W 100/103.

Nombre de condamnations pour dénonciation calomnieuse de 1941 à 1944

| | prévenus | sanction |
|---|---|---|
| 1941 | 1 | prison inférieure à un an (1) |
| 1942 | 6 | amende (1) – prison inférieure à un an (5) |
| 1943 | 12 | acquittements (8) – prison inférieure à un an (4) |
| 1944 | 3 | prison inférieure à un an (3) |

De son côté, la Mairie s'inquiète « de la nervosité (causée) par les multiples dénonciations (la plupart calomnieuses) entre Français et envoyées aux forces occupantes, notamment la *Gestapo* »[210], et, comme en écho, la *Feldkommandantur* s'alarme de la recrudescence de lettres anonymes deux mois après[211]. L'hypothèse d'une contre-productivité du mouchardage est forte. Elle se fonde à la fois sur les menaces de poursuite par les autorités des rapporteurs de fausses informations, mais aussi sur la proportion de deux tiers de délateurs présumés acquittés par la justice en 1943. De surcroît, le « vent de panique de crainte de dénonciations »[212] excite le corps social et, par contrecoup, développe la clandestinité. On peut même parler de cercle vicieux dans la mesure où le risque d'être dénoncé encourage le secret qui, lui-même, génère la suspicion. Ce qui fait dire à L. Joly qu' « au bout du compte ( ) l'arme de la délation échappe toujours, très largement, au pouvoir qui la suscite »[213].

La pratique affaiblit aussi l'État français puisque, en faisant appel aux autorités allemandes, le mouchard met en exergue son impuissance à réguler un désordre et donne un vernis de légitimité à la répression de l'occupant. Les faits rapportés par Petitjean en fournissent l'exemple :

> « (Des rafles ont été) opérées il y a quelques semaines dans la région de Charmes, à la suite de dénonciations anonymes non contrôlées (souligné), par la *Feldgendarmerie.* ( ) En attendant les arrestations ont été faites d'abord, sans aucune enquête préalable… donc, malgré ce qu'on fait écrire, les lettres anonymes sont retenues. Tristes méthodes ! »[214]

Les motivations de la délation sont diverses mais l'assouvissement d'une vengeance personnelle ou la recherche d'un avantage apparaissent comme les causes premières, au risque d'un flirt avec le collaborationnisme comme en témoignent ces deux profils :

[210] Rapport du maire du 28 octobre 1941 ; ADMM, WM 404.
[211] *Feldkommandatur*, 31 décembre 1941 ; ADMM, WM 326.
[212] Georges Petitjean, 9 octobre 1943 ; AMN, 353 Z.
[213] Laurent Joly, *La délation dans la France des années noires… op. cit.,* p.69.
[214] Georges Petitjean, 6 avril 1944, AMN, 353 Z.

- Maurice François-Brajon est un homme politique de la Fédération républicaine, ami du commissaire général aux questions juives X. Vallat. En janvier 1943, il dénonce comme Juif son concurrent en politique, Charles Weill, maire radical de Raon-l'Étape réfugié à Nancy depuis 1941 au 2 de la rue Grandville. La *Gestapo* l'arrête très certainement le 8 mars 1943 ainsi que sa femme qui n'est pas Israélite. Le 10, ils sont transférés d'Écrouves et ne reviendront pas de déportation[215].

- Marcel Demange, lui, est un fraiseur né en 1897 et domicilié au 53 de la rue Saint-Nicolas. Le 24 mai 1946, il est condamné par la Cour de justice à 6 ans de travaux forcés et à la dégradation nationale à vie pour « avoir exposé des Français à subir des représailles de la part des Allemands et en vue de favoriser les entreprises des autorités allemandes contre la France »[216].

Le cas de Mme Dépinant[217] n'entre pas dans cette catégorie car sa dénonciation n'est pas partisane mais relève davantage du sentiment d'injustice sociale. Cette femme, domiciliée au 1 de la rue Jamerai Duval, fait une demande de chômage partiel en décembre 1940 au motif qu'elle élève seule sa fille de six mois et que son mari est prisonnier de guerre en Allemagne. Elle étaye sa requête de l'argument suivant :

> « Que moi je sois privée, c'est la guerre, tant pis, mais tout de même pas des bébés. C'est pour elle (ma fille) que je demande, ce n'est pas pour moi. Il y a de l'injustice dans tout. Cas d'une jeune veuve qui a trois enfants. Elle, elle manque à chaque instant l'usine le lundi qu'elle s'amuse avec des hommes. Forcément, quand on demande les certificats de salaire, elle a manqué, elle a moins d'heures de travail que nous et elle touche le chômage. »

Ici, la lettre incrimine une connaissance par excès de jalousie mais elle n'épargne pas le pouvoir qui est mis face à ses responsabilités : son impuissance à endiguer une situation de paupérisation, le sentiment d'un délabrement moral et l'iniquité de l'administration. On le voit, quelles qu'en soient les formes, les dénonciations ont contribué à peindre de noir les années d'occupation. Mais, pour autant, à supposer qu'elles aient facilité la répression, elles ont surtout distancié les liens qui existent entre l'État et la population. Somme toute, en diluant l'autorité, elles ont favorisé la transgression et la clandestinité.

---

[215] Laurent Joly, *La délation dans la France des années noires… op. cit.,* p.23. Complété par le registre d'écrou du CSS d'Écrouves ; ADMM, 927 W 165.
[216] Cour de justice ; ADMM, 1447 W 19.
[217] Mairie ; AMN, 7 F 73.

Existe-t-il, finalement, une topologie de la déviance calquée sur les espaces de moindre gravité du contrôle ? Des endroits où « ce qui y a lieu secrètement devient naturellement suspect de fraude et de collusion »[218] ; dit autrement, une carte de la clandestinité ? La réponse n'est pas facile à apporter pour la raison principale que les rapports de police pèchent souvent par omission, l'adresse du plaignant se confondant implicitement avec le lieu du délit. Il semble cependant que la délinquance ait maille à partir avec la propriété, que ce soit à l'intérieur même des domiciles, surtout lorsqu'il y a vacance, ou de leurs extensions. Parmi ces dernières, les caves, les greniers et les dépendances apparaissent comme des cibles de choix, indépendamment de la présence ou non des habitants. 4 405 occurrences de police mentionnent des endroits précis que nous avons regroupé en trois catégories : ceux pour lesquels il faut être habilité à s'y rendre (les isolats) ; les lieux privés mais d'accès libre (les interfaces) ; enfin, ceux ouverts à tous sans condition (les ouvertures) :

Récapitulatif des lieux de transgression à partir des rapports de police

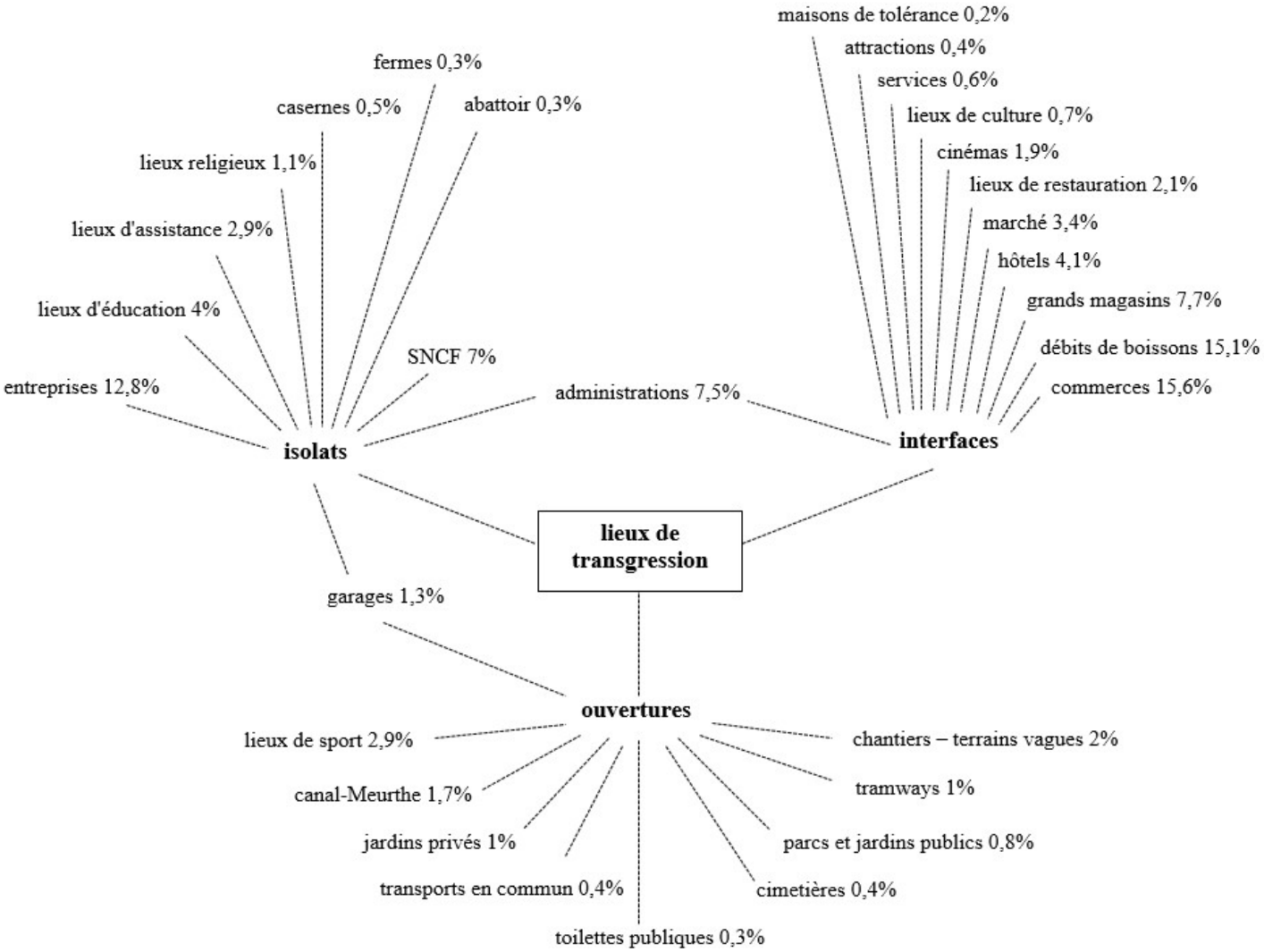

Premier constat, les lieux de la transgression, hors domiciles, sont avant tout ceux de contact. Des contacts qui se déroulent pour plus de la moitié dans les interfaces qui relèvent de l'échange ou de la sociabilité. Près d'un tiers naissent d'ailleurs dans les deux espaces emblématiques que sont les commerces et les débits de boissons. Viennent ensuite les isolats à hauteur de moins d'un tiers, c'est-à-dire essentiellement des lieux de production économique ou culturelle avec, au premier plan, les entreprises. On ne peut cependant pas déterminer si la transgression y procède prioritairement de relations professionnelles, dans quel cas le déviant est partie prenante de l'isolat, ou si le délinquant y pénètre en raison de l'attrait exercé.

La dernière catégorie est paradoxale car ce sont les endroits les plus ouverts qui concentrent le moins de délits[219], avec toutefois la mise en garde que de nombreux crimes réalisés dans la rue sont minimisés car donnés sans adresse par le policier consignateur. Il reste un couple de lieux ambigus à cheval sur deux typologies (en mettant à part les garages qui ne sont pas toujours différenciés dans les sources en tant qu'activité commerciale ou de parcage). D'une part, les administrations, diffuses dans la ville, et que l'on peut rattacher à des interfaces ou des isolats selon la nature publique ou fonctionnelle de la déviance. D'autre part, la gare qui présente tous les traits d'un môle de transgression, à la fois dans ses espaces ouverts au brassage de populations et dans l'enceinte de ses parties techniques qui gèrent les mobilités et les biens. Ces indices renforcent l'idée que « la clandestinité se définit toujours comme une expérience *en situation* (lieux, horaires, interrelations spécifiques…) »[220] à travers une diversité topologique qui suggère plus l'opportunité qu'un déterminisme spatial.

[219] Nous avons inclus dans cette catégorie les jardins privés et les chantiers parce qu'ils sont le plus souvent détachés d'un lieu résidentiel et qu'il ne s'y exerce pas de contrôle direct.
[220] Sylvie Aprile et Emmanuelle Retaillaud-Bajac, *Clandestinités urbaines ; les citadins et les territoires du secret (16e-20e)… op. cit*, p.10.

## III. Fluctuations et permanences de l'opinion publique

### A. La conservation

Quatre sources différentes, toutes mensuelles et lacunaires, scrutent l'évolution de l'opinion publique. Les archives de proximité sont constituées par les rapports de situation du maire[221]. Ce sont les seuls à couvrir l'espace de la ville mais ils n'évoquent l'état d'esprit de la population que pour les années médianes de 1942-1943, non sans irénisme, et dans la volonté de complaire au préfet à qui ils sont destinés. En outre, ils puisent à la même source des renseignements généraux que les notes de l'Intendance de police[222]. Ces dernières sont plus objectives car de nature administrative plutôt que politique, mais elles ne se développent qu'avec l'institution, c'est-à-dire à partir de 1942. Pour leur part, les rapports du préfet régional[223] remontent jusqu'à Vichy et leur précision doit aider à la prise de décision politique mais avec pour limite de ne jamais laisser transparaître des signes de faiblesse dans le contrôle de la région. Malheureusement, ceux que l'on a retrouvés ne dépassent pas l'année 1941. Enfin, le centre départemental du service d'information[224] est spécialisé dans l'analyse de l'opinion grâce au contrôle technique, autrement dit, les interceptions postales, télégraphiques et téléphoniques, qui épluche les correspondances ; seul problème, ses notes n'ont survécu qu'à partir de la fin 1943. La masse documentaire est donc diverse et fragmentaire. Malgré tout, le croisement des sources permet un regard d'ensemble sur l'opinion publique des années noires, à la condition de s'entendre sur la notion.

Le pionnier en la matière, P. Laborie, la définit d'abord par ce qu'elle n'est pas : la somme des perceptions individuelles. Pour lui, étudier l'opinion revient à appréhender des comportements ordinaires qui forment « un sentiment collectif composé d'une échelle d'intérêts à partir de ce que les hommes perçoivent ou croient percevoir du réel »[225]. C'est la compréhension des attitudes « qui passent moins par leur mise en relation logique avec les faits réels ( ) que l'analyse des représentations mentales à travers lesquelles ces idées et ces faits sont perçus, vécus, commentés et jugés par les contemporains »[226]. Laborie met en garde contre la surestimation des événements, il le fait également à l'encontre de la chronologie en trois temps héritée de Paxton : une majorité

[221] Mairie ; AMN, 4 H 704.
[222] Rapport du maire à la *Feldkommandantur* ; ADMM, WM 404.
[223] Mairie ; AMN, 4 H 703.
[224] Délégué régional à l'information ; ADMM, WM 388.
[225] Pierre Laborie parle d'un rapport entre le réel et l'idéel ; *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération… op. cit.* p. 46.
[226] Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise d'identité nationale 1936-1944… op. cit.,* p.33.

favorable à Vichy en 1940-41, le détachement de 1943-44, et, entre les deux, « le tournant (de) l'hiver 1942-43, où le régime achève de perdre l'essentiel du soutien populaire dont il avait bénéficié »[227]. Fort de ces garde-fous, notre analyse de l'opinion est binaire avec, d'un côté, les déterminants qui garantissent la normalité ; de l'autre, les facteurs qui tirent vers la désobéissance.

La tectonique qui assoie le respect de l'ordre est très puissante. À en croire le service d'information, il existe à la base un atavisme régional qui forme comme un fond d'inertie sédimenté par l'histoire. « Les Lorrains sont patriotes de façon foncière et d'un patriotisme chatouilleux. Les Meurthe-et-Mosellans sont calmes par nature et traditionnellement disciplinés. Ces traits de caractères ont permis d'éviter les troubles et (garantissent) une obéissance ponctuelle aux ordres. L'attitude est digne, correcte, sans hostilité ouverte envers les Allemands »[228]. Il existe, en outre, « une prudence naturelle protégeant de toute extrémité ou aventure »[229] et un tempérament tout en « pondération »[230]. Ces lignes de force génèrent le respect de la loi (légalisme) et de ses représentants (loyalisme), surtout au bénéfice du Maréchal qui sert de fil bleu-blanc-rouge durant toute la période[231]. On peut d'ailleurs penser que le sort fait à l'Alsace-Moselle, qui est rappelé par la présence de nombreux réfugiés à Nancy, ainsi que les souvenir des occupations antérieures et des sacrifices consentis à Verdun, cristallisent la quête d'unité au bénéfice de Pétain. C'est lui, et lui seul, que « les critiques épargnent, (et) qui demeure un symbole national (à la) popularité immense »[232].

La naissance de l'État français n'est pas contestée par l'opinion qui y adhère dès 1940 selon trois perceptions. La première est l'acceptation de son programme de « redressement » que les Nancéiens attendent « avec calme et confiance dans un bon état d'esprit »[233]. Ce que confirme la police en détaillant les soutiens du gouvernement en septembre 1942 : les agriculteurs, les commerçants, les industriels, peut-être même les ouvriers « qui ne sont pas gagnés au communisme »[234].

L'opinion publique, et c'est le deuxième trait, voit dans la Révolution nationale le ferment de l'unité du pays. On applaudit à toutes les mesures qui garantissent l'intégrité de l'État et l'égalité

[227] Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944… op. cit,* p.26.
[228] Centre départemental du service d'information, janvier 1944 ; ADMM, WM 388.
[229] *Ibid*, novembre 1943.
[230] *Ibid*, juin 1944.
[231] Nous détaillerons dans la partie 2 comment Pétain a pu jouer comme un frein à l'adhésion à la Résistance.
[232] Service d'information, avril 1943 ; ADMM, WM 388.
[233] Rapport du maire de mai 1942 ; AMN, 693.
[234] Intendance de police, septembre 1942 ; ADMM, WM 404.

territoriale, serait-ce au prix de l'harmonisation de la coercition – par exemple l'extension des contraintes du travail en zone non occupée en octobre 1942, « la réquisition de main-d'œuvre et la chasse aux oisifs étendus à toutes les classes sociales » en février 1943[235] – ou du revirement institutionnel envisagé à la fin 43 par « nostalgie des institutions parlementaires »[236].

Le dernier caractère qui lie la population au régime est la croyance, tout au long de l'Occupation, et non sans ambivalence, en ses capacités de préservation tous azimuts. « Vichy protecteur »[237] éloigne d'abord le danger allemand, que ce soit lors de la crise des otages en décembre 1940 ou de la réquisition de main-d'œuvre les années suivantes. Par exemple, quand le maire rapporte que « l'opinion publique est profondément et utilement frappée par le sincère et émouvant discours de Laval pour la relève et les désastreuses conséquences de la réquisition éventuelle »[238], on lit en arrière-plan « hors Vichy, la polonisation ». En dernier recourt, c'est du spectre de la guerre civile que le régime préserve. Il est un rempart contre « la haine et (les) divisions entre les Français »[239] entretenues, premièrement, par la dissidence, ensuite, par le collaborationnisme avec « l'introduction de la Milice comme remède pire que le mal » au début 44[240]. Les « gens avertis » font en quelque sorte de l'État français une « voie moyenne » à qui l'on concède le recours à des mesures de sécurité au prétexte de la répression plutôt que l'anomie.

Enfin, en 1944, Vichy bénéficie toujours d'appuis dans la population. D'une part, parce qu'on l'espère capable de « n'importe quelle solution (diplomatique) en l'absence de combats »[241], puis, lors du chant du cygne, du fait qu' « une majorité de Français approuvent la politique de Laval (et) souhaitent rester neutres. Les conseils du Maréchal Pétain (« ne vous mêlez pas des affaires des autres ») est en accord avec le fond pondéré et discipliné du tempérament lorrain »[242]. Jusqu'aux dernières extrémités, Vichy est censé protéger de la guerre civile et de la destruction totale. On touche là le cœur de l'ambivalence de la population à travers sa volonté d'attribuer au régime de supposées vertus en réponse aux difficultés qu'il a lui-même engendrées. C'est même le ressort des dictatures de créer en mots ou en actes les conditions du désordre social à la base de la légitimation de leur programme de répression. Comme en écho à la situation régionale, le maire de Nancy peut

[235] Mairie ; AMN, 4 H 704.
[236] Service d'information, décembre 1943 ; ADMM, WM 388.
[237] Le terme est du maire en octobre 1942 ; AMN, 4 H 704.
[238] *Ibid,* octobre 1942.
[239] Service d'information, octobre 1943 ; ADMM, WM 388.
[240] *Ibid,* janvier 1944.
[241] Intendance de police, février 1944 ; ADMM, WM 404.
[242] *Ibid*, juin et juillet 1944.

encore se réjouir, à la veille du débarquement, que « la discipline augmente au fur et à mesure de l'évolution de la situation »[243].

Le terreau politique joue aussi en faveur de l'État français même si celui-ci a voulu mettre à l'index les partis d' « ancien régime » jugés responsables de la défaite. Vichy peut prendre appui sur la sensibilité dominante représentée par les « éléments modérés et conservateurs (aux) bases électorales solides dans la région de Nancy »[244]. En 1941, la Préfecture évoque « l'attitude des *gens de droite*, *des modérés* ayant toujours été considérés comme pro-anglais, patriotes fervents qui se rallient ouvertement maintenant à la politique de collaboration en rejetant le poids de toutes les fautes sur les *partis de gauche* »[245]. L'antibolchevisme est, en effet, un repoussoir qui soude la « partie saine de la population »[246]. Même quand cette dernière manifeste quelque sympathie pour la dissidence, ce sera pour le « modéré » Giraud dont on attend « sa soumission à Pétain »[247] plutôt qu'à un de Gaulle suspect de perméabilité au communisme. Plus tard, une fois la carte du giraudisme brûlée et la défaite allemande inéluctable, il semble que l'on assiste à un « ressaisissement de l'élite de la population (les ruraux et les bourgeois) jusqu'alors si tiède et apathique »[248] derrière le leitmotiv « plutôt Vichy que les rouges ». La peur du socialisme et le « refus d'une dictature communiste » jettent dans les bras de Pétain, « toujours populaire » en avril 44[249].

Il convient enfin d'évoquer l'état psychique et moral de la population même s'il peut jouer aussi bien dans le sens du conformisme que de la désobéissance. Les sources de 1944 sont unanimes à rapporter la « peur », la « crainte » et l'exaspération nerveuse des contemporains, à l'instar du rapport de l'intendant régional de police en février :

> « La population est mieux disposée à l'égard de Vichy car fatiguée de l'attente du débarquement. C'est la conséquence d'une exaltation maintenue trop longtemps au maximum, d'une lassitude psychique. Pour certains, la lassitude a laissé place à l'inertie et l'indifférence fataliste contrastant avec les sentiments habituels. Une importante quantité de Français commence à se lamenter sur les conséquences probables du débarquement. Ils refusent de voir leurs petites habitudes troublées. (Il y a) un

[243] Mairie, mai 1944 : AMN, 4 H 704.
[244] Jean-Louis Étienne, *La République restaurée, les pouvoirs et l'opinion à la Libération en Meurthe-et-Moselle, août 1944-novembre 1945*, ADMM, Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 1995, p. 56.
[245] Préfecture, mai 1941 ; ADMM, 4 H 703.
[246] Service d'information, novembre 1943 ; ADMM, WM 388.
[247] *Ibid*, octobre 1943.
[248] *Ibid*.
[249] Intendance régionale de police, avril 1944 ; ADMM, WM 404.

> mécontentement de la population devant la lenteur de la campagne d'Italie (et) l'inquiétude de nombreuses personnes devant l'avance russe. »[250]

Vichy ne pourrait que se féliciter de ce réflexe protecteur qui ramène dans le giron de l'autorité en place. Mais à bien y regarder le panel des fatigués, des exaltés, des lassés, des inquiets, des lamentés et des besogneux, on se raccroche au régime sans plus de conviction que le pendu à sa corde. C'est sans doute que l'espoir est passé dans l'autre camp.

### B. La désobéissance

L'opinion publique ne se partage pas entre adhésion et répulsion à l'égard du régime, tout comme elle ne glisse pas de l'un à l'autre. Elle traduit, au contraire, des allers-retours au point de mettre en doute le lien supposé « raisonnable » entre phénomènes d'opinion et leur manifestation apparente[251]. L'esprit général ne pense pas non plus Vichy comme d'un bloc car, si des aspects de sa politique ont été rapidement rejetés, des éléments de stabilité – Pétain, par exemple – ont servi de clé de voûte du début à la fin de la période. Dernière précaution, les repères qui assoient les représentations mentales sont tellement ébranlés par la catastrophe de mai-juin 40 que le réflexe de l'engagement politique échappe à de nombreux contemporains et, comme le rappelle E. Fouilloux, « le choix d'un camp (n'est) pas la préoccupation majeure » durant les années noires[252]. C'est, entre autres, pour toutes ces raisons que les facteurs d'un éloignement peuvent recouvrir ceux d'un attachement au pouvoir. L'ambivalence, toujours…

« Être Lorrain, c'est être vigilant[253]… La population est patriote, antiallemande[254]… ». De telles assertions attestent que le patriotisme se conjugue de la méfiance à la germanophobie. Les sources mentionnent en effet « la susceptibilité aigüe du patriotisme lorrain et sa hantise de l'invasion et de l'occupation étrangère » [255]. « Le public très anti-occupant (et) la sourde hostilité envers les autorités occupantes »[256] rappellent, en outre, que l'Allemand n'est pas le bienvenu dans la région de Nancy.

---

[250] *Ibid*, février 1944.
[251] Pierre Laborie, *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération… op. cit.* p. 29.
[252] Étienne Fouilloux, *Les Chrétiens français entre crise et Libération 1937-1947*, cité par P. Laborie, *ibid*.
[253] Fernand Braudel : « un Lorrain a une idée de la France qui n'est pas l'idée des autres. Un Lorrain a la France dans le dos. Il est appuyé sur elle. Être Lorrain, c'est être vigilant », *L'Est Républicain*., 1er décembre 1985 ; cité par Pierre Barral, *L'esprit lorrain, cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, PUN, 1989, p. 115.
[254] Jean-Louis Étienne, *La République restaurée… op. cit.*, p. 93.
[255] Respectivement, le service d'information en novembre 1943 et février 1944, l'Intendance de police en février 1944 ; ADMM, WM 404.
[256] *Ibid*.

L'amour de la patrie fait fonction de repère. C'est un sentiment partagé à travers lequel l'opinion construit une plus ou moins grande défiance à l'égard du régime et qui peut aller jusqu'à prendre une position antivichyste. Cela se traduit *a minima* par la non acceptation de la poignée de main de Montoire avec, en mai 41, « trois quarts des Français qui ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre », puis une « opposition quasi généralisée à la politique de collaboration » en janvier 44[257]. Or, ce refus d'une connivence avec le nazisme peut pousser dans les bras de la dissidence, bien avant l'attraction que celle-ci exerce, comme le fait remarquer l'intendant de police en notant que « la population est plus anti-allemande que gaulliste »[258].

Car c'est là le deuxième trait qui ressort des sources : le détachement politique. Dès 1941, les autorités en appellent au volontarisme pour gagner la confiance de la population et l'engager dans la voie de la rénovation. Il faut lutter contre « la réserve absolue de l'opinion publique, l'abstention de toute appréciation sur la politique intérieure ou extérieure, et les événements militaires »[259]. On fustige, en 1941, son « indifférence, sa non-réaction, son désintérêt », son caractère « amorphe », puis, en 1943, son « attitude passive et l'attente de jours meilleurs », enfin, le « désarroi, l'apathie, la crise profonde de démoralisation » en 1944[260]. Par conséquent, non seulement l'état d'esprit général devient de plus en plus difficile à traduire, mais il est aussi rendu imperméable à toute propagande. Il se développe ainsi une forme d'égocentrisme généralisé où « les questions personnelles (qui) ont une influence sur le moral (ravitaillement, main-d'œuvre…) »[261] passent avant les événements majeurs.

C'est à l'aune de son expérience intime, faite de sentiments individuels, du poids de l'histoire familiale et des pesanteurs du quotidien, que le contemporain construit ses positionnements, ainsi qu'en témoigne une lettre anonyme adressée au maire en 1941 :

> « Mon grand père a été tué par les Boches en 1870. Mon père à 15 ans a quitté son pays natal pour n'être pas Prussien. Il emmenait avec lui sa mère et ses frères. Ils perdaient en optant pour la France à peu près tous leurs biens. La mère est morte peu après. Les Boches l'avaient tuée aussi. Un de mes oncles a été tué par les Boches en 1914. Un de mes fils est prisonnier des Boches et nous devons regarder les autres dépérir parce qu'ils souffrent du froid et de la faim.
> Et vous, représentant de la race toujours meurtrie par la race de proie à qui il faut toujours plus d'espace vital vous nous demandez de n'être pas gaulliste.

[257] Rapport de la Préfecture et du service d'information ; ADMM, 4 H 703 et WM 388.
[258] Délégué départemental à l'information, avril 1943 ; ADMM, WM 404.
[259] Mairie, octobre 1941 ; AMN, 4 H 704.
[260] *Ibid*.
[261] Service de l'information, mars 1944 ; ADMM, WM 404.

> Vous ne savez donc pas ce qu'est être gaulliste. Je vais vous le dire. C'est garder un peu d'espoir de vengeance. C'est le signe que tout n'est pas fini, que notre race mutilée remue encore sous le talon de Boche qui l'écrase.
> Mais pour continuer à croire et espérer nous dirons comme vous le demandez : je ne suis pas gaulliste, vive la Collaboration, vive Pétain, vivent les Boches – vive mr le maire ! »[262]

On se trouve là au cœur de ce que Laborie appelle l'homme-double ou le penser-double, « un visage à montrer pour paraître et durer, un visage à cacher pour préserver une manière d'être et agir »[263]. Le repli sur soi ne signifie pas le veule attentisme d'une masse indifférente mais plutôt l' « expression sociale du refus, au quotidien, sous ses formes ordinaires, modestes et dispersées »[264]. C'est la construction d'un citoyen-Janus qui élabore et participe à une société de non-consentement. Pour ce faire, on en appelle à une mémoire républicaine irréductible qui fait que les Français « restent de droite ou de gauche, francs-maçons ou cléricaux (avec) les anciens tenants du Front populaire hostiles à la politique de Darlan (qui) ont l'espoir de faire revivre et triompher leur politique ancienne »[265]. Nous ne sommes pourtant qu'à la mi-41, l'échec du régime est déjà patent.

Est-ce à dire que les événements militaires n'ont pas de prise sur l'opinion ? Certainement pas, malgré le fait qu'ils demeurent toujours au second plan dans les sources. Assurément, la cause des Alliés est acquise en 1942 avec la « naissance d'un sentiment d'espoir »[266] lors du débarquement en Afrique du Nord, puis celui d'un « tournant » avec l'offensive russe de janvier 1943[267]. La population prend conscience que la défaite allemande est inéluctable même si elle croit, à la fin de l'année, à une prolongation indéfinie du conflit. On glisse alors vers une perception de plus en plus psychologique et irrationnelle au point de faire de la libération une véritable eschatologie. Les autorités parlent d' « affolement, du manque de mesure, de la perte de sens critique. (L'opinion) a le sentiment d'être à la veille d'événements tragiques dont dépendra la survie de chacun. Les contingences politiques sont jugées secondaires. La psychose des bombardements et le ravage sur les nerfs malades ou trop longtemps surmenés ( ) revêtent un caractère pathologique inquiétant »[268]. Certains, on l'a vu, se jettent dans les bras de Vichy, d'autres aspirent à un « cataclysme de courte

[262] Lettre du 26 octobre 1941 ; AMN, 4 H 704.
[263] Pierre Laborie, *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération… op. cit.*, p. 34.
[264] *Ibid*, p. 179.
[265] Préfecture, mai 1941 ; AMN, 4 H 703.
[266] Intendance de police, novembre 1942 ; ADMM, WM 404.
[267] Préfecture, janvier 1943 ; AMN, 4 H 703.
[268] Service de l'information, mai 1944 ; ADMM, WM 388.

durée »[269], la majorité se replient encore sur elle-même jusqu'aux journées de septembre. La boucle est bouclée. Le maire peut évoquer le « calme et la manifestation d'aucun sentiment » en août 44, l'espérance s'est concentrée dans la recherche de sa propre perpétuation et l'attente du nouvel ordre, certainement plus dans le régime et ses avatars collaborationnistes.

### C. L'irrationnel

Le bobard est le maître-mot des années noires. Celui qui, selon Petitjean, fait « tourner les langues » et oblige à « avoir la tête solide pour l'écouter froidement »[270]. On peut le classer en deux catégories : les fausses rumeurs d'envergure nationale et celles de notoriété locale. Parmi les premières, « on dit *Hitler serait mort* ! » est une scie que l'on entend souvent car « il y a toujours des bonnes gens pour croire aux énormités les plus *hénaurmes* ! »[271]. Pour les autres, on peut prendre pour exemple l'annonce à l'été 43 du transfert d'Édouard Herriot de Vittel à l'asile de Maréville (vrai) car il serait devenu fou furieux (faux) au grand désespoir de sa femme et de sa fille (qu'il n'a pas).

Si le bobard éprouve la raison, le surnaturel le fait encore plus en se teintant de religiosité ou en se couvrant d'un vernis scientifique. Des calculs savants anticipent toujours la fin de la guerre « et voici la dernière *trouvaille* : 1789 révolution française, 129 ans plus tard 1918 Révolution allemande venant de la défaite. 1804 avènement de Napoléon, 129 ans après 1933 avènement de Hitler. 1814 chute de Napoléon, 129 après : 1943 chute de ?? Le nom est sur toutes les bouches ! Voilà l'explication de *1943* inscrit à la craie en charbon depuis quelques temps un peu partout »[272].

De surcroît, Nancy n'est pas épargnée par les prédictions de tous genres, qu'elles émanent de sommités (Sainte-Odile, Nostradamus, Fatima, etc.) ou d'inconnus. Il est cependant intéressant de constater que même un esprit rationnel comme Petitjean n'y reste pas insensible dans la façon qu'il a de les consigner. Un exemple parmi d'autres : « un religieux de Paris aurait dit ici en journée *nous avons dans notre couvent un frère convers qui a des visions. En 1939 il a prédit avec exactitude la guerre et son transfert en province, ainsi que la prise de Paris, puis son retour à Paris quelques*

[269] *Ibid*.
[270] Georges Petitjean, mai 1944 ; AMN, 353 Z.
[271] *Ibid*, 10 août 1944.
[272] *Ibid*, 18 avril 1943.

*mois avant le départ des Allemands et la fin des hostilités pas par les armes. Or il est rentré il y a quelques jours à Paris*. Conclusion : la guerre se terminera en septembre ( ) par la diplomatie »[273]…

Le surnaturel est un talisman à qui l'on prête encore plus de vertus s'il se réalise dans un environnement proche. C'est pourquoi l'on va puiser dans le fond historique pour expliquer la protection de Nancy des bombardements par la présence, un peu partout, des croix de Lorraine choisies comme emblème par de Gaulle[274]. À peine plus loin, le curé de Bouxières-aux-Dames en appelle rien moins qu'à la tradition papale pour ériger une grotte à « Notre-Dame du sombre tunnel » suite aux visions de deux réfugiées belges et à la rumeur selon laquelle un vieux curé retiré sur place sera élu pape… Un pèlerinage commence même à s'organiser en réponse à l' « époque tellement troublée et trouble que le public est dans l'attente fébrile du merveilleux »[275]. Ces manifestations ésotériques sont suivies de près par l'évêque Fleury de peur qu'elles ne lui échappent. C'est la raison pour laquelle il encadre, du 29 avril au 3 juin 1944, la procession populaire de la statue « miraculeuse » de Notre-Dame de Boulogne à travers les paroisses de Nancy. C'est à la fois un moyen de contourner l'interdiction allemande des grands rassemblements de masse et des pèlerinages aux sanctuaires officiels[276], mais aussi une façon de ramener les non pratiquants dans le giron de l'Église en les faisant pavoiser leurs immeubles. Plus sournoisement, la présence d'enfants de chœur habillés de bleu, de blanc et de rouge permet à Fleury de se racheter une virginité par la captation du patriotisme. Il n'est pas le seul. Les processions organisées en l'honneur de la réplique donnent lieu « à de véritables profession de foi ( ) des notables et des édiles municipaux qui, sans respect humain, se joignent au cortège et vont même en signe de pénitence jusqu'à porter une lourde croix qui accompagne une statue de la Vierge »[277].

Les autorités occupantes surveillent attentivement la religiosité et la superstition urbaines. D'une part, il s'agit de s'assurer, en les soumettant à une autorisation préalable, qu'elles ne donnent pas lieu à de manifestation hostiles, provocatrices ou antiallemande[278] ; de l'autre, il ne faut pas qu'elles puissent encourager des attitudes transgressives. On voit ainsi d'un mauvais œil la propagation, à l'automne 42, des croix jeannettes portées en guise de broches et qui instaurent une complicité entre Français autour de la croyance en une « résurrection »[279]. De même, la diffusion dans les boites aux lettres de « la chaîne du petit soldat », censée porter malheur si on ne la diffuse pas dans les 24

[273] *Ibid*, 22 juin 1943.
[274] *Ibid*, 23 juin 1944.
[275] *Ibid*, 7 octobre 1943.
[276] Évêché, 21 avril 1944 ; AMN, 1 I 361.
[277] Renseignements généraux, juin 1944 (?) ; ADMM, 2 V 32.
[278] *Ibid*.
[279] Georges Petitjean, 25 septembre 1942, *in La Lorraine à l'heure allemande… op. cit.,* p.129.

heures à quatre personnes différentes, s'identifie à une véritable acculturation à la clandestinité[280]. La pratique est d'ailleurs récupérée par la Résistance au début 1944 sous la forme d'un courrier « qui demande d'accorder une pensée aux jeunes gens réfugiés dans le maquis » et assimilé par les autorités françaises à « un nouveau moyen de propagande »[281].

Cependant, il est plus facile de s'attaquer aux racines du mal lorsqu'il est incarné. Dès septembre 1940, quatre femmes sont interpellées et incriminées par l'État français pour « exercice du métier de devin », une autre au début 44[282]. L'occupant prend le relais en 1943 avec la décision du chef de la *Gestapo* von Krogh de mettre fin à l'activité des cartomancienne de Nancy au prétexte que « certaines comptaient beaucoup de soldats allemands parmi leurs clients » et que l'une d'elle, « résidant rue Saint-Dizier, prédisait l'imminente défaite de l'Allemagne »[283]. Toutes sont internées à Écrouves, une déportée en Allemagne.

Bobards, croyances et superstitions sont un refuge durant les années noires. On peut les interpréter comme les symptômes des dérèglements du temps mais aussi comme une recherche de sens. Dans le contexte généralisé d'une interprétation imposée des événements et d'une information tronquée qui ne dupe plus personne, l'opinion élabore ses propres modes de compréhension. La rationalité n'en sort peut-être pas gagnante, mais à travers ces attitudes se perpétuent ou se construisent des solidarités qui, à la marge ou à l'encontre des autorités, sont en elles-mêmes transgressives.

[280] Georges Petitjean, 15 décembre 1943 ; AMN, 353 Z.
[281] Commissariat de Longwy, 18 février 1944 ; ADMM, WM 482.
[282] Il s'agit de Marie Graff, 2 rue de la Primatiale ; Marguerite Herrbach, 18 rue Notre-Dame : Marie Parisot, 44 rue des Fabriques ; Suzanne Farnier, originaire de Pagney-derrière-Barine, puis Ida Coureur, 4 rue Martel, en janvier 1944 ; AMN, 1 I 121 et 128.
[283] Il s'agit d'une dénommée Cagnot ou Cagnon. Nous avons aussi repéré Louise Danoux, domiciliée au sentier des Vignes à Saint-Max, et arrêtée le 5 février 1943 ; ADMM, 102 W 68 et W 927/10.

# Chapitre 2
# La norme : entre affirmation et mutation dans le contexte de la Collaboration

## I. Nanzig

### A. La ville vert-de-gris

Nancy tombe aux mains du vainqueur comme un fruit mûr depuis qu'elle a été déclarée « ville ouverte » début juin. Aussi, les deux premiers motocyclistes allemands qui arrivent place Stanislas par la rue éponyme le mardi 18 juin à 14h15 savent qu'ils ne connaîtront pas de résistance[284]. Ils précèdent un convoi militaire formé de side-cars, d'autos blindées, de camions chargés de troupes, ainsi que d'une voiture d'où descendent deux soldats qui vont directement hisser le drapeau à croix gammée au balcon central de l'hôtel de ville[285]. Rapidement, des officiers supérieurs arrivent et sont reçus par le maire accompagné du secrétaire général et du directeur des services communaux. Défile ensuite, sur convocation allemande, tout ce que la ville compte de détenteur d'autorité : préfet, représentants de la chambre de commerce, directeurs des principaux services publics et établissements commerciaux. Pendant ce temps, des militaires armés se positionnent aux carrefours tandis que des détachements prennent possession de différents bâtiments. Un seul incident est mentionné par le maire : le baroud d'honneur d'une trentaine de soldats français retranchés dans la villa Sainte-Anne, avenue Anatole France, qui se termine avec la médiation du commissaire de police.

Ce 18 juin 1940 marque une date-rupture pour la ville qui a pu faire passer au second plan d'autres événements[286]. Pourtant, le manque de sources « intimes » rend difficile la restitution de la perception croisée de l'installation allemande, à la fois par la population et par l'occupant lui-même. À en croire le *MBF*, les Français manifestent globalement, jusqu'en août 1940, de la « surprise, puis un début de mouvement de reconnaissance, voire de sympathie » du fait du

[284] De nombreux ouvrages récents datent par erreur le premier jour de l'Occupation le 16 juin. Nous confirmons le mardi 18 juin en appui sur les sources, notamment les rapports du maire (AMN, 4 H 693), le journal de Georges Petitjean, etc.
[285] Mairie, AMN, 4 H 693.
[286] À commencer par l'appel du général de Gaulle.

comportement « très correct » du vainqueur[287]. L'attitude de l'occupé est qualifiée de « correcte » elle-aussi, « loyale, courtoise ». Ce jugement de valeur est à nuancer quelque peu pour Nancy. En effet, la présence de nombreux réfugiés mosellans entretient un fort climat d'inquiétude et les souvenirs des occupations de 1870-73 et de 1914-1918[288] restent très présents. Selon le commissaire de police du canton est, les sentiments des Nancéiens sont plutôt mêlés : « douloureuse impression à l'arrivée des troupes allemandes. ( ) Vives inquiétudes non justifiées. À part quelques cas, la correction des troupes d'occupation a étonné le public qui s'attendait à toutes sortes de représailles (par les bruits propagés) »[289]. On sent que la population est déroutée parce que le comportement de l'occupant ne donne pas prise à sa germanophobie atavique. Pas sûr, pour autant, que l'on en arrive à ce que A. von Kageneck qualifie d' « une sorte de climat de confiance, de tolérance et de bonne volonté entre les deux camps dans cet été 1940 »[290]. D'autant plus que l'enracinement du vainqueur dans la ville va rapidement changer la donne.

Les premières réquisitions sont inhérentes à l'arrivée de l'occupant, à commencer par le Grand Hôtel de la place Stanislas et le palais du Gouvernement qui sont mis à disposition des officiers généraux. Ce choix de bâtiments de prestige ne laisse rien au hasard mais montre, au contraire, la recherche d'une localisation centrale conjuguée à un désir d'humiliation. C'est même à un nouveau petit Rethondes que procèdent les Allemands en occupant l'ancien bureau de Foch en vis-à-vis de l'arc de triomphe Héré. S'ensuit, les jours d'après, l'installation de gradés dans les immeubles des places Carrière et de la Croix-de-Bourgogne, ainsi que dans l'hôtel Excelsior. La prise de possession de la ville se fait par le haut du pavé architectural et, pour renforcer encore la magnificence des lieux, surtout de leurs nouveaux locataires, l'occupant se fait « prêter » des œuvres prises dans les collections non évacuées du musée des Beaux-Arts. 24 tableaux partent ainsi au palais du Gouvernement (Greuze, Majorelle, Prouvé, y compris le « Juif » Giacometti), 8 à l'*Armee Nachritchten Führer* place Carrière (Lévy, Scherbeck, Friant…), le mobilier Corbin au Grand Hôtel, etc.[291]

Le plan de l'implantation allemande répond à trois objectifs principaux (*cf. annexe 6*) :

- Rationaliser le fonctionnement des administrations d'occupation

[287] Gaël Eismann, « L'opinion publique et les comportements des Français sous l'œil du *Majestic* », *in Les Comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande… op. cit*., p. 254.
[288] Les territoires nord et est de la Meurthe-et-Moselle ont été occupés, pas Nancy.
[289] Police, 1er août 1941 ; ADMM, WM 1519.
[290] August von Kageneck, *La France occupée*, Paris, Tempus, Perrin, 2015, p.70.
[291] Musée des Beaux-Arts ; AMN, 2 R 53.

Le premier problème rencontré par l'occupant est de loger la soldatesque et de disposer d'immeubles de 10 à 20 pièces pouvant servir de bureaux[292]. Dans le premier cas, les nombreuses casernes font l'affaire au prix de transformations jugées « ridicules et coûteuses » par la Mairie[293]. On distingue cependant la troupe de la hiérarchie, pour laquelle sont réservés les appartements les plus bourgeois. La densité d'occupation par les officiers des rues Boffrand et Graffigny en bordure du parc Sainte-Marie, des villas Art nouveau du quartier de Saurupt ou des logements de la Carrière, en témoigne. Concernant le deuxième impératif, la gageure est de doubler les services administratifs de la ville sans exproprier les organes français, le tout dans un contexte de tension immobilière. La réquisition est l'arme utilisée même si, le plus souvent, les occupations sont irrégulières et dénoncées comme telles par les autorités de Vichy. Des bâtiments entiers passent aux mains de l'occupant, tel l'hôpital militaire Sédillot devenu le *Reserve-Kriegslazarett Nancy*, ou l'immeuble du 58 bis de l'avenue Albert I$^{er}$, dont tous les appartements sont accaparés d'un coup pour abriter le *Kommandeur der Sicherheitspolizei (SIPO)* et la *Gestapo*.

• Contrôler l'espace urbain

La présence du vainqueur dessine une toile qui couvre toute la géographie de la ville et dépasse les seules contingences immobilières (*voir schéma ci-après*). Ainsi, l'organisation allemande correspond *grosso modo* à une corrélation positive entre centralité et densité qui s'observe dans le choix d'installer les plus hautes autorités de l'appareil d'occupation au cœur de l'identité nancéienne : la *Standortkommandantur* à côté de la cathédrale, la *Kreiskommandantur 553* et la *Feldgendarmerie* dans l'immeuble Art nouveau des 10-12 rue Poincaré et, on l'a dit, la *Feldkommandantur 591* au palais du Gouvernement. Elles constituent un premier cercle qui prend en étau les organes français de décision (Préfecture, Mairie, Commissariat). Plus loin, un ensemble de casernes (y compris l'aérodrome d'Essey) représente une deuxième ceinture qui menace le cœur urbain et, tout particulièrement, les rues populaires de la paroisse Saint-Sébastien, ainsi que les quartiers ouvriers proches du centre. Sa fonction est également de faire écran, tel un nouvel octroi, aux communes de banlieue où la présence allemande est moins forte. Au nord-ouest, se dessine une petite *Germanstadt* autour de l'avenue Albert I$^{er}$ et de la rue de Verdun (choisie au hasard ?) avec une implantation allemande fortement marquée. C'est là que l'on trouve les organes les plus

[292] Il n'y en a plus aucun de disponible selon la Mairie le 10 septembre 1943 ; ADMM, 4 H 859.
[293] Mairie, 4 août 1941 ; ADMM, WM 1519.

violents, notamment la *Gestapo* et la *Waffen SS*[294], de telle sorte que la terreur n'a pas pignon sur les rues centrales.

Deux axes jouent un rôle majeur dans le plan allemand : la grande croisée composée de la voie nord-sud rue Jeanne d'Arc - boulevard Albert Ier, et celle est-ouest de la rue Poincaré - avenue Anatole France. Elles constituent les grandes pénétrantes qui lient entre elles les différentes implantations mais ont aussi un rôle primordial d'organisation des mobilités de l'occupant de la périphérie vers le centre. En cela, elles obligent la population à un contact quotidien avec le vainqueur dans des modalités de déplacements qui sont faits pour lui rappeler sa soumission.

Schéma de l'implantation allemande à Nancy

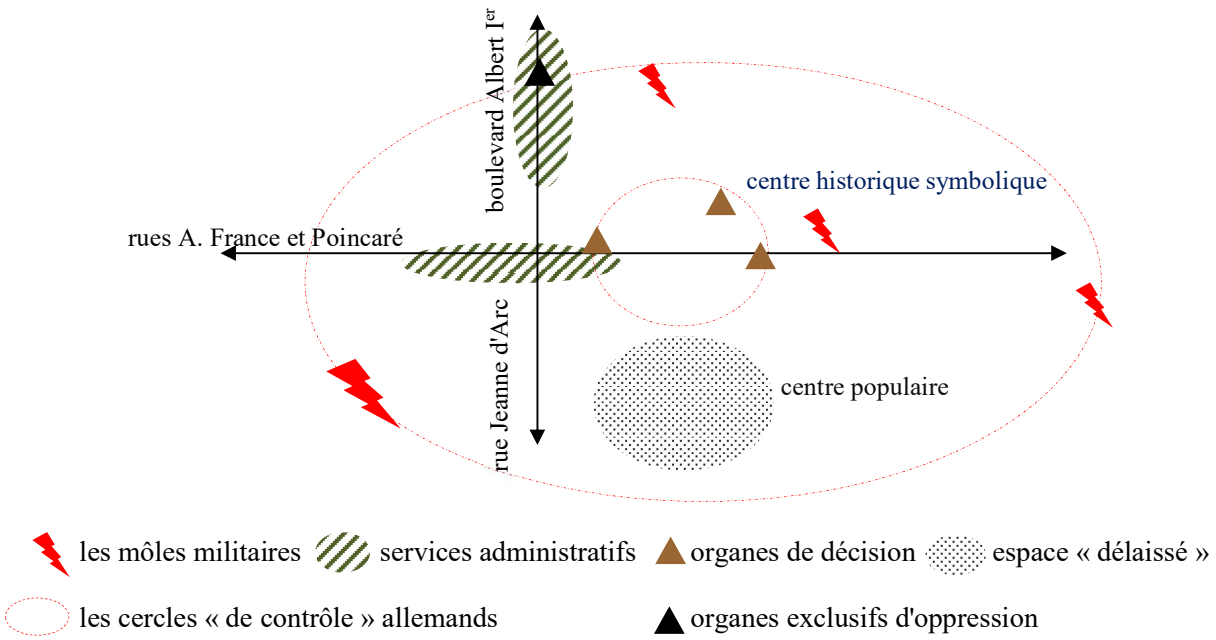


• Marquer un pouvoir symbolique

La prise de possession de l'espace urbain se mesure également à plus grande échelle avec la constitution de zones d'exclusion qui ne doivent pas tout à la rationalité. C'est le cas de la place Stanislas dont l'accessibilité varie au gré de l'humeur allemande, ce qui en fait un véritable baromètre des relations avec l'occupant. Partout, à n'importe quel moment, quel qu'en soit le motif, des rues entières peuvent être interdites au public, parfois avec l'installation de chevaux de frise

[294] Respectivement aux 58 bis et 31 de l'avenue Albert Ier.

gardés par des soldats en armes. On en trouve l'exemple dans la rue du Moulin, au cœur du « quartier réservé »[295], ou encore dans les lieux sportifs, c'est-à-dire deux espaces où se jouent les représentations du corps et de la virilité. On déplore ainsi, et vainement, que « les terrains de sport de Nancy (soient) utilisés à plein par les autorités allemandes (stades d'Essey, Victor, Union Drouot, Pépinière), pris par les militaires chaque jour de la semaine et même le dimanche »[296]. Cette façon de marquer dans la géographie urbaine le primat de la puissance physique du vainqueur va de pair avec sa prééminence culturelle. Les salles de spectacles les plus prestigieuses sont régulièrement réservées, notamment la salle Poirel ; le cinéma Cameo de Pierre Jung situé rue Lallement est, lui, transformé en *Soldatenkino* ; quant à l'Opéra-Théâtre, il est purement et simplement réquisitionné. Pour ce dernier, non seulement le directeur doit demander l'autorisation à la *Propaganda-Staffel* et à la *Feldkommandantur* pour fixer les jours des représentations en français[297], mais des places sont allouées en permanence aux officiers allemands[298], qui en usent, par ailleurs, en méconnaissance du règlement interdisant l'usage de tabac.

Un autre aspect de l'influence allemande dans le plan d'occupation concerne la volonté d'évincer ce que N. Beaupré appelle les exogroupes[299], à savoir les exilés et les Juifs. Pour ces derniers, nous verrons que l'aryanisation participe du plan global de leur élimination, mais, dès le mois de juin 40, les biens des Israélites sont convoités en priorité et dans des formes qui n'excluent ni les pillages, ni les vols[300]. Quant aux citadins partis durant l'exode, l'occupant se refuse le plus souvent à leur retour de zone libre pour ne pas les voir reprendre possession de leurs logements.

Enfin, et peut-être ce qui marque le plus profondément la population, les Allemands tentent une recomposition de l'espace de la ville à deux niveaux. Le premier est physique et se traduit par l'effacement des marques culturelles perçues comme « politiques » par l'occupant : il s'agit des sculptures en bronze en l'honneur de Sadi-Carnot et de l'Alliance franco-russe sur l'obélisque du cours Léopold, ainsi que de la statue de Thiers devant la gare. Dans les deux cas, l'argument de la guerre totale est avancé pour exiger leur déboulonnage et leur refonte[301]. Les monuments de la

[295] Voir « Aux marges de la tolérance : la prostituée » dans la partie 2.
[296] Les Allemands rétorquent que les réquisitions sont nécessaires du fait de « l'insuffisance des terrains de manœuvre de l'armée française transformés en jardins ouvriers » ; rapport de l'Inspection départementale de l'Éducation générale et des Sports ; ADMM, WM 471.
[297] *Feldkommandantur*, 21 octobre 1941 ; AMN, 4 H 699.
[298] Le maire C. Schmitt n'hésite pas à « accorder volontairement la loge n°4 au premier rang à titre gracieux » pour la *Sipo-SD* en avril 1943. Rapport de la *Feldkommandantur*, 10 avril 1943 ; AMN, 4 H 699.
[299] Nicolas Beaupré, *Les Français dans la guerre 1939-1945*, Paris, Belin, 2005, p. 126.
[300] Préfecture ; ADMM, WM 1519.
[301] En 1943 pour l'obélisque ; un projet de refonte (non abouti) d'avril 1944 pour la statue de Thiers ; Préfecture, 6 avril 1944 ; ADMM, WM 1161.

place Stanislas et ceux à caractère régionaliste sont, eux, épargnés, très certainement parce qu'ils rappellent que la Lorraine n'a pas toujours été française.

Le deuxième aspect de la recomposition touche à la toponymie avec la germanisation des noms de lieux. La ville, d'abord, qui est rebaptisée « Nanzig » comme un mauvais présage d'une annexion future. Une mesure inacceptable pour les autorités françaises qui rappellent sévèrement à l'ordre le commissaire central de police en septembre 1940 pour avoir « substitué l'orthographe germanique à l'orthographe française du nom de Nancy dans les correspondances officielles : fâcheux exemple pour les populations ( ), un magistrat français (devant) s'efforcer avec un soin jaloux de conserver, sous l'occupation d'une puissance étrangère, le caractère national de son administration »[302]. Les crispations françaises ne peuvent cependant infléchir la prise de possession de la rue par la germanité. Les drapeaux et oriflammes à svastika sur les principaux édifices en sont la plus poignante expression[303], d'autant plus que les couleurs tricolores sont interdites[304]. Mais, au-delà, c'est tout l'espace public qui est pénétré par la langue du vainqueur comme le mentionne avec acuité Petitjean à son retour des Vosges à l'été 1940[305] :

| | |
|---|---|
| 18 juin – 21 juillet 1940 | *Enlèvement des drapeaux français, de la Préfecture, de la Mairie. Drapeaux nazis au balcon de la mairie, au palais du Gouvernement, au Grand Hôtel, à L'Est Républicain.*<br>*Plaques indicatives allemandes aux carrefours, changement du nom des rues, modification d'enseignes de magasins, avis en français-allemand, indications d'occupations d'immeubles à la craie (mentions « confiscations »)* |
| 30 juillet | *« Trinkwasser » aux fontaines, enseignes bilingues* |
| 3 août | *Drapeau hitlérien au grand théâtre* |
| 4 août | *Interprètes avec brassards rouges* |
| 18 août | *Disparition des magazines et publications françaises aux bibliothèques de la gare* |

[302] DGTO, 17 septembre 1940 ; ADMM, W 1059/8.
[303] Toutes proportions gardées, on se souvient de la surprise à la découverte inopinée de la place Stanislas ramenée au temps de l'Occupation pour les besoins du film de Régis Wargnier *Une Femme française* en 1995.
[304] Nous avons épluché le Recueil des Actes administratifs sans retrouver le texte interdisant d'apposer les couleurs nationales sur les bâtiments publics (AMN, 1 BA 160). Cependant, la Préfecture fait mention le 12 octobre 1943 du rejet par le *Befehlsaber* de la région Nord-Est de la demande de l'envoi des couleurs dans la cour de la Préfecture de Nancy. Le 3 juin 1943, Une ordonnance du *MBF* autorise certaines exemptions temporaires à l'interdiction de pavoisement par les autorités de Vichy ; cela démontre *a contrario* la disparition des drapeaux tricolores à l'arrivée des Allemands (ADMM, WM 481).
[305] Georges Petitjean, *La Lorraine à l'heure allemande… op. cit.,* pp. 12-42.

| | |
|---|---|
| mi-août | *Placards en bois pour affiches ou journaux d'illustrés allemands de propagande* |
| 18 septembre | *Pancarte « Front-Stalag 161 »* |
| 26 septembre | *Plan de circulation pour la Wehrmacht à la gare, présence d'un interprète* |
| 27 septembre | *Plaques indicatives métalliques blanches définitives* |
| 30 juin 1941 | *« Feldpost » (hôtel Foch) transformée en librairie allemande* |
| 26 septembre | *Large inscription « Deutsche arbeitwerbestelle » couvrant toute la largeur de l'immeuble (60 avenue Foch)* |

Le 28 septembre 1942, il note avoir « constaté également à de nombreux carrefours, la présence de caissons en bois, éclairés la nuit, protégeant sous un grillage des indications d'itinéraires. Ces inscriptions assez petites sont doublées ou triplées, par les pancartes en bois de grandes dimensions, clouées en nombre respectable un peu partout par l'*occupant* dès son arrivée »[306]. On peut imaginer l'effet produit par ces tabernacles lumineux dans l'obscurité absolue et imposée de la nuit nancéienne. De son côté, Jacqueline Véchambre rapporte pour 1943 : « je me souviens de panneaux signalétiques allemands. Même changés de coin de rue. C'était des résistants qui s'amusaient à faire ça. Ils enlevaient le panneau qui était à l'endroit et puis ils allaient le mettre ailleurs. Alors quand ils (les Allemands) cherchaient les rues… » [307].

Ces témoignages rendent compte de l'impact visuel exercé sur la population par l'introduction dans son quotidien de la langue allemande. Cette rationalisation de l'espace urbain pour les besoins du nouvel arrivant s'accompagne d'une véritable dépossession à l'encontre des habitants qui voient leurs repères ébranlés. D'autant plus, qu'il faut maintenant côtoyer le vainqueur au jour le jour.

Le poids quantitatif de l'occupant est un secret militaire bien gardé auquel n'ont pas accès les autorités françaises, réduites à de simples conjectures… comme l'historien. J.-P. Étienne et P. Gérard[308] estiment que, parmi les trois corps d'armée présents dans la région, celui à cheval sur les arrondissements de Nancy et de Commercy totalise 10 000 hommes. Le chiffre est repris par F. Moulin[309] mais il considère que les effectifs baissent rapidement pour se porter à quelques

[306] *Ibid*, p. 135.
[307] Témoignage de Jacqueline Véchambre (voir la partie 3).
[308] Jean-Louis. Étienne et Pierre Gérard, « Débuts et développement de la Résistance en Meurthe-et-Moselle (1940-1943) », *in Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, PUF, 1977, pp. 29-48.
[309] François Moulin, *Lorraine, années noires*, Strasbourg, éditions de la Nuée Bleue, 2009, p. 15.

centaines d'hommes (plus 300 agents environ des services administratifs). L'estimation avancée par J.-P. Harbulot[310] est plus précise à défaut d'être exhaustive : en août 1943, la *Feldkommandantur* compte 101 agents et un peu plus de la moitié des 11 700 membres de la *Wehrmacht* et de l'aviation se concentrent dans la ville. G. Grandval[311] évalue, quant à lui, l'occupant à deux divisions, ce qui représente quelque 20 000 hommes répartis dans les trois places d'armes de Nancy, Toul, Lunéville, ainsi que dans les petites garnisons secondaires. Pour la ville de Nancy, un rapport du maire du 10 septembre 1943[312] tente d'évaluer le nombre d'Allemands en fonction des modalités de logement. La date est intéressante car située après la phase d'emménagement et avant l'effervescence liée au débarquement. L'estimation donne les résultats suivants :

- 1 129 chambres d'hôtels susceptibles d'être utilisées pour les militaires de tous grades et le personnel féminin, mais 865 effectivement occupées quotidiennement
- 1 500 (sous-)officiers pouvant être logés chez l'habitant
- pour la troupe : 7 400 hommes dans les écoles municipales, 3 780 dans les écoles privées, 8 à 10 000 dans les casernes (y compris Drouot à Vandœuvre)

Au total, le vainqueur exige une capacité d'accueil comprise entre 21 809 et 23 809 personnes, ce qui représente un maxima qui porterait l'élément allemand au chiffre considérable de plus d'un cinquième de la population endogène.

Un moyen détourné permet d'affiner ces résultats : les chiffres de fréquentation du tramway disponibles de juin 1942 à août 1944 dans les rapports de situation du maire[313]. L'avantage est qu'ils distinguent non seulement les voyageurs français et allemands, mais aussi la zone urbaine et sa banlieue. (*cf. « la fréquentation des tramways de juin 1942 à juillet 1944 », p.52*). En multipliant les nombres cumulés de transportés par le ratio des nationalités, on obtient le tableur ci-après :

[310] Jean-Pierre Harbulot, *Le service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Nancy, PUN, 2005, p. 32.
[311] Gilbert Grandval, Jean Collin, *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974, pp. 22-23.
[312] Mairie ; AMN, 4 H 859.
[313] Mairie ; AMN, 4 H 699.

Nombre présumé d'Allemands à partir de la fréquentation des tramways

| 1942 | Allemands | 1943 | Allemands | 1944 | Allemands |
|---|---|---|---|---|---|
| juin | 16 850[314] | janvier | 12 108 | janvier | 8 182 |
| juillet | 13 279 | février | 12 132 | février | 10 793 |
| août | 12 237 | mars | 10 649 | mars | 10 251 |
| septembre | 11 339 | avril | 11 526 | avril | 12 042 |
| octobre | 13 610 | mai | - | mai | 14 715 |
| novembre | 15 066 | juin | 10 664 | juin | 11 571 |
| décembre | 12 468 | juillet | 12 214 | | |
| | | août | 10 625 | | |
| | | septembre | 9 195 | | |
| | | octobre | 8 964 | | |
| | | novembre | 8 676 | | |
| | | décembre | - | | |

Les chiffres sont plausibles. Ils confirment la grande élasticité de la présence du vainqueur qui fluctue du simple au double si l'on pose que la nature de ses mobilités reste invariable. Le niveau « faible » d'occupation renvoie à des contingents supérieurs à 8 000 individus tandis que les périodes de « concentration » approchent les 17 000. On le voit, Nancy n'est pas seulement un centre de pouvoir important, elle représente aussi un nœud stratégique à forte rotation où passent des troupes en voie de formation ou de redistribution spatiale. Pour le quidam, cela signifie que la présence allemande est plurielle et qu'il côtoie de nombreux avatars de l'appareil militaire et civil du Reich. Petitjean en rend compte dans son journal, lui qui prend un soin maniaque à noter tous les uniformes rencontrés, voire à sympathiser avec leurs propriétaires (*cf. partie 3*).

Si l'on observe maintenant les fluctuations, on constate une sensible diminution du nombre d'Allemands tout au long de 1943. C'est le résultat de l'optimisation du fonctionnement de l'oppression qui prend appui sur un noyau stable ne nécessitant pas de forts contingents en l'absence de menace directe. À côté, les troupes vont-et-viennent, faisant de la ville un vivier ou une respiration au regard du front russe, et dans l'attente de celui de Normandie comme le relève

[314] Les 228 695 mobilités allemandes (urbaines et suburbaines) représentent 18% du total (13% + 5%). La population nancéienne étant de 93 204 habitants, l'occupant représente environ (18 x 93 204) / 100, soit 16 850 individus.

d'ailleurs Petitjean le 13 juillet 1944 : « on dit que la division motorisée stationnée ici en hiver, revenant de Russie et partie en Normandie… a été presque anéantie »[315].

Ces observations ne sont pas sans conséquence dans les relations au quotidien entre le vainqueur et l'habitant. En 1943, Jacqueline Véchambre[316] évoque l'occupant en ces termes :

> « La première fois que j'ai vu les Allemands, c'était dans les Vosges en 40. À Nancy, je voyais des Allemands tous les jours. Mais je ne les ai jamais vus ni défiler, ni chanter. Ça me surprend parce que ça y allait les casernes… Je ne les ai vus qu'en uniformes. En civil, j'en ai pas vus. Il fallait les reconnaitre. Enfin, on les reconnaissait avec leurs grandes machines, leurs gabardines en cuir noir et les bottes. Je ne pouvais pas reconnaître un Allemand en civil dans la rue mais ceux-là qui étaient en noir, je me demande s'ils ne faisaient pas partie de la *Gestapo*. Je crois que c'est ça. Ceux-là, je les craignais quand même. Les uniformes que je voyais ils étaient verts. C'est la *Wehrmacht*. Les Allemands se déplacent à plusieurs. J'ai jamais vu un Allemand tout seul. Ils sont à deux, minimum deux. Ils sont armés, ils ont leur truc, leur pistolet. Je n'ai jamais vu d'Allemand non armé. Sur les trottoirs, on les évitait. On n'allait pas au-devant d'eux. On descendait du trottoir pour aller plus loin. Ils devaient bien s'en rendre compte. Les gens évitaient de les regarder, indifférents. À part les collabos. Le peuple par lui-même était indifférent. Je n'ai jamais été abordée par des Allemands. ( ) Leur attitude, ce n'était pas de l'arrogance. Il ne fallait pas les chercher, bien sûr. Ils étaient toujours impeccables quand même. Je les ai toujours vus rasés. »

La première observation concerne la perception de l'occupant. Le terme « Allemands » utilisé par Jacqueline est générique, englobant, et renvoie d'abord à une cohorte masculine indifférenciée[317]. C'est grâce au guidage des questions qu'elle en vient à distinguer les militaires des civils, et encore, seulement la *Wehrmacht* de la *Gestapo*. Les premiers sont les plus nombreux (« ça y allait les casernes… »), les autres les plus dangereux (« je les craignais quand même »). Quel qu'il soit, le vainqueur se distingue avant tout par ses attributs : ses armes (« leur truc, leur pistolet ») et ses tenues (« uniformes verts, gabardines en cuir noir et les bottes »). S'ensuivent les attitudes. Jacqueline fait référence à une distance que l'occupant établit à partir de son apparence physique, voulue « impeccable », ainsi que ses mobilités collectives et armées qui le rendent potentiellement menaçant (« il ne fallait pas les chercher »). Il n'y a pas non plus de velléité de contact avec la population locale, fût-elle représentée sous la forme d'une sémillante jeune fille de

[315] Georges Petitjean ; AMN, 353 Z.
[316] Pour l'identité de Jacqueline Véchambre, voir la partie 3.
[317] Georges Petitjean mentionne dans son journal à la date du 13 mai 1943 : « nouveau *pseudonyme* : on dit maintenant *Les Chleus* !! Origine du nom ?? » ; AMN, 353 Z. Il n'existe pas d'origine sûre du terme. D'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, il désigne à partir de 1939 toute « personne allemande ou de langue allemande » et serait d'origine messine. La même source parle d'une apparition en mai 1940 pour désigner un « militaire allemand » et le mot aurait été introduit en 1933 par des soldats ayant combattu au Maroc en référence à une tribu locale ; CNRTL. En ligne : www.cnrtl.fr/definition/chleu

vingt ans. Pour autant, le témoignage casse les stéréotypes et les représentations de l'envahisseur (ni chants, ni défilés) à la différence de Petitjean qui rapporte le « chant, mâle et fort, celui des *chanteurs* de nos casernes, allant à l'exercice comme d'habitude »[318]. Les deux témoins vivent dans la 6e section à 780 mètres de distance l'un de l'autre et, pourtant, leurs perceptions sont à l'opposé car soumises à des habitus et des paramètres spatio-temporels non concordants[319]. Quant au comportement de la population, les mots utilisés (« on ne les regardait pas ») ne sont pas sans rappeler ceux des Allemands pour désigner la situation à Paris : « die stadt ohne blick » – la ville sans regard. Les Nancéiens établissent une forme d'apartheid physique et moral fait d' « indifférence ». Ce que Jean Guéhenno résume ainsi : « je suis content des Parisiens. Ils croisent les Allemands comme ils croisent les chiens et les chats. Il semble qu'ils ne les voient, ni ne les entendent »[320].

### B. La *Feldkommandantur* au cœur de l'ordre allemand

La *Feldkommandantur 591* n'est pas seulement le cœur du régime d'occupation à Nancy. Bien plus, elle représente la trace mémorielle que les contemporains en ont conservée, à l'image de la partie éclairée d'une pièce de monnaie, dont l'autre face, sombre celle-là, serait la *Gestapo*. La « dernière incarnation de Croquemitaine », comme la qualifiait R. Desnos[321], est une création originale qui date d'un décret d'Hitler du 9 mai 1940 afin de confier au commandement suprême de l'armée de terre (*Oberkommando des Heeres – O.K.H.*), et à son chef von Brauchitsch, la gestion du pays vaincu.

La *Feldkommandantur*, ou commandement militaire, se situe à l'échelon médian du système mis en place en France, qui en comprend cinq. Au sommet, le chef de l'appareil militaire, le *Militärbefehlshaber im Frankreich* (*MBF*) Otto von Stülpnagel, a autorité sur le territoire occupé[322] qui est subdivisé, au niveau suprarégional, en différents districts. Celui de Nancy (*Bezirk C*) a pour siège Dijon et englobe 10 départements dont la particularité est de chevaucher la zone nord et la

[318] Georges Petitjean, 26 août 1941, *in La Lorraine à l'heure allemande… op. cit.,* p.95.
[319] Jacqueline Véchambre réside à la pension du Petit Arbois, rue du Chemin blanc, Georges Petitjean au 4 de la rue Verlaine.
[320] Jean Guéhenno, 7 novembre 1940, *in Journal des années noires, 1940-1944… op. cit.*, p.55.
[321] Robert Desnos, « J'irai le dire à la Kommandantur » in « La revanche des médiocres », 14 septembre 1940, *Œuvres*. Cité par Alya Aglan, « Wie Gott in Frankreich ? Les Allemands en France, 1940-1948 » *in* Alya Aglan, Robert Frank (dir.), *1937-1947, La guerre-monde*, tome II, Gallimard, Folio Histoire, 2015, p.1803.
[322] Zones interdites et réservées incluses ; Alsace-Moselle annexées et région du Nord sous commandement militaire de Belgique exclues.

zone réservée. C'est de lui que dépend la *Feldkommandantur 591*, installée en juillet 1940[323], et entre les mains des colonels von Krogh (1940 – fin 1942), Stoppel (1943 – août 1944), puis de l'éphémère général-major Schneider en septembre 1944. Le ressort du commandement militaire s'étend à la Meurthe-et-Moselle et contrôle deux échelons inférieurs : *les Kreis-* et *Orst-Kommandanturen*. Le premier, la *Kreiskommandantur 553*[324], est dirigé par le major Lenz et exerce théoriquement son pouvoir sur l'arrondissement de Nancy. Ses compétences se réduisent, en réalité, à la ville et, comme il interfère avec la *Standortskommandantur 1/553* du capitaine Kradtky[325], il se voit purement et simplement supprimé en mars 1942.

En tout, cinq, puis quatre, niveaux d'autorité font ressortir le rôle central du *Feldkommandant*, sorte de *MBF* « aux petits pieds » qui reproduit, à son échelle, à la fois les pouvoirs de l'administration militaire centrale et l'omnipotence d'un préfet français. Comme le rappelle E. Jäckel : « point de gouverneur général comme en Pologne, point de commissaire du Reich comme en Norvège et en Hollande, point de chef de l'administration civile comme au Luxembourg – en bref, point de *Gauleiter*. La couleur dominante du tableau n'était par le brun du parti mais le gris de l'armée et cette dernière exerçait une autorité qui servait dans l'ensemble des intérêts militaires et économiques, les considérations politiques étant reléguées à l'arrière-plan »[326]. Un système d'occupation au final pragmatique et qui laisse augurer des marges de manœuvres à l'occupé comme le montre la feuille de route présentée à l'administration préfectorale le 11 juillet 1940 : « en relation avec les autorités civiles françaises, la *Kommandantur* de campagne 591 est chargée de rétablir le calme et l'ordre (souligné) dans les territoires occupés et remettre en mouvement la vie économique »[327]. Qui plus est, l'occupant ne cache pas son admiration pour l'administration du vaincu et cherche à atténuer quelque peu « l'incertitude quant à la forme finale sous laquelle la France devait être gouvernée »[328] en s'inspirant très largement du modèle autochtone existant.

Les services de la *Feldkommandantur* s'organisent à partir de l'été 1940. Au départ, ils sont sept et doivent permettre à von Krogh d'avoir un contrôle panoptique sur Nancy et l'ensemble du

[323] Aux 5 et 14 de l'avenue de la Garenne, ainsi qu'au palais du Gouvernement.
[324] 10-12 rue Poincaré.
[325] Renseignements généraux, 9 juin 1945 ; ADMM, WM 472.
[326] Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, Fayard, 1968, p. 98.
[327] Préfecture ; ADMM, WM 1519.
[328] August von Kageneck, *La France occupée… op. cit.*, p.109. Il rajoute : « il est lamentable de constater le peu d'expérience et le manque d'instruction des jeunes fonctionnaires attachés à mon service. Ils tranchent singulièrement avec la qualité de leurs homologues français qui ont tous eu une formation d'un niveau remarquable obtenue dans les colonies de leur pays. Puissions-nous nous inspirer de cette occasion unique de les étudier de près, au plus grand profit du Reich ! », *ibid,* p.73.

département[329]. Le principal, appelé « division Z », constitue la clef de voûte du commandement militaire avec pour mission l'organisation et la répartition des dossiers, ainsi que la surveillance et les relations avec l'administration française. Les six autres sont plus ou moins spécialisés mais, très vite, ils révèlent des disfonctionnements dus à des chevauchements de compétences. Par exemple, les questions culturelles sont séparées entre la « division 1 » (« affaires religieuses, œuvres d'art et archives ») et la sixième (« écoles et instruction »). Les mobilités se partagent, à l'inverse, entre la deuxième (« circulation ») et la cinquième (« circulation régionale, carburants »). On le voit, le décalque administratif allemand souffre de quelques ratés liminaires au point d'imposer une réorganisation en septembre 1943[330]. Le bras droit du *Feldkommandant*, le docteur Roller, supervise, cette fois, dix services aux pouvoirs circonscrits :

V1 – Affaires générales (bureau principal)
V2 – Administration générale et intérieure
V2a – Écoles, culture, archives
V3 – Justice
V4 – Circulation et roulage
V5 – Constructions, finances, douanes, transports économiques
V6 – Économie industrielle
V7 – Ravitaillement et agriculture
V8 – Utilisation de la main-d'œuvre et questions sociales
V9 – Économie forestière et industrie du bois, chasse, pêche

Le commandement militaire pâtit d'un autre problème qui tient à la nature même du totalitarisme dont il est issu : « la transplantation en France (d'une) multiplicité d'agences rivales qui a conduit certains historiens à présenter le régime nazi comme une *polycratie* »[331]. Cela commence par des hiatus au sein de l'armée allemande. Hiérarchiquement, le titulaire de la *Kommandantur* de Nancy tient ses pouvoirs du Majestic à Paris (le *MBF*) et, plus haut, du commandant en chef de l'armée de terre von Brauchitsch (l'*OKH*). C'est à ce titre que von Krogh a la main sur l'ensemble des organes de guerre présents sur place : les bataillons de la *Wehrmacht*, la police de l'armée (*Feldgendarmerie*), le contre-espionnage (*Abwehrenbenstelle*), la prison allemande de Charles III

[329] Mairie ; AMN, 4 H 699.
[330] Rapport de la Préfecture régionale du 10 octobre 1943 suite à une réunion avec les autorités allemandes ; ADMM, WM 482.
[331] Julian Jackson, *La France sous l'Occupation 1940-1944*, Paris, Flammarion, 2004, p.208.

et le tribunal militaire. Cependant, la police de sûreté militaire (*Geheime Feldpolizei – GFP*) dirigée par Hausserer, lui échappe doublement. Elle lui échappe, d'une part, parce qu'elle représente le bras armé de l'*Abwehr* et a pour mission de contrôler tous les autres services de la *Wehrmacht* ; d'autre part, son rattachement au commandement suprême des forces armées allemandes (*OKW – Oberkommando der Wehrmacht*) la place sous la tutelle du *Feldmarschall* Keitel, le grand rival de von Brauchtisch. Cela se traduit sur le terrain par une autonomie relative de la *GFP* qui peut manifester sa violence répressive sans être tenue par les considérations de realpolitik de la *Kommandantur*. C'est d'ailleurs dans ses rangs que l'on trouvera les personnels les plus radicalisés.

En dehors de l'armée, un organe de répression illustre la concurrence entre les dimensions militaire et politique du régime : le service de la Sécurité (*Sicherheitsdienst – SD*). Lui aussi dépend de la *Kommandantur*, mais c'est un service étatique entre les mains du lieutenant-colonel Huck et qui obéit directement à l'Office central de la sécurité du Reich de Himmler (*Reichssicherheitshauptamt – RSHA*), via le *BdS*[332] H. Knochen à Paris. À Nancy, comme ailleurs, le *SD* s'identifie à un cheval de Troie des dogmatiques contre les militaires. N'est-il pas, au demeurant, l'instrument chargé de « surveiller et combattre les *ennemis idéologiques* du nazisme »[333], y compris au sein de la troupe ? Le *SD* ne cesse de gagner en puissance les deux premières années d'occupation et, lorsque le parti l'emporte sur l'armée, il en tire tous les bénéfices en servant de pivot à la réorganisation administrative qui s'opère en juin 1942.

Un troisième acteur n'entre qu'imparfaitement dans les plans du commandement militaire même s'il lui est nécessaire pour assurer l'ordre en Lorraine. Ce sont les multiples troupes d'opérations qui ne dépendent pas du *MBF* et s'affranchissent d'autant mieux de l'autorité de von Krogh et de Stoppel qu'elles connaissent un fort renouvellement ou ont expérimenté la guerre totale à l'Est. En font partie, les troupes de campagne arrivées le 18 juin 1940, jusqu'à leur remplacement progressif par des armées d'occupation au cours de l'été. Leurs pratiques transgressives sont fréquentes sous la forme de sanctions, de pillages, de voies de fait, mais également de réquisitions abusives. De plus, les achats massifs de la troupe dans les grands magasins de la ville ne manquent pas de déstabiliser le marché local et de contrarier la stabilité économique voulue par le gouverneur. On estime ainsi que les bons allemands totalisent 361 670 francs et représentent 63% des ventes des Galeries Saint-Jean, 53% chez « Aux Travailleurs », 51% chez la « Maison Reine » en octobre 1941[334].

[332] *Befehlshaber der SP und des SD* (*BdS*).
[333] Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande… op. cit.,* p.97.
[334] Ex-Bouchara ; ADMM, WM 404.

Les autres formes de dissensions à l'intérieur de l'appareil d'occupation sont moins connues dans la mesure où elles agissent en toute discrétion et que les autorités françaises n'en ont pas l'écho. P. Burrin mentionne les services de propagande (*Propaganda-Abteilung*) sous la coupe de Goebbels, qui ont pour objectif idéologique d' « anéantir la présence culturelle de la France en Europe et (de) conduire les vaincus à reconnaître la supériorité du vainqueur »[335]. Difficile de dire, cependant, dans quelle mesure ses ramifications locales (la *Propagandastaffel Nord-Ost / AuBenstelle Nancy*[336]) parasite la politique de normalisation recherchée par la *Kommandantur.* Par contre, nous sommes plus renseignés sur ce que l'on pourrait appeler deux pouvoirs parallèles particulièrement actifs à Nancy : le service d'achat et la mission Rosenberg.

Le premier apparait en novembre 1941 lorsque le Centre de Récupération allemand installé au lycée Poincaré se transforme en Bureau d'achat dépendant de celui de Bruxelles. Sa fonction est de réceptionner des marchandises de toutes sortes offertes par des Français, pour la plupart, des fournisseurs non professionnels pratiquant « la majoration des prix dans le but de bénéfices appréciables »[337]. En d'autres termes, il s'agit d'un pillage organisé qui prend appui sur le marché noir. Parmi les individus qui appartiennent à cette officine : quelques Allemands à l'identité inconnue, quatre employés à la « collecte » (dont Adolphe Moog qui a reçu 2 500 000 francs en plus de ses appointements pour ses services), et 31 fournisseurs identifiés, parmi lesquels cinq ont facturé des sommes supérieures au million de francs[338]. Au total, on évalue à 150 millions les échanges opérés par le Bureau du lycée Poincaré.

La mission Rosenberg, venue de Dijon, fait son apparition à Nancy en février-mars 1943 jusqu'au mois de décembre[339]. Elle s'installe au 24 rue Hermite sous la direction du docteur Wittfeld (ou Wietfeld) assisté de deux employés, dont sa maîtresse française. Plus tard, un certain Diesing lui aurait succédé. Sa tâche consiste à « s'emparer du mobilier, des bijoux et valeurs (y compris immobilières) appartenant aux israélites principalement et même à d'autres particuliers. Une grande partie de ces biens était expédiée en Allemagne et une autre partie était distribuée sur place à des organisations allemandes : *Wehrmacht*, *Feldkommandantur* »[340]. Pour faire simple : un système de spoliation d'envergure couvert par le commandement militaire. Les renseignements sont fournis

[335] Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande… op. cit.,* p.97.
[336] 7 rue Drouin, puis au 25 rue du général Clinchant. En ligne : http://www.adresses-france-occupee.fr/#
[337] SRPJ, 13 février 1950 ; ADMM, 102 W 42.
[338] Un certain Collen a reçu 4 millions de francs pour 1 380 lits ; Camille Chwaliszewski 3,5 millions pour du cognac ; Henri Renard 1,5 million en shampoing, stylos et sacs en papier ; l'industriel en textile vosgien Georges Rouillon 1,65 million en draps de Sedan et cretonnes. SRPJ ; ADMM, 102 W 42.
[339] D'autres interrogatoires situent son arrivée en juillet. *Ibid.*
[340] Déposition au SRPJ de l'ex-agent de la Gestapo Friedrich Hawelka le 11 décembre 1947 ; ADMM, 102 W 72.

par le *SD*, la *Feldgendarmerie*, la *Feldkommandantur*, ainsi « qu'un grand nombre de dénonciations anonymes ou (d')indications verbales d'agents d'affaires non identifiés »[341]. Le montant des vols n'est pas connu, d'autant plus qu'ils ne se limitent pas aux seules œuvres d'art, mais les 300 000 francs reçus par la société de déménagement Prudent (qui n'était pas la seule à assurer les transferts) laissent imaginer l'importance de ce « pillage automatique remarquablement organisé »[342].

L'ordre allemand s'apparente à la mise en branle d'autorités transplantées qui reproduisent dans les territoires occupés les frictions exprimées dans le Reich. Il appartient au commandant militaire de terrain de gérer ces chevauchements de compétences qui interfèrent comme autant de forces centrifuges. En contrepartie, la perspective de mise en coupe réglée de la société française réunit l'ensemble des acteurs autour du régime d'occupation. La *Feldkommandantur* et les organes associés en représentent la forme semi-légale dans la mesure où ils s'appuient sur la convention d'armistice pour organiser leurs spoliations. D'un autre côté, des officines agissent en toute impunité, que ce soit un crypto-pouvoir comme le Bureau d'achat qui reste dans l'ombre et n'apparait pas dans les organigrammes allemands, ou la mission du *ministre pour les territoires occupés de l'Est* Alfred Rosenberg qui transcende et met sous sa botte toutes les autorités locales. L'ensemble fait système, car l'efficacité du pillage comme les bénéfices qui en sont retirés dépendent d'une chaine d'information et de coopération entre les différents services, sans exclusion du commandement militaire. Un système qui va jusqu'à tirer profit des divisions du corps social français en associant une minorité de ses membres à la curée. La conclusion d'un rapport du SRPJ en 1947 rend cyniquement compte du pouvoir de nuisance de l'ensemble : « si une partie très minime de ce matériel a échappé au pillage, ceci est uniquement dû au fait qu'elle avait été détournée des services Rosenberg par le *SD* qui désirait se l'approprier pour son installation personnelle… ». Au final, l'efficacité de l'exploitation du vaincu ne fait pas de doute en dépit des tiraillements qui existent au sein de l'appareil d'occupation allemand. Reste à gérer la transgression par une progressive radicalisation de la norme et de la sanction.

[341] Rapport de l'inspecteur de Police judiciaire Bosselet, 13 juin 1947 ; ADMM, 102 W 72.
[342] *Ibid*.

C. « L'expression de la domination et de la violence »

H. Arendt définit l'autorité comme « la capacité à se faire obéir sans recourir à la force ni à la persuasion »[343]. « Elle n'a besoin ni d'imposer, ni de justifier »[344]. Partant de ce postulat, on pourrait dire de façon provocante que les autorités d'occupation ont été dans l'incapacité d'instaurer une autorité allemande à Nancy entre 1940 et 1944. C'est, au contraire, un pouvoir qui s'exerce et dérive très rapidement vers la violence. En effet, le vainqueur est confronté, dès son arrivée, à la volonté de pourvoir à la sécurité de son armée d'occupation (*Heeresgefolge*) par une contrainte dissuasive et la nécessité d'assurer la continuité administrative du territoire qui, elle, suppose un effacement relatif du nouveau maître. En arrière-plan, s'opposent la question de la polonisation de la France ou l'application du concept de Werner Best[345] d'une « administration de surveillance ». Le dilemme va rejaillir tout au long des années noires, d'autant plus que la convention d'armistice signée le 22 juin ne tranche pas. Son article 3 relève même de l'antithèse en mettant en avant « tous les droits de la puissance occupante » mais « avec le concours de l'Administration française », appelant de ses vœux à une « collaboration *correcte* »[346].

Or, A. Meyer a battu en brèche cette idée d'une phase « correcte » suivie d'un déferlement répressif ; tout comme il conteste la vision d'une armée toute en retenue à la différence d'un appareil d'État lâchant la bride à la violence. En outre, l'argument selon lequel la barbarie de la guerre à l'est rendrait *de facto* l'occupation à l'ouest respectueuse du droit international est fallacieux, de même que l'ordre allemand n'apparait pas comme une réponse aux attentats et autres actions de la Résistance. Meyer a démontré, au contraire, l'existence d'une continuité de la répression allemande en même temps que sa radicalisation par paliers[347]. Les autorités allemandes de Nancy n'échappent pas à la règle car, ici comme ailleurs, son pouvoir est d'un bloc avec un potentiel d'oppression posé dès le départ.

---

[343] Hannah Arendt, « La crise de la culture », *in* « Autorité les nouvelles règles du jeu », *Sciences Humaines* n°243, décembre 2012, p.34.

[344] Pierre-Henri Tavoillot, « La politique en mal d'autorité », *ibid* p.34.

[345] Werner Best est le chef de l'administration de guerre auprès du *MBF*, auteur en 1941 d'un rapport sur « l'Administration militaire allemande en France ». Ses conclusions s'opposent à la polonisation que nous définissons comme le primat de la violence idéologique sur la recherche d'un compromis politique dans l'exploitation du pays vaincu.

[346] Digithèque de matériaux juridiques et politiques, Université de Perpignan. En ligne : http://mjp.univ-perp.fr/france/1940armistice.htm. La convention d'armistice porte en germe l'idée de collaboration. Philippe Burrin atténue le jugement de R. O. Paxton qui en fait une démarche unilatérale de Vichy (R.O. Paxton, *La France de Vichy… op. cit.*). Il considère plutôt que la collaboration est voulue par chacun des acteurs mais selon des formes et un contenu inconciliables : « tactique et épisodique » pour les Allemands, « globale et stratégique » pour Vichy, *in* « L'Année 1940 : la guerre, l'exode, Vichy », *L'Histoire* n°129, janvier 1990, p.94-95.

[347] Ahlrich Meyer, *L'Occupation allemande en France*, Paris, Privat, 2002.

Le ton est donné le jour même de l'installation des Allemands, le 18 juin, et relayé par affiches préfectorales dans la ville. Les premières mesures font état d'un couvre-feu, du passage par les armes de toute personne trouvée porteuse d'armes à feu ou d'armes blanches (avec en plus un otage) et de l'interdiction de tout rassemblement sur la voie publique[348]. Deux jours après, un décret du commandant de la place de Nancy, le colonel Rothe, enfonce le clou[349] :

1. Le pouvoir exécutif passe aux mains du colonel commandant la place de Nancy
2. L'administration civile est gérée par le maire sous les ordres du commandant allemand. Les fonctionnaires refusant le service seront punis selon la loi martiale
3. Tout individu des forces françaises ou britanniques doit être présenté sans délai et sans armes aux autorités allemandes
4. Les organes de police et civils doivent obligatoirement signaler tout individu des forces françaises ou britanniques
5. Les fonctionnaires portant l'uniforme doivent le salut militaire aux officiers des forces allemandes
6. Toutes les horloges sont mises à l'heure allemande
7. Il est interdit de sortir entre 22 heures et 4 heures. Pour le reste la vie reprend son « train normal »
8. Toutes les fenêtres sont obscurcies de 22 heures à 4 heures
9. Il est interdit de vendre des marchandises aux soldats allemands si ces derniers ne possèdent pas d'autorisation (à l'exception des restaurants et des débits)

Les souvenirs des occupations de 1870-1873 et de 1914-1918 ne sont pas loin dans ces lois d'exception, de même que le décret d'Hitler du 9 mai 1940 qui invite à réprimer « les agissements hostiles de la population (d'Europe de l'ouest) avec une totale rigueur »[350]. Pourtant, la *Feldkommandantur* s'efforce, trois jours après l'installation, de donner un visage « korrekt » à la présence allemande : « la discipline irréprochable en ville est un point d'honneur pour chaque soldat. Dans la rue, la tenue militaire obligatoire doit être portée (coiffure, ceinturon, arme au côté). Les contrevenants seront jugés sévèrement par les règlements de conseil de guerre ou disciplinaire »[351]. Les autorités françaises sont prêtes à y souscrire puisque, après tout, la ligne de conduite du vainqueur ne semble pas alimenter les craintes antérieures[352]. On l'estime même

[348] Préfecture ; ADMM, WM 481.
[349] *Ibid*.
[350] Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler… op. cit.* p. 265.
[351] Décret du commandant de place du 21 juin 1940 ; ADMM, WM 481.
[352] Projet de Commission arbitrale franco-allemande, 1940 ; ADMM, WM 1519.

« d'excellents conseils, de bonne volonté » et l'on juge son attitude « compréhensive ». Certes, il y a bien des exactions, des abus de pouvoir, des mesures comminatoires et inopportunes mais ils sont l'œuvre de sous-ordres locaux en mésentente avec la hiérarchie. Le commandement est dédouané, l'opération de séduction fonctionne à plein.

L'état de grâce ne dure cependant pas. Déjà, la DGTO met en garde le 31 juillet contre « les tentatives d'emprise des Autorités d'occupation sur l'administration et sur l'économie française (qui) se sont multipliées et s'accentuent rapidement »[353]. Et les autorités locales de se dessiller dans la foulée : on déplore, dès l'occupation, les arrestations, les détentions, la surveillance et le contrôle de l'application scrupuleuse des décrets et ordonnances du *MBF*, ainsi que la recherche « d'une façon toute particulière de tous les individus qui antérieurement avaient montré quelque hostilité au régime, à la culture, à l'esprit allemand et surtout à leurs intérêts militaires »[354]. L'occupant lui-même tombe le masque à l'automne 1940. Le 22 octobre, la *Kreiskommandantur* publie un appel à la population la mettant en garde contre certains de ses éléments qui semblent se départir de l' « absolue correction de la très grande majorité » au risque de « sanctions contre eux-mêmes et de représailles collectives »[355]. Il est vrai qu'à cette date, le premier appareil répressif est en place (*cf. annexe 7)*. Il engage rapidement un processus de criminalisation qui prend sa source tout à la fois dans la surenchère des services, le poids de l'idéologie et la violence de ses créatures.

La concurrence, d'abord. Les différentes tutelles rompent la chaîne de commandement théoriquement concentrée entre les mains du *Feldkommandant* et permettent aux organes de s'approprier les compétences, voire les méthodes, de leurs rivaux[356]. C'est le cas du contre-espionnage (l'*Abwehr*) qui mord sur les missions de sa police (*GFP*) pour arrêter et mener les interrogatoires. À côté, le service de la Sécurité (*SD*) représente « l'organisation politique dominante qui était redoutée par beaucoup et haïe par la plupart »[357], ne serait-ce que parce qu'elle introduit aussi à leurs dépens la radicalité de la *SS*. Chacun cherche à étendre son aire d'influence

[353] Rapport de Léon Noël, Délégué général du Gouvernement Français dans les Territoires Occupés, 31 juillet 1940 ; AF, AJ 41 397.
[354] Préfecture, 25 juillet 1941 ; ADMM, WM 1519.
[355] Mairie ; AMN, 4 H 933.
[356] La pratique hitlérienne « était de faire de larges délégations de pouvoirs en fonctions des problèmes qui se présentaient et des hommes qu'il voulait promouvoir. La conséquence en était le chevauchement des nouvelles compétences avec celles qui avaient été antérieurement distribuées, ce qui provoquait d'incessants conflits et entretenait des rivalités permanentes entre des lieutenants avides d'obtenir de leur chef plus de confiance, et donc plus de pouvoir ». Philippe Burrin, « Le Führer dans le système nazi », *in* « L'Allemagne de Hitler 1933-1945 », *L'Histoire* n°118, janvier 1989, p.22.
[357] Procès-verbal de l'ex-*untersturmführer* au *SD* Joseph Karas ; SRPJ, 11 décembre 1946 ; ADMM, 102 W 67. Les auditions menées après la guerre par les services de Sécurité publique de l'État-Major du Commandement des Forces françaises en Allemagne ou en Autriche sont à prendre avec précaution car les acteurs cherchent à diluer leurs responsabilités. La plupart fait cependant état de l'importance des rivalités internes.

par un surcroît d'activité qui le fera remarquer d'en haut. C'est le cas, notamment, en mars 1943 lors de l'opération « Écume de mer » (*Neerschaum*) qui ordonne à la police allemande d'envoyer comme main-d'œuvre en Allemagne toutes les personnes arrêtées pour des délits mineurs. Le chef du *SD* de Nancy, le capitaine Rudolf Schmäling, promet alors à Paris de fournir 200 interpellés mais, comme il ne les a pas sous la main, il « organisa des rafles et fit déporter un grand nombre d'individus inoffensifs (même collaborateurs) »[358].

Règlements de compte et coups bas ne sont pas rares. En février (de l'année 1942 ?), c'est le directeur de l'hôtel Thiers, M. Hoffmann qui en fait les frais pour des motifs restés inconnus. Or, il s'avère que « cette affaire était bien moins une action personnelle opérée contre M. Hoffmann, qu'une rivalité entre les services de l'*Abwehr* et de la *Feldkommandantur*. ( ) L'*Abwehr* s'était efforcé d'accumuler ses charges contre la future victime : de son côté, la *Feldkommandantur* s'opposait systématiquement aux allégations de l'*Abwehr*. L'affaire Hoffmann fut traitée par les agents de Karas (la *Gestapo*). La victime est morte en Allemagne où elle avait été déportée »[359].

À l'intérieur même des administrations, l'entremêlement hiérarchique fait le jeu des zélateurs qui peuvent laisser libre cours à leurs dérives, non sans ressentir une forme d'impunité. Lorsque le lieutenant de la *GFP* Gottachalk et son agent, le Russe blanc Ehrtenbourg, pillent les appartements des Juifs arrêtés, une enquête est ordonnée par leur capitaine de tutelle. Un ordre supérieur y mettra fin, au nez et à la barbe de la *Feldkommandantur*.

La réorganisation des autorités allemandes en juin 1942 (*cf. annexe 8*) ne fait que rationaliser la répression en marche. À en croire Joseph Karas, un des responsables, la fusion qui donne naissance au *Sipo-SD* fait que « l'aggravation du système par la guerre et la violence fut encore plus utilisée. Comme le *SD* essayait déjà auparavant de tout mettre sous ses ordres, il continua à faire valoir après la fusion des services, sa mauvaise influence dans le plus inhumain esprit »[360]. C'est le cas tout particulièrement de ses redoutables sections IV (celle de Karas, l'exécutive, chargée de la lutte contre les ennemis de l'État et de l'espionnage) et V (affaires criminelles) qui organisent les arrestations, les perquisitions et les interrogatoires, avant d'envoyer les suspects au tribunal militaire ou en camp de concentration.

La criminalisation de l'occupé par l'administration allemande est consubstantielle à l'idéologie nazie. Ce qu'exprime ouvertement Schmäling, le chef du *kommando SD* de Nancy, en déclarant que « le travail de la police n'était pas tellement de trouver les coupables que d'amoindrir la force

[358] Procès-verbal de l'ex-membre de la *Gestapo* Walter Hinrich. SRPJ, 24 mars 1947 ; ADMM, 102 W 68.
[359] Rapport d'ensemble sur l'activité de Joseph Karas. SRPJ, 7 mars 1947, *ibid.*
[360] *Ibid.*

biologique du pays ennemi »[361]. Une répression d'essence raciste qui « a la même activité qu'en Allemagne mais se déploie sur une base plus grande et plus dirigée contre la population civile »[362]. Pour Meyer[363], cet élargissement est amorcé dès la fin 41 lorsque l'on passe progressivement de la lutte contre le « franc-tireur » à toute la société, perçue à travers le prisme déformant d'un même ennemi : le terroriste judéo-bolchevique. Autrement dit, l'administration allemande construit le transgresseur. Et Karas de préciser : « cette méthode qui consistait à déporter les personnes accusées ou celles sur lesquelles pesaient de simples doutes dans les camps de concentration, sans jugement, n'était rien d'autre que l'expression de la domination et de la violence. Par cette méthode, on voulait sans aucun doute ( ) se placer au-dessus des tribunaux dont on craignait l'objectivité ainsi qu'une éventuelle douceur, et dont on se méfiait en partie. Dans toutes ces mesures, les *SS*, le *SD* et les chefs de l'ancienne *Gestapo*, qui appartenaient tous aux *SS* et à la tête desquels se trouvait Himmler, étaient les forces agissantes »[364]. L'arbitraire de l'occupant a valeur d'exemplarité. Il prend racine dans la construction de suspects que l'on soustrait à la justice par crainte de voir s'y défaire la part de mythification dans l'incrimination. Enfin, les membres du parti peuvent laisser libre cours à l' « expression de la domination et de la violence », non pas, comme l'affirme Karas, parce qu'ils ont gangréné l'administration, mais parce que les premiers affidés de l'appareil leur ont préparé le terrain.

Cela nous amène au troisième angle d'analyse, celui des hommes à l'origine de la répression. Le principal d'entre eux est Franz Hoth, un commerçant né en 1909 à Stettin (Poméranie). Un rapport de police de mars 1945 le décrit comme doté d'une « instruction supérieure, parlant peu le français, hitlérien 100%, ivrogne »[365]. C'est en décembre 1931 qu'il entre au parti nazi à l'âge de 22 ans, puis dans la *SS* en avril 33. Il intègre le *SD* de Bavière en mai 34 et gravit rapidement les échelons pour devenir commandant (*Obersturmführer*) successivement à Munich, Berlin et Vienne. De 1940 à 1942, on le retrouve dans la *SS* de Brême avant sa mutation comme chef de section au *Sipo-SD* de Tunisie, puis d'Italie du Sud. En 1943, il inspecte les services des *SD* de Paris, Rennes et Toulouse avant de prendre en charge celui de Nancy le 1er novembre au titre de *Kommandeur der Sicherheitspolizei (KdS)* [366]. En septembre 1944, il quitte la ville pour diriger différentes Unités

[361] Audition d'Hinrich ; *ibid.*
[362] Audition de Joseph Karas, *ibid.*
[363] Ahrich Meyer, *L'Occupation allemande en France 1940-1944… op. cit.*
[364] Audition de Joseph Karas, *ibid.*
[365] Police, 28 mars 1945 ; ADMM, WM 1520.
[366] Comparution de Franz Hoth. SRPJ, 29 janvier 1947 ; ADMM, 102 W 68.

mobiles d'extermination (*Einsatzgruppen*) à Bratislava, dans les Ardennes, et un *SD* en Norvège. Le 19 février 1949 il est condamné à mort par un tribunal militaire français, exécuté à Metz le 28 juillet[367].

Joseph Karas, lui, est un policier de métier né en 1896 et qui travaille comme sous-lieutenant (*Untersturmführer*) sous les ordres de Hoth. Le regard qu'il porte en 1946 sur ses fonctions au *SD* de Nancy est complaisant : « malgré toutes les influences extérieures, le vieux policier de métier est resté ce qu'il était et ne fit qu'exécuter le service qui lui était commandé, comme il était habitué à le faire auparavant. Ce n'est que rarement qu'il avait la possibilité d'atténuer la violence employée par certains : et du reste, il devait dans ce cas faire preuve de la plus grande prudence : le moindre mouvement de cœur aurait été considéré comme une trahison envers l'Allemagne »[368].

Les deux portraits contrastent de prime abord. D'un côté, un jeune carriériste ultra ; de l'autre, un vieux briscard aux « mouvements de cœur atténuateurs de violence ». Un raccourci du « bon » et de la « brute » en quelque sorte… Évidemment, la réalité n'est pas aussi manichéenne, comme le prouve le cercle de violence établi à partir des enquêtes d'après-guerre sur les crimes de guerre (*cf. page suivante*).

Les 101 Allemands étudiés par les services français après la guerre sont réunis en quatre groupes distincts : la *Gestapo* en représente presque la moitié, suivie de la *Kommandantur*, de la *Feldgendarmerie* et d'un concentré des autres administrations. On a ensuite défini, pour chaque individu, quatre profils d'engagement à partir de l'harmonisation des données des rapports (extrémistes, nazis, modérés, « frondeurs »), ainsi que quatre champs d'expression (violence, vol, idéologie, sentiment à l'égard de l'occupé). Au final, les résultats dépassent les attentes et remettent en cause toute vision simpliste de l'appareil d'occupation.

La première information montre que le potentiel de radicalité ne recouvre pas la distinction entre l'armée (*Wehrmacht, Feldgendarmerie*) et le parti (*Gestapo*). Pire, une lecture trop rapide laisserait même penser que l'appartenance à la *SS* « protègerait » de l'extrémisme avec seulement 6% d'idéologues mais 22% de francophiles et autant de non-violents, voire d'antinazis… En réalité, le nombre de gestapistes (ils représentent la moitié du graphique) recoupe aussi bien des personnels subalternes (secrétaires, chauffeurs, traducteurs, etc.) qu'un groupe d'ultras qui concentre une potentialité de violence inégalée (20%), un monopole des crimes de guerre (16%) mais aussi les attributs d'une pénétration de la société française gage de leur efficacité (36% de francophones).

[367] https://de.wikipedia.org/wiki/Franz_Hoth
[368] *Ibid* ; ADMM, 102 W 68.

Caractéristiques des membres des principaux services allemands de Nancy[369]

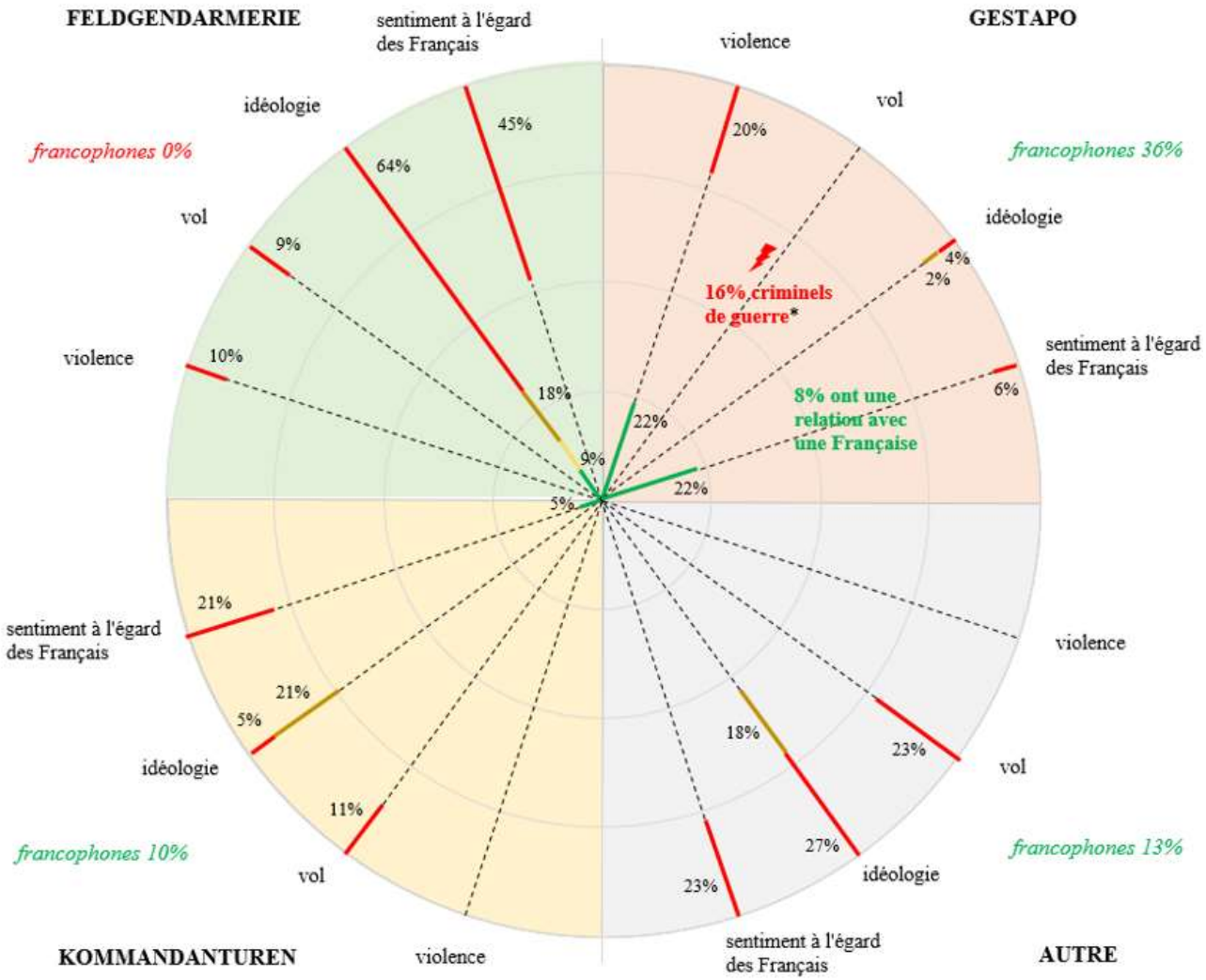


Légende :
- violent, voleur, ultra, anti-français
- nazi
- modéré
- non violent, anti-nazi, favorable aux Français
- proportion inconnue ou non concernée

panels : *Feldgendarmerie* 11
*Gestapo* 49
*Kommandantur* 19
autre 22

* 16% des membres de la Gestapo sont soumis à une enquête pour crime de guerre (reconnus coupables ou innocentés)

[369] Préfecture ; ADMM, WM 472.

L'armée, quant à elle, surtout la *Feldgendarmerie*, ne s'identifie pas au modèle de modération auquel elle a voulu faire croire après-guerre. Sa radicalité est simplement d'une autre nature, en appui sur un attachement idéologique plus généralisé (82%), une forte francophobie (presque la moitié), mais sans que cela ne se traduise par une exacerbation de la violence (deux fois moindre que la *Gestapo*). Ses rangs se composent majoritairement de gendarmes de métier, de sous-officiers et de soldats d'infanterie au contact de la population civile, dont ils apparaissent comme immunisés par le rempart de haine du nazisme.

C'est là le deuxième enseignement : l'importance de l'emprise idéologique sur l'ensemble des administrations. Exception faite de la *Gestapo* où le national-socialisme s'exprime davantage en actes « édifiants ( ) quant aux atrocités commises »[370], on trouve partout ailleurs pas moins d'un quart de doctrinaires, c'est-à-dire d'individus qui ont laissé des traces de leur engagement hitlérien. À l'inverse, si l'on exclut ceux qui ont manifesté des sentiments francophiles, on peut faire l'hypothèse de 78 à 100% d'idéologues « manifestes » et « intimes » du nazisme au sein des différents services d'occupation de Nancy. Tous les protagonistes ont pourtant nié *a posteriori* avoir su les traitements infligés dans les camps de concentration et d'extermination, ce qui les absoudrait d'une adhésion « en connaissance de causes ». Le rapport du chef du Service français de recherche des crimes de guerre lève pourtant toute ambiguïté :

> « Le nommé Lessing Walter, ex-agent du *SD* de Nancy, donne des explications sur la sentence infligée aux personnes arrêtées lesquelles étaient classées en plusieurs catégories selon le degré de culpabilité ( ). Une catégorie était envoyée en Allemagne pour le travail obligatoire, l'autre déportée dans un camp de concentration, la dernière traitée selon « Nacht un Nebel Erlass » (Nuit et Brouillard) ce qui signifierait envoyée dans un camp d'extermination. De cette audition, on peut conclure que la police allemande en France ne devait pas ignorer le sort réservé aux personnes déportées en Allemagne. »[371]

Il n'y a pas d'exception nancéienne, la répression allemande qui s'y exerce se transforme rapidement en dialectique qui mêle la rationalisation de la violence à la construction de la transgression. En s'exacerbant, elle prend de plus en plus pour cible la population, elle-même sous la coupe d'un État français qui entend bien, de son côté, défendre sa propre oppression.

[370] SRPJ ; ADMM, 102 W 72.
[371] SRPJ, 17 mai 1949 ; *ibid*.

## II. Si loin, si proche : Vichy

### A. Garantir la continuité normative

La perpétuation de la norme est la condition de la lutte contre la transgression, voire de son existence même. La nature administrative a horreur du vide et il faut que les autorités continuent à séparer le licite de l'interdit via le bras armé de leurs services, y compris par gros temps. Le paradoxe est qu'au moment où un équilibre est à peu près trouvé au mitan de la période, de nouveaux nuages annoncent un changement d'ordre qui, une fois encore, place l'administration en première ligne.

Bien avant le début du conflit, un décret préfectoral du 30 janvier 1939[372] avait anticipé la possibilité d'une latence des administrations en fonction des événements. Le secrétaire général de mairie M. Bertin est nommé directeur départemental de la défense passive et charge G. This de la dispersion et de l'adaptation des organes municipaux en temps de guerre. Cette « dispersion », ordonnée par l'autorité supérieure civile ou militaire, suppose l'évacuation des populations mais également le redéploiement « rapproché » des habitants ayant des obligations professionnelles à Nancy, tout particulièrement les fonctionnaires qui sont répartis dans 13 communes de Meurthe-et-Moselle. Mais à côté, l'appel sous les drapeaux des hommes mobilisables rajoute à la désorganisation de l'ensemble de l'appareil. On compte en tout 586 salariés obligés de quitter l'administration municipale entre le 1er septembre 1939 et le 18 juin 1940, parmi lesquels 367 titulaires et 219 auxiliaires. Le déficit touche surtout la police[373] qui perd 118 hommes, non compensés par le rappel de 9 retraités, et se voit dans l'obligation de réorienter son activité judiciaire vers le travail administratif (cartes de circulation, sauf-conduits…). Pour autant, la Mairie ne constate « aucun trouble (mais) l'ordre le plus complet durant l'état de guerre »[374].

Personne n'avait néanmoins imaginé l'ampleur de l'effondrement du printemps 1940. Le 16 juin, l'apposition d'un avis sur les murs de la ville donne l'impression que les autorités municipales restent maîtresses de la situation dans l'attente du vainqueur. Les Nancéiens sont appelés au calme et au respect de l'ordre, à ne faire confiance qu'aux communications officielles affichées sur les murs des commissariats et à l'observation stricte des instructions. On garantit, en outre, le maintien des autorités préfectorales et municipales, ainsi que la confiance du maire en la discipline et la

[372] Mairie ; AMN, 4 H 693.
[373] Rappelons que la police dépend de la Mairie. Elle sera étatisée en 1941.
[374] Mairie ; AMN, 4 H 693.

raison de ses concitoyens. En coulisse, la population ignore que les administrations sont réduites à peau de chagrin comme en témoignent les départs :

Les effectifs des différents services publics en 1940[375]

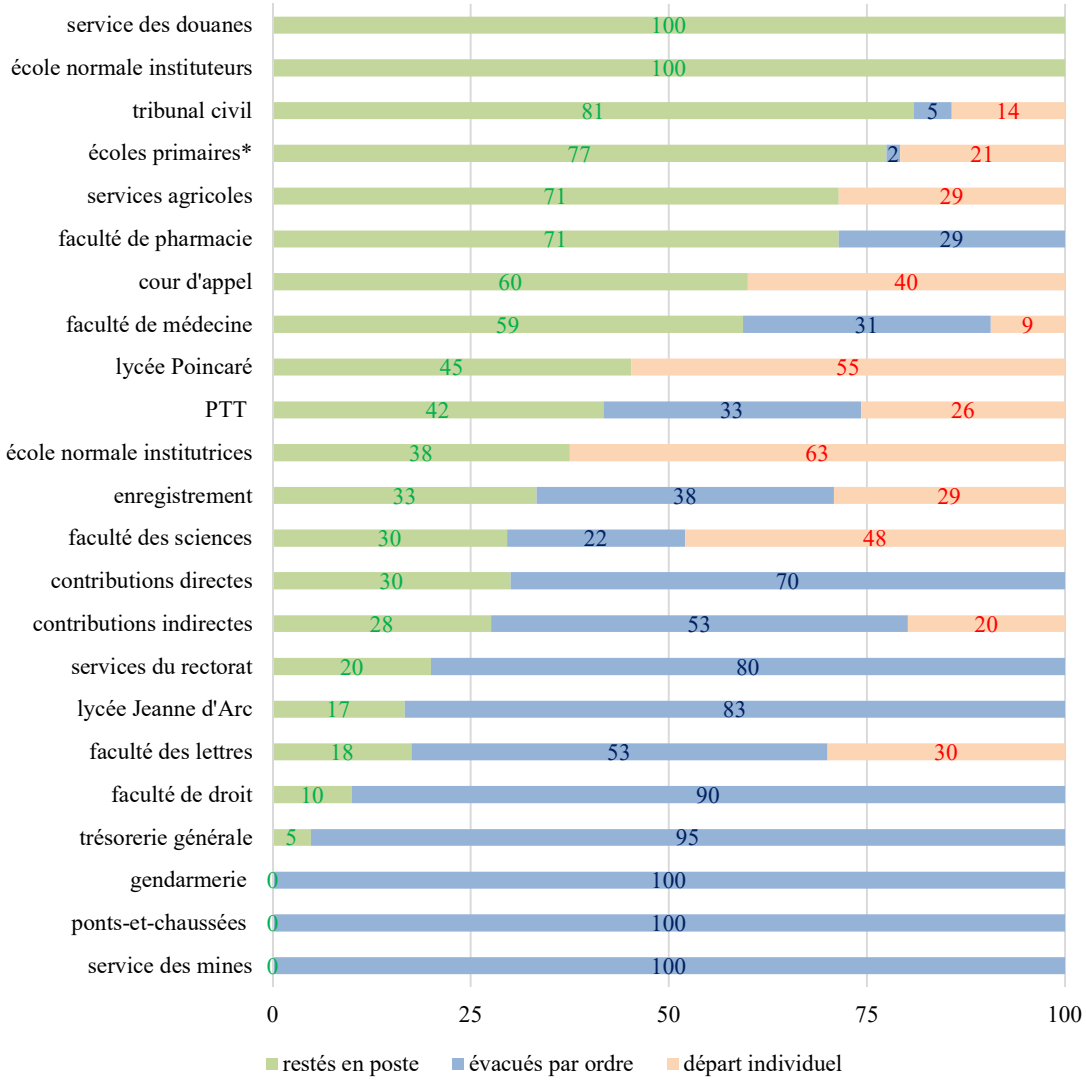


** écoles primaires de l'arrondissement de Nancy (146 communes).*
*Les chiffres sont exprimés en pourcentages*

Cette question de l'insuffisance des personnels reste prégnante tout au long de l'Occupation avec des fluctuations plus ou moins fortes selon les périodes. À l'été 40, on se réjouit certes que les chefs de services soient à leur poste, sauf pour la Cour d'appel, mais les fonctionnaires restés en zone

[375] Mairie ; AMN, 4 H 693.

non occupée sont évalués entre la moitié et les deux tiers des effectifs[376]. Sept mois plus tard, la police comptabilise toujours un déficit de 271 agents à Nancy (42 gradés, 37 commissaires et inspecteurs, 181 gardiens de la paix), ainsi que dans les communes de banlieue (un à Jarville, deux à Laxou, Malzéville et Saint-Max)[377]. La gendarmerie, elle non plus, n'est pas mieux lotie avec 70 hommes manquant à l'appel[378].

De surcroît, même lorsque les fonctionnaires sont dans la ville, rien n'assure pour autant qu'ils restent au service de la souveraineté française. On estime que 4 450 d'entre eux travaillent pour les troupes d'occupation en 1940 et 1941, ce qui représente respectivement 15 260 808 et 65 713 526 francs de dépenses au titre des réquisitions[379]. Les contingents sont importants et équivalent quasiment l'estimation des employés d'administration de Nancy en 1943, soit 4 500 à 4 600 individus[380]. À cette date, on pourrait croire la période d'étiage passée mais elle masque en réalité de fortes disparités entre les services. D'autant plus que, même lorsqu'ils affichent presque complet, on y déplore de graves carences :

- le manque d'instruction des personnels auxiliaires (ils sont trois pour un titulaire à la Préfecture)
- la non dotation des postes à responsabilité dans la police (avril 1941)
- le poids de l'absence des meilleurs éléments un peu partout
- le remplacement par des personnels âgés et/ou ayant de « très mauvaises habitudes »[381]
- l'absence de motivation, d'aptitude et de volontarisme des subalternes recrutés sur la base de traitements trop faibles et les risques inhérents de trafics d'influence et de prévarication
- le recours à des personnels flottants qui manquent de stabilité et entrainent un fort renouvellement

Comme si cela ne suffisait pas, les conditions matérielles de plus en plus difficiles ajoutent à la perturbation des structures administratives locales. Que ce soit au niveau des réquisitions de véhicules, de carburant et de matériels de tout genre, sans compter les pénuries d'énergie, chaque organe en est réduit à un service plus ou moins minimum ainsi qu'au système D. C'est le cas en ce

[376] Le non-retour d'exode de fonctionnaires n'explique pas à lui seul les déficits car près de la moitié des emplois vacants sont gelés dans l'attente de la libération de prisonniers de guerre.
[377] Préfecture ; ADMM, WM 351.
[378] Rapport du maire au préfet ; AMN, 4 H 703.
[379] Rien qu'à la Préfecture, ils sont 23 au service des Allemands, ce qui représente une dépense de 455 563 francs. Rapport du préfet de juin 1941 ; AMN 4 H 703.
[380] Rapport de l'Intendance régionale des affaires économiques du 25 septembre 1943 ; ADMM, W 1059/8.
[381] Rapport de Jean-Pierre Ingrand ; ADMM, WM 384.

qui concerne les mobilités. Les 2 500 litres d'essence alloués à la Mairie par les autorités occupantes en mai 1942 passent en juillet à 1 690 litres, d'où la nécessité de transformer certains véhicules en gazogènes. Cela se révèle au final une demi-mesure puisqu'en novembre 1943 le maire ne peut que constater « l'impossibilité absolue de faire face aux besoins actuels des services municipaux par manque d'essence »[382] et, devrait-il ajouter, en l'absence des autorisations allemandes de circuler. Dans un autre domaine, les règlements de la défense passive obligent à l'obscurcissement des bâtiments, tâche rendue impossible par les pénuries de peinture et autres matériaux de calfeutrage. On en est réduit, non sans quelque succès, au déplacement des heures d'ouverture dans les immeubles administratifs. Au final, si le préfet peut proclamer en mai 1941 que « toutes les administrations fonctionnent de façon convenable »[383], c'est qu'elles ont su s'adapter avec un bonheur inégal aux circonstances.

Le *modus vivendi* trouvé est cependant de courte durée sous le coup des événements qui, dès l'hiver 1942, rendent de moins en moins hypothétique la substitution d'un nouveau pouvoir[384]. La crainte d'un vide normatif ressurgit et, avec elle, les mesures visant à cristalliser les administrations afin de pérenniser l'action étatique. Il convient d'abord d'établir un plan de maintien de l'ordre sous la responsabilité du commissaire central[385]. Son but : « garantir le libre exercice de l'autorité, l'activité économique et le ravitaillement de la Région quelles que soient les circonstances ». Pour ce faire, on décide de créer un « centre de résistance organisé autour de la Préfecture, de la Mairie, de la Poste et du Palais de justice par la neutralisation de ce quartier relativement restreint (où se trouvent) les services et établissements essentiels pour la vie normale du pays ». 258 agents des forces de l'ordre sont nécessaires à cette « défense jusqu'à l'extrême limite des forces »[386]. Ils devront établir un système de double ceinture de protections fixes composé de 21 barricades avec chicanes et de 28 postes isolés plus éloignés. Le plan est destiné à contrer les manœuvres des « révolutionnaires » mais nul doute qu'il agit aussi sur les fonctionnaires comme un moyen de pression supplémentaire. Déjà, à partir de mars 1944, une circulaire préfectorale leur avait rappelé leurs devoirs dans l'hypothèse d'opérations militaires[387] :

[382] Rapport du maire du 8 novembre 1943 ; ADMM, WM 404.
[383] Mairie ; AMN, 4 H 704.
[384] Les principaux signes avant-coureurs sont le repli allemand amorcé à Stalingrad et le débarquement allié en Afrique du Nord.
[385] Préfecture ; ADMM, WM 311.
[386] Intendance de police, 15 mars 1944 ; ADMM, WM 404.
[387] Affaires militaires ; ADMM, 2 R 53.

- les fonctionnaires de tout rang doivent rester sur place pour veiller à la sécurité de la population et satisfaire aux besoins essentiels. Seules la Préfecture ou les autorités allemandes sont habilités à ordonner les départs
- le respect absolu de la convention d'armistice, c'est-à-dire d'une neutralité qu'aucun événement militaire de quelque nature que ce soit ne puisse défaire
- l'obéissance totale au préfet qui reçoit la plénitude de l'autorité gouvernementale en cas de rupture des communications. Aucune interruption de l'exercice du pouvoir hiérarchique et disciplinaire ne peut être acceptée
- la possibilité de substitution de l'autorité militaire allemande à l'autorité civile française (mais sans prendre part aux combats)
- l'application de l'article 10 de la convention d'armistice en cas d'occupation par les « envahisseurs », c'est-à-dire l'opposition à toute participation à l'action armée et la coopération avec les « forces d'invasion » limitée à la protection des intérêts français locaux

Aucune consigne ultérieure ne viendra remettre en cause la continuité de l'État (français) avant septembre 1944. Cela ne signifie pas pour autant l'inféodation jusqu'au-boutiste des administrations nancéiennes aux autorités de Vichy mais plutôt leur détachement progressif par rapport à une autorité perçue comme de plus en plus théorique. On peut voir, là aussi, une des conséquences de la réforme inachevée des autorités locales.

B. Réformer les administrations

La réforme de l'État est une antienne des années 30, remise à l'ordre du jour par la situation de guerre, et saisie au vol par l'État français comme l'opportunité d'ancrer un régime autoritaire. En révisant la chaîne d'autorité, on espère renforcer l'esprit de la Révolution nationale dans une volonté de « s'intéresser à tout ( ) pour des raisons politiques ( ) mais aussi par une sorte d'obsession normative, révélatrice (d'un) *projet fondamental d'inscription de la société dans une norme* »[388]. Pour parvenir à ces fins, on envisage à l'automne 40 la création d'un nouvel échelon de pouvoir sous la forme d'un gouverneur de province, « représentant personnel du Maréchal, (qui) doit être le Chef des Chefs, et le Chef de tous »[389]. Mais rapidement, les ministères de l'Intérieur et des

[388] A.-G. Slama, cité par Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, p.216.
[389] Max Hermant, 13 mai 1941, cité par Marc-Olivier Baruch, *ibid*, p.241.

Finances font un sort à ces créatures d'inspiration maurassienne avec la loi du 19 avril 1941 qui les remplace par des préfets régionaux. D'autant plus que la création d'un gouvernement dans une province amputée aurait pu faire croire à l'entérinement de l'annexion de fait de la Moselle par les Allemands. En définitive, l'administratif l'emporte sur le politique, l'inspiration technocratique de Darlan sur le Vichy originel et ses relents d'Ancien Régime.

La redistribution des cartes s'articule autour de la Préfecture régionale et lorsque son second titulaire, A. Jean-Faure, prend ses fonctions le 14 septembre 1943[390], il ne manque pas d'en rappeler les enjeux. L'unification de l'action administrative est l'objectif à atteindre, décliné en trois directives :

- « la discipline inflexible, dans la loyauté, la dignité et l'honneur, doit être désormais notre loi »
- « l'obsession de la charge dévolue et l'exemplarité des actes » sont la règle
- les responsable doivent « s'affirmer animateurs, audacieux mais réfléchis, des inépuisables forces françaises de travail, seules capables de restaurer la fortune et le prestige de la Patrie »

À travers le préfet, c'est la voix de son maître que l'on entend et la conception qu'il se fait du pouvoir : le principe d'obéissance, la reddition de comptes, le rôle du fonctionnaire comme relais entre la population et la sphère dirigeante en l'absence du principe démocratique. Le nouvel organe voit le jour le 18 juillet 1941 avec la promotion au poste de préfet régional du locataire de la rue Lyautey, le préfet départemental Jean Schmidt. Il faudra cependant attendre plusieurs mois pour que ses contours se précisent (*cf. annexe 9*). Cinq grands domaines de compétences structurent l'édifice : la surveillance, le social et trois qui relèvent de l'économie (la régulation avec la question essentielle du ravitaillement, la production et la main-d'œuvre), ce qui montre, par là-même, les préoccupations du temps. Le préfet est aidé dans sa mission par un cabinet régional qui traite des questions les plus importantes, ainsi que par un conseil interdépartemental en charge de la coordination entre les trois départements. Deux adjoints complètent ultérieurement les pouvoirs spéciaux du préfet régional en matière économique et de police tels qu'ils ont été définis par la loi du 19 avril. D'abord l'intendant des affaires économiques Henri Guérin à partir du 27 août 1941, puis celui du maintien de l'ordre, le commissaire Raymond Protche, le 21 janvier 1942.

Au niveau inférieur, Albert-René Daudonnet remplace Jean Schmidt à la tête du département avec le titre de préfet délégué. Il dispose également d'un état-major composé d'un chef de cabinet

[390] Préfecture régionale, 14 septembre 1943 ; ADMM, W 1059/8.

qui a la responsabilité de son secrétariat particulier et d'un secrétariat général qui dirige les bureaux de la Préfecture. Ces deux services sont essentiels mais le secrétariat général s'oriente davantage vers l'exécution de la norme alors que le cabinet du préfet en définit les formes par le traitement en amont et en aval du respect de la loi. C'est lui qui gère par exemple les affaires confidentielles, réservées et politiques, et qui délimite le champ d'expression de la transgression grâce à la censure, la réorganisation des corps municipaux, la nomination des enseignants et l'installation des fonctionnaires publics[391].

L'ultime degré administratif est représenté sur le terrain par l'organisation municipale de Nancy. Aux yeux de la population, c'est un échelon familier qui couvre de son autorité l'espace urbain. Une dizaine d'adjoints et 13 conseillers municipaux entourent le maire Camille Schmitt, ainsi que le secrétaire général M. Bertin qui dirige l'ensemble des services municipaux répartis en cinq entités :

- 1re division (H. This) : secrétariat
- 2e division (G. Maire) : finances
- 3e division (R. Del) : œuvres sociales, écoles, cartes de rationnement
- 4e division (J. Vautrin) : état-civil
- 5e division (M. Hald) : population, bureau militaire, contributions

De tous les pouvoirs du maire, le principal est celui qui fait de lui le garant de la police, non seulement parce qu'il assure « l'ordre et le règlement établi dans la ville pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des citoyens »[392], mais aussi parce qu'il tient entre ses mains les instruments du maintien de l'ordre. Depuis le 5 avril 1884, la loi lui concède, en effet, une police municipale, dont les attributions sont précisées par un texte du 11 avril 1938[393] : « le maire est le chef de la police municipale en charge de maintenir l'ordre public. Il dispose du commissaire de police, des agents de police municipale et du garde-champêtre. Ils sont sous la double autorité du maire et du préfet ». En cas de forces insuffisantes, il peut exceptionnellement réquisitionner des citoyens sous la forme de patrouilles ou la force armée[394]. Dans ce dernier cas, le choix du but à poursuivre est déterminé par l'autorité civile mais celui des moyens à employer est laissé au jugement d'un officier avec un usage des armes encadré par une instruction du 24 juin 1903. On le voit, aussi important soit-il, le pouvoir de police du maire n'en reste pas moins une délégation sous le contrôle de

[391] Annuaire de Meurthe-et-Moselle, 1942 ; AMN, 1 BA 14/25.
[392] Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*. En ligne : https://www.littre.org/
[393] Police ; AMN, 1 I 3.
[394] La gendarmerie et l'armée selon un décret du 26 juillet 1934.

l'administration centrale. Ce en quoi J.-M. Berlière voit une véritable « organisation décentralisée, voire émiettée de la police »[395].

Sur le papier, l'optimisation administrative est atteinte dans les deux directions recherchées : la coordination des différents pouvoirs et l'amélioration de la verticalité de la décision. Jean Schmidt constitue l'interface entre la tête vichyste, les préfets départementaux et les chefs de service de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle qui ont été promus par la réforme à une autorité d'envergure régionale. Parallèlement, c'est lui également l'interlocuteur privilégié des autorités d'occupation. Le préfet régional devient ainsi un pivot essentiel dans le nouvel ordre administratif. Il lui appartient, effectivement, de faire remonter l'adhésion ou non de ses administrés à la Révolution nationale[396] au sein d'un régime qui s'est affranchi de la représentation démocratique et tente de se détacher du système des notables[397]. Aidé des deux préfets départementaux[398] et de celui délégué pour la Meurthe-et-Moselle, il sert en quelque sorte de « point d'équilibre », selon la formule de Baruch, entre la représentation des intérêts de la région dans l'État et celle de l'État dans la région[399].

Les crispations de la rationalité administrative peuvent néanmoins donner naissance à une opportunité de transgression. Cela commence avec la laborieuse mise en place des nouveaux organes en partie liée aux conditions matérielles mais, surtout, au manque de personnel. Ces difficultés n'échappent pas au secrétaire d'État à l'Intérieur Jean-Pierre Ingrand lors de son inspection des services le 18 juillet 1941[400] : la création de l'Intendance régionale du maintien de l'ordre et l'étatisation concomitante de la police achoppent à la fois sur la « non satisfaction en qualité et quantité » des services municipaux ainsi que sur l'inachèvement de la composante d'État (il manque toujours une police mobile). Qui plus est, la situation financière des communes ralentit les transformations (moins-value des rentrées fiscales de 25 à 30% dans certains cas, hausse des charges, service des recettes de l'octroi déficitaire) ; et, partout, on déplore l'insuffisance de fonctionnaires. Certes, Ingrand invite les autorités de tutelle à faire pression sur leurs personnels

[395] Jean-Marc Berlière, « Les pouvoirs de police : attributs du pouvoir municipal ou de l'État ? », *in* Crimino Corpus. En ligne : http://journals.openedition.org/criminocorpus/259

[396] « C'est l'administration, estimait (Pucheu), qui devait assurer la fonction descendante de transmission des décisions du pouvoir et la fonction ascendante de prise en compte des réactions de l'opinion. ( ) Au chef la responsabilité et au peuple la confiance, ce qui répond à la notion hiérarchique qu'a préconisée le Maréchal lui-même », cité par Marc-Olivier Baruch, *Service l'État français… op. cit.*, p.223.

[397] Avant le retour de Laval en avril 1942.

[398] Pour la Meuse, Jacques Simon (novembre 1941), Louis Dupiech (mai 1942) et Marcel Daugy (juillet 1943) ; pour les Vosges, André Parmentier (novembre 1941), Albert Daudonnet (août 1942) et Julien Delannet (juillet 1944). Annuaires de Lorraine ; ADMM, BA 7 1940-1941 / 1942 / 1943.

[399] Marc-Olivier Baruch, « Les préfets et l'exercice du pouvoir dans la France de Vichy », *Institut d'Histoire du Temps Présent*, La France dans la Deuxième Guerre mondiale.
En ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/de/content/les-préfets-et-lexercice-du-pouvoir-dans-la-france-de-vichy

[400] Préfecture ; ADMM, WM 384.

en supprimant les indemnités de repliement pour les faire revenir. De même, il encourage les services à réintégrer « officieusement » ceux rentrés frauduleusement, contournant ainsi l'interdiction du *MBF*. Il n'empêche, le problème des sous-effectifs reste latent tout au long de la période. Quant aux difficultés matérielles, on en prend la mesure lors de l'installation de l'Intendance du maintien de l'ordre en janvier 1942 pour laquelle « rien n'est prévu »[401] dans une ville où la pression des réquisitions allemandes ne favorise pas les choses.

À cela s'ajoute des conflits de compétences qui minent l'efficacité de la réorganisation administrative. Ils apparaissent d'abord à l'échelon régional où l'on note une « discrimination » entre les services de la Préfecture régionale et ceux du représentant départemental[402]. En clair, l'intendant régional de police renâcle à envoyer son rapport au préfet délégué sous le motif qu'il est le subordonné direct du préfet régional et de lui seul[403]. Pour ne rien arranger, les informations remontent mal, des « errements » et des retards de transmission de courriers sont constatés, et le domaine de compétence de chacun est mal intégré. Les disfonctionnements doivent être lourds puisque A. Jean-Faure y revient à deux reprises, le 25 septembre, puis le 23 octobre 1943[404] : l'autorité des préfets des trois départements est réaffirmée et les services centraux régionaux doivent prendre conscience de la « nécessité d'une liaison étroite et constante avec eux » et cesser par là-même de les court-circuiter. En échange, les attributions des préfets sont limitées aux seules questions départementales, les autres, celles de principe ou de portée générale « intéressant l'ensemble de la région », restent la chasse gardée de la Préfecture régionale.

Mais c'est surtout au niveau des autorités communales que les transformations ont le plus d'incidence avec la perte, par le maire, du maintien de l'ordre. La loi du 23 avril 1941 portant sur « l'organisation générale des services de police en France » est lente à se mettre en place du fait notamment des réticences allemandes, mais son entrée en application à la fin 42-début 43 sonne comme une double peine : « la police d'État de la région de Nancy est placée sous la haute autorité du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, et sous l'autorité directe du préfet régional de Nancy » (décret du 27 octobre) ; de plus, la ville doit continuer à pourvoir au financement des services « dans la proportion d'un quart » (*Journal Officiel* du 12 janvier) [405]. Poussant encore plus loin le paradoxe, la Mairie débourse 1 123 660 francs en 1943 contre 749 107 en 1942 pour une police qui ne lui obéit désormais plus. Il semble même que l'étatisation fasse

[401] Rapport de la Préfecture régionale du 22 avril 1944 ; ADMM, WM 311.
[402] Préfecture ; ADMM, W 1059/8.
[403] Rapport de l'Intendance régionale de police, septembre 1943 ; ADMM, WM 404.
[404] *Ibid*.
[405] Mairie ; AMN, 1 I 3.

tache d'huile avec les personnels des douanes de la ville qui deviennent indispensables « pour la bonne marche des ordres ministériels et préfectoraux en ce qui concerne la circulation des marchandises contingentées (le rationnement) et dans l'oppression du commerce au noir »[406]. Même chose pour les services des gardes-voies où les ordres émanent de partout (Préfecture, Intendance de police, SNCF, Mairie, *Transportkommandantur,* police allemande) et où « tout le monde commande sauf le maire à qui on laisse toute la responsabilité »[407].

Les pouvoirs municipaux sont amoindris, reste malgré tout à les encadrer. Le 15 novembre 1942, on institue des agents administratifs cantonaux attachés à la Préfecture (ou sous-Préfecture) qui réunissent les édiles tous les quinze jours[408]. Leur activité consiste à visiter les communes, étudier avec les maires les difficultés de tout ordre et en faire le retour aux services concernés qui y apporteront une résolution. Toutes les municipalités de l'arrondissement ont été vues au moins deux fois et l'on estime à plus de 150 les affaires réglées en 1941-42, dont 16 crises municipales (démissions, dissensions). Nul doute que les agents administratifs cantonaux sont les créatures de la Préfecture, puisque le préfet lui-même propose de les intégrer dans ses services après un stage d'un an. Les maires sont dépossédés de leurs prérogatives, les voici coiffés de *missi dominici*.

Seule consolation pour Camille Schmitt, il conserve des compétences en matière de défense passive qu'il entend bien préserver de l'emprise étatique, quitte à trouver l'appui du conseiller allemand Roller pour le confirmer « chef de la guerre aérienne à Nancy » aux dépens du commissaire central de police[409].

Finalement, le maire est le grand perdant de la réorganisation administrative qui s'est amorcée. Ses compétences et la liberté d'initiative dont il jouissait se sont réduites à la portion congrue au profit des deux représentants de l'État, le préfet délégué de Meurthe-et-Moselle et celui de région. Pour eux, la fonction édilitaire doit se cantonner à n'être qu'un rouage du « cercle de confiance » annoncé par la Révolution nationale. Les instructions préfectorales du 9 octobre 1941 le rappellent sans ambiguïté : le maire doit adresser pour le 28 de chaque mois une note confidentielle où il devra « faire connaître les réactions de l'opinion publique sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement, donner un avis personnel sur les causes des réactions défavorables au gouvernement ou à l'administration sur l'action exercée par des personnalités de la ville, suggérer des mesures propres à y remédier »[410]. Rien dans la commination qui ne concède une marge d'initiative et de

[406] Rapport de situation du maire du 7 décembre 1942 ; AMN, 4 H 699.
[407] Rapport du maire au préfet, février 1944 ; AMN, 4 H 704.
[408] Préfecture ; ADMM, W 1059/8.
[409] Rapport de situation du maire du 8 octobre 1943 ; AMN, 4 H 699.
[410] Mairie ; AMN, 4 H 704.

décision. Et si l'édile n'avait pas compris, l'intimidation préfectorale le 1er mai 1942 d'une livraison à la date d' « observations générales utiles » doit lui rappeler qu'il est aux ordres[411].

C. Maintenir l'ordre

Aux yeux de Vichy, la réforme de l'État est l'œuvre au noir qui vise à enraciner la norme et à en extirper la contestation par l'action de ses deux instruments privilégiés que sont la Préfecture régionale et l'Intendance de police. Mais il est légitime de se demander dans quelle mesure cette rationalisation administrative améliore ou non la lutte contre la transgression.

L'Intendance régionale au maintien de l'ordre[412] est installée officiellement le 27 avril 1942 au 5 de la rue Lyautey sous la direction de l'ex-commissaire Protche[413]. Elle voit le jour à Nancy presque un an après la loi du 19 avril évoquée précédemment et le projet de Darlan de février-juillet 1941 portant sur l'étatisation des polices communales. Deux mesures propres à alimenter les réticences des Allemands qui ne voient pas d'un bon œil ce qui renforce la souveraineté française avant que les accords Oberg-Bousquet ne leur fassent comprendre tous les avantages à en tirer. Au cœur de son organisation, l'Intendance reprend les trois missions classiques dévolues à la police communale (*cf. annexe 10*) :

- le service régional de la Sécurité publique s'occupe du maintien de l'ordre
- le service régional de la Police judiciaire de « la recherche des crimes et délits, de la délivrance des coupables à la justice »[414]
- le service régional des Renseignements généraux de « la surveillance des suspects et la centralisation des informations »[415]

Le 1er juillet 1942, les trois commissaires responsables sont fixés, respectivement Paul Sandras, Charles Courrier et Charles Picod, avec pour première tâche de trouver un équilibre entre « un

411 *Ibid.*
412 C'est l'autre nom de l'Intendance régionale de police.
413 La Préfecture régionale précise ses attributions le 25 juin 1943 : il est un « haut fonctionnaire, sous l'autorité et par délégation du préfet régional, il administre l'ensemble des forces de police de la région, en coordonne l'action et la contrôle. Il est chargé du recrutement, de l'instruction, de l'entraînement, de la mise sur pied du programme d'action. Il s'occupe du matériel, de la discipline, de l'avancement, des récompenses et secours, des marchés, des baux, du budget, des immeubles, des transports, de l'armement, des subsistances, des œuvres sociales. Il a un rôle de coordination : l'unification des méthodes de travail des trois services actifs (sûreté / renseignements généraux / sécurité publique). Il répartit les attributions de chacun, adapte les moyens aux buts poursuivis. Il contrôle personnellement ou par le biais de ses chefs de service régionaux ». Préfecture ; ADMM, WM 351.
414 Rapport de l'intendant régional de police, août 1942 ; ADMM, WM 404.
415 *Ibid.*

cloisonnement rigide et un chevauchement à éviter »[416]. Chaque mois, une conférence avec l'intendant de police définit les priorités, oriente et coordonne l'activité. Il faut, en premier lieu, accompagner la création de la police d'État et intégrer les nouveaux personnels majoritairement composés de transfuges de la police communale. Le passage d'une police à l'autre se fait au final sans trop de difficultés. Le malaise lié à la différence de traitement entre les deux est surmonté par la commission de reclassement qui harmonise également les appellations et les fonctions, garantit la hiérarchie, assure les mutations « *sans perte de prestige* », et en profite au passage pour « éliminer le déchet », c'est-à-dire « tous les fonctionnaires ayant dépassé l'âge de la retraite, les ivrognes, ceux dont la vie privée éclabousse la police de scandale » (surtout par des concubinages notoires)[417]. Malgré tout, le manque de personnel reste patent, d'autant plus que les novices de l'école régionale de police de la rue de Santifontaine ne répondent pas aux attentes. Ainsi, en novembre 1942, les 117 élèves-gardiens de la 2e promotion ont certes gagné 2 kg en moyenne par rapport à la première mais « le déchet physique est assez grand lors de la visite d'incorporation » et la qualité de l'ensemble « inférieure au niveau physique et intellectuelle » attendu[418]. Selon un inventaire du 14 octobre 1942[419], la situation à l'intérieur des services de la police municipale n'est guère plus satisfaisante. Les écarts entre les emplois prévus, ceux pourvus, et les indisponibilités entraînent des taux de fonctionnement de 86% chez les secrétaires[420], 73% dans la sûreté, 63% pour la tenue et 48% seulement chez les gardes-champêtres. L'apport de 21 auxiliaires (8 pour la sécurité publique et 13 pour la tenue) ne change pas foncièrement la donne.

Il semble néanmoins que la large déconcentration des forces du maintien de l'ordre, sous la responsabilité du préfet régional secondé de l'intendant de police, porte ses fruits. On le mesure d'abord par le nombre d'interpellations :

[416] Rapport du maire à la *Feldkommandantur* ; ADMM, WM 404.
[417] *Ibid.*
[418] *Ibid*.
[419] Intendance de police ; ADMM, WM 351.
[420] Un secrétaire de police est un inspecteur ou un inspecteur principal.

État récapitulatif des arrestations opérées par la police de Nancy de 1940 à 1943[421]

| | **1940** | **1941** | **1942** | **1943** |
|---|---|---|---|---|
| affaires politiques | | | 408 | 149 |
| droit commun (crimes) | 2 | 3 | 32 | 85 |
| droit commun (délits) | 897 | 1 137 | 1 685 | 5 679 |
| total | 901 | 1 140 | 2125 | 5 913 |
| évolution | | + 26% | + 86% | + 178% |

La hausse des interpellations est considérable, de l'ordre de + 556% sur les quatre années, et due essentiellement à une amélioration de l'activité des personnels. L'Intendance de police estime, en effet, qu'entre les périodes comparées de septembre 1939 - mai 1940 et septembre 1942 - mai 1943 la productivité par fonctionnaire est de + 216 heures avec un taux d'arrestation doublé. Même chose pour la brigade régionale dont les chiffres suivants font état d'une « amélioration constante du rendement, notamment dans le prix de revient d'une arrestation ou d'une inculpation divisé par deux »[422] :

La rentabilité des services de police de Nancy

| | du 1/9/1939<br>au 30/9/1939 | du 1/9/1943<br>au 30/9/1943 |
|---|---|---|
| nombre moyen<br>de fonctionnaires | 18 | 45 |
| total des arrestations<br>- inculpations | 244 | 1 691 |
| états de frais | 131 786 fr | 926 699 fr |
| prix de revient<br>d'une inculpation | 540 fr | 274 fr |

Il ne faut toutefois pas en conclure trop rapidement que l'efficacité accrue des services de police correspond à un cahier des charges lui aussi optimisé. On observe plutôt que le travail amélioré des fonctionnaires s'exerce à l'intérieur de missions davantage dictées par les circonstances, un peu comme si l'Intendance perdait dans une relation plus tangentielle à la norme ce qu'elle a gagné dans

[421] Police et Rapport du maire à la *Feldkommandantur* ; ADMM, WM 402 et 404.
[422] Rapport du maire à la *Feldkommandantur* ; ADMM, WM 404.

l'utilisation de ses personnels. Le graphique construit à partir des bilans annuels de l'Intendance en rend compte[423] :

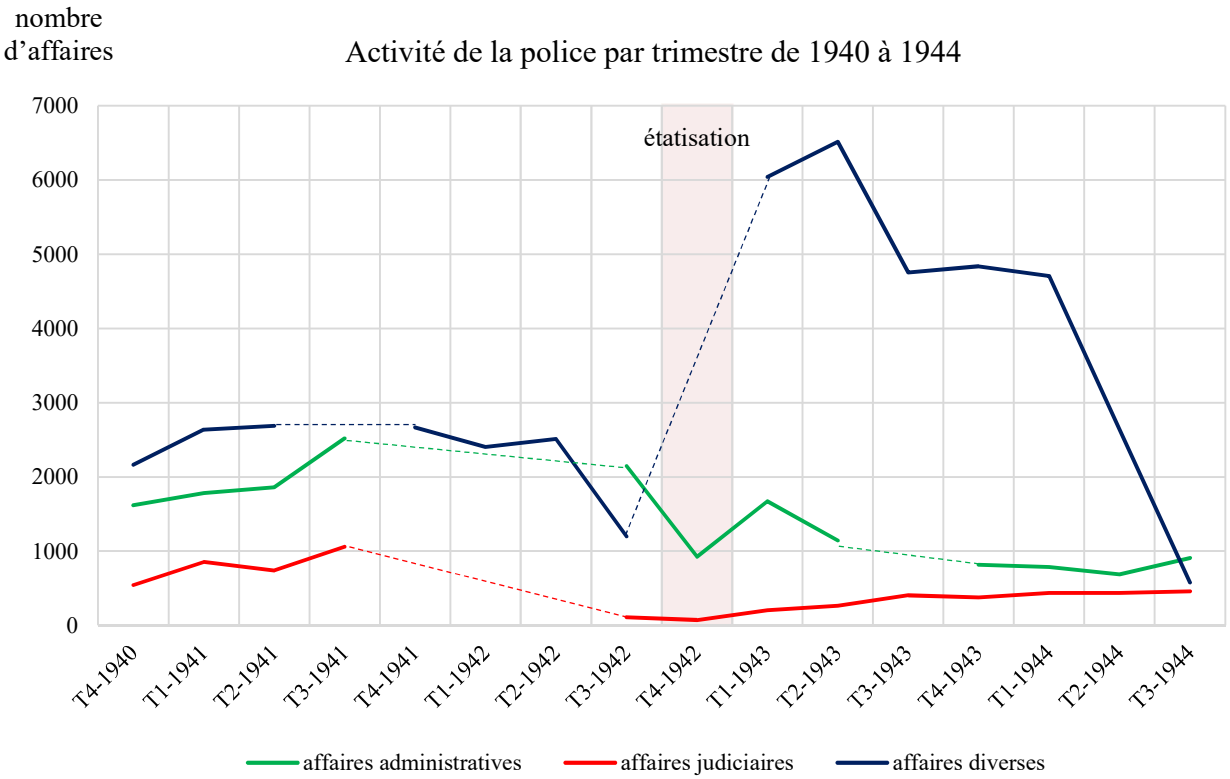


En dépit des lacunes, on observe que l'étatisation et la réforme administratives marquent un net changement de rythme des trois domaines d'action de la police : les affaires sans infraction de la loi (administratives), avec (judiciaires), ainsi que les affaires diverses (surtout de sécurité publique). Tant que la police est communale, les trois courbes sont en équilibre et présentent à peu près le même profil même si, dès la fin 1941, les problèmes commencent à se faire sentir. Selon le commissaire de police, les difficultés de recrutement, entre autres, génèrent « de graves conséquences pour le maintien de l'ordre, la sécurité publique et la répression des menées antinationales ; il devient impossible d'assurer de façon normale les nombreuses missions confiées par toutes les administrations aux services de police »[424]. Parallèlement, les services exceptionnels exigés par les Allemands rendent la tâche des policiers « extrêmement pénible ». 12 inspecteurs de

[423] Police et Rapport du maire à la *Feldkommandantur* ; ADMM, WM 402 et 404.
[424] Le commissaire détaille dans un rapport du 26 novembre 1941 quelques-uns de ces problèmes dans un inventaire à la Prévert : la vétusté des locaux de police, l'insuffisance des 20 tickets journaliers attribués par la Préfecture pour la circulation des agents dans les tramways, l'autonomie de la voiture de service limitée à 33 km par jour avec la restriction à 175 litres d'essence, la quasi suppression de toutes les rondes de nuit… Mairie ; AMN, 4 H 704.

la Sûreté et 6 inspecteurs sont ainsi « détournés » au profit de la police allemande et les gardes fixes assèchent les missions de contrôle de l'espace urbain. Cela entraîne « la suppression des services de recherches, des mœurs, des RG, des garnis, du service économique (qui fonctionne au ralenti) » et de la « prostitution qui n'est plus guère surveillée. Idem pour la tenue : il y a négligence, voire suppression, de la surveillance de la voie publique. La situation est pleine de danger pour l'ordre public »[425]. Et cet état de fait est loin de s'améliorer puisqu'en décembre 1943 on estime que seule la circulation au Point-Central est assurée[426]. Les gardes statiques peuvent durer 8 à 9 heures sans interruption, les maladies explosent, plusieurs gradés et agents cessent leur fonction pour surmenage.

La prise en main par l'État ne modifie pas foncièrement les choses car les problèmes rencontrés continuent de peser. L'intendant Protche peut toujours affirmer que « la répression augmente après l'étatisation de la police et qu'il y a cinq fois plus d'interventions »[427] mais il ne fait là que prêcher pour sa paroisse. En réalité, la nationalisation et la réforme transforment l'activité policière. On le voit déjà au niveau des affaires judiciaires pour lesquelles la remontée, à partir de la fin 1942, correspond à un simple rattrapage lié au passage de relais d'une police à l'autre. Les courbes « en ciseaux » des enquêtes administratives et de la sécurité publique traduisent, en revanche, un transfert répressif plus profond. En effet, des services concurrents, avec en tête la direction régionale du Contrôle économique, viennent mordre sur les attributions policières et tout un pan de la transgression économique (notamment le marché noir) passe désormais par un traitement administratif de la sanction. Les délinquants interpellés, même en flagrant délit, ne sont plus écroués mais maintenus en liberté, les constatations de police perdent de leur poids, les parquets sont obligés d'obtenir un avis préalable des services du Contrôle économique pour un déferrement en justice, et les tribunaux eux-mêmes sont « de plus en plus dépouillés de leurs prérogatives en matière de répression au bénéfice des Directions régionales du Contrôle économique, service essentiellement administratif ». D'où le bilan amer de l'intendant Protche : « la dualité des services coopérant à la répression nuit à l'exercice de l'action pénale » pour laquelle « seule compte l'arrestation immédiate pour l'exemplarité »[428]. On comprend alors pourquoi les forces de l'ordre se retranchent sur les affaires de sécurité publique, y compris les plus bénignes[429]. Cette évolution

[425] Rapport du commissaire de police le 15 mai 1942, *ibid*.
[426] Rapport du commissaire de police le 18 décembre 1943, *ibid*.
[427] Rapport de l'Intendance régionale de police de mai 1943 ; ADMM, WM 404.
[428] Rapport de l'Intendance régionale de police d'août 1943 ; *ibid*.
[429] Les contraventions et avertissements taxés concernant la circulation et la propreté des trottoirs passent de 202 en 1940, 68 en 1941, 515 en 1942 et 426 pour les six premiers mois de 1943. Rapport de l'Intendance régionale de police en mai 1943 ; *ibid*.

n'échappe d'ailleurs ni à l'opinion publique qui n'attache pas aux sanctions administratives le même caractère qu'à la réprobation pénale par les tribunaux judiciaires, ni à *L'Écho de Nancy* qui a beau jeu de fustiger le 28 octobre 1943 la « police défaillante ».

Le bilan des transformations de l'État au niveau local apparait finalement mitigé. Grâce à l'étatisation, le préfet régional et son intendant ont entre les mains un outil répressif perfectionné qui a su s'adapter aux deux principales difficultés du temps : les sous-effectifs et la limitation des moyens. Pour autant, le prix à payer est double. À l'interne, les forces humaines sont pressées aux limites de leur résistance ; au-delà, la réforme plus générale des services a fait entrer dans le pré carré de la police des services concurrents qui ont entamé la plénitude de ses missions.

### D. Au service de l'État

Le respect ou non de la loi est déterminé en partie par le degré d'adhésion de ceux qui y participent, entre ferveur et tiédeur. Parmi ces acteurs, trois cercles influent particulièrement de par leur relation à la norme : les préfets régionaux, les personnalités politiques et communales, les personnels de la fonction administrative.

Le préfet régional[430] joue un rôle moteur en tant que principal représentant de l'État à Nancy et du fait que les deux titulaires successifs présentent des profils très contrastés. Avec Jean Schmidt (1894 † 1949)[431], Vichy a un pied en Lorraine. Premièrement parce qu'il est le gendre du ministre de la Justice Joseph Barthelemy mais aussi parce qu'il se révèle un « subordonné discipliné du Maréchal » (P. Barral[432]) et « très favorable au gouvernement de Vichy, le servant avec zèle et appliquant avec rigueur ses instructions, notamment les lois d'exception » (Chailley-Bert[433]). Dans une lettre adressée à Laval en 1943, il se présente ainsi :

> « Pendant trois ans j'ai travaillé de tout mon cœur pour remonter matériellement et moralement le territoire qui m'était confié. J'ai obtenu l'estime est la confiance de mes

[430] Nous n'évoquerons pas le préfet Léon Bosney de 1935 au 4 septembre 1940.
[431] Il a exercé les fonctions de sous-préfet de Briey jusqu'en juillet 1940 avant d'être nommé préfet de Meurthe-et-Moselle le 4 septembre, puis préfet régional en juillet 1941. Le 30 juillet 1943 les manœuvres de Laval l'expédient comme trésorier payeur-général en Saône-et-Loire.
[432] Pierre Barral, « Un préfet régional sous l'Occupation Jean Schmidt (1940-1943) », *in Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains* n°144, p.62.
[433] Note du commissaire de la République Chailley-Bert du 31 mars 1945 ; ADMM, W 1059/7.

> populations, une obéissance prompte et sans défaillance à tous les ordres du gouvernement, le respect des autorités d'occupation. »[434]

L'image d'un serviteur que son obéissance à Vichy déresponsabilise ne doit pas tromper. Schmidt est un agent actif de l'autoritarisme de l'État français qui sera sanctionné à la Libération pour avoir « favorisé les entreprises de l'ennemi et porté atteinte aux institutions constitutionnelles ainsi qu'aux libertés publiques fondamentales ». J.-P. Harbulot a démontré son rôle dans les prélèvements de main-d'œuvre et l'organisation de rafles de jeunes gens à Nancy, notamment en mars 1943, faisant du département le seul de France à atteindre des taux de réquisition de 110%[435]. Son implication dans la lutte contre la Résistance est également sans concession, appuyée sur la création d'outils répressifs. Il organise ainsi le camp de séjour surveillé d'Écrouves en août 1941, pourvoit au poste d'intendant régional du maintien de l'ordre en 1942 et encourage la naissance du groupe Collaboration à Nancy. Par-dessus tout, c'est la haine des communistes qui domine chez lui et à l'encontre desquels il n'hésite pas à fournir des listes de suspects aux Allemands, ce qui contraste avec le combat antigaulliste qui est mené, lui, avec plus de mollesse. Au début 1941, il intervient d'ailleurs en faveur de trois étudiants nancéiens gagnés à la dissidence et menacés d'être passés par les armes de l'occupant.

L'ancien sous-préfet de l'Ardèche, ex-directeur de la police nationale et inspecteur général des camps d'internement André Jean-Faure (1887 † 1972) succède à Schmidt à partir du 14 septembre 1943. S'il est moins facile à cerner ce n'est pas parce qu'on le surnomme « l'anguille » dans le corps préfectoral mais parce qu'il a fait détruire une partie des archives dix jours avant la Libération. Il bénéficie également de ses entrées à Vichy grâce à son amitié personnelle avec Pétain et l'importance de son entregent, mais c'est peut-être là le seul point commun avec Schmidt. André Jean-Faure a mené « une politique de collaboration assez passive ( ) sans jamais avoir pris position ostensiblement contre, laissant faire sans grand zèle pour activer et acceptant souvent d'y soustraire les Français lorsqu'il pouvait le faire sans que cela apparaisse. Plutôt favorable à la Résistance, avec une attitude toujours fort digne envers les autorités allemandes (et contre lesquelles) il a en général et dans la mesure du possible résisté. Il a camouflé quelqu'un lorsqu'il le pouvait mais pour le STO (il) a laissé aussi bien faire le colonel Fournier (Fourrier), abominable, que le colonel Pupil, favorable à la Résistance »[436].

---

[434] Archives familiales, cité par Barral, « Un préfet régional sous l'Occupation Jean Schmidt (1940-1943) »… *op. cit.*, p.73.
[435] Jean-Pierre Harbulot *Le service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*… *op. cit.*, pp. 253-288.
[436] Note du commissaire de la République Chailley-Bert du 31 mars 1945 ; ADMM, W 1059/7.

À l'intérieur même de son cabinet régional, il couvre les activités subversives de son chef de service M. Chavarot et fait prévenir des résistants dénoncés par lettres anonymes. D'évidence, tout contraste entre les deux préfets régionaux. Avec Jean Schmidt il est des lieux où souffle l'esprit de la Révolution nationale dont il est à la fois un partisan fidèle, un instigateur volontariste et un rouage autoritaire, pour résumer, un pur produit du premier Vichy. Jean-Faure est, au contraire, un fruit de l'ancien régime, un républicain mis aux avant-postes de la fonction publique par Laval pour réactiver le circuit de notabilité et vouer aux gémonies la révolution pétainiste. Il louvoie entre une collaboration molle, un rejet du coup de force collaborationniste de l'été 44 et des gages de plus en plus appuyés en faveur de la subversion. Finalement, on peut faire l'hypothèse que l'on passe avec l'un et l'autre de l'affirmation intégrale de la norme à sa relativisation partielle, de l'étouffement de la transgression à la libération de timides espaces d'expression. Les deux préfets régionaux sont autant les représentants de l'État français que l'incarnation de ses contradictions.

Il n'y a pas de grand coup de balai à l'arrivée au pouvoir de Pétain et les personnalités issues du suffrage universel durant l'entre-deux-guerres restent en place. Apparemment, la permanence du personnel politique augure d'une continuité normative, mais, en réalité, le régime de Vichy attend désormais d'elles moins la défense des intérêts des populations qui les ont élues qu'un rôle de courroie de transmission des décisions gouvernementales. Les repositionnements par rapport au régime sont dès lors inéluctables (*cf. schéma page suivante*).

L'État français bouscule les lignes de partage antérieures, particulièrement au sein des parlementaires. Sur les quatre députés et sénateurs conservateurs issus de l'Union républicaine démocratique, la moitié se divise entre partisans et rétifs au vote des pleins pouvoirs du 10 juillet. Ils évoluent ensuite vers trois attitudes distinctes et selon des rythmes différents : l'adhésion, le détachement, l'opposition. Le socialiste Pierre-Olivier Lapie est le premier à franchir le pas de la transgression puisqu'il s'expatrie à Londres dès l'armistice du 22 juin 1940. François Valentin, comme Louis Marin, le rejoignent dans la Résistance en 1943[437] mais, alors que le premier est passé par une phase de participation à Vichy en tant que vice-président de la Légion française des combattants, la prise de distance du second a été graduelle. Restent les deux sénateurs du département aux positions tranchées.

[437] Il intègre l'Organisation militaire de l'armée (O.M.A.).

Le positionnement des principales personnalités politiques durant l'Occupation[438]

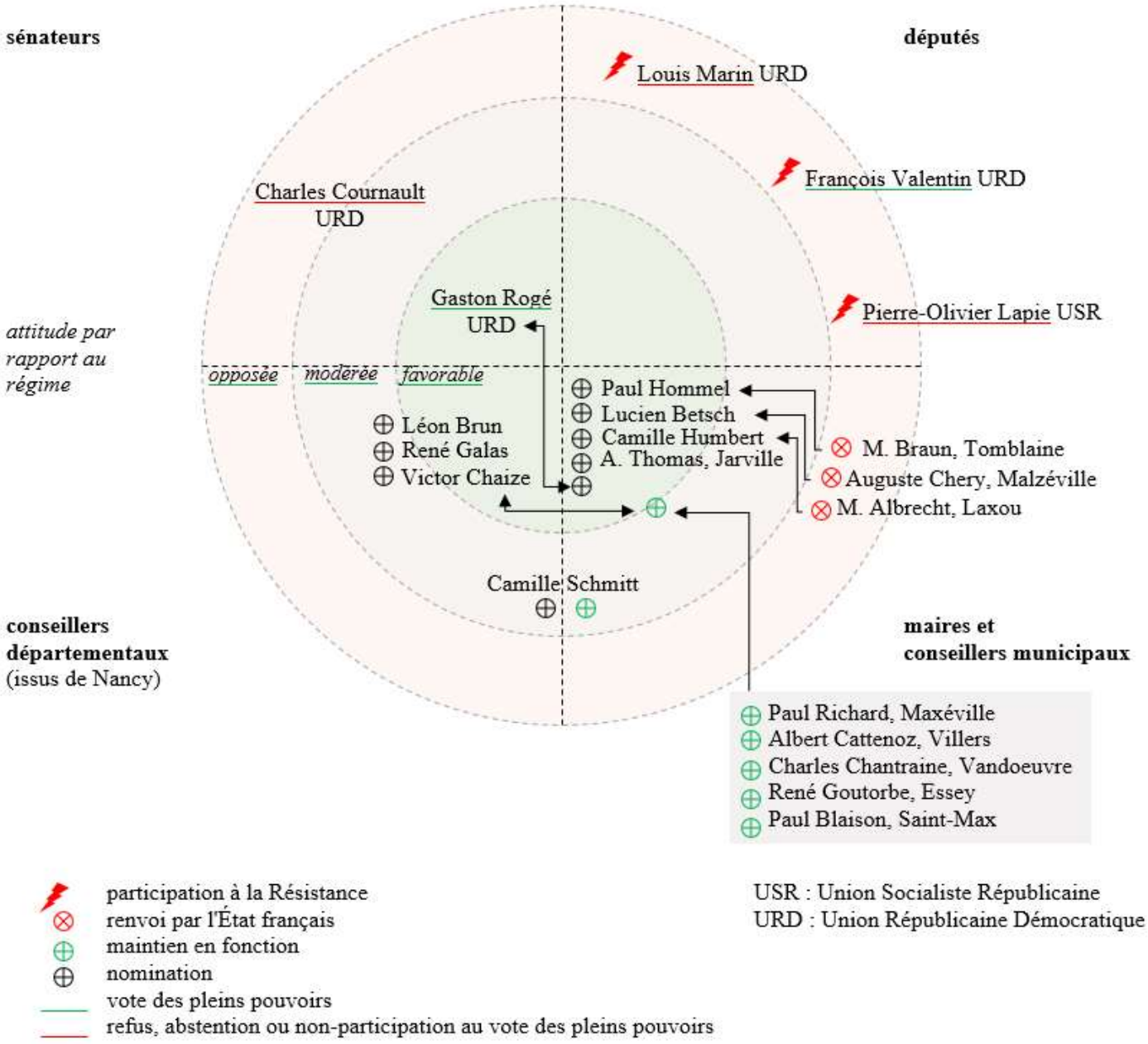


Charles Cournault se réfugie à Méréville dont il est maire et ne manifeste durant l'Occupation « ni parole, ni geste empreint d'une condescendance à l'égard de Vichy ou de faiblesse vis-à-vis de l'occupant. Nommé au Conseil national sans l'avoir sollicité et ne l'a pas considéré comme une

[438] Renseignements généraux, 11 juillet 1944 ; ADMM, W 1059/8.

adhésion à la politique du gouvernement. N'aurait pas prêté serment au régime. Lorrain, s'est associé de pensée et de cœur à l'œuvre de de Gaulle pour lequel il a toujours eu la plus vive admiration »[439]. Sa désapprobation à la politique de Vichy s'exprime à deux reprises : lors de la visite de Pétain en mai 1944 où il s'abstient de paraître et par le rejet des sollicitations du préfet Jean-Faure pour une nomination au Conseil départemental.

À l'inverse, Gaston Rogé apparait comme le thuriféraire du régime. Il est placé par arrêté gouvernemental au conseil municipal de Nancy le 4 septembre 1941 (jusqu'en 1943) et prend appui sur l'Association des Mutilés et anciens Combattants (AMC) qu'il a fondée avant-guerre pour enraciner l'obéissance au régime. Une note à la Libération le renseigne comme « ami de Laval, (avec une) attitude très favorable à l'occupation »[440], ce qui relève de l'euphémisme. Rogé adhère sans réserve à la Collaboration au motif de ne « faire confiance qu'à ceux qui savent et qui – parce qu'ils savent – sont seuls qualifiés pour commander et décider », Pétain et Laval en tête[441]. Antisémitisme, anticommunisme et germanophilie le font progressivement dériver vers le collaborationnisme, notamment le RNP de Déat et la LVF, qui lui vaudront une indignité nationale à vie en 1945.

On le voit, les engagements des hommes politiques de l'arrondissement de Nancy épousent les vicissitudes du temps. Tous partagent néanmoins une incapacité à servir d'appui au régime en conséquence d'une opposition déclarée plus ou moins précocément (Lapie, Marin, Valentin), d'un retrait critique (Cournault) ou d'un glissement jusqu'au-boutiste. Même Rogé, le tenant de l'autoritarisme, devient contre-productif en raison de ses manœuvres contre les « tièdes » parmi lesquels il range le préfet régional Schmidt et dont il obtient la tête en 1943. C'est finalement en-dehors du cercle politique qu'il faut chercher une autorité morale influente et acquise à la Révolution nationale en la personne de l'évêque de Nancy Marcel Fleury. Outre ses prônes à la cathédrale, la profession de foi qu'il publie en septembre 1941 tient de l'injonction au respect de l'ordre vichyste :

> « Il y a, en ce moment, des hésitations pour l'obéissance et, à cause de cela, il y a des divisions qui vont jusqu'à la haine entre Français. Et pourtant aucune hésitation n'est possible. Tout pouvoir vient de Dieu : c'est le quatrième commandement… Nous devons tous obéissance, respect, loyalisme envers le chef actuel de la France : le Maréchal Pétain. Il est le Chef légitime de la France puisque, en fait, il est

[439] Dossiers des anciens préfets ; ADMM, W 1059/7.
[440] Situation politique des parlementaires de Meurthe-et-Moselle ; ADMM, WM 1170.
[441] « La Relève et le devoir des Anciens Combattants de Meurthe-et-Moselle » *in L'Écho de Nancy*, 22 juillet 1942. En ligne : www.kiosque-lorrain.fr/

> le seul chef français qui gouverne la France, la préserve d'un chef étranger, la maintient dans l'unité et la paix et l'oriente vers son relèvement. »[442]

Le devoir d'obéissance procède, selon lui, d'un commandement divin qui a voulu Pétain par patriotisme et comme rempart à la guerre civile dans une logique toute maurrassienne.

Le dernier niveau par lequel se transmet la norme rassemble les agents des différentes administrations ainsi que les personnels politiques subalternes. Dans un premier temps, les mesures prises laissent craindre un fort renouvellement des acteurs. D'abord avec la loi du 14 novembre 1940 qui entraîne la démission d'office des conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux, puis, deux jours après, celle accordant un pouvoir de substitution de l'autorité supérieure et la mise en place de délégations spéciales en lieu et place de la légitimité démocratique[443]. Mais à en croire les RG[444], il n'y a pas eu de chasse aux sorcières dans l'arrondissement de Nancy. Le fait que le radical-socialiste Camille Schmitt conserve son bureau de la place Stanislas et que 6/10$^{e}$ des maires restent en poste semblent aller dans ce sens. Cependant, les édiles de Laxou et surtout des communes ouvrières de la banlieue-est (Malzéville, Tomblaine, Jarville) sont renouvelés par la nomination de notables conservateurs[445]. Les autres instances sont moins importantes pour Vichy mais le principe de désignation qu'il met en place à partir de 1940 prend soin de puiser dans le vivier de la droite et d'entremêler les fonctions. Prenons l'exemple du Conseil départemental. On y retrouve l'entrepreneur en travaux publics Victor Chaize alors qu'il est déjà conseiller municipal de Nancy, ou l'ancien conseiller général du canton de Nancy-ouest René Galas également membre de la commission administrative de Meurthe-et-Moselle. La palme revient cependant à l'ex-conseiller général de Nancy-est Camille Schmitt que l'on croise partout : la Mairie, la commission administrative et la présidence du Conseil départemental. Même vidés de leur substance, ces différents organes offrent un rayonnement aux nommés qui se retrouvent ainsi en position « de puissance » selon les RG : Schmitt pour le Sénat et Chaize pour la députation[446].

---

[442] Semaine Religieuse du 28 septembre 1941, « Français ! Vos évêques vous parlent », Bureau de documentation Cholet, mai 1942 ; ADMM, 2 V.
[443] Arrêtés et circulaires du préfet ; AMN, 1 BA 160/5.
[444] Renseignements généraux, 11 juillet 1944 ; ADMM W 1059/8.
[445] Lucien Betsch à Malzéville est un colonel en retraite, Camille Humbert à Laxou un ingénieur des mines également inactif, Paul Blaison à Saint-Max un horticulteur et Auguste Thomas à Jarville un préparateur en pharmacie ; AMN, 4 H 703. Concernant le nouveau conseil municipal de Nancy mis en place le 19 septembre 1941, il se compose de deux commerçants, d'un médecin, d'un sénateur (Rogé), d'un miroitier, d'un chef de sociétés de sport, de deux ingénieurs, du trésorier de l'union des syndicats de Meurthe-et-Moselle et d'un marchand de vin. Mairie ; AMN, 4 H 699.
[446] Renseignements généraux, 11 juillet 1944 ; ADMM, W 1059/8.

Il en ressort que le contrôle par Vichy du milieu politique local est conforme à ce que V. Borella[447] a observé pour le département : une « tempérance de l'épuration » favorable aux élites de la droite conservatrice plutôt qu'un « simple arbitraire », une élimination des personnalités trop saillantes (surtout de gauche), une certaine continuité due au ralliement de membres des anciennes assemblées, ainsi que l'affirmation d'un « pétainisme bien tempéré » qui ne donne pas trop de prise aux extrêmes.

En juillet 1941, le secrétaire d'État à l'Intérieur Ingrand vient vérifier, entre autres, que les personnels des administrations n'échappent pas au criblage et au contrôle[448]. Il se réjouit que les autorités françaises, et non les Allemands comme c'est le cas à Dijon, nomment les administrateurs provisoires missionnés pour l'aryanisation et considère comme allant dans le sens de l'étatisation de la police l'élimination des personnels aux « très mauvaises habitudes » et témoignant d'une « inaptitude physique ou morale ». On met en œuvre à la Mairie la loi du 3 octobre 1940 relative au statut des Juifs mais il est difficile d'évaluer le zèle avec lequel il est appliqué puisque l'on n'a rencontré que le renvoi de Geneviève Blum le 31 mars 1941[449]. Dans le même temps, le serment de fidélité à Pétain est étendu à tous les sans-grades de l'administration par l'acte constitutionnel du 4 octobre. Un exemple parmi d'autres, Louis Ismeurt, mécanicien aux services municipaux, signe, vingt jours après, le document par lequel il « affirme sur l'honneur n'être ni gaulliste ni communiste, et suivre loyalement les directives du gouvernement du Maréchal et s'engage à ne se livrer à aucune appréciation ni manifestation d'idées politiques ni en services, ni en dehors ». Difficile d'apprécier le degré cette loyauté imposée, surtout, comme c'est le cas ici, lorsque la signature n'en est pas une mais la simple reproduction du nom patronymique[450].

La situation des personnels enseignants est renseignée à plus petite échelle. Parmi les 2 442 classes primaires de Meurthe-et-Moselle, seule une femme appartient à une société secrète, 750 fonctionnaires sont syndiqués, 250 inscrits à l'Association des Instituteurs et 1 323 ne font partie d'aucun groupement[451]. Cela ne semble pas justifier une épuration d'envergure car « aucun membre de l'enseignement primaire ne se livre actuellement à une activité politique quelconque »[452]. On se doute évidemment qu'un certain nombre ne sont pas sincèrement ralliés

[447] Vincent Borella, « La Meurthe-et-Moselle » *in* Denis Peschanski, Gilles le Béguec (dir.), *Les élites locales dans la tourmente du Front populaire aux années 50*, CNRS éditions, 2000, pp. 339-343.
[448] Rapport de Jean-Pierre Ingrand du 18 juillet 1941 ; ADMM, WM 384.
[449] Mairie ; AMN, 2 D 50. Le témoignage de Jacqueline Véchambre montrera l'aide apportée à une Juive qui a continué à travailler à la Trésorerie générale (*cf.* troisième partie).
[450] Mairie ; AMN, 4 H 711.
[451] Rapport de l'Inspection d'académie du 20 novembre 1940 ; ADMM, WM 1161.
[452] Rapport du maire au préfet, 1er janvier 1942 ; AMN, 4 H 703.

« mais tous agissent et s'expriment comme s'il en était ainsi ». Quoi qu'il en soit, le personnel est étroitement surveillé et « toute manifestation d'hostilité ou manque de loyalisme serait impitoyablement sanctionnée ». Les directeurs des écoles Gebhart et du Placieux en font d'ailleurs les frais au début 1941 en raison de leur activité politique ancienne : le premier est déplacé en janvier, le second révoqué un mois après. Trois autres enseignants de la ville sont diversement incriminés, le plus souvent en raison de leur insuffisance professionnelle, mais on punit aussi une institutrice de Jarville au motif de son homosexualité.

Dans le cadre du service quotidien, une instruction municipale du 7 novembre 1940, c'est-à-dire quinze jours après Montoire, interdit au personnel « toutes conversations, discussions, controverses ou polémiques, se rapportant directement ou indirectement à la politique française ou étrangère et aux opérations militaires ». Le préfet régional réitère et étend la mesure à tous les fonctionnaires en juin 1942 avec « l'interdiction formelle de s'occuper de questions étrangères à leur service et d'introduire toute documentation de politique intérieure ou extérieure »[453]. Ce que recherchent là les autorités, c'est davantage une forme de neutralisation politique des services publics, autant à l'encontre de la subversion que du collaborationnisme, plutôt que de les utiliser comme un terreau pour la propagande d'État. À défaut, lorsque le brigadier Fabre en vient à des voies de fait contre l'inspecteur de sûreté Didierjean au cours d'une discussion sur les faits de guerre le 30 mars 1941, la différence de sanction (privation de traitement contre réprimande) laisse présumer que toutes les opinions ne se valent quand même pas[454]. Dernier exemple, celui de M. Jolibois, professeur de sciences naturelles au lycée Poincaré, qui déclare au lendemain du discours de Pétain, le 30 octobre 1941 : « je me fous des constellations, de la culotte de peau et du képi, un lycée est d'abord un hôtel, ensuite un lieu où l'on fait de l'acrobatie au mât de cocagne et où l'enseignement est accessoire »[455]. Son incrimination rappelle que le contrôle ne vient pas seulement d'en haut, puisque c'est à l'intérieur même de sa classe qu'émane la dénonciation.

La surveillance et la punition sont les armes de Vichy pour s'assurer du concours de ses agents. Il en est une autre : la velléité de créer un Uriage nancéien pour modeler à la racine des hommes à l'image du régime. On choisit pour cela le site de la chartreuse de Bosserville afin d'accueillir l'école régionale de cadres d'Art-sur-Meurthe. Le premier stage voit le jour en octobre 1941 avec une équipe réduite de 6 personnes dans le but d' « *accrocher* les éléments nouveaux issus de milieux

[453] Préfecture régionale, 5 juin 1942 ; ADMM, WM 1170.
[454] Mairie ; AMN, 1 I 6.
[455] Mairie ; AMN, 1 I 245.

différents ». Un bilan dressé en novembre 1942[456] donne pourtant un résultat en demi-teinte. 23 stages ont été organisés en un an (3 d'information, 11 spécialisés, 6 de formation, 1 de sélection et 2 d'anciens) mais on avoue que ceux concernant les moniteurs professionnels, les instituteurs et le service civique rural ont donné « le plus de mal ». Sur les 655 stagiaires concernés, toutes formations confondues, il y a 30% d'absents et jusqu'à la moitié parmi les étudiants. Au final, 51% des présents ont fait partie des mouvements de jeunesse, 21% des scouts et éclaireurs et 18% ont été adhérents à des organismes catholiques, c'est-à-dire qu'ils appartiennent aux catégories sociologiques a priori pas les plus insensibles à la Révolution nationale. Les autres (165 étudiants, 111 ouvriers, 98 instituteurs, 53 employés et 90 professions libérales) montrent que l'ouverture à « tous les milieux » est somme toute limitée. De plus, l'état d'esprit ne répond pas aux espérances avec seulement 40% pour le Maréchal (« 15% de convaincus, le reste *bien-pensants* ») contre 60% de « *contre*, sceptiques, gaullistes, gens sans réaction ». Le délégué régional à la Jeunesse peut en dernier recours se targuer des 85% de stagiaires volontaires pour prêter le serment de fidélité, mais l'attachement à Pétain n'est pas pour autant gage de « l'efficacité des méthodes » comme il le prétend. L'expérience de l'école des cadres d'Art-sur-Meurthe est un échec patent dans la mesure où elle n'a pas donné naissance à l'élite espérée par manque de moyens, la réticence des milieux catholiques à se voir dépossédés d'une influence sur la jeunesse à travers leurs organisations et l'opposition larvée de l'occupant. Dans sa volonté d'encadrer les jeunes et de former un personnel à sa botte, Vichy s'est révélé incapable de trancher entre ceux que J.-P. Azéma et F. Bédarida[457] appellent les « démocrates » et les « totalitaires », d'où le choix d'une voie moyenne qui paralyse le Secrétariat général à la Jeunesse et fait s'effondrer, à la fin 1942, ses créations mort-nées. L'école de Bosserville n'y échappe pas.

### E. Défendre la souveraineté française

#### • Collaborer

R. O. Paxton[458] a démontré que la collaboration d'État résulte de démarches françaises et qu'elle n'a pas été envisagée par Vichy comme un stratagème visant à protéger ses prérogatives par un « double jeu ». La théorie fallacieuse du glaive gaulliste et du bouclier pétainiste inventée plus tard

[456] Rapport du délégué à la Jeunesse du 21 novembre 1942 ; ADMM, WM 1161.
[457] Cité par Bernard Comte, « Les organisations de jeunesse », *in* Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, *Vichy et les Français… op. cit.*, p. 418.
[458] Robert O. Paxton, *La France de Vichy… op. cit.*

a vécu. Pour autant, « collaboration » et « kollaboration » ne se recoupent pas en dépit de la définition légale donnée par l'article 3 de la convention d'armistice du 22 juin 1940. Selon elle, c'est la situation qui engage le gouvernement à « faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice (des droits de la puissance occupante) et à la mise en exécution avec le concours de l'administration française »[459]. Il s'agit, pour l'État français, de garantir l'expression de sa souveraineté à l'intérieur du territoire occupé alors que les Allemands la conçoivent comme le moyen de contrôler à moindre coût la neutralisation du pays. D'un côté, la préservation de l'autorité, de l'autre, sa limitation. Pour autant, si personne n'est dupe des ambiguïtés de la collaboration, elle lie les deux partenaires : Pétain a besoin de l'aval de l'occupant pour faire valider ses normes, celui-ci ne peut faire l'économie de l'administration française pour assurer l'ordre.

Les documents qui rendent compte de la collaboration à Nancy le font en termes presque invariables qui renseignent peu. Ne serait-ce parce que les Allemands font partie des destinataires. Entre juin 1942 et mai 1944, le maire évoque toujours des rapports « corrects et courtois »[460], tandis que le préfet les qualifie de « corrects », « sans aucune difficulté »[461]. C'est en lisant entre les lignes de l'Intendance de police que l'on décèle pourtant l'existence de hauts et de bas[462] :

> août 1942 – « relations avec les autorités d'occupation correctes et courtoises »
>
> février 1943 – « relations avec les autorités d'occupation : courtoisie et dignité »
>
> mars 1943 – « relations correctes avec les autorités d'occupation limitées aux nécessités du service »
>
> septembre 1943 – « relations avec les autorités d'occupation correctes mais pleines de réserve »
>
> octobre 1943 – « relations avec les autorités d'occupation correctes et facilitées par le départ d'un bon nombre de troupes »
>
> novembre 1943 – « relations correctes avec les autorités allemandes mais nervosité des Allemands »
>
> mai 1944 – « relations satisfaisantes avec les autorités allemandes »

Dans un premier temps, la collaboration se construit au niveau départemental entre la *Kommandantur* et le préfet de Meurthe-et-Moselle. Elle s'organise ensuite à l'échelle supérieure

[459] Digithèque de matériaux juridiques et politiques, Université de Perpignan. En ligne : http://mjp.univ-perp.fr/france/1940armistice.htm
[460] Mairie ; AMN, 4 H 704.
[461] Préfecture, juillet 1941 ; AMN, 4 H 703.
[462] Rapport du maire à la *Feldkommandantur* ; ADMM, WM 404.

lorsque le nouveau préfet régional est convoqué par le commandant en chef du *Bezirk C* le 13 mars 1941[463]. On aboutit alors à un double niveau d'échanges : entre le commandant de Nancy et le préfet délégué d'une part, entre le *Befehlshaber* de Dijon et Jean Schmidt d'autre part. C'est une relation établie sur le principe directeur de la subordination des autorités françaises qui en mesurent rapidement toutes les contraintes dans la gestion de l'information, le contrôle de l'action et la prise de décision.

La puissance occupante met au premier plan de ses droits celui d'être informé[464]. Il passe par la communication imposée de l'ensemble des données qui remontent ou émanent des autorités françaises, Préfecture en tête. Tous les recueils d'actes administratifs depuis octobre 1941 doivent ainsi faire l'objet d'un double jeu remis aux Allemands[465], de même que l'ensemble des rapports envoyés au cabinet du préfet par ses services subalternes[466]. En toute précaution, et afin d'éviter des distorsions, les documents sont exigés sans traduction. Les autorités françaises ont aussi l'obligation de faciliter l'accès à l'information de l'occupant. Son droit de regard est tous azimuts mais surtout orienté contre les ressortissants allemands et italiens, que ce soit au niveau des infractions liées aux contributions[467] et au droit pénal, mais surtout celles en relation avec une opposition réelle ou supposée au Reich. Concernant les Français, les données portent essentiellement sur les affaires les plus graves avec une systématisation du transfert des cas de communisme et de terrorisme. À cet effet, des listes de membres du parti communiste sont exigées le 9 octobre 1941, puis celles de Juifs le 1er avril 1942[468], ce qui montre que l'on reproduit en France la figure de l'ennemi judéo-bolchevique. Le responsable du *Sipo* le reconnait d'ailleurs : « les rapports de la police française sont considérés comme plus objectifs ; les renseignements demandés (relèvent) de la situation politique et criminelle de l'intéressé, (ainsi que) les comptes rendus nominatifs des individus arrêtés et traduits devant les tribunaux français pour raisons politiques »[469].

[463] L'ordonnance allemande du 18 août 1943 donne compétence aux *Militärverwaltungschefs* pour conférer avec les préfets régionaux de leur région. En réalité, ils accordent une délégation de pouvoir aux chefs de services des *Kommandanturen* pour mettre en œuvre une collaboration de terrain. Préfecture ; ADMM, WM 482.
[464] Le droit à l'information est à sens unique. Il arrive cependant qu'elle circule mal à l'intérieur des services de l'occupant. Von Krogh et le dr Heinrich enragent que la *Kommandantur* n'ait pas été mise au courant du séjour de Goering à Nancy le 6 décembre 1943 et de son déjeuner chez Walter, place Stanislas. Préfecture ; ADMM, WM 481.
[465] Conférence du 7 septembre 1943 entre la Préfecture et les autorités allemandes ; ADMM, WM 482.
[466] Préfecture, 24 novembre 1941 ; ADMM, WM 481.
[467] Préfecture ; ADMM, WM 481 et 1519.
[468] Préfecture ; ADMM, WM 1531.
[469] Audition d'Heinrich Huck le 10 mars 1948 ; SRPJ. ADMM, 102 W 68.

Le délai accordé aux services de Vichy pour les rapports de situation est généralement de 4 à 8 semaines, parfois moins. Il permet aux Allemands de prendre la température de la transgression dans la région mais également de mesurer le degré de volontarisme des autorités françaises à y mettre un terme. La transmission d'informations ne doit souffrir aucun retard et, lorsque plusieurs entretiens téléphoniques sont nécessaires à l'été 1941 pour une restitution des rapports à la date fixée, la mise au pas du préfet est immédiate. On lui donne un délai de 48 heures pour les affaires courantes et une réponse de suite pour les affaires importantes avec obligation « de veiller personnellement (souligné) à la stricte exécution des instructions »[470].

Pour le reste, les Allemands organisent des opérations ciblées et ponctuelles afin de chercher l'information à la source par le biais de perquisitions. C'est le cas le 30 juillet 1941 lorsque sont saisis chez l'évêque Fleury des documents privés ainsi que les rapports quinquennaux réservés au pape[471]. Quatre mois auparavant, c'est le siège du Parti social français du colonel de La Rocque, rue Saint-Dizier, qui en faisait les frais[472].

Le contrôle est la deuxième caractéristique de la conception allemande de la collaboration. Il commence par l'assentiment donné à toutes les nominations et, en aval, par la pratique des destitutions. Le *Feldkommandant* n'a certes pas le pouvoir d'infléchir les décisions du *MBF* quant à l'installation des principales autorités dans la région mais il peut les orienter par ses avis. Par exemple, le 19 août 1942 lorsque le préfet délégué Albert Daudonnet quitte ses fonctions, il est décrit comme « un Français entêté ( ) qui ne recherche en aucune façon les relations avec les autorités allemandes et ne cherche pas non plus à cacher ses positions inamicales. Par contre, des reproches concrets ne peuvent être formulés à son égard parce qu'il est très habile. Il n'est pas qualifié pour être préfet ; une bonne coopération ne sera jamais possible avec lui »[473]. À l'opposé de son successeur, Louis Dramard, qui est loué pour être « positif vis-à-vis du Reich » et permet que « le travail avec lui se (fasse) extraordinairement bien »[474]. Toutes les affectations de moindre importance sont passées au crible, notamment lorsque les Allemands réclament en décembre 1943 la liste des anciens officiers exerçant des fonctions rémunérées par l'État dans le département et les communes[475]. Mais c'est la reddition de compte qui reste la pratique la plus courante. Elle est

[470] *Feldkommandantur*, 18 juillet 1941 ; ADMM, W 1059/8.
[471] Préfecture ; ADMM, WM 1519.
[472] Police, 6 mars 1941 ; ADMM, WM 402.
[473] Cité par Jean-Pierre Harbulot, *Le service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes… op. cit.*, p.75.
[474] *Ibid*., p.75.
[475] Ministère de l'Intérieur, 12 décembre 1943 ; ADMM, WM 482.

institutionnalisée par des conférences à la *Feldkommandantur 591* ou à Dijon comme celle qui a lieu le 5 novembre 1943 dans le but de passer un savon au préfet régional – qui préfère, lui, parler d' « observations sévères » – en raison du développement d'actes de terrorisme[476].

À côté, des « audits » étudient les services administratifs de manière à s'assurer qu'une part de leur activité et de leurs moyens ne soit pas détournée contre le vainqueur. Ainsi, à la fin 1941, les responsables français sont sommés de justifier les contradictions observées dans les états des forces de l'ordre. L'occupant constate en effet qu'il est « de notoriété » qu'il existe un service de police judiciaire alors qu'il n'apparait pas dans les organigrammes, que l'armement de la police de sûreté ne correspond pas à l'inventaire général, que les nombres de revolvers et de munitions en service et en dépôt ne coïncident pas, enfin, qu'il y a 166 gendarmes de plus par rapport aux effectifs présumés d'août 1940[477]. À chaque fois, les inventaires doivent être actualisés, des correctifs apportés et la bonne volonté préfectorale prouvée. Il existe, au besoin, un moyen supplémentaire de le vérifier grâce aux indicateurs stipendiés par les services d'Huck et de son successeur Gallinger. Une douzaine officie en tant que permanents, d'autres comme supplétifs, y compris tous les chefs des mouvements collaborationnistes de la ville qui, à défaut d'avoir la main sur le maintien de l'ordre, peuvent toujours noyer leur amertume dans la surveillance zélée de la police.

En dernier recours, la *Feldkommandantur* se réserve le droit d'ordonner directement aux autorités locales… ou de les contourner. Les injonctions n'ont pas toutes la même ampleur selon le nombre d'acteurs qu'elles mobilisent et le fait qu'elles proviennent de l'appareil d'occupation dans une volonté politique ou d'Allemands pour leur compte personnel. Dans ce dernier cas, elles relèvent davantage du passe-droit, notamment dans « les fréquentes interventions et pressions faites par des officiers et sous-officiers allemands en faveur de personnes (souvent leurs maîtresses) ayant des comptes à rendre à la police française »[478]. Toutes différentes sont les pressions réitérées du docteur Roller qui, sentant le vent tourner, réclame en avril et mai 1944 la réalisation d'un plan du maintien de l'ordre de grande ampleur impliquant l'intégralité des forces françaises de Nancy[479].

Le meurtre du soldat Mathias Strauch le 15 avril 1942 dans l'école supérieure de filles réquisitionnée de la rue Saint-Léon détaille la façon dont les Allemands disposent des autorités françaises[480]. Immédiatement et conformément aux mesures prévues en cas d'attentat, la police

[476] Préfecture ; ADMM, WM 482.
[477] *Feldkommandantur* ; ADMM, WM 351.
[478] Police, situation du canton sud, 28 juillet 1941 ; ADMM, WM 1519.
[479] Préfecture ; ADMM, WM 311.
[480] Mairie ; AMN, 4 H 933.

nancéienne est déployée pour surveiller la périphérie en même temps qu'on procède à l'examen de situation des suspects dans les rues, les hôtels et les cafés. Des ordres sont donnés par l'occupant au préfet régional et au maire pour l'apposition de 100 placards et affiches dans la ville afin d'inviter la population à prêter son concours à l'enquête, 10 000 tracts sont répandus dans l'agglomération, une « publicité très large » est faite dans tous les journaux français, un mandat d'arrêt est lancé et des informations envoyées à tous les services de police et de gendarmerie du territoire national. Finalement, l'occupant demande la recherche d'un suspect, un prisonnier de guerre algérien que l'on arrête dans les Vosges deux jours après, et qui est remis au capitaine Hoffmann de la *GFP*. L'affaire met en évidence plusieurs réalités :

- la coordination des services de police français et allemand sur la base de plans préétablis et fondés sur des préconçus idéologiques (meurtre d'un soldat allemand = attentat)
- la mobilisation de tout l'appareil administratif de Vichy : verticalement, à travers l'ensemble de la chaîne d'autorité (police, gendarmerie, Mairie, Préfecture régionale), et horizontalement, dans l'extension de la sollicitation à l'ensemble du territoire
- la distribution parcimonieuse de l'information allemande limitée à des considérations pratiques et la non-communication de la résolution de l'affaire

Finalement, la mise hors de cause du suspect et l'absence de mesures collectives de rétorsion amènent les autorités françaises à conclure à un « acte de vengeance ou de folie car il y a absence de vol. L'auteur est à rechercher parmi les familiers du centre (des Allemands donc). Très improbable qu'il s'agisse d'un attentat »[481]. Du point de vue de la *Kommandantur*, les Français n'ont ni à connaître l'identité d'un criminel allemand, ni à se réjouir des dissensions à l'intérieur de leur système d'occupation.

Le vainqueur possède également un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne toutes les arrestations qu'il juge utiles et recourt à la police nancéienne comme un bras séculier en charge de la sale besogne. Jean Legay, l'adjoint de Bousquet, donne même l'ordre au préfet d'assurer l'exécution des détentions au CSS d'Écrouves sans passer par la rédaction des actes d'internements administratifs, le réduisant de la sorte à une simple courroie de transmission de la répression allemande[482]. Sur le terrain, C. Chevandier rappelle que tous les agents des forces de l'ordre doivent

[481] *Ibid.*
[482] Préfecture, 15 mars 1943, suite à la conférence de Jean Legay à Paris le 5 février ; ADMM, WM 1519.

se considérer comme des auxiliaires des autorités d'occupation avec lesquelles ils ont obligation de « collaborer et aider spontanément sans nécessité (pour les Allemands) de les requérir » ; et l'auteur de parler de « rapports presque hiérarchiques » [483]. La sujétion est cautionnée par l'intendant de police Protche qui en profite, à travers l'exemplarité de la sanction du gardien de la paix Pierrel, pour rédiger une note de service rappelant à tous « les marques extérieures dues aux officiers allemands »[484].

Les ordres transmis par l'occupant ont inévitablement des répercussions sur la politique répressive de Vichy mais il est délicat de dire dans quel sens ils encouragent ou non la transgression. Les instructions de mai 1942 la favorisent très certainement qui obligent la police française à la surveillance de jour et de nuit du domicile des militants communistes et terroristes arrêtés mais, ce faisant, elles perturbent l'ensemble des services et entraînent une diminution des enquêtes judiciaires ainsi que des renseignements administratifs. Inversement, certaines recommandations allemandes peuvent être interprétées par la Préfecture dans un sens encore plus coercitif qui restreint la désobéissance. C'est le cas le 1er octobre 1942 lorsque le commandeur Schmiling du *Sipo-SD* transmet une note concernant le communiste Marcel Baumann en ces termes : « je suis d'avis qu'il n'est pas nécessaire de faire incorporer aujourd'hui encore, dans une action d'arrestation, certaines personnes, uniquement pour leur attitude politique antérieure si, pendant quatre ans elles ont prouvé avoir abandonné leurs idées communistes antérieures et qu'elles ne veulent plus avoir à faire avec le communisme »[485]. Le préfet Schmidt l'a pourtant fait inscrire cinq jours avant sur les listes des individus opposés au gouvernement et considérés comme dangereux pour la sécurité publique « en raison de ses anciennes tendances révolutionnaires ». Il n'interprète pas l'appel à la clémence allemande comme une absolution du repenti car Baumann échappe simplement à une arrestation préventive mais reste un suspect en puissance sous le coup d'une « prudente réserve et d'une attention vigilante » qui peuvent lui valoir à tout moment un internement administratif. Dans le premier cas, celui des instructions de mai 42, la soumission aux injonctions de la *Kommandantur* ouvre un système de vases communicants qui laisse une marge d'expression à la déviance. Dans le second, l'affaire Baumann, l'obéissance des autorités françaises est incomplète car pondérée par des considérations politiques qui refusent de céder le pouvoir d'incrimination. Ce faisant, en gardant la main sur « ses » transgresseurs, tout Vichy, derrière le

[483] Christian Chevandier, *Policiers dans la ville*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2012, p. 799.
[484] Pour ne pas avoir salué un Allemand, André Pierrel est puni le 29 mai 1943 d'une suppression de trois jours de congés annuels et d'une inscription dans son dossier. SRPJ ; ADMM, 102W 38.
[485] Préfecture ; ADMM, W 927-7.

préfet, a l'illusion de tenir sa souveraineté. Quoi qu'il en soit, cela démontre qu'il existe bel et bien une marge de manœuvre pour les représentants de l'État français.

• Défendre

Comment protéger l'autorité de l'État si l'on ne connait pas les sujétions qui la menacent ? Pour résoudre le dilemme, et dans la foulée de l'installation du vainqueur, Vichy invite les autorités locales à dresser l'inventaire de ses actes « jugés inacceptables pour la sauvegarde de la souveraineté française ou l'exercice de notre administration »[486]. Le « dossier » doit inclure toutes les exigences abusives qui seraient demandées aux fonctionnaires en contradiction avec la législation française et les traités en vigueur, liste d'intentions à l'appui :

Exercice de la souveraineté

- obstacles mis au retour du personnel administratif ou ecclésiastique

Personne des habitants

- arrestations, détentions
- déportations, rafles, recensements
- violences, voies de fait
- condamnations
- atteintes à la liberté de conscience, libre exercice des cultes, libertés d'opinion et de réunion

Biens des habitants

- vols, pillages
- destructions
- amendes, contributions en argent
- confiscations, séquestres, saisie des valeurs, ouverture de coffres en banque
- perquisitions
- réquisition de biens mobiliers
- réquisition de biens immobiliers

L'état des empiètements allemands est régulièrement dressé en prenant soin de distinguer ceux qui émanent de la *Feldkommandantur* du comportement de certains de ses services ou créatures. Dans la première situation, il s'agit d'une violation de l'esprit de la convention d'armistice, auquel

[486] Préfecture, 25 juillet 1941 ; ADMM, WM 1519.

cas il faut en référer directement à Vichy qui est en mesure d'actionner le levier de la commission de Wiesbaden ; dans la seconde, on peut espérer que des doléances de la Préfecture régionale suffisent à faire infléchir l'occupant. Ainsi, lorsque des frictions apparaissent en juin 1941 sur l'application des lois fiscales et le sens abusif donné par les Allemands à « butin de guerre », la coordination des services au niveau local permet de faire rentrer les choses dans l'ordre[487].

La défense des intérêts français varie en importance, dans le temps et en fonction des intentions des acteurs. Il est néanmoins possible de dégager deux lignes de force : l'autonomie de l'information et l'opposition aux ordres de l'occupant. La première est primordiale car seul un État maître des renseignements est en capacité d'exercer sa souveraineté. Dans cet objectif, le secrétaire de la Préfecture régionale Dieudonné met en place un système de centralisation avec pour clé de voûte l'Intendance de police. C'est vers elle que converge désormais « tout ce qui était adressé aux services étrangers afin d'empêcher les communications préjudiciables aux intérêts et au prestige français »[488]. Trois types de sources particulièrement sensibles sont visés : les documents nominatifs qui émanent de la police judiciaire, les rapports mensuels des renseignements généraux sur les réfractaires et tout ce qui provient du secrétariat particulier de l'intendant de police. Il s'agit avant tout d'éviter les anciennes pratiques, notamment de la PJ, d'une transmission directe aux autorités allemandes pour hâter l'exécution des mesures. Dès lors, l'ensemble des administrations est dans l'obligation de tenir au courant le préfet régional, non seulement des démarches effectuées, mais aussi de toutes les demandes de la *Kommandantur*[489]. Ce à quoi se conforme de bonne grâce le président de la Cour d'appel en faisant remonter à l'été 1941 : « RAS, liberté et indépendance complètes des tribunaux. Rapports corrects, pas d'incidents. Rapports limités à des demandes de renseignements ou de communication de pièces. Pas d'intervention pour droit de grâce ou de libération »[490]. Le bilan est positif à en croire l'intendant Protche puisque la centralisation aurait permis de faciliter « les interventions pour soustraire des Français à la répression ou adoucir les sanctions ». En outre, la pratique de rétention d'information est d'autant plus de mise qu'elle est encouragée d'en haut sous l'inspiration du ministère de l'Intérieur. C'est le cas en 1943 lorsque les Allemands demandent la liste de tous les anciens officiers nommés dans l'administration avec, pour réaction, l'ordre donné par le préfet aux autorités locales de limiter la transmission « aux

[487] Rapport du maire au préfet ; AMN, 4 H 703.
[488] SRPJ, 5 janvier 1946 ; ADMM, 102 W 38.
[489] Préfecture ; ADMM, WM 481.
[490] Préfecture ; 30 juillet 1941 ; ADMM, WM 1519.

renseignements purement biographiques »[491]. Et là encore, André Jean-Faure doit être informé en priorité. Il faut néanmoins être sûr, pour garantir ces manœuvres, qu'il n'y a pas de « mouches » dans l'appareil comme le laissent craindre les tentatives d'immixtion allemandes en octobre 1941[492]. Le refus du maire d'intégrer dans la police de sûreté Hugues Binet, un ex-camelot du roi au service d'Huck, sous le prétexte qu'il est « un élément dangereux d'agitation et de délation » témoigne de la réalité du filtrage.

Retenir l'information est une chose, mais pénétrer l'appareil allemand pour la recueillir s'avère autrement complexe. Le problème se pose surtout à propos des personnes arrêtées de façon discrétionnaire par l'occupant, qui laisse la plupart du temps les autorités françaises dans l'ignorance de leur identité ainsi que des sentences prononcées[493]. Les demandes se heurtent aux invariables réponses de la *Kommandantur* selon lesquelles « seul le *MBF* est compétent pour prononcer l'élargissement de personnes arrêtées par la police allemande »[494]. Il reste, en dépit de cause, à demander l'intervention du délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés de Brinon ; non sans succès parfois comme le montre la commutation de la peine de mort en internement de quatre étudiants pro-gaullistes en février 1941[495]. Quoi qu'il en soit, retirer des individus des griffes allemandes reste une entreprise délicate car il y a peu de chances d'obtenir des relaxes, sauf à faire comprendre à la *Kommandantur* où se trouve son intérêt. La souscription d'un contrat de travail en Allemagne ou la reconnaissance d'une qualité professionnelle « irremplaçable » sont plus intéressantes pour le Reich qu'un internement en camp de concentration ; de même, le maintien à Écrouves de certains prisonniers plutôt que leur déportation vers Compiègne pourrait permettre « d'atténuer le mauvais esprit et (contribuer) au maintien de la discipline » dans le centre de séjour surveillé[496].

Quant à l'opposition aux ordres allemands, elle se manifeste diversement. Tout d'abord sous la forme d'une non-exécution masquée par différents stratagèmes que détaille l'intendant

[491] Préfecture ; 12 décembre 1943 ; ADMM, WM 482.
[492] Rapport du maire au préfet ; AMN, 4 H 704.
[493] C'est surtout à partir de la Libération que l'on connaît dans le détail le fonctionnement des sentences allemandes après l'interrogatoire du *SD* : le déferrement au tribunal, la libération après avertissement, une condamnation à 6 mois de prison, l'envoi en Allemagne pour le travail obligatoire, la déportation en camp de concentration, le traitement selon l'ordre « Nuit et Brouillard ». SRPJ, rapport du 10 juillet 1947 ; ADMM, 102 W 72.
[494] Préfecture ; ADMM, 927/19.
[495] Mairie ; AMN, 4 H 933.
[496] Dans ces trois exemples, il s'agit respectivement d'un ancien communiste de Dombasle, Victor Maire, de Raymond Cherrière qui sert d'indic à la police française et du curé de Maxéville l'abbé Steinger. SRPJ ; ADMM, 102 W 38.

Protche[497] : punitions réclamées par l'occupant « dans la plupart des cas jamais enregistrées et non effectives », sanctions détournées de leur mobile « comme effet d'une lettre envoyée par la *Gestapo* afin de faire croire à une prise en compte de leurs injonctions », etc. Dans tous les cas, il s'agit d'éviter au maximum une « ingestion » (sic) allemande dans les services français. On laisse également une marge d'interprétation transgressive aux personnels à travers des formules implicites. Ainsi, une « recherche (d'individu) sans emploi de mesures de contrainte ni de coercition doit être comprise comme une entière responsabilité de l'acte laissée au chef et une façon d'empêcher les policiers et gendarmes d'être pris entre leur devoir et leur conscience ». C'est une forme de désobéissance par délégation qui permet à la hiérarchie tout à la fois de ne pas engager sa responsabilité directe, de donner l'impression d'encourager les initiatives et de préserver la fonction de commandement. Cette pratique couvre le commissaire du 1er arrondissement Florès, qui est certes sanctionné en novembre 1943 pour ne pas avoir signalé l'incident entre un policier et un fonctionnaire allemand, mais le blâme dont il écope reste virtuel[498]. De son côté, le secrétaire particulier de l'intendant, R. Dieudonné, développe toute une panoplie de déviances : la minimisation des affaires, le retard des dossiers, « l'illusion donnée aux Allemands d'être obéis sur les sanctions, un semblant d'exécution dans les ordres reçus permettant une passivité apparente permettant d'agir plus fermement dans les affaires plus importantes, jusqu'à la non application et la non prise en compte » pures et simples[499]. Et le commandant de police du Commissariat central de filer la métaphore : « c'est dans une poulie, la partie du filin à laquelle on donne du mou, pour pouvoir tirer plus fermement sur l'autre… ».

L'opposition se fait aussi à visage découvert, frontalement, par l'établissement d'un rapport de force. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir en amont le soutien de Vichy ou de prendre appui sur des situations déjà tranchées, surtout pour les affaires les plus sensibles de résistance et de prises d'otages. Pour preuve, en septembre 1943, la *Kommandantur* demande à ce que les auteurs d'un sabotage à Rosières-aux-Salines soient traduits devant la justice militaire allemande. Le préfet régional s'y oppose au double motif que, d'une part, les armées d'occupation ne sont pas mises en cause et que l'affaire relève de l'action gouvernementale ; d'autre part, que les accords Oberg-Bousquet ont qualifié la justice française[500]. Il refuse également de faire interpeller des militants communistes pour qu'ils servent d'otages en octobre 1941, c'est-à-dire deux mois après l'attentat du

[497] SRPJ ; ADMM, 102 W 38.
[498] *Ibid*.
[499] Déclaration de Henri Barbier, commandant des gardiens de la paix au Service régional de la Sécurité publique le 11 janvier 1946. SRPJ ; ADMM, 102 W 38.
[500] SRPJ ; ADMM, 102 W 38.

colonel Fabien au métro Barbès. L'argument avancé est que « les autorités et la police française ne doivent exécuter que les opérations décidées par elles et dont elles conservent le contrôle » [501]. La justification ne trompe personne car si l'occupant cède sur ce cas précis, c'est seulement pour ne pas générer l'hostilité de la population en réaction à la livraison par la police française de communistes aux Allemands[502].

La menace de la réquisition de fonctionnaires pour le STO est une autre source de conflit. Quand des gardiens de la paix ou des GMR sont requis, on rappelle les instructions de la Direction générale de la police nationale à Vichy ainsi que les engagements pris par l'occupant à considérer les incorporés dans les forces de l'ordre comme des sursitaires définitifs. Pourtant, dans la majorité des cas, les protestations restent lettres mortes ainsi que le confirment deux exemples choisis aux dates extrêmes. En juillet 1940, les demandes réitérées de délivrance de visas par la *Feldkommandantur* de Dijon pour le retour de plusieurs centaines de fonctionnaires sont sans effet[503], même chose pour la condamnation par le conseil municipal de Vandœuvre des violations des lois de la guerre par l'armée allemande le 7 septembre 1944[504].

La protection de la souveraineté française est une transgression en soi puisqu'elle contredit la normalité de la collaboration. Mais cette remise en cause détient une part d'ambiguïté dans la mesure où elle peut aussi bien favoriser l'État français que la Résistance, voire les deux. Le cas de Robert Dieudonné est à ce titre intéressant. En tant que chef de cabinet de l'intendant du maintien de l'ordre, il est le maître d'œuvre de la centralisation de tous les dossiers au bénéfice de l'intendant Protche et du préfet régional et connaît donc la teneur de toutes les transmissions à l'occupant. Cette rationalisation du service joue inévitablement en faveur de l'efficacité de Vichy. Cependant, Dieudonné développe en parallèle une action subversive à motivation d'abord patriotique, puis en lien direct avec la Résistance. Il intègre en effet Libération-Nord par l'intermédiaire d'Henri Barbier, commandant du service régional de la sécurité publique et organisateur militaire du mouvement pour la Meurthe-et-Moselle. C'est grâce à lui qu'il rencontre le futur président du CDL Peeters, ainsi que le colonel Gérard, responsable du plan insurrectionnel de Nancy. Ancré dans la subversion, Dieudonné utilise sa position stratégique pour agir dans toutes les directions :

- la manipulation des états périodiques de recherches afin de les rendre négatifs

[501] Préfecture, 31 octobre 1941 ; ADMM, WM 463.
[502] Police, 7 mai 1942 ; ADMM, W 927/14.
[503] Police, juillet 1940 ; ADMM, WM 1519.
[504] Préfecture ; ADMM, WM 463.

- l'atténuation de la « rigueur des sanctions » par des interventions fermes, ponctuelles et ciblées auprès des services de la *Gestapo*
- le refus d'informer les Allemands au-delà de la connaissance qu'ils ont des affaires ou la « volonté d'en réduire au minimum l'importance »
- la préservation des dossiers de fonctionnaires de police de mentions incriminantes
- la prévention des maquis et des réseaux des opérations de police
- le détournement des recherches de résistants
- la préparation d'un plan de capture du chef de la *Gestapo* von Krogh
- la neutralisation autant que possible des indicateurs dans les services de police (Courrier, Vinot, Trouette)

Au total, Dieudonné a protégé environ 350 patriotes par son « attitude parfaite » qui lui a permis de se « jouer (des Allemands) en leur donnant l'illusion d'une collaboration qui, pour les avertis, n'était qu'apparente »[505]. Or, c'est dans cette « apparence » toute en équivoque que se trouve le nœud gordien de la transgression dans la collaboration. Elle pose comme préalable d'être partie prenante de l'appareil d'État et, à ce titre, de participer à une œuvre collective de répression. Elle nécessite d'en passer, au mieux, par les rites (le serment, la déclaration de non appartenance aux sociétés secrètes, la francisque…) ; au pire, par l'adhésion à l'idéologie de Vichy, tout en donnant des gages à l'occupant. Enfin, et non des moindres, il est nécessaire de définir des priorités dans la désobéissance qui différencie une activité « ordinaire » pouvant se retourner à charge contre l'intéressé d'une transgression qui n'est efficace, elle, que si l'on n'en trouve pas la trace. Le cas de « l'abominable »[506] lieutenant-colonel René Fourrier, nommé directeur régional à la main-d'œuvre en août 1943, en illustre toute la complexité, comme beaucoup de ces hommes et femmes qui ont eu des comptes à rendre à la Libération. En 1945, la Cour de justice de Nancy examine les faits suivants qui valent à Fourrier cinq ans de prison et vingt ans de dégradation pour manœuvres antinationales et dénonciation antisémite[507] :

- il a fait arrêter maître Carcassonne et son épouse au café Thiers en mai 1944 à la suite d'une conversation à haute voix évoquant leur judéité

[505] Déclaration de Henri Barbier, commandant des gardiens de la paix au Service régional de la Sécurité publique le 11 janvier 1946 ; ADMM, 102 W 38.
[506] Le terme est du commissaire de la République Chailley-Bert le 26 février 1945. ADMM, W 1059/7.
[507] SRPJ, juin 1945 ; ADMM, 102 W 17. Fourrier est condamné le 22 février 1946 pour « relation avec l'ennemi » sous les motifs suivants : « fréquentation des membres de l'administration militaire allemande, a servi les intérêts allemands dans ses fonctions de directeur régional à la main-d'œuvre, a livré à la police allemande des Israélites » ; police, 15 mars 1946 ; ADMM, 102 W 38.

- il a été logé par les services de la *Standortkommandantur* et a entretenu des relations ambiguës avec les autorités allemandes (amitiés, salut nazi) faisant de lui un « collaborateur »

- il a participé à la déportation du travail et anticipé par sa gestion autoritaire les demandes allemandes (notamment en faisant recenser les femmes célibataires et oisives)[508]

Pour autant, l'enquête rassemble plusieurs témoignages qui attestent d'une activité de subversion :

- il s'est opposé de façon « catégorique » à la réquisition féminine pour les usines travaillant pour l'occupant (entreprises *S-Betriebe*)

- il a manœuvré pour empêcher le départ de requis au STO ou à l'organisation Todt (interventions directes, mise en relation avec deux médecins procurant des certificats de complaisance). « Il approuvait toutes les solutions possibles qui pouvaient faire diminuer le nombre (des départs en Allemagne) »

- il a limité les contrôles allemands des changements d'employeurs aux seuls changements d'emplois

- il a transformé des statistiques en incluant un grand nombre d'étrangers, ce qui a permis d'éviter le départ en Allemagne de cinq à six cent Français

À côté, d'autres rapports renseignent sur ses comportements au quotidien sans pour autant qu'il y ait convergence. Certains témoignages parlent d'attitudes « simplement correctes et aimables » mais pas amicales avec le conseiller de la *Kommandantur* Simon, ainsi que de l'absence de sentiments favorables à l'Allemagne mais patriotiques (« il a toujours tout fait pour se dévouer à la cause de ses compatriotes »). D'autres rapportent, au contraire, un pétainisme sans ombre favorable à la collaboration, qui se révèle à l'occasion de sa promotion comme lieutenant-colonel en 1944 :

> « Le colonel Pupil exprime l'espoir que la France pourrait bientôt reprendre, dans le combat, la place qui lui revenait. Le colonel Fourrier répondit en disant qu'à son avis ce moment n'était pas encore proche, et il exhorta les jeunes à la discipline et à la confiance envers leurs chefs. Je dois signaler que son discours avait une allure pro-allemande, et était tout à fait conforme aux idées et directives du gouvernement de Vichy. Je dois dire que ce discours m'a étonné à l'époque, et par la suite, alors que M. Fourrier m'a fréquemment donné l'ordre d'intervenir auprès des autorités allemandes en faveur des Français et qu'il a toujours approuvé les démarches que j'ai

[508] J.-P. Harbulot, *Le service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes … op. cit.* p.320.

faites, de ma propre initiative et qui ont souvent donné satisfaction aux personnes qui venaient nous trouver. »[509]

Le cas Fourrier est sur la ligne rouge de la transgression. Ce n'est pas de l'ambivalence à proprement parler puisque, à la différence de Dieudonné, il n'a pas un pied dans l'appareil d'État, un autre dans la Résistance. On ne peut pas non plus parler d'un vichysto-résistant car son adhésion idéologique au pétainisme a son équivalent dans le patriotisme, pas dans la dissidence. Fourrier agit dans le respect de la norme vichyste et sa transgression se fait au nom des idéaux de l'État français, notamment l'antisémitisme et la xénophobie qui lui font sacrifier les travailleurs étrangers pour préserver les nationaux. Son « sermon » en janvier 44 montre d'ailleurs qu'il assume ses positions à contre-courant de l'opinion de ses subordonnés : « il réunit tout le personnel de la direction régionale pour lui demander de travailler dans le calme, et de ne pas faire de discussions politiques au bureau, afin de ne pas entraver la bonne marche des services. Il insiste sur le fait qu'il laissait chacun entièrement libre de penser ce qu'il voulait[510] ». Fourrier assume la continuité de la tâche confiée par l'autorité légale en faisant sien le choix idéologique de collaborer et c'est parce qu'il est au cœur de la norme qu'il peut aussi aider sans la remettre en cause. Un témoignage ne dit rien d'autre en 1945[511] : « je comprends très bien la situation délicate dans laquelle se trouvait M. Fourrier, et si ses rapports avec le conseiller Simon étaient corrects, c'était uniquement, et je le pense ainsi, pour obtenir de lui le plus d'avantages possible en faveur des ouvriers français devant aller travailler en Allemagne ou à l'*OT* (Organisation Todt) ». À travers le texte, aucune remise en cause du système d'esclavage compris comme un devoir, à peine le soulagement de travailleurs français, pas les autres…

[509] Témoignage de Jean Scherbeck devant la cour de justice de Nancy le 29 juin 1945. SRPJ ; ADMM, 102 W 17.
[510] *Ibid.*
[511] *Ibid.*

# Conclusion de la première partie

Cette première partie a planté le décor de la transgression en dégageant les « trois mondes » favorables à son apparition. En premier lieu, celui de la matérialité qui se joue au sein d'une ville de province promue derechef, et malgré elle, capitale régionale sans maîtriser véritablement les ressorts de cette nouvelle dignité. L'Occupation saisit Nancy au moment d'une mue urbanistique et économique incomplète et les nouvelles frontières mises en place par le vainqueur la coupent tout à la fois de la capitale, de son hinterland et du dynamisme engagé durant l'entre-deux-guerres. Ses fragilités se révèlent à travers une population urbaine amoindrie, qui ne parvient pas à compenser les absents de l'exode ou des persécutions, et sur laquelle se greffe l'élément exogène, vite ostracisé. Les capacités de perpétuation du corps social semblent compromises dans ce qu'il a de plus fondamental (la vie, le corps, la famille) et s'expriment, dès à présent, au travers d'une démographie moribonde. C'est que l'assurance de conditions minimales d'existence est devenue la grande affaire de tout un chacun au point de faire de la survie une téléologie à court terme.

On touche là au deuxième point, l'infléchissement des mentalités sous le poids des contingences matérielles. La relation de confiance entre société et pouvoir s'en trouve ébranlée mais, pour autant, les nouvelles représentations tirent à hue et à dia de la conservation ou du refus. Des réflexes ancestraux (le patriotisme, la religion) et transcendantaux (l'irrationnel) sont mobilisés pour offrir de nouveaux repères, ce qui, en ouvrant la boîte de Pandore d'explications alternatives aux doxas de Vichy et des Allemands, est déjà en soi un ferment de transgression.

Enfin, et non des moindre, la relation à la règle ne sort pas indemne des circonstances puisque la norme, elle-même, perd en lisibilité ce qu'elle gagne en contrainte. Obéir, certes, mais à qui ? Aux injonctions de la Révolution nationale qui puise dans l'inflation réglementaire l'illusion d'une souveraineté effective ou à l'occupant qui masque derrière le paravent vichyste sa radicalité ?

Les pistes dégagées témoignent du fait que la transgression ne surgit pas *ex-nihilo* ; malgré tout, il est difficile de parler de déterminisme. On dira plutôt qu'un faisceau de facteurs a rendu la période *a-normale* dans son sens étymologique, c'est-à-dire « à côté de la loi ». L'Occupation s'assimile à un mouvement généralisé de translation où ce qui était normal ne l'est plus et qui, potentiellement, place l'individu en porte-à-faux de la règle. Maintenant, il convient de prendre les mesures du hors-limites.

# 2e PARTIE

# -

# LES TRANSGRESSIONS

« Français,
J'ai des choses graves à vous dire.
De plusieurs régions de France, je sens se lever depuis quelques semaines un vent mauvais.
L'inquiétude gagne les esprits, le doute s'empare des âmes. L'autorité de mon gouvernement est discutée ; les ordres sont souvent mal exécutés. ( )
Aujourd'hui, c'est de vous-mêmes que je veux vous sauver. »

Philippe Pétain, 12 août 1941

# Chapitre premier
# La transgression subie : suspects et « indésirables »

## I. Les Juifs : le respect de la loi participe à la persécution

La communauté juive de Nancy est duelle, partagée entre les naturalisés intégrés et les Juifs immigrés d'Europe de l'est et d'Allemagne victimes de pogroms ou de discriminations raciales. Pour les premiers, l'acceptation des lois et des valeurs de la République va de pair avec la reconnaissance de leur identité plénière de citoyens ; quant aux arrivés récents, ils trouvent dans le respect de la norme un moyen d'éviter les poussées de fièvre xénophobes et antisémites. Dans tous les cas, il n'y pas de remise en cause des lois par les Juifs sous la III$^{e}$ République.

### A. Un problème de taille pour les autorités : identifier les Juifs de Nancy

#### • Quels Juifs ?

Le nombre de Juifs est difficile à évaluer du fait de l'absence des options religieuses dans les recensements de population d'avant-guerre (exception faite de l'Alsace-Moselle). Les autorités en sont réduites à des enquêtes, au croisement de sources administratives (le nombre de prélèvements d'étoiles jaunes par exemple) et à la recherche d'informations auprès des consistoires (*cf. graphique page suivante*).

Les dénombrements se révèlent assez précis aux charnières de la période et révèlent une tendance générale à la diminution du nombre de Juifs à Nancy entre 1939 et 1944. Les chiffres pour la Meurthe-et-Moselle vont dans le même sens, passant de 1 597 individus avant-guerre à 43, soit une baisse supérieure à 97%. Dans le court terme, trois phases apparaissent :

a. Une forte diminution au printemps - été 1940 liée à l'exode (- 60%) : le taux de départ des Juifs est supérieur à celui de l'ensemble de la population urbaine qui se rétracte de 121 201 habitants avant-guerre à 67 357 le 1$^{er}$ septembre 40 (- 44%). Cette forte réactivité peut s'expliquer par une conscience plus aiguë des Israélites de la nature du régime nazi, renforcée depuis 1933 par la présence de réfugiés qui en ont fait l'expérience.

b. Un retour des Juifs à partir de l'automne 40 jusqu'en 1942 sans que les niveaux de 1939 ne se rétablissent. La cause principale du différentiel réside dans les limitations

allemandes au franchissement des frontières intérieures, tout particulièrement pour les Juifs, plutôt que dans la nature différente des premières discriminations antisémites entre les deux zones. Dans le détail, et en se rapportant à la situation du département, on peut déceler des mouvements démographiques infra-conjoncturels alternant une diminution de l'automne 40 à l'automne 41 et, à partir de là, une reprise jusqu'au troisième trimestre 41.

c. La diminution jusqu'à la quasi-disparition de la mi-42 à l'été 44. Elle résulte du double phénomène de fragilisation liée aux statuts antisémites et de l'accélération des déportations raciales.

Évolution du nombre de Juifs à Nancy, en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges de 1939 à 1944[512]

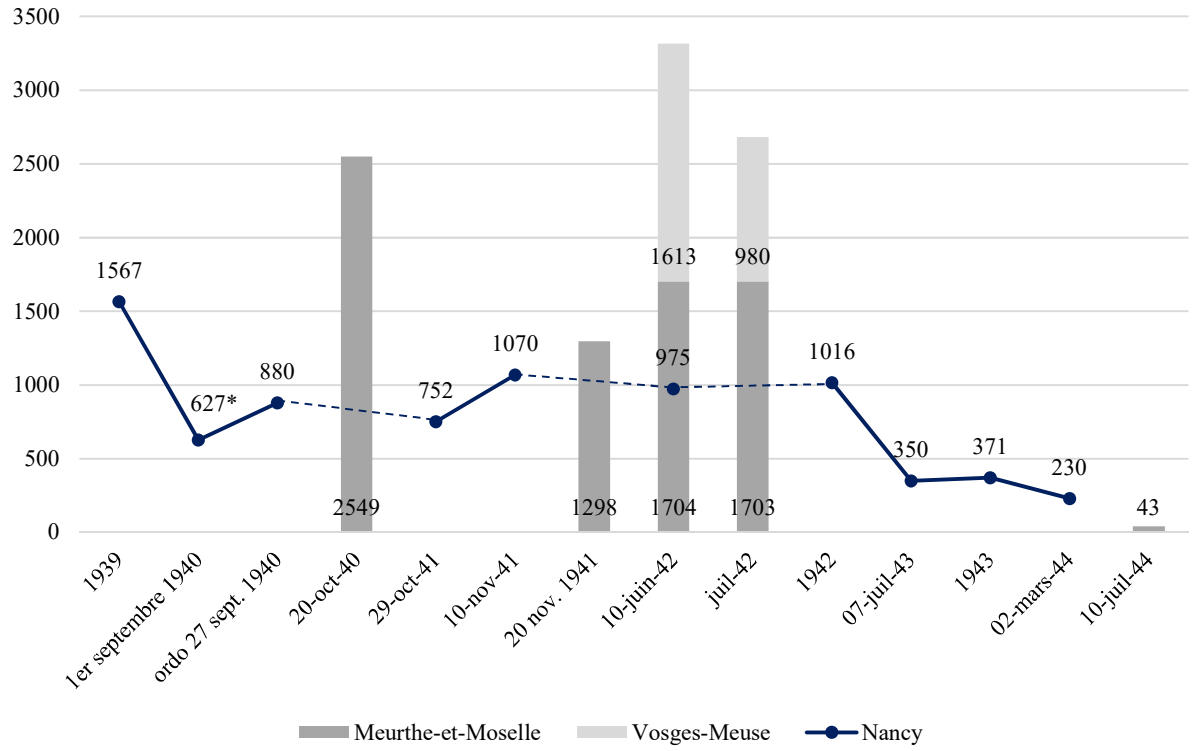


*662 en tenant compte des communes de banlieue

Il n'existe pas une communauté juive à Nancy du fait de la division entre Askhénazes d'Europe de l'est récemment immigrés et les familles françaises installées depuis plusieurs générations. F. Job estime à 3 800 le nombre d'individus pour la ville, chiffre apparemment surévalué puisque

[512] ADMM, W 84/13.

les sources n'en révèlent que 1 567[513]. Selon elle, un tiers sont des Juifs de souche ayant réussi leur intégration fondée sur la citoyenneté et l'exercice de professions commerciales, libérales ou issues du fonctionnariat (les « couches nouvelles » prédites par Gambetta)[514]. Les deux autres tiers regroupent les Juifs immigrés, notamment de Pologne, travaillant surtout dans les métiers manuels. On peut parler de coexistence entre ces deux communautés que tout sépare, à commencer par les mots qui distinguent les « Juifs » (immigrés) des « Israélites » (Français) avant le nivellement sémantique imposé par Vichy. Les distinctions culturelles des immigrés récents leur donnent une visibilité marquée (l'emploi du yiddish, les patronymes, les coutumes vestimentaires, la proximité résidentielle) réprouvée par les Juifs français qui y voient un facteur d'antisémitisme et de xénophobie. S'y ajoute une inégalité de structuration entre les deux communautés. La direction morale des Juifs français est exercée par Simon Behr, responsable du Consistoire, le Grand Rabbin Paul Haguenauer et l'industriel en mécanique Gustave Nordon, avec pour centre d'influence la synagogue de la rue de l'Équitation et la gestion du cimetière juif de Préville. Une sociabilité parallèle s'est constituée autour des immigrés à partir de l'Association Cultuelle et Culturelle Israélite de rite polonais créée en 1924 au 55 de la rue des Ponts. Le lieu fait figure de point d'ancrage pour les réfugiés récents dont une grande partie constitue une population flottante mal identifiée par les autorités. C'est particulièrement vrai pour leurs nationalités dont on ne connaît que les chiffres départementaux qui incluent, sans les distinguer, ceux de la ville.

Distribution des Juifs de Meurthe-et-Moselle par nationalités (octobre 1940 – juin 1942)[515]

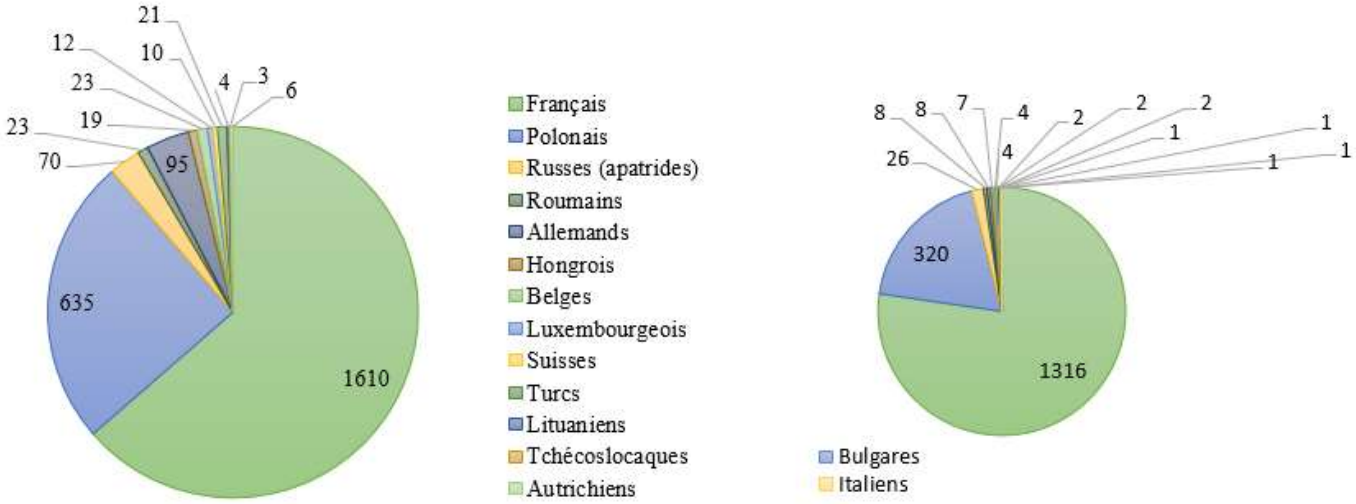


[513] Mairie ; AMN, 4 H 699.
[514] Pour la Meurthe-et-Moselle, les archives inversent le rapport au bénéfice des nationaux en 1940 et 1942, ce qui semble infirmer les chiffres avancés à Nancy par Françoise Job, « Les Juifs de Nancy pendant la guerre de 1939-1945 », Archives juives, Revue des Juifs de France n°27/2, 1994, pp.78-88.
[515] Préfecture ; ADMM, WM 335.

Les Juifs français dominent en Meurthe-et-Moselle avec 63% du total en octobre 1940 et plus de 77% en juin 1942, même si leur part absolue diminue du fait de la baisse globale d'un tiers du nombre d'Israélites d'une année à l'autre (2 736 à 1 703). Les Polonais constituent le principal contingent d'étrangers quelle que soit la période, suivis des Juifs allemands et des Russes (en réalité souvent des Polonais partis de territoires annexés par la Russie). En 1942, la distribution change peu, à la différence près que les apatrides sont des Soviétiques et que les Juifs allemands sont treize fois moins nombreux. En projetant ces résultats sur Nancy, on peut supposer que la montée en puissance des persécutions à partir de 1940 touche d'abord des populations qui en ont fait l'expérience ailleurs (pogroms de l'entre-deux-guerres en Russie et en Pologne, politique raciale nazie à partir de 1933). Tout l'enjeu pour les Juifs français est alors de développer des attitudes de survie avec des moyens dont ne disposent pas leurs coreligionnaires étrangers mais à la condition d'une prise de conscience du durcissement progressif des discriminations.

Cette communauté juive bicéphale est inscrite dans le plan de la ville comme le montre la répartition (*cf. page suivante*). Il n'existe pas de « ghetto » au sens traditionnel mais une concentration des Juifs immigrés dans les quartiers populaires et insalubres des 4e et 5e sections, c'est-à-dire dans le triangle synagogue – centre culturel juif – place du marché. De fait, une conjonction s'opère entre la présence centrale des Juifs immigrés et leur visibilité culturelle : la judaïté est une dimension sociale de Nancy avant sa mise à l'index par les politiques d'exclusion de Vichy et des Allemands. Cette singularité urbaine apparait comme un facteur déterminant dans le sens où les attitudes développées par la majorité de la population durant l'Occupation procèdent davantage de l'expérience d'une relation de proximité au judaïsme plutôt que des fantasmes développés par la propagande.

Ailleurs, la distribution des Juifs se lit sur l'ensemble de la commune, très peu dans les municipalités de banlieue. Une préférence résidentielle apparait pour les quartiers ouest de la ville (6e section) où se situent l'hospice israélite de la rue de Villers et le cimetière juif de Préville. Aucune concentration particulière dans la Vieille Ville ne témoigne de la survivance du ghetto médiéval de la rue de la Source, pas plus dans les secteurs de l'est à dominante industrielle, ni dans les « beaux quartiers » au voisinage de la faculté de droit. C'est au final un profil « classes moyennes » qui se révèle dans les choix d'habiter des Juifs de Nancy, exception faite des immigrés du centre.

Plan de la localisation des Juifs de Nancy en 1940[516]

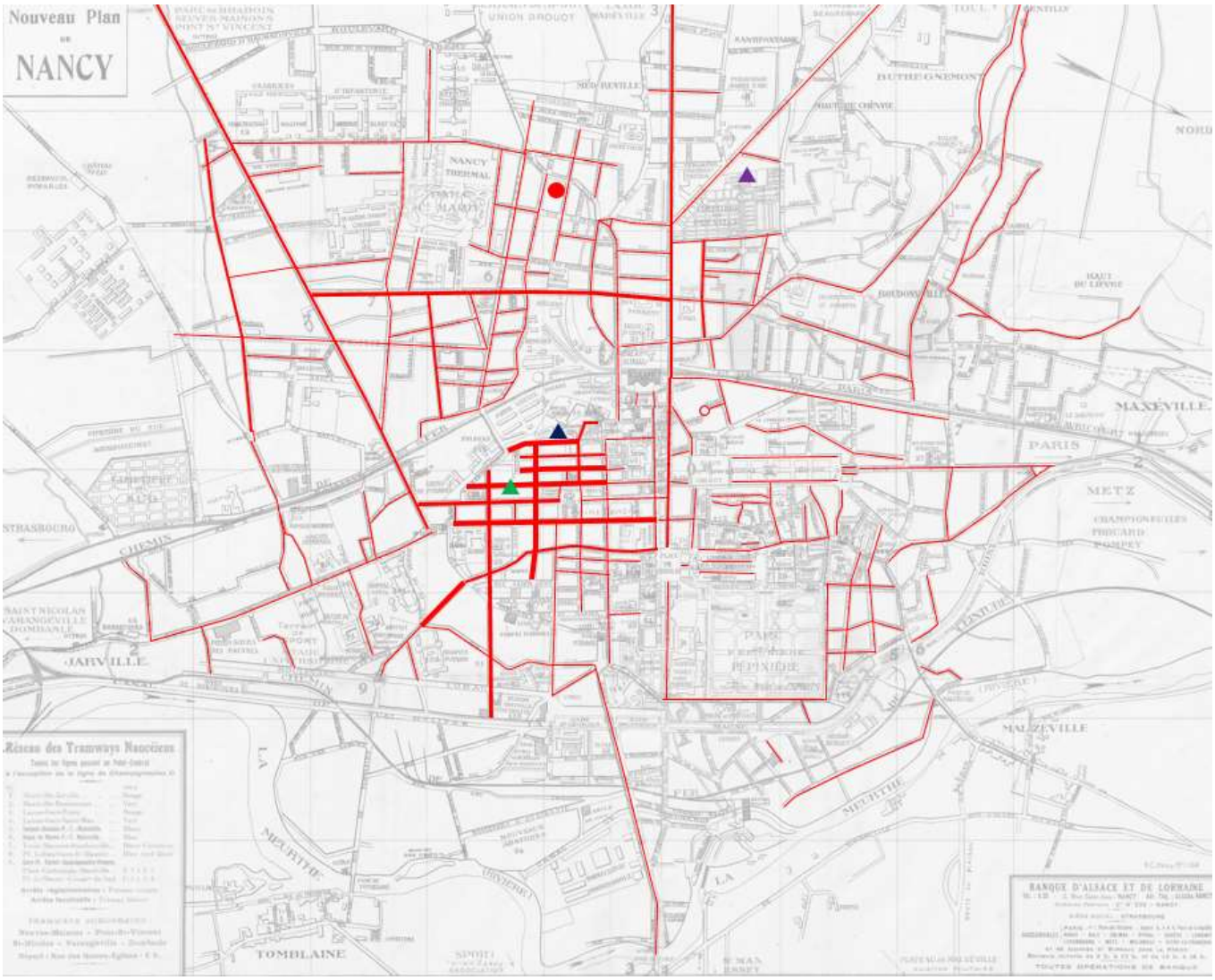


• La diversité sociale à l'épreuve de l'idéologie

Le climat xénophobe et antisémite des années 30 a rendu le « Juif » responsable de la crise économique, puis, après la débâcle, de l'effondrement du pays. S'est alors développé par l'extrême droite le stéréotype du Juif accapareur pour lequel l'argent représenterait à la fois le moyen de corruption et un projet de domination. Une fantasmagorie aux antipodes de la réalité sociale comme

[516] Préfecture ; ADMM, W 84/13.

le montrent les chiffres de la propriété juive de Nancy. C'est la mise en œuvre de la spoliation qui en fournit les clés, conditionnée par son évaluation préalable. La prise en charge est effectuée par l'UGIF qui fait remonter, le 7 juillet 1943, l'état des biens déclarés par les Israélites en croisant la propriété immobilière, la détention de terrain et du bâti non habitable, ainsi que les titres détenus à la Banque de France[517]. D'emblée, le faible nombre de déclarations (90) montre un décalage rapporté aux 350 Juifs recensés le même mois, soit un taux de propriété d'un peu moins de 25%. Ce dernier se compose majoritairement d'une capitalisation unique, avant tout la possession d'une maison (41%), beaucoup moins de titres (12%) ou de terrains (4%). La propriété cumulée (plusieurs demeures ou biens de natures différentes) concerne 42% du panel, surtout sous la forme de la propriété immobilière. Peut-être celle-ci est-elle d'ailleurs surévaluée du fait du désengagement plus lent de l'immobilier que des capitaux. Parmi les Juifs qui ont plusieurs biens, une majorité possède deux maisons et l'on distingue peu de grands propriétaires fonciers. Quelques figures ressortent néanmoins que l'on peut assimiler à la bourgeoisie juive nancéienne :

- Gustave Nordon, 9 avenue du 20e Corps : une maison, des titres, une assurance-vie, 2 terrains
- Louis Haas, 32 rue Poincaré : 6 maisons, des titres de la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de la Société générale
- Mirthil Berr, clos du Belvédère à Malzéville : 8 maisons (dont 4 individuelles), des titres, un terrain
- André Cahen, 61 rue Saint-Dizier : 5 maisons individuelles

À noter que certains propriétaires, à l'instar d'Alexandre Kahn, habitant du 36 de la rue Saint-Thiébaut et propriétaire de cinq maisons, possède une adresse qui n'a rien d'élitaire. Ce qui invite à ne pas préjuger de la qualité des biens possédés.

[517] Préfecture ; ADMM ; WM 338.

État des biens déclarés par les Juifs de Nancy en juillet 1943[518]

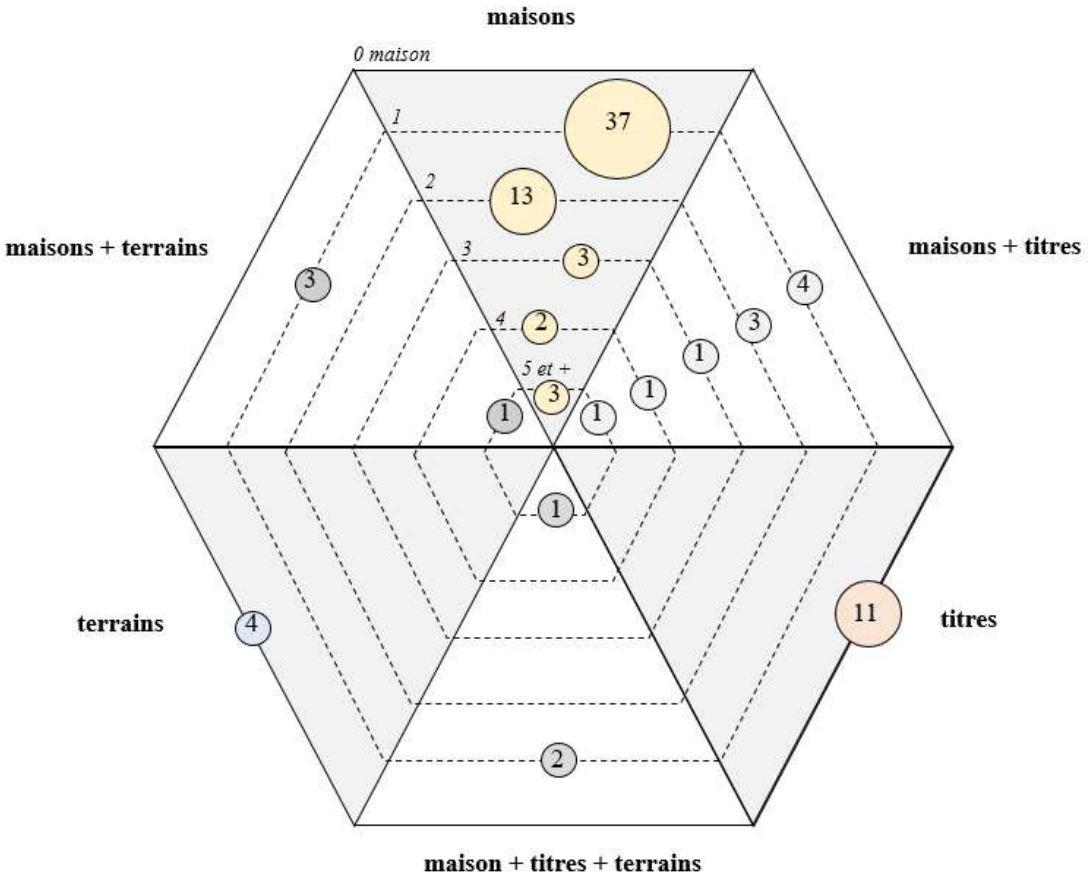


Deux sources permettent d'affiner l'estimation de l'envergure financière de la bourgeoisie israélite de Nancy : l'état nominatif des titres des Juifs de Meurthe-et-Moselle[519] et la Commission de contrôle des entreprises juives du département. Le premier est rendu obligatoire par l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940 et fait mention de 38 comptes de Juifs nancéiens, dont 13 ont moins de 100 titres, 15 entre 100 et 500, 2 entre 500 et 1000 et 2 plus de 1000. Quant à la Commission de contrôle en date du 6 février 1942, elle recense 93 comptes conservés à la Société Nancéienne de Crédit Industriel[520] au 15 janvier 42. Une dizaine de noms ressortent du croisement des deux archives :

- Ernest Lévy, réfugié à Paris (16e) : 4 910 titres Aron représentant 1 227 500 francs et 50 titres de gage

[518] *Ibid.*
[519] *Ibid.*
[520] Située 4 place Maginot.

- Gustave Nordon, 9 avenue du 20e corps : 1 143 titres industriels[521]

- la veuve Jeanne Berr, 8 bis rue de la Commanderie : capitalisation de 665 000 francs de la société Berr (24 rue des Ponts)

- la société vosgienne Weil et Cie, 24 rue Saint-Lambert : 2 537 046 francs[522]

- l'Union des établissements Marchal : 1 492 298 francs[523]

- Bloch-Franck, 66 rue Saint-Dizier : 968 026 francs[524]

- A. et J. Lévy, chaussures André : 692 525 francs[525]

- la veuve S. Lang, 89 rue Isabey : 171 203 francs[526]

- Eugène Spire, réfugié à Saint-Florent (Maine-et-Loire) : 145 394 francs[527]

- l'Œuvre de secours aux malades et la Maison de refuge, 35 rue Lothaire II : 119 706 francs

Tous les autres comptes totalisent moins de 100 000 francs de capitalisation et portent parfois sur des sommes très modestes (celui d'Abraham Bresler, 34 rue des Quatre Églises, ne contient que 1 284 francs pour lequel on nomme l'administrateur Mentre). L'image qui ressort est celle d'une bourgeoisie juive nancéienne réduite avec peu de situations financières dépassant le million de francs. Les quelques personnalités fortunées sont des Français de souche tirant leurs revenus d'activités industrielles ou commerciales et à côté desquelles gravite un groupe restreint de professions libérales et d'officiers ministériels (6 docteurs, un ministre officiant, un avoué, un directeur de banque, un chirurgien-dentiste, un greffier de justice, un pharmacien et un notaire). Les écarts se révèlent importants dans une distribution des revenus à forme plutôt géométrique et avec la présence d'associations dans les situations intermédiaires (l'Œuvre israélite de colonies de vacances par exemple).

Toute autre est l'assise économique des Juifs immigrés. Leur présence dans les activités artisanales est forte, notamment au sein des 71 boutiques liées à la confection (lingerie, textiles, fourrures, chaussures, cordonneries, chapeaux, mercerie), certaines de taille semi-industrielle, et qui représentent 52% de l'ensemble des commerces juifs de la ville. On les trouve également dans

[521] Détaillés par un supplément de déclaration le 31 octobre 1940 : un immeuble 9 avenue du 20e Corps, un terrain route de Tomblaine, 968 actions de la société Nordon frères, 70 parts de fondateur Nordon frères, 50 actions de Nancy-Thermal, 10 actions HBM, 5 actions Société Générale et 40 actions UCPMI. Préfecture ; ADMM, WM 338.
[522] Couturieux administrateur provisoire.
[523] Delagoutte administrateur provisoire.
[524] Naumann administrateur provisoire.
[525] Delelis administrateur provisoire.
[526] Charles Stoll administrateur provisoire.
[527] Naumann administrateur provisoire.

les 14 entreprises liées aux activités industrielles et de transformation (métaux, chiffons, cuirs, teinturerie, électricité, corderie, chaudronnerie, outillage), ce qui représente 10% de l'activité commerciale juive. 11 autres négoces liés à l'alimentaire (boucheries, boulangeries, primeurs, épiceries, produits alimentaires, tabacs) et 41 rattachés aux services (pharmacie, opticien, photographe, antiquaire), aux transactions immobilières, à des magasins de nouveauté, totalisent respectivement 8 et 30% des commerces israélites de Nancy[528]. Il apparait néanmoins difficile de déterminer la répartition entre Juifs français et immigrés au sein de ces activités.

En dépit de l'absence de recensement du salariat juif de l'industrie et du fonctionnariat, deux groupes ressortent. Le premier, celui étroit des classes moyennes supérieures et de la petite et moyenne bourgeoisie, recrute au sein des familles françaises juives intégrées, détentrices d'un patrimoine financier mais également social par le biais de personnalités influentes au sein de la ville. L'autre, le monde du petit commerce et de l'artisanat, plus disparate, fait la jonction entre les nouveaux arrivants de l'est qui y prolongent leurs activités d'origine et les Juifs français qui lorgnent vers une promotion sociale à même de leur faire intégrer la bourgeoisie, grande ou petite. Ce sont ces deux catégories qui sont les mieux connues des autorités. Or, ce sont elles que la propagande prend aussi prioritairement pour cible à travers les figures du bourgeois juif ou de l'immigré inassimilable. Et ce n'est pas là le moindre des paradoxes : la multiplication d'enquêtes à partir de l'été 40 révèle une réalité sociale des Juifs à contre-courant de l'idéologie antisémite qui sert d'appui à la mise en œuvre de leur discrimination.

### B. La mise en place d'un antisémitisme d'État et la soumission aux nouvelles normes

F. Job avance la thèse de l'absence à Nancy d'une résistance spécifique juive et chrétienne par peur des dénonciations[529]. Cette assertion ne préfigure en rien de la variété des comportements de refus qui, par manque de traçabilité, sont difficiles à restituer.

- Le recensement

[528] Enquête sur les maisons de commerce exploitées par les Israélites au 22 août 1940. Préfecture ; ADMM, WM 485.
[529] Françoise Job, « Les Juifs de Nancy pendant la guerre de 1939-1945 … *op. cit.*, pp. 78-88.

Le départ des Juifs au moment de l'exode (estimé à un tiers selon F. Job[530]) est surtout motivé par le souvenir des occupations allemandes de 1870-1873 et de 1914-1918[531]. Ces migrations vers la zone sud se sont poursuivies en réaction à la mise en place progressive des discriminations tels que l'ordre de la *Feldkommandantur* d'apposer le cachet « Juif / Juive » sur les cartes d'identité (21 octobre 1940), le port de l'étoile jaune (ordonnance du 29 mai 1942) et, surtout, la première grande rafle du 19 juillet 42 dont l'impact est renforcé par l'action incitative à la clandestinité des policiers nancéiens. Ces départs procèdent d'attitudes non transgressives car il s'agit de se mettre à l'abri d'une nouvelle souveraineté qui ferait bénéficier de la protection, bientôt illusoire, de Vichy. Le fait que les Juifs quittent la région est encouragé, dans un premier temps, par les autorités allemandes favorables à une politique d'expulsion de grande ampleur : 3 000 Juifs alsaciens et 1 400 Juifs de zone occupée sont envoyés en zone libre, suivis de Juifs de Bade, du Palatinat, de Sarre et du Luxembourg en octobre-novembre. Cela ne fait que correspondre à l'amorce du projet initial nazi de l'envoi en France de 270 000 Juifs du *Grand Reich*, projet qui n'aboutira finalement pas.

Les Juifs se soumettent au recensement imposé par la première ordonnance allemande en zone occupée du 27 septembre 1940, à réaliser dans un délai d'un mois. Selon Paxton et Marrus[532], l'obéissance est encouragée par le relais des dirigeants juifs qui fournissent des informations aux autorités allemandes. On en trouve la confirmation localement avec l'enquête préfectorale du 31 mai 1941[533] en réponse à l'internement suggéré par la DGTO des Israélites « indésirables » : les autorités n'ont pas découvert de Juifs ayant une « attitude contraire aux intérêts du pays ou dépourvus de ressources ou introduits illégalement en France » dans le secteur de Nancy et de Lunéville. Cet état de fait est validé par les chiffres puisque 880 personnes s'inscrivent sur les listes nominatives après présentation de leur carte d'identité au 2e Bureau de la préfecture alors que le contingent de Juifs à Nancy est estimé à 627 individus au 1er septembre 1940[534]. Cela représente une augmentation de 40% en moins de deux mois qui laisse à penser que les Juifs se déclarent au-delà de la lisibilité qu'avaient d'eux les autorités départementales. Dans le même ordre d'idée, une information du préfet à la *Kommandantur* le 26 octobre 1940 précise que les Juifs qui ont quitté le

[530] *Ibid.*
[531] Rapport de gendarmerie, 5 août 1941, « très peu d'israélites résident dans la circonscription de Toul, presque tous réfugiés en Zone libre » ; ADMM, WM 1519.
[532] Robert O. Paxton et Michaël Marrus, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Levy, 2005, p.32.
[533] Préfecture ; ADMM, W 84/13.
[534] Relations avec la *Feldkommandantur* ; AMN, 4 H 699.

département et sont interdits de retour dans la zone interdite n'ont pu être recensés ; preuve *a contrario* du succès de l'opération pour la population de Nancy et de Meurthe-et-Moselle.

La soumission au recensement dépasse le cadre de la ville puisque des Juifs exilés procèdent à des démarches volontaires d'enregistrement. C'est le cas d'Alice Lévy, réfugiée aux Pins (Indre-et-Loire), qui s'adresse au préfet le 3 octobre pour se faire inscrire sur le « registre spécial » de Nancy. Même chose pour Marc Salomon à Biarritz qui appuie son loyalisme par un rappel de ses qualités patriotiques : Croix de guerre et chevalier de la Légion d'honneur[535]. Le 23 février 1942, la Cour d'appel de Paris condamne Abraham Balbin à 1 200 francs d'amendes et deux mois de prison – il sera finalement déporté à Auschwitz – pour omission de déclaration en 1941 : la sévérité de la peine ainsi que la rareté du nombre de cas de refus rencontrés dans les sources[536] confortent l'idée que, pour les Juifs, le recensement fut accompli, à défaut d'avoir été accepté. Les deux attitudes exacerbées suivantes restent cependant l'exception : l'ultra-légalisme du lieutenant-colonel catholique en retraite M. Viston, (également Croix de guerre et Légion d'honneur), réfugié à Paris, qui pense devoir se conformer aux prescriptions étant chef de communauté et marié à Jeanne Francfort de religion juive ; l'autre, Joseph Lévy, se découvre inscrit sur le registre à son insu par sa femme et sa fille catholiques malgré s'être « toujours défendu d'être Juif » et en dépit d'un patronyme lui ayant servi dans son métier de réparateur de tapis « où il ne fréquente que des Juifs »[537]. Dans le premier cas, la soumission à la loi procède du sentiment d'appartenance à la nation française au sein de laquelle l'on se sent d'autant mieux protégé qu'elle a concédé des titres de reconnaissance ; dans l'autre, un sentiment « féminin » de peur s'oppose à une attitude « masculine » et bravache de ne pas avoir « l'intention d'y aller » (se faire recenser).

La réponse de la police le 10 novembre 1941, suite à une prescription allemande, mentionne 1 070 Juifs à Nancy[538] :

- 561 individus se sont fait recenser en novembre 1940 et novembre 1941
- 191 ont été contrôlés par la police aux deux dates
- 209 sont enregistrés en préfecture et se sont rendus à la convocation de police de 1940, mais pas en 1941
- 109 n'ont pas déféré aux deux convocations de 1940 et 1941, tout en étant enregistrés

[535] Lettre du 18 octobre 40 ; ADMM, WM 335.
[536] C'est le cas également des époux Haye pour le recensement du 2 juin 1941 ; Préfecture ; ADMM, WM 485.
[537] Préfecture ; ADMM, WM 335.
[538] Rapport du commissariat central de police du 30 octobre 1941, très certainement issu des ADMM, cité sans cote par Maurice Quenet, *La bonne étoile*, publié à compte d'auteur, 2007, p.187-188.

Au final, 752 Juifs, essentiellement de nationalité française, se soumettent régulièrement aux obligations légales. Les défaillants, pour lesquels les « contrôles de police n'ont pu agir par persuasion », se montent à 318[539]. Pour autant, les conclusions du commissaire A. Blandin sont mesurées. S'il déplore des « hésitations, réticences, dissimulations irréfléchies, souventes fois », il semble plus probable que les intéressés n'aient pas cherché, par leur départ, à « se dérober à une vérification dont le but n'est que de confirmer les premières, auxquelles ils s'étaient sagement prêtés ». De fait, les autorités accréditent l'attitude légaliste de la grande majorité des Juifs de la ville.

La soumission aux prescriptions légales n'exclut cependant pas des réflexes protecteurs, tels que le brouillage d'identité lors des interrogatoires. Cette pratique est toutefois difficile à mesurer car elle concerne surtout des étrangers originaires d'Europe de l'est. On a ainsi relevé 31 patronymes et 15 prénoms dissonants d'un fichier à l'autre qui laissent à penser à une perturbation intentionnelle. Par exemple, la Polonaise Jette Glin apparait sur les listings d'internement allemands, or, elle devient Yvette Gryn sur le registre d'écrou du CSS d'Écrouves. Son nom a été francisé et le surnom de Strulle accolé à son prénom semble à même de semer la confusion. Ailleurs, une autre stratégie consiste à glisser d'un prénom à sonorité slave vers une consonance germanique (Mayer transformé en Meyer Rozenberg).

La méfiance des Juifs étrangers à se soumettre aux prescriptions administratives est plus importante, même si elles conditionnent leurs moyens d'existence grâce à l'obtention de cartes d'alimentation. Au grand dam des services de police qui sont impuissants à les obliger à s'inscrire au bureau des étrangers et à les interpeller sur leur situation. Selon eux, cette population flottante se compose surtout de sujets allemands ou italiens qui versent plus facilement dans le marché noir et « (raflent) dans le département tout l'approvisionnement utile ou avantageux »[540]. On reconnait, derrière les préjugés xénophobes, un peuplement juif interlope à la limite du basculement complet dans la clandestinité au moment des persécutions de 1942.

• Discriminations

Les archives ne rendent pas directement compte des attitudes des Juifs en réaction aux discriminations, mais le sentiment d'une absence d'opposition généralisée domine. Si l'on en croit Paxton et Marrus[541], ils ne seraient que 600 en zone occupée à avoir été condamnés par les

[539] Soit le total des deux dernières lignes évoquées plus haut (209 + 109).
[540] Commissaire de police, 27 juin 1941 ; AMN, 1 I 245.
[541] Robert O. Paxton et Michaël Marrus, *Vichy et les Juifs… op. cit.*, p.207.

tribunaux pour violation des lois antijuives entre juin 41 et fin 42. À Nancy, la très grande majorité des Israélites retire auprès des autorités leurs trois étoiles avant la date butoir du 7 juin 1942 qui laisse planer au-delà un internement en centre de séjour surveillé. Le taux de refus est d'autant plus faible – 2,5%, soit 25 opposants – qu'il peut, par ailleurs, être motivé par l'absence des points textiles exigés. Les élèves juifs du lycée Poincaré portent également leur étoile jaune comme l'atteste un rapport de police du 11 juin[542], mais la transgression vient cette fois de leurs camarades qui dessinent ou découpent dans des journaux des insignes juifs, avant qu'une surveillance discrète ne fasse mention d'un rapide retour à l'ordre.

L'ordonnance du *MBF* du 13 août 1941, imposant la confiscation des postes de TSF des Juifs avant le 1er octobre, est aussi révélatrice. 93 appareils sont réquisitionnés et 76 déposés à la mairie ou au commissariat (66 provenant de Nancy, 10 de banlieue). Seulement, avec 9 postes en état de fonctionnement et des difficultés de réparation pour les autres par manque de pièces, le commandant de la *Feldkommandantur* accuse les Juifs d'avoir vendu leurs appareils contre d'autres de valeur inférieure[543]. Le préfet régional sert alors de courroie de transmission pour « inviter » les Israélites à remettre leurs bons appareils ou d'autres de même qualité et valeur. Parmi les six Juifs identifiés dans leur intention d'échapper à la réquisition, M. Lambert, domicilié au 15 rue de Serre, l'a cédé à un particulier pour 1 000 francs, M. Tennenbaum, lui, préférant le vendre à un militaire allemand. L'exemple des TSF traduit une double stratégie. On se soumet d'abord aux obligations légales, notamment lorsque les autorités peuvent contrôler leurs prescriptions, puis on cherche les moyens d'un évitement ou d'un détournement des implications de la loi. Pour autant, il n'est pas impossible que ces manœuvres résultent d'une différence d'appréciation entre la législation imposée par l'occupant et celle perçue comme émanant de l'État français. Lorsque le recensement est transmis par voie préfectorale, les autorités tant françaises qu'allemandes s'accordent sur le respect des démarches[544] ; à l'inverse, elles déplorent le passage outre les mesures édictées par les seuls Allemands à l'image de l'interdiction faite aux Juifs de circuler le soir après 20 heures[545].

L'option de l'insubordination, pas de la clandestinité, apparait bien comme le fait dominant dans la phase liminaire de la mise en place des discriminations. Ce sont des formes d'insoumission expliquées par Paxton et Marrus comme la volonté individuelle de maintenir le lien qui unit les Juifs au reste de la communauté nationale. Selon ces historiens, les Allemands ont échoué à créer

[542] Préfecture ; ADMM, WM 338.
[543] Le 30 octobre 1941. Préfecture ; ADMM, WM 340.
[544] Réunion à la *Feldkommandantur* des autorités de police et gendarmerie le 10 juin 1942 ; AMN, 2 I 88.
[545] 6e ordonnance du 7 janvier 1942. Mairie ; AMN, 1 BA 1609.

en zone occupée une ségrégation reposant sur la réduction du contrôle par les Juifs de leur espace-temps. Les lois de Vichy n'ont pas cessé de leur être appliquées, certes sur la base d'injustices, mais qui ne se fondent pas sur l'instauration d'un apartheid de proximité[546]. Cela se traduit au niveau de la ville par un contrôle incomplet des espaces juifs. Si l'occupant réquisitionne la synagogue pour la transformer en entrepôt, l'immeuble de l'Association Culturelle Juive (ACJ) du 55 de la rue des Ponts perpétue jusqu'en 1942 sa vocation de lieu de prière et de point de rencontre. Il parviendra même à préserver son *aron kodesh*[547] et ses rouleaux de la Torah en dépit de la politique d'accaparation.

• L'aryanisation

Le processus d'aryanisation est lancé le 25 août 1940 lorsque la *Feldkommandantur* demande à la mairie des listes des « commerces israélites et maisons, appartements occupés par les juifs »[548]. L'opération globale de spoliation porte sur 386 biens répartis entre 170 entreprises et 216 immeubles. Pour ce faire, on nomme 80 administrateurs d'envergure très différente où se distinguent Henri Petit et Georges Masson avec plus de 20 biens chacun, 70 autres s'en partageant moins de 10 (dont 22 n'en ont qu'un) et 8 s'occupant de 10 à 19 affaires. L'apposition d'une signalétique particulière sur les magasins juifs est concomitante sans que ne soit relevée d'opposition, malgré la visibilité de la discrimination[549]. Les premiers chiffres qui tombent le 21 décembre dressent un bilan « encourageant » à en croire les résultats sur deux communes :

État de l'aryanisation au 21 décembre 1940[550]

| | commerces | ouverts | fermés | administrateurs | taux |
|---|---|---|---|---|---|
| Nancy | 160 | 131 | 29 | 50 | 31% |
| Tomblaine | 2 | 2 | 0 | 2 | 100% |

[546] Robert O. Paxton et Michaël Marrus, *Vichy et les Juifs… op. cit.*, pp. 224-225.
[547] Arche Sainte.
[548] Préfecture ; ADMM, WM 485. La mesure est précoce à Nancy car la première ordonnance allemande visant les commerces juifs de zone occupée est prise par le *MBF* à la date du 27 septembre 1940, cf. Jean Mattéoli, *Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France : Rapport général*, Paris, La Documentation française, 2000, p.43.
[549] Toutes les entreprises appartenant à des Juifs doivent être désignées par des affiches spéciales 20 x 40 cm avec inscription noire sur papier jaune « Jüdisches Geschäft » et « Entreprise Juive » ; ordonnance allemande du 27 septembre 1940. Préfecture ; ADMM, WM 335.
[550] Préfecture ; ADMM, WM 485.

Selon la Chambre de commerce[551], les dossiers sont bien remplis, y compris ceux dont les propriétaires sont absents ou les maisons fermées, ce qui suggère que les intéressés ont pu répondre depuis leur exode aux demandes d'information, mais aussi que leur bonne insertion dans le tissu économique local a certainement favorisé la remontée des données. Le respect des lois n'est toutefois pas contradictoire avec l'émergence progressive de formes de contestation. Deux ans plus tard, un rapport du délégué régional du CGQJ en date du 3 novembre 1943[552] montre que le ton a changé, suite aux pressions allemandes inquiètes du retard pris par l'aryanisation. La liste des récriminations est sans appel :

- certains administrateurs provisoires manquent de volontarisme et justifient des destitutions (par exemple, Jean du Puget remplacé par Georges Masson)
- le maintien en place du Juif ou de sa famille est fréquent. Certains même continuent de servir la clientèle ou utilisent un téléphone
- on a constaté des entraves à l'acquisition et au contrôle des biens par le non affichage du nom de l'administrateur ou de l'adresse
- des entreprises pourvues d'administrateurs depuis janvier 1943 ne sont toujours pas aryanisées
- il existe des manœuvres amenant des Juifs à acquérir ou garder des entreprises, soit par l'intermédiaire d'hommes de paille, soit par le gonflement du prix du bien pour écarter toute concurrence (c'est le cas de Gustave Nordon qui gère toujours son entreprise par le biais de son collaborateur Louis Paget nommé administrateur provisoire)
- certaines ententes « occultes » se créent entre Juif et acquéreur
- on déplore « l'atermoiement, la lenteur et la mauvaise volonté » des Juifs

Le rapport du CGQJ traduit une évolution flagrante, entre l'été 1940 et 1943, de la réception de l'aryanisation par les intéressés, mais aussi par la population, voire même certains rouages chargés de la mise en œuvre de la spoliation. Des solidarités croisées émergent ou perdurent qui vont de la continuation de la fréquentation des commerces juifs à leur non dénonciation. À l'extrême, aucun cas de saccage de boutique n'est constaté, ni en ville, ni en banlieue[553]. Il ne faut cependant pas voir

[551] A la mi-décembre 1940. Préfecture ; ADMM, WM 485.
[552] *Ibid.*
[553] Des attitudes plus ou moins favorables aux Juifs ont pu cohabiter avec un fond antisémite réel à Nancy qui semble moins s'exprimer frontalement et au grand jour que dans des manœuvres de vols et de pillages, surtout à l'encontre des immigrés. Le 23 octobre 1950, les commissions consultatives communales de dommages de guerre font ainsi référence « au quartier Saint-Sébastien où de nombreux israélites d'origine étrangère, plus ou moins fraîchement naturalisés, ont

dans les soupçons du CGQJ que les exagérations d'un service composé d'antisémites déformés par l'idée du « complotisme » juif. Les instructions préfectorales du 8 décembre 1941[554] donnent corps, en menaçant de sanctions sévères les « Juifs et leurs complices, même aryens », à une solidarité philosémite précoce et l'existence d'appuis dépassant les cercles du judaïsme. Il en résulte la survivance de propriétés juives à travers l'Occupation, phénomène d'autant plus remarquable que le CGQJ prouve son acharnement jusqu'au-boutiste en aryanisant les immeubles de Méphali Marx et Juda Rosenzweig le 29 août 1944, soit trois jours avant sa dissolution[555].

À côté de ces transgressions qui prennent appui sur un terreau, se sont développées des réactions « spontanées » à la spoliation, et ce, dès l'été 1940. Quatre jours seulement après le décret allemand du 29 août ordonnant le recensement des biens juifs de Nancy, le Polonais de la rue Clodion Israël Pilser prend le contre-pied des mesures en créant un commerce sans autorisation, suivi par deux autres coreligionnaires en septembre. Des formes d'échange par le marché noir prennent le relais, moins visibles. Du 31 décembre 1940 au début octobre 1941, ce sont en tout 12 cas d'infractions des lois sur le ravitaillement par des Juifs, la plupart du temps en relation avec l'ancienne activité interdite. L'élargissement des modalités de transactions vers des produits alimentaires prouve que l'on s'adonne désormais à des activités illégales de survie. C'est ce que fait le tailleur Messaoud Mesgueni qui ajoute, à des hausses illicites sur des produits textiles, la vente de 10 porcs sans autorisation le 1er mai 1941[556].

A-t-il existé des manœuvres de désolidarisation conjugale dans le but de préserver les biens familiaux ? La situation de Paul Felder, domicilié 10 rue Durival et marié à une Juive en 1915, est d'interprétation délicate. Lorsqu'il met en avant son contrat de mariage comportant la séparation totale des biens pour ne reconnaître à sa femme que 4 037 francs d'avoir, lorsqu'il dit qu'il a toujours assumé la subsistance de la famille sans aucune contribution de l'épouse et élevé ses deux enfants dans la religion catholique, agit-il pour contourner l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940 ou par réaction antisémite[557] ?

été pillés ou ont fui en abandonnant tout ou partie de leurs biens qui ont pu être pillés par les habitants du quartier ». Mairie ; AMN, 4 H 864.

[554] Préfecture ; ADMM, WM 485.

[555] Les immeubles sont situés au 21 rue de l'Équitation et 70 rue de la Hache ; *ibid.*

[556] Mairie ; AMN, 1 I 122.

[557] Préfecture, 30 octobre 1940 ; ADMM, WM 338.

C. Le glissement vers la persécution et les formes de non-acceptation

• Les enjeux de la solidarité

S'il n'existe pas de communauté juive unifiée à Nancy du fait du clivage entre immigrés et nationaux, les associations de secours n'en sont pas moins la réalité d'une solidarité collective attestée par G. Nordon en réponse à une lettre de Darquier de Pellepoix du 22 septembre 1942[558]. En tant que délégué de l'UGIF, il gère les comptes de 11 associations caritatives juives : l'Œuvre israélite de secours aux malades de Nancy, l'Œuvre israélite des colonies de vacances, la Société de bienfaisance israélite de Nancy, la Caisse centrale de charité israélite, Les Filles de Sion, les Dames de charité israélites, l'Enfance israélite de Nancy, l'Association des étudiants juifs de Nancy, la Société de secours mutuels israélite dite « Bicour Cholim », la Société de l'enfance d'Israël, la Société israélite de dames d'aide aux réfugiés « SISDAR ». Une floraison d'organisations donc, mais à travers lesquelles l'assistance se réalise par le produit des spoliations. Autrement dit, c'est la mise en place d'un système d'autofinancement par les Juifs de leur propre discrimination.

C'est ici que surgit la polémique sur le rôle des associations chapeautées par l'UGIF dans l'accompagnement des Israélites vers la déportation. Question fondamentale qui porte sur la responsabilité des notabilités juives transformées ou non par l'occupant en courroie de transmission de la Solution finale. Le débat s'est cristallisé à Nancy autour des figures du rabbin Paul Haguenauer et du représentant de l'UGIF Gustave Nordon en prenant une dimension d'autant plus sensible que les intéressés sont transférés le 30 mars 1944 d'Écrouves à Drancy, avant de partir pour Auschwitz où ils décèderont[559]. En dépit d'une polémique aiguë qui oppose tout particulièrement F. Job à B. Fride[560] sur l'attitude fataliste ou la complicité consciente des notabilités juives, on peut distinguer quelques points de convergence.

En premier lieu, les dirigeants font montre de leur mépris des immigrés juifs étrangers perçus comme source de l'antisémitisme. Haguenauer l'affiche clairement dans une lettre du 4 février 1942 lorsqu'il écrit : « je ne puis m'empêcher de penser que toutes nos misères viennent des livres, journaux et revues dans ce jargon que nos coreligionnaires étrangers ont introduit depuis l'armistice

[558] Mémorial de la Shoah, fonds CGQJ, WWVIIIa-221.
[559] Georges Petitjean mentionne le 18 juillet une lettre que Nordon fait parvenir (à qui ?) annonçant la mort de sa femme, de celle du rabbin Haguenauer, et disant que « lui-même n'en a plus pour très longtemps ! » ; AMN, 353 Z.
[560] Françoise Job, « Les Juifs de Nancy pendant la guerre de 1939-1945 »… *op. cit.* ; Bernard Fride, *Une mauvaise histoire juive*, Paris, Ramsay, 2016.

en France »[561]. Vient ensuite le fatalisme manifesté face à la radicalisation des discriminations et le refus d'encourager les Juifs à la clandestinité. Ce renoncement a pu prendre appui sur la croyance que la citoyenneté française est le curseur d'une inégalité de traitement qui protège les Juifs français au détriment des immigrés. Et Nordon de proclamer le 20 mars 1943 : « j'ai la conviction, tant les choses s'arrangent pour moi, que, en cas de déportation, il en résulterait encore quelques petits privilèges »[562]. « Je ne puis m'empêcher de penser », « j'ai la conviction… » autant de mots qui traduisent les illusions d'Haguenauer et de Nordon sur leur statut de notable ayant la capacité d'infléchir les mesures antisémites. On pourrait d'ailleurs ne retenir de la lettre du Grand Rabbin à Simon Behr le 22 juillet 1942 qu'une fatuité crédule si le sort de son auteur n'en avait été aussi tragique : « depuis quelques jours, je suis en relation avec des chefs de l'armée d'occupation. Je n'ai nullement à me plaindre de leur attitude. Un chef de notre police locale m'a déclaré qu'ils me voient d'un très bon œil… J'espère arriver (…) à conjurer le mal »[563].

Une lettre du sous-préfet de Toul au préfet régional datée du 4 mars 1944, c'est-à-dire au lendemain de l'internement d'Haguenauer et de Nordon à Écrouves, permet quelques éclairages supplémentaires[564] :

> « J'ai pris contact avec les internés dont le moral reste en général assez bon. Ceux-ci sont unanimes pour reconnaître que tout a été fait par l'Administration française, pour que leur séjour au Centre leur soit supportable. M. le Grand Rabbin et M. Nordon, que j'ai tenu à voir, m'ont confirmé ces constatations. Ils contribuent grandement tous deux à entretenir le moral de leurs coreligionnaires et se sont offerts spontanément pour participer au maintien de l'ordre, ce qui a été accepté par le Commandant du camp qui leur a fait établir, ainsi qu'à une détenue remplissant les fonctions d'assistante sociale, un papier leur permettant de circuler d'un baraquement à l'autre. Au point de vue matériel, l'organisation est très satisfaisante et dépasse même toute attente. Le nombre des internés israélites nouvellement arrivés au centre s'élève à 496, dont 227 hommes, 205 femmes et 71 enfants. Les hommes et les femmes ayant été séparés ont été ensuite abrités dans les deux bâtiments constituant *la prison* du Centre, où de la paille a été mise à leur disposition et des poêles installés dans chaque chambrée. »

L'arrestation des deux dirigeants intervient au moment de l'optimisation du processus de déportation fondé sur la ségrégation hommes-femmes, la séparation des familles, la réclusion des Juifs dans des quartiers réservés (« la prison ») et la précarité des conditions de détention (« de la paille a été mise à leur disposition »), contrairement à la prétendue « organisation très satisfaisante » mise en avant par le sous-préfet de Toul. Or, on peut supposer qu'Haguenauer et

[561] Source Yivo Institute. Cité par Françoise Job, *Les Juifs de Nancy pendant la guerre 1939-1945… op. cit.*
[562] Cité par Pierre Vidal-Naquet, « préface », *in* Bernard Fride, *Une mauvaise histoire juive… op. cit.*
[563] Mémorial de la Shoah, CCCLXVI.
[564] Préfecture ; ADMM, W 927/297.

Nordon n'ont pu être tenus à l'écart des progrès des rouages de la Solution finale du fait de leur fonction d'aide sociale et morale auprès des déportés. Disposant d'un droit d'entrée et de sortie du camp, ils ont pu en effet observer dans le temps le durcissement progressif des conditions de détention et de déportation[565].

L'internement ne met pas fin à l'(auto)promotion des deux notables en tant qu'interface entre les objectifs fixés par les autorités et les réactions des déportés. D'un côté, le souci du maintien de l'ordre et la préservation de l'illusion quant à l'issue des transferts ; de l'autre, l'obtention de maigres avantages – la nomination d'une assistante sociale, la distribution de poêles et de paille – à même de rendre le séjour « supportable ». Il s'agit de l'aboutissement de la responsabilité attribuée aux notabilités juives du maintien de la cohésion des communautés par l'organisation de la solidarité et la canalisation de réflexes centrifuges telles que la clandestinité ou l'opposition ouverte. C'est là toute la question de l'organisation d'espaces d'autonomie dans le plan d'extermination à même de couper court à toute forme de transgression, aussi mince soit-elle.

• Le choix de la clandestinité

Comment déceler le choix de la clandestinité (partir, se cacher, changer d'identité), c'est-à-dire saisir des attitudes qui ont pour but premier d'échapper à tout contrôle et à toute visibilité ? La méthode retenue ne peut être qu'estimative et prend comme point de départ le nombre de Juifs présents à Nancy avant l'arrivée des Allemands, auquel l'on a soustrait tous ceux retenus dans les mailles des fichiers. Cela donne l'équation suivante : clandestins = total des Juifs – (recensés + déportés).

Au préalable, il faut connaître le nombre de transferts d'Israélites nancéiens. Or, là encore, les chiffres divergent : F. Job[566] parle de 700 déportés « raciaux » originaires de la ville, dont 66% d'étrangers, alors que J.-.L. Étienne en comptabilise 327 pour la Meurthe-et-Moselle. Plus vraisemblablement, un rapport du ministère de l'Intérieur de 1945[567] rend compte d'un chiffre global de 1 878 Israélites transférés depuis Écrouves en dix convois de déportation (deux en 1942, sept en 1943, un en 1944). La consultation exhaustive des registres d'écrou du centre révèle bien

[565] « M. Nordon, qui avait été obligé de cesser toute activité commerciale et industrielle, se consacrait à aider ses coreligionnaires. En particulier, il avait été autorisé par les Autorités françaises et allemandes à visiter ceux internés au Centre d'Écrouves » *;* rapport du préfet régional au Gouvernement, mars 1944 ; ADMM, WM 467.
[566] Françoise Job, « Les Juifs de Nancy pendant la guerre de 1939-1945 »… *op. cit.*, pp. 78-88.
[567] Préfecture, 3 janvier 1945 ; ADMM, W 927/292.

327 déportés originaires, non pas comme l'avance Étienne du département, mais bel et bien de Nancy, adresses à l'appui.

Évolution des Juifs recensés, déportés, clandestins à Nancy de 1940 à 1944[568]

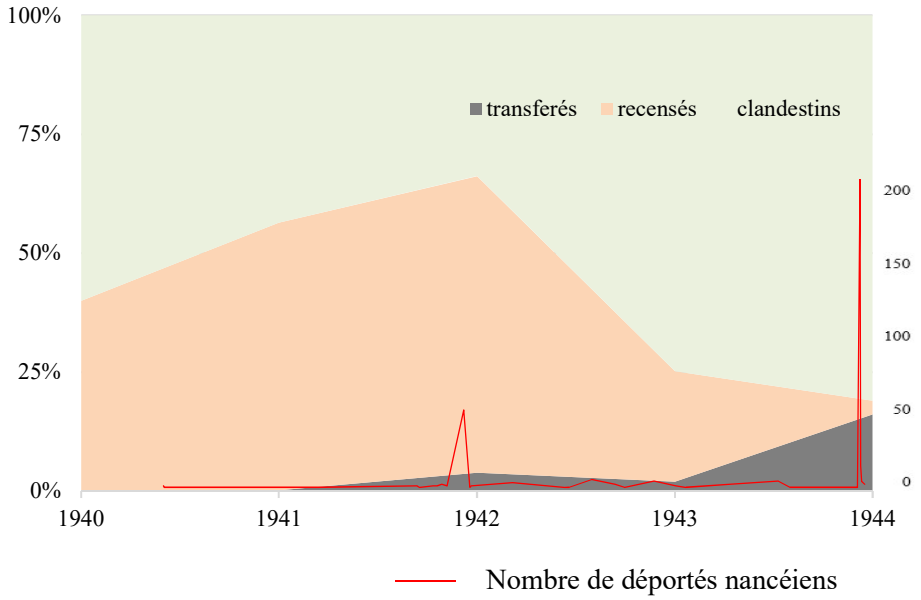


Le graphique rappelle ce qui a été avancé précédemment, à savoir qu'il y a en 1940 légèrement plus de Juifs partis à l'occasion de l'exode, avec ou sans adresse connue, que de non-Juifs. Les premiers clandestins sont des réfugiés en zone libre dont l'éloignement n'a pas de caractère définitif et pour lesquels a joué dans le départ une discrimination par l'argent. Ce que confirme le maire Camille Schmitt, non sans rhétorique antisémite : « les juifs encore présents sont de petites gens aux maigres ressources, la juiverie opulente et insolente étant partie depuis longtemps en pays libre ou plus loin »[569].

De 1941 à la mi-42, le nombre de clandestins diminue car les retours s'organisent en dépit des difficultés et de l'entrée en application des différents statuts qui augmentent le fichage des Juifs. La rupture survient de la mi-42 à la mi-1943 suite aux grandes rafles qui entraînent une forte diminution des recensés en raison des arrestations successives et, par contrecoup, d'une hausse des clandestins (en fuite, ayant changé d'identité, cachés en ville). La dernière année de l'Occupation indique une estimation de 75% de Juifs clandestins, 20% de déportés et moins de 5% de recensés. Elle correspond à l'aboutissement de l'alternative : la clandestinité ou la mort.

[568] ADMM, 1 I 121-128 ; 1860 W 13, 16, 19 ; W 927/2, 4, 8, 11, 12,14,15, 17-19.
[569] Rapport au préfet d'octobre du 26 octobre 1942 ; ADMM, WM 404.

Le suivi d'un panel d'Israélites condamnés le 29 août 1942 pour dette envers le Trésor public suite à la délivrance d'une carte d'identité corrobore les résultats précédents :

Condamnation de Juifs par le Trésor public en août 1942[570]

| | mai-juin 1940 | printemps 1942 | été 1942 | date inconnue | total |
|---|---|---|---|---|---|
| départ | 5 hommes | 3 hommes | 2 hommes<br>3 femmes | 1 homme<br>1 femme | 15 |
| émigration | | | 1 Italien | | 1 |
| travail en Allemagne | | | 1 homme | | 1 |
| introuvables à Nancy | 13 hommes<br>1 femme | | | | 14 |

Parmi ces 31 individus âgés de 22 à 67 ans, le choix de quitter la ville l'emporte avec, sur cinq destinations connues, trois qui se situent en zone non occupée, une en Italie, la dernière à Besançon. On observe que juillet et août 1942 marquent bien une rupture avec l'accélération des mobilités.

Reste l'approche prosopographique à travers le parcours de Françoise Frankz. Cette jeune Juive polonaise, née à Nancy en 1928 et naturalisée à l'âge de onze ans, part pour Poitiers avec sa famille en 1939. Lorsque ses parents s'y font arrêter, elle décide, en octobre 1942, de regagner la ville natale et se réfugie chez sa belle-sœur Merdke Franks, représentante en confection demeurant au 14 de la rue Notre-Dame. C'est là qu'elle se fait repérer pour le non port de l'étoile jaune et pour lequel le représentant du CGQJ demande au préfet des « mesures légères », le but étant « d'éliminer (les Juifs) de la vie nationale, et non de les exterminer »[571].

Plusieurs enseignements ressortent de son parcours :

a. La mise en œuvre d'une série de mesures préventives au moment de la déclaration de guerre qui faciliteront le passage à la clandestinité (l'abandon du statut d'étranger par la naturalisation, l'expérience du départ)

[570] Préfecture ; ADMM, W 84/13.

[571] La réaction du délégué régional du CGQJ Pierre François est difficile d'interprétation. Cependant, le lien qu'il établit entre un délit mineur et l'évocation de l'extermination, même réfutée dans ce cas précis, laisse supposer une connaissance des tenants et aboutissants de la Solution finale. La date de la lettre, le 16 septembre 1943, va dans ce sens ; ADMM, WM 335.

b. L'acculturation à la clandestinité sous la forme d'une mobilité familiale, puis autonome, le franchissement de frontière sans autorisation, ni papier, le non port des signes de reconnaissance, l'utilisation d'une cache chez des proches. La situation prend fin lorsque les autorités retrouvent Françoise Frankz, très certainement suite à une dénonciation.

b. La survie conditionnée par l'appui sur un réseau de solidarité familiale et une prise de décision pas forcément des plus heureuses. En l'occurrence, le retour dans la nasse nancéienne alors qu'un départ en zone sud se fût révélé davantage opportun.

c. La soumission à la législation antisémite suite à l'interpellation et l'acceptation de la régularisation.

d. L'abandon de la clandestinité qui témoigne d'une ignorance des conséquences du recensement et du fichage.

• Une cartographie de la survie

La carte de la souffrance est construite à partir de la comparaison du recensement de 1940 et de l'adresse des Juifs de Nancy cinq ans plus tard[572]. Elle distingue quatre situations : en vert les rues où aucun habitant n'a été déporté ; à l'opposé, en noir, celles où tous les Juifs se sont faits arrêter ou ont été plus nombreux à être déportés qu'il n'y avait de résidents en 1940 ; en violet, plus de 50% d'arrestation ; en orange moins de 50% (*cf. plan page suivante*).

Il n'existe pas de corrélation notable entre le fait d'habiter le quartier juif et une probabilité plus forte d'être arrêté. Les taux de survie dans les rues des Ponts, des Quatre Églises, de la Hache ou Saint-Thiébaut dépassent les 50% ; ils atteignent même les 100% dans les rues Clodion et Notre-Dame. Cela confirme qu'il n'y a pas de ghetto juif à Nancy mais que les milieux populaires peuvent générer des solidarités qui transcendent les liens communautaires. On ne découvre pas non plus d'effet de poids. Les rues où habitent le plus de Juifs ne sont pas celles qui ont les plus forts taux de déportation. Au contraire, l'isolement d'Israélites dans des rues sans coreligionnaires peut être un facteur de fragilisation du fait d'une moindre circulation des informations ou de l'absence de caches.

[572] Listing des maisons et appartements occupés par des Israélites, 22 août 1940 ; ADMM, WM 485 ; recensement de 1945 ; ADMM, W 84/13.

Comparaison de la distribution spatiale des Juifs de Nancy entre 1940 et 1945

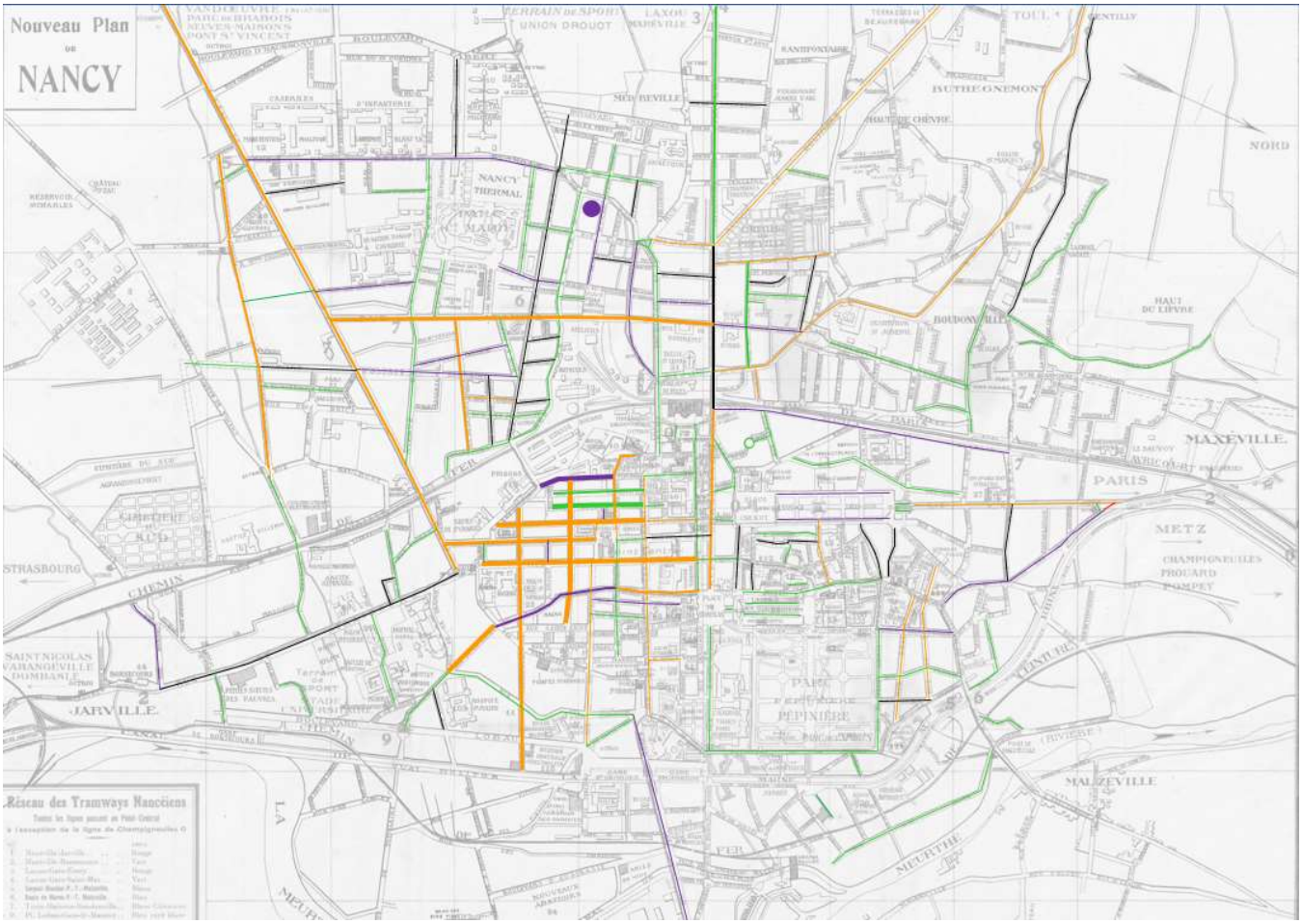


Les chances d'échapper aux arrestations épousent imparfaitement la géographie élitaire de la ville. Il y a bien 100% de survie dans les beaux quartiers derrière la faculté de droit (les rues Hermite et Lepois), du centre ancien (place Carrière, rue Héré) ou aux proximités du parc de Sainte-Marie (les rues Pasteur, Graffigny, Durival) mais la situation est plus nuancée dans les quartiers favorisés de l'ouest ou ceux, populaires, de part et d'autre de la rue Mon Désert. Le différentiel est même très accentué dans les différents tronçons de l'axe bourgeois est-ouest partant de la place Stanislas : plus de la moitié de déportés dans la rue Stanislas, 100% dans la rue Poincaré, aucun dans l'avenue Anatole France. Ces différences au sein d'une même artère laissent à penser que les comportements familiaux et individuels l'emportent sur les attitudes collectives. En outre, de très fortes mobilités des Juifs à l'intérieur du tissu urbain sont décelables, souvent sous la forme de déplacements de courtes distances. On repère en effet 15 rues où des Israélites sont arrêtés en nombre plus important qu'il n'y en avait de recensés. Elles se situent majoritairement dans l'espace intercalaire entre le

centre-ville et la banlieue proche qui correspond aux zones où le contrôle des autorités est moins marqué, comme on l'a vu dans la première partie. En ce qui concerne, enfin, le cas particulier de l'hospice israélite de la rue de Villers, sa fonction de rétention de Juifs sous un prétexte humanitaire a joué comme un facteur aggravant à la déportation.

Au final, la disparition de la présence juive à Nancy est la conséquence du double coup de la déportation et de la clandestinité, ainsi que l'atteste un recensement de 1943[573] :

- communes sans Juifs : Maxéville et Saint-Max (-100%)
- diminution des 2/3 aux 3/4 à Jarville, Laxou et Nancy
- communes où résident toujours des Juifs : Essey, Tomblaine

Selon J.-M. Muller[574], le bilan de la persécution se monte à 550 Juifs nancéiens déportés de la ville ou d'autres lieux de refuge en France. Seules 22 personnes ont survécu.

• Le suicide comme ultime échappatoire ?

Le suicide marque la transgression absolue car il recouvre le triple retrait de la vie sociale, du dogme judaïque et des rites d'inhumation. C'est un acte contre-nature mettant au ban de la communauté[575]. Une tentative de suicide est attestée à Nancy en lien avec le contexte historique. Il s'agit d'Elda Marx, sans profession, domiciliée au 41 de la rue du général Fabvier, qui absorbe le 3 mars 1944 du gardénal en réaction à l'arrestation de sa fille par les Allemands[576]. Cela ne présume pas d'autres cas qui ont pu être indifférenciés par les autorités, notamment Lucie Lévy, suicidée au gaz pour « raisons inconnues » le 19 octobre 43 au 12 rue Sainte-Marie[577]. Ailleurs, des cas de suicides collectifs sont rapportés comme au camp d'internement de Vittel le 18 avril 1944[578]. Trois Polonais ayant acquis les citoyennetés costariciennes et paraguayennes qui y étaient détenus depuis 1941 et 1942 mettent fin à leurs jours par une piqûre létale réalisée par le docteur Joël Bauminger

[573] Évolution en nombre d'individus de 1942 à 1943 : Maxéville (2 à 0), Saint-Max (1 à 0), Vandœuvre (17 à 2), Jarville (4 à 1), Laxou (15 à 5), Nancy (974 à 360), Essey (2 à 2), Tomblaine (1 à 1). Il n'y a pas de Juifs déclarés à Dommartemont, Malzéville et Villers en 1942. Enquête préfectorale ; ADMM, WM 335.
[574] Jean-Marie Muller, *Désobéir à Vichy : la résistance civile de fonctionnaires de police*, Nancy, PUN, 1994, p. 84.
[575] « La Loi juive interdit d'attenter délibérément à la vie qui appartient au créateur. Lui seul peut en disposer. Le judaïsme interdit donc le suicide. Les suicidés n'ont pas droit à la même sépulture que les autres. Ils sont enterrés dans un secteur marginal et dans la discrétion, sans être accompagnés du même cérémonial que les autres défunts de la communauté. On considère que par leur geste ils ont décidé eux-mêmes de s'exclure de cette communauté » *;* Grand Rabbin Meyer Zini. En ligne : http://www.forum-religion.org/judaisme/le-suicide-impression-du-judaisme-sur-le-sujet-t4141.html
[576] Police ; AMN, 1 I 128.
[577] Rapport de police ; AMN, 1 I 127.
[578] Préfecture ; ADMM, WM 334.

qui s'appliquera le même sort. S'y ajoutent une dizaine d'autres cas de défenestrations de femmes avec enfants et des tentatives de sectionnement de poignets la veille et le jour du transfert vers une destination inconnue.

Le contraste entre le nombre de suicidés juifs à Nancy et l' « épidémie » de morts volontaires à Vittel interroge sur la connaissance différenciée des conséquences de la déportation. Non seulement la peur ne circule pas de la même façon d'une communauté à l'autre mais l'on peut également se demander quel fut le rôle des élites juives dans la construction des représentations mentales au sein de leur ville respective. En arrière-plan, c'est tout le questionnement du lien entre la transgression absolue du suicide et le crime ultime représenté par la Shoah qui transparait.

## II. La construction du réprouvé : l' « indésirable »

Pétain : « il n'y a pas de neutralité possible entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, entre la santé et la maladie, entre l'ordre et le désordre, entre la France et l'anti-France »[579]. Une « anti-France » qui prend quatre visages dans le discours officiel : le Juif, le communiste, l'étranger et le franc-maçon. Si Vichy n'invente pas l' « indésirable » qui est une créature de la III[e] République désignant certaines catégories d'étrangers[580], il n'en reprend pas moins à son compte la notion pour l'élargir à tout suspect d'opposition aux nouvelles normes.

### A. Recenser

Connaître le nombre d'étrangers sur le territoire est une préoccupation de tout pouvoir, bien avant 1940. La situation numérique et par nationalités de tous les non nationaux en résidence à Nancy se prolonge sous l'Occupation avec le renouvellement, avant le 14 juin 1940, des cartes d'identité des étrangers de plus de 15 ans, mesure qui sera régulièrement reconduite[581], ainsi que la mise à jour des registres de chaque mairie qui compilent les fiches des départs et arrivées. Seuls les évacués d'Alsace-Moselle en sont exclus.

Le contrôle se renforce avec les instructions allemandes du 25 novembre 1941 ordonnant la déclaration en mairie, puis dans le cadre du paragraphe 22 de l'ordonnance pour la protection des

[579] Pétain, « L'Éducation nationale », Revue des Deux Mondes, 15 août 1940. Cité par Denis Peschanski, *Les années noires 1938-1944*, Paris, Hermann, 2012, p.66.
[580] Décret-loi du 18 novembre 1939 du gouvernement Daladier, véritable « loi d'exception » qui permet d'interner les étrangers.
[581] Le 24 août 1940, le 2 octobre… Recueil des actes administratifs de la Préfecture ; AMN, 1 BA 160/5.

troupes d'occupation : toute personne étrangère à la localité est désormais dans l'obligation de se déclarer[582]. Ces mesures permettent insidieusement aux autorités allemandes d'étendre le visa de la nationalité à la légitimité de la situation résidentielle. À défaut, ordre est donné aux maires d'user de contrainte en avisant les autorités (gendarmerie et sous-préfecture) pour tout étranger se soustrayant aux mesures de recensement. Bien évidemment, cela ne concerne pas les ressortissants allemands.

Quatre états estimatifs des étrangers présents à Nancy conservés par les archives fournissent les chiffres suivants[583] :

| | |
|---|---|
| septembre 1939 : | 5 900 |
| 25 novembre 1940 : | 2 091 |
| 27 juin 1941 : | 2 991 |
| 21 mars 1945 : | 3 500 |

La diminution de 41% du nombre d'étrangers entre septembre 1939 et mars 1945 est à prendre avec précaution car le propre de toute population flottante est de se composer de nombreux individus en situation irrégulière. On décèle, néanmoins, un phénomène d'exode avec une baisse de moitié entre 1939 et novembre 1940, suivi d'un rattrapage par retours ou arrivées jusqu'en 1941. Maintenant, si l'on observe les origines, force est de constater que la guerre ne remet pas fondamentalement en cause les tendances antérieures (*cf. graphique page suivante*).

Les principaux contingents d'étrangers se composent d'immigrés italiens et polonais qui représentent 69% du total. Nous restons là dans la tradition migratoire de la Lorraine amorcée durant la deuxième moitié du XIX$^{e}$ siècle et rendue plus indispensable encore avec la grande saignée démographique de 14-18. Durant l'entre-deux-guerres, on a même recherché à renforcer l'immigration par des ententes interétatiques tels que les accords franco-polonais du 3 septembre 1919 qui planifient les arrivées par la création de centres de recrutement. Ces derniers s'ajoutent aux services d'immigration concurrents, qu'ils relèvent des États (le Commissariat Général de l'Immigration italien installé à Nancy en 1919) ou du patronat (la Société Générale d'Immigration à partir de 1924). Les relais locaux jouent également un rôle clé en insufflant une véritable dynamique. On trouve ainsi, à côté du Consulat général d'Italie déjà mentionné, un Consulat de Pologne et des filières de recrutement comme l'Opera Bonomelli. La crise de 1929 entraîne une brève éclipse des entrées entre 1930 et 1936 mais la reprise s'amorce rapidement avec l'action déterminante de l'Office régional de Nancy.

[582] *Feldkommandantur*, 24 décembre 1943 ; ADMM, WM 311.
[583] Mairie et Préfecture ; AMN, 1 I 245 ; ADMM, W 84/13 ; AMN, 2 I 237.

Nationalités des étrangers de Nancy le 25 novembre 1940[584]

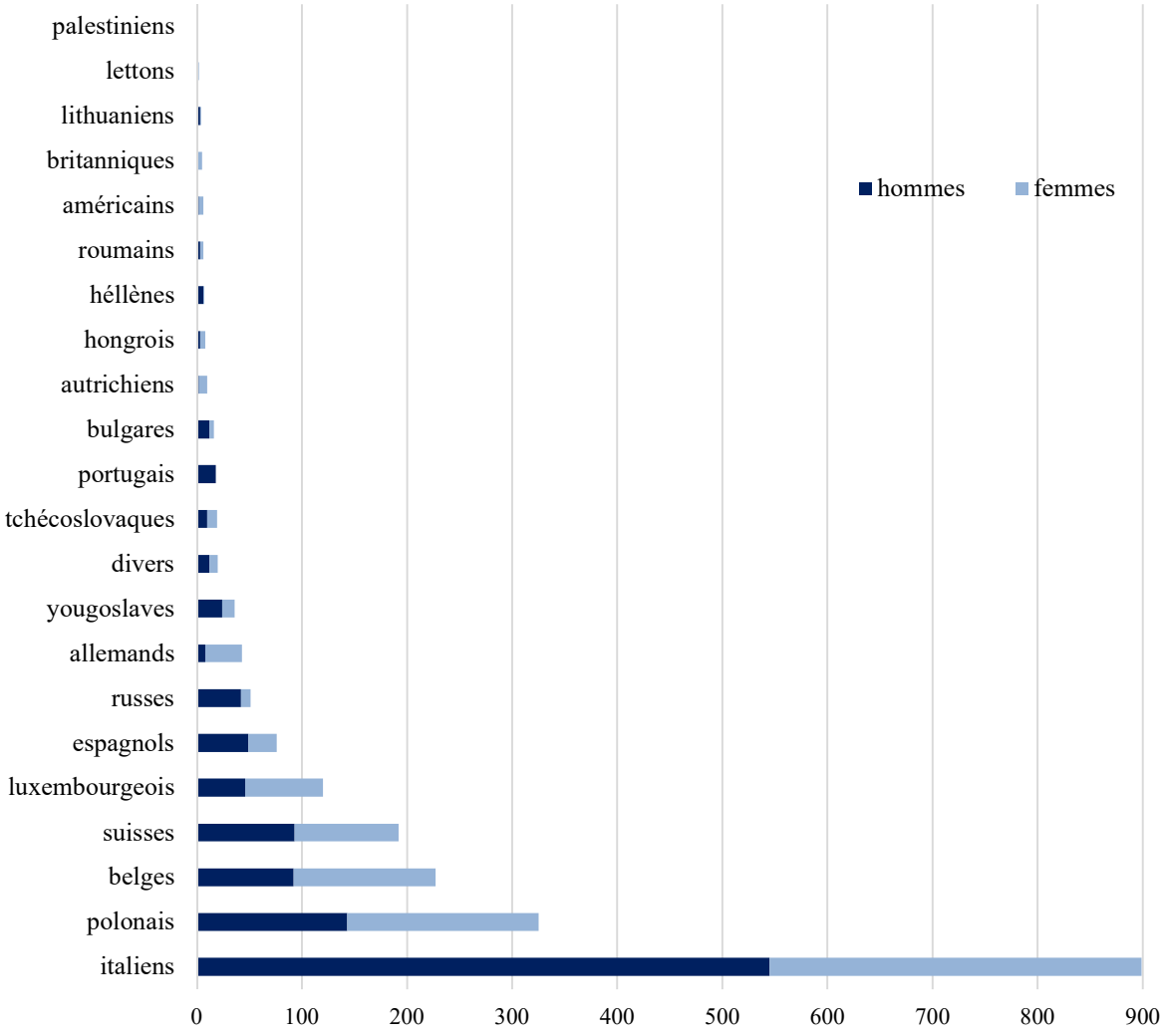


La photographie migratoire de la ville en 1940 perpétue la « mosaïque d'étrangers en Lorraine » étudiée par A. Boubeker et P. D. Galloro[585] : 51% des communes de l'arrondissement de Nancy ont, en 1924, au moins la moitié de leurs étrangers composée d'Italiens et près de 20% de Polonais. Pour le chef-lieu proprement dit, un léger fléchissement s'opère en 1940 avec des chiffres respectifs de 43 et 15,5%. On observe, à côté, la confirmation de nouveaux courants venus de Russie, d'Europe centrale et orientale qui représentent 10% de l'ensemble. Il faut cependant distinguer en leur sein les 6% de Russes, Baltes, Hongrois, Roumains, Yougoslaves et Grecs, des arrivants des nouveaux territoires intégrés dans le *Grand Reich* (3,4% d'Allemands, Autrichiens et

[584] Préfecture ; ADMM, W 84/13.
[585] Ahmed Boubeker, Piero-Dominique Galloro, *Histoires et mémoires des immigrations en Lorraine*, Nancy, PUN, 2013, p. 177.

Tchécoslovaques). Cette immigration est majoritairement masculine comme le prouvent les chiffres des Italiens en octobre 43 et janvier 44 avec un volant de 196, puis 198 hommes pour un chiffre stable de 61 femmes.

On le voit, la guerre et l'exode n'ont pas fondamentalement contrarié la situation migratoire de Nancy même si le nouveau contexte historique a fait de la mesure de leurs effectifs une question prioritaire pour les autorités, tant françaises qu'allemandes.

### B. Classifier

Après avoir défini les ennemis de l'État, encore faut-il pour Vichy se donner les moyens de les identifier sur le terrain. Ce rôle est dévolu au préfet pour lequel « exclure fut donc une fonction permanente, surveiller (et s'il le faut punir) une mission de tous les instants »[586]. Ce dernier pratique, à l'intérieur de sa circonscription, une navigation « à vue » dans la définition des indésirables et laisse aux maires un pouvoir quasi discrétionnaire dans la différenciation entre « bons » et « mauvais » étrangers. Pour les aider, les instructions de novembre 1940 définissent les termes de classification des non nationaux en fonction de plusieurs critères emboîtés[587] :

- la situation de la personne : l'absence de citoyenneté française, le pays d'origine, l'indigence, une condamnation judiciaire antérieure, une situation d'expulsion
- le comportement individuel : le militantisme communiste, l'attitude par rapport à un rapatriement et la capacité ou non à être rapatrié
- le poids représenté pour la communauté

Les maires élaborent alors des listes d'indésirables, avalisées par le préfet. On découvre ainsi 31 individus à Nancy en novembre 1940, dont un certain Jean Rabowik (dit Babonik) fiché de la sorte :

> « Journalier – Russe (réfugié) – 16 rue Charles III, né le 14/11/1895 – Individu alcoolique et dégénéré – a déjà fait un stage à l'Asile d'aliénés de Maréville – vit dans un état de malpropreté repoussant ; s'emploie occasionnellement comme coursier, place du Marché ; appréhendé plusieurs fois pour ivresse publique ; insolvable. »[588]

Ces fiches sont le maillon d'un processus d'élaboration du type « indésirable » décomposé en plusieurs phases :

---

[586] Marc-Olivier Baruch, « Les préfets et l'exercice du pouvoir dans la France de Vichy »… *op. cit.* En ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/de/content/les-préfets-et-lexercice-du-pouvoir-dans-la-france-de-vichy
[587] Préfecture, 11 novembre 1940 ; ADMM, W 84/13.
[588] Mairie, 26 novembre 1940, *ibid.*

a. l'obligation de recensement des étrangers en mairie ou au commissariat

b. la consignation de données objectives (le sexe et la citoyenneté étrangère)

c. l'attribution ou non de critères aggravants (judéité, communisme)

d. l'historique des écarts à la légalité

e. les implications sur le niveau de ressources

f. le caractère et le comportement moral

g. un jugement de valeur du préfet faisant office de bilan

h. les informations des autorités de tutelle

i. la mise en œuvre de mesures de surveillance ou de coercition (internement administratif)

Le schéma ci-après synthétise la grille « d'indésirabilité » construite empiriquement par les autorités :

Schéma du processus de construction des « indésirables »

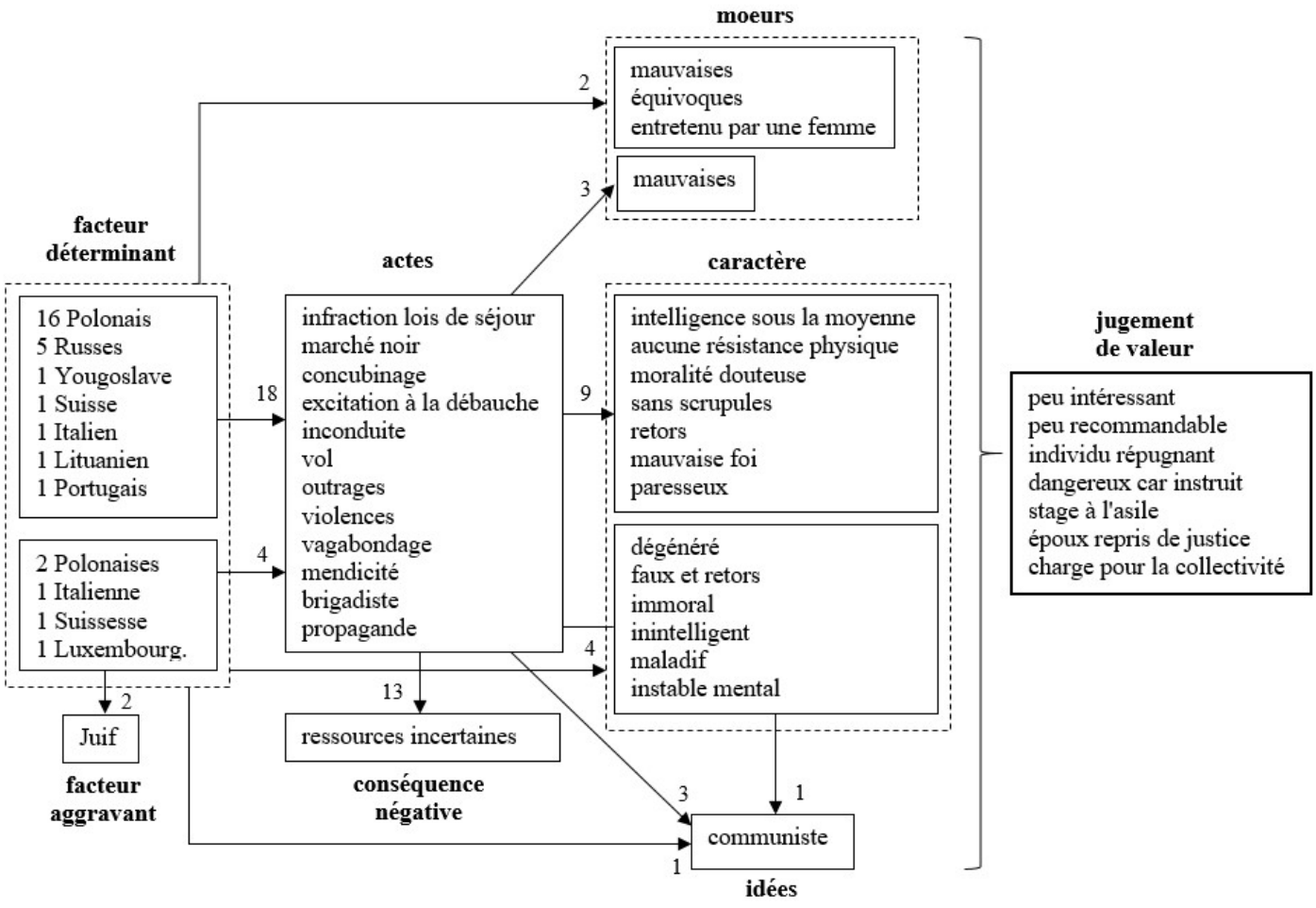

On observe que cette grille est le résultat de données objectives et de l'empilement de préjugés sociaux, politiques et racistes. En effet, l'irrégularité des ressources sous-entend une moralité douteuse ; un tempérament donné est associé à une pathologie (« maladif » / « instable mental ») ; des critères d'appréciation difficilement opérationnels sont avancés sans précaution (« intelligence en-dessous de la moyenne » et « absence de résistance physique »). L'impression dominante est que l'indésirable doit avant tout répondre à l'image que les autorités (Mairie et Préfecture) s'en font, conformément à un discours de fustigation à large amplitude venu de plus haut.

C. Contrôler / encadrer

« Il ne s'est pas produit en 1940 de rupture brutale ; bien plutôt, une longue accoutumance s'est faite, pendant la décennie des années 30, à l'idée de l'étranger – et spécialement du Juif – ennemi de l'État »[589]. L' « accoutumance » dont parlent Paxton et Marrus repose sur deux phénomènes démultiplicateurs de la volonté répressive de l'État :

- contrôler les étrangers, errants et indigents, perçus comme une menace à l'ordre social
- encadrer l'arrivée de populations exogènes, réfugiées et politisées du fait des événements de l'entre-deux-guerres (essentiellement les républicains espagnols et les victimes des fascismes italien ou allemand)

Cela passe par un durcissement législatif articulé autour de la loi du 12 novembre 1938 sur l'internement des « indésirables étrangers » et l'ouverture du premier camp à Rieucros le 1er février 1939. Six jours plus tard, le décret-loi visant les Français et étrangers considérés comme « individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique » prend figure de véritable « loi des suspects » selon Peschanski[590]. À côté de ces textes liberticides, la prorogation de pratiques administratives est de mise : carnet B, quotas professionnels (loi du 10 août 1932), période probatoire pour la citoyenneté plénière des nouveaux naturalisés (loi du 19 juillet 1934), pratique du contingentement dans le travail avec les Compagnies de Travailleurs Étrangers (CTE), expulsions pour défaut de papiers, etc.

Vichy peut donc prendre appui sur un terreau fertile, voire sur une inflation législative faisant naître « l'illégalité que les lois avaient pour mission de réprimer »[591]. Cependant, s'il y a continuité des mesures entre la IIIe République finissante et l'État français, on ne peut parler de filiation car

[589] Robert O. Paxton et Michaël Marrus, *Vichy et les Juifs… op. cit.,* p.90
[590] Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, éditions Complexe, 1997, p. 88.
[591] Robert O. Paxton et Michaël Marrus, *Vichy et les Juifs… op. cit.*, p.92.

Vichy place l'exclusion au cœur de son programme essentialiste qui a la volonté de rendre l'étranger, élargi à tout indésirable, non inassimilable à la communauté nationale[592]. C'est là une rupture complète avec les valeurs de la République. Mais, paradoxalement, la multiplication de textes induit une fluctuation dans la définition de l'étranger et un traitement différencié au cours de la période. C'est ce que révèle en particulier la comparaison de la situation des Maghrébins, des ressortissants de pays ennemis et des citoyens de l'URSS.

Le traitement des Nord-Africains correspond à l'apogée de l'arrivée de la main-d'œuvre venue du Maghreb en 1935-1939. Ils représentent des sujets français à statut particulier – détenteurs d'une carte dite « de protégé spécial » – qui n'implique pas de contrôle spécifique. Cependant, leur discrimination est encouragée par la Préfecture en janvier 1941[593] qui, au nom de « leur nature » de travailleurs peu qualifiés, les perçoit comme une charge sociale dans les situations de chômage. Il apparait par conséquent normal pour les autorités de recenser ces « indigènes » le 1er juin 1942 et de rapatrier ceux qui se trouveraient sans emploi, exception faite, toutefois, des hommes mariés à une Européenne ou pères d'un enfant légitime. En l'occurrence, ils ne constituent rien moins qu'une variable d'ajustement coloniale dans les phases de rétention du marché du travail. Pour autant, l'absence de cas rencontré à Nancy et en Meurthe-et-Moselle suggère un taux d'emploi suffisant.

Les ressortissants des puissances ennemies ne bénéficient pas du même traitement. Le contrôle établi du temps de guerre le 17 septembre 1939 est prolongé avec l'internement des adultes et un système d'astreinte pour les étrangers mâles et féminins de moins de 17 ans et plus de 65 ans[594]. Obligation leur est faite d'une comparution régulière à la mairie ou au commissariat. Bien évidemment, le bouleversement induit par l'Occupation inverse la qualité de « puissance ennemie » et transfère les mesures sur les membres des pays anglo-saxons et leurs alliés. Cette méfiance des autorités peut sporadiquement être relayée par l'expression d'un mécontentement populaire. Ainsi, lors de l'entrée en guerre de l'Italie le 10 juin 1940, l'épicerie Riccardi du 54 rue du Montet est saccagée par une centaine de personnes dans la soirée. Quelques statuettes de plâtre en font les frais, la vitrine également, mais les dégâts restent limités et l'on ne déplore aucun blessé.

[592] « Cette double caractéristique (l'essentialisme et le rejet de la démocratie) affaiblit la pertinence de la thèse, un moment en vogue chez les historiens, qui cherchait des origines républicaines à Vichy en lisant dans les mesures prises par les derniers gouvernements de la IIIe République, notamment vis-à-vis des populations étrangères, les prémisses des politiques d'exclusion que multiplia l'État français » ; Marc-Olivier Baruch, *Le régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 2005, p. 183.
[593] Circulaire préfectorale du 2 janvier 1941 ; ADMM, W 84/13.
[594] Préfecture ; ADMM, 4 H 697.

Quant aux citoyens de l'URSS, leur sort fluctue en fonction des vicissitudes de la guerre. Dans un premier temps, il n'y a pas de mesure particulière et les ressortissants soviétiques jouissent d'une relative mansuétude. L'invasion de l'URSS le 22 juin 1941 va radicalement changer la donne en mettant fin au pacte germano-soviétique. Dès lors, tout Russe a obligation de se déclarer dans la zone occupée dès l'âge de 15 ans, et la contrainte est étendue aux Lituaniens, aux Lettons, aux Baltes et aux individus sans nationalité[595]. Le *MBF* ouvre toutefois la porte à l'alternative d'un contrôle régulier ou d'un internement administratif. Mais à partir du 15 août, un durcissement s'amorce avec la mise en œuvre d'un recensement généralisé à partir de la déclaration et présentation hebdomadaire, puis quotidienne, des intéressés à la *Kreiskommandantur*. Un certain assouplissement s'observe néanmoins un mois plus tard lorsque les mesures visant les Britanniques, les Américains et les Soviétiques s'harmonisent et rendent le contrôle journalier moins systématiquement appliqué[596].

La suspicion de Vichy, qui voit en l'étranger un élément exogène aux « communautés naturelles » françaises, fait écho à la politique d'encadrement des populations étrangères imposée par l'occupant. On peut même parler d'une véritable surenchère répressive de l'État français avec la mise en œuvre parallèle d'un contrôle strict de leurs mobilités :

- le préfet reçoit le pouvoir d'interner les Israélites étrangers dans des camps spéciaux ou de les assigner à une résidence forcée conformément au statut des Juifs du 3 octobre 1940[597]
- le libre déplacement des non nationaux est restreint à leur commune de résidence ou celles limitrophes sous la condition de posséder des autorisations régulières (titres de voyage ou permis de séjour). Les mobilités interzones sont limitées drastiquement par la preuve d'un sauf-conduit ou d'une carte de circulation temporaire, ces derniers n'annulant pas la production d'un *ausweis* allemand. Tout contrevenant s'expose à un internement dans un CSS ou à un séjour en camp de concentration[598]
- le changement de domicile d'un étranger est conditionné à l'obtention d'un récépissé au départ et à l'arrivée délivré par la Mairie ou le Commissariat après examen de sa carte d'identité. On l'inscrit alors sur un registre spécial qui facilite son suivi. En prévision de la

[595] Ordonnance du *MBF* du 24 juillet 1941 ; ADMM, W 84/13.
[596] Ordonnance du *MBF* du 15 septembre 1941, *ibid.*
[597] Recueil des actes administratifs de la Préfecture ; AMN, 1 BA 160/5.
[598] Décret du 25 octobre 1940 ; AMN, 1 BA 160/5.

mauvaise volonté des intéressés, le maire a le devoir de signaler « immédiatement » au préfet tout étranger dans sa commune[599]

- la Préfecture tente de limiter les récépissés fournis par les mairies au profit de la délivrance de cartes d'identité d'étrangers permanentes[600]

- les conditions de passage à travers la ligne de démarcation sont durcies avec l'obligation de se présenter en certains points et après avoir déclaré en Préfecture son état-civil, le département et l'adresse de destination, ainsi que la durée et le motif du voyage. On peut alors espérer obtenir un visa de départ qu'il faudra de toute façon compléter par un *ausweis* délivré par la *Prufstelle* au 111 de la rue Sainte-Cécile[601]

La fièvre normative joue tout à la fois sur la limitation de la liberté de déplacement et l'obligation de déclaration, ce qui ne peut que marginaliser l'étranger au sein de la société dans laquelle il vit. Selon le Commissariat[602], « la plupart des 5 900 étrangers présents à Nancy en septembre 1939 sont arrêtés, refoulés ou partis », ce qui sonne comme un véritable *satisfecit*. En réalité, les services de police se trouvent dans l'impossibilité d'imposer l'enregistrement au bureau des étrangers, l'inscription au service des cartes d'alimentation ou d'interpeller les individus sur leur situation et moyens d'existence. Ce sont là toutes les limites d'un système qui, dans son désir d'encadrement, a paradoxalement participé à rendre flottante les populations étrangères.

D. Réprimer

Les rapports de police mentionnent 67 transgressions d'étrangers entre 1940 et 1944, dont 9 à caractère multiple. 73% se composent d'infractions à la législation sur les étrangers, de vols et de marché noir (y compris la création de commerce). Toutes les autres formes d'illégalité sont trop diverses et non représentatives avec moins de deux cas. Les taux de transgression par nationalités et par sexes donnent les pourcentages suivants[603] :

[599] Circulaire préfectorale du 5 février 1941 ; ADMM, W 84/13.
[600] Préfecture, 12 mars 1943, AMN, 1 BA 160/10.
[601] L'opération Attila du 11 novembre 1942 marque la fin de la zone libre avec l'occupation de tout le territoire par les Allemands. La ligne de démarcation continue cependant à être utilisée par l'occupant comme un moyen d'asservissement du pays. Préfecture, 7 avril 1944 ; AMN, 1 BA 160/10.
[602] Rapport du commissaire de police du 27 juin 1941 ; AMN, 1 I 245.
[603] Police ; AMN, 1 I 121-129.

| | | |
|---|---|---|
| Lituaniens | 25% [a] | 0% [b] |
| Yougoslaves | 8,3% | 0% |
| Polonais | 6,2% | 22% |
| Tchécoslovaques | 5,3% | 0% |
| Belges | 2,6% | 60% |
| Italiens | 1,7% | 27% |
| Espagnols | 1,3% | 0% |
| Suisses | 0,5% | 0% |

Aucun transgresseur parmi les autres étrangers.

*a. parmi quatre Lituaniens, il y a un transgresseur*

*b. aucune déviante parmi les transgresseurs de cette nationalité*

On observe que les transgressions féminines sont très minoritaires si l'on occulte le cas des Belges où elles dominent. Il n'y pas non plus de corrélation entre l'importance numérique des nationalités et leur nombre respectif de transgressions. En dépit de la méconnaissance des facteurs migratoires, on peut cependant émettre l'hypothèse d'un lien entre les originaires de l'Axe et des pays neutres d'une part, les immigrés des pays d'Europe centrale et de l'est d'autre part. Ces derniers semblent davantage transgresseurs du fait qu'ils représentent les éléments les plus allogènes car venus de pays non limitrophes et touchés par les formes d'occupation les plus violentes. A contrario, les Italiens (les plus nombreux), voire les Espagnols (dont une part indéterminée de réfugiés républicains) ont des taux inférieurs à 2%, ce qui tend à démontrer que les transgressions d'indésirables sont d'abord un phénomène économique avant de représenter un acte politique. Cela conforte aussi l'idée de leur difficulté d'insertion dans le contexte d'une société urbaine en pénurie. Dès lors, on peut se demander si la réponse pénale est à l'aune de l'arsenal répressif ; en d'autres termes, si la xénophobie a contaminé la robe.

Taux de répression judiciaire des « indésirables » comparé au reste des justiciables[604]

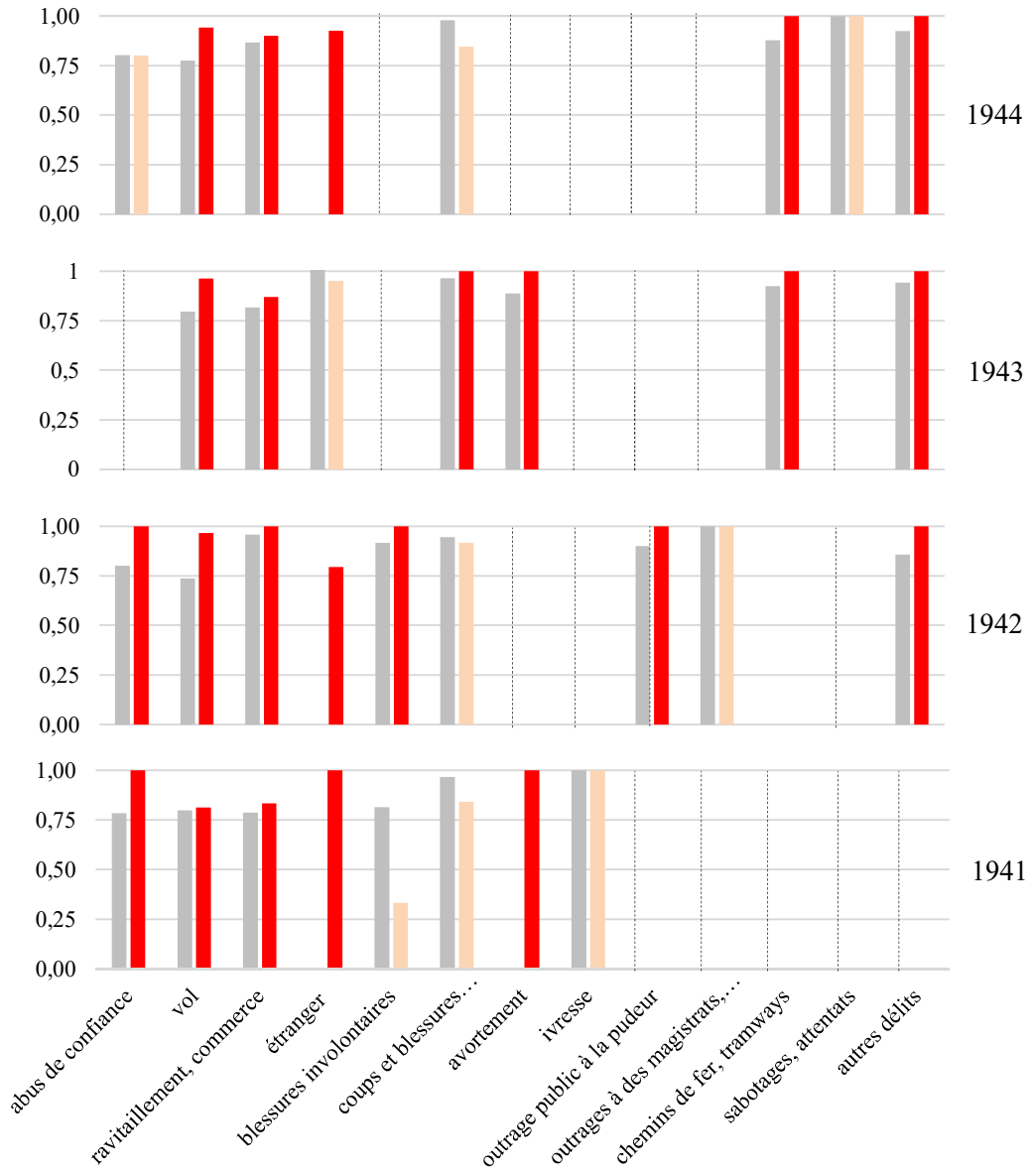


Légende : taux de condamnation de l'ensemble des prévenus

taux de condamnation des étrangers inférieur à l'ensemble des prévenus

taux de condamnation des étrangers supérieur à l'ensemble des prévenus

[604] À partir des chiffres du tribunal correctionnel de Nancy de 1941 à 1944 : bilan de 966 prévenus et 895 condamnés ; ADMM, 1405 W 100.

Les taux de condamnation correspondent au nombre de condamnés de chaque catégorie rapporté au nombre de prévenus de ladite catégorie ; autrement dit, plus la barre est haute, plus lourd est le poids de la sanction. Il en ressort que les étrangers sont presque toujours condamnés au-delà du reste des justiciables dans les affaires de vol et de marché noir, les délits économiques, les avortements, les outrages publics à la pudeur, les infractions des chemins de fer et des tramways, ainsi que les autres délits. Bref, presque tous les déviances, hormis les coups et blessures volontaires, l'ivresse et les outrages à autorité qui sont à peine moins punis. Les taux de condamnation les plus sévères – avec le maximum de 1 et l'absence de disculpation – portent essentiellement sur les transgressions qui font écho aux stéréotypes sur l'indésirable, c'est-à-dire :

- les attentats et sabotages qui correspondent à la remise en cause la plus grave du pouvoir et à la dangerosité supposée de l'élément exogène. À noter cependant que le traitement est identique pour les nationaux
- les avortements qui confortent le discours officiel sur la prétendue pureté de la race où l'étranger interfère doublement, à la fois par ses moindres qualités biologiques et par les coups portés à la démographie nationale
- les outrages à la pudeur et les abus de confiance qui renvoient à une mise en avant de l'immoralité et de la dépravation de l'indésirable

L'évolution de la réponse judiciaire vers une radicalisation en 1942-1943 ne modifie pas le tableau général. Une augmentation des taux de condamnation s'opère à l'encontre des délits économiques (vols, marché noir) et le différentiel punitif s'accroit encore au détriment des étrangers avec une inversion concernant les coups et blessures en 1943. On perçoit, l'année suivante, une atténuation des taux, peut-être du fait que le vent commence à tourner, néanmoins, les étrangers restent toujours davantage condamnés que les nationaux.

La réponse pénale à leur encontre confirme l'apparition d'infractions « sociales », c'est-à-dire cette construction juridique hybride entre le droit commun et le droit politique[605]. Celui qui n'est pas Français se retrouve au premier plan et subit de plein fouet les effets de la judiciarisation du discours officiel à partir de la figure de l'indésirable. L'apogée de la répression marque le pas à partir de mars 1942 avec la surimposition aux mesures françaises des arrestations de l'occupant. Sur les 27 indésirables que les Allemands envoient à Écrouves de 1942 à 1944[606], on totalise 78%

[605] Virginie Sansico, *La justice déshonorée 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2015, p.34.
[606] 13 en 1942, 8 en 1943 et 6 en 1944 ; ADMM, 927 W 164-166.

d'étrangers, en priorité Polonais non juifs. 11 indésirables sont toutefois libérés au bout de délais allant de deux jours à 17 mois, malheureusement le motif de leur incarcération est inconnu. En moyenne le séjour est de 6 mois, sauf pour un Polonais (qui y trouve la mort) et deux de ses compatriotes, plus un Hongrois, qui, eux, réussissent à s'échapper individuellement.

## III. Les suspects

### A. Francs-maçons et sociétés secrètes – une « chasse aux sorcières »

Derrière les termes de « sociétés secrètes » employés par Vichy – les intéressés, eux, préférant se définir comme membres d'une « société discrète » – c'est la nature complotiste de ces organisations qui est dénoncée par des hommes qui s'y connaissent d'autant mieux que beaucoup d'entre eux sont issus du CSAR[607]. Selon le chef départemental du Service des sociétés secrètes, il existe quatre loges d'obédiences diverses à Nancy[608] :

- le Grand Orient de France : la loge « Saint-Jean de Jérusalem » existe depuis le 9 février 1772 avec, pour foyer, le temple du 5 bis de la rue Drouin. Le négociant et maire de Malzéville Auguste Chery, domicilié au 1 rue de Pixéricourt, en est le 18e vénérable et a préséance sur 137 membres connus
- La Grande Loge de France : celle de Nancy, « l'Humanité meilleure », rassemble 52 membres identifiés. Elle se réunit au Palais de la bière et à la brasserie Thiers sous la direction de son Secrétaire M. Lang, parti à Brive à une date inconnue
- le Droit humain : il s'agit d'une loge d'obédience mixte dont l'émanation nancéienne porte le nom de « Paix et Humanité ». Le Service des sociétés secrètes ne lui connaît que 25 membres avec à leur tête la vénérable sœur Berthe Bouchet, rédactrice à l'hôpital psychiatrique de Maréville
- la Société théosophique de France : elle ne se rattache pas à la franc-maçonnerie mais prend plutôt le caractère d'une association philosophique prônant un principe de vérité universelle supérieur aux religions. Mixte également, on n'y a repéré que deux membres, l'ingénieur Charles Millery, 43 rue du Montet, et Aline Zeller, directrice d'une École primaire supérieure pour filles, 66 Grande Rue

[607] Comité secret d'action révolutionnaire, organisation d'extrême droite des années trente également connue sous l'appellation de « Cagoule ».
[608] Préfecture, octobre 1943 ; ADMM, WM 340.

En tout, les autorités estiment pour la ville à 216 le nombre d'initiés dont plus de 100 dignitaires. Les autres « sociétés secrètes » visées sont celles qui revendiquent un attachement aux valeurs républicaines, démocratiques et humanistes. On en cible deux principales :

- la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen : sa section nancéienne se situe 37 rue de Phalsbourg au domicile de son président, l'industriel Roger Lang. Elle apparait comme le prolongement de la franc-maçonnerie puisque l'on y retrouve les vice-présidents Berthe Bouchet, Pol Chrétien (sans profession), Marie Mennegand (clerc de notaire) et, sauf confusion d'homonymie, les Lang, père et fils
- la Ligue Française de l'Enseignement : le cercle de Nancy se retrouve au 82 de la rue Stanislas chez son président M. Michel, maître de conférences à la faculté de lettres. On sait qu'elle dispose d'une bibliothèque populaire au 15 de la rue Lyautey

Nous avons vu que les fondements de la persécution s'enracinent dans le programme de la Révolution nationale qui conditionne la régénération à l'exclusion des éléments « impurs » – le Juif, l'étranger, le communiste, le maçon – responsables de la corruption et de la défaite de la France. En sorte, et selon les dires de son instigateur en Lorraine Maurice François-Brajon, il faut faire « œuvre de salubrité publique »[609]. Cela explique la précocité des mesures contre la maçonnerie, en amont de toute injonction allemande[610] :

- loi du 13 août 1940 portant dissolution des loges maçonniques. La mesure implique pour les agents de l'État de remplir une déclaration de non appartenance aux sociétés secrètes
- loi du 11 août 1941 étendant aux maçons les fonctions publiques interdites aux Israélites par l'article 2 du 2e statut des Juifs (loi du 2 juin 1941)
- loi du 11 août 1941 instaurant la publication au *Journal Officiel* de listes de dignitaires de la franc-maçonnerie qui voue à la vindicte publique environ 170 000 personnes
- 19 août 1941 : publication de la première liste de francs-maçons dans *L'Écho de Nancy*. 26 listes, contenant en moyenne 12 noms, seront publiées en tout
- octobre 1941 : publication des « Documents maçonniques » dans le contexte du procès de Riom

[609] Lettre de Maurice-François Brajon du 17 novembre 1942 ; ADMM, *ibid*.
[610] Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944… op. cit.,* p.300-304.

- 19 octobre 1941 : création par le secrétaire d'État à l'Intérieur Pierre Pucheu du Service des sociétés secrètes (SSS)
- 28 juillet au 3 août 1943 : projection du film *Forces occultes – les mystères de la Franc- maçonnerie dévoilés pour la première fois* au cinéma Pathé de Nancy

Le retour de Laval en avril 1942 amorce un changement de ton. La propagande traditionaliste d'exclusion est certes maintenue, mais pas le discours anti-maçon qui contrarie sa stratégie clientéliste et sa politique de collaboration. La volonté de Laval est de contrôler les institutions existantes et de prendre appui sur les élites traditionnelles, ce qui passe par la mise en sourdine de la croisade contre les membres des loges.

Deux courroies de transmission orientent la répression au niveau local. Le principal est le Service des sociétés secrètes (SSS)[611] dirigé par le délégué régional, le Raonnais Maurice François-Brajon, et chargé de mission « près le chef du gouvernement service des sociétés secrètes ». Ses bureaux s'installent au 33 de la place de la Carrière où l'on retrouve le délégué adjoint Louis Gérard, le délégué départemental Abel Roze et une secrétaire-dactylo. La tâche du SSS semble « largement facilitée par ( ) les excellentes relations personnelles (entretenues) avec le préfet régional, le préfet délégué Dramard, l'intendant de police Protche, le premier président Joly, le procureur général Guetat, les sous-préfets de Lunéville et Briey (et) l'archiviste départemental Marot »[612]. À côté, *L'Écho de Nancy* fait figure à la fois d'aiguillon et de caisse de résonnance de la campagne contre la franc-maçonnerie. On estime ainsi à 154 le nombre d'articles rédigés sous la férule du rédacteur allemand Franz Philipps et du journaliste français René Martin dit de Briey, la plupart en 1941. Le ton de la campagne est donné dès le 6 août 1940 avec, pour but, « avant tout, de supprimer les plus réputées, les plus anciennes et les plus dangereuses des sociétés secrètes, les Loges de la Franc-maçonnerie »[613].

La répression est immédiate à partir de l'été 40 et commence par les démissions d'office autorisées par la loi du 13 août. 23 fonctionnaires sont exclus (12 dans l'enseignement, 10 à l'administration communale et départementale, un à la justice), dont deux pour fausses déclarations de non-appartenance. Le SSS justifie les mesures comme une « action sans haine et sans passion, (avec la) volonté de se faire une opinion aussi juste que possible en considérant le fonctionnaire,

[611] Son titre officiel est « Délégation Régionale du département des Renseignements et Police du Service des Sociétés Secrètes de zone occupée, Région de Nancy » ; ADMM, WM 340.
[612] Préfecture, octobre 1943 ; *ibid*.
[613] *Ibid.*

l'homme, le père de famille »[614]. Parmi les démissionnés, dix ont présenté une demande de dérogation avec pour résultat 3 rejets, 6 admises définitivement et une accordée pour deux ans. Quant au Temple de la rue Drouin, on le vide de ses archives qui sont dépouillées, puis transférées à Paris, et l'on affecte les locaux au bénéfice du Secours National.

La phase d'opprobre survient lorsque le SSS rend publique une liste 95 frères domiciliés à Nancy[615] :

Professions et publication au *Journal Officiel*
des membres des sociétés secrètes de Nancy

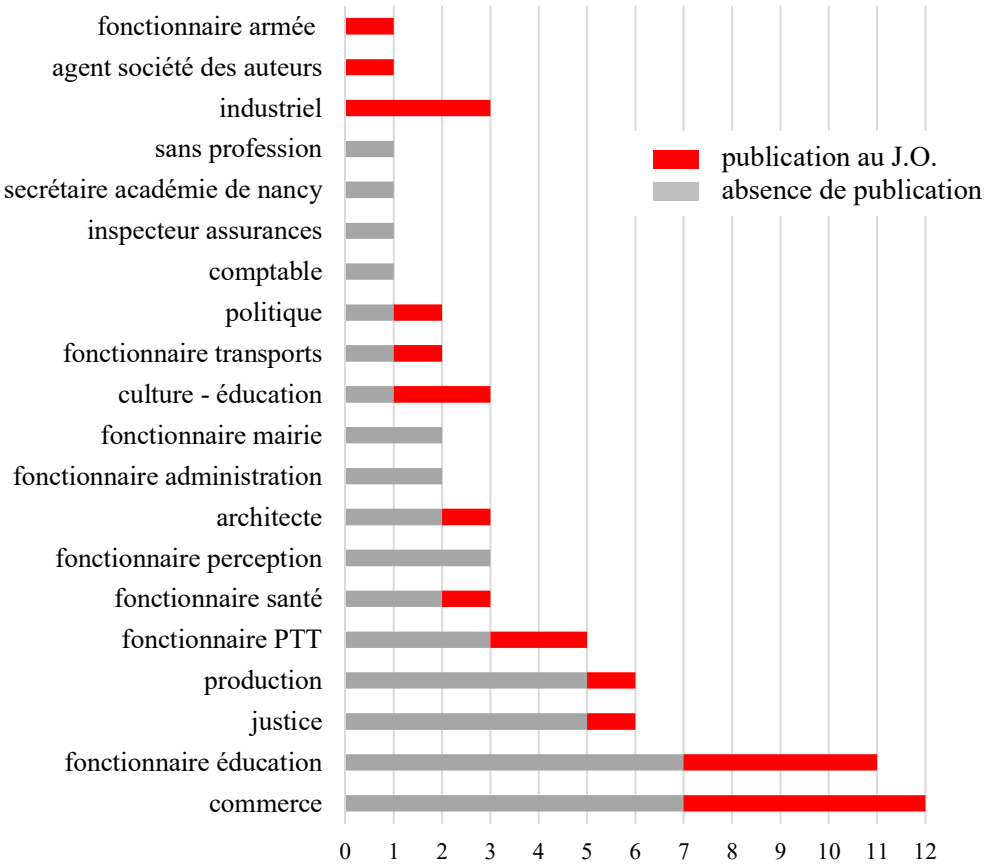


Reprise à plusieurs occasions par l'*Écho de Nancy*, la liste permet de reconnaître un recrutement de grande diversité socio-professionnelle avec une majorité d'enseignants et de fonctionnaires (43%), de membres de professions libérales, de commerçants et d'artisans. On y mentionne aussi quelques personnalités locales comme cet ancien baryton du Grand Théâtre ou le directeur de

[614] *Ibid.*
[615] Dont 73 membres de loges nancéiennes, 6 de loges meusiennes, 5 vosgiennes, 5 des territoires annexés (Metz et Strasbourg), 4 de loges de zone occupée, un de commune indéfinie et un de Tananarive. *Ibid.*

l'Hôpital de Maréville. Les listes du *Journal Officiel* vont dans le même sens, mais avec une discrimination plus ciblée à l'encontre des notabilités de la ville : tous les industriels et militaires, 42% des commerçants et la moitié des personnes ayant une influence sur l'opinion (enseignants et métiers de la culture). Par exemple, le frère Émile Collet, chancelier du consulat suisse, voit son nom offert en pâture, mais pas René Adeline, sans doute parce que sa fonction de conseiller municipal de Fontaine-la-Soret (Eure) n'a pas été jugée d'importance suffisante.

Les dissolutions des ligues des Droits de l'homme et de l'Enseignement sont effectives à partir du décret du 9 décembre 1941[616]. Neuf jours plus tard, la police perquisitionne aux domiciles des présidents, secrétaires et trésoriers de chaque section et s'empare des archives générales et privées, ainsi que du matériel. Les autorités perçoivent cependant le caractère sensible de l'opération puisque la consigne est donnée de n'utiliser qu'un « personnel sûr, faisant preuve autant de courtoisie que de fermeté », dans la plus grande « discrétion »[617]. Ce qui est révélateur, à la fois de l'influence supposée de la franc-maçonnerie et des ligues, tout autant que de la conscience de frapper au cœur de la notabilité nancéienne.

Dans une deuxième phase, la stigmatisation-désocialisation des maçons évolue vers leur persécution physique au motif de fait de résistance ou par leur désignation comme otages. Ainsi, parmi les frères, meurent en déportation M. Cornu, directeur d'école à Malzéville, Alfred Lambert, commis de perception, Jules Lambolez, rentier, et M. Poitevin. Seuls Pierre Schmitt[618], directeur de l'Office régional du Travail condamné pour résistance, de même que les otages M. Franquin et le vénérable Auguste Chéry survivront.

Il convient maintenant de se demander comment des sociétés qui se positionnent en avant-garde de la vigilance civique et des valeurs humanistes ont pu résister à l'oppression. La persécution saisit les maçons au moment où ils connaissent une crise d'identité du fait de la cessation d'activité des loges suite aux événements de juin 40 mais aussi de l'autodissolution volontaire du Grand Orient de France. En effet, le 7 août, soit une semaine avant l'interdiction officielle des sociétés secrètes, les dirigeants nationaux Arthur Groussier et Louis Villard écrivent à Pétain pour lui annoncer l'arrêt de toute réunion maçonnique à l'échelle nationale. Le sabordage passe mal et un Grand Conseil provisoire de la Franc-Maçonnerie voit le jour le 7 janvier 1941, officialisant l'entrée de la société dans la clandestinité. La situation est anticipée à Nancy avec une réaction spontanée de sauvegarde

[616] Ministère de l'Intérieur, décembre 1941 ; ADMM, WM 340.
[617] *Ibid.*
[618] *Schmidt* selon le site de la loge Saint-Jean de Jérusalem. En ligne : www.sjj-nancy.fr/

du frère Cornu qui détruit les documents sensibles et la mise en sûreté par Mennegand des titres de propriété. Ces actes permettent à de nombreux maçons d'échapper aux listes dressées par l'État français. Des complicités apparaissent aussi lors de l'inventaire de la loge de la rue Drouin précédant sa vente aux enchères. Le procureur de Nancy s'engage par exemple à ne pas céder le matériel « secret », un accord est trouvé avec la municipalité pour la conservation de documents au musée et la location des locaux au Secours national permet d'en préserver la discrétion et de camoufler par un badigeon les symboles maçonniques. Le décalage est notoire entre la virulence de la propagande à l'encontre des maçons au niveau national et les accommodements dans l'application des mesures au niveau local.

Dans ce contexte, la dénonciation par le délégué du SSS de la poursuite d'une activité maçonnique souterraine n'a rien de surprenant. Il condamne chez les fonctionnaires (ex)francs-maçons soit une attitude « opportuniste » d'absence d'activité individuelle, soit une « action sourde, une hostilité discrète contre les hommes et les lois du régime ». Et d'ajouter leur « mauvaise volonté et la mauvaise grâce à faire appliquer les lois nouvelles et à en faire ressortir les avantages »[619]. Des liaisons constantes existeraient à l'intérieur et à l'extérieur des administrations pour garder le contact, maintenir l'ambiance et être renseigné. De même pour les fonctionnaires dont les administrations ou l'action échappent au SSS : leur hostilité n'est plus déguisée à l'égard du service en charge de la répression et s'accroît de plus en plus. Pire, ils accueillent en leur sein et dans la mesure de leurs possibilités les frères démissionnés. Et le SSS de déplorer qu'en dépit de la surveillance spéciale de tous les maçons, on constate une « recrudescence d'activité très visible », notamment sous l'inspiration d'Augustin Chéry, René Herbuvaux et Charles Millery du Grand Orient, ainsi que d'Oscar Kauffmann de la loge « Humanité meilleure ».

Visiblement, la répression connaît des ratés que François-Brajon tente de justifier par le caractère « difficile et ingrat » de sa tâche. Il met tout à la fois en cause le (faux) argument d'être insuffisamment armé par la législation, la « crainte » de s'immiscer dans le fonctionnement de l'administration préfectorale[620] et le « droit absolu et presque non susceptible de recours » des chefs de service dans leur engagement ou non dans la lutte contre les sociétés secrètes. Mais par-dessus tout, c'est la dangerosité de l'ennemi à combattre le principal obstacle, cet « esprit maçonnique de dissimulation, de sectarisme, de mensonge allié à la vanité blessée »[621].

[619] Préfecture, octobre 1943 ; ADMM, WM 340.
[620] Il semblerait que les relations entre le préfet et le délégué régional du SSS ne soient pas au beau fixe. En novembre 1942, François-Brajon demande pour son service une liaison téléphonique, un quota mensuel d'essence, de combustibles et 60 kg de bons matières pour l'achat de fichiers métalliques. La préfecture s'y refuse ; ADMM, *ibid.*
[621] *Ibid.*

Le cas de la franc-maçonnerie illustre les antagonismes entre les institutions nouvellement créées par Vichy et les administrations traditionnelles avec une cristallisation des conflits de pouvoir autour de la destinée d'individus que l'on cherche à neutraliser d'un côté, à « préserver » de l'autre. L'acuité des tensions est renforcée par l'idéologie du SSS qui voit en tout maçon un ennemi perpétuel dont l'inactivité supposée n'est que le fruit de sa duplicité, et en la frilosité de l'engagement antimaçonnique de la complicité. Une frilosité à même de favoriser, de par la nature même des sociétés secrètes, leur infiltration et leur noyautage des administrations nouvelles et anciennes. À l'inverse, l'influence des maçons au sein des administrations marque la difficulté à tracer une ligne de partage nette entre subversion et compromission. La Commission d'épuration maçonnique de la Loge Saint-Jean de Jérusalem en prend la mesure en décembre 1945 lorsqu'elle examine le cas du frère John Luthard, représentant de commerce engagé durant l'Occupation au Bureau du travail allemand. À charge, il aurait « personnellement surveillé le départ des ouvriers pour l'Allemagne »[622] ; pour sa défense, c'est le maçon et directeur du service du travail Pierre Schmidt qui l'aurait placé là dans un but de renseignement, par ailleurs partiellement rempli puisque Luthard a été rapidement « grillé » et reconnu comme maçon.

### B. La rédemption possible des communistes 1940 – 1941

La transgression imposée étudie l'attitude des autorités envers les suspects de communisme de 1940 à 1941, pas la répression de leurs menées après l'invasion de l'URSS qui en a fait des ennemis déclarés. La situation des communistes ne manque pas d'ambiguïté car ils sont réprimés avant l'arrivée au pouvoir de Pétain en tant qu'affidés d'un pays allié aux nazis depuis le pacte germano-soviétique du 23 août 1939[623]. Pourtant, il n'existe plus de listes des communistes de Meurthe-et-Moselle en raison de leur destruction en prévision de l'installation allemande. Ce qui est un véritable paradoxe si l'on considère que le mouvement n'a cessé d'être surveillé et étouffé par le pouvoir[624]. L'inspecteur général de la Sûreté nationale cherche bien auprès de la 20e Région

[622] Lettre du frère Frenel du 2 janvier 1944, citée sur le site de la loge Saint-Jean de Jérusalem. En ligne : http://www.sjj-naNancy.fr/blog/category/un-peu-dhistoire/

[623] L'arrivée des Allemands ouvre une période de flottement pour le PCF qui croit pouvoir établir avec l'occupant un *modus vivendi* favorable à la reparution de *L'Humanité*.

[624] C'est le secrétaire général de la préfecture Raymond Chavarot qui fait disparaitre les listes au début de l'Occupation selon le témoignage rapporté par Nicolas Hobam, *Quatre années de luttes clandestines en Lorraine*, Nancy, éditions du Bastion, 2002, p. 53.

militaire les archives conservées à Limoges, mais sans résultat. Les noms des militants restent introuvables[625]. On s'en réfère, en dépit de cause, à la connaissance antérieure du mouvement local qui ne dépasse pas 1938[626]. À cette date, Nancy compte 446 adhérents, essentiellement des hommes avec seulement 8% d'adhérentes, c'est-à-dire un chiffre à peine supérieur au nombre de militants étrangers (6%). Les deux tiers des cellules sont urbaines, le reste constitué de cellules d'entreprises. L'agglomération est divisée en trois sections avec un poids prépondérant pour le chef-lieu qui pèse 79% de l'ensemble, suivi de la section de Malzéville (16%) et Nancy-sud (5%)[627] (*cf. graphique page suivante*).

La police française est à la pointe de la lutte anticommuniste avec, selon D. Peschanski[628], quatre phases répressives durant les vingt premiers mois d'Occupation :

1er temps – la politique anticommuniste de Vichy s'épanouit, parfois contre les avis des autorités allemandes qui restent en retrait

2e temps – les autorités françaises bénéficient d'une liberté d'initiative concédée par l'occupant

3e temps – les pressions allemandes augmentent suite au changement de ligne du *Komintern* au printemps 1941 qui fait du « combat patriotique » le fondement des luttes populaires et marque le retour en grâce de la stratégie antifasciste

4e temps – les Allemands prennent en main la répression, au risque de conflits de compétences avec les autorités françaises

Dans le cadre de cette croisade, l'État français peut s'appuyer sur un arsenal répressif né sous la IIIe République en réponse au pacte germano-soviétique :

[625] Lettre du 19 mai 1941 ; ADMM, WM 325.
[626] Police, 1er juillet 1938 ; *ibid.*
[627] Il s'agit du nombre d'adhérents de l'agglomération de Nancy rattachés à la section de Nancy-sud, pas de l'ensemble des communistes de ladite section.
[628] Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion… op. cit.* pp. 101-134.

Organisation du parti communiste à Nancy en 1938[629]

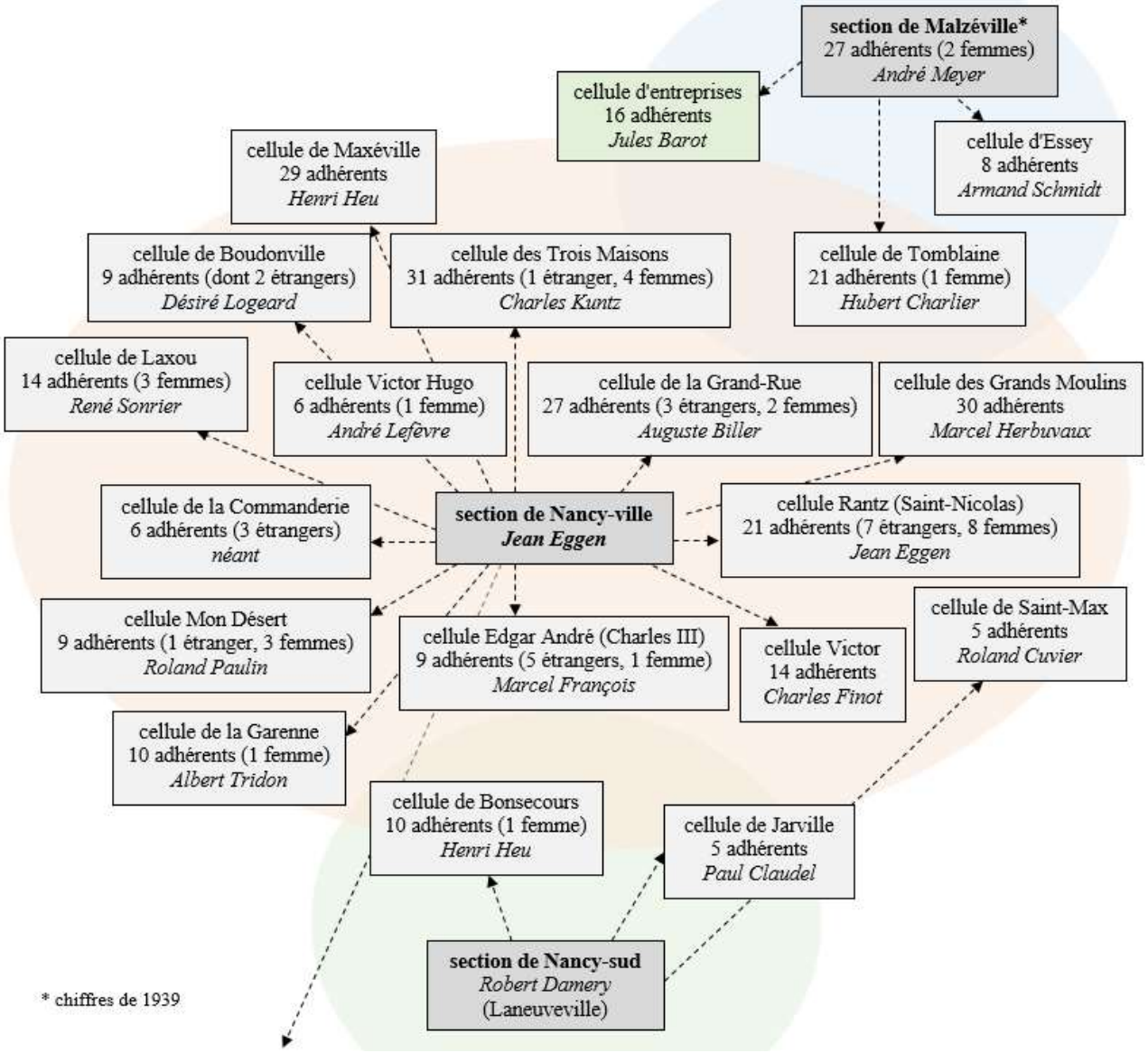


[629] Police ; ADMM, WM 325.

| Mesures nationales | Conséquences départementales |
|---|---|
| • dissolution des organisations communistes (décret du 26 septembre 1939). | • arrestation le 30 septembre 1939 du secrétaire régional René Uni, domicilié à Saint-Nicolas-de-Port, évacué à Lyon. Disparition dans la nature de son adjoint Louis Dupont de Saulnes. |
| • mesures contre les individus dangereux pour la Défense nationale ou la sécurité publique (décret du 18 novembre 1939). | • possibilité d'arrêtés préfectoraux à l'encontre des communistes. |
| • déchéance de tout membre d'une assemblée élective faisant partie de la Section française de l'Internationale communiste s'il n'a pas démissionné ou répudié son adhésion ; obligation de déclaration publique (loi du 20 janvier 1940). | |
| • prorogation des mesures anticommunistes d'août et septembre 1939 (août 1940). | |
| • séquestre des biens du PCF (loi du 5 octobre 1940). | • séquestre des biens des organisations de Nancy :<br>- Association française des Amis de l'Union soviétique, 1 bis rue Gustave Simon<br>- Fédération des Jeunesses communistes de Nancy, 22 rue de la Salle<br>- Section de Nancy du PCF, 22 rue de la Salle<br>- Amicale des vieux travailleurs, 17 rue de la Côte<br>- Secours populaire de France, 93 rue de Strasbourg<br>- Paix et Liberté, 41 boulevard Clemenceau<br>- la Libellule, 17 rue de la Côte<br>• arrêté préfectoral permettant l'arrestation de communistes (9 janvier 1941). |
| • constitution du Service de police anticommuniste, le SPAC (6 octobre 1941). | • mise en œuvre par les brigades de gendarmerie d'un fichier des communistes, sympathisants (mais aussi individus suspects ou dangereux non communistes) Mention « communiste » à l'encre rouge en haut à droite de la fiche (instructions préfectorales du 26 janvier 1942). |

De 1940 à 1941, la politique anticommuniste s'articule, au niveau départemental, autour du triptyque surveillance – neutralisation – abjuration. Elle est insufflée et organisée d'en haut par quatre organismes centraux :

- le Secrétariat général pour la police qui tient le rôle majeur. C'est lui qui centralise les renseignements remontés des préfets, des services de police et de la gendarmerie afin de

contrôler et coordonner l'action au niveau national. Il ordonne aussi aux préfets et aux responsables des polices les surveillances et les recherches locales avec des interventions ponctuelles pour ajuster les actions répressives

- la 1re Section de l'Inspection générale des services de police judiciaire a surtout un rôle d'exploitation des informations
- la 2e Section de l'Inspection générale des services de police judiciaire. C'est le service spécialisé dans la répression anticommuniste : il constitue les fichiers des suspects, étudie les matériaux de propagande et instruit les préfets des méthodes communistes
- le Service de police anticommuniste (SPAC) du Secrétariat général pour la police au ministère de l'Intérieur informe sur les activités communistes clandestines

Cela se traduit sur le terrain par un mélange de mesures préventives et d'intimidation avant même l'arrivée des Allemands. On commence par amplifier la surveillance des communistes avec l'envoi de rapports bimensuels au ministre secrétaire d'État à l'Intérieur qui font état de l'activité des services de police et des résultats obtenus[630]. Les listes d'avant-guerre servent d'appui aux internements administratifs qui neutralisent les principales figures locales (élus, syndicalistes, activistes)[631]. Ensuite, les dirigeants étant mis hors d'état de nuire ou entrés en clandestinité, on anticipe la menace en dressant la liste de nouvelles têtes susceptibles de prendre la relève. Parmi eux, Juliette Jonvaux, employée aux PTT, déplacée à Envermeu (Seine-Maritime) ; Maurice Lassire et sa femme Juliette, secrétaire du syndicat des métaux, absents de Nancy ; Georges Lacaze, vérificateur aux PTT, trésorier régional du PC et secrétaire du comité d'aide au peuple espagnol. Les militants locaux de la section de Nancy-ville sont également visés comme Charles Bernaschina, débitant de boissons et trésorier de section, ou Jean Eggen, tourneur sur bois[632]. Arrêtés, ils sont envoyés dans des CSS hors de la zone des armées, notamment au château du Sablon en Dordogne, puis leur surveillance se prolonge dès leur retour à Nancy. Parallèlement, des enquêtes auprès des dirigeants d'établissements privés sont menées afin de lister les (ex)communistes pouvant devenir dangereux : les 24 réponses obtenues permettent de cibler 25 suspects. C'est le cas à la Société française des établissements de tonnellerie mécanique Fruhinsholtz[633] où la direction met à l'index,

[630] Préfecture ; ADMM, WM 325.
[631] D'après Denis Peschanski, il y a moins de 1 000 internés communistes en zone nord à la fin 1940, contre 50 à 60 000 en zone sud. À la date du 21 juin 1941, il y en aurait de 4 000 à 5 000 en zone occupée (dont 2 411 dans le département de la Seine). *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion… op. cit.* p. 63 et 65.
[632] J. Jonvaux habite au 41 boulevard Clemenceau, Lacaze au 5 rue Godron, Bernaschina et Eggen au boulevard Charles III.
[633] 68 avenue du 20e Corps.

parmi 190 ouvriers, Jules Knetzch et Marcel Simon[634]. Ce dernier, en fuite, refera vite parler de lui. Ailleurs, une épuration interne par le licenciement des « meneurs et mauvais éléments » est lancée à la Compagnie Générale Électrique, aux pâtes alimentaires Capitan, à la Société Nancéienne d'Alimentation, dans l'entreprise d'incinération Nanceia, à la Biscuiterie Lorraine, à la Compagnie des Tramways ou encore à la SNCF. Quitte à profiter du ménage officiel, autant parfois amalgamer les trouble-fêtes, politisés ou non.

L'intimidation est une autre arme utilisée contre les communistes. En décembre 1940, le commissaire spécial de Nancy propose de convoquer les chefs militants communistes connus afin de leur faire comprendre qu'il serait bon de cesser toute activité. En cas de refus, on les tiendrait responsables de la propagande observée dans la ville[635]. Cette stratégie n'est rien moins que l'anticipation par les autorités françaises de la politique des otages qui sera généralisée par les Allemands. Une mansuétude partielle existe néanmoins avec les libérations échelonnées de militants arrêtés en 1939 – 22 détenus du Sablon ou de Saint-Paul d'Eyjaux (Dordogne) sont élargis au début 1941 – sans que ne cesse pour autant leur surveillance. Cette période de « rédemption » entre 1940 et 1941 est conditionnée, pour l'intéressé, à la cessation de toute activité et à une déclaration publique de l'abandon de l'attachement à une organisation communiste. En même temps, on maintient sous pression d'autres profils en les arrêtant pour de courtes durées, généralement quinze jours, et en multipliant les perquisitions. 22 ex-militants de l'agglomération sont ainsi interpellés en réaction à l'intensification de la propagande communiste au début 1941. À titre d'exemple, la lutte anticommuniste pour la période du 16 au 31 octobre 1941 donne les résultats suivants[636] :

| | enquêtes | poursuites | arrestations |
|---|---|---|---|
| gendarmerie de Meurthe-et-Moselle | 606 | 317 | 21 |
| commissariat de Nancy | 670 | 323 | 21 |

Les autorités déclarent qu'aucune activité ne s'est manifestée à Nancy pour le mois, hormis quelques tracts et le soupçon d'une cellule communiste au café Draguin à Maxéville. Sept mois plus tard, la répression marque encore des points puisque les autorités sont convaincues que « l'idée communiste ne peut éclore à Nancy »[637]. Ce que confirme l'état dressé à la même date par la

[634] J. Knetzch habite au pont d'Essey à Tomblaine et Marcel Simon au 82-84 rue du faubourg des Trois Maisons.
[635] Police, 28 décembre 1940 ; ADMM, WM 325.
[636] Préfecture ; ADMM, WM 325.
[637] Préfecture ; 5 juillet 1941 ; ADMM, WM 333.

gendarmerie : parmi les communistes ou individus dangereux à interner, on n'en trouve aucun dans la ville. C'est davantage dans la crainte d'une réminiscence sociale, plutôt que politique, du communisme que le pouvoir s'inquiète. Dans l'hypothèse où les « ouvriers de Nancy (pourraient être) conduits à la révolte par le ressentiment d'un dommage ou d'une injustice », la police envisage d'inciter le patronat à « donner à la souffrance du monde du travail le plus d'apaisement et de satisfaction possible »[638].

Apparemment, la peur des sanctions et l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1941 autorisant l'arrestation des militants ont eu un effet « salutaire ». Et la police de conclure que les communistes en sont réduits à la dissimulation de leur programme dans l'attente de conditions sociales plus favorables. Cette situation locale d'étouffement répond aux conclusions avancées par Peschanski[639] au niveau national : les communistes sont en retard constant sur la police car pénalisés par leur absence de tradition de clandestinité. C'est la répression qui, au final, donne le rythme de l'activité communiste.

Le *satisfecit* des autorités françaises ne comble cependant pas l'occupant qui alerte le 6 juin 1941 ses homologues sur la recherche de suspects communistes en écho au changement de ligne du parti et en préfiguration de l'invasion de l'URSS. Suivent les instructions de la *Feldkommandantur*, trois semaines plus tard, pour la mise en œuvre de toute une série de mesures[640] :

- le renforcement des actes répressifs et la surveillance des communistes de Meurthe-et-Moselle, surtout dans les espaces industriels
- la surveillance de tous les centres de ravitaillement et de communication
- un compte-rendu journalier des mesures et résultats obtenus par les autorités françaises
- la liste hebdomadaire des militants communistes ou individus dangereux à interner (seulement les dirigeants, pas le « menu fretin »). Sans oublier de mentionner « détenus par les autorités allemandes » si c'est le cas

Le changement de ton de l'occupant met fin à son retrait vigilant et anticipe l'entrée des communistes dans l'opposition armée. Cependant, les Allemands opèrent un discernement dans le tout répressif en fonction du potentiel de dangerosité des militants comme le précisent les instructions du *Sipo-SD* à l'automne 1942[641]. Le cas de Marcel Baumann, évoqué dans la première partie, rappelle l'existence de trois cercles dans l'enfer de la proscription : le premier vise à la

[638] Police, 6 mai 1941 ; ADMM, WM 333.
[639] Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion… op. cit.* p. 123.
[640] *Feldkommandantur*, 28 juin 1941 ; ADMM, WM 325.
[641] Instructions du commandeur Schmiling au préfet, 1er octobre 1942 ; ADMM, W 927/7.

neutralisation des communistes actifs ; le second à l'intimidation des sujets potentiellement dangereux, le 3e cercle fait figure de « réserve probatoire » des anciens adhérents ; ils ne sont pas inquiétés mais désignés comme cibles prioritaires lors de la surenchère répressive à venir. Assurément, il n'y a pas de purgatoire pour les communistes des années noires.

### C. Aux marges de la tolérance – la prostituée

« L'industrie que j'exerce (un mal nécessaire) est à l'index de la société, c'est pourquoi je me garde bien de faire quoi que ce soit d'anti-réglementaire »[642]. Les paroles de Marius Cayol, gérant de Maisons de Société à Nancy en 1861, et la terminologie sans équivoque (maison de « tolérance », fille « soumise ») rappellent que la prostitution légalisée interroge les limites de l'ordre social et moral. Depuis le Consulat, la sexualité tarifiée est municipalisée avec un système de rétrocession à des tenanciers privés responsables des conditions d'hygiène, de la viabilité économique et de la discrétion de l'activité. À Nancy, cela répond à une importante tradition de prostitution en relation avec une position de marche industrielle à forts contingents militaires[643]. La première maison est d'ailleurs fondée dès 1825.

La situation reste inchangée à l'arrivée des Allemands : le maire détient toujours l'épée de Damoclès de la tolérance qu'il peut retirer de façon discrétionnaire ; il conserve le pouvoir de délivrer les livrets des filles publiques ; enfin, il a autorité à la fois sur le médecin des mœurs en charge de prévenir toute prophylaxie et sur le commissaire de police responsable de l'ordre public. Or, l'édile municipal, premier proxénète de la cité, doit faire face à partir de juin 40 à la nouvelle demande de la soldatesque nazie et aux injonctions de l'ordre moral vichyste, deux antiennes apparemment inconciliables.

La statistique de la prostitution est connue pour 1938 à partir du nombre moyen hebdomadaire de visites médicales[644]. On dénombre alors 20 femmes cartées libres en ville, 216 femmes cartées chez des logeuses spécialisées, 10 femmes non cartées soumises à un contrôle sanitaire régulier, 26 femmes clandestines vraies dont 11 bonnes à tout faire, 1 fille de salle, 5 journalières et

[642] Marius Cayol, gérant de maisons de société, Nancy, 24 octobre 1861 ; cité par Régis Latouche, *Les maisons d'illusion. Soumises, maîtres et clients dans l'est de la France de 1803 à 1946*, Maxéville, éditions de la Maison Close, 2005, p.5.

[643] Ce n'est pas un hasard si Alphonse Boudard choisit Nancy comme cadre d'action de son roman *Bleubite*. On dit, par ailleurs, que le doigt de la statue de Stanislas indique le « chemin des filles », c'est-à-dire le quartier réservé par-delà l'arc Héré.

[644] Mairie ; AMN, 1 BA 337/64.

9 « diverses »[645]. Au total, 272 prostituées sont identifiées et contrôlées qui révèlent des profils variés mais où prime la prostitution réglée sur l'activité clandestine. Cependant, le bouleversement de juin 40 change la donne avec l'apparition de trois prostitutions parallèles :

• les maisons enregistrées du quartier réservé

Elles sont constituées de deux catégories d'établissements[646] :

| | | | |
|---|---|---|---|
| les maisons pour militaires | 2 rue du Moulin | 11 | 61 filles |
| | 3 bis rue du Moulin | 12 | |
| | 6 rue du Moulin | 10 | |
| | 7 rue du Moulin | 11 | |
| | 9 rue du Moulin | 7 | |
| | 10 rue du Moulin | 7 | |
| | 10 rue Lepois (pour officiers) | 3 | |
| les maisons pour civils | 9 rue du Maure qui Trompe | 8 | 21 filles |
| | 12 rue du Maure qui Trompe | 6 | |
| | 17 rue du Maure qui Trompe | 7 | |

Les bordels nancéiens sont des lieux de claustration concentrés dans le quartier réservé qui regroupe trois rues principales (le Maure qui Trompe, le Moulin et le Cheval blanc). Rien n'indique ce qui s'y déroule à première vue car un décret municipal interdit les lanternes rouges. Le promeneur averti y remarque néanmoins l'exagération des numéros des maisons, les vitres colorées en forme de cœur, le judas de même apparence, jusqu'aux statues de chouettes installées sur la basilique par le curé Trouillet pour culpabiliser le chaland[647]. Quant aux noms des lieux, tout est fait pour rappeler les prestigieuses maisons parisiennes : Le « Parisiana », le « Sphinx », le « Chabanais » …

• les clandestines et les maisons non déclarées

Elles se développent dans les lieux de sociabilité vierges de toute présence « d'encartées » et qui mettent en contact les filles avec une clientèle française et allemande. Essentiellement des cafés, des hôtels, des cantines qui peuvent aussi générer leur propre espace de semi-clandestinité (« hôtels borgne » ou « chambres noires ») et disposent de rabatteurs à la gare ou dans les kiosques à journaux. Les principaux lieux de Nancy sont le « café Jeandel » et le « Cecil Hôtel »[648] ; à Malzéville, le « Petit Jéricho » ou « chez Pauly ».

[645] Leurs professions sont : couturière, sténodactylographe, ouvrière d'usine, infirmière, secrétaire, institutrice. Parmi les 26 clandestines, sept ont moins de 18 ans, sept de 18 à 21 ans et douze plus de 21 ans ; ADMM, WM 306.
[646] Inspection départementale d'hygiène, 24 mars 1944 ; *ibid*.
[647] La chouette était le symbole du curé de Saint-Epvre. Avant la tempête de l'année 2000, elles étaient encore visibles, au nombre de trois, peut-être quatre.
[648] Respectivement au 22 boulevard de la Pépinière et place du Luxembourg.

• les indépendantes

Elles constituent un entre-deux du fait qu'elles sont inscrites au registre de la prostitution mais sans être attachées à une adresse fixée, raison pour laquelle elles sont plus délicates à repérer. Par exemple Julienne Hautoy[649], épouse Pernet, qui vit sans enfant dans un garni au 51 de la rue Saint-Nicolas avec son mari cheminot. Julienne est inscrite au registre des contrôles de la prostitution depuis 1934 mais elle échoue dans sa demande de radiation en 1938 pour obtenir un certificat de moralité. Le maire la soupçonne de solliciter le précieux document dans le but de devenir serveuse et, par là-même, approcher plus facilement la clientèle et échapper aux contrôles de police. Un nouveau refus survient en 1941 car elle continue à fréquenter les débits des rues Saint-Nicolas et de la Hache, notamment « Mon Pays » et le « café Martin », ainsi que les autres lieux de rendez-vous des femmes de mœurs légères. Le cas de Julienne est révélateur du statut attribué à la prostituée : sa moralité supposée défaillante oblige à la reléguer dans la profession et à circonscrire son activité autant que possible.

L'État français associe la licence à l'ordre ancien et le combat contre la pornographie à une œuvre de salubrité publique. Il y a urgence selon J.-P. Ingrand qui rend compte d' « une situation intolérable après les déclarations réitérées du gouvernement concernant la défense de la moralité publique et de l'esprit de famille, (c'est le rappel) d'une tenue morale aujourd'hui inadmissible »[650]. Le combat prend appui sur les milieux abolitionnistes de la ville – soutenus, au niveau national par la figure de proue d'Émile Pourésy (1864 † 1948), la Ligue pour le relèvement de la moralité publique[651] – et les groupes de pression de Nancy, tels Pro Familia ou la Ligue anti-pornographique, qui réunissent les milieux bienpensants aux autorités catholiques, protestantes et judaïques.

Rapidement, une conjonction d'intérêt s'opère entre Vichy et les Allemands pour accentuer le contrôle de la prostitution, le premier par préoccupation morale, les autres par prophylaxie raciale et biologique. Dès août 1940, les services de police sont réorganisés avec la création d'une Brigade spéciale des mœurs composée d'un inspecteur-chef, de dix inspecteurs et d'un(e) secrétaire[652]. On commence alors par lutter contre la prostitution clandestine, plus visible. De nombreuses rafles

[649] Police, 10 avril 1941 ; ADMM, W 76/10.
[650] DGTO, 29 novembre 1940 ; *ibid.*
[651] Jean-Yves Le Naour, « Un mouvement antipornographique : la Ligue pour le relèvement de la moralité publique (1883-1946) », *in* Histoire, économie & société, n°3, 2003, p.385-394.
[652] Préfecture ; ADMM, WM 306.

sont opérées sporadiquement dans les brasseries, les hôtels, sur la voie publique et quatre rondes hebdomadaires institutionnalisées, alternativement le soir et l'après-midi, avec la participation de la *Feldgendarmerie*. Les conséquences sont multiples pour les filles[653] :

- les clandestines reçoivent une convocation pour examen de leur situation et de leurs moyens d'existence. Un rapport d'identification est archivé et la relaxe a lieu après une sévère admonestation
- les récidivistes sont encartées dès la deuxième arrestation avec, à la clé, un examen médical, le fichage accompagné d'une photo anthropométrique et le rappel des règlements municipaux. La prostituée est alors inscrite en tant que « fille de 2e classe » ou « soumise isolée »
- les « incorrigibles », c'est-à-dire les femmes de prisonniers de guerre ou de mobilisés, sont inscrites par mesure d'hygiène comme « sanitaires provisoires »
- les femmes « libres » non prostituées sont fichées afin de les faire « entrer dans le rang »
- le cas des malades est le plus sensible et source de vives attentions. Une visite médicale au dispensaire de la rue du Maure qui Trompe précède « l'enfer » (R. Latouche[654]) de l'hôpital Fournier. Là, on leur coupe les cheveux par peur des poux et une double guérison physiologique et morale leur est imposée sous la forme de traitements médicaux sévères et d'une repentance insufflée par le personnel religieux. Selon le médecin-inspecteur de santé, le « séjour (n'est) pas très agréable » mais aucune femme détenue à Fournier ne l'est dans une intention répressive, seulement sanitaire[655].

Ces mesures produisent d' « excellents résultats (grâce à) la brigade spéciale avec le concours de la *Feldgendarmerie* »[656] puisque l'on comptabilise, entre le 1er août 1940 et le 31 mars 1941, quelques 1 570 interventions auprès de clandestines et 320 hospitalisations à Fournier. Une diminution très sensible de la contamination est observée à la satisfaction des autorités allemandes et la baisse de la prostitution clandestine est évaluée à un quart durant mars 41.

Parallèlement, on met en œuvre l'enrégimentement des maisons de tolérance. Le contrôle des bordels s'accentue, à la fois parce qu'il s'agit de lieux privilégiés d'information pour la police[657],

[653] *Ibid.*
[654] Régis Latouche, *Les maisons d'illusion. Soumises, maîtres et clients dans l'est de la France de 1803 à 1946,… op. cit.*, p.28.
[655] Rapport du 12 septembre 1941 ; ADMM, WM 306.
[656] *Ibid.*
[657] La soumise Marthe Betenfeld, alias Marthe Richard (1889 † 1982), a été une informatrice de la police nancéienne avant d'être à l'origine de la législation abolissant la tolérance.

mais aussi pour faire contrepoids à la prostitution clandestine. Le regard porte jusqu'aux pratiques *intra-muros* avec condamnation des relations à caractère sadique ou masochiste par l'interdiction des objets afférents[658] et la limitation des rapports sexuels « a-normaux » – il faut comprendre homosexuels.

En amont, « l'œuvre (vichyste) de salubrité publique » suppose de tarir la littérature pornographique en vertu du décret du 29 juillet 1939 sur la protection de la race et l'outrage aux bonnes mœurs. On saisit des publications licencieuses en soumettant les propagateurs à un emprisonnement d'un mois à deux ans et une amende de 100 à 5 000 francs. Une liste officielle de prohibition est dressée – on n'y trouve que *Paris-Beauté* en Meurthe-et-Moselle – et les ouvrages clandestins vendus sous le manteau, le plus souvent des numéros recyclés d'avant-guerre, sont détruits. Les opérations débouchent le 22 janvier 1941 sur la découverte de 114 exemplaires dissimulés aux kiosques du quai de la Gare et du marché, à l'agence de la Presse, et aux débits Boracci et Gérardin[659]. Pour autant, aucune de ces revues n'est distribuée en banlieue selon la police[660].

La répression s'étend aussi aux formes de sexualités qualifiées de « déviantes » : 36 individus sont interpellés, dont 8 pour excitation de mineures à la débauche et 27 pour outrages et attentat à la pudeur[661]. Ces transgressions sont à large dominante masculine (74%) mais leur diversité sociologique puise dans tous les milieux, de l'ouvrier à l'expert-comptable. Les lieux d'exaction sont peu mentionnés mais près d'un tiers des situations se déroule dans les wc publics, notamment ceux de la place Thiers. Ailleurs, on pratique place Saint-Epvre, au Palais de la Bière, au cinéma Eden, dans un hôtel, au parc Sainte-Marie, ainsi que dans l'externat Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

Il n'y a pas d'intrusion de l'occupant dans ces formes de sexualité dans la mesure où elles ne menacent ni la santé du soldat allemand, ni ne remettent en cause la race aryenne. L'occupant se focalise plutôt sur les lieux « officiels » en décidant l'enclosure du quartier réservé et l'interdiction de toute circulation française dans la rue du Moulin. Une double discrimination par panonceaux sur les maisons oriente l'occupant (*Eingang für Deutsche Soldaten verboten*) et les nationaux

[658] Régis Latouche mentionne la découverte de plusieurs cadavres de prostituées ligotées, malheureusement sans précision de date, ni de lieu, *Les maisons d'illusion. Soumises, maîtres et clients dans l'est de la France de 1803 à 1946… op. cit.*, p.95. Les archives du SRPJ rapportent le cas de Marie-Louise Félix (« Louisette »), assassinée le 14 mai 1944 dans sa chambre au 9 rue du Moulin. La police française est sur la trace de trois membres de la *Luftwaffe* avant que les Allemands n'y mettent leur veto.

[659] Agence de la Presse, 18 rue Saint-Dizier ; Boracci, 30 rue Saint-Dizier ; Gérardin, 14 rue Mon Désert.

[660] Préfecture, 22 janvier 1941 ; ADMM, W 76/10.

[661] Notamment l'interpellation d'une femme pour l'incitation de ses deux nièces à la débauche ; concernant l'attentat à la pudeur, le cas d'un préparateur en pharmacie aux « mœurs spéciales », triple récidiviste, qui se fait masturber par un soldat allemand dans les vespasiennes de la place Maginot ; *ibid.*

(« entrée interdite aux civils »). Chaque Allemand qui pénètre le quartier réservé doit d'abord passer un poste sanitaire où il dépose sa plaque de soldat, décline sur un registre son identité et reçoit une fiche d'hygiène ainsi qu'un jeton de contrôle. Après, seulement, il peut choisir une maison où il fait remplir la fiche sanitaire par la matrone qui y inscrit la chambre et le nom de la fille, ramasse les 40 francs, et voit disparaitre l'impétrant, généralement une trentaine de minutes[662]. Rien n'est laissé au hasard, tout est fait, au contraire, pour remonter la source d'une potentielle contamination.

Ce parcours du combattant est évité aux officiers par la création de lieux spécifiques hors de la tolérance. Le château d'Eulmont, situé à 10 km au nord-est de la ville, fait office de lupanar de luxe, de même que la « maison de rendez-vous pour allemand » organisée à l'hôtel Conforty par l'ancien hôtelier et lieutenant de la *Standortkommandantur* Geiger[663].

Une attention toute particulière est accordée aux soumises. Les prostituées juives et de races étrangères sont exclues des visites obligatoires régulièrement imposées. Le 22 novembre 1940, 33 pensionnaires des maisons de la rue du Maure qui trompe et du Moulin sont envoyées une première fois pour une visite chez le docteur Rœhler à l'hôpital Fournier, transformé pour l'occasion en centre antivénérien de l'armée allemande. L'internement dure jusqu'aux résultats d'analyse, puis, rapidement, les examens médicaux s'organisent sur un rythme bihebdomadaire.

Les mesures se révèlent néanmoins insuffisantes car on s'inquiète, en 1941, du « grand ravage des maladies vénériennes depuis plusieurs mois dans la région de Nancy »[664]. La recrudescence est à chercher dans la prostitution non organisée. En cause, l'empressement du soldat contaminé par une clandestine à avoir un rapport avec une encartée lors de l'éclosion de la maladie. La fille est alors dénoncée comme malade au risque de l'envoyer en camp de concentration, mais cela évite au soldat des mesures sévères et un séjour sur le front de l'est. Cela ajoute d'autant à l'infortune des soumises qui sont prises en étau, à la fois par l'hystérie hygiéniste nazie, et par le contrôle tatillon du médecin-inspecteur de santé français Marche[665].

L'administration allemande n'est pas dupe et fait pression sur les autorités françaises pour l'organisation de rafles contre les clandestines, principale source du problème. 1 898 femmes sont

[662] SRPJ ; ADMM, 102 W 9.
[663] Rapport sur les crimes de guerre, 14 mars 1947 ; ADMM, 102 W 72.
[664] Rapport de police, 4 août 41 ; ADMM, WM 1519.
[665] En réaction, au pouvoir sanitaire du médecin des mœurs, les filles laissent courir le bruit qu'il accorde des certificats de complaisance à des infectées. Soupçonné de « sabotage sexuel », Marche est discrètement transféré à la médecine scolaire avant d'être arrêté et remplacé par l'inoffensif docteur Jean Benech. Cité par Latouche, *Les maisons d'illusion. Soumises, maîtres et clients dans l'est de la France de 1803 à 1946… op. cit.*, p.95.

arrêtées entre le 30 août 1940 et le 31 mai 1941 selon Latouche[666]. Ce que confirme le mouvement répressif de la prostitution au 1er août 1942 car l'essentiel des incriminations vise la prostitution flottante[667] :

81 filles arrêtées pour racolage sur la voie publique
138 interventions auprès de clandestines
13 interpellations pour défaut de visite sanitaire
7 pour avoir servi à boire à des mineurs de moins de 19 ans
3 infractions à la police des logeurs
34 admissions à l'hôpital Fournier
23 inscriptions nouvelles (dont 18 en maisons)
1 suspension de soumise
22 départs

Finalement, les mesures visant à améliorer définitivement l'état sanitaire sexuel dans la ville sont un échec comme le montre le graphique suivant :

Situation des maisons de tolérance de Nancy d'août 1943 à août 1944[668]

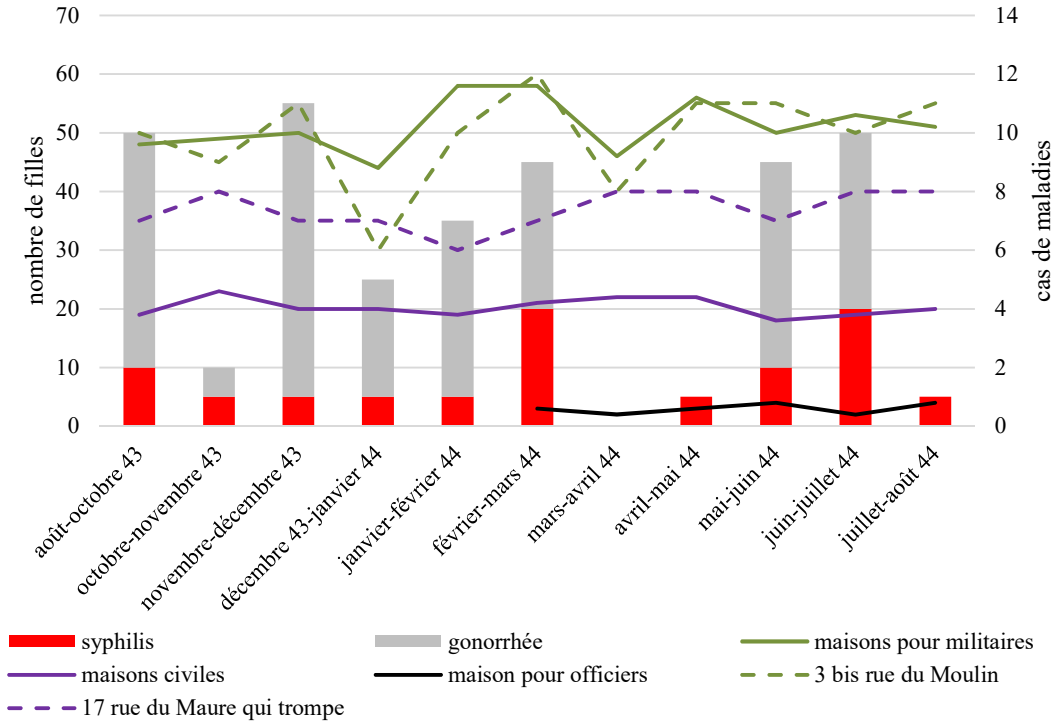


[666] *Ibid*, p.95.
[667] Police, 1er août 1942 ; ADMM, W 76/10.
[668] Mairie ; ADMM, WM 306.

Ce sont les maladies qui dictent le degré d'intensité de la répression. Une répression qui, après les pics épidémiques, modère ses coups contre les établissements pour civils car l'enjeu sanitaire des Français n'est pas la priorité allemande. À l'opposé, les sanctions se multiplient contre les maisons pour soldats afin de combiner une offre minimale à la troupe et des conditions hygiénistes absolues. Le *turn-over* purgatif du 3 bis rue du Moulin et la quasi stabilité de la maison civile du Maure qui Trompe sont à ce titre révélateurs. Dans le sexe comme ailleurs, le régime d'occupation connaît bien deux poids, deux mesures.

# Chapitre 2
# La transgression à l'épreuve de la loi

La question de savoir pourquoi l'individu va à l'encontre de la loi et s'expose au risque de la sanction est fondamentale. À travers elle, c'est la relation entre transgression et norme qui est interrogée : la menace de l'incrimination détermine-t-elle le niveau de déviance ou, au contraire, l'arsenal punitif est-il une réponse à une augmentation des désobéissances ? En quelque sorte, il s'agit de déceler les racines de la transgression. Par l'analyse de délits croisés, on cherchera à comprendre si l'illégalité ne pourrait pas se définir comme une forme de résistance de la différence face à une homogénéisation des comportements imposée par le pouvoir. Ou peut-être est-ce la société qui génère ses propres transgressions en réaction à l'incapacité des responsables à organiser le « vivre ensemble ». Est-on alors dans le champ du politique ou du social ?

Les délits en lien avec la violence, l'économie, les mœurs, les mobilités et les attitudes servent de terreau à l'étude. Ils ont en commun un caractère quotidien et le désir d'assouvir des besoins élémentaires qui, dans la période, s'assimilent à des comportements de survie.

## I. La judiciarisation des transgressions

Le policier arrête le suspect que la justice transforme ou non en délinquant. De fait, le juge possède ce pouvoir d'officialiser la transgression en lui donnant une reconnaissance sociale. Le graphique ci-dessous tente de mettre en lumière l'importance de ce transfert de l'un à l'autre. La courbe des transgressions marque l'évolution délictueuse telle qu'elle est rapportée par les forces de l'ordre ; celle des prévenus concerne les individus déférés devant un tribunal selon la gravité de leurs déviances (en pointillés) ; quant aux points, ils indiquent la validation du statut de transgresseur (les condamnations en noir) ou pas (les acquittements en vert). Une remarque d'importance, les statistiques judiciaires sont celles du tribunal correctionnel et de simple police de Nancy dont les ressorts dépassent les limites de la ville. Elles ne sont donc pas à prendre comme des absolus car c'est avant tout leur confrontation avec le niveau de transgression qui fait sens.

Évolution des transgressions et de leur sanction[a] judiciaire[669]

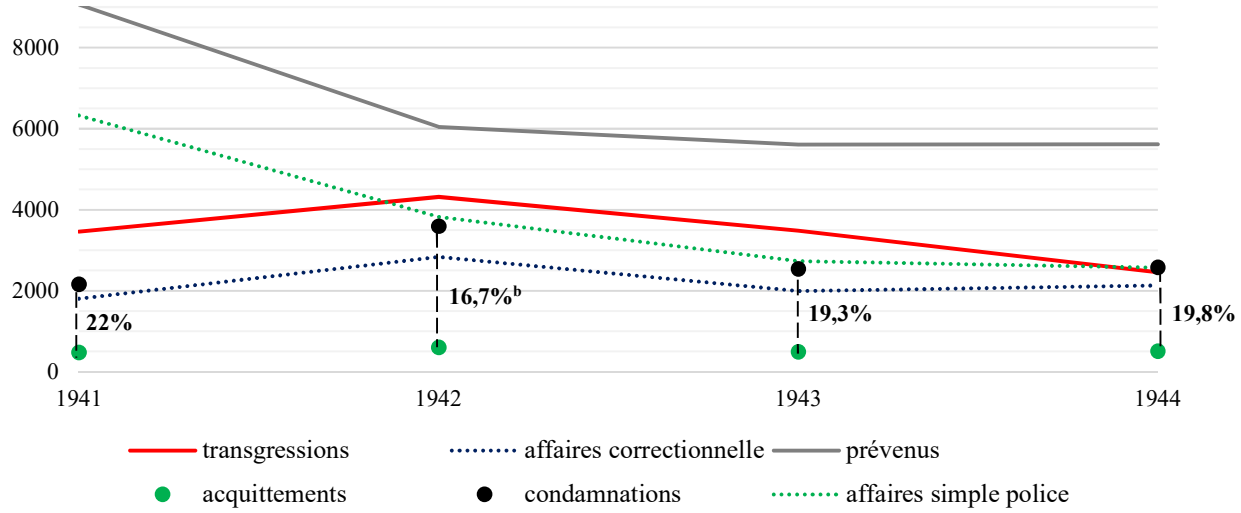


a. La sanction se définit ici comme toute forme de condamnation, soit à une amende, soit à un emprisonnement inférieur ou supérieur à une année.
b. 16,7% = (nombre d'acquittements / nombre de condamnations) x 100

La relation entre le nombre de transgressions et celui des prévenus laisse apparaître trois temps distincts. D'abord, de 1941 à 1942 où la hausse des déviances correspond à une forte diminution du nombre d'incriminés. Cela a tous les traits d'une inversion de tendance : la pression judiciaire, soutenue en 1941, se relâche l'année suivante alors même que le volume de délits tend à croître. Ensuite, les courbes s'harmonisent et évoluent de concert de 1942 à 1943. Les transgressions régressent, le nombre de prévenus également, mais à un rythme plus lent. Enfin, à partir de 1943, la décroissance des délits se réalise dans un volume à peu près stable d'inquiétés.

Si l'on regarde maintenant le ratio entre le nombre de transgressions et le nombre de prévenus, les chiffres traduisent une forte fluctuation durant la période :

| | nombre de prévenus pour une transgression |
|---|---|
| 1941 | 4,5 |
| 1942 | 1,8 |
| 1943 | 2,4 |
| 1944 | 3,3 |

[669] Statistiques judiciaires ; ADMM, 1405 W 99-103.

On constate qu'entre 1942 et 1944, la diminution des transgressions rencontre un raidissement progressif de la justice avec le maintien à un niveau important des incriminations, sans toutefois retrouver celui de 1941. Les taux passent ainsi de 1,8 individu impliqué pour une affaire, à 2,4 et 3,3. De fait, l'idée d'un glissement continu de la répression judiciaire vers des formes de laxisme ou de radicalisation n'est pas valide, car trop simpliste. Les liens entre transgressions et justice sont heurtés, comme si les bouleversements de 1940 étaient marqués par un temps de synchronisation en 1941, suivi les trois années suivantes d'une phase de rattrapage, qui précède elle-même un durcissement.

La nature de la judiciarisation conforte cette hypothèse. La très forte baisse pendant la période des affaires de simple police se fait au bénéfice du tribunal correctionnel. En 1941, le transfert est dans un rapport de 3,5 cas déférés devant le premier pour un en correctionnelle ; taux qui passe ensuite de 1,35 à 1,37, puis 1,2[670]. Paralèllement, le chassé croisé se caractérise en 1943-44 par une diminution d'activité de 40% pour le tribunal de simple police, alors que son homologue progresse de 57%. Il ne s'agit rien moins que d'une correctionnalisation des transgressions, avec, pour ceux qui y sont déferrés, toutes les chances de se voir condamnés. Le taux de punition – prison ou amende – est, en effet, de l'ordre des trois quarts, exception faite en 1942 où il est « seulement » de 70%.

En conclusion, il n'y a pas de résonnance entre la courbe de la transgression et celle de la sanction. Au moment où les délits de survie sont à leur maximum, c'est-à-dire en 1942, la réponse judiciaire marque un fléchissement qui se traduit à la fois par la baisse du nombre de prévenus et un taux d'acquittement optimal. Néanmoins, derrière cette « tolérance » temporaire, l'on discerne déjà les signes avant-coureurs d'un durcissement dans le rendu de sentences plus punitives. Cela se confirme à partir de 1942 avec un passage de relais au bénéfice de la correctionnelle dans un contexte de régression des déviances. Ces observations battent en brèche l'idée d'une explosion des transgressions au fur et à mesure du rapprochement de la Libération. La justice n'accompagne pas l'échéance de plus en plus plausible d'un changement de souveraineté en assouplissant sa pratique et en « libéralisant » certaines formes de désobéissance. C'est tout le contraire qui se produit, l'acharnement s'enfonce dans une volonté de faire respecter la loi, aucunement de s'en affranchir.

[670] Nombre d'affaires traitées par le tribunal de simple police divisé par celles envoyées devant le tribunal correctionnel. *Ibid.*

## II. La loi contre les déviances : un combat perdu d'avance ?

Les transgressions liées au corps rassemblent des délits à la fois « intimes », c'est-à-dire en relation avec le microcosme familial, et externalisés dans le sens où ils peuvent aussi se développer dans un cadre social plus large. Quel que soit le lieu, elles ont en commun une proximité entre l'auteur et sa victime. C'est moins le cas des vols pour lesquels le transgresseur peut connaître ou non celui qui en pâtit mais qui, sauf exception, est rarement un proche. Déviance de corps ou d'accaparation, ces catégories mettent en évidence trois formes dans la relation loi-transgression : la corrélation, l'affranchissement, l'autonomie.

### A. Les délits de mœurs et leur punition : un exemple de corrélation

Le graphique suivant transcrit toutes les infractions liées au corps relevées par la police entre 1940 et 1944. Son profil est de type croissance-décroissance avec une multiplication par 3,8 des actes entre 1940-42, puis une décrue à hauteur des deux tiers jusqu'à la Libération. L'exemple des outrages aux bonnes mœurs et attentats à la pudeur en est l'illustration à son paroxysme. Dans un premier temps, ces délits augmentent de + 1 417% avant de diminuer de 80%. En soi, l'importance des chiffres laisse à penser que le seul comportement des transgresseurs est insuffisant à expliquer ces fluctuations.

L'évolution des transgressions de corps s'inscrit dans un cadre légal lui-même en mutation. Déjà, avant Vichy, l'instauration du Code de la famille, le 29 juin 1939, ouvre une nouvelle ère qualifiée d' « ordre moral » par M. Boninchi et caractérisée par l'établissement de « mesures répressives adoptées pour défendre la famille et la natalité ou pour améliorer la protection de la moralité publique »[671]. Les lois de la III[e] République ont pour but, en effet, de lutter contre le supposé délabrement physique et spirituel de la famille en appui sur la protection de la santé publique et la régénérescence de la nation. La défaite de 1940 n'en représente, pour certains, que la triste confirmation. Il convient désormais de remédier à la « démoralisation » de la société toute entière en accordant une acuité plus grande à l'encontre des délits de mœurs, devenus symptomatiques.

[671] Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005, p.5.

Évolution de la répression des délits de mœurs[672]

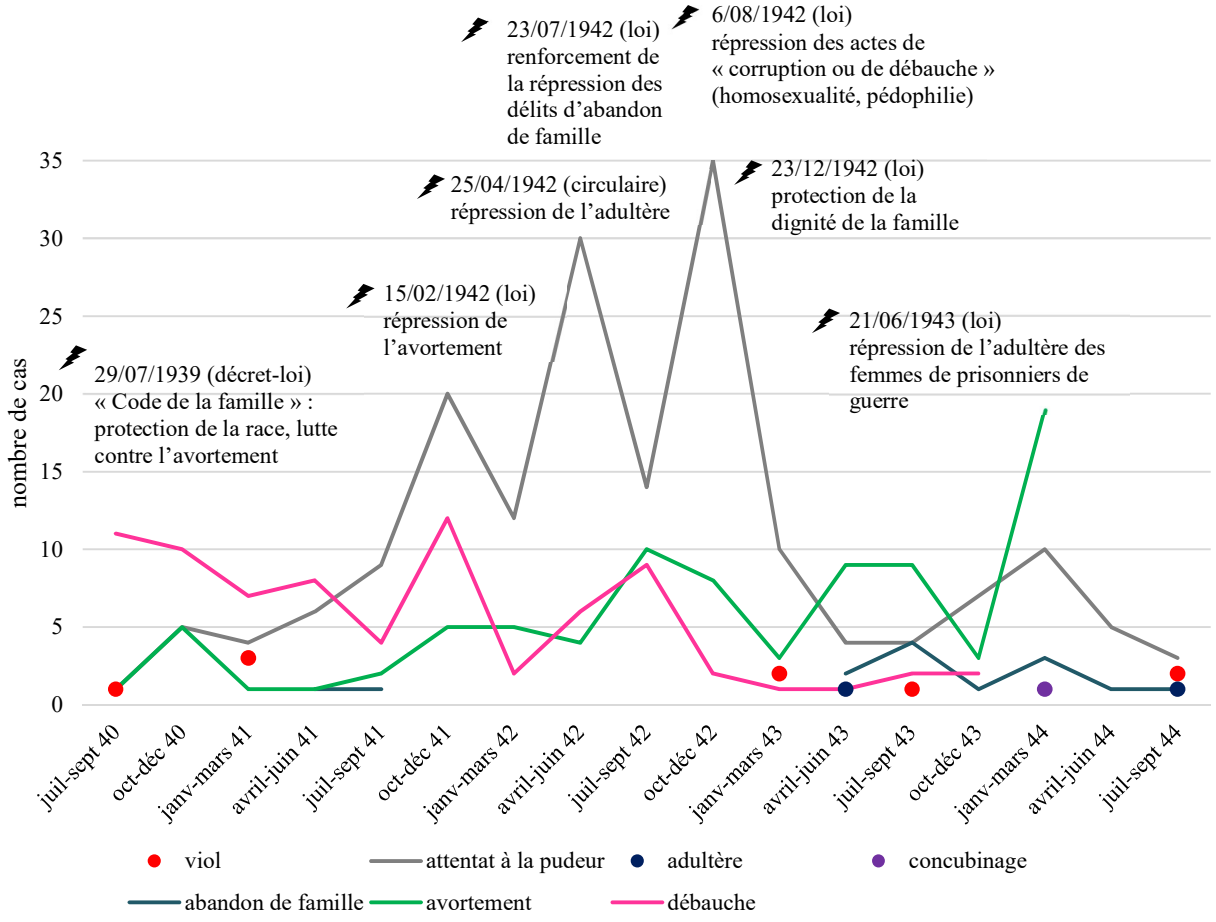


Si l'on commence par l'outrage[673], représenté dans le graphique par une courbe grise, son profil « alpin » se reconnait immédiatement. À partir de 1939, les outrages aux bonnes mœurs et les attentats à la pudeur sont condamnés par le Code de la famille au nom de la lutte contre la pornographie. La croisade s'étend ensuite à la correctionnalisation des ouvrages contraires aux « bonnes mœurs », à la lutte contre la sexualité non procréatrice – y compris en décourageant la prostitution légale – et, plus généralement, à toute expression sexuelle exprimée en-dehors du cadre familial. Les incriminations font feu de tout bois et peuvent expliquer la phase de croissance que l'on observe à Nancy de l'automne 1940 à la fin 42. Elles ont, pour première conséquence, une subjectivisation du délit. On arrête ainsi des « étudiantes » à la Pépinière pour « relâchement dans

[672] Mairie ; AMN, 1 I 121-129.
[673] L'outrage, ici, se limite au corps et frappe les bonnes mœurs ou la pudeur, pas le chef de l'État, ni les autorités.

la tenue et la morale »[674] ; ailleurs, ce sont des femmes qui se font prendre « pour inconduite »[675]. Le zèle des autorités entraîne également une immixtion dans la vie privée comme le montre l'arrestation d'un couple, rue des Brice, pour « outrages publics à la pudeur »[676].

La loi du 6 août 1942 s'en prend cette fois aux actes de « corruption » ou de « débauche », termes qui recouvrent à la fois la pédophilie avec mineurs de moins de 13 ans et l'homosexualité. Pour cette dernière, aucun délit n'est relevé par la police, ni avant, ni après la parution de la loi, même si des préjugés à l'encontre de « mœurs spéciales » sont néanmoins mentionnés en 1941. Plus globalement, la courbe de la débauche suit à peu près la même évolution que celle des outrages. Son niveau est plus élevé en début de période avec des pics en 1942 mais, après le milieu de l'année, c'est-à-dire au moment de la parution de la loi, le nombre de cas s'amenuise jusqu'à disparaitre un an plus tard.

On peut en conclure que l'apparition d'une volée de textes répressifs tous azimuts en 1942 marque un tournant. Les transgressions commencent à régresser à Nancy et l'hypothèse d'une corrélation loi-délit semble plausible. Elle s'étale sur deux périodes successives. La première, de 1939 à 1942, voit apparaître une répression idéologique qui éclaire les délits de corps dans leur ensemble. Ensuite, de 1942 à la Libération, l'affinement de la sanction autour de déviances ciblées permet leur élimination partielle. En quelque sorte, il y a synchronisation entre la loi et la transgression, l'une défaisant l'autre dans la foulée de sa parution.

### B. La marge d'autonomie de l'avortement

La sanction n'influence pas les actes d'avortement qui s'en affranchissent allègrement en augmentant de plus de 300% entre 1940 et 1943, et encore de 533% jusqu'à la Libération (*cf. graphique précédent*). Ces délits ont pour caractéristique d'impliquer la mère, bien sûr, mais aussi des complices, ce en quoi les chiffres avancés ne correspondent pas au nombre d'enfants avortés. La lutte contre les mesures « anticonceptionnelles » est engagée par la circulaire du 16 mars 1939 qui ajoute au Code de la famille la limitation de la vente d'objets « susceptibles de provoquer ou de favoriser l'avortement ». Elle est renforcée encore par la loi du 14 septembre 1941 qui, sous la pression du ministre de la Justice Barthélemy, impose la prononciation de condamnations fermes, encourage l'internement administratif et donne la possibilité d'un déferrement devant le tribunal

[674] Police, 29 juin 1941 ; AMN, 1 I 122.
[675] Police, 2 juillet 1944 ; AMN, 1 I 129.
[676] Police, 12 juin 1942 ; AMN, 1 I 124.

d'État[677]. La condamnation à mort de « l'avorteuse de Cherbourg »[678] en juillet 1943 parachève l'ouvrage en apportant un surcroît de publicité à la répression et en généralisant la dissuasion.

Et pourtant, la hausse des cas se confirme à Nancy, indépendamment des mesures. La lutte contre l'avortement a certes rendu sa pratique plus difficile mais elle ne l'a pas entravé comme le prouve la découverte de fœtus dans l'espace public. Le premier à la féculerie Bloch le 21 septembre 1943, un deuxième rue Carnot le 31 mars 1944[679]. La loi n'a pas non plus éradiqué les cas de récidives. Un exemple, Colette Riotte est sans profession lorsqu'elle est arrêtée une première fois le 15 novembre 1942 pour complicité, puis moins de deux mois plus tard pour avortement[680].

On le voit, les mesures abortives ont leur vie propre, non contre la loi, mais indépendamment d'elle, ce qui laisse à penser que cette dernière n'a pas de prise. En quelque sorte, tout agit comme si la réalité sociale l'emportait sur la volonté politique de contrôler les comportements.

### C. La logique interne des vols

Le respect de la norme est éprouvé dans ses retranchements lorsque les besoins vitaux sont en jeu, à commencer par la survie alimentaire. Une déconnexion s'opère alors entre la crainte de la sanction et le passage à l'acte. Pour autant, l'organisation de la punition n'arrête pas la transgression mais la réoriente vers de nouvelles formes, ainsi qu'on le constate dans l'évolution comparée des vols et du marché noir :

| | vols | marché noir |
|---|---|---|
| 1940-1941 | + 97% | + 24% |
| 1941-1942 | + 42% | - 61% |
| 1942-1943 | - 16% | - 50% |
| 1943-1944 | - 37% | - 2 4% |

Deux phases distinctes se dégagent. La première court de 1940 à 1942 et établit une relation entre la hausse des difficultés alimentaires et les délits. Tous deux sont liés à la raréfaction des biens, évidemment, mais le phénomène est plus complexe qu'une simple corrélation. En effet, on observe une diminution très forte des actes de marché noir et autres infractions liées au

[677] Loi du 15 février 1942 pour ce dernier cas.
[678] Marie-Louise Giraud.
[679] Police ; AMN, 1 I 127-128.
[680] Le 9 février 1943. Police ; AMN, 1 I 126.

ravitaillement dès 1941 avec une baisse de - 61%. Elle se prolonge ensuite mais de façon moins aiguë, de moitié, puis d'un quart. Le « décrochement » de ce type d'actes peut s'expliquer par l'acharnement répressif à l'œuvre. Pour preuve, on ne dénombre pas moins de quatre textes contre le marché noir entre février 1941 et décembre 1942 qui s'ajoutent à tout un chapelet de mesures de rétorsion :

- 20 juin 1940 – ordonnance du *MBF* assimilant l'accaparement de produits journaliers au sabotage
- 21 septembre 1940 – loi sur la répression des infractions aux mesures de rationnement
- 24 octobre 1940 – ordonnance du *MBF* interdisant la chasse (sauf autorisation)
- 15 novembre 1940 – ordonnance du *MBF* de protection contre le pillage sous peine de sentence de mort
- 8 février 1941 – loi interdisant la détention de stocks
- 24 mars 1941 – circulaire relative à la répression du marché noir
- 28 juin 1941 – loi permettant l'internement des « individus portant atteinte à la politique des prix et du ravitaillement »
- 31 décembre 1942 – uniformisation et durcissement avec la loi relative à la répression des infractions aux règles du ravitaillement

Les autorités n'obtiennent, malgré tout, qu'un demi-succès dans leur volonté d'enrayer les infractions de marché noir. En cause, l'incapacité à juguler la transgression du fait qu'elle s'est réorientée vers les vols. Ceux-ci évoluent, en effet, indépendamment des délits précédents puisqu'ils doublent quasiment entre 1940-1941 et augmentent presque de moitié l'année suivante, soit une hausse cumulée de + 180% en deux ans. Comme le rappelle D. Veillon, « la débrouillardise est érigée en système. Les petits vols, la fraude se multiplient comme moyens de survie. Les vols alimentaires sont légion »[681]. Cette logique de vases communicants révèle les capacités d'adaptation de la société qui fait évoluer sa désobéissance à l'aune d'une moindre punition. Dès lors que les feux de la répression se fixent sur un objet de criminalité, en l'occurrence le marché noir érigé en véritable contre-modèle politique et social, l'individu choisit le champ d'une transgression moins médiatisée. Ce transfert a toutefois un prix, celui de voir le vol représenter un cas de conscience moral plus lourd que le marché noir. D'autant plus que le transgresseur peut toujours assimiler ce dernier à une forme d'échange plus ou moins légitime. Autre différence de

[681] Dominique Veillon, *Vivre et survivre en France 1939-1947*, Paris, Payot & Rivages, 1995, p. 164.

taille, le voleur connait ou s'imagine sa victime, ce qui n'est pas le cas lorsque c'est la société toute entière qui est censée pâtir des transactions illégales. On le voit, en fustigeant les délits de rationnement, le pouvoir fait paradoxalement entrer dans une délinquance « classique » qui suppose une conscience et des comportements propres à l'illégalité. Tout agit comme si la fermeté à faire respecter une norme impliquait par contrecoup le basculement dans la transgression, basculement qui ne dure toutefois qu'un temps.

De 1942 à 1944, une deuxième phase se caractérise par la régression des vols qui se calque alors sur celle du marché noir, et ce, en dépit de la diminution continue des produits de base. Le graphique suivant le mesure en représentant d'un côté les vols par des lignes pleines et selon leur nature (argent, biens, alimentation) ; de l'autre, l'évolution de différents produits de base en indice inversé (base 100 en 1940) :

Évolution des vols et des principaux produits alimentaires[682]

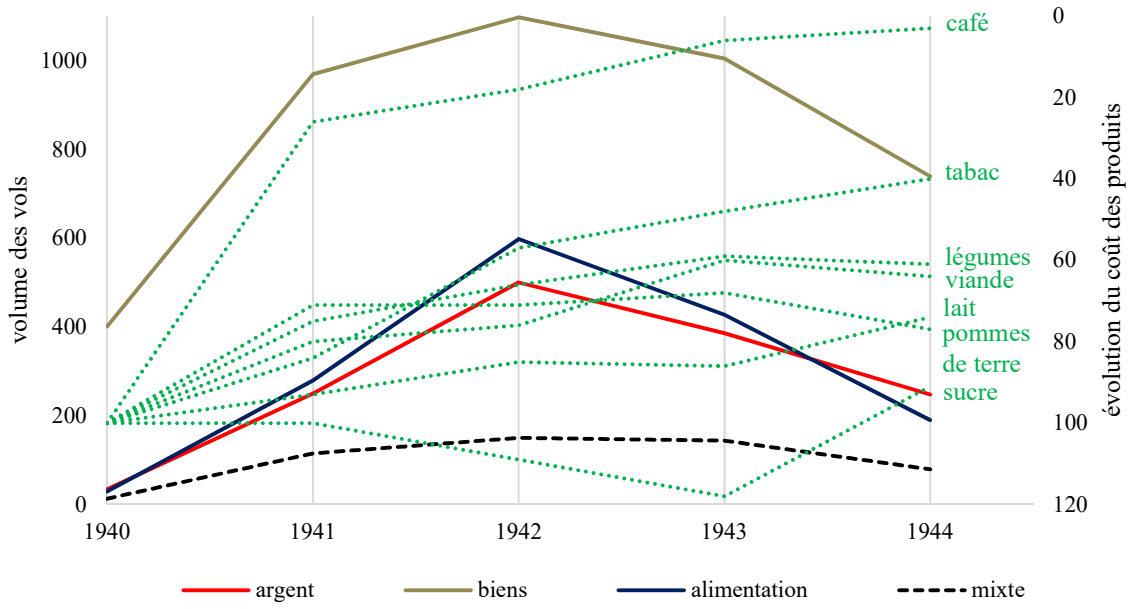


Le profil du graphique fait ressortir les liens entre la hausse des vols et l'aggravation des pénuries jusqu'en 1942 (hormis le sucre qui ne se raréfie qu'en 1943). Après, le reflux des accaparations illégales est net : de l'ordre des deux tiers pour l'alimentation, de la moitié pour le numéraire et d'un tiers pour les biens. Cela montre que le vol apparait comme une stratégie temporaire d'adaptation

[682] Mairie ; AMN, 1 I 121-129 ; Alfred Sauvy, *La vie économique des Français de 1939 à 1945… op. citée*, p.241.

aux conditions d'existence qui est abandonnée dès lors que de nouvelles opportunités s'offrent. Ce qui est le cas en 1942 avec toute une série de mesures visant à :

- proposer des alternatives alimentaires :

  15 mars 1941 – circulaire pour la création de jardins potagers pour les réfugiés[683]

  28 février 1942 – circulaire instituant la carte de jardinage[684]

  13 octobre 1941 – arrêté fixant la composition des colis familiaux[685]

- généraliser les ersatz :

  1941 – publication d'une liste officielle de produits de substitution dans le *Journal Officiel*[686]

  1942 – apparition du « café national » et commercialisation des succédanés par les grands magasins

- tolérer le ravitaillement à la campagne :

  15 mars 1942 - loi renforçant les sanctions de marché noir mais qui reconnait et dépénalise le « marché gris », c'est-à-dire « les infractions qui ont été uniquement commises en vue de la satisfaction directe de besoins personnels ou familiaux »[687]

Par conséquent, la décrue des vols concerne toutes les catégories, même si les accaparements financiers régressent un peu moins fortement et supplantent les biens alimentaires en 1944. Lorsque l'on analyse cette fois le coût cumulé des quatre types de vols à partir des déclarations des plaignants, on observe que le minimum est atteint en 1942, alors même qu'il y a le plus grand nombre de transgressions. À cette date, le montant est estimé à 1 689 783 francs[688]. Un an plus

[683] Recueil des actes administratifs de la Préfecture ; AMN, 1 BA 160/6.
[684] Mesure officialisée le 30 juin 1942 ; *ibid*.
[685] Une brochure intitulée « Sachez ce que doivent contenir ou ne pas contenir vos colis familiaux » est distribuée dans les bureaux de poste. Les expéditionnaires peuvent envoyer un poids maximum de 50 kg (ramené à 25 kg par arrêté du 1er juillet 1943). 13 547 000 colis sont expédiés en 1942, ce qui représente 279 000 t. de supplément calorique, soit 60 à 300 calories par jour. Fabrice Grenard, *La France du marché noir (1940-1949)*, Paris, Payot, 2008, pp.111-112.
[686] Arrêtés relatifs aux succédanés de café (3 février 1941), aux savons et produits de remplacement de types spéciaux (18 février), aux produits à base de savon (7 mars), à la récupération et utilisation des vêtements usagers (8 avril), à l'emploi de saccharine dans certaines denrées et boissons (11 avril), à la fabrication de certains objets de papier et carton (16 juin), etc. Mairie ; AMN, 1 BA 1606-1607.
[687] Mairie ; AMN, 1 BA 1606.
[688] Estimation du coût des vols à partir des rapports de police :

| | |
|---|---|
| 1940 | 2 105 878 fr |
| 1941 | 4 226 900 fr |
| 1942 | 1 689 783 fr |
| 1943 | 5 153 856 fr |
| 1944 | 4 226 596 fr |

Les données s'appuient sur les seules déclarations chiffrées. Police ; AMN, 1 I 121-129.

tard, les vols régressent, pourtant le préjudice est multiplié par trois avec un total de 5 153 856 francs. On peut faire l'hypothèse que l'extension des vols au sein de la population durant la première moitié de l'Occupation n'entraîne pas une augmentation de leur coût social. Les délits sont plus fréquents mais de moindre intensité, ce qui correspond à l'entrée en désobéissance de populations non acculturées à la transgression. Certes, la moyenne se situe à 6 347 francs par délit, somme assez conséquente mais non représentative puisque 368 vols sont au-dessus contre 2 659 en-dessous. La médiane est plus parlante située à 1000 francs, soit 62% du revenu mensuel moyen d'un célibataire à la fin novembre 1941[689].

Parmi les nombreux cas, deux extrêmes sont relevés par les policiers. Le premier est un larcin de tickets d'alimentation, de pains et la somme de 5 francs dans une boulangerie au 42 de la rue de Metz le 20 mai 1942[690]. Le second, plus exceptionnel, est l'œuvre du chauffeur d'automobile Fernand Cuny et des frères Émile et Fernand Macaudière, respectivement libraire et manœuvre, qui subtilisent 604 000 francs chez le directeur d'entrepôt Chazelle le 5 janvier 1941[691]. Dans le premier cas, la banalité de la transgression et son faible coût social n'entrainent pas d'incrimination ; dans le second, l'importance de la somme et le statut de la victime ont raison des voleurs.

Pour différentes qu'elles soient, quelques traits ressortent des transgressions de la survie quotidienne. D'abord, l'acceptation d'une prise de risque plus grande quand les conditions matérielles d'existence sont en jeu ; en d'autres termes, le primat de la norme vitale sur la norme légale. Qui plus est, ces transgressions peuvent apparaître comme la réponse sociale à une insuffisance du pouvoir à asseoir les besoins de la population : c'est en cela qu'elles s'assimilent davantage à une transgression-réaction qu'à une pratique pérenne d'illégalité. La modestie de la plupart des vols, la part d'improvisation et d'opportunité, le fait que les auteurs se fassent le plus souvent prendre en témoignent. Enfin, cette expression de la désobéissance se développe et se limite au territoire de la souffrance. Il n'y a pas de transfert de la déviance vers le champ politique car les stratégies mises en œuvre restent dans le domaine économique.

[689] Chiffre avancé par Alfred Sauvy, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, Flammarion, 1978, tableau V p. 241.
[690] Police; AMN, 1 I 124.
[691] Police; AMN, 1 I 122.

### III. Des transgressions entre elles

Les différentes formes de désobéissances ont-elles partie liée ? Fait-on face à un réseau ou à un faisceau de transgressions ? Tenter d'y répondre, c'est tout à la fois chercher à comprendre la hiérarchie des déviances et dresser le tableau de leur interpénétration. En partant des cinq domaines définis précédemment, les statistiques suivantes indiquent leur poids relatif (hors cas de récidive), détaillées ensuite dans un tableau des relations à l'intérieur ou à l'extérieur de leur catégorie (*cf. page suivante*).

Poids relatif et interpénétration des grandes catégories de transgression*

| | pourcentage du total | taux de croisement |
|---|---|---|
| économie | 62% | 3% |
| mobilité | 16% | 5% |
| attitudes | 12% | 4% |
| violence | 7% | 20% |
| mœurs | 2% | 1% |

* hors opinion et politique

Les transgressions dites « de survie », c'est-à-dire non politiques, ni d'opinion, tissent peu de relations croisées, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leur famille de déviance. Toutes sont à moins de 5% d'association, exception faite de la violence pour laquelle un cinquième des actes recouvre d'autres délits intra et/ou extra-catégoriels. La plupart du temps, les transgressions correspondent à un acte isolé, ce qui laisse à penser que leurs auteurs ne possèdent pas de profils délinquants, acculturés à l'illégalité et ouverts à un éventail élargi de délits. On peut même avancer que ce sont les mesures de l'occupant qui génèrent les entraves à la circulation, que la situation de guerre crée les délits de défense passive et que la politique de collaboration explique en partie, via le détournement de la richesse nationale, les vols. Autrement dit, les délits les plus importants représentent une majorité d'actes qui n'auraient pas trouvé à s'exprimer dans une société en paix et maîtresse de son destin.

Poids numérique et interrelations de cinq grands types de transgressions[692]

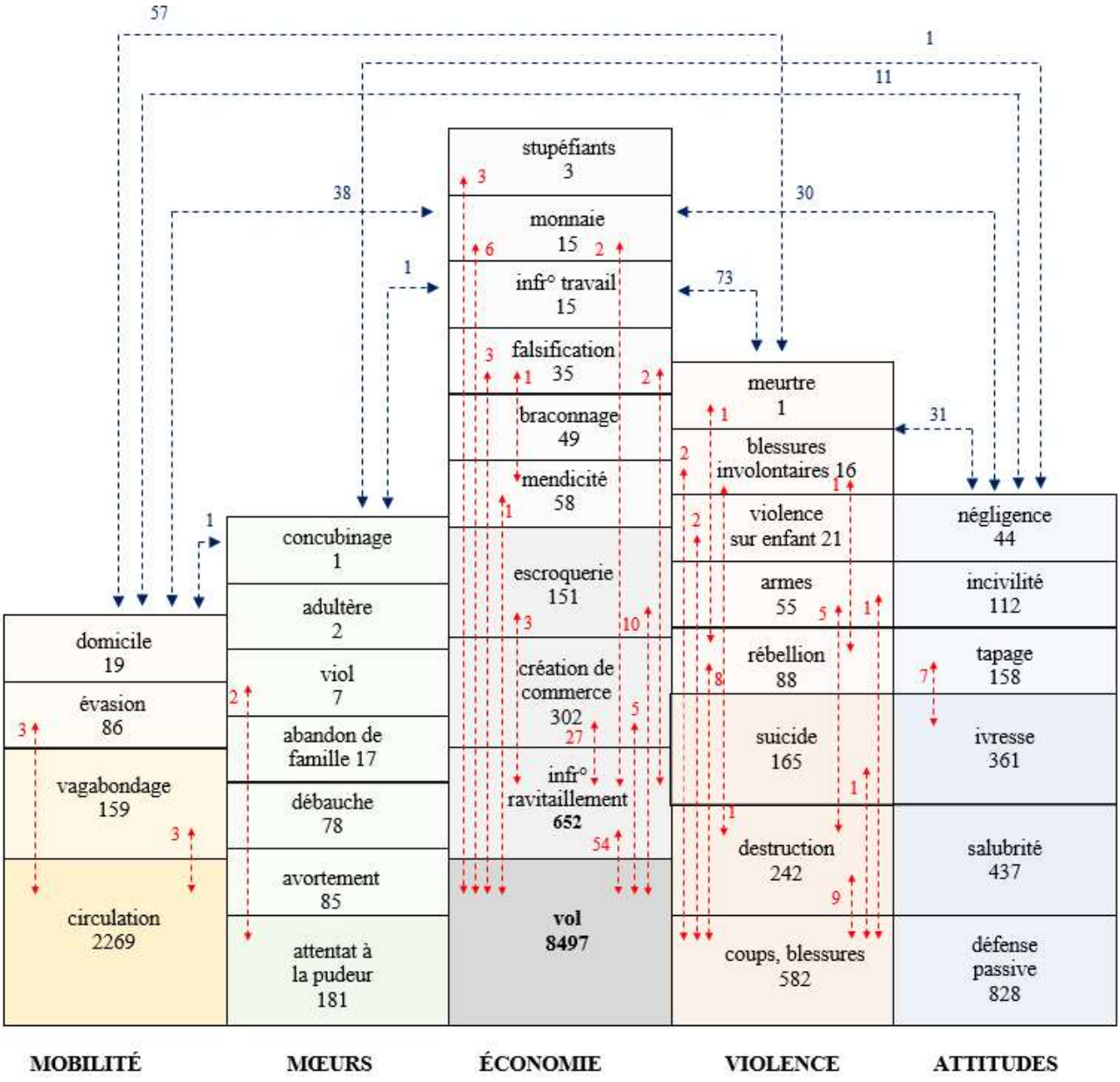


----- nombre d'associations à l'intérieur d'une même famille de transgression

----- nombre d'associations d'une famille de transgression à l'autre

Les formes d'illégalité que l'on a relevées montrent, en outre, une autonomie quasi généralisée. Les transgressions sont, le plus souvent, modulées en fonction d'un nombre réduit d'incriminations possibles et se focalisent sur un objet de convoitise. À titre d'exemple, l'association la plus marquée

[692] Mairie ; AMN, 1 I 121-129.

lie les vols et les infractions au ravitaillement. Pour autant, cela représente à peine 0,6% des dépouillements, ce qui prouve que la jouissance du bien substitué est plus forte que son réinvestissement dans le marché noir. L'intérêt immédiat l'emporte bel et bien sur une stratégie d'illégalité plus profonde, plus rémunératrice, et projetée dans un temps plus long.

Dans ce tableau, la violence tient une place particulière puisqu'elle transcende quatre fois plus la déviance que les autres phénomènes. On peut l'interpréter comme le triple résultat de la dégradation des rapports sociaux, d'une réaction jusqu'au-boutiste face au système punitif de l'Occupation, et de l'exacerbation du tempérament transgressif par la dureté des temps présents. Peut-être les trois à la fois.

De ces observations, il ressort que le phénomène de transgression apparait plus étroit qu'élargi, plus immédiat qu'étalé dans le temps et sa programmation plus opportuniste que calculée. C'est moins un fait social enraciné que l'expression d'une myriade de comportements inédits, sans tradition et, par-là même, sans postérité.

Il est possible, à présent, d'élargir les relations à l'ensemble des transgressions afin de dresser une typologie. Le tableau de synthèse suivant croise les liens au sein d'une même catégorie (verticalement) et les délits comparés les uns par rapport aux autres (horizontalement). Il se lit ainsi : les homicides et blessures involontaires (code C7) ont moins de 50% de relations avec les autres délits de violence, et un nombre faible de relations avec d'autres types de déviances (moins de 4) (*cf. page 213*).

Les quatre couleurs matérialisent autant de profils-types :

- Les transgressions « orphelines » : elles ne jouent aucun rôle d'inflexion dans leur propre famille, ni dans d'autres catégories de transgressions. On y trouve à la fois les actes les plus ancrés dans l'anonymat, à l'instar des menées résistantes et ceux inscrits dans la vie privée, c'est-à-dire des délits qui cherchent à éviter tout écho social en s'exprimant dans la clandestinité ou l'intimité. Plus marginal, s'y rajoute le crime qui apparait ici comme un acte paroxysmique.

- Les transgressions « virales « : elles contaminent à la fois leur propre domaine de transgression et s'associent à un large panel de déviances de natures différentes. C'est un groupe réduit formé du vol-recel et du vagabondage qui font figure de cheval de Troie de l'entrée dans une délinquance élargie.

• Les transgressions « sélectives » : elles s'associent avec plus ou moins de tempérance avec des transgressions, peu nombreuses et diverses, choisies le plus souvent en-dehors de leur famille d'origine. C'est le cas notamment des outrages-offenses qui se croisent fréquemment avec des déviances autres que d'opinion. Lorsqu'elles frayent avec des délits de leur propre groupe, elles le font en toute exclusivité et dans une faible proportion. Par exemple, si un tout petit nombre d'infractions aux stupéfiants ont des relations croisées, ce sera avec des délits économiques, pas ailleurs.

• Les transgressions « panachées » : ces délits entretiennent des relations soutenues à la fois dans le premier cercle de proximité et dans celui plus éloigné des transgressions concurrentes. Deux profils différenciés se distinguent, celui des coups et blessures qui essaime surtout dans la violence et les menaces ; l'autre, les infractions du travail et l'ivresse qui puisent dans des formes de délinquances plus variées. Leur capacité d'association n'en reste pas moins relativement élevée.

Ces « caractères » traduisent la complexité de la transgression. Les lignes de force de la désobéissance prennent appui sur des gradients qui irriguent tout le champ de l'illégalité, tels que l'intime et le public, le pacifique et le violent, la proximité et l'élargi, l'individuel et le collectif… La diversité, l'intensité et le croisement de ces variables colorent les comportements et les singularisent pour donner à la transgression son caractère pluriel. En un sens, entrer dans le hors norme, ce n'est pas seulement agir en fonction de comportements propres, c'est aussi pénétrer un monde de l'illégalité marqué par ses logiques internes qui ne manque pas, en retour, d'influer sur le transgresseur.

Tableau typologique des transgressions[693]

| LIENS EXTERNES | LIENS INTERNES : aucun | LIENS INTERNES : avec une minorité (<50%) | LIENS INTERNES : avec la majorité (>50%) |
|---|---|---|---|
| **aucun** | A1 sabotage, terrorisme, attentat<br>A2 menées gaullistes<br>A6 menées collaborationnistes<br>C1 meurtre<br>E3 adultère<br>E4 concubinage<br>E6 avortement | A4 menées communistes<br>C6 violence sur enfant<br>D2 faux, fraude, falsification<br>D7 infrr. stupéfiants<br>D8 trafic monnaie, or | |
| **1 à 4** | B4 mauvais esprit, défaitisme, magie<br>B5 délation, faux témoignage<br>B7 lettres (trafic de)<br>C9 suicide, cadavre, disparition<br>D10 braconnage, pêche, cueillette<br>D11 mendicité<br>D12 STO, désoeuvrement<br>E5 abandon de famille<br>E7 débauche<br>G1 statut des juifs<br>G2 étrangers (infr. à)<br>G3 usurpat° de titres, fonctions<br>G4 prostitution, mœurs (infr.)<br>G5 identité (infr.), situation irrégulière<br>H1 défense passive<br>H2 salubrité, hygiène<br>H3 faute, négligence professionnelle<br>H6 incivilité, loisir défendu | A5 menées antinationales<br>C2 destruction volontaire<br>C4 armes, explosifs<br>C7 homicides et blessures involontaires<br>D4 escroquerie, abus de confiance<br>D9 infr. ravitaillement, marché noir<br>E1 viol, attouchement<br>E2 outrage aux mœurs<br>F2 infr. expulsion, interdiction de séjour<br>F4 évasion, passage de frontière<br>H5 tapage, trouble, scandale | C5 coups et blessures volontaires |
| **5 à 8** | | B3 irrespect, insultes, dispute<br>C8 rébellion, délit de fuite<br>F1 infr. circulation | D3 vol, recel |
| **>8** | B1 outrages, offense | B6 chantage, menace, corruption<br>D5 infr. professionnelles<br>H4 ivresse, aliénation | F3 vagabondage |

transgressions « orphelines »

transgressions « sélectives »

transgressions « virales »

transgressions « panachées »

[693] Mairie ; AMN, 1 I 121-129.

## IV. La transgression au-dessus de la loi : le cas des Allemands

Aborder les transgressions allemandes pose la question de leur minoration pour diverses raisons. La première tient au statut juridique reconnu à l'autorité occupante qui place ses membres dans un « purgatoire » transgressif et leur donne un sentiment relatif d'impunité. D'autant plus que les incriminations, lorsqu'elles ne sont pas couvertes ou gérées par les Allemands eux-mêmes, relèvent d'une police française qui leur est inféodée. Autrement dit, on peut s'interroger sur les ressorts qui poussent les fonctionnaires de l'État français à transcrire des actes qui, s'ils transgressent l'ordre établi, n'en présentent pas moins toutes les chances d'échapper à la sanction.

La deuxième distorsion est liée à l'agent incriminant. À son niveau d'action, le policier est le dernier échelon d'une cascade d'autorité qui lui ordonne l'exercice d'une souveraineté de terrain pour laquelle il conserve une marge d'appréciation et la possibilité de s'impliquer plus ou moins fortement. Nous sommes là aux frontières de sa conscience professionnelle et de sa liberté de pensée, même s'il est impossible de mesurer dans quel sens tire plus l'une ou l'autre. Incriminer coûte que coûte revient à charger la barque des déviances allemandes. Ce qui, dans une certaine mesure, s'apparente à un acte politique puisque l'on condamne l'outrepassement des droits du vainqueur au regard de la légalité française. Inversement, fermer les yeux sur des comportements illicites, c'est parfois éviter des conflits et, par-là même, faire le jeu de la normalisation. Plus prosaïquement, c'est aussi s'économiser un travail dont on connait d'avance l'issue.

Reste les déclarants qui sont doublement victimes, par le préjudice subi, d'une part, mais également par une implication avec l'occupant qui les place d'emblée en situation d'infériorité. Là encore, les attitudes tirent à hue ou à dia : ne pas témoigner c'est s'économiser un temps que les rigueurs de l'époque verraient plus utile ailleurs ; dénoncer les comportements de l'ennemi, c'est marquer une forme d'opposition, un refus qui sera le seul exutoire en l'absence, la plupart du temps, de réparation.

En additionnant les délits croisés, 309 mentions de transgressions allemandes sont relevées dans les rapports de police entre le 24 juin 1940 et le 14 septembre 1944. Ce chiffre passe à 2 850 si l'on considère qu'une mention unique peut recouvrir des transgressions multiples, tout particulièrement en ce qui concerne les mobilités. À titre d'exemple, le rapport du 5 décembre 1940 fait référence à une « infraction de la circulation » pour laquelle 60 voitures allemandes sont impliquées : une occurrence, 60 délits différents[694].

[694] Police ; AMN, 1 I 121.

Les transgressions allemandes par importance de 1940 à 1944[695]

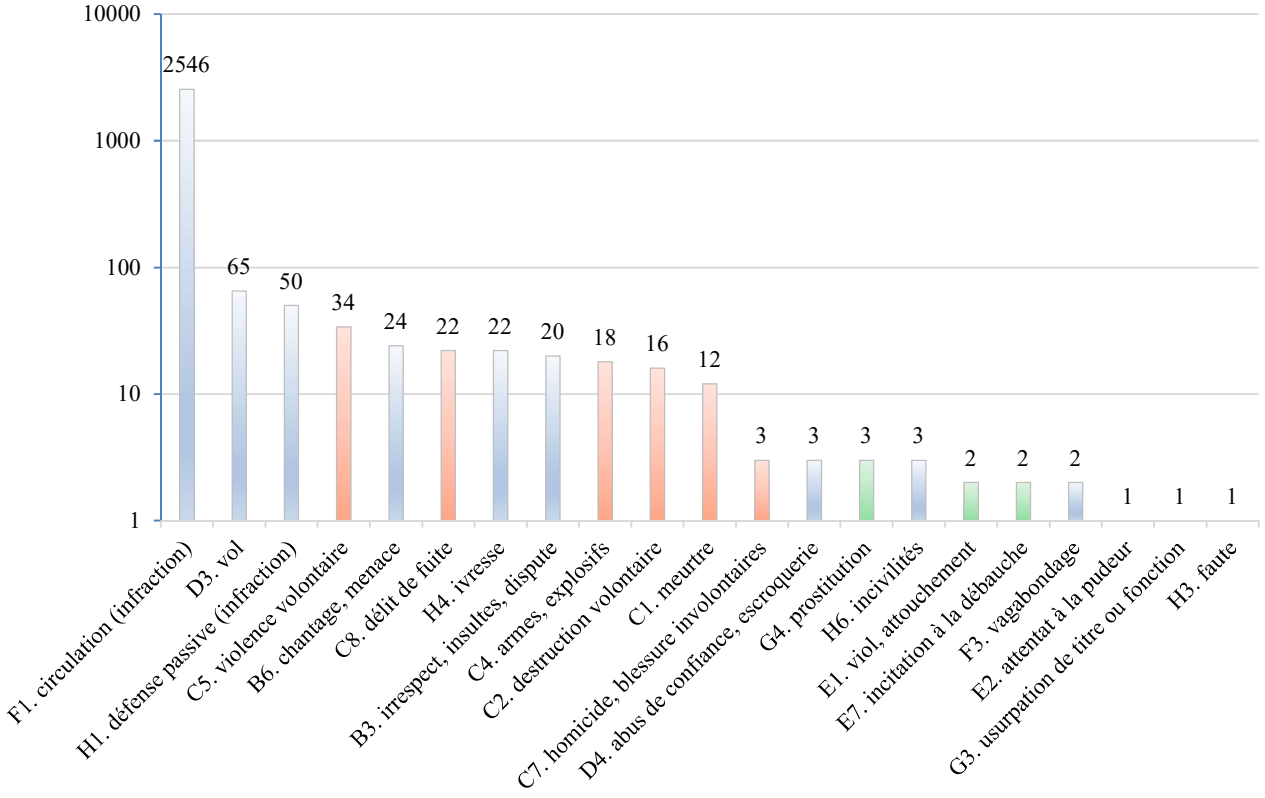


La représentation graphique – sous la forme d'un histogramme à échelle logarithmique de base 10 – montre distinctement que les infractions de mobilité sont les plus fréquentes. Si l'on rapporte les 2 546 cas aux 1 543 jours de notification dans les rapports, on en conclut que 1,65 véhicule allemand est impliqué journellement dans un accident et/ou la mise en danger de civils. Un chiffre qu'il convient encore de majorer. D'une part, parce que ne sont considérées ici que les situations pour lesquelles la faute rejaillit uniquement sur l'occupant, non pas les cas plus banals de tôle froissée à responsabilité partagée ; d'autre part, parce que de nombreux actes sont passés sous silence.

Après les mobilités, un premier palier de transgressions inscrit entre 12 et 65 relevés se dégage. Il rassemble les vols (2e position) et les infractions à la défense passive (3e), suivis d'un bloc de violence qui regroupe respectivement les agressions volontaires, les délits de fuite, l'utilisation d'armes et d'explosifs, enfin, les destructions. On peut même y rajouter les meurtres en y intégrant les trois actes d'homicides et blessures involontaires. À la marge, un palier minime de délits qui

[695] Police : AMN, 1 I 121-129.

trouve sa cohérence à travers les violences sexuelles (pour un total de 8 en cumulant les viols, l'incitation à la débauche, les attentats à la pudeur et la prostitution non encadrée).

L'analyse montre que l'occupant s'affranchit des normes spatio-temporelles. Ses mobilités transgressent les rythmes combinés de l'espace urbain, de même qu'il transcende la temporalité des interdits nocturnes – qu'il a lui-même fixés – en passant outre les règles de la défense passive. Ce sont des déviances primaires dans le sens où elles procèdent de comportements quotidiens mais à très forte visibilité. Pour autant, il est difficile de mesurer leur pouvoir de nuisance sociale. Les conséquences d'une lampe laissée allumée dans un immeuble réquisitionné sont à peu près nulles, de même que la circulation d'Allemands la nuit ne génère pas de préjudice direct. Elles le sont un peu moins lorsque l'attitude de l'occupant entraîne des dommages collatéraux qui ne retiennent pas son attention (accident d'évitement occasionnés par des Français, peur d'être renversé…). Toutes ces infractions ont néanmoins en commun, derrière leur apparente banalité, de dresser un mur d'humiliation qui rappelle à la population qu'elle n'est plus maîtresse ni de son temps, ni de ses lieux. Or, c'est par la récurrence même de ces faits que s'assoit la quotidienneté d'une domination psychologique.

L'occupant ajoute à ces formes un monopole de la violence – le droit du plus fort – manifeste aussi bien dans l'usage de la force que dans l'accaparation illégale. Attention, il ne s'agit pas des actes commandés par l'appareil d'occupation, qui est encore d'une autre nature, mais ceux qui résultent des comportements individuels. C'est une violence *sui generis* dont les manifestations paroxysmiques – violences et destructions volontaires, accaparation illégale – coiffent une gradation d'attitudes déviantes qui, souvent, se combinent entre elles. Par exemple, une situation d'ivresse qui dégénère en dispute et insultes, puis en violences physiques. La limite n'est pas facile à établir entre ces déviances et celles, plus bénignes, d'irrespect-insulte-dispute (20 cas) et les incivilités (3). On en trouve l'écho les 27 et 28 avril 1941, puis encore le 26 mai, lorsque des soldats allemands sont interpellés pour avoir fumé à l'intérieur du Grand Théâtre[696]. L'unité de temps et de lieu suggère ici l'action zélée d'un fonctionnaire qui associe l'occupant à l'incrimination de 109 nationaux. On peut en tirer deux observations. La première est que le policier est confronté à un conflit éthique : son action doit-elle reposer sur le respect inconditionnel de la norme, en quel cas la barrière Français-Allemands s'efface dans l'égalité de traitement ? Au contraire, s'agit-il, pour lui, de faire preuve de « réalisme », autrement dit de reconnaître le primat de l'autorité sur la loi ?

[696] Police ; AMN, 1 I 122.

Deuxième point, on ne peut pas tirer de ces échantillons la conclusion qu'il y a moins d'Allemands incivils qu'agressifs. Simplement, ils ne sont pas soumis aux mêmes règles et leur inconduite reste un comportement non réprimandé, à défaut d'être accepté. Il reste maintenant à déterminer si ce régime particulier évolue dans le temps.

Évolution des transgressions allemandes par catégories[697]

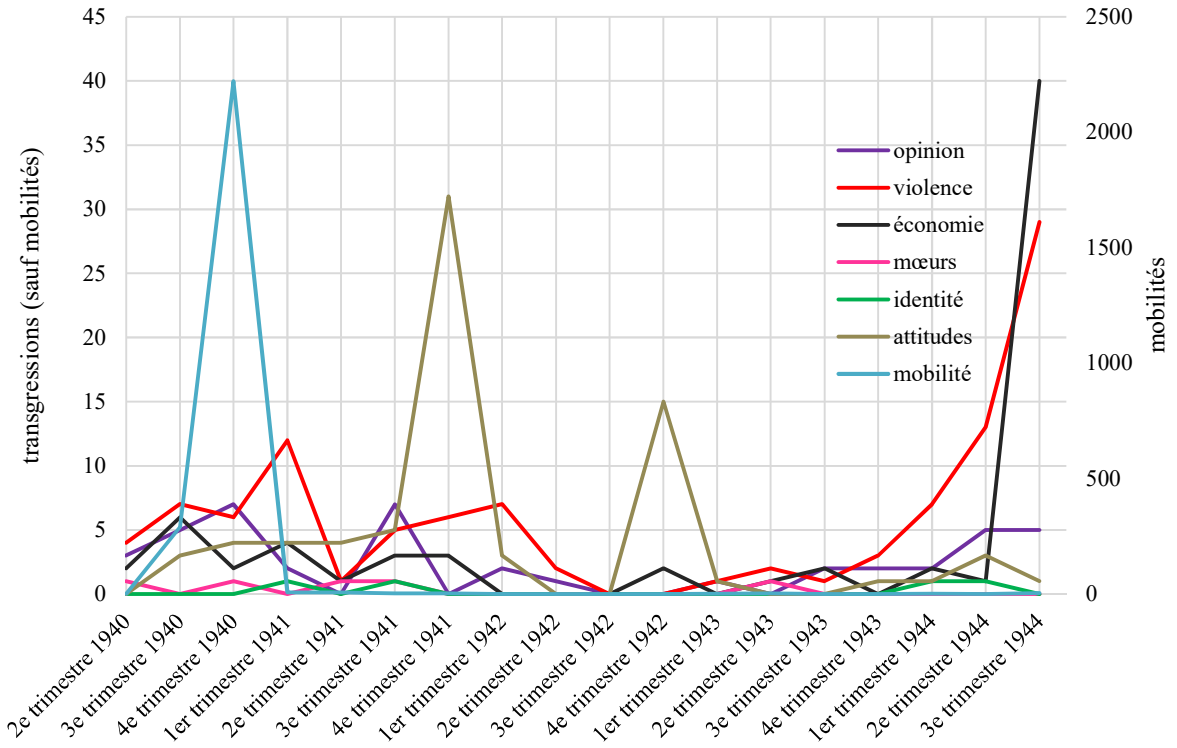


La distribution des transgressions allemandes résiste à une lecture rapide ainsi que le montre le caractère heurté et enchevêtré des courbes. À première vue, celle des infractions de mobilité se distingue. D'une part, elle rassemble le maximum de faits au point de générer un axe de graduation propre ; de l'autre, elle est la seule à exploser en début de période pour, ensuite, subir un étiage quasi continu jusqu'en 1944. Les délits de circulation augmentent, en effet, très rapidement à partir de septembre 1940, jusqu'en décembre, avec des volumes mensuels respectifs de 285, 812, 808 et 601 cas. Une décrue est brutalement amorcée dès le début 1941 puisque l'on n'enregistre, curieusement, plus qu'une seule occurrence. D'évidence, il ne s'agit pas de la subite acculturation de l'occupant aux règles et contingences des mobilités nancéiennes mais plus d'un découragement

[697] Police : AMN, 1 I 121-129.

du policier français à les rapporter, très certainement en réponse à de consignes de sa hiérarchie. Il faut désormais des dommages avérés – humains ou matériels – pour qu'un gardien de la paix en fasse la relation. Paradoxalement, c'est au moment où ces infractions sont généralisées à l'automne 1940 que l'on en sait le moins sur elles, alors que la raréfaction des délits à partir de 1941 les caractérise davantage, tout en mettant en avant leur plus grande dangerosité.

Sur le fond, les rapports ne montrent ni les lieux, ni les formes des transgressions de mobilité en l'absence de dommages allemands. Dans la majorité des cas, on mentionne des « voitures » mais le terme est une facilité de nomenclature qui recoupe tout véhicule à moteur (on distingue parfois les motocyclistes). C'est au hasard des dommages occasionnés par les 19 accidents suivis de délits de fuite que l'on peut en savoir plus. Deux micro-vagues se reconnaissent, une première du 16 mars au 27 décembre 1941 durant laquelle 11 Allemands (dont 2 motocyclistes) s'évaporent après avoir produit davantage de tôle froissée que de victimes corporelles (un cycliste et un piéton). Les lieux se partagent entre les artères principales du centre de la Ville Neuve (rues Saint-Dizier, Saint-Jean, du Pont-Mouja…) et les grandes voies qui relient les lieux stratégiques de l'implantation périphérique de l'occupant (rue du Sergent Blandan, du 20e Corps, Jaurès, Jeanne d'Arc…). Rien en revanche dans les quartiers de la Vieille Ville où la configuration, il est vrai, ne se prête guère aux vitesses excessives.

La seconde vague relève, quant à elle, de l'hécatombe. Annoncée par le renversement d'un cycliste au Point-Central le 25 janvier 1944[698], elle prend toute sa démesure entre le 31 mai et le 7 septembre avec 8 cas. Le bilan est lourd et tend à prouver que l'occupant s'affranchit désormais de toute conséquence corporelle. On trouve parmi les victimes, respectivement 3 cyclistes, un enfant de 11 ans, un piéton de 70 ans ; enfin, toujours au Point-Central, deux autres cyclistes et un gardien de la paix sont renversés en même temps. Il est vrai que les conditions ont changé et le débarquement a lâché la bride aux déviances routières, reflet de l'effervescence allemande. Pour autant, la topographie de la criminalité routière reste la même : centrale et suburbaine.

C'est au moment où les transgressions de mobilité baissent d'intensité dans les rapports de police qu'émergent celles de la défense passive, comme si l'excès temporel se substituait à l'impunité spatiale. Là aussi, deux rythmes d'évolution sont décelables : le premier durant la fin 1941 (36 cas entre le 4 octobre et 18 décembre), le second un an après, du 7 octobre au 8 novembre 1942 (15 faits). Cette fois, la localisation évolue puisque l'on passe des casernes de banlieue

[698] Police ; AMN, 1 I 128.

(Blandan, Molitor, Landremont, Donop, l'hôpital Sédillot) et des lieux centraux de pouvoir (*Standort-Transporkommandanturen*, les hôtels…) à un resserrement en 1942 sur le cœur de ville. Un dernier délit constaté en janvier 1943, puis plus rien… La transgression s'évanouissant d'elle-même, faute d'incrimination.

La rédaction des rapports nous apprend peu de chose de ces infractions si ce n'est qu'elles n'épousent pas l'évolution de leurs homologues françaises. Cela s'explique principalement par le fait que la constatation des déviances de l'occupant n'entraîne pas la rédaction d'un avertissement taxé à 15 francs et que l'on entre une fois de plus dans la logique de l'affranchissement par le transgresseur des propres règles qu'il génère. Les effets sont multiples et pas seulement symboliques. Certes, les Allemands trouvent là l'occasion de rappeler qu'ils se trouvent en position de « surhommes » dans le sens où ils ne sont pas assujettis à la loi commune mais aussi qu'ils font fi de mesures pusillanimes laissant à penser qu'ils pourraient être en insécurité. C'est aussi le moyen de damer le pion aux autorités françaises en leur rappelant, de façon vexatoire, leur impuissance.

La violence banale, celle que retient le rapport de terrain, est spontanée et n'est pas dictée par les autorités occupantes. Elle s'identifie d'abord au vol (67 mentions) dans une chronologie révélatrice de deux périodes distinctes tranchées par le 6 juin 1944. 27 transgressions sont constatées par la police française avant le débarquement, dont plus d'un tiers entre le 24 juin et le 29 septembre 1940. Elles correspondent à la phase initiale d'installation de l'occupant durant laquelle la prédation a pu être perçue comme une extrapolation des droits du vainqueur. On le voit à travers les occupations d'immeubles qui ouvrent un champ des possibles à certaines déviances, à la croisée du droit international (la réquisition légale) et du butin de guerre. C'est à ce dernier titre, d'ailleurs, que la police française les rapporte, surtout quand elles sont d'importance. C'est le cas le 13 juillet à la villa Oxéo de Beauregard où des biens sont détournés pour une valeur de 100 000 francs[699]. Trois autres vols ont également lieu dans la 6e section[700] mais pour un bilan cumulé moindre de 32 317 francs. Invariablement, ce sont des objets, du mobilier ou du linge qui disparaissent à chaque fois.

L'avant-dernière spoliation liée à l'installation allemande se produit au milieu de l'été 40 et la modicité du préjudice – une valise de 300 francs – annonce un changement de ton. Désormais, il importe à l'occupant de tarir les débordements initiaux et de donner l'image d'une occupation « correcte ». Il faut alors attendre six mois pour qu'une nouvelle exaction ne soit rapportée : le vol

[699] Police ; AMN, 1 I 121.
[700] Rue de la Foucotte et du docteur Bleicher, avenue de Boufflers. Police ; AMN, 1 I 121.

d'une bicyclette au café de Strasbourg le 23 mars 1941[701]. Le soldat allemand encaserné en banlieue porte maintenant son attention sur des moyens de déplacement et ce sont les vélos qui en font les frais, parfois même aux dépens des forces de l'ordre françaises[702]. Néanmoins, la diminution des vols déclarés ou constatés est une réalité : seulement 17 cas entre le début de l'automne 1940 et le 6 juin 1944.

Le débarquement change la donne avec 40 actes d'accaparation illégale entre le 6 juillet et le 14 septembre. Les moyens de déplacement sont recherchés en priorité dans le souci de quitter Nancy au plus vite, avant l'arrivée des Américains et par anticipation des ordres de retraite. Ainsi, 49 bicyclettes, 3 camions, 5 voitures, 2 motocyclettes disparaissent, les cars des Rapides de Lorraine sont réquisitionnés, de même que des chevaux pour une valeur de 115 000 francs[703]. Et pourtant, la collation ne cesse de s'étioler au fur et à mesure des prélèvements... S'ajoutent à ces transgressions des rapines, voire des pillages, avec l'objectif d'accompagner les mobilités de la subsistance nécessaire ou de souvenirs plus personnels[704]. À ce titre, les deux dernières transgressions allemandes enregistrées à Nancy la veille de la Libération sont symboliques : le vol d'un vélo au Point-Central et de denrées à la boulangerie du 35 de la rue Stanislas[705].

Les agressions contre les individus ou les biens progressent régulièrement jusqu'au 1er trimestre 1941, avant d'amorcer une décrue, puis une pause entre avril 42 et avril 1943 où elles disparaissent complètement dans les rapports. Cette absence est d'autant plus notable que les deux affaires qui réamorcent le cycle de violence se déroulent au même endroit. La première, le 23 avril 1943, met aux prises des soldats allemands et des civils au manège « auto-skooters » et se conclue par des blessures légères pour un jeune homme de 19 ans. La seconde, moins de 15 jours après, ressemble à une répétition de la précédente, mêmes causes (une altercation), même lieu (le manège Boshouwers), même âge pour le commis de culture qui en est la victime. À la différence près que les soldats allemands le jettent au canal où il finit noyé[706].

[701] Police ; AMN, 1 I 122.
[702] Au café Mutzig le 11 octobre 1942. Police ; AMN, 1 I 125.
[703] Police; AMN, 1 I 128-129.
[704] 7 000 francs de pommes de terre et de légumes sont détournés, avenue de Boufflers, le 3 septembre et 30 000 francs de marchandises au Paradis de la Soie, 17 rue Gambetta, le lendemain. Police; AMN, 1 I 129.
[705] *Ibid.*
[706] Police; AMN, 1 I 123.

Les violences de l'occupant ont commencé dès son installation par l'agression d'une soumise le 6 juillet 1940[707], puis s'étendent, dans des proportions mesurées, à d'autres catégories de la population. Les policiers en sont victimes une première fois rue Bazin, le 18 janvier 1942, lorsque quatre soldats allemands s'en prennent aux gardiens de la paix Ququ et Ancel pour des raisons indéterminées. Le 1er mars, c'est le fonctionnaire en charge de la circulation au Point-Central qui reçoit un coup de poing au visage par un sous-officier à qui il avait signalé une obligation d'attente[708].

Les *scenarii* sont invariants avec des rixes qui s'engagent, seul ou à plusieurs, contre des civils, ou des violences suite à des injonctions imparfaitement suivies par les Nancéiens. Les Allemands sont la plupart du temps à l'origine des voies de fait comme le montrent les termes d' « agression », de « force », « violences », qui reviennent à plusieurs reprises dans les rapports de police, ainsi que l'absence de motif sérieux (« sans raison », « attitude narquoise », etc.). L'absence de vol, dans tous les cas d'agressions, conforte l'idée d'une violence plus ou moins gratuite, encouragée par l'alcoolisation fréquente de leurs auteurs. Cependant, les violences d'avant 1944 demeurent de faible intensité (si l'on excepte le malheureux noyé). Les blessures, lorsqu'il y en a, restent superficielles, la dégradation de biens est rare et l'exhibition d'armes n'est pas mentionnée. Quant aux espaces où elles se produisent, ils correspondent majoritairement aux rues du centre-ville et ses établissements publics (les brasseries Viennoise, Mutzig, La Lorraine, ABC, Palais de la Bière, etc.).

L'année 1944 marque une véritable rupture, tant au niveau du volume que de la nature des violences constatées. 51 cas sont identifiés, soit plus que les quatre années précédentes (44 actes). L'utilisation d'armes à feu se généralise[709] et elles accompagnent désormais les ordres donnés par les Allemands. Ainsi, l'on n'hésite plus à tirer dans les volets des contrevenants à la défense passive, à violer leur domicile ou violenter les récalcitrants pour les forcer à gagner les abris lors des alertes. Cela permet, au passage, une démonstration de force à faible coût. Dans le même temps, les blessures par balles augmentent, de même que la violence homicide[710] :

15 mai 1944 – strangulation de la soumise Marie Félix au 9 rue du Moulin

27 mai – dépôt, place Thiers, du corps d'un réfractaire abattu alors qu'il cherchait à fuir

[707] Police; AMN, 1 I 121.
[708] Police ; AMN, 1 I 124.
[709] Par exemple, le 14 février 1944, la manipulation d'un pistolet par des soldats allemands dans la brasserie ABC dégénère en pugilat. Police ; AMN, 1 I 128.
[710] Police ; AMN, 1 I 128-129.

16 août – assassinat par une sentinelle du maraîcher Michel Aimé près du terrain d'aviation de Tomblaine

20 août – homicide de Charles Mosbach par un soldat allemand dans des circonstances inconnues

31 août – exécution de deux miliciens, rue Saint-Julien, suite à une tentative de vol

4 septembre – meurtre par mitraillage de Michel Fillaux, chauffeur de 33 ans originaire de Maison-Alfort, pour ne pas avoir décollé suffisamment rapidement une affiche de propagande « anti-nationale » au café Cuny, 37, rue Keller

7 septembre – meurtre par balles de l'ingénieur retraité Jean Rose lors de la perquisition de son domicile au 5 de la rue Saint-Lambert

7 septembre – meurtre par balles de l'employé de la SNCF, prisonnier de guerre en congé, Raymond Lauber à proximité du château du Montet

Ce nouveau régime de violence prend également pour cible les forces de l'ordre françaises, soit par la dégradation de leur matériel[711], soit par l'emprunt forcé et l'utilisation abusive de leurs armes[712]. C'est aussi une violence qui s'élargit au niveau de la ville dans les jours qui précèdent la Libération. Les Allemands s'en prennent alors aux infrastructures collectives et non plus seulement aux biens privés, ce qui correspond à un changement d'échelle avec le recours à de puissants explosifs. Les rapports de police n'en rendent malheureusement qu'imparfaitement compte car le contexte de transition de pouvoir favorise un chassé-croisé entre une violence allemande exponentielle et le tarissement progressif des sources censées les rapporter. Elles renseignent malgré tout de l'incendie volontaire du pont de Malzéville le 6 septembre, la destruction le lendemain de 7 péniches et 2 remorqueurs dans le canal à hauteur du pont à bascule, l'explosion du pont de la rue des Tiercelins (le 11), puis de ceux de la rue des Prés (le 14)[713]. L'occupant développe une stratégie défensive visant à édifier des lignes de repli en appui sur les cours d'eau dans des formes qui ne sont pas sans rappeler une politique de la « terre brûlée ».

Les dernières transgressions observées rassemblent le tout-venant des actes déviants de moindre importance, à la fois en gravité et en nombre (36 occurrences). À commencer par l'ivresse dont la raréfaction dans les rapports à partir de janvier 1941 suggère une banalisation d'un phénomène qui

[711] Les bicyclettes de deux policiers sont dégradées le 29 mai dans la rue Blandan. Police ; AMN, 1 I 128.
[712] Rue Gilbert, le 6 juillet, pour faire respecter les consignes de la défense passive. Police ; AMN, 1 I 129.
[713] Police ; AMN, 1 I 129.

n'est plus guère rapporté que par vagues d'ébriété[714]. Lorsque l'on fait désormais mention de l'alcool, c'est pour souligner son caractère aggravant dans des délits plus conséquents. Les transgressions liées à la sexualité sont également peu représentées et presque toujours afférentes à la prostitution. Il n'y a pas, dans ces cas, d'incrimination du soldat allemand car c'est la seule mise en cause des soumises, des clandestines, plus rarement des tenanciers, qui permet de s'en faire indirectement une idée. Par exemple, le 7 mai 1943, la responsable de l'hôtel Mosella, une certaine Zanarelli, est obligée de fermer pour avoir accueilli des prostituées et des soldats allemands au 10 rue du docteur Bénit[715]. Un sort partagé en mars et juin 1944 par le bar Jojo de la rue Saint-Georges – 4 clandestines – ou le plus renommé Palais de la Bière – 14 non-professionnelles[716].

La faiblesse des effectifs rend hasardeuse toute conclusion. Les rapports de police ne transcrivent que la face émergée de l'iceberg et c'est avant tout les fluctuations des chiffres dans le temps qui sont signifiants, pas leur valeur absolue. Quelques lignes de force émergent cependant :

• De juin 1940 au début 1941 : la phase de mise en place de l'Occupation correspond à une très forte représentation des délits de mobilité en lien avec la prise de possession de l'espace urbain. Les velléités d'accaparement illégal des premiers mois sont éteintes dans une volonté de donner un visage « correct » à la domination allemande. Ce qui est d'autant plus aisé que les conditions d'armistice abandonnent un large pouvoir d'achat à l'occupant, et rendent *de facto* les vols anecdotiques. Le processus est le même pour les violences, mais décalé dans le temps puisqu'un « pic » est enregistré au début 41 avant de régresser au cours des mois suivants. La violence spontanée apparait alors comme le reliquat d'un système d'oppression imposé par le haut. Elle s'avère néanmoins dangereuse dans la mesure où elle évolue vers un inéluctable renforcement au cours des mois et s'étend à toute la société.

• Du 2e trimestre 1941 au début 1944 : les transgressions d'attitude l'emportent par rapport à toutes les autres formes. Parallèlement, des lacunes importantes apparaissent dans le relèvement des déviances. Cela ne signifie pas que l'occupant ne transgresse plus mais que le système allemand de contrôle domine l'appareil français d'incrimination à qui est concédé le seul report des

[714] 5 cas à l'été 1941 par exemple. Police ; AMN, 1 I 123.
[715] Police ; AMN, 1 I 126.
[716] Police ; AMN, 1 I 128.

comportements les plus anodins. De fait, le transgresseur allemand échappe à la police de Vichy. C'est évident pour la sanction, de plus en plus en ce qui concerne l'accusation.

• L’année 1944 : le régime des transgressions se transforme en profondeur en retrouvant une instabilité qui rappelle celle de 1940 mais en gagnant en intensité au fur et à mesure que la Libération approche. Les flux de déviance se partagent alors entre trois profils distincts. Les actes mineurs d'abord, constants dans une stagnation à un niveau bas et pour lesquels les événements ne semblent pas avoir de prise. Les violences et les délits de mobilité ensuite. Ils augmentent tous les deux, dès le début de l'année et à un rythme de plus en plus soutenu pour les premières, d'ampleur moindre et plus tardivement pour les seconds. Enfin, les infractions économiques renaissent et bondissent aux dernières semaines de l'Occupation pour se placer en tête du nombre de transgressions. Cumulées, elles annoncent le terme d'un ordre qui s'éclipse dans la violence, aussi bien physique qu'économique.

# Chapitre 3
# La transgression-projet : penser un autre ordre

L'opinion publique est fréquemment confondue dans l'historiographie avec la propagande résistante, ce combat des mots longtemps mis à l'arrière-plan de la lutte par les armes. J. Semelin pense, au contraire, que la formation de l'opinion n'émane pas forcément des structures clandestines mais qu'elle génère et conditionne en amont la Résistance. Et d'ajouter, « tout se passe comme s'il avait d'abord fallu une base idéologique à la résistance pour que celle-ci pût se traduire ensuite en structure de combat »[717]. L'opinion publique n'est pas non plus l' « opinion », ces « ramifications complexes entre les mentalités profondes, les expériences et les orientations idéologiques des groupes sociaux » telle que la définit P. Laborie[718]. Elle ne s'identifie pas à cette somme des pensées individuelles qui constitue un magma sans cohésion, laisse peu de traces, et n'a pas de reconnaissance officielle.

Or, étudier l'opinion publique suppose de dépasser ce que Semelin appelle aussi l' « état d'esprit général ». Elle s'en distingue, en premier lieu, par sa matérialité, c'est-à-dire l'existence de supports d'expression d'échelles différentes (papillons, tracts, journaux…). Ensuite, sa réalité est avérée puisque chaque régime autoritaire lui donne finalement corps en interdisant toute pensée divergente. Enfin, l'opinion publique est indissociable d'un projet que l'on perçoit à travers la manifestation d'alternatives aux dogmes professés par l'État. Si la réalisation d'une opinion publique sous Vichy est par essence transgressive, elle n'avait cependant pas, au départ, de caractère inéluctable[719]. Il lui a fallu, pour s'affirmer, surmonter le double écueil d'un discours autoritaire et d'une société mentalement abattue, condition indispensable à l'émergence d'une voix dissonante.

[717] Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler… op. cit.*, p.126.
[718] Pierre Laborie, *Résistants, Vichyssois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Toulouse, CNRS, 1990, cité par Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler… op. cit.*, p.130.
[719] Jacqueline Véchambre en témoigne : « En 40, on ne parlait pas de Résistance ». Voir partie 3.

## I. L'émergence d'une opinion alternative

### A. Diversité

C'est le 23 octobre 1940, rue Saint-Dizier, qu'est relaté un premier affichage clandestin dont la teneur reste malheureusement inconnue[720]. L'acte de naissance plus emblématique d'opinions transgressives se produit quelques jours plus tard, dans la nuit du 10 au 11 novembre, au cimetière sud. Là, on découvre à la fois l'utilisation de symboles (un drapeau et une cocarde tricolores), d'un rituel (la cocarde est déposée au pied du gisant) et de supports (des tracts et papillons)[721]. Toutefois, les autorités prennent véritablement conscience de la rapide pénétration de la contestation lors de la campagne des « V » initiée par Victor de Laveleye sur Radio-Belgique le 14 janvier 1941. Les « V » qui signifient *vrijheid* (« liberté ») passent la frontière, sont francisés sous le terme de « Victoire », et apparaissent sur les murs du canton ouest de Nancy le 6 avril[722]. D'emblée, la présence concomitante des proclamations « vive de Gaulle » dans la 6e section tend à rapprocher les « V » du gaullisme. Cette assimilation gagne jusqu'aux plus jeunes puisque l'on surprend, en septembre, l'écolier Robert Laurent en train de peindre sur les volets de son immeuble du 55 rue de Metz un grand « V » surmonté de ce qui semblerait être une croix de Lorraine avec un « Vive… » hésitant[723]. Certes, le jeune Laurent a agi « de sa propre initiative sans se rendre compte de ses actes », mais on réalise que la déviance d'opinion a dépassé les limites d'un projet-alternatif pour prendre une dimension symbolique que les enfants eux-mêmes s'approprient.

Dès 1940, il existe une très grande diversité dans les manifestations de l'opinion publique, à commencer par ses émetteurs. Les premières formes sont avant tout locales et surgissent dans la ville de façon spontanée. C'est le cas à l'été 1941 lorsque le repris de justice Jean Klemenko déclare, lors de son interpellation pour détention de faux papiers et après s'être fait passé pour policier, « je suis communiste, vous pouvez m'arrêter, les russes viendront bientôt me délivrer »[724]. Deux mois plus tard, fin octobre, les deux apprentis Dutertre et Lavaux outragent le chef de l'État par des dessins et des inscriptions sur un tableau du foyer de la jeunesse, place de l'Arsenal[725]. Rodomontade d'un côté, acte irréfléchi de l'autre, tous sont néanmoins incriminés pour propagande communiste, preuve de l'intérêt que les autorités accordent au délit d'opinion.

[720] Police ; AMN, 1 I 121.
[721] *Ibid.*
[722] Police ; AMN, 1 I 122.
[723] Le 15 septembre 1941. Police ; AMN, 1 I 123.
[724] Le 10 août 1941. Police ; AMN, 1 I 123.
[725] Le 31 octobre ; *ibid.*

La contestation prend également des formes semi-clandestines avec l' « École de pensée » créée par Constant Legay, âgé de 82 ans, à son domicile du 24 rue de la Salle. Il en fait la promotion dans le très collaborationniste *Écho de Nancy* où chacun est invité gracieusement les dimanches à 10 heures et 15h30 à participer à ses « cours ». Après enquête, on découvre que les rares auditeurs – trois au maximum par séance – ont entendu des critiques de Pétain et de Hitler et que l'intéressé révèle un passé anarchiste et antimilitariste[726]. Tous ces modes d'expression font cependant long feu.

Les formes clandestines organisées vont se montrer plus efficaces. Elles sont attribuées par les autorités aux seuls communistes et gaullistes, ce qui révèle leur difficulté à les appréhender mais aussi leur obsession à rechercher une origine extérieure. En effet, propagande communiste par nature « antinationale » ou gaullisme « dissident », leur point commun est d'être sans lien supposé avec le corps social nancéien. Or, ce parti-pris de la répression joue en faveur des mouvements en encourageant leur porosité : des tracts intitulés « Lorraine, mots d'ordre du patriote lorrain » sont ainsi imputés aux communistes[727] ; à l'inverse, un numéro de *Combat* de décembre 1943 est considéré comme gaulliste[728]. De fait, en mettant les deux ennemis désignés sur un pied d'égalité, non seulement le pouvoir reconnait aux partisans de de Gaulle la légitimité qu'ils tendent à acquérir, mais il occulte par là-même d'autres émetteurs potentiels. Tout particulièrement lorsque ces derniers ne rentrent pas dans les schèmes idéologiques. Où placer, par exemple, la feuille *La Vérité Lorraine*, parue entre le 1er octobre 1940 et le 1er juin 1941, dont le fond anticommuniste, antisémite, antimaçonnique et patriotique se montre d'une rare virulence[729] ? L'arrestation de son rédacteur en chef – inconnu – et son internement à Compiègne en mai 41 règlent toutefois le problème.

Les moyens mis en œuvre par la propagande exogène (« dissidente ») et son impact sur les masses en font la principale menace. Elle peut prendre des formes spectaculaires avec les largages aériens, tel celui du 21 juillet 1941 au matin, où la R.A.F. lance des tracts pour prévenir de futurs bombardements. Les Nancéiens y découvrent le « Message aux populations de la France occupée » ; « Churchill – discours du 22 juin 1941 » et « Le courrier de l'air n°13 » du 27 juin

[726] Police, 20 octobre 1942 ; ADMM, WM 324.
[727] Police, 23 décembre 1942 ; AMN, 4 H 704.
[728] Police, 18 avril 1944 ; AMN 4 H 704.
[729] À titre d'exemple, on trouve dans le numéro 22 du 1er juin 1941 : « et Pétain la Pétasse voudrait que le peuple des champs soit comme lui au service de l'Allemgane (sic) ? Ah, non, alors » ; ADMM, WM 324.

1941 : un ensemble de textes qui mêlent conseils pratiques de survie et formation de l'opinion[730]. Le procédé sera réutilisé en novembre, mais l'absence de précision quant au contenu suggère qu'il se banalise. Malgré tout, l'impact le plus important en termes de captation du public reste sans conteste les émissions radiophoniques, tant par le nombre des auditeurs que par la ritualisation de la transgression. Les autorités reconnaissent d'ailleurs l'influence des émissions anglaises, russes, américaines (Radio-Boston, Radio-Maroc à partir de novembre 1942) ou de la France Libre (Radio-Londres, puis Radio-Alger). Les admonestations et les brouillages n'y font rien, d'autant plus que les radios des puissances neutres restent audibles, notamment la Radio suisse qui est largement écoutée pour l'objectivité de ses bulletins d'information. De même, la loi du 28 octobre 1941 qui prévoit de 5 à 15 ans de travaux forcés pour les réceptions clandestines est sans effet[731].

La formation d'une opinion publique alternative suppose de cibler les récepteurs à trois niveaux différents : la société dans sa globalité, les groupes particuliers, jusqu'aux individus eux-mêmes. La nation est en effet la première visée dans l'espoir de lui redonner vie et de retrouver ce qui la fonde, c'est-à-dire son essence supposée à même de contester l'autorité[732]. « Penser et agir français » lance ainsi le parti communiste dans un tract de l'été 41 par lequel il développe les modalités de l'action[733]. En-dessous, des catégories sont interpellées par des mots d'ordre spécifiques, tel que l' « Appel à la Jeunesse » des Forces Unies de la Jeunesse Patriotique (FUJP)[734] auquel répond le PPF avec « Femmes de France réfléchissez ! »[735]. Le lien entre les deux niveaux, c'est-à-dire l'injonction aux classes sociales et l'insurrection générale, est effectué durant les semaines qui précèdent la Libération. Quand, au mois d'août, le FN, les FTP et les FFI lancent d'une seule voix « Aux armes citoyens ! » il n'y a qu'un objectif, mais il se décline différemment selon que l'on est « ouvrier, cheminot, postier, gardien de la paix, gendarme, policier, travailleur de toutes industries, industriel, commerçant, artisan, femme ou jeune fille »[736].

Quant au troisième échelon, l'individualisation du message frappe d'abord les tenants de la dictature. Surtout Laval, plus que Pétain, à qui l'on ne pardonne pas le discours du 22 juin 1942 comme le prouve une lettre anonyme rédigée le lendemain :

---

[730] Préfecture, 20 août 1941 ; ADMM, 4 H 703.
[731] L'arrêté préfectoral du 23 décembre avait posé les jalons en interdisant l'écoute des émissions britanniques sous peine de la saisie des postes des contrevenants ; AMN, 1 BA 160/5.
[732] « Dans la perspective de la lutte contre un pouvoir de fait, l'opinion a besoin d'être *travaillée*, d'être stabilisée, afin qu'elle devienne un élément politique stable défavorable au pouvoir », Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler… op. cit.*, p. 151.
[733] *À tous ceux qui pensent et veulent agir français*, 2 août 1941. Police ; AMN, 1 I 123.
[734] RG, 3 mars 1944 ; ADMM, WM 482.
[735] Le 16 octobre 1943 pour le PPF. Police ; AMN, 1 I 127.
[736] Georges Petitjean ; AMN, 353 Z.

« J'ai été particulièrement bouleversé en écoutant votre message hier soir à la TSF. Un chef de gouvernement osant dire « je souhaite la victoire de l'Allemagne » ! Si je ne vous avais pas entendu, je n'aurais pas cru les journaux qui publient cette phrase. ( ) Jamais je n'aurais cru qu'un chef de gouvernement était capable de vendre son pays à un gouvernement étranger. Or c'est ce que vous avez fait, vous êtes un vendu. (Signé) un grand mutilé. » [737]

Reproche direct ici, adresse générale prenant le public à témoin ailleurs, notamment sur des inscriptions murales trouvées rue Isabey : « de Brinon le traître, nous ne voulons pas ta collaboration »[738]. Les adresses à l'occupant sont moins fréquentes mais, lorsqu'elles ont lieu, c'est dans sa langue ou assimilée – « l'italie capout »[739] ; « legt die waffen nieder » (« mettez bas les armes ») ; « schluss mit hitler » (« finissez-en avec hitler ») – et, si possible, au plus près de sa présence[740]. Reste les autorités locales qui sont d'autant mieux prises à partie que les transgresseurs les connaissent, avec en première ligne les forces de l'ordre. Deux exemples, « Le Conseil National de la Résistance s'adresse aux policiers », reçu en décembre 1943, ou le tract des F.F.I.-F.N. sobrement titré « Policiers français »[741].

Tous les supports servent à l'expression d'une opinion délictueuse et l'on peut penser que l'usage d'une parole libre domine en dépit de sources qui ne s'en font pas systématiquement l'écho. En novembre 1940, un jeune homme légèrement ivre crie « vive de Gaulle » à la brasserie Viennoise[742] et, en avril 1942, une femme s'en prend à Laval sur la ligne de tramway Saint-Nicolas – Nancy en ces termes : « cela ne prend pas ses bobards …, on le connait le coco là ; il n'a pas été manqué de beaucoup la dernière fois…, une prochaine fois, cela réussira »[743]. Dans les deux cas, le nombre de témoins, renforcé de l'alcool pour le premier, jouent comme des facteurs désinhibants. En d'autres circonstances, c'est l'effet de groupe qui encourage la contestation. Le 8 novembre 1942 place Thiers, 400 jeunes gens chantent l'Internationale, lèvent le poing et lancent « les bandes de vaches on les aura », « aux chiottes les képis »[744]. Ils sont 733 en décembre lorsque l'on entend « Laval au poteau », « à bas Laval », « aux chiottes Pétain »[745]. Puis, toujours place Thiers, une foule de 607

[737] La lettre est rédigée au lendemain du discours de Laval du 22 juin 1942. Préfecture ; ADMM, WM 324.
[738] Le 7 avril 1941. Police ; AMN, 1 I 122.
[739] Rue de la Commanderie le 7 avril 1941. Police ; AMN, 1 I 122.
[740] Avenue Foch, le 17 octobre 1942. Police ; AMN, 1 I 125.
[741] Le 10 avril 1944. Préfecture ; ADMM, WM 482.
[742] Le 24 novembre 1940. Mairie ; AMN, 4 H 933.
[743] Référence à l'attentat de Versailles du 27 août 1941 où Laval et Déat furent blessés. Gendarmerie, 8 mai 1942 ; ADMM, WM 324.
[744] Police ; AMN, 1 I 125.
[745] Le 18 décembre 1942 ; *Ibid.*

individus se répand le 18 février 1943 aux cris de « à bas Hitler », « l'Allemagne sera vaincue », « à bas Laval »[746]. Ces trois exemples montrent une montée en puissance de l'invective et une progressive précision des cibles, d'abord indéfinies (les « vaches » et les « képis »), françaises (« Laval », « Pétain »), allemandes enfin (« Hitler »). Le nombre de participants favorise un crescendo qui donne l'illusion de l'impunité mais au prix d'une prise de risque croissante. Si la foule joue incontestablement dans les cas évoqués, dans d'autres, le statut du transgresseur appuie la parole déviante, surtout lorsqu'il s'agit de religieux. Le 14 mars 1943, le père Toutlemonde, prédicateur à la cathédrale, fait un sermon intitulé « notre attitude envers l'épreuve » où il engage les fidèles « à ne pas avoir une mentalité de vaincu (et) qu'il ne (faut) ni se complaire dans notre défaite, ni s'y vautrer »[747]. L'opinion exprimée prend alors un poids tout particulier, non seulement du fait de la sacralité de son émetteur qui s'adresse à un public captif dans un lieu lui-même sanctuarisé, mais aussi par la perspective de sanctions – au mieux une descente allemande, au pire une arrestation – à même de promouvoir le transgresseur au rang de martyr.

L'écrit a laissé plus de traces de la transgression. Sa forme la plus simple est l'inscription, fréquemment utilisée pour sa discrétion et sa rapidité d'exécution. Les enfants eux-mêmes se l'approprient au point que l'on met en garde les élèves de la Vieille Ville sur les graves conséquences qui peuvent en découler et que l'on invite les enseignants à vérifier qu'ils ne possèdent pas de craie à la sortie des établissements scolaires[748]. L'utilisation de pochoirs pour peindre des « V » sur les bâtiments allemands du quartier Isabey à l'été 41 traduit un nouveau degré de préparation et d'intention que l'on ne trouve pas dans la spontanéité d'un message à la craie ou au charbon[749]. Ils font le lien avec la presse clandestine qui, du tract au papillon, jusqu'à la réalisation de journaux, nécessite des moyens d'exécution particuliers. C'est elle la cible privilégiée des polices française et allemande qui traquent en priorité les imprimeries officielles et les ateliers clandestins, tout en sachant qu'une part importante des productions est acheminée par le rail ou par voie postale. Ainsi, lorsque *Le Franc-Tireur*, *organe des Mouvements Unis de la Résistance*, atterrit chez les personnalités collaborationnistes de la ville[750], le matériau est importé mais la volonté de cibler le destinataire se rapproche de la pratique locale des lettres anonymes envoyées aux autorités.

[746] Police ; AMN, 1 I 126.
[747] Rapporté par Georges Petitjean le 20 mars 1943 ; AMN, 353 Z.
[748] Les consignes émanent de l'Inspection académique. Mairie, 8 avril 1941 ; ADMM, WM 404.
[749] Le 18 juillet 1941 ; AMN, 4 H 641.
[750] Notamment le professeur Lalouel et le rédacteur à *L'Écho de Nancy* Decellas. Renseignements généraux, 12 janvier 1944 ; ADMM, WM 482.

L'émission radiophonique à partir d'un poste clandestin est le dernier vecteur mentionné par les sources. En novembre 1941, « Radio inconnue » émet vers 12h30 et 12h45 sur les ondes courtes avec une « violence inouïe » à l'encontre du chef de l'État[751]. Un an plus tard, c'est « Radio France » qui se répand en « attaques continuelles et des plus violentes contre Pétain, Laval, Darlan et autres personnalités »[752]. Ces émissions sont temporaires car le brouillage est immédiat et la traque des véhicules équipés d'appareils ultra-modernes du *Funkbeinsdients* – service de détection allemand rattaché à la *Wehrmacht* – s'ajoute aux recherches de la police française [753].

Le contenu de l'opinion transgressive est en priorité politique et militaire. Il s'agit avant tout d'ouvrir les yeux du public sur la réalité des événements extérieurs occultés par la propagande officielle. C'est le cas en août 1941 lorsqu'un numéro spécial de *L'Humanité* rapporte en gros titre que « Hitler a attaqué l'Union soviétique »[754], ou le rappel, près de quatre ans après les faits, de l'espérance gaulliste (au prix d'une erreur de datation) : « à tous les français, la France a perdu une bataille mais n'a pas perdu la guerre, vive la France, 10-6-40, général de gaulle »[755].
Le patriotisme est l'autre grand mobile de la subversion. Il prend aussi bien la forme d'hymnes entonnés dans la rue ou les lieux publics, à l'image de 40 jeunes gens qui lancent la « Marseillaise » et le « Chant du départ » à la Viennoise en mars 1943[756], ou de manifestations plus intimes. La profession de foi anonyme envoyée au préfet en mai 1941 est, à cet égard, sans équivoque :

> « Vous avez adressé aux maires du département une circulaire leur enjoignant de faire disparaitre les inscriptions ou dessins en V apposés sur la voie publique. Or, ( ) ce que vous ne pourrez effacer c'est les V que tous les véritables Français ont dans leurs cœurs et que le gouvernement de Vichy devrait s'inspirer pour ses décisions. ( ) Un Combattant de 1914-1918 qui crie encore comme à cette époque les boches ont (sic) les aura. »[757]

Évidemment, la fonction de la propagande subversive est aussi d'adresser des mots d'ordre au corps social en prenant une dimension injonctive. Le 1er juin 1944, la maréchaussée reçoit un tract du Front National posté à Paris et intitulé « La Marseillaise - Organe de la Gendarmerie nationale ». Il rappelle l'état actuel de la France sous l'Occupation, le tribut payé par la gendarmerie à la patrie

[751] Police, 24 décembre 1941 ; AMN, 4 H 704.
[752] Police, 26 mai 1942 ; AMN, 4 H 704.
[753] Ce service très confidentiel a toujours échappé à la connaissance de l'administration française, incapable de le localiser dans la ville.
[754] Le 10 août 1941. Police ; AMN, 1 I 123.
[755] Le 10 avril 1944. Police ; AMN, 1 I 128.
[756] Le 2 mars 1943. Police ; AMN, 4 H 933.
[757] Le 6 mai 1941. Préfecture ; ADMM, WM 334.

pendant la guerre 1939-40, puis l'aide qu'elle a apportée à ceux qui résistent à l'occupant depuis l'armistice. On exhorte alors à lutter contre les Allemands et les membres du gouvernements en rejoignant les FTP et en suivant les ordres donnés en accord avec le CNR et le Comité d'Alger[758]. Cependant, d'où qu'elle émane, toute opinion illicite n'échappe pas aux humeurs de son temps. Y compris lorsqu'elle provient du camp adverse et laisse transparaitre aussi bien l'expression d'un sentiment politique que les tourments de la défaite[759] :

« À Monsieur le Maire de la Ville de Nancy
Un soldat allemand apôtre de la liberté
Caserne Adolf Hitler
Le type est aussi encaserné.
X. IX. XLIV

La guerre éclair ne veut pas finir depuis beaucoup d'années, ce n'était pas un véritable éclair. Si c'est un ersatz de guerre-éclair, celle-ci ne vaut rien non plus, non c'est une plaisanterie d'Hitler. Les nazis rigolent aux éclats de force et de joie[760].
1944 : Au diable les Hitler, Goering-Goebbels, Himmler, les massacreurs des masses, mais le diable prudent ne veut pas les recevoir dans son enfer craignant un concurrent. Faites les prisonniers et jetez-les en enfer.
Sic transit gloria mundi : Alleluia »[761]

Le trait d'humour, ou tout au moins l'ironie, transpire dans cette lettre en dépit de sa gravité et rappelle que le bon mot agit comme un repoussoir. Il se décline à satiété, sous toutes les formes, colporté par le bouche à oreille. Par exemple, ce conseil à l'occupé sur les murs de la rue Jeanne d'Arc en avril 1941 : « pour effacer le vert de gris, employez le brillant de Gaulle »[762]. Cependant, il existe une forme d'opinion collective qui procède d'une autre logique : l'hommage. Ce dernier a pour objectif de rassembler la population dans la célébration de valeurs communes et dans la manifestation d'attitudes collectives. Les plus spectaculaires sont en lien avec l'inhumation de soldats alliés comme le 31 juillet 1944 où l'on dénombre au cimetière d'Essey près d'un millier de personnes venues déposer des fleurs ou de petits drapeaux français, anglais ou américains sur les tombes des six Britanniques, Australiens et Néo-zélandais abattus dans la nuit du 25[763]. Prises de

[758] Renseignements généraux, 3 juin 1944. Préfecture ; ADMM, WM 482.
[759] Le 10 septembre 1944. Préfecture ; AMN, 4 H 933.
[760] « Kraft durch Freude », l'expression renvoie à l'organisation de masse nazie en charge de contrôler les loisirs dans le III[e] Reich.
[761] « Ainsi passe la gloire du monde : Alleluia ».
[762] Le 11 avril 1941. Police ; AMN, 1 I 122.
[763] Leurs sépultures étaient recouvertes depuis plusieurs jours d'une quantité impressionnante de gerbes où dominaient les couleurs tricolores et de bois peints aux couleurs nationales portant l'épitaphe « morts pour la France » ; ADMM, WM 1525.

court, les autorités restent dans l'impuissance de réprimer, et pour cause, à aucun moment le défilé incessant du public ne prend la forme revendicative d'un cortège ou d'une manifestation.

Dernier registre et non des moindres, celui de l'intimidation. Tous les moyens sont exploités pour semer un vent de panique dans les milieux collaborateurs, à commencer par les lettres de menaces. Celles reçues par les inspecteurs de police en janvier 1943 ou par Hubert Bougé, vice-président du groupe Collaboration le 30 octobre 1943 restent encore dans le domaine de la pression[764]. Mais le coup de téléphone donné à la même période au secrétaire fédéral du PPF Émile Jaillon va plus loin en lui faisant croire que son fils a été blessé par un attentat[765]. Un architecte de Vandœuvre, M. Minard, découvre, quant à lui, des menaces accompagnées d'un cercueil et d'une potence ; le rédacteur de *L'Écho de Nancy*, Lucien Linais, une inscription sur son domicile du 34 de la rue Jeanne d'Arc portant « ici habite un futur cadavre », et Georges Legey, publiciste au même journal, « et d'un ! Moi femme, avec quelques autres je verrai avec joie ta peau crevée sale collaborateur »[766]. La menace est parfois levée si l'intéressé se plie à un chantage et cesse ses activités : la vie sauve de Paul De Pauw, négociant en beurres et fromages est ainsi estimée à 250 000 francs dans une lettre portant le cachet du parti communiste de Nancy[767]. Le but reste identique, faire peur et maintenir la cible sous tension, y compris par la technique de la chaîne où chacun est invité à recopier et transmettre à trois « bons Français » qui feront de même son « avis aux collaborateurs »[768].

Pluralité de formes, variété des émetteurs, diversification des récepteurs et originalité des contenus, il reste à déterminer si ces transgressions d'opinion déterminent une dynamique propre et sont à même de générer une opinion publique.

### B. Temporalités

Le graphique de l'activité de la propagande résistante compile les actions de tractage, d'inscription, d'utilisation de symboles, de propagande postale ou orale, les manifestations d'opinion, le recours à la menace et le passage à la dissidence. C'est un relevé à caractère ni

[764] Police, 5 décembre 1943 ; ADMM, WM 321.
[765] *Ibid.*
[766] Pour être sûr que le message est bien passé, une lettre rappelle à ce dernier qu'il a été renvoyé trente ans plus tôt d'une maison de tissus pour vol. *Ibid.*
[767] Automne 1943, *ibid.*
[768] 6 août 1941 ; AMN, 1 I 123.

quantitatif, ni qualitatif, mais tendanciel[769]. Il est construit à partir du regard des autorités et de la fluidité des frontières qu'elles établissent entre propagande gaulliste, communiste ou « indéterminée ». Les ruptures d'appréhension sont celles de la répression sans qu'il ne soit possible à l'historien de trancher entre banalisation et manque d'incrimination (*cf. page suivante*).

Le profil du graphique fait ressortir le fait que la transgression d'opinion n'est pas un phénomène continu aux contours figés dans le temps. Il n'y a pas d'intensification progressive mais plutôt une évolution en dents de scie marquée par des aléas imputés à la punition. Le maximum d'activité apparaît en 1941, suivi d'une diminution par paliers successifs en 1942-43, à laquelle succède une reprise à la fin 43-début 44. L'absence d'amplification à partir de l'été 1944 ne traduit pas la disparition du phénomène mais plutôt les effets de la transition politique qui transforme la transgression en nouvelle norme.

Les propagandes gaulliste et communiste connaissent des rythmes conjoints. La première est certes plus précoce, mais l'accentuation de l'information communiste à partir de l'été 41 joue comme un rattrapage lié à l'invasion de l'URSS et au passage à la guerre patriotique. À partir de l'automne 42, leur coïncidence s'affirme, toutes deux étant marquées par un étiage au premier semestre de 1943, suivi d'une reprise au début de 1944. On peut avancer l'hypothèse que l'activité de propagande spontanée s'amenuise au fur et à mesure que se structure la presse clandestine, et qu'une transgression globale et concertée s'affirme à la suite des actions d'initiative individuelle.

Une première trace de la propagande apparaît la nuit du 19 au 20 octobre 1940 sous la forme d'un tract intitulé « Français, à vos postes ! » pour préparer la lutte contre l'occupant[770]. Mais c'est véritablement le journal clandestin *La Lorraine libre* qui va jouer un rôle pilote à partir de 1941 sous l'inspiration croisée de Nicolas Hobam, fondateur du mouvement Lorraine, et du parti communiste représenté par M. Boby. L'arrivée de Marcel Leroy en tant que rédacteur en chef lui donne un nouveau souffle à partir de juillet 1942 sous le titre *La Lorraine combattante*. L'arrestation de Leroy l'année suivante n'empêche pas le journal d'atteindre alors un maximum de 10 à 20 000 numéros, grâce notamment à un transfert d'activité à Paris.

[769] Un acte en 1944 peut en effet diffuser une information plus abondante et mieux structurée que trois en 1940.
[770] Préfecture ; ADMM, WM 482. Rapporté par Jean-Louis Etienne et Pierre Gérard, « Débuts et développement de la Résistance en Meurthe-et-Moselle (1940-1943) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, PUF, 1977, pp. 29-48.

## Évolution de l'activité de propagande

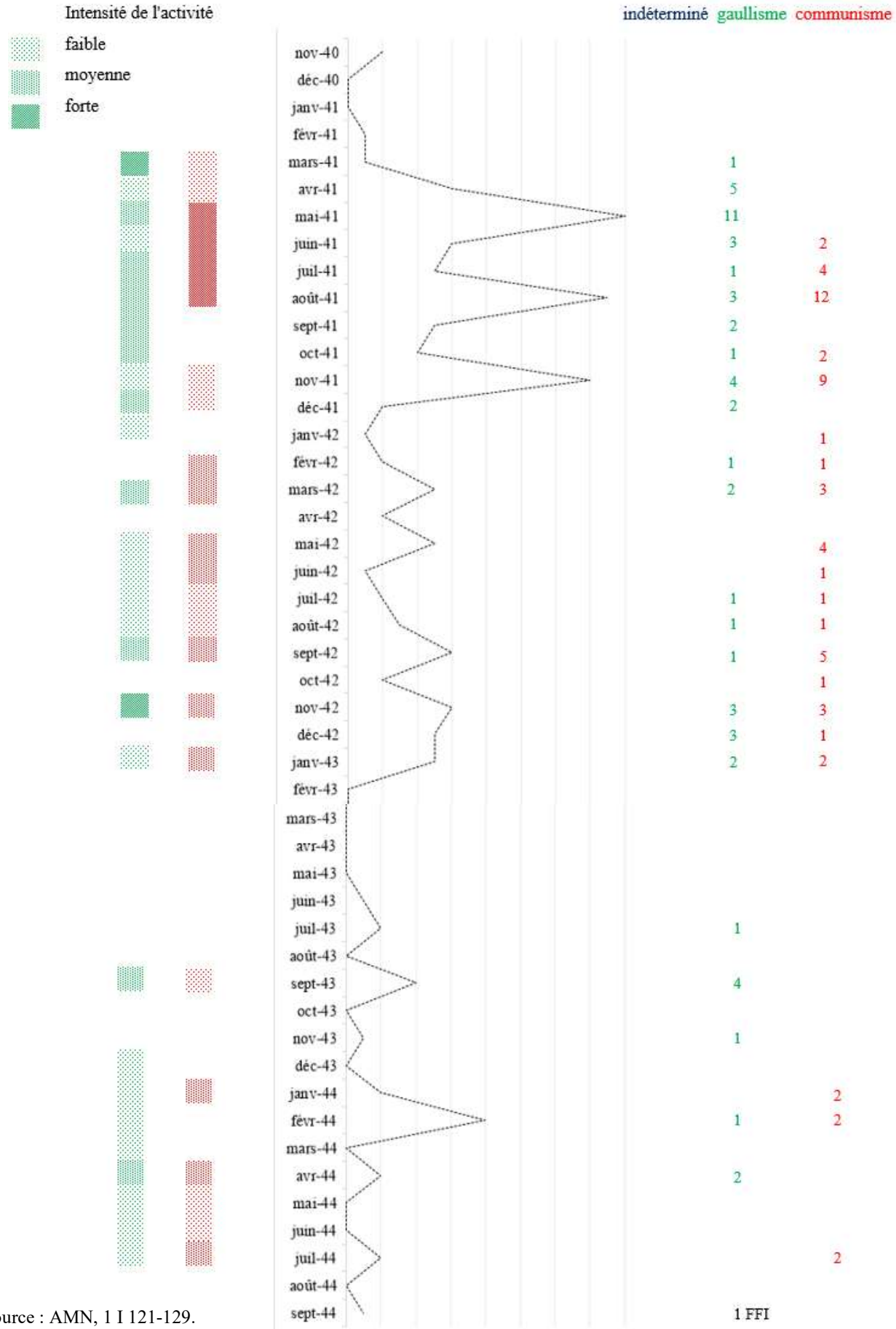


Source : AMN, 1 I 121-129.

La densification progressive de la propagande subversive se produit parallèlement avec Libération-Nord dont les tracts sont réalisés à l'Imprimerie nancéienne et distribués très largement dans toute la Meurthe-et-Moselle, ou encore *Le Populaire* introduit dans nombre de boîtes aux lettres de Nancy. La propagande communiste est l'autre grande matrice de la presse clandestine. À la fois d'inspiration nationale (*L'Humanité*) et régionale (*La Voix de l'Est*), elle élargit son audience en s'associant avec le Front National pour la parution d'un journal commun intitulé *Le Jeune Patriote Lorrain* et en ciblant les catégories sociales les plus larges, à l'instar de *La Ménagère lorraine* de l'Union nationale des Femmes françaises.

## II. Les freins

Le schéma selon lequel l'opinion publique (choisit) « son camp en fonction de la pression des événements extérieurs et passant opportunément de celui du pétainisme, voire de la collaboration, à celui de la Résistance, du gaullisme et des Alliés victorieux » est remis en cause par P. Laborie[771]. Il réfute l'idée d'un glissement avec un point de bascule. L'opinion des individus lui semble moins forgée par les événements et leurs idées que les représentations mentales qui façonnent la perception du temps et interagissent sur les faits et croyances. Dès lors, on peut se demander quels sont les freins qui ont pu limiter l'existence d'une information non autorisée et constituer des garde-fous à l'abandon complet de la confiance au régime. En d'autres termes, il s'agit de retrouver les racines de l'ambivalence.

### A. Pétain

Le ralliement de « la quasi-unanimité des sentiments » en 1940 est avéré par les sources[772]. Il n'y a pas de manifestations massives et ouvertes d'opinions contraires au régime et la confusion pétainisme-maréchalisme joue à plein. Certes, un détachement se produit à l'automne 1941 lorsque les autorités perçoivent une diminution de la confiance accordée au chef de l'État et à Darlan, mais si l'hostilité au principe de collaboration s'affirme, Pétain continue malgré tout à grouper autour de lui la majorité de la population. Cette survivance du maréchalisme à la Révolution nationale fait écran à l'adhésion d'opinion à la Résistance. C'est le cas notamment pour la partie de la bourgeoisie

[771] Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy… op. cit.*, p.31.
[772] Contrôle technique, 26 novembre 1940 ; AMN, 4 H 933.

gagnée au giraudisme : elle concède un pied dans la dissidence à la condition expresse que Giraud revienne en France pour se soumettre à Pétain (octobre 1943)[773].

La perception de la « grève » du chef de l'État à l'automne 1943 est également significative. Les archives rapportent le malaise et l'anxiété du public, mais rien ne le fait cependant varier dans son « attachement par loyalisme et nostalgie du passé laissant à penser à un retour des institutions parlementaires »[774]. Pour beaucoup, le Maréchal reste l'artisan d'une sortie de guerre, dû-il se compromettre avec la Résistance et restaurer la démocratie. Si tous les services de l'État décèlent le tempérament fortement antiallemand et passablement anti-gouvernemental de la population, ce n'est pas au point de la voir se départir d'une prudence qui lui fait refuser tout aventurisme et tout extrémisme. Par contrecoup, Pétain cristallise sur sa personne patriotisme et refus de la guerre civile ; il semble jouer un rôle protecteur somme toute peu éloigné de la théorie développée plus tard du « glaive et du bouclier ». Pétain que l'on aimerait protéger lui-même de ce Vichy « empoisonné et néfaste »[775] en espérant son retour à Paris. C'est la résurgence, ni plus ni moins, du mythe ancestral du Prince mal conseillé.

Les sentiments s'exacerbent au début 44 mais l'opprobre ne le touche pas et le loyalisme perdure. Pour preuve, les menaces de la Résistance à l'encontre des commerçants de Nancy leur ont fait retirer les portraits du Maréchal des vitrines en avril, mais les équipes de propagande n'ont aucune difficulté à les convaincre de les y replacer. Dans ce contexte, sa visite à Nancy en mai 44 apparait comme le point d'orgue du maréchalisme. Elle laisse une « profonde impression, une mise en confiance, un réconfort » qui ranime le zèle de ses partisans et apporte la « certitude qu'une grande partie de la population lui est non seulement favorable, mais dévouée et indéfectiblement fidèle »[776]. Pour la police, les réactions de la population – « y compris de ses adversaires » – sont rapportées en ces termes : le « chef illustre, vainqueur de Verdun ; l'ambiance patriotique qui l'entoure ; l'indépendance vis-à-vis des autorités d'occupation »[777]. On touche là le cœur du mythe qui fait du Maréchal une autorité morale légitimée par la Grande Guerre victorieuse, capable de rassembler les Français en les protégeant de la division, et qui incarne l'indépendance de l'État. Seuls Vichy et le gouvernement sortent éclaboussés du rejet de la Collaboration.

Finalement, le mythe Pétain agit comme un repoussoir à l'adhésion idéologique en faveur de la Résistance, non seulement parce qu'il sait lui aussi jouer sur des projections d'après-guerre (le chef,

[773] Délégué départemental à l'information, octobre 1943 ; ADMM, WM 388.
[774] *Ibid*, décembre 1943.
[775] Mairie, novembre 1942 ; AMN, 4 H 704.
[776] Délégué départemental à l'information, mai 1944 ; ADMM, WM 388.
[777] Police, 19 juin 1944 ; AMN, 4 H 704.

l'unité nationale, la souveraineté française), mais également parce qu'il appelle au calme et invite à se tenir à l'écart du conflit. Deux orientations bien accueillis par la population.

B. Les événements extérieurs

Le traumatisme de la défaite ne fait pas du sort des armes le facteur de l'adhésion ou du refus du régime. Au moins durant les deux premières années d'Occupation. Les causes principales de l'attitude par rapport au gouvernement sont plutôt à puiser dans la situation économique et le ravitaillement. Toutefois, les sentiments évoluent au début de l'hiver 1941-42 avec la prescience que l'entrée en guerre des États-Unis aura une « forte répercussion générale »[778]. L'action armée revient alors au premier plan et laisse à penser à une sortie de guerre, d'abord par l'usure des belligérants (août 42), puis par la « croyance de la masse à l'écrasement complet de l'Allemagne » (octobre 43)[779].

Néanmoins, l'indétermination perdure quant au nom du vainqueur. La confiance en une victoire anglaise s'amenuise en 1942 face au « péril bolchevique assez sérieusement envisagé dans beaucoup de milieux »[780]. Mais un plus grand optimisme resurgit en septembre 1943 sans qu'il ne soit possible de trancher entre les progrès alliés en Italie et l'avance russe. Certains, « les plus avertis »[781], continuent pourtant à envisager une solution négociée sous la forme d'un compromis entre l'Allemagne et les Alliés, ou un nouveau pacte germano-soviétique. Fin novembre, l'exaspération gagne malgré tout devant la lenteur des événements extérieurs. Ni la conférence de Téhéran, ni sa promesse de l'ouverture prochaine d'un troisième front n'effacent l'idée d'une guerre qui peut se prolonger indéfiniment. On voit ainsi apparaître en 1944 une lassitude généralisée mêlée à un « malaise et une psychose à l'idée des malheurs suscités par l'ouverture d'un deuxième front en France »[782].

Les effets de cet état d'esprit n'encouragent pas la Résistance car la population ne parvient pas à l'intégrer comme un acteur à part entière de l'évolution militaire extérieure, ce qui témoigne de son déficit de crédibilité. De surcroît, l'instauration d'un climat anxiogène à la perspective de la Libération, joue en faveur du régime qui a tout intérêt à « (l') exploiter pour mener les gens à la

[778] Police, 24 décembre 1941 ; AMN, 4 H 704.
[779] Contrôle technique, octobre 1943 ; ADMM, WM 388.
[780] Police, 23 août 1942 ; AMN, 4 H 704.
[781] Contrôle technique, octobre 1943 ; ADMM, WM 388.
[782] Contrôle technique, janvier 1944 ; *ibid*.

discipline et à l'ordre »[783]. La crainte de l'avenir se traduit enfin par des attitudes de réserve et d'attentisme, une certaine forme de désengagement subversif d'autant plus surprenante que se jouent là les dernières phases de la situation militaire.

### C. La perception de la dissidence

Mairie, Police, Préfecture, Contrôle technique ou Délégation à la propagande, tous les instruments de Vichy scrutent l'opinion pour comprendre son appréhension de la Résistance. Il s'agit prioritairement de savoir si l'objectif de renversement du régime trouve un écho parmi les masses, bien avant l'œuvre de propagande jugée secondaire. Pourtant, quand les rapports mentionnent en avril 1944 un « revirement accentué, un écartement croissant des Anglo-Saxons, une perte de terrain de la propagande gaulliste »[784], on ne peut que déceler une sympathie préalable du public pour la subversion.

Ce que l'on lui reproche désormais, c'est l'usage de la violence. Déjà en mai 1942, une majeure partie de la population « réprouv(ait) et flétri(ssait) les attentats communistes »[785] inspirés par la radio gaulliste, mais au début 44 s'est instaurée une véritable « psychose d'insécurité » aux dires du délégué départemental à l'information[786]. Les rapports sont pourtant formels, l'apparition du « terrorisme » reste virtuelle et la région de l'est demeure l'une des plus calmes. Et c'est un véritable paradoxe que le pouvoir soit amené à minimiser le retour que l'opinion lui fait du danger résistant qu'il cherche à identifier.

Le deuxième grief tient dans l'assimilation de la Résistance à un « élément de haine et de division entre Français »[787]. On est très antiallemand et passablement contre le gouvernement, mais pas au prix d'une guerre civile, cette « extrémité » ou « aventure » rapportées par les sources. Les opinions penchent encore une fois en faveur de Vichy puisque l'on demande le châtiment des auteurs d' « actes insensés » pouvant entraîner de graves représailles contre des innocents. Les mesures prises pour le maintien de l'ordre sont approuvées, et plus largement tout ce qui permet d'endiguer un début de déchirement entre Français (fin 43-début 44). Mieux, les autorités sont surprises de constater que l'opinion n'est pas si hostile à la nomination de Darnand qu'elles pouvaient le

[783] Contrôle technique, janvier 1944 ; *ibid*.
[784] Contrôle technique, avril ; *ibid*.
[785] Police, 26 mais 1942 ; AMN, 4 H 704.
[786] Contrôle technique, février 1944 ; *ibid.*
[787] Contrôle technique, mai et octobre 1943 ; *ibid.*

supposer. Beaucoup le croient capable d'enrayer le « terrorisme » (février 44). Une limite cependant est fixée par le public : que la répression reste l'œuvre de la police mais pas de la Milice, ni des partis politiques dont on n'admet pas la substitution au pouvoir établi.

À côté de la question des méthodes de la Résistance se pose aussi celle de son incarnation. Le général Giraud, ex-gouverneur de Metz, a la préférence des Lorrains qui lui témoignent estime et sympathie, notamment au sein des milieux catholiques et de la « partie saine » de la population[788]. Cette attirance pour une dissidence modérée repousse par contraste de Gaulle dans les extrêmes et donne de lui l'image d'un homme sous influence communiste. Un mois avant le débarquement, on le perçoit « de plus en plus comme un arriviste, ambitieux, forcené, chez qui l'orgueil l'a emporté sur une intelligence asservie ». Et d'ajouter ses « conceptions nietzschéennes », son « total mépris des hommes, son absence de scrupules », son caractère qui le rend « imbu de sa supériorité » et en fait l' « instrument du bolchevisme »[789]. Les événements qui découlent du débarquement changent néanmoins rapidement la donne. Désormais, « la politique intérieure du gouvernement laisse l'opinion publique indifférente et les affaires intérieures ne retiennent plus l'attention, sauf en ce qui concerne la résistance et le maquis »[790]. Derrière l'euphémisme, c'est la reconnaissance du fait accompli.

Au final, quel bilan dresser de l'attractivité de la Résistance ? L'impact de la propagande dissidente est réel dans la formation d'une opinion publique. Des indices en témoignent tout au long de la période comme, *a contrario*, les mentions récurrentes du retour dans le giron vichyste de brebis égarées. D'autre part, les informations militaires colportées par la dissidence ont pénétré la population malgré les censures. On suit les progrès grandissants de l'URSS alors même que les dates-clés et les enjeux du conflit sont connus – entrée en guerre États-Unis, conviction de l'écrasement complet de l'Allemagne à partir de 1943 – y compris lorsqu'ils intéressent des théâtres d'opération éloignés[791]. De fait, Vichy et l'occupant ne sont pas parvenus à imposer un monopole d'interprétation des événements.

Deux visions se font face à jeu inégal : l'officielle, dominante mais peu regardante sur la véracité des faits ; l'autre, transgressive et dispensatrice d'espoirs non immédiatement accessibles. Il en résulte, dès 1941, un climat de détachement, de défiance envers la première, perceptible à travers

[788] Contrôle technique, novembre 1943 ; *ibid.*
[789] Contrôle technique, mai 1944 ; *ibid.*
[790] Police, 19 juin 1944 : AMN, 4 H 704.
[791] Par exemple, la conférence du Caire en novembre 1943 relative à la situation en Asie.

des détails aussi ténus que la disparition progressive des francisques sur les boutonnières. Quant à la seconde, l'optimisme généré se dissout à partir de la fin 43 pour évoluer vers « une certaine lassitude de la longueur de la guerre » et une fatigue « de rattacher ses espoirs à des nouvelles ou événement pour ainsi dire jamais confirmés »[792]. L'approche du débarquement exacerbe encore les mentalités sous la forme d'un « noir pessimisme » mêlé d'apathie croissante. Pourtant, le régime croit toujours pouvoir sauver la mise en s'appuyant sur la tension et l'exaspération, à condition qu'il se montre capable d'exploiter l'inquiétude, l'énervement et la lassitude générale.

L'interprétation de l'opinion publique reste délicate, ne serait-ce parce que l'on ne peut faire la part entre l'objectivité de l'observateur et son désir de se conformer aux attentes du pouvoir. Ainsi, bien que l'idée générale qui remonte est que le gaullisme n'est pas l'alternative privilégiée jusqu'à la mi-44, des signes trahissent la fermentation de l'option résistance. Ce que rapporte le délégué régional à l'information en janvier 44 à propos des lignes de partage de l'opinion : 5% de révolutionnaires nationaux (essentiellement les milieux collaborationnistes) impopulaires et en butte avec la masse de la population ; 20% qui « se refusent à être « phile » ou « phobe » mais simplement Français », en d'autres termes les « véritables » soutiens de la Révolution nationale ; 20% de communistes, militants ou sympathisants ; 55% de partisans résolus des Anglo-Saxons, divisés entre gaullistes (en faveur du parlementarisme) et les giraudistes (surtout réactionnaires)[793]. Même avec les solutions proposées de récupérer par anticommunisme ceux qui penchent pour la dissidence anglo-saxonne et de rallier les « apathiques ou les pusillanimes », le compte n'y est pas pour Vichy[794]. Si la Résistance n'est pas en mesure de remporter le combat des armes, elle a su gagner celui des cœurs.

## III. Conforter le régime ? Propagande officielle et parasite

### A. Les insuffisances de la propagande de Vichy

Dès novembre 1941, des ratés apparaissent dans le monopole d'information du régime. Les affiches de rue ne réussissent plus à capter l'attention des passants et l' « action profonde sur les masses » de la propagande par presse et par radio fait illusion[795]. Les informations de Vichy sont

[792] Police, 18 février 1944 ; AMN, 4 H 704.
[793] Contrôle technique, janvier 1944 ; ADMM, WM 388.
[794] *Ibid.*
[795] Police, 26 novembre 1941 ; AMN, 4 H 704.

accueillies avec scepticisme, seuls les discours des plus hauts membres du régime suscitent encore quelque impatience. Si les tirages de la presse aux ordres, *L'Écho de Nancy* en tête, se maintiennent, le public ne recherche le plus souvent que les informations pratiques liées à la situation de pénurie et à l'éloignement des familles.

Dans ce contexte de dés-adhésion populaire, le transfert de l'organisation de la propagande du préfet au délégué régional à l'information, M. Bonneville, est censé apporter un second souffle. En novembre 1943, sa délégation, qui se compose d'un adjoint et de trois secrétaires, s'installe à la Préfecture et engage une propagande tous azimuts afin d'orienter l'opinion. Il s'agit d'abord de limiter l'influence communiste par une contre-propagande faite de tracts et d'affiches avec une diffusion assurée par les postiers et même les enfants des écoles qui sont mis à contribution. Le *Bulletin hebdomadaire* est largement distribué et tout un matériel envoyé par le Bureau de Documentation du Maréchal inonde la ville (« Les jeudis du Maréchal », « Le Maréchal et sa doctrine », « Les doctrines du Maréchal classées par thèmes » …). Les discours de Pétain, les agendas, les calendriers surgissent partout, dans les lieux publics jusqu'aux salles d'attente des professions libérales. Ailleurs, des « libéralités peu coûteuses »[796], en fait rien d'autres que des colifichets, sont prévues pour s'attacher les édiles locaux et la jeunesse. Tout un cycle de conférences est organisé à côté avec la réservation de la salle Poirel ou des salons de l'hôtel de ville pour les orateurs les plus influents. Le docteur Tarte vient ainsi parler de « La France meurtrie – s'unir » le 12 décembre 1941, suivi deux semaines après du doyen Gain sur le thème de « La plus grande France – Gardons l'Empire ». À partir de janvier 1942, on prévoit même la création d'un poste de radio régional à Nancy en remplacement de celui de Strasbourg, très écouté avant-guerre. Pour autant, il ne semble pas avoir reçu un début de concrétisation en dépit de la prise de conscience par les autorités d'une désaffection pour les communiqués de la radio française et de Radio-Paris en raison de leur trop grande partialité. Les sources mentionnent toutefois en avril 1944 un nouvel impact des éditoriaux d'Henriot et le succès croissant des fascicules bleus du ministère de l'Information qu'il dirige depuis le début de l'année. Parallèlement, toute une action d'information des autorités locales est mise en place à partir de tournées du délégué à la propagande. Les notabilités (fonctionnaires municipaux, curé, instituteur, bourgeois) sont réunies autour du maire et des entretiens informels vantent la politique du gouvernement. Le cinéma n'est pas en reste, mobilisé pour sa capacité à créer de l' « émotion facile » et le fait qu'il « parle aux sens »[797]. On

[796] Délégué départemental à l'information, mai 1944 ; ADMM, WM 388.
[797] *Ibid*, février 1944.

s'accorde cependant à disposer de documentaires de qualité et à améliorer le contenu de « France-Actualités ». La sonorisation de l'espace public participe de ce même objectif de sensibilisation aux messages avec, en novembre 1943, l'installation de haut-parleurs dans les lieux stratégiques de la cité[798].

Enfin, l'encadrement de la société passe par la mobilisation de nouvelles forces. Les soldats libérés servent de propagandistes dans le cadre du « mouvement Prisonnier », l'École des cadres d'Art-sur-Meurthe crée des cercles d'étude ou des cycles de formation pour la jeunesse et, en février 1944, le mouvement « les Amis du Maréchal » est lancé par le délégué départemental à l'information. Mais s'il est un secteur qui requiert tout particulièrement l'attention du régime, c'est celui de l'éducation. La propagande dans les écoles est massive : 10 000 affiches sont apposées à côté du portrait de Pétain dans les classes et 100 000 exemplaires petit-format remis aux élèves[799]. Tout ce matériel doit également servir de support pour les enseignants qui en tireront des commentaires ou des leçons de morale, aussi bien dans les établissements publics que privés. Aucun niveau du système éducatif n'est épargné, même pas les facultés où les affiches servent de sujet de composition. On exige, en outre, la rédaction de « lettres au Maréchal » dans la logique de l'obligation de loyauté imposée en octobre 1941. L'orientation de la jeunesse est décisive et conditionnée par un contrôle tatillon des enseignants. Pour cela, une surveillance étroite est mise en place et des sanctions « impitoyables » prévues pour toute forme d'hostilité ou de manquement au loyalisme.

En dépit de ces efforts, le bilan est en demi-teinte et l'évolution de la propagande met en lumière des réajustements perçus comme autant de hiatus. Durant les deux premières années d'Occupation, la diffusion des idéaux de la Révolution nationale est la priorité, mais dès 1942-43 le « redressement des consciences » est à l'ordre du jour. Il convient alors d'inculquer les sentiments d'honneur, de courage, d'abnégation et de solidarité nationale par une propagande « opiniâtre », terme qui en lui-même dénonce les insuffisances du début[800]. En 1944, toute alternative a disparu. Pour sauver le régime, il faut en montrer les biens fondés et convaincre que la politique du gouvernement est la seule possible, quitte à ressortir les oripeaux de la Révolution nationale.

[798] Sur les places Stanislas et du marché, au rond-point de la brasserie à Maxéville, à la place du jet d'eau à Laxou, au kiosque à musique de Jarville, devant la mairie de Saint-Max et au terminus de tramway à Essey. Police, 23 juillet 1942 ; AMN, 4 H 704.
[799] Ces chiffres ne précisent pas l'aire géographique concernée. Nous pensons qu'il s'agit des trois départements lorrains. Préfecture, 1er décembre 1941 ; AMN, 4 H 703.
[800] Préfecture, 1er janvier 1942 ; *ibid*.

C'est que tout au long de la période, la propagande d'État s'est heurtée à différents obstacles, notamment, et non des moindres, l'opposition larvée des autorités allemandes. L'occupant n'a eu, en effet, de cesse de mettre des bâtons dans les roues de l'administration préfectorale par le biais de la *Propaganda Staffel* de Nancy. Des autorisations préalables de conférences sont refusées comme la « causerie » de Jean L'Hotte en décembre 1942 intitulée « la France absente, nos prisonniers »[801]. De manière insidieuse, les Allemands organisent également des attaques plus ou moins directes sous couvert de *L'Écho de Nancy* qu'ils contrôlent : des informations fausses ou tendancieuses sont distillées pour exciter la population contre les autorités françaises, avec les services du ravitaillement comme cible première. L'intention est claire, il s'agit de masquer le pillage du territoire en reportant la responsabilité des pénuries sur l'incurie de Vichy. Il ne faut pas non plus que l'État français puisse développer sa propagande au-delà d'une aire circonscrite. L'attribution limitée de bons d'essence et le jeu des autorisations de déplacement suffisent à couper l'herbe sous les pieds du délégué à la propagande hors de Nancy. À l'intérieur de la ville, on entretient au contraire la confusion du public entre le « service d'information » de l'occupant et celui de l'État français avec l'ouverture d'un bureau de lecture de la *Propaganda Staffel* rue Saint-Dizier[802].

L'opposition n'est pas qu'allemande car des résistances se manifestent au sein même de la population et il apparait vite que la pénétration des différents acteurs sociaux est incomplète. En janvier 1942, on déplore par exemple la duplicité des enseignants. Si aucun membre de l'enseignement primaire ne se livre à une activité politique subversive, le ralliement n'est pas pour autant sincère et « tous agissent comme s'il en était ainsi »[803]. À l'Université, le recteur Senn s'oppose à l'action partisane de l'étudiant en droit Gérard Bacus avec, pour conséquence, l'insuffisance de l'action des cercles corporatifs ou des conférences littéraires[804]. Mais pour les échelons inférieurs, ce sont cette fois les délégués à la propagande scolaire qui manquent d'initiative ou démissionnent, à l'instar de celui de Nancy M. Duheille[805]. De fait, le discours de l'État français dans les écoles reste de surface. Ce n'est guère mieux dans le monde ouvrier où la propagande se révèle brutale dans les entreprises privées, les syndicats et les comités sociaux. Son responsable,

[801] *Ibid.*
[802] Contrôle technique, mars 1944 : ADMM, WM 388.
[803] Préfecture, 1er janvier 1942 ; AMN, 4 H 703.
[804] Délégué départemental à l'information, janvier 1944 ; ADMM, WM 388.
[805] *Ibid*, février 1944.

M. Gérard, fait preuve d'une trop grande indépendance et il faut l'intervention des services de Paris pour le placer, au début 1944, sous le contrôle du délégué régional à l'information[806].

Vichy ne peut guère plus compter sur les anciens parlementaires de la région : les députés de Meurthe-et-Moselle François Valentin et Pierre-Olivier Lapie sont passés à la dissidence et les soutiers du régime en panne de prestige (le sénateur Rogé) ou trop ultras (le chanoine Polimann). L'insuffisance matérielle et idéologique se fait aussi cruellement sentir. *L'Écho de Nancy* est inutilisable car la population ne lui porte plus aucun crédit et les brochures, les tracts, ont un impact très limité, y compris *La Voix du travail* créée par le ministre Bichelonne au début 1944. Seul le *Bulletin hebdomadaire* tire quelque peu son épingle du jeu. Pour les autres, les livraisons irrégulières ou retardées ne compensent pas une médiocrité de contenu et de forme, surtout comparés aux riches illustrés tout en photos de la *Propaganda Staffel*[807].

Quant aux conférences publiques, on s'aperçoit qu'elles n'attirent plus que les convaincus et servent surtout de vitrine aux partis collaborationnistes, groupe Collaboration en tête. Seuls de grands orateurs peuvent encore espérer bousculer l'apathie du public. Dans les cinémas, France-Actualités reste populaire au printemps 44, mais l'apparition de Déat ou de Laval génèrent des huées et des sifflets, à la différence de Pétain accueilli par un silence ou de rares applaudissements. En règle générale, la passivité est aussi de mise devant les écrans, sauf lorsque les images montrent les villes bombardées.

À cela s'ajoute les déconvenues de l'école des cadres d'Art-sur-Meurthe qui ne remplit pas les espoirs fondés et ne sera jamais l' « Uriage » lorrain malgré un bilan de 1 500 jeunes formés. D'autant plus que son chef, M. Willette, démissionne au printemps 1944 pour s'être vu reprochés sa « tiédeur » et ses désaccords avec le commissaire général à la Jeunesse[808].

---

[806] *Ibid*, décembre 1943.

[807] Georges Petitjean dresse le 8 février 1944 l'inventaire des parutions reçues à Nancy : « Littératures de combat. (…) *La Gerbe* organe d'aucun groupement mais apparenté au groupe Collaboration, *L'Appel* de la Ligue française du père (en réalité Pierre) Costantini, *Je suis partout* (de Rob. Brasillach qui l'a quitté pour faire de la littérature pure) de Charles Lesex organe d'aucun groupement, *Au Pilori* organe anti-juif de Jean Drault, organe d'aucun groupement, *France-Europe* de Malandri, d'aucun groupement, *France-Révolution* de Jean Fursac d'aucun groupement et *Combats* organe de la milice française de J. Darnand. Tous sont de grand format à 4 ou 6 pages et à 2 francs le numéro. À citer encore *Le Pays libre* de Pierre Clément, de la ligue nationale antimarxiste, grand format, 4 pages, édité à Lyon, le moins important de tous, *Le Réveil du peuple* transformé en *Réveil de Paris*, format moyen à 2 f 50 le numéro, ex organe du front franc de Jean Boissel, et *Le Franciste* même format organe du francisme de M. Bucard sont également à la vente, seul le *National populaire* de M. Déat du RPN n'est pas en vente mais en distribution à la permanence rue des Quatre églises. À la première catégorie on rattache aussi *Révolution nationale* organe aujourd'hui d'aucun groupement mais qui a été créé en 1941 par le MSR – dissidence du RNP – par J. Fontenoy et E. Deloncle, aujourd'hui dirigé par Lucien Cambelle. Quant aux illustrés hebdomadaires *La Semaine* faite par *Le Matin* et *Toute la vie* ainsi qu'(*Auctus*) de Marseille. Ils sont devenus bimensuels. » AMN, 353 Z.

[808] Délégué départemental à l'information, mars 1944 ; ADMM, WM 388.

Le bilan est plus que mitigé et ne saurait masquer le décalage entre le discours du régime et la réalité de terrain. Les limites ne résident pas seulement dans la résistance au modelage du corps social ou la mauvaise volonté allemande, mais aussi dans les insuffisances de l'organisation régionale de la propagande. Les recentrages en termes d'objectifs ou la recherche de sang neuf parmi les notabilités et les administrations locales ne suffiront pas à stopper l'hémorragie des démissions et le repli à Nancy des structures d'Épinal et de Bar-le-Duc. En dépit du caractère apaisant des rapports qui remontent, en 1944, Vichy prêche dans le désert…

### B. L'Exposition juive

Sans tenter de retracer les caractéristiques de l'exposition « Le Juif et la France », il est intéressant de comprendre comment une opération de propagande d'envergure a pu se détourner des objectifs qu'elle s'était fixés. Pour la ville, il s'agit d'un événement de taille car seuls Paris et Bordeaux l'ont accueillie auparavant, d'où l'obligation de se montrer à la hauteur[809]. La centralité et le prestige de la place Stanislas s'imposent et l'on aménage neuf salles du musée des Beaux-Arts pour la durée prévue de l'exposition du 4 juillet au 2 août 1942. 60 panneaux et flèches sont placés sur les murs de Nancy pour orienter le public, 6 calicots fixés dans les rues et un système de haut-parleurs diffuse des annonces au Point-Central. L'inauguration officielle le 3 juillet s'accompagne, deux semaines plus tard, d'une soirée exceptionnelle composée de la conférence du journaliste André Chaumet de Paris-Soir sur « la question juive en France et dans le monde », d'une présentation du secrétaire général de l'Institut d'Études aux Questions Juives le capitaine Sézille et de la projection du film *Le péril juif*[810]. Bien évidemment, rien n'a pu se faire sans l'aval du Dr Koch de la *Propaganda Staffel*.

Les rapports du maire et ceux de la police rapportent l'impact de l'exposition. Pour les premiers, la manifestation suscite une « assez forte émotion » dans la population[811], ce qui semblait être le but visé. En réalité, l'émoi provient surtout de la violence oratoire du capitaine Sézille et du contenu antisémite de l'exposition qui font écho aux mesures prises à l'encontre des Juifs étrangers de Nancy[812]. Selon la police, c'est la trop forte médiatisation de l'événement qui a joué contre lui. Les

[809] Le capitaine Sézille remerciera par lettre Camille Schmitt pour « l'aide et le concours efficace apportés en facilitant l'installation de l'exposition ». Mairie ; AMN, 2 R 53.
[810] Mairie ; AMN, 2 R 53.
[811] Mairie, juillet 1942 ; AMN, 4 H 704.
[812] Une ordonnance allemande du 15 juillet interdit au même moment l'accès des Juifs à la bibliothèque municipale située au 43 de la rue Stanislas, à proximité de l'exposition. *Ibid.*

haut-parleurs installés au Point-Central sont jugés défavorablement par la population et leurs exhortations « de mauvais goût »[813]. Les effets vont à contre-courant de ce qui était attendu. Le public désapprouve la propagande antisémite de rue avant même d'avoir pris connaissance du matériel de l'exposition. Des sentiments philosémites se manifestent – la délégation parle même de « sympathisants » – et l'influence des milieux favorables à la collaboration diminue au profit de la dissidence gaulliste.

On peut parler de demi-échec de l'exposition car les intentions initiales de souder la population à partir d'un antisémitisme présenté de façon « purement documentaire et objective » dans un « esprit de sauvegarde nationale »[814] ont été balayées par la polémique. L'événement a, au contraire, servi de caisse de résonnance à la persécution à l'œuvre et fait prendre conscience de la question juive, non dans un esprit d'exclusion mais de solidarisation. La « parfaite neutralité » vantée par Sézille est démasquée et il est révélateur qu'après Nancy l'exposition a été abandonnée.

### C. L'influence contre-productive du collaborationnisme

Des nouveaux groupements politiques nés de l'armistice, il apparait rapidement que le Parti Populaire Français sort vainqueur de la lutte d'influence qui l'oppose au Francisme, au Front Franc, au Mouvement Social Révolutionnaire et au Rassemblement National Populaire[815]. Pour autant, aucun ne parvient réellement à modeler en profondeur l'opinion nancéienne malgré un battage intensif, le soutien intéressé de l'occupant et la disposition des moyens qui en découlent. Tous ces partis pratiquent, en effet, une propagande agressive dans un double but de prosélytisme et d'occupation du terrain face à la concurrence. Elle prend pour appui les différentes permanences ayant pignon sur les rues centrales de la cité : le 103, puis le 109, de la rue Saint-Dizier pour le PPF, le 11 de la rue Barrès pour la Ligue des Volontaires Français, le 38 rue de la rue des Carmes pour le parti franciste. Les tracts, les affiches et les papillons sont distribués sous les formes les plus variées et avec force profusion. Un « gaspillage littéral » aux dires du délégué à l'Information[816]… On voit ainsi apparaitre à l'automne 1943 de faux dollars antisémites[817] ou des

[813] Police, 23 juillet 1942 ; AMN, 4 H 704.
[814] Mairie ; AMN, 2 R 53.
[815] Chacun de ces partis étant respectivement sous la direction de Jacques Doriot, Marcel Bucart, Jean Boissel, Eugène Deloncle et Marcel Déat.
[816] Délégué départemental à l'Information, décembre 1943 ; ADMM, WM 388.
[817] « Le ministre du Trésor des États-Unis est le juif Morgentaux jr apparenté au grand requin de la finance internationale », 9 novembre 1943.

imitations de feuilles mortes titrées « Je suis tombée, ô Churchill, où es-tu ? Où sont tes soldats », œuvre du PPF[818]. Certaines productions sont mêmes envoyées aux autorités locales, comme ces tracts du Comité d'action socialiste[819] reçus par le Dr Schmitt en février 1942 : « Peuple de France ; la Cagoule au pouvoir – Max Doriot assassiné »[820]. À côté des journaux nationaux arrivés de Paris, des feuilles locales sont envisagées telles que le mort-né *L'Émancipation* qui marque, en 1943, l'échec de la collaboration du journaliste de *L'Écho de Nancy* Camille Vigneron avec le PPF. Il faut attendre le début 1944 pour que le parti parvienne à sortir *Le Cri de l'Est*, suivi en juillet de l'éphémère *Le National populaire de l'Est* du RNP[821].

Chaque organe se lance également dans une surenchère de conférences avec l'espoir caressé d'attirer à Nancy les chantres du collaborationnisme. Le PPF en tire tous les bénéfices en faisant venir à trois reprises Doriot. Une première fois en compagnie du président de la Ligue française de la Légion des Volontaires contre le Bolchevisme, Pierre Costantini, le 8 avril 1942, puis, de nouveau, en mai et avril 1944. C'est lui encore qui attire Jean Hérold-Paquis de Radio-Paris à la salle Poirel en mai 44, suivi du *Waffen-SS* Jean Loustaud de « Je suis partout » un mois plus tard. À côté, le RNP n'obtient qu'une conférence de Déat le 7 mars 1942 sur le thème de « La France devant son destin ». La plupart du temps, il faut se rabattre sur les seconds couteaux : le délégué départemental du RNP Morlon ; le chef régional du PPF Jaillon ; Binet et Putiot du MSR ; ou les peu regardants Lalouel et chanoine Polimann.

L'inscription dans le paysage politique passe aussi par une théâtralisation des attitudes. On porte l'uniforme bien sûr, et l'on organise des cérémonies qui se veulent solennelles, à l'image de la messe qui a lieu en l'église Saint-Léon à la mémoire des volontaires français victimes des « terroristes » ou la pompeuse veillée funèbre au siège du PPF pour les morts du parti[822]. Tout le contraire de la propagande en direction des comités sociaux, davantage souterraine, qui consiste à les noyauter ou à créer des sections d'entreprises. Mais là encore les résultats déçoivent.

Pourtant, forts de cet activisme, les milieux collaborationnistes, non seulement échouent dans leur guerre des idées, mais ils se coupent également l'herbe sous le pied en jouant contre l'État français. Très vite, le désintérêt pour les partis nés de la défaite se renforce et devient patent à l'automne 1942. Le principal grief est le même que celui que l'on reproche au régime, mais amplifié : celui d'avoir fait le choix de la collaboration et de soutenir l'occupant. C'est pourquoi les

[818] AMN, 1 I 127.
[819] Il doit s'agir plus vraisemblablement du Comité secret d'action révolutionnaire (CSAR) lié à la Cagoule.
[820] Police, 26 février 1942 ; AMN, 4 H 704.
[821] Police, 18 juillet 1944 ; *ibid.*
[822] Respectivement le 22 juin 1943 et le 1er juin 1944. ADMM, WM 388.

rapports des autorités préfèrent mettre l'accent sur les luttes d'influences personnelles qui les déchirent et les éloignent de tout souci de l'intérêt général. Le délégué départemental à l'Information évoque, quant à lui, une « hostilité très vive, presque entière » de l'opinion qui coïncide avec l'apparition de menaces contre leurs membres[823]. Les accusations portent aussi sur l'attitude de ces mouvements suspectés d'entretenir une agitation pour mettre en lumière les insuffisances de Vichy. Le public est contre les démonstrations de force et les intimidations comme le passage à tabac du bijoutier de la rue Saint-Georges, M. Kalck, par deux membres du service d'ordre du PPF pour avoir exposé dans sa vitrine des bijoux en forme de croix de Lorraine[824]. On se méfie d'un recrutement qui fait la part belle aux extrémistes et déclassés de tous poils et place à la tête des personnages douteux. Pour exemples, les frasques du secrétaire fédéral du PPF Georges Valobra avec une dactylographe[825] et les détournements de fonds du chef départemental du RNP Jean Morlon ne passent pas[826].

L'insuccès du collaborationnisme tient aussi à la politique menée par ses chefs locaux. À partir de 1942, la nomination d'Émile Jaillon à la tête du PPF augure d'un nouveau dynamisme. Nancy est divisé en sept secteurs dirigés par des « délégués-quartiers »[827], des sections d'entreprises sont préparées, un cycle de conférences est organisé au caveau de la brasserie Excelsior, des causeries accompagnent la diffusion du *Juif Süss* en septembre, et toujours les journaux, les tracts, les affiches, les papillons… Rien n'y fait, les Nancéiens restent « froids » selon Jaillon lui-même qui préfère imputer l'insuccès à l'indifférence populaire plutôt qu'à son esprit craintif et ses piètres qualités d'orateur[828]. Le découragement gagne avec 30 démissionnaires au premier semestre 1943 et des effectifs qui se réduisent à 75 militants nancéiens au début de l'année suivante[829].

La position idéologique des partis collaborationnistes devient elle-même intenable. Encouragés par les Allemands qui y voient un instrument pour tenir la bride au cou des autorités françaises, tout en aiguisant les rivalités parmi les ultras, les mouvements s'engagent rapidement dans une

[823] Délégué départemental à l'Information, décembre 1943 ; ADMM, WM 388.
[824] Police, 22 avril 1944 ; AMN, 2 I 88.
[825] Intendance régionale de police, septembre 1943 ; ADMM, WM 404.
[826] Police, 22 septembre 1943 ; AMN 4 H 704.
[827] Dietrich à Malzéville, Orgel rue de Toul, Moreau rue Mon-Désert, Pelgrin à Saint-Sébastien, Pleutin à Santifontaine, Camus à Saint-Georges et Rabert à Braconnot. Police Judiciaire, 20 mai 1945 ; ADMM, 102 W 16.
[828] « Jaillon n'avait pas acquis les talents oratoires nécessaires. ( ) Celui-ci, malgré les hautes fonctions dont il était investi au parti, était toujours resté le commerçant en beurre et fromages qu'il avait été ». Police Judiciaire, 20 mai 1945 ; ADMM, 102 W 16.
[829] Ils sont 138 pour la Meurthe-et-Moselle, avec Nancy. Intendance régionale de police, février 1944 ; ADMM, WM 404.

surenchère à l'encontre de Vichy. La conférence tenue par le dirigeant du Front Franc, Jean Boissel, le 18 avril 1942 à la salle Poirel en dresse l'inventaire :

> « (Derrière Pétain), rien n'est changé ( ) sauf le décor, car les forces juives, franc-maçonnes et anglaises tiennent toujours notre pays à la gorge. (Les membres du gouvernement sont des) imposteurs, des bateleurs qu'il faudra dévisser, (tout particulièrement) le « garde des sceaux hygiéniques » Joseph Barthélémy qui devra (nous) rendre des comptes un jour. Il faut que cela aille plus mal pour que cela aille mieux. » [830]

En résumé, la mollesse supposée de l'État français est l'œuvre de l'anti-France et nécessite une radicalisation salutaire. Deux ans plus tard, les relations se sont encore dégradées puisque le PPF accuse désormais le gouvernement Laval d'avoir « saboté » la Relève, de faire preuve de laxisme dans la lutte contre les trafiquants du marché noir, de n'être pas assez révolutionnaire, de monter un « pacte » avec la franc-maçonnerie et de mener un combat trop tardif contre le « terrorisme »[831]. Par conséquent, les liens se distendent entre le parti et les autorités qui lui reprochent son manque de loyauté. En novembre 1943, la non invitation des milieux collaborationnistes lors de la conférence du Secrétaire général à la Propagande Paul Creyssel entraîne une véritable fronde menée par le PPF. L'orateur est directement interpellé par le dirigeant régional Jaillon, ainsi que ceux du groupe Collaboration et des Jeunesses populaires françaises, qui se voient répondre : « pourquoi le gouvernement défendrait-il le PPF puisqu'il sait que ce parti lui est hostile ? »[832]. Les barrières à l'option radicale sautent, encouragées à la fois par la nomination de Darnand comme Secrétaire général au Maintien de l'Ordre en janvier 1944 et une interprétation résolument manichéenne des événements : ou le triomphe du « communisme, du Juif et de l'or », ou celui de l'ordre nouveau[833]. Les amarres sont larguées avec les élites de la ville partisanes de la Révolution nationale – les membres du clergé, de l'Université, de la magistrature, les anciens officiers – ainsi que la grande majorité de la population qui considère le PPF comme « le moins sympathique parmi tous les partis autorisés ». Les démissions à l'interne s'enchaînent comme celle de Marcel Perrette, représentant du comité d'action antibolchevique, qui préfère « rester neutre (sic) au regard des événements actuels ». Le champ est désormais libre pour les mesures radicales aiguillonnées par le PPF : il constitue des « gardes françaises », fait renaître son journal « L'Émancipation » et tente, en avril, un accord pour une unité d'action avec le RNP, la Milice et le Francisme qui n'aboutira

[830] Police ; AMN, 2 I 88.
[831] Délégué départemental à l'information, février 1944 ; ADMM, WM 388.
[832] Intendance régionale de police, novembre 1943 ; ADMM, WM 404.
[833] Police Judiciaire, 20 mai 1945 ; ADMM, 102 W 16.

pas. Seul le rapprochement avec la Légion des Volontaires Français prend corps à partir de conférences et de propagandes communes : 75 auditeurs le 25 mars dans les salons de l'Excelsior pour écouter le lieutenant Martin de la LVF, 700 en mai pour le sergent Demessine au Grand Théâtre, 1 200 pour Doriot au même endroit le 20 avril[834]. Néanmoins, on déplore à chaque fois l'absence des élites urbaines et l'on a le sentiment de ne prêcher que pour des convaincus.

Le principal point de cristallisation qui fait échouer l'unité collaborationniste tient à la formation de la Milice au niveau régional en février 1944. La responsabilité en incombe au délégué départemental du Francisme, Louis Leroy, avec la participation du RNP, mais un petit nombre de créatures de Darnand noyaute l'organisation et prévient tout aventurisme. En réaction, le PPF met sur pied, en avril, le « Groupe d'action pour la justice » qui n'est rien d'autre qu'un organe chargé de traquer les réfractaires et les terroristes en accord avec les autorités allemandes. Sur le papier, chaque « groupe » de 20 hommes est subdivisé en « mains » composées d'un chef et de quatre militants sous l'autorité de la hiérarchie du parti[835]. En réalité, l'organigramme masque la transformation du PPF en simple organe supplétif des nazis.

Le collaborationnisme démontre un phénomène intéressant de dérive transgressive. Cela tient avant tout à la conjonction politique générale mais aussi aux caractéristiques propres aux phénomènes d'opinion. En premier lieu, l'idéologie de la Révolution nationale est déclinée localement par un terreau d'organisations hétéroclites qui en font des interprétations qui vont progressivement diverger sous le poids des événements. On se rend compte, d'autre part, que le combat d'idées est indissociable d'une liberté d'action que le collaborationnisme ne possède pas. Il reste coincé entre les autorités d'occupation qui ne voient en lui qu'un instrument de division de la cohésion nationale et l'État français qui cherche à brider une lecture par trop maximaliste et « criante » de son programme. Or, pour peser il faudrait s'unir comme y sont parvenus les différents courants de la Résistance. Le collaborationnisme n'est pas devenu une opinion unitaire par son incapacité à concilier patriotisme et fascination totalitaire. Au final, pour n'avoir pas su trouver sa place entre Vichy et l'occupant, il ne reste que le choix de la dissolution ou de l'inféodation complète à l'Allemagne.

[834] Police ; AMN, 4 H 704.
[835] Intendance régionale de police, avril 1944 ; ADMM, WM 404.

# Chapitre 4
# La transgression incomplète : l'impossible renversement de l'ordre établi

Deux visions de la Résistance s'affrontent qui correspondent chacune à deux temporalités différentes. La première, celle des Allemands et de Vichy, appréhende la dissidence à partir de sa capacité de nuisance à court terme. Pour les uns, à l'encontre de la sécurité immédiate des troupes d'occupation ; pour les autres, dans la contestation du maintien de l'ordre et, au-delà, de la souveraineté même de l'État français. Quant à la seconde, celle des résistants, elle se fonde sur la conscience de créer une alternative de pouvoir dans un horizon plus lointain, mais qui gagne progressivement en consistance.

## I. La perception de la Résistance par les autorités

### A. La Résistance selon Vichy

Les sources de l'État français rapportent rarement le terme de « Résistance » mais lui préfèrent ceux de « menées antinationales », « dissidence » ou « propagande ». Quant à l'appellation de « terrorisme », fréquente, elle est partagée à la fois par les autorités françaises et allemandes. Cette diversité témoigne moins d'une négation sémantique que de l'existence de biais qui brouillent la perception du phénomène par le pouvoir. On peut en distinguer quatre principaux : qui sont les résistants ? Quelle organisation ? Quelles inspirations ? Quel potentiel de violence ?

Pour les édiles et leur police municipale, les actes commis sont l'œuvre d'une « bande étrangère à la cité »[836]. C'est là un moyen de repousser la Résistance hors de la réalité socio-politique de la ville en mettant en avant son caractère exogène. En même temps, cela coïncide avec le discours de la Révolution nationale sur l'anti-France qui fait de la contestation l'apanage d'éléments non nationaux et d' « adversaires pour la plus grande partie formés d'éléments troubles et tarés poursuivant avant tout des buts de rapine » ou encore « des bandes de malfaiteurs composées

[836] Rapport du maire au préfet en relation avec l'attentat contre le pont de Malzéville, avril 1942 ; AMN, 4 H 704.

d'indésirables qui tous paraissent étrangers au pays »[837]. Le résistant c'est l'autre auquel il est impossible de s'identifier.

L'Intendance de police et la Préfecture s'intéressent davantage à la question fondamentale de la capacité d'organisation de la dissidence. Ses contours sont mal cernés mais, si l'on pressent l'existence d'une organisation résistante au niveau départemental, on imagine ses ramifications distendues et faites de petits groupes isolés. L'ensemble doit être suffisamment fragile pour que chaque coup porté par les forces de l'ordre laisse à penser à son éradication temporaire. Ainsi, au printemps 1944, un rapport mentionne que « le maquis (sic) de Meurthe-et-Moselle a cessé d'exister à l'élimination du groupe Marcel Simon »[838] ; en même temps, c'est la « fin des activités subversives des mouvements de résistance à Nancy et ses environs immédiats après la neutralisation d'un noyau composé d'agents SNCF » (le groupe Gambetta)[839]. Derrière le discours auto-satisfait de la répression, on image une Résistance-phénix qui se reconstruirait continuellement au point de rester en perpétuelle gestation. En aucun cas, les autorités ne perçoivent une organisation qui s'approfondit par sédimentation et l'alliance progressive de ses différentes composantes. Même en juillet 1944, on estime qu'il n'y a « pas de développement sensible dans le secteur de Nancy malgré des conditions géographiques favorables. ( ) Les groupes de maquisards ne paraissent nullement organisés. ( ) Le maquis semble se trouver encore à l'état embryonnaire dans la région »[840]. Un témoignage à prendre cependant avec précaution dans la mesure où il peut masquer aussi bien l'anticipation prudente du changement de souveraineté que la pénétration de la subversion à l'intérieur de l'appareil d'État.

La recherche des motivations de la Résistance met en évidence un autre biais : le phénomène d'amalgame. Les autorités se focalisent, en effet, sur la double inspiration gaulliste et communiste qu'il n'est par ailleurs pas toujours facile de distinguer. Les autres organisations, elles, sont laissées dans l'ombre. De plus, on confond mouvements et structures comme le montre un rapport de juin 1944 mettant sur le même plan « le parti communiste, l'Armée secrète et les organisations dites de *Résistance* »[841]. Cette connaissance partielle de l'organigramme de la subversion entraîne un temps de décalage dans la compréhension de ses transformations internes. Ainsi, en août 1941, soit trois mois après la création du Front national qui en est l'auteur, la police se demande toujours si un tract

[837] Les sources font référence aux maquis composés de prisonniers russes évadés et de Polonais encadrés par quelques Français. Rapports de l'Intendance de police de décembre 1943 et des RG de Briey du 20 juin 1944 ; ADMM, WM 404 et 482.
[838] Renseignements généraux, 30 juin 1944 ; ADMM, WM 482.
[839] 23 juin 1944 ; *ibid.*
[840] 20 juillet 1944 ; *ibid.*
[841] 23 juin 1944 ; *ibid.*

est d' « inspiration communiste ou gaulliste »[842]. Un déséquilibre apparait également dans l'appréhension des différents mouvements du fait que le combat contre le communisme est mis en avant pour des raisons idéologiques et d'antériorité historique. Par conséquent, le gaullisme est repoussé au deuxième plan tout au long de la période comme en témoignent quelques exemples :

- « le sentiment gaulliste est sans manifestation ouverte et (ne représente) aucune activité dangereuse. ( ) La propagande (est) faite isolément par des individus n'ayant aucun rapport entre eux. (Il n'y a) pas d'éléments constitués. Aucune organisation et activité gaulliste presque nulle dans le secteur de Nancy »[843]
- « le gaullisme (est) existant plus en puissance qu'en réalité »[844]
- « (il n'y a) aucune activité (gaulliste) apparente, aucune organisation connue, aucune manifestation publique »[845]
- « l'*Esprit gaulliste*, que l'on devrait traduire par l'*esprit anti-allemand*, est toujours vivace chez le plus grand nombre mais traduit rarement en actes »[846]
- « les ex-gaullistes eux-mêmes tendent à la récipiscence (sic) »[847]

Par contraste, l'attention portée à l'égard du communisme l'emporte et se voit renforcée à la mi-1941, mais les autorités considèrent qu'il ne représente pas de véritable danger du fait de l'efficacité de la répression. L'Intendance constate même, en novembre 1942, « (une) décroissance de la diffusion de tracts et des sabotages dans la région de Nancy. La facilité avec laquelle certains communistes se sont laissé prendre traduit le plein désarroi du PCF. (Il n'y a) plus de communication entre les membres. La reconstitution du communisme dans la région de Nancy sera malaisée et lente »[848]. Au début 1943, l'activité du parti communiste est jugée spasmodique avec une propagande faite par des esseulés, le plus souvent en provenance d'autres régions. En janvier 1944, on relève toujours peu d'opposition et on en vient même au paradoxe que la trop large publicité faite à la lutte contre le terrorisme crée une forme « d'émulation chez maints jeunes gens candidats terroristes (qui ont) la volonté de copier les FTP »[849]. Autrement dit, c'est le régime lui-même qui génèrerait la Résistance par sa contre-propagande.… La mi-44 ne change pas

[842] Le tract s'intitule « Le Front national de lutte pour l'indépendance de la France est constitué ». Préfecture, 7 août 1941 ; ADMM, WM 334.
[843] Préfecture, novembre 1941 ; ADMM, *ibid*.
[844] Mairie, septembre 1942 ; AMN, 4 H 704.
[845] Intendance de police, janvier 1943 ; ADMM, WM 404.
[846] *Ibid*, novembre 1943.
[847] Mairie, mai 1944 ; AMN, 4 H 704.
[848] Intendance de police, novembre 1942 ; ADMM, WM 404.
[849] *Ibid*, janvier 1944.

foncièrement la donne. On observe une « nette augmentation des attentats terroristes (ayant pour) cause la situation nouvelle liée au débarquement, malgré tout, la région reste encore parmi les plus calmes de France »[850].

Au final, la compréhension de la Résistance échappe aux autorités locales qui ne l'entrevoient qu'au prisme étroit de l'action policière et à partir d'une tradition de lutte qui désigne le communiste comme l'ennemi principal. Il n'y a pas d'explication globale du phénomène appuyée sur des considérations politiques ou éthiques. En, cela les responsables du maintien de l'ordre répondent aux attentes du gouvernement qui fait de la répression l'instrument prioritaire de sa souveraineté.

Le dernier angle mort concerne le potentiel militaire de l'opposition clandestine. Or, jamais durant la période de l'Occupation, les autorités ne laissent transparaitre une inquiétude réelle sur la capacité de la Résistance à inverser le monopole de violence. Déjà parce que tout ce qui ne ressort pas de la lutte armée est déconsidéré par le pouvoir. Ainsi, l'Intendance de police avance que la subversion « ne présente aucun caractère de revendication sociale », ou encore que la complicité d'évasion et l'aide aux déserteurs « ne sembl(ent) avoir aucune attache avec la *résistance* proprement dite »[851]. Même la recrudescence des attentats liée à la situation nouvelle du débarquement ne procède guère plus que d'un « plan de gêne » et qu'il vaut mieux concentrer la répression sur « les actes criminels présentant un caractère de gravité particulier »[852].

On le voit, les difficultés de circonscrire les contours de la subversion sont réelles et les divergences d'appréciation entre les différents services n'arrangent rien. Cinq semaines avant la Libération, les Renseignements généraux estiment qu'il n'y a toujours pas de danger puisque la « nocivité de la Résistance (est) réduite, y compris après le débarquement. Un chef important de la Résistance aurait rapporté que les troupes étaient insuffisamment encadrées. (Il n'y a) aucune instruction militaire des jeunes gens (et) dans les engagements avec les Allemands, ils flanchent rapidement »[853]. De plus, les maquisards sont mal équipés en l'absence présumée de parachutage d'armes et ils ne peuvent compter que sur le matériel stocké à l'insu des Allemands en juin 1940[854].

Ce n'est pas l'avis de l'Intendance qui les décrit, au contraire, comme « des groupes mobiles armés d'armes modernes, ( ) la plupart de mitraillettes, fusils de guerre, révolvers… (procédant à des) attentats par explosifs »[855]. Pire, la population commence à faire la distinction entre

[850] *Ibid*, juin 1944.
[851] Commissariat de Briey, 20 juin 1944 ; ADMM, WM 482.
[852] Intendance de police, juin 1944 ; ADMM, WM 404.
[853] Intendance de Police, 4 août 1944 ; ADMM, WM 482.
[854] Intendance de Police, juillet 1944 ; *ibid.*
[855] Intendance de Police, juin 1944 ; *ibid*.

« terrorisme » et résistance ; si le premier est condamné comme ferment de guerre civile, celle-ci est désormais respectée car « faisant partie intégrante d'une armée régulière nécessaire pour hâter la libération »[856]. La différence de focale explique en partie ce grand-écart quant à la compréhension du phénomène. Là où les Renseignements généraux mettent l'accent sur la collation des affrontements de terrain entre maquisards et soldats allemands – qui, il est vrai, restent marginaux – l'Intendance, elle, privilégie une interprétation globale prenant partiellement en compte le basculement de l'opinion publique. On peut aussi y percevoir un début de césure entre le personnel policier et la hiérarchie. Les inspecteurs prennent conscience que le vent tourne et peuvent sciemment sous-estimer la Résistance sous l'effet de son attraction croissante. À l'inverse, il est probable que les cadres noircissent le tableau en vue d'obtenir les moyens d'un va-tout répressif, conscients qu'ils ne survivront pas au régime.

En conclusion, les autorités ne comprennent pas la Résistance comme un phénomène global et pluridimensionnel. Elles privilégient une interprétation militaire sans y voir un phénomène d'opinion et de contre-culture. En limitant les contours de la dissidence à sa capacité militaire, les pouvoirs locaux peuvent se rassurer : elle ne représentera pas une alternative aussi longtemps que les troupes d'occupation garderont la main.

### B. La Résistance selon l'occupant

La sécurité des troupes est la préoccupation première des Allemands. C'est pourquoi le fait résistant est d'abord rapproché de leurs expériences passées contre les « francs-tireurs », surtout en 1870-71, un peu moins durant la Grande Guerre. S'y ajoute l'influence de l'idéologie nazie, déterminante selon A. Meyer[857]. L'historien met en avant l'existence d'une image préfabriquée de l'ennemi assimilé à égalité au communiste, au « terroriste » et au Juif. Cette construction fantasmée, enrichie du souvenir du combattant civil des guerres passées, ne tardera d'ailleurs pas à confondre l'opposant avec l'ensemble de la société française. De fait, dès le premier jour d'occupation, le 18 juin 1940, la Préfecture relaie un ordre allemand de couvre-feu, d'interdiction des rassemblements sur la voie publique et de passage devant un peloton d'exécution de toute personne trouvée porteuse d'armes à feu ou armes blanches (avec en plus un otage)[858]. Ce n'est rien moins que la résurgence de la peur du partisan auquel on dénie tout statut de combattant officiel et par-là même toute

[856] Intendance de Police, juillet 1944 ; ADMM, WM 404.
[857] Ahrich Meyer, *L'Occupation allemande en France 1940-1944… op. cit.*, p. 11.
[858] Préfecture ; ADMM, WM 481.

protection des lois internationales de la guerre. Le résistant est *de facto* repoussé dans le champ de l'illégitime.

Si le stéréotype du « terroriste judéo-bolchevik » travestit la réalité, il n'en offre pas moins trois points de convergence avec Vichy :

- le caractère « antinational » de la Résistance
- la présence de l'élément juif qui justifie la jonction entre l'antisémitisme d'exclusion de l'État français et la politique d'extermination nazie
- l'externalisation du combat anti-résistant hors du droit de la guerre par un traitement policier

Les contreparties de cette vision sont diverses. Tout comme le gouvernement de Vichy, les Allemands n'appréhendent pas la Résistance dans son ensemble par refus d'y voir un phénomène de masse qui dresserait les Français contre l'occupant. En outre, la focalisation sur le judéo-bolchevisme laisse dans l'ombre les organisations non communistes. Et Meyer de conclure à la « surdétermination idéologique de la Résistance » perçue comme une « provocation » à même de justifier les formes les plus radicales de châtiments inscrites dans une guerre idéologique (*Weltanschauungskrieges*)[859]. Finalement, les préjugés allemands sur la Résistance ne sont pas éloignés des biais français, pour des raisons différentes certes, mais sans que la collaboration répressive ne puisse pas y trouver son compte.

## II. Une transgression protéiforme qui ne remet pas en cause le rapport de force

### A. La contestation spontanée

Selon O. Wieviorka[860], l'engagement dans un acte de résistance est conditionné par l'existence de trois facteurs : un combat appuyé par une pratique, une conscience résultant d'un choix et le risque accepté de l'illégalité. Pour résumer, une action, un sens et une transgression. La vision de J. Semelin diffère quelque peu. En accord avec sa définition de la résistance civile, il y voit un engagement qui procède davantage de la non acceptation d'une situation jugée intolérable. Ce qu'il

[859] Des affiches du *MBF* de l'été 40 annoncent, non sans euphémisme, les châtiments : « les troupes ont reçu l'ordre de ménager la population et leurs biens si elles restent tranquilles. ( ) J'attends de la sagesse et de l'intelligence de la population qu'elle s'abstienne de toute action irréfléchie, de sabotage de toute nature et de résistance passive ou active contre l'armée allemande. ( ) L'armée allemande regretterait si, par des actions hostiles de civils isolés, elle était obligée de répondre par des mesures très sévères contre la population ». Préfecture ; ADMM, WM 48/10.

[860] Olivier Wieviorka, , *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Perrin, 2013, p.15.

qualifie de résistance « de la survie » ou encore « de l'ici et *maintenant* »[861]. L'un et l'autre de ces historiens mettent en avant les ressorts de l'opposition, à savoir des attitudes réactives ou intentionnelles qui orientent la chronologie. D'abord spontanée, la résistance gagne au fur et à mesure de l'Occupation en formes organisées, changeant par là-même la nature de la transgression. La résistance d'opinion a été traitée par ailleurs et le choix est pris de limiter cette partie à l'étude des actes « repérables » d'opposition, même s'il est difficile d'en établir la temporalité.

Les premières manifestations rapportées par les autorités correspondent au démantèlement, les 18 et 19 novembre 1940, d'un noyau de 11 jeunes gens voulant rejoindre de Gaulle et la France Libre[862]. Ils sont trouvés en possession de billets pour Dôle avec l'intention de passer en zone non occupée, puis en Angleterre. L'enquête révèle des fils (et une fille) de bonnes familles, tous mineurs[863], la plupart étudiants à l'Université, avec la personnalité dominante d'André Claudel, un instituteur de Jarville âgé de 20 ans. D'emblée, l'occupant veut saisir l'occasion de faire un exemple à travers une sanction disproportionnée. Il ne faut rien moins que l'intervention de de Brinon pour éviter à Roger Beaufray, Jean Blum, André Claudel et Pierre Flornoy d'être condamnés à mort et voir leur peine commuée en déportation vers l'Allemagne[864].

Les débuts de l'action directe se situent peu après, le 30 décembre 1940, avec l'incendie par des communistes de deux baraquements militaires aux messageries de la gare[865]. Cependant, la première violence contre l'occupant apparaît seulement le 5 juin 1941 lorsqu'un jeune homme est blessé par un Allemand après lui avoir lancé une bouteille depuis son appartement du 26 de la rue Saint-Thiébaut[866].

Ces débuts de la résistance montrent un caractère désordonné. C'est un mélange d'actions individuelles et collectives où les initiatives spontanées (le jet d'une bouteille) se mêlent aux formes organisées (un projet de départ collectif), où les attaques contre les biens sont antérieures aux violences contre les individus. Néanmoins, il convient de démythifier cette genèse dans la mesure

[861] « La résistance civile fut celle de l'ici et maintenant. Elle visait à sauver ce qui pouvait l'être, sans attendre nécessairement le renversement du rapport des forces militaires. Elle fut d'abord la résistance de la survie. Son but ne fut pas tant de vaincre l'occupant – elle n'en avait guère les moyens – que d'exister à côté de lui, en dépit de lui, en attendant l'heure de l'éventuelle libération », Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler… op. cit*, p.222.
[862] Police ; AMN, 1 I 121.
[863] C'est-à-dire âgés de moins de 21 ans.
[864] Préfecture ; ADMM, W 924/4.
[865] L'action est rapportée, sans référence, par Jean-Louis Étienne et Pierre Gérard *in* « Débuts et développement de la Résistance en Meurthe-et-Moselle 1940-1943 »… *op. cit.*, p.45. Les rapports de police n'en font pas mention, peut-être que l'événement n'est pas considéré comme transgressif mais accidentel.
[866] Police ; ADMM, WM 481.

où l'engagement moral peut se combiner avec des infractions de droit commun. L'ambiguïté est totale lorsque l'on apprend que les étudiants pro-gaullistes sont arrêtés à la suite de trois cambriolages opérés dans un immeuble de l'avenue Foch.

Il existe également une proto-résistance sous la forme de filières qui trouvent leur origine au printemps 40 dans l'aide apportées à des soldats en fuite, à des prisonniers de guerre évadés ou à des réfugiés d'Alsace-Moselle. La difficulté d'en retracer l'historique est liée au fait qu'il n'y a pas d'officialisation de leur mise en œuvre. La plupart du temps, les « helpers »[867] restent anonymes ou appartiennent à des collégialités non hiérarchisées. De plus, leurs actions peuvent être sporadiques, temporaires, sélectives et/ou organisées, pérennes, expansives. Elles ne sont pas exclusives et peuvent s'agréger à d'autres formes d'engagement ou s'intégrer à des mouvements, quand ces filières ne s'interpénètrent pas entre elles.

Définir les limites de l'action pose également problème : quelle différenciation opérer à l'égard des « helpers » qui agissent en actes et les « bystanders » dont la non-action et le silence conditionnent la réussite des précédents[868] ? L'exemple de Nicolas Hobam (« Nicol ») peut aider à comprendre le processus de maturation du sauvetage qui correspond aussi à une entrée progressive en transgression[869].

| **sauvetage** | **norme enfreinte et nature de la transgression** |
|---|---|
| 1. Élément déclencheur a :<br>la proclamation de l'armistice<br>(22 juin 1940) | 13 août 1940 - discours de Pétain : « parmi les épreuves qui pèsent sur nous, les unes ont un caractère de fatalité, ce sont celles qui proviennent de la guerre et de la défaite ; il ne dépend pas de nous d'en atténuer la rigueur » |
| | = transgression morale |
| 2. Élément déclencheur b :<br>l'appel du général de Gaulle<br>(18 juin 1940) | 4 juillet 1940 - conseil de guerre au tribunal de Toulouse : condamnation de de Gaulle par contumace pour « refus d'obéissance et incitation de militaires à la désobéissance » |
| | = transgression légale : application du décret du 3 septembre 1940 relatif à l'internement en CSS de « tous les individus dangereux pour la défense nationale ou pour la sécurité publique » |

[867] « Helpers » et « bystanders » que l'on pourrait traduire par « activistes » et « témoins » sont utilisés par Claire Andrieu dans « Sauvetages dans l'Europe allemande » *in 1937-1947 La guerre-monde, II… op. cit.*, pp. 1821-1862.
[868] Claire Andrieu estime à « plusieurs centaines de milliers, voire plus, les personnes impliquées dans le sauvetage, quel qu'en soit le type. Ce n'est donc pas tellement de personnalités exceptionnelles et isolées qu'il est question, mais d'un phénomène social et transnational » ; *ibid,* p.1826.
[869] Nicolas Hobam, *Quatre années de luttes clandestines en Lorraine… op. cit*., pp. 10-14.

| | |
|---|---|
| 3. Action personnelle sous la forme d'accueil et hébergement au 9 rue Stanislas (juillet 1940) | 14 juillet et 24 août 1940 : premières ordonnances allemandes menaçant la population de la peine de mort ou des travaux forcés pour toute aide aux militaires anglais (mais tolérance relative pour l'aide aux prisonniers de guerre français et réfugiés d'Alsace-Lorraine) |
| 4. Création d'une filière : collectivisation, extension géographique et externalisation du sauvetage (été-automne 1940) | = transgression législative et transgression suspensive |
| 5. Élargissement des actions et structuration en groupement d'obédience gaulliste : mouvement Lorraine (fin 1940) | Article 2 de la loi du 20 septembre 1940 portant création d'une cour martiale : « (elle) juge les personnes qui lui sont déférées par le Gouvernement pour crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie » |
| | = transgression législative |

La mise en parallèle de la norme et de la désobéissance montre l'existence de paliers de transgression et de répression. C'est dans un contexte où la punition se construit elle-même que s'effectue l'apprentissage du refus. On perçoit également une gradation avec des points de non-retour, sans forcément qu'il y ait simultanéité entre transgression et sanction. Par exemple, l'acte d'héberger un fugitif est un franchissement de la norme mais la punition est différenciée dans le temps selon la nature des sauvés (la peine de mort pour les militaires alliés à partir d'août 1940, une sanction à la discrétion des juges pour les autres cas à partir de septembre). Les risques sont néanmoins à la hauteur des enjeux puisque durant la période d'activité de juillet 1940 au 21 mars 1942 le bilan dressé par Hobam est de 6 781 prisonniers de guerre évadés[870].

Le phénomène des filières est important à Nancy, avec quinze qui ont été identifiées grâce aux archives[871]. Il faut leur ajouter celles reconnues par *Yad Vashem* avec l'attribution du titre de « Juste des Nations » à Jean Dantonel, à la fois organisateur d'exfiltrages et opérateur-radio associé à Camille Kleinclauss[872], ainsi qu'à Paul et Georgette Larchet[873]. Toutefois, les dossiers du mémorial de Jérusalem ne permettent pas de préciser s'il s'agit de manœuvres individuelles ou si elles s'intègrent aux organisations précédentes[874]. Quoi qu'il en soit, on remarque que la majorité des filières est implantée dans le chef-lieu, sans pour autant avoir une localisation centrale. Seules celles de Marcel Perrin et de René Ferroni se trouvent en banlieue, respectivement à Maxéville et

[870] Nicolas Hobam, *Quatre années de lutte clandestine en Lorraine… op. cit*, p.33.
[871] 16 avec la filière d'Henri Revol à Laneuveville. Exemple-type du sauvetage spontané et sporadique avec l'évacuation d'un aviateur américain le 1er novembre 1943. Préfecture, 29 décembre 1945 ; ADMM, WM 1525.
[872] Tous deux ont obtenu le titre le 21 août 1990. En ligne : www.yadvashem.org/yv/en/resources/index.asp .
[873] Attribution le 26 décembre 1994, *ibid.*
[874] Le dernier titre de Juste attribué le 18 décembre 2008 à Nancy concerne Arthur Varoquaux. Son action relève, elle, expressément de l'initiative individuelle. *Ibid.*

à Vandœuvre[875]. Certaines assistent une grande diversité de secourus, à l'instar de celle de Jean Fritz qui recueille aussi bien des Alsaciens-Lorrains, que des prisonniers de guerre ou des agents de renseignement. À l'opposé, Auguste Letertre, du mouvement Lorraine, ne prend en charge que des aviateurs alliés qu'il oriente chez Charton à la Brasserie de Préville ; de même que la filière Comte qui se spécialise dans l'accueil des évadés de la caserne Donop, via le café du Bon Coin. Toutefois, le cas de Nicolas Hobam montre qu'un élargissement du recrutement est possible dans le temps.

Les « helpers » rendent compte d'une grande variété sociologique puisque l'on y trouve aussi bien un rédacteur à l'asile de Maréville, qu'un enseignant, des débitants de boissons, un gendarme, une sage-femme, un fromager, des directeurs d'entreprises, etc. Le postulat qu'une forte intégration sociale des membres facilite l'orientation des demandeurs et la création de solidarités semble avéré. En outre, l'appartenance à une institution reconnue – par exemple l'Église – est un facteur encourageant l'engagement, à la fois par l'existence de cercles de connaissances et la disponibilité de lieux de refuge. Au moins deux filières créées par des religieux agissent à Nancy. La première est dirigée par l'abbé Jacques Louyot, vicaire de Saint-Sébastien, qui aide des Juifs et des réfractaires du STO ; la deuxième, celle du curé de Saint-Joseph, l'abbé Mansuy, sauve 2 500 évadés grâce à son point de repli du 139 de la rue Jeanne d'Arc[876]. Il faut y ajouter le Groupement des Étudiants Catholiques de la place Carnot où la filière d'Ernest Keller (« Grenier ») assure l'évacuation d'officiers en 1943[877].

Ces filières peuvent ou non s'intégrer à des organisations (par exemple le réseau Donkeyman pour celle de Marcel Perrin), rester autonomes ou nouer des relations entre elles. On en mesure la complexité à travers la structure de Lunot[878] : elle est en lien avec celle d'Henri Charton, elle-même affiliée au mouvement Lorraine, et toutes les deux entretiennent des contacts avec les autres organisations du Mouvement Prisonnier. Les ramifications sont plus ou moins larges. Reprenons le cas du brigadier-chef Lunot, membre de plusieurs structures de sauvetage. Son bassin de récupération s'élargit à la Meurthe-et-Moselle avec la participation de « collecteurs » à la campagne. Parmi ceux-ci, le Dr de Miscault qui amène rue Isabey un aviateur allié tombé à Moncel-

[875] Préfecture, 29 décembre 1945 ; ADMM, WM 1525.
[876] Chiffres avancés par Henri Amouroux, *La vie des Français sous l'Occupation*, Paris, De Borée, 2011, p. 133. Le sacristain Raymond Mansuy, domicilié au 117 rue Jeanne d'Arc, est condamné à 8 mois de prison. Incarcéré le 9 janvier 1944, il est transféré le 14 vers Dijon. Préfecture ; ADMM, 1860 W 37.
[877] Ernest Keller, employé des contributions directes, est chargé du recrutement, renseignement, sabotage au sein du mouvement Lorraine. Nicolas Hobam, *Quatre années de lutte clandestine en Lorraine… op. cit.*, pp. 64-77.
[878] René Lunot (« le frisé ») est brigadier-chef au commissariat. Il organise des évasions et des attaques à main armée. Nicolas Hobam, *Quatre années de lutte clandestine en Lorraine… op. cit.*, pp. 318-319.

sur-Seille ou le capitaine de gendarmerie Debrosse qui remet en quatre fois 15 pilotes depuis Lunéville. Les extensions de la filière s'étendent au niveau national, que ce soit en direction de la Suisse, via Toul, avec l'aide du Mouvement Prisonnier ou vers l'Espagne en passant par Paris.

L'extinction ou la réactivité des organisations est fonction de la répression. Lorsque ses premiers membres sont arrêtés (M^lle François, M. Colin, M. Hanus, les deux derniers morts en déportation[879]), la filière Lunot réussit à se réorganiser à partir des rescapés. À l'inverse, la structure mise en place rue Gustave Simon par Alfred Gauthier, lui-même prisonnier de guerre évadé du camp d'Essey, s'éteint avec son arrestation. 33 membres tombent avec lui le 18 novembre 1940 mais il est le seul condamné à mort et le premier fusillé de Meurthe-et-Moselle le 13 janvier 1941[880]. Au total, son réseau a aidé 200 évadés.

La variété et l'entrecroisement des filières, renforcés par la clandestinité, rendent impossible toute typologie. Ces initiatives sont pourtant révélatrices des transgressions tâtonnantes des débuts de la Résistance. Progressivement, la structuration en organisations et mouvements se réalise mais elle n'est pas synonyme de simplification car la fébrilité de la contestation initiale passe au niveau de l'individu engagé dans une pluralité d'actions croisées. Le graphique ci-dessous, résume les formes d'action de 102 résistants nancéiens à partir des dossiers d'attribution de la Médaille de la Résistance[881] et du « mémorial » de N. Hobam concernant le mouvement Lorraine[882].

[879] M^lle François est sage-femme, domiciliée rue Mon Désert, elle est incarcérée le 23 février 1944 dans le quartier allemand et transférée le 1^er mars ; ADMM, 1860 W 21. Léon Hanus est contrôleur principal au ravitaillement général selon Hobam, *Quatre années de lutte clandestine en Lorraine… op. cit.*, pp. 86-87.

[880] Alfred Gauthier est né en 1904, conducteur d'automobile, résident au 16 de la rue Gustave Simon. Il est condamné à mort par le conseil de guerre allemand le 13 janvier 1941 pour « avoir favorisé l'ennemi d'une façon continue et pour avoir d'une façon constante apporté une aide partiellement exécutée au passage interdit de la ligne de démarcation ». Il est fusillé le 13 janvier 1941 et non pas le 30 comme l'écrit Grandval (*in Libération de l'Est de la France… op. cit.*, p. 97). *Feldkommandantur*, 7 avril 1941 ; ADMM, 4 H 699.
La recherche par les autorités de l'exemplarité du châtiment fait d'ailleurs dire à Guillaume Fischer qu'Alfred Gauthier représente le passage de l'engagement individuel vers l'action collective (*in La guerre 1939-1945 en Meurthe-et-Moselle*, éditions Martelle, 1990).

[881] Commission d'attribution réunie le 28 août 1945 ; ADMM, W 1094/3.

[882] Nicolas Hobam, *Quatre années de lutte clandestine en Lorraine… op. cit.*

Les formes d'action des résistants nancéiens

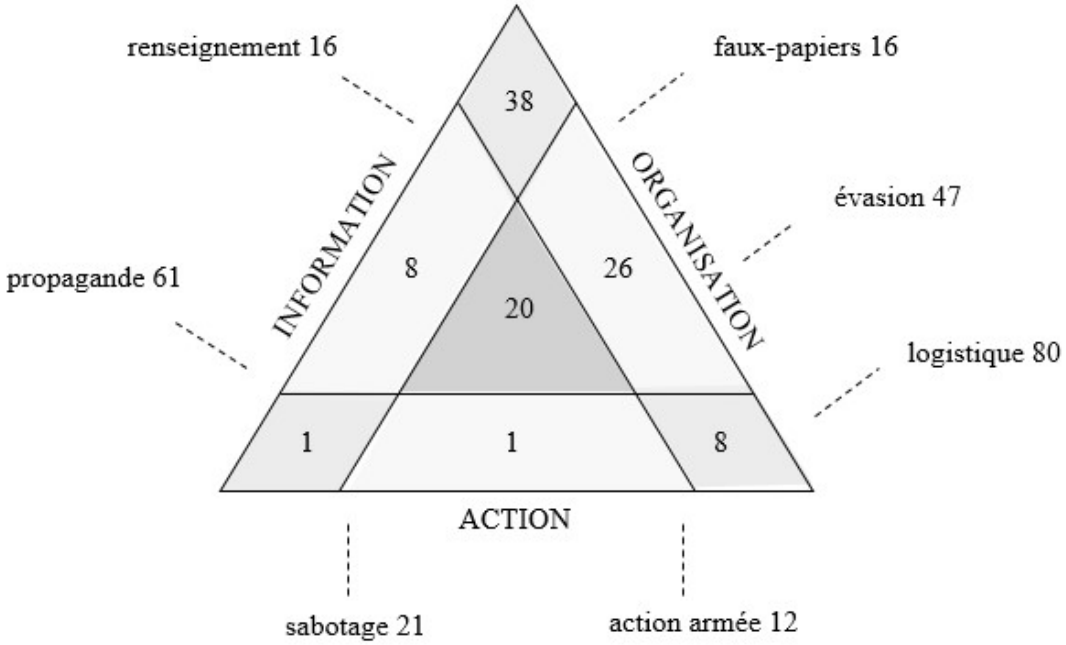


On ne constate qu'une minorité des cas de « sur- » et de « sous- » implication. Un cinquième seulement des opposants participent à toutes les formes de résistance (organisation- information- action) et un tiers entrent dans une « spécialisation ». Le cas dominant (46%) est celui d'une participation mixte avec une plus grande proximité entre l'information et l'organisation plutôt que les profils action-organisation (8%) et moins encore action-information (1%). Le sabotage et la lutte armée apparaissent comme un repoussoir dans les pratiques résistantes ou comme un seuil d'implication franchi par peu d'individus (10%), loin derrière l'information (46%), et plus encore l'organisation, qui rassemblent respectivement 46 et 70% des pratiques. On peut avancer comme explication principale les compétences requises et l'exigence d'une formation militaire pour tout ce qui relève de l'action.

### B. Les limites de la Résistance organisée

O. Wieviorka distingue la « Résistance-organisation », minoritaire, de la « Résistance-mouvement » définie comme un phénomène social élargi fait d'actions individuelles et d'actes de

solidarité qui conditionnent la première[883]. La Résistance-mouvement est spontanée et antérieure à l'apparition des réseaux mais il n'y pas de remplacement, ni de fusion, plutôt une coexistence des deux formes durant toute l'Occupation. Établir l'inventaire des organisations présentes à Nancy relève de la gageure du fait du cloisonnement étanche et de la culture du secret. Même Grandval (« Planète »), le mieux placé dans la connaissance de la Résistance de par ses fonctions de DMR et de chef des FFI, ne connaît pas lui-même l'intégralité des structures qu'il estime au minimum à 20 dans la Région C[884] (*cf. annexe 11*). L'organigramme suivant indique celles qui sont avérées dans la ville :

Les organisations de Résistance présentes à Nancy

| rattachement | réseau | activité | personnalité(s) |
|---|---|---|---|
| BCRA[885] | Ajax | toutes actions | René Vandamme (directeur de la Compagnie des Pétroles) |
| | Mithridate | évasion renseignement | brasserie d'Alsace, 11 rue Poincaré |
| | Vedette | renseignement | |
| SOE[886] | Jean-Marie - Donkeyman | renseignement recrutement sabotage | cap.Mennegand (« Félix ») cap.Billoret (« Genevier ») cdt Lamolle (« Larivière ») Eltzer (« Monnier »), responsable régional, arrêté avec sa femme (« Mickey ») le 16/6/44 |
| MI-6[887] | Jade-Fitzroy | renseignement | |
| | Geoffroy | renseignement | Jean-Marie Simon (Maison du Prisonnier Centre d'entraide), arrêté le 11/2/43 |

[883] O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance 1940-1945… op. cit,* pp.15-16.
[884] Les réseaux connus par Gilbert Grandval sont : Alliance de M.-M. Fourcade, Ajax, Brutus, Mithridate, Phratrie, Coty, Inter, Proust, Marco, Per-Charlotte, Darius, Samson, Xavier, Péra, Lacier, Don J II, Simon et Vedette ; *in La Libération de l'Est de la France… op. cit.*, p. 67.
[885] Bureau central de renseignements et d'action (France Libre).
[886] Special Operations Executive (Royaume-Uni).
[887] Military Intelligence section 6 ou Secret Intelligence Service (SIS, Royaume-Uni).

Ces organisations montent en puissance à partir de l'engagement du processus de libération du territoire et de la fonction qui leur a été assignée de pilotage-accompagnement de l'insurrection générale. Auparavant, de 1940 à la mi-44, l'action est surtout le fait de petits groupes, dont l'analyse de deux d'entre-eux permet d'en saisir les caractéristiques principales. Il s'agit des groupes Marcel Simon et Gambetta rattachés aux FTP.

• Le groupe Marcel Simon

Son organisation devait répondre à la circulaire n°1 du PC – Section Française de l'Internationale Communiste[888] selon laquelle tous les groupes communistes sont rattachés à des cellules qui forment différentes sections, elles-mêmes placées sous la tutelle d'une direction régionale. Le double principe de régularité des réunions hebdomadaires à tous les niveaux et du cloisonnement étanche est assuré par la triangulation. Cette règle de sécurité établit qu'un communiste ne connait que les deux autres membres du groupe auquel il appartient et qu'il doit parallèlement faire du prosélytisme en recrutant deux sympathisants dont il devient, à son tour, chef de groupe. Un principe d'initiative est accordé à chacun sous condition de respect des mots d'ordre du Parti et des messages diffusés par Radio-France-Radio-Moscou. Ceux-ci ordonnent le passage à la lutte armée en deux temps. Le premier est antérieur à l'invasion de l'URSS et correspond à la création par le *Komintern* du « Front national de lutte pour l'indépendance » en avril 41. L'objectif de la lutte des classes s'efface devant le nouveau leitmotiv de la libération nationale. L'opération Barbarossa lancée le 21 juin 1941 ne fait que renforcer le recours à l'action directe en désignant désormais l'occupant comme l'ennemi principal, et non plus Vichy.

La nouvelle donne est connue de Marcel Simon. Né le 4 février 1913, ce père d'un enfant habite au 82 de la rue du Faubourg des Trois Maisons et exerce la profession de chaudronnier à l'entreprise Fruhinsholtz. C'est un militant communiste de la première heure, secrétaire de cellule, décrit par les autorités comme un militant actif[889]. Arrêté comme de nombreux camarades par la police française pour propagande le 25 avril 1941, il est détenu un temps à Charles III avant d'être transféré en maison de correction le 23 juillet[890]. Son entrée dans la clandestinité se réalise au deuxième

[888] Documents découverts le 15 novembre 1942 chez le militant Émile Pattiniez (« Édouard Monier »), 34 rue de l'Équitation. Sections spéciales ; ADMM, 2101 W 9.
[889] Police de sûreté, 11 mai 1945 (en réalité 1943) ; ADMM, 2101 W 10. La police le décrit comme « moins intelligent (que les dirigeants du parti) mais plus *sauvage* », jugement de valeur à nuancer fortement. Le document écrit de sa main et intitulé « en tenant compte des particularités économique et politique qu'elles (sic) sont les tâches qui se posent devant votre section et élaboré un plan de travail de trois mois » révèle, au contraire, une capacité de théorisation fine. ADMM, WM 321 et 2101 W 10.
[890] Préfecture ; ADMM, 1860 W 13.

semestre 1941 sous la fausse identité d'Adrien Desprez, électricien, né le 1er octobre 1913 à Montigny-Longrain dans l'Aisne[891]. C'est à cette date qu'il dirige le groupe de Nancy après avoir été promu chef régional des FTP. Il devient vite une cible de choix pour les autorités qui le recherchent rien moins que pour « menées communistes, dépôt d'explosifs et d'armes à feu, port d'armes à feu, tentatives de meurtre sur des agents de la force publique, sabotage sur voie ferrée et sur matériel roulant de la SNCF, attentats par explosifs, vols qualifiés multiples commis la nuit, en réunion, à main armée, par escalade et effraction dans des maisons habitées »[892]. Condamné par contumace le 4 octobre 1941 par la Section spéciale de la Cour d'appel de Nancy à 10 ans de travaux forcés, on lui attribue 32 sabotages et coups de main, la plupart inspirés par Giovanni Pacci, responsable militaire régional des FTP, fusillé le 14 août 1942 à Champigneulles[893]. La carte suivante dresse les principales actions du groupe Marcel Simon d'après les rapports de police[894].

Cartographie de l'activité du groupe Marcel Simon

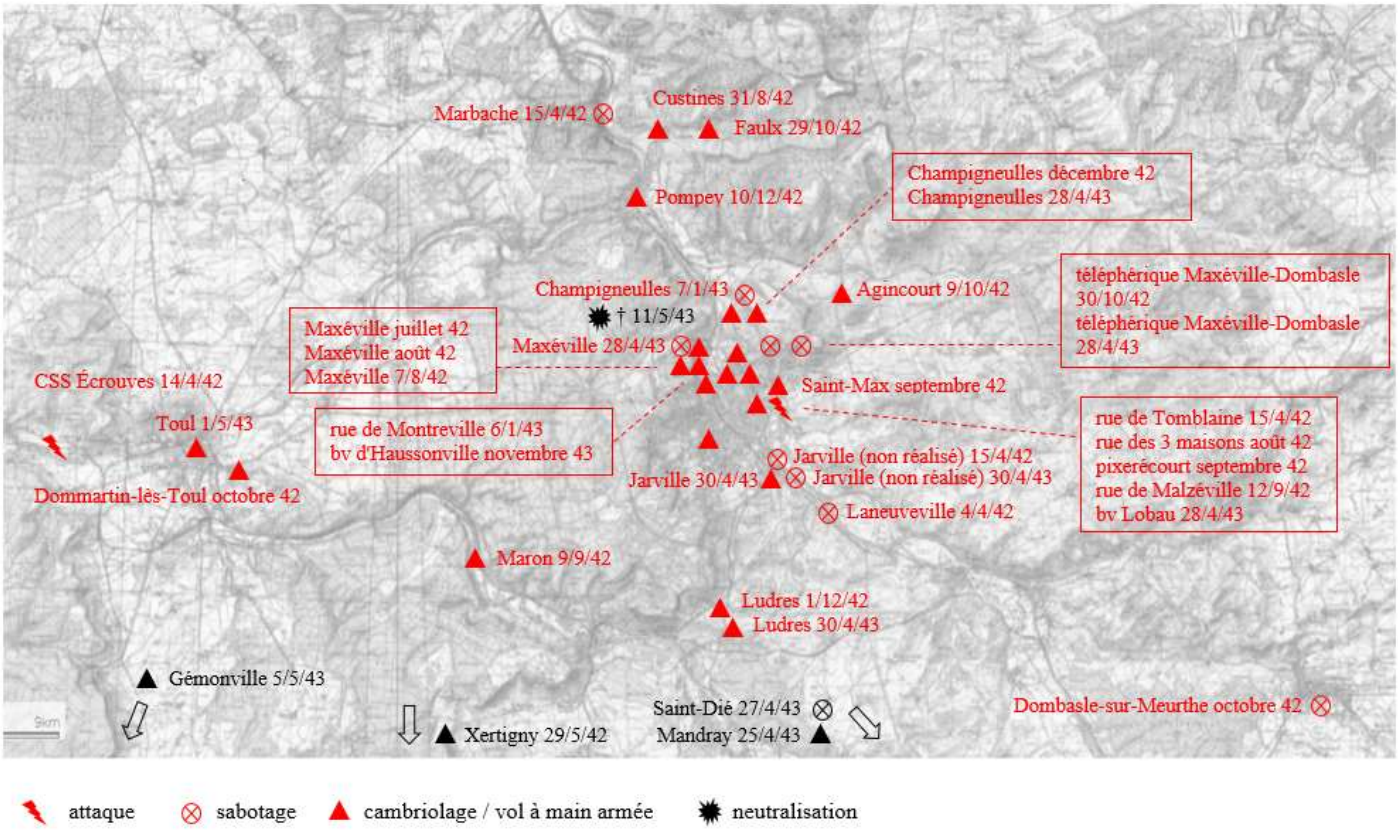


[891] Sections spéciales ; ADMM, 2101 W 10.
[892] *Ibid.*
[893] ADMM, 4 H 933 et site du PCF-Nancy (http://pcf-nancy.blogspot.fr/2013/05/hommage-marcel-simon.html).
[894] Sections spéciales ; ADMM, 2101 W 10.

L'action du groupe traduit une large amplitude dans la zone d'action étendue de la région de Nancy jusqu'aux Vosges. La capacité de nuisance est néanmoins inégale. On décompte ainsi 9 attentats et sabotages réalisés (dont 2 ratés), 27 accaparations et l'échec de la libération de 80 détenus communistes d'Écrouves après un échange de coups de feu avec les forces de l'ordre. Les conditions de réalisation expliquent en partie les insuccès rencontrés. Par exemple, le sabotage avorté le 4 mai 1942 contre les téléphériques des carrières Solvay entre Maxéville et Dombasle a pour origine la mauvaise disposition du cordon de mise à feu des cinq cartouches de dynamite, du détonateur, du cordon bickford et de la mèche d'amadou par l'artificier Alfred Schneider. À l'opposé, le degré de nuisance est maximal lors de l'attentat réalisé le 30 avril 1942 contre le pont-levant du canal de l'Est situé à Malzéville. Deux charges explosives sectionnent les haubans qui soutiennent le contrepoids de 50 tonnes et celui-ci, en s'effondrant sur la chaussée, paralyse pendant plusieurs jours le trafic fluvial[895]. Dans la mesure du possible, toute la stratégie de Simon repose sur l'évitement de la confrontation directe qui, si elle doit se produire, se limite, et seulement par nécessité, aux agents des autorités françaises, et non aux Allemands. Les coups de main, quant à eux, visent à subvenir au groupe, même si la police n'y voit que de simples cambriolages de droit commun. La répression va cependant marquer des points contre Simon du fait de la conjonction d'erreurs et de l'insuffisance d'organisation de la clandestinité. En premier lieu, c'est le défaut de cloisonnement qui fait tomber la plupart du temps les organes subversifs. La cellule n'échappe pas à la règle puisque Simon, Pacci, ainsi que tous les niveaux de la hiérarchie communiste sont reconnus sur photographies lors de l'interrogatoire du jeune communiste Albert Vurpillot. Ensuite, les caches d'armes et d'explosifs, tout comme les bases arrières, manquent de confidentialité et de préparation. Vurpillot lâche ainsi aux enquêteurs le dépôt de 50 kg de dynamite situé dans l'église de Maxéville et les allers et venues de Marcel Simon à la poste de Velaine leur permet de remonter jusqu'à son refuge de la forêt de Haye[896]. S'ajoute une prise de risque exagérée du chef régional des FTP Giovanni Pacci qui est reconnu par des témoins lors du cambriolage de l'épicerie-tabac de Sexey-lès-Bois le 26 avril 1942. Qui plus est, le groupe ignore qu'il est infiltré. Des lettres anonymes préviennent les autorités d'un projet d'attentat contre l'usine électrique de Laneuveville-devant-Nancy et décrivent dans le détail les changements physiques de Marcel Simon, tout comme sa présence régulière dans le quartier des Trois Maisons[897]. Enfin, le groupe Simon a toujours souffert d'un manque de moyens. Lorsque les policiers découvrent le repaire, ils dénombrent

[895] Police, 30 avril 1942 ; ADMM, 4 H 933.
[896] Police, 28 mai 1942 ; ADMM, 102 W 1.
[897] Lettre d'un informateur, 8 avril 1942 ; ADMM, WM 328.

seulement un fusil, 5 revolvers, 68 cartouches, une grenade à main, 15 explosifs (dynamite et mélinite), un détonateur et du cordon bickford[898].

L'aventure prend fin suite au piège organisé par le commissaire divsionnaire et chef des services régionaux de police de sûreté Charles Courrier le 11 mai 1943. René Joannes, Robert Viry et Louis Chauvanel sont arrêtés, Marcel Simon est abattu de cinq balles de revolver à bout portant par Courrier et son adjoint Lienemann[899]. Fait troublant, un document conservé aux archives départementales mentionne la relation de Simon avec un inspecteur non identifié qui a fréquenté la même école et a fait son service militaire avec lui[900]. Ce policier aurait fourni une liste de collègues chargés de la répression anticommuniste ; il l'aurait averti de la diffusion par affiche d'un avis de recherche à son encontre, et l'aurait aidé à prendre la fuite à la suite d'une souricière tendue par les polices française et allemande. C'est lui enfin qui aurait fourni les renseignements pour l'attaque contre le camp d'Écrouves. De là à faire l'hypothèse que Simon a été victime d'une exécution sommaire pour éviter qu'il ne parle, il n'y a qu'un pas que l'on ne franchira pas.

• Le groupe Gambetta

Il s'agit cette fois d'un groupe de résistance cimenté par l'arrivée à Nancy en décembre 1943 du Vésulien Charles Guillaume (« Renaud », « Pierre Benoit »), auteur de cinq attentats en Haute-Saône. Il se met alors au service du groupe FTP Gambetta composé de huit résistants dirigés par Henry Bernier (« Jacques »), ouvrier au dépôt de la SNCF et domicilié au 3 de la rue Poincaré à Jarville. Son supérieur hiérarchique René Vidal (« Gérard ») remplit la fonction de « chef de l'Inter-Région » jusqu'à sa mort par balles lors de son interpellation le 22 février 1944[901]. Les membres du groupe Gambetta témoignent d'une grande proximité professionnelle en lien avec le monde du rail puisque l'on dénombre cinq ajusteurs et deux employés d'exploitation à la SNCF. Autour de ce noyau dur, seize personnes gravitent et assurent les fonctions d'hébergement (Camille Camus, Claire Gallien), d'agent de liaison FTP (Simone Baron), d'activistes occasionnels (Victor Dojlida) ou de relations familiales et sentimentales. Au total, cette organisation résistante est estimée par la police à 26 personnes[902].

[898] SRPJ, 13 mai 1943 ; ADMM, 2101 W 10.
[899] *Ibid.*
[900] Déclaration de Giovani Pacci, le 9 août 1942 ; ADMM, 102 W 1. Ce policier mystérieux ne serait autre que Marcel Gaillot d'après son fils Pierre, *Mémoires de guerre, de prisonnier, de résistant, de déporté, de policier*, compte d'auteur, 2015, pp. 1-18.
[901] Préfecture ; ADMM, WM 324.
[902] Police de sûreté, 25 février 1944 ; ADMM, W 927/1.

Outre les liens professionnels qui unissent les membres et orientent l'action vers le milieu cheminot, le groupe Gambetta se caractérise par l'absence de segmentation entre activisme résistant et intimité familiale qui fait que les proches se trouvent fortement impliqués dans l'aventure de l'organisation. Autre trait notable, la présence d'un ancien gardien de la paix auxiliaire devenu employé SNCF[903] qui a, sans doute, permis l'acculturation de tous aux méthodes de la répression. Il est à noter également l'importance du degré d'organisation et la diversité des actions du groupe qui couvrent toute la panoplie de l'activité subversive. Cela commence par l'utilisation frauduleuse de tickets d'alimentation, la réalisation de fausses cartes, la création d'un matériel de propagande, l'hébergement de cadres FTP au 6 de la rue de Revigny, des attentats et sabotages, ainsi que des actions contre les collaborateurs[904].

La période d'activité du groupe Gambetta se révèle courte, comprise essentiellement durant l'hiver 1943-44 :

29 novembre 1943 – attentat manqué à la gare de Nancy

10 décembre – attentat à l'usine Leroy de Saint-Max

21 décembre – cambriolage de la mairie de Laxou

12 janvier 1944 – sabotage de la voie ferrée Auboué-Homécourt et actions menées à Pompey, dans le Pays-Haut et en Haute-Saône

15 février – attentat contre la sous-station électrique de Nancy

18 février – attentat contre la boulangerie Renault, 5 rue du général Duroc

21 février – attentat contre l'épicerie Ricardi, 54 rue du Montet

Le coup d'éclat de la destruction complète de la sous-station électrique SNCF le 15 février 1944 accélère automatiquement la traque policière[905]. Rapidement, des arrestations s'ensuivent avec un effet domino encouragé par l'étroitesse des liens qui unissent les impliqués. 26 membres sont écroués à la section française de Charles III, transférés à la section allemande le 1er mars 1944 et

[903] Il s'agit d'André Camus, né en 1923 et domicilié au 15 rue Thierry Alix. Il est incarcéré au quartier allemand de Charles III le 24 février et transféré le 1er mars. Préfecture ; ADMM, 1860 W 21.

[904] Police de sûreté ; ADMM, W 927/1.

[905] Dans son journal du 16 février, Georges Petitjean l'évoque en ces termes : « voilà le premier acte de sabotage important et indiscutable à Nancy qui n'attire pas beaucoup de curieux car il n'y a rien de bien intéressant à voir ». Et avec toute sa sagacité : « puisque ce poste était normalement fermé, celui qui a fait le coup a dû se procurer la clé ( ) car il est peu probable qu'on ait pu jeter de l'extérieur un explosif qui a éclaté à l'intérieur ». Note du 17 février 1944 ; AMN, 353 Z.

jugés le 5 mai par le tribunal militaire de l'occupant. Le verdict est sévère : 11 condamnés à mort sont fusillés le 19 mai 1944 à la Malpierre entre 6 et 7 heures du matin[906].

Cartographie de l'activité du groupe Gambetta

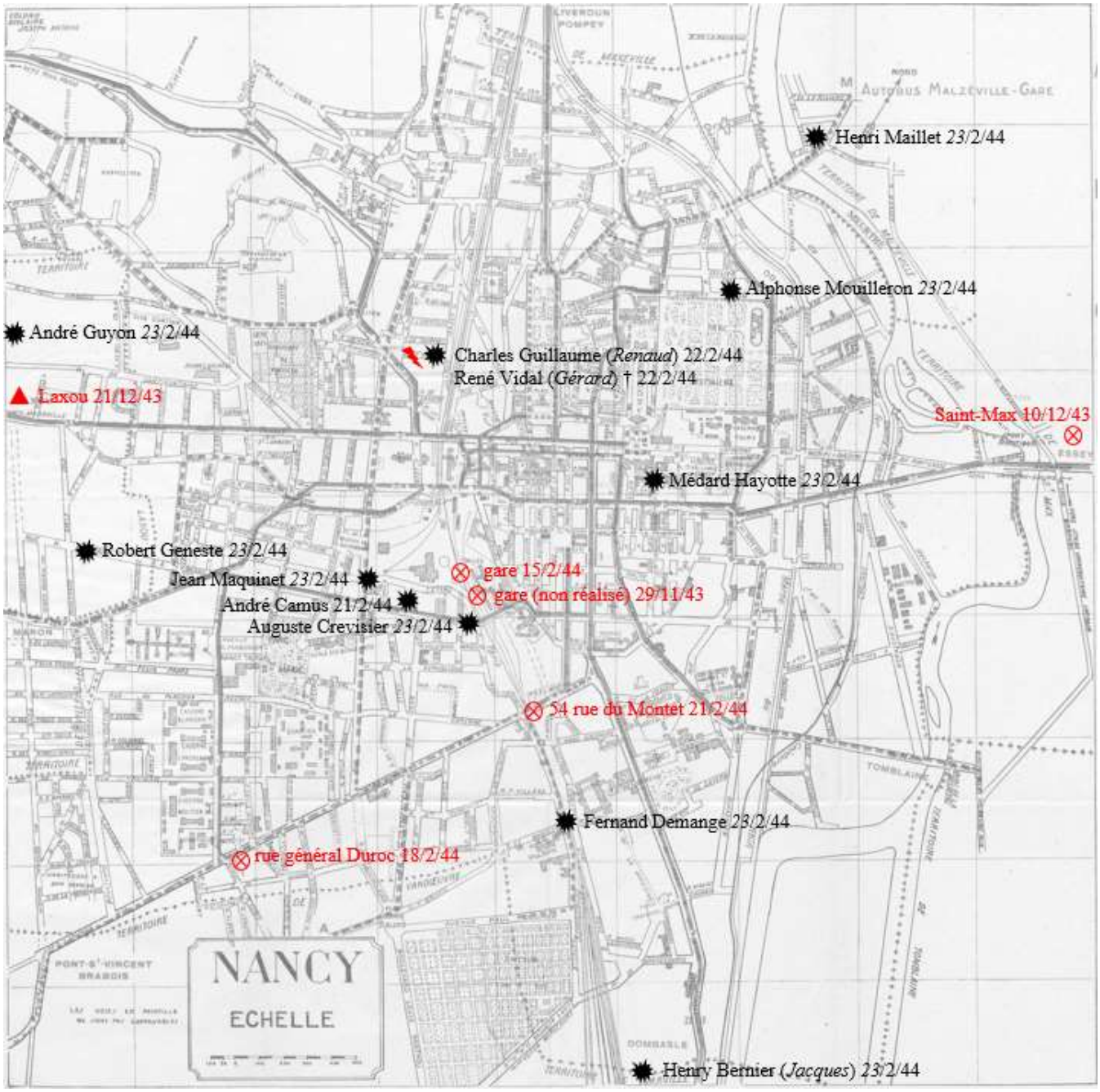


[906] Il s'agit d'Henry Bernier, les frères André et Camille Camus, Auguste Crevisier, Fernand Demange, Charles Guillaume, André Guyon, Médard Hayotte, Henri Maillet, Jean Maquinet et Gabriel Mouilleron. Préfecture ; ADMM, 4 H 933.

Les deux organisations FTP Marcel Simon et Gambetta rendent compte de deux approches différentes de la transgression, à commencer par l'intentionnalité. L'une et l'autre respectent bien les mots d'ordre transmis par la direction communiste comme en témoignent la découverte des archives du groupe Gambetta au 33 boulevard Lobau[907] et les témoignages des interpellés du groupe Simon[908]. Néanmoins, il existe une marge de manœuvre dans la définition des objectifs et la réalisation des actions. La préparation-planification s'inscrit, certes, dans un plan d'ensemble mais on se réserve une part de réalisme en cas d'imprévu.

Le deuxième point est la relation inégale au risque. Les membres du groupe Gambetta font le choix d'une semi-clandestinité alors que Marcel Simon s'évanouit dans la nature, entouré de mesures de protection qui se révéleront incomplètes. En tentant d'élargir les bases de son recrutement, Simon lance un prosélytisme en direction de recrues trop jeunes et inexpérimentées qui fragilisent le strict cloisonnement des triangles. Par contre, la création par le groupe Gambetta de cercles de discrétion soudés à partir des relations familiales ou affectives semble dès le départ plus protectrice. Toutefois, son talon d'Achille est le risque inhérent d'arrestations en cascade au cas où l'un des membres se ferait prendre, ce qui ne manque pas de se produire. Pour tous, l'assimilation du risque est avéré comme le prouvent les actes jusqu'au boutistes afin d'éviter l'arrestation. C'est le cas de René Vidal du groupe Gambetta qui est tué le 22 février 1944 en résistant par les armes aux policiers. Quant à Marcel Simon, il tire sur un gendarme le 15 avril 1943 pour ne pas être pris et, un mois plus tard, c'est pour avoir plongé la main dans un sac afin de saisir un revolver qu'il aurait été abattu.

Le projet des deux organisations est multiforme car on y trouve à la fois de la propagande – par diffusion pour Simon, par création partielle pour Gambetta – et de l'action sociale. La lutte armée reste cependant l'activité dominante, ne serait-ce que par la prise de risque qu'elle suppose. L'intention de nuire aux intérêts de l'ennemi est forte mais la confrontation directe limitée à la volonté d'échapper à la répression et, pour le groupe Gambetta, à l'intimidation de collaborateurs.

Reste la capacité de nuisance. Les deux groupes signent chacun une action d'éclat sous la forme d'un sabotage à forte incidence matérielle et psychologique : l'attentat contre le pont-levant de Malzéville et la destruction de la sous-station électrique de la gare. Les conséquences des autres manœuvres sont moindres mais leur récurence est à même d'instaurer un climat d'insécurité qui joue contre les autorités. On ne se risquera pas à porter un jugement sur le coût humain qu'il a fallu

[907] Police de sûreté ; ADMM, 2101 W 9.
[908] Police ; ADMM, 102 W 1.

payer au regard de l'efficacité des coups portés contre l'oppression. Il n'en reste pas moins que le bilan de l'action subversive à Nancy durant l'Occupation est inégal.

Activité de la Résitance à Nancy de 1940 à 1944[909]

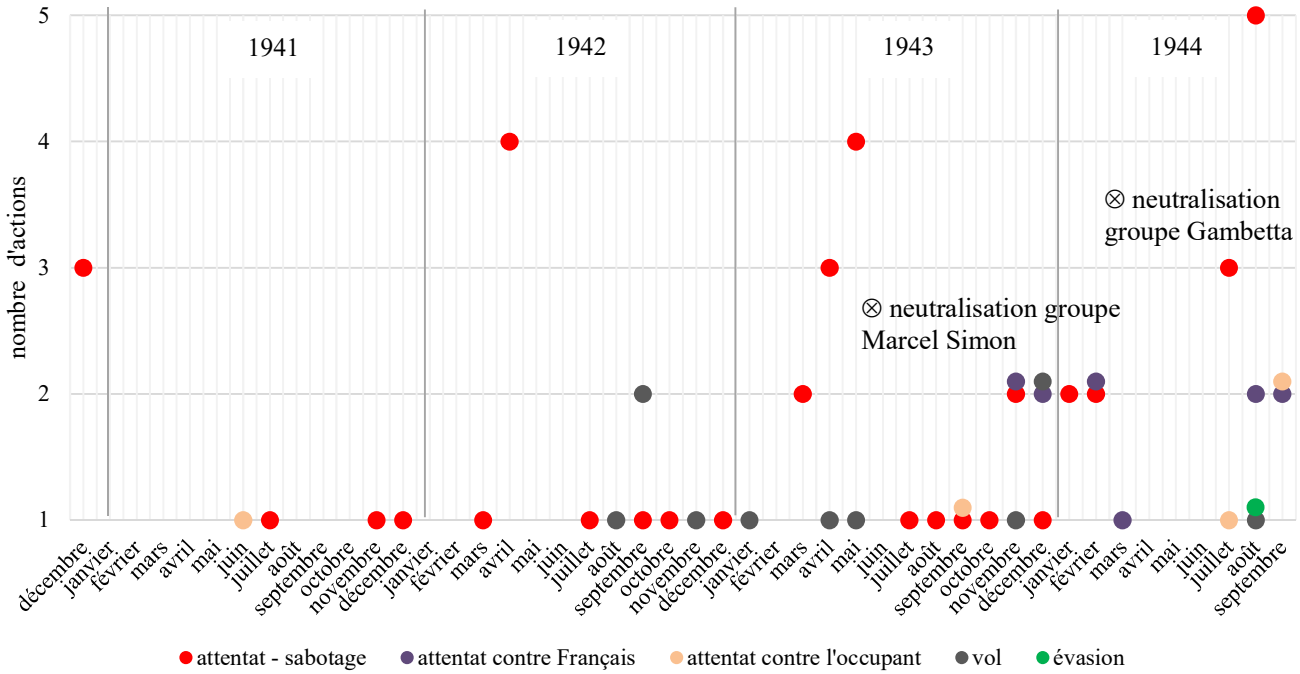


Le graphique dénombre l'ensemble des actes de résistance dans la ville rapportés par la police sous la forme d'attentats, de sabotages, d'évasions et de vols (hors droit commun). Les premières formes d'opposition apparaissent dès décembre 1940 mais il ne s'agit pas encore d'actes de nuisance à l'encontre des pouvoirs puisqu'il faut attendre 1942 pour observer une densification progressive des sabotages. Cela suggère que le passage des communistes dans la lutte armée ne se traduit pas immédiatement sur le terrain du fait qu'elle nécessite un temps d'apprentissage de la violence. Cette acculturation est cependant incomplète car la distribution générale montre des phases d'activité croissante en juillet 1942 - mai 43 et durant l'hiver 1943-44 auxquelles succèdent des temps morts, contrecoups des succès de la répression. À partir de juillet 1942, il y a une massification des actions qui passent à un rythme mensuel, ce qui correspond à la création d'un « climat de subversion ». Ce changement de degré est corrélé à un éventail élargi d'opérations avec le signalement plus

[909] Police ; AMN, 1 I 121-129.

systématique des attentats contre des Français, puis contre l'occupant. Peut-être s'agit-il à l'automne 1943 d'une rupture symbolique.

Quoiqu'il en soit, les capacités de nuisance de la Résistance sont à relativiser car elles ne remettent pas en cause la sous-traitance de la punition de l'occupant aux autorités françaises. Ce n'est qu'à l'été 1944 que les Allemands estiment leur sécurité altérée et qu'ils décident de prendre en charge directement la répression, c'est-à-dire au moment où la mesure de la transgression s'effondre en préfiguration du changement de souveraineté.

# Conclusion de la 2e partie

Cette partie a placé la transgression au cœur de l'analyse. Plus exactement, les quatre axiomes que l'on a posés comme étant à la base de sa définition, à savoir l'intention, la relation à la norme, le projet et la capacité de nuisance. Or, un trait ressort dès à présent de la déviance, celui de sa dimension plurielle. Cette diversité de forme est d'abord dans la genèse du hors-norme : on n'est pas transgresseur, on le devient sous l'effet d'une volonté (propre ou extérieure) confrontée au réel (matériel et idéel). Elle apparait ensuite dans la relation que la transgression entretient avec la règle. Que ce soit dans la construction d'un « indésirable » qui n'existe pas, dans les circonvolutions qui se jouent entre les droits communs et la loi, dans les à-coups d'une pensée désobéissante ou dans l'engagement résistant, cette relation est tout, excepté le simple produit d'une cause à effet.

La première partie a dégagé ce que les cinquante mois de l'Occupation présentent d'a-normalité et, si l'on peut supposer que les deux formes extrêmes de la transgression – la persécution de boucs-émissaires désignés et la lutte contre l'oppression – n'auraient sans doute pas eu lieu dans le cadre d'une société démocratique, il n'y a pas pour autant de déterminisme. La transgression a sa vie propre parce qu'elle flirte avec la norme sans que cette dernière ne la réduise, mais aussi du fait qu'elle génère ses propres rythmes, dans le temps et dans l'intensité.

Ni causalité, ni nécessité donc, plutôt un phénomène large qui pénètre l'intégralité du champ social. On a posé les dimensions de la transgression – intention, risque, projet, remise en cause – maintenant, il convient de les décliner à hauteur d'hommes – subir, subsister, penser, refuser – et de faire parler le transgresseur.

# 3e PARTIE

# -

# LES TRANSGRESSEURS

Créon – Tu connaissais les interdictions que j'avais édictées ?
Antigone – Et comment faire autrement ? Elles étaient assez claires.
Créon – Et tu as eu l'audace de transgresser mes lois ?
Antigone – ( ) Aucune peur d'aucun homme ne pourrait me contraindre à m'exposer à la justice des dieux pour les avoir violées ces lois. Mourir, alors ? et pourquoi pas.

Sophocle, *Antigone*, vers 447-462

# Chapitre premier
# Un idéal-type

## I. L'analyse socioprofessionnelle

On peut utiliser plusieurs prismes pour étudier la place du transgresseur dans la société mais celui de la profession reste essentiel. Il se fixe pour objectif de savoir s'il existe des métiers « à risque ». En d'autres termes, s'il est possible de mettre en évidence une quelconque corrélation entre l'exercice d'une activité ou non, et le fait d'outrepasser les normes.

Au préalable, il est nécessaire d'harmoniser les données afin de les mettre en relation les unes par rapport aux autres, opération qui nécessite souvent des choix délicats aux vues de la pluralité des mentions rapportées dans les rapports de terrain. On a ainsi privilégié le métier sur le statut en raison de l'importance de la relation à un bien économique dans un contexte de pénurie, tout comme l'on considère qu'un capital professionnel se conserve en dépit d'une situation de retraite[910]. Le résultat débouche sur six grandes catégories – agriculture, fabrication, échanges et transports, services publics et privés, services domestiques, sans activité (*cf. annexe 12*) – à l'intérieur desquelles ont été confrontés les sexes, les âges, le niveau d'instruction, les nationalités, les religions ou encore la situation familiale. La plupart du temps, les croisements ne se fondent pas forcément sur les mêmes cohortes du fait qu'un individu peut ou non déclarer tel ou tel item. Il n'en reste pas moins que pour chacun de ces six groupes on a cherché à faire saillir un caractère propre en évitant de tomber dans de quelconques présupposés.

### A. L'agriculture

Ils sont 122 transgresseurs à appartenir à cette catégorie et ils comptabilisent à eux seuls 136 déviances, soit un taux moyen de 1,11 par individu[911]. Individus majoritairement masculins puisque les hommes représentent 88% de l'ensemble contre seulement 12% de femmes. L'année moyenne de leur naissance est en 1908, c'est-à-dire qu'ils ont entre 32 et 36 ans durant l'Occupation.

[910] Par exemple, un apprenti-boulanger est considéré comme boulanger et un ex-horloger assimilé à un horloger.
[911] Ce qui signifie que 100 individus commettent 111 déviances. Les chiffres sont issus des rapports de police ; AMN, 1 I 112 à 129.

Toutefois, les femmes, malgré leur sous-représentation, sont aussi plus jeunes avec un âge compris entre 29 et 33 ans[912] mais sans que cela ne constitue pour autant un critère notoire de différenciation.

Le statut familial est plus parlant. Parmi les 81 déclarants, on peut observer un net décalage entre les indépendants et les salariés, une distinction qui a tout son poids sociologique et symbolique dans le monde agricole. Ainsi, si un peu plus d'un patron sur deux est marié, ils sont moins de 17% à l'être chez les salariés pour 71% de célibataires, la plupart ouvriers agricoles. Ceux-ci, d'ailleurs, sont les seuls à connaître des situations de veuvage, de divorce ou de concubinage à hauteur de 12%[913]. On observe ici une véritable dichotomie liée au statut et fondée sur le mariage qui agit, pour les patrons, comme un facteur de stabilité. À l'inverse, on peut en déduire une plus large expérience de vie parmi les salariés avec l'intégration de recompositions familiales dans leurs parcours, y compris sous des formes pouvant être marquées d'opprobre (divorce, concubinage). Le nombre de géniteurs est équitablement réparti entre les deux sous-catégories, ce qui traduit une procréation plus forte des « installés » au regard de leur pondération. Pour chacune d'entre-elles, il y a un léger avantage à l'enfant unique et aucune déclaration d'enfants hors-mariage.

À partir des 76 individus ayant mentionné un niveau d'instruction, il ne ressort aucun fossé culturel entre patronat et salariat agricole. Leurs taux d'illettrisme sont en effet assez proches (19 contre 17%). Cependant, on peut envisager que les transgresseurs ont déclaré une maîtrise de l'écrit sans précision de la langue d'origine, ce qui concernerait surtout les ouvriers agricoles d'origine polonaise dont l'usage du français n'est pas assuré. Trois quarts des indépendants disent posséder un niveau élémentaire contre deux tiers des salariés.

On comptabilise 18 étrangers, soit 15% de l'ensemble, dont une grande majorité de Polonais (13), suivis de ressortissants de l'Europe balkanique (Croates, Yougoslaves, Bulgares) et d'un Russe. Ce dernier est le seul orthodoxe parmi 95% de catholiques et 4% de protestants. Le critère de la nationalité n'est pas non plus significatif : l'âge moyen des étrangers est un plus jeune que les nationaux, compris entre 32 et 34 ans, l'équivalent de deux années d'écart.

En revanche, la localisation révèle que 53% des transgresseurs de l'agriculture n'ont pas de stabilité résidentielle avec 61 individus qui se déclarent sans domicile fixe. Cette très forte volatilité est plus marquée encore chez les non nationaux (72%) que parmi les Français où seulement 50%

[912] Elles sont nées en moyenne en 1911.
[913] Les situations de veuvage représentent 6%, le divorce 4,5% et le concubinage 1,5%.

d'entre eux n'ont pas d'adresse stable. La distinction est renforcée par le statut – 77% de fixés chez les patrons contre 41% au sein des dépendants – ce qui renforce l'idée d'une corrélation entre nationalité étrangère, statut de salarié et instabilité.

Pour l'ensemble, il n'est pas surprenant de constater que la localisation révèle 55% d'individus résidant en banlieue, contre 45% à Nancy, du fait de la nature des professions exercées. Il s'agit surtout de la périphérie est (Tomblaine, Essey, Malzéville) où l'on trouve force activités de maraîchage, mais avec une inégalité qui fait que les salariés habitent plus volontiers dans les quartiers centraux et les patrons à proximité des terres productives. De fait, les mobilités pendulaires touchent surtout les plus fragiles et augmentent d'autant le risque qu'ils soient contrôlés.

Les métiers relevés distinguent deux groupes sociaux nets[914] :

- le salariat agricole comptabilise 71% de l'ensemble sous la forme d'un « lumpenprolétariat » manouvrier fait de plus d'un tiers d'ouvriers agricoles, suivi de 29% de garçons (et une fille) de culture ; le reste composé de garçons d'écurie, de commis, domestique, employé, marcaires, métayers, berger et d'une bonne de ferme.
- les indépendants représentent 29%, essentiellement des cultivateurs (-trices), des agriculteurs et quelques spécialisations autour du maraîchage, de l'arboriculture, de l'élevage de porcs, d'un cultivateur-boucher et d'un conseiller agricole.

La moyenne de 1,1 déviance par individu suggère peu de transgressions associées (seulement 14), mais le spectre de la criminalité agricole montre une forte discrimination entre les accaparations illégales et les autres formes :

| délits | actes | taux |
|---|---|---|
| vols | 61 | 45% |
| infraction au statut des étrangers | 12 | 9% |
| vagabondage | 11 | 8% |
| marché noir | 9 | 7% |
| chantage, menace, corruption | 8 | 6% |

[914] Ils représentent 92 salariés et 30 indépendants.

Tous les autres types de transgression sont inférieurs à 3%. On le voit, les infractions économiques dominent très fortement sous la forme de vols et de recels associés au marché noir. À elles seules, ces déviances constituent plus de la moitié du total, très certainement en relation avec la nature de l'activité des transgresseurs qui les met au contact de produits nécessaires à la survie quotidienne. Le deuxième type de déviance est, quant à lui, représenté par les infractions à la loi sur les étrangers et le vagabondage. Ces deux volets de déviances sont à relier avec la barrière sociale qui scinde la catégorie. Dans le détail, les indépendants agricoles génèrent 40% des transgressions économiques de leur milieu avec un partage à égalité entre le vol-recel et le marché noir. Ce sont surtout des délits portant sur la distribution illégale de biens alimentaires qui priment plutôt que l'accaparation illicite. En effet, le marché noir est à rapprocher des 16,5% de chantages, menaces et corruptions, c'est-à-dire des formes d'opposition à l'intervention étatique sur la libre disposition des biens. Chez ces patrons, aucun acte associé n'est relevé, ce qui montre que la transgression est souvent exclusive, sans récidive, peut-être spontanée. À titre d'exemple, Henri Poisot[915], domicilié à Saint-Max exerce une activité de maraîchage. Le 7 janvier 1943, il transgresse au titre du marché noir, avec une récidive le 7 juillet, cumulée à une création de commerce sans autorisation. La déviance ne se manifeste pas, ici, par une extension des désobéissances mais plutôt par l'enracinement dans une forme spécifique d'échange illicite et un changement d'échelle qui démontrent une certaine acculturation.

À l'opposé, les vols dominent au sein du salariat paysan avec 52% des cas. Suivent les infractions aux lois sur les étrangers (15%), le vagabondage et l'errance (7,5%). Cependant, la faible activité de marché noir (moins de 4%) traduit le fossé qui existe avec le patronat quant à la relation avec la matière première agricole et au différentiel de stabilité sociale. On peut en prendre la mesure à travers les délits d'André Bion[916], un jeune homme qui habite Nancy et doit parcourir quelque distance pour exercer son métier de marcaire dans le rural proche. Le 16 février 1942, il est interpellé pour vol, abus de confiance, escroquerie, infraction à la loi sur le ravitaillement et violences volontaires. Le faisceau de transgressions dont il s'est rendu coupable illustre, par sa simultanéité et sa nature même, la déviance du prolétariat agricole, mais en l'exagérant.

Pour les étrangers, les infractions à la loi les concernant constituent la première incrimination sans forcément de lien avec les délits économiques (seulement 2 cas). On peut faire l'hypothèse,

[915] Henri Poisot est un catholique né en 1912, d'instruction primaire, marié et père de deux enfants qui réside au 81 de la rue Gambetta. Préfecture ; ADMM, 1860 W 37.
[916] André Bion est un célibataire catholique né en 1920, détenteur d'une instruction élémentaire et domicilié 45 rue Bazin à Nancy. Préfecture ; ADMM, 1860 W 15.

d'une part, que les non nationaux exerçant des métiers sous-qualifiés (surtout manouvriers) ne profitent pas outre-mesure de leur situation professionnelle pour accomplir des transgressions alimentaires mais, lorsque c'est le cas, le vol l'emporte sur le marché noir ; d'autre part, l'exercice d'une profession agricole, peu gratifiante, certes, mais mise en avant par la Révolution nationale, ne les protège pas d'une incrimination pour leur identité ou des mobilités non autorisées. Wladislaw Bartkawiak[917], lui aussi est un marcaire, mais à la différence de l'exemple précédent, son arrestation le 2 août 1942 procède d'un vol et de l'infraction à la police des étrangers. On est alors dans le cadre de transgressions induites et non cumulatives, puisque c'est très certainement le vol qui implique le deuxième délit dans un contexte idéologique de fustigation de l'étranger.

Au final, la transgression du monde agricole met en lumière une forte discrimination sociologique avec une délinquance des patrons inférieure à celle des salariés dans une relation d'un à trois. Le double déterminant du statut et de la nationalité joue à plein comme critère de différenciation dans la nature des délits tout en surimposant des formes d'incrimination non liées à l'activité économique (la loi sur les étrangers et les délits de mobilité). On peut dire que les transgressions s'épanouissent dans un milieu où l'inégalité est plus marquée qu'ailleurs, ce qui, en soi, est tout sauf un facteur dissuasif du passage à l'acte.

### B. Fabrication, industrie, artisanat

1 964 transgresseurs appartiennent au monde de la production pour 2 163 actes, soit un taux de déviance individuelle de 1,1 sensiblement identique à celui de la catégorie agricole. L'année moyenne de naissance est en 1907, ce qui donne une fourchette d'âges comprise entre 33 et 37 ans durant les années noires. Elle est la même pour les hommes que pour les femmes en dépit d'une forte surreprésentation des premiers (86 contre 14%). C'est au niveau de la situation de famille que l'on rencontre les premières différenciations à partir d'un panel de 1 126 déclarants :

[917] Wladislaw Bartkawiak (ou Bartkaniak) est un Polonais catholique né en 1913 et sans domicile fixe. Il est envoyé en maison de correction le 19 septembre 1942, puis transféré à Bar-le-Duc le 2 février 1943, en même temps qu'un dossier d'expulsion est constitué. Préfecture ; ADMM, 1860 W 17 et 1860 W 35.

| | |
|---|---|
| mariage | 51% |
| célibat | 39% |
| veuvage | 5,5% |
| divorce | 3% |
| concubinage | < 1% |

On observe, en effet, un écart de structuration sociale entre les manœuvres, les journaliers, les professions du textile et de l'habillement, ainsi que les autres métiers du monde productif qui ont des taux de nuptialité compris entre 41-42% contre 57-59% pour les travailleurs du bâtiment, des travaux publics, de la métallurgie et de l'alimentation. À l'inverse, il est logique que ceux-là aient des taux de célibat plus forts, compris entre 44-49%, contre près d'un tiers seulement pour les derniers. Il en va de même pour la relation à la parenté qui est inégale, sans toutefois épouser tout à fait les mêmes lignes de fracture. Encore une fois, les transgresseurs du bâtiment, de la métallurgie et de l'alimentation se distinguent avec des familles à 2-3 enfants, mais leurs homologues se séparent nettement entre les manœuvres et journaliers qui sont un quart à en avoir entre 5 et 8, alors que les travailleurs du textile sont 54% à privilégier l'enfant unique[918]. Dans un cas, il s'agit d'une main-d'œuvre dont le taux de reproduction est inversement proportionnel à leur niveau de qualification ; dans l'autre, des professions fortement féminisées où l'éducation d'un enfant rend difficile l'exercice du métier.

Pour l'ensemble, 88% des enfants sont nés dans le mariage et à peine plus de 1% en-dehors, c'est-à-dire issus de célibataires ou de concubins[919]. Avec un taux supérieur à 2% le textile-habillement se distingue très légèrement, en relation avec le plus faible taux de nuptialité.

Les 1 041 individus qui révèlent leur niveau d'instruction se partagent en deux môles de sur- et sous-instruction. Aux extrêmes, la métallurgie et l'alimentation ont plus de 2% de leurs membres qui sont passés par des études secondaires, voire supérieures ; à l'opposé, le bâtiment, le textile-habillement et surtout les manœuvres-journaliers se disent illettrés à hauteur de 13%. Majoritairement, la plupart des transgresseurs possède cependant une culture de niveau primaire, le plus souvent sanctionnée par le « certif' » (certificat d'études primaires). De fait, la corrélation est nette entre le degré d'instruction et le niveau de qualification.

[918] Contre moins de 38% pour les autres catégories de la fabrication.
[919] En écartant les cas de veuvage et les divorces.

La distribution religieuse n'est pas a priori révélatrice avec 94% de catholiques et 3% de protestants[920] ; toutes les autres formes de convictions (ou leur absence) restant cantonnées à moins de 1%. Dans le détail, on découvre cependant que les croyances et les métiers ont partie liée :

Métiers productifs et options religieuses[921]

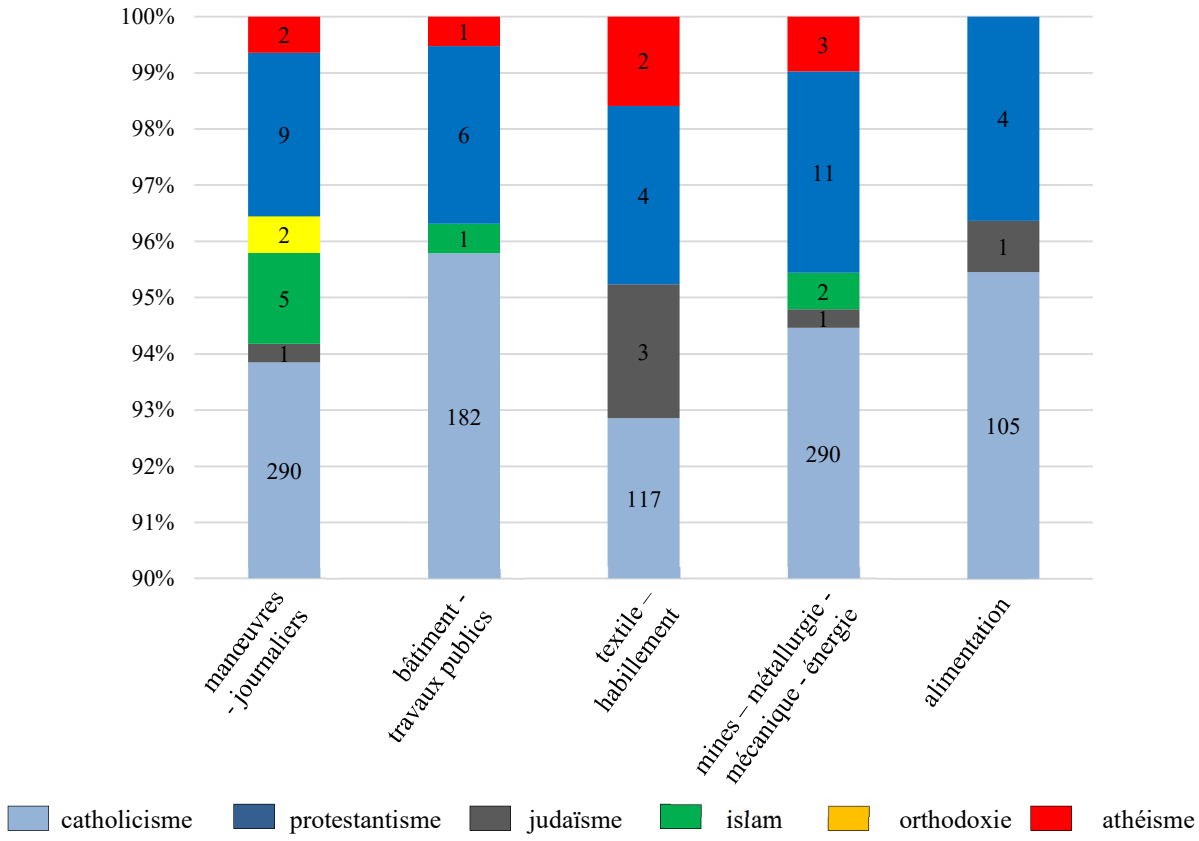


Trois surreprésentations ressortent du graphique[922] :

- la moitié des transgresseurs juifs exerce dans le textile et l'habillement
- on trouve surtout les délinquants musulmans et orthodoxes parmi les manœuvres et les journaliers
- la déviance protestante et athéiste (« sans ») est plus importante dans les métiers sous-qualifiés, la métallurgie, la mécanique et la métallurgie

[920] 1 042 déclarants.
[921] AMN, 1 I 121-129.
[922] La lecture du graphique nécessite une mise en garde : la graduation de l'axe des ordonnées montre une cumulation qui commence à partir de 90%, tous les autres déciles situés en-dessous auraient été bleu clair (catholiques).

On peut supposer, en ce qui concerne la revendication d'une non croyance, qu'il existe un lien avec la plus forte diffusion de l'idéologie communiste dans les milieux industriels. Quant au catholicisme qui domine partout, il apparaît surtout là où les autres religions n'ont pas percé, c'est-à-dire le bâtiment, les travaux publics et l'alimentation.

Le gradient de la nationalité ne change pas foncièrement la donne. Non seulement le taux de transgresseurs non nationaux, est faible – à peine plus de 2% de l'ensemble – mais, en plus, peu parlant. Est-ce la loi du 27 septembre 1940 sur « les étrangers en surnombre dans l'économie nationale » qui fait que l'on n'en rencontre que 46 pour 1 964 Français, les autres étant retenus dans les GTE[923] ? Quoiqu'il en soit, la plupart de ceux qui se font prendre dans les mailles de la police sont issus de la tradition migratoire régionale (12 Polonais, 11 Italiens) et, dans une moindre mesure, des pays d'Europe de l'est (4 Yougoslaves, 3 Russes, 2 Tchécoslovaques). Aucun lien décisif ne peut cependant être établi entre leur nationalité et la religion puisque l'on trouve 25 catholiques, 2 orthodoxes, 2 protestants, 1 musulman, 1 juif. Somme toute, cela diffère peu des distributions précédentes.

Si l'on prend maintenant le paramètre de la résidence, 1 930 occurrences apparaissent avec, en leur sein, 98 sans domicile fixe qui représentent 5% de population instable, essentiellement des manœuvres-journaliers pour plus de la moitié[924]. Cette population ouvrière transgressive est au trois quarts intra-urbaine contre moins d'un cinquième qui est localisé dans les communes de banlieue[925]. Comme pour le salariat agricole, on peut supposer d'importantes mobilités journalières déterminées à la fois par les transports et le risque de contrôle par les membres des octrois et des forces de l'ordre. Ceux qui vivent en banlieue épousent à peu près l'armature industrielle de la ville : cinq communes concentrent plus de 10% de transgresseurs (Saint-Max, Jarville, Maxéville, Malzéville, Tomblaine), autant que celles qui en ont moins de 10% (Vandœuvre, Laxou, Essey, Villers)[926].

Dans le détail, on distingue des formes de sectorisation professionnelle qui jouent en faveur des solidarités et de l'homogénéisation des attitudes. On trouve ainsi 20% des manœuvres, journaliers, ouvriers du bâtiment et des travaux publics à Jarville ; 22% de travailleurs du textile et de l'habillement à Essey ; 19% du salariat de la mécanique et de la métallurgie à Saint-Max ; 21% des

[923] Groupements de Travailleurs Étrangers. Recueil des actes administratifs ; ADMM, 1 BA 160/5.
[924] 55% exactement.
[925] Au total, 77% des transgresseurs habitent Nancy, 18% en banlieue, le reste est la population flottante des « sans domicile fixe » (5%).
[926] Dommartemont n'est pas représentée.

métiers de l'alimentation à Malzéville. À Nancy, il reste 1 416 résidents[927] répartis entre les sections suivantes :

| | |
|---|---|
| 3e section | 23% |
| 1re section | 18% |
| 8e section | 15% |
| 5e section | 12% |
| 6e section | 12% |
| 7e section | 8% |
| 4e section | 8% |
| 2e section | 3% |

On distingue une forte concentration dans le demi-cercle sud et est des 1re et 3e sections (environ 42% du total) qui correspond aux quartiers ouvriers proches de la ceinture d'usines à cheval sur la banlieue. Ce sont surtout des travailleurs du bâtiment, des travaux publics, de la métallurgie et de la mécanique qui vivent là, avec une surreprésentation de l'alimentation dans la 3e section (27%). Leur implantation est moins accentuée dans les quartiers symétriques du nord et de l'ouest représentés par les 6e et 8e sections auxquelles on peut ajouter la plus centrale 5e (39% du total). Ici, ce sont les profils professionnels plus tournés vers le textile, l'habillement et les productions agroalimentaires qui l'emportent, surtout dans la 8e et la 6e. La 5e section fait figure de cas particulier avec une très forte présence de manœuvres et de journaliers, c'est-à-dire des populations laborieuses moins pérennes au niveau de l'emploi et à la recherche d'opportunités par le biais d'une localisation plus centrale.

Les derniers quartiers d'implantation sont ceux situés au cœur de la ville. Ils représentent la moitié du poids des deux entités précédentes (19%) et se composent des 7e, 4e et 2e sections. Là encore, les manœuvres, les journaliers et, dans une moindre mesure, les ouvriers du bâtiment et des travaux publics (7e section), du textile, de l'habillement et de l'alimentaire (2e) sont les plus nombreux, à la différence de la métallurgie et de la mécanique sous-représentées. Peut-être cette présence d'une main-d'œuvre sous qualifiée s'explique-t-elle aussi par la proximité de la gare et des ateliers ferroviaires.

[927] 1 488 en tenant compte des adresses incomplètes ou à cheval sur plusieurs sections.

Ce que l'on a catégorisé sous la désignation de « fabrication, industrie, artisanat » recoupe en réalité une pluralité de nomenclatures professionnelles qui orientent les profils de transgression. C'est une des raisons qui oblige à entrer dans les métiers pour étudier la réalité ou non de traits de singularité.

• Les manœuvres et journaliers (catégorie 21)

On trouve un noyau conséquent de 557 individus derrière ces deux appellations caractérisées par de faibles compétences professionnelles. Parmi eux, trois transgresseurs se disent au service des Allemands, ce qui marque moins une individualisation par la qualité de l'employeur qu'une stratégie visant à infléchir l'incrimination. D'autres, nombreux, précisent que l'exercice de leur métier est effectif, mais peut-être dans le seul but de taire un temps d'inactivité qui leur ferait risquer une réquisition du travail. Finalement, hormis un individu qui montre des velléités de se distinguer dans son groupe professionnel par l'ajout d'une spécialisation, on reste en présence d'un milieu homogène aux appellations sexuées : les manœuvres sont masculinisés à 92% tandis que les journaliers sont majoritairement des femmes à hauteur de 62%.

• Bâtiment, travaux publics, jardins, forêts (catégorie 22)

Les 353 déviants qui en font partie se répartissent en trois sous-groupes :

- un fort contingent de métiers liés au bâtiment qui représentent 40% du total (peintres 14%, électriciens, 13%, maçons 13%)
- une petite diversité de métiers d'encadrement et de direction qui totalisent 5% : chefs de chantier, entrepreneurs, conducteurs de travaux, contremaîtres, gérant d'entreprise, exploitant forestier
- une majorité hétéroclite de métiers d'exécution (55%)

La particularité de ces professions est la féminisation ciblée de quelques activités, surtout la vannerie (36%), un peu moins le jardinage, l'ébénisterie et le bûcheronnage (entre 10 et 17% de femmes). Ailleurs, il n'y a que des hommes.

• Le textile et l'habillement (catégorie 23)

Il est difficile de faire le tri entre les 284 transgresseurs présents ici parce qu'il existe un double enchevêtrement selon, d'une part, le cadre d'exercice (artisanat ou entreprise) ; de l'autre, le statut (patron ou salarié). On peut néanmoins distinguer, à l'intérieur de l'industrie ou de la petite entreprise, les métiers d'exécution sans spécialisation des métiers d'encadrement ou de direction

(111 ouvriers et manœuvres contre 9 industriels, fabricants, directeur et contremaîtres). Quant aux métiers à qualification plus ou moins prononcée (piqueurs, coupeurs, perleuse, apiéceur…), on les trouve dans un contexte industriel mais qui peut aussi mordre sur l'artisanat. Ils totalisent en tout un groupe d'environ 160 personnes.

La répartition par sexe est relativement équitable avec 158 hommes pour 126 femmes. Cependant, les fonctions de commandement constituent un domaine réservé masculin alors que les métiers d'exécution non spécialisés montrent une forte parité (110 hommes et 110 femmes parmi les ouvriers de l'habillement). On rencontre bien quelques métiers sexués, mais à peu près autant d'un côté que de l'autre : couturière, piqueuse, brodeuse, matelassière, tisserande, perleuse, blanchisseuse, giletière pour les femmes ; apiéceur, sellier, tanneur, bottier, fourreur, tapissier, parfumeur, chemisier pour leurs homologues hommes.

• Mines, métallurgie, mécanique, énergie (catégorie 24)

L'industrie recèle une grande diversité de professions mais trois critères de ségrégation permettent de classer les 540 incriminés. Le principal groupe est celui des métiers manuels ou « cols bleus ». Ils représentent près de trois déviants sur quatre[928], répartis dans un maquis de 56 terminologies différentes qui rappelle tout à la fois l'importance et la modernité de la panoplie industrielle de Nancy, ainsi qu'une certaine fierté d'appartenance au prolétariat ouvrier[929]. Douze professions dominent néanmoins qui cumulent un total de 390 personnes. Dans l'ordre, il s'agit des chauffeurs[930] (109), des mécaniciens (92), des ouvriers (46), des ajusteurs (40), des tourneurs (17), des imprimeurs (17), des chaudronniers (16), des serruriers (13), des typographes (13), des fumistes (10), des soudeurs (10) ou encore des mineurs (10).

Le second est constitué des métiers d'accompagnement productif ou de direction qui rassemblent 6% de l'ensemble. À la tête, domine un cénacle d'industriels, de fabricants, de directeurs, d'ingénieurs et de contremaîtres (28) séparé des ouvriers par une frontière symbolique et financière. Entre les deux, c'est-à-dire à mi-chemin du commandement et de l'exécution, un petit groupe de « cols blancs » fait figure de zone-tampon entre monde élitaire et prolétariat. On y trouve 5 chefs d'équipe, d'entrepôt ou d'atelier, ainsi qu'un garçon de laboratoire. Enfin, les 22% de transgresseurs

[928] 72% exactement.
[929] Par exemple : margeur, ponceur, riveur, vulcanisateur, nickeleur-chromeur, etc.
[930] Ce métier est un casse-tête du fait que l'on peut être chauffeur d'automobile, d'entreprise ou de chaudière, c'est-à-dire chauffagiste.

restants réunissent des métiers imprécis tels qu'employés, « agents » et les fameux chauffeurs aux profils les plus obscurs[931].

• L'alimentation (catégorie 25)

Entrent dans cette catégorie les 229 transgresseurs de l'agroalimentaire, pas ceux du négoce de comestibles. On y découvre une très forte concentration à partir de deux professions qui, avec leurs dérivés, constituent près des deux tiers de l'ensemble : les boulangers (72) et les bouchers (52), ainsi que leurs supplétifs (charcutiers, pâtissiers, confiseurs…). À côté, le creuset regroupe toutes les autres branches de la production d'aliments : du tueur au caviste, meunier, brasseur, bluteur, distillateur, limonadier… jusqu'aux métiers d'encadrement, plus rares (quelques directeurs, administrateur ou inspecteur).

La nature des transgressions des métiers productifs est significative dans le sens où elle marque une hiérarchie presque logarithmique avec, au sommet, plus d'un délit sur deux représenté par les vols (51%). Arrive ensuite le binôme marché noir – coups et blessures à hauteur de 14%[932] qui, ajouté au premier, représente les deux tiers des déviances. Pour le reste, aucune transgression ne dépasse les 4%.

Il est possible, à présent, de ventiler les cinq sous-catégories professionnelles dans un graphique hybride qui combine les métiers sous la forme d'un diagramme circulaire et le volant de leurs transgressions par des barres. Pour plus de lisibilité, on a écarté les délits non représentatifs, c'est-à-dire inférieurs à 2% du total du sous-groupe (*cf. page suivante*).

À première vue, le spectre des transgressions apparait très différent d'un groupe socio-professionnel à l'autre. On retrouve, néanmoins, le tronc commun constitué du marché noir, et surtout des vols, qui aimantent près de la moitié des transgressions de chaque catégorie et apparaissent comme un trait caractéristique de la subversion productive. À un degré moindre, un autre panel de désobéissances plus ou moins partagées par 4/5e des groupes professionnels coagule les coups et blessures, les menées communistes et les chantages-menaces. Il en ressort trois types de relations à la déviance au sein de la production :

[931] C'est d'ailleurs la première nomenclature avec 109 mentions.
[932] Respectivement 8% pour le marché noir et 6% pour les coups et blessures.

Ventilation des transgressions dans le monde de
la fabrication, industrie et artisanat

manœuvres-journaliers
bâtiment, travaux publics, jardins, forêts
textile, habillement
métallurgie, mécanique, énergie
alimentation

288

transgressions >2% de l'ensemble de la catégorie
autres transgressions <2%

• Une transgression dominante – le vol – suivie d'autres secondaires

Cela concerne les manœuvres et les ouvriers de l'industrie (métallurgie, mécanique, énergie) pour lesquels l'écart entre la première et la seconde transgression est supérieur à 45%. Leurs délits appartiennent souvent aux catégories violentes et intimidatrices (coups et blessures, chantage-menace, outrage, offense) associées à des marqueurs de fragilité sociale. Pour les manœuvres-journaliers, il s'agit du vagabondage, de l'ivresse et de la mendicité, alors que pour les ouvriers d'industrie on trouve plus fréquemment des comportements sociaux éloignés de la norme morale (le recours à l'avortement par exemple). Contrairement aux idées reçues, la politisation n'est pas un déterminant de transgression : au maximum 2% de menées communistes parmi la main-d'œuvre industrielle et énergétique incriminée, et encore moins chez les manœuvres. Concernant ces derniers, qui sont les moins qualifiés avec les journaliers, on trouve une part de délinquance flottante composée de 5% de délits de mobilité (évasion, passage de frontière, mendicité). Ce qui semble conforter l'hypothèse d'un caractère opportuniste dans le passage à l'acte.

Le manœuvre Ernest Meyer entre certainement dans ce cas de figure[933]. Il est accusé de vol, de vagabondage et de mendicité une première fois en août 1941, puis encore de mendicité à deux reprises à l'automne, avant son internement à Charles III. Le parcours d'Ernest en fait l'archétype du « lumpenprolétariat » instable aux marges de l'intégration professionnelle et récidiviste dans la transgression.

Tout autre est le profil d'Auguste Pégeot. Ce mécanicien, titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle, commet un vol le 4 juillet 1944, mais à la différence de Meyer, il apparait comme un ouvrier dont l'intégration sociale, reconnue par la stabilité familiale et le diplôme, peut le protéger de la récidive[934].

• Une distribution plus échelonnée des transgressions (« en escalier »)

On fait entrer dans cette typologie le bâtiment, les travaux publics, les jardins et forêts, ainsi que le textile-habillement pour lesquels les trois premières transgressions représentent environ les deux tiers de l'ensemble. Le marché noir y revêt une grande importance après les vols, ce qui traduit des comportements à visée essentiellement économique. Il faut cependant distinguer le bâtiment et les travaux publics où l'on trouve les plus forts taux d'engagement politisé (près de 6% de déviances communiste et « terroriste »), alors que pour les métiers de l'habillement, la violation du statut des

[933] Ernest Meyer (ou Meier) est né en 1894. Célibataire et illettré, il n'a pas de domicile fixe. Préfecture ; ADMM, 1860 W 14.
[934] Préfecture ; ADMM, 1860 W 38.

Juifs arrive en troisième position. Le fait que les Israélites commettent moins de délits politiques peut s'expliquer par ce pourcentage d'infractions aux lois antisémites. En effet, l'existence d'une incrimination imposée qui les place *a priori* sous le regard des autorités a un effet dissuasif qui détourne la déviance vers la fraude dans l'espoir d'une poursuite de l'activité ou l'obtention d'un avantage matériel[935]. Ainsi, dans les métiers de l'habillement, le cumul des délits à l'encontre du statut des Juifs et la falsification représentent 10%, soit le niveau du marché noir. La situation de David Goldberg[936] en offre la tragique illustration. Le 16 novembre 1941, il est arrêté pour avoir créé un négoce sans autorisation et la violation de l'interdiction faite aux Israélites de commercer. Deux ans et demi plus tard, il se fait prendre dans la rafle du 3 mars 1944 qui a pour prétexte une enfreinte au statut des Juifs et le condamne à la déportation. Maurice Clévenot[937], lui, est interpellé le 26 juin 1944 pour un vol qualifié et l'accusation d'activité « terroriste, anarchiste et subversive » qui lui valent une condamnation à cinq ans de prison. Dans le cas de David Goldberg, les incriminations à son encontre font le lien entre les déviances statutaires et celles de la survie, à la différence de la double inculpation de Maurice Clévenot qui, en mêlant droit commun et délit politique, ne permet pas de comprendre dans quelle mesure l'une détermine l'autre.

• Une transgression à deux visages (vols – marché noir)

Ce type est l'apanage quasi exclusif des catégories alimentaires pour lesquelles les vols et les délits de ravitaillement représentent près des trois quarts de l'ensemble. On peut d'ailleurs supposer une corrélation entre les deux dans le sens où l'obtention illicite de biens de première nécessité est un facteur de marché noir. L'accaparation prend cependant un sens différent selon la position de l'intéressé dans la profession. Dans le commerce de bouche (boulangerie, boucherie…) 48 actes sont répertoriés, dont un nombre indéfini consiste en un détournement exercé par l'employé au détriment de son patron, à la différence des 53 vols commis dans la production agroalimentaire où c'est l'entreprise qui en fait les frais. Dans le premier cas, la transgression s'inscrit dans le cadre de relations directes, alors qu'elles sont moins personnalisées dans le second. À titre d'exemple, Édouard Ambry et Robert Maxel[938] sont deux boulangers au 8 de la place Malval que l'on interpelle

[935] Rappelons que les différents statuts des Juifs entremêlent discrimination sociale et persécution économique.
[936] David Goldberg, né en 1899, est tailleur-apiéceur au 22 de la rue du Haut Bourgeois. Il est déporté le 30 mars 1944. Préfecture ; ADMM, 927 W 165.
[937] Maurice Clévenot, né en 1925, est catholique, célibataire, peintre en bâtiment domicilié au 76 de la Grand Rue. Préfecture ; ADMM, 1860 W 21.
[938] Édouard Ambry est né en 1908. Catholique et célibataire, il habite au 37 rue de la Hache. Robert Maxel a 14 ans de moins que lui. Catholique également, il est marié et père d'un enfant au 7 de la rue Saint-Michel. Tous les deux sont condamnés à trois mois de prison. Préfecture ; ADMM, 1860 W 19.

le 10 février 1943 pour vol de pain et de farine sur leur lieu d'exercice ainsi qu'une infraction à la loi sur le ravitaillement. À eux deux, ils illustrent la première situation, s'il est avéré que leur patron en est la victime. Inversement, Edmond et Gaston Schmitt[939] travaillent à la manufacture des tabacs où ils sont surpris le 11 juillet 1942 pour substitution de la matière première et complicité. Ici, le préjudice porte cette fois sur l'établissement d'exercice.

Au-delà, les délits de marché noir, de défense passive et de création de commerce totalisent 30% de l'ensemble de cette catégorie, ce qui est révélateur d'une transgression de proximité rattachée de près ou de loin au lieu de travail. La faible politisation transgressive, avec moins de 2% des actes, semble d'ailleurs le confirmer.

### C. Échanges, commerce, transport

Ce n'est ni le taux moyen de déviance de 1,1 (résultat de 1 234 transgresseurs pour 1 335 actes), ni l'année de naissance moyenne fixée en 1906 (1907 pour les femmes) qui caractérisent le mieux les individus issus des échanges, du commerce et des transports. Leur singularité apparaît davantage dans un taux de féminisation important de l'ordre de 28%[940] et des situations familiales qui en font des intégrés sociaux. 60% des 507 déclarants sont, en effet, mariés même si l'on observe une très légère surreprésentation des divorces et des veuvages dans le commerce et l'hôtellerie. Les métiers du transport et de la manutention jouent, quant à eux, sur les deux tableaux en révélant les plus forts taux de nuptialité (avec les postes) et le plus grand nombre de célibataires (avec la manutention)[941]. 240 déviants sont procréateurs, soit un peu moins d'un cinquième, avec une moyenne de 2,72 enfants par tête. On n'observe pas d'écarts significatifs entre les trois catégories, hormis le cas à peine saillant de Jean Hoffmann[942] qui en déclare douze.

93% des individus ont une instruction primaire avec, pour le reste, à peine moins de détenteurs d'un niveau secondaire (1,6%) ou supérieur (1,4%) qu'il y a d'illettrés (4%). Il faut toutefois distinguer le commerce et l'hôtellerie où le nombre d'instruits post-primaire égale le niveau de l'analphabétisme ; loin devant le transport et la manutention où les individus qui ne savent ni lire, ni écrire, dépassent les 6%, Par contre, il n'y en a aucun dans les chemins de fer et la poste qui

[939] Edmond et Gaston Schmitt sont peut-être frères. Ils résident respectivement au 32 rue de la l'abbé Grégoire et au 41 rue de la République. Préfecture ; AMN, 1 I 125.
[940] 875 hommes et 338 femmes.
[941] Leur taux de célibat est de 38% contre 28% dans les autres catégories.
[942] Jean Hoffmann est un plombeur-zingueur né en 1922, catholique marié, qui réside au 70 de la rue des Jardiniers. Il est condamné le 15 novembre 1943 à deux mois de prison pour deux vols. Préfecture ; ADMM, 1860 W 37.

représentent, il est vrai, des métiers de sélectivité par concours. De même, on ne discerne pas plus de relation nette entre l'illettrisme et le statut d'étranger.

Les religions déclarées montrent la prééminence du christianisme occidental (97%, dont 3% de protestants) à la différence de l'islam, du judaïsme, de l'orthodoxie et de l'athéisme qui restent des phénomènes ultra minoritaires. Toutefois, le commerce et l'hôtellerie se distinguent quelque peu par la représentation de toutes les croyances. À la différence des transports, de la manutention, des chemins de fer et des postes où il n'y a ni juifs, ni musulmans, ni orthodoxes, et quasiment pas d'athées, mais comparativement plus de protestants (respectivement 7 et 5%).

Il n'existe pas non plus de lien entre la religion et une nationalité étrangère (22 personnes, soit moins de 2% du total). Les migrants récents sont issus de pays catholiques[943] et composés presque à moitié d'Italiens, suivis de Polonais et de Suisses. La très forte proportion de nationaux (environ 97%) et l'origine européenne des étrangers caractérisent le groupe. On retrouve les rares non nationaux quasi exclusivement dans le commerce et l'hôtellerie pour 89%, d'entre eux ; aucun dans les chemins de fer, les postes et les tramways qui apparaissent comme des réservoirs de main-d'œuvre nationale après les mesures prises contre les « indésirables ».

La plupart des transgresseurs issus de ce groupe socioprofessionnel sont stables dans leur résidence et la population flottante est inférieure à 2%. Près d'un sur deux habite les quartiers des 3e, 6e et 1re sections qui forment le fer à cheval orienté vers le sud à proximité immédiate du centre-ville ; un quart réside dans les quartiers centraux des 2e, 4e, 5e et 7e sections et un huitième dans les communes de banlieue[944].

| | | |
|---|---|---|
| transport, manutention | 3e, 1re, 8e, 6e sections | 53% |
| commerce, hôtellerie | 6e, 3e, 1re, 5e sections | 60% |
| chemins de fer, postes, tramway | 3e, 6e sections | 49% |

Il y a cependant une concentration plus marquée des cheminots, des postiers et des « wegmen »[945] dans les 3e et 6e sections car elles sont limitrophes de la gare. Par contre, la distribution des transporteurs et des manutentionnaires s'observe dans les sections intercalaires entre le centre et les communes de banlieue, c'est-à-dire aux limites des anciennes fortifications où se sont implantées les manufactures au XIXe siècle. Les commerçants et les hôteliers sont les seuls

[943] À l'exception d'un Russe orthodoxe et d'un Yougoslave musulman.
[944] 47% pour les échanges, 26% pour le commerce et 13% pour le transport.
[945] Ou « wattman » (conducteur de tramway).

à marquer une forme de centralité résidentielle mais en évitant les quartiers de la dorsale nord-sud de la ville (4e, 2e, 7e).

• Le transport et la manutention (catégorie 31)

Sept professions en relation avec des déplacements et de la livraison concentrent plus de la moitié des 190 déviants de ce sous-groupe : les manutentionnaires, les mariniers, les coursiers, les chauffeurs, les magasiniers, les livreurs et les déménageurs. Ce sont elles qui sont les plus touchées par les contraintes de l'Occupation (laissez-passer, couvre-feu, pénuries de carburant et de matières premières). Les autres métiers incriminés relèvent davantage de la manipulation et du transbordement (empaqueteur, entrepositaire, expéditionnaire, emballeur, docker, voire fossoyeur…), ainsi que des fonctions de direction et d'encadrement (9 directeurs de société, chefs et contremaîtres).

• Commerce et hôtellerie (catégorie 32)

888 individus représentent une nomenclature hétéroclite du fait que leurs professions sont liées à des transactions diverses dont elles mentionnent souvent la nature. Néanmoins, les épiciers, les commerçants et les débitants dominent avec 24% de l'ensemble, voire 37% si l'on considère les métiers d'échange de produits alimentaires et de boissons. À côté, 121 métiers subalternes et 35 de direction (gérant, directeur, économe, contremaître) indiquent que la transgression traverse verticalement les branches professionnelles, de l'employé au patron. Cinq individus se disent à « métiers multiples »[946], ce qui est un signe de fragilisation et de perte de lisibilité professionnelle.

• Les chemins de fer, les postes et tramways (catégorie 33)

Les 154 individus de ce groupe utilisent un panel resserré d'appellations qui reflète un esprit de corps relevant soit d'une administration (PTT), d'une régie municipale (tramways) ou d'une société mixte (SNCF). Parmi eux, environ un tiers de cheminots de tous statuts (titulaires, auxiliaires) et de toutes compétences (encadrement, exécution, technique) ; 18 salariés des tramways regroupés autour des métiers à tâches subalternes (receveurs, wattmen) ; et 25 membres des PTT en situation intermédiaire. Les hommes dominent à hauteur de 91% mais la féminisation est différenciée avec la moitié des déviantes dans les PTT (contre seulement 12% des transgresseurs hommes) et plus

[946] Un vendeur-interprète, un commerçant en lingerie à la fois avocat et étudiant, un libraire contrôleur au cinéma Caméo, etc.

de 36% d'entre-elles dans les tramways. Au contraire, il n'y a aucune délinquante à la SNCF qui apparait comme un bastion de masculinité.

Les métiers d'échange et de transport sont au contact de biens qui orientent leurs transgressions dans le domaine économique. Cependant, il n'existe pas d'uniformité de déviance au sein des trois groupes car chacun développe ses propres caractéristiques mises en évidence par les histogrammes suivants[947] :

Nature des transgressions des échanges, du commerce et des transports[948]

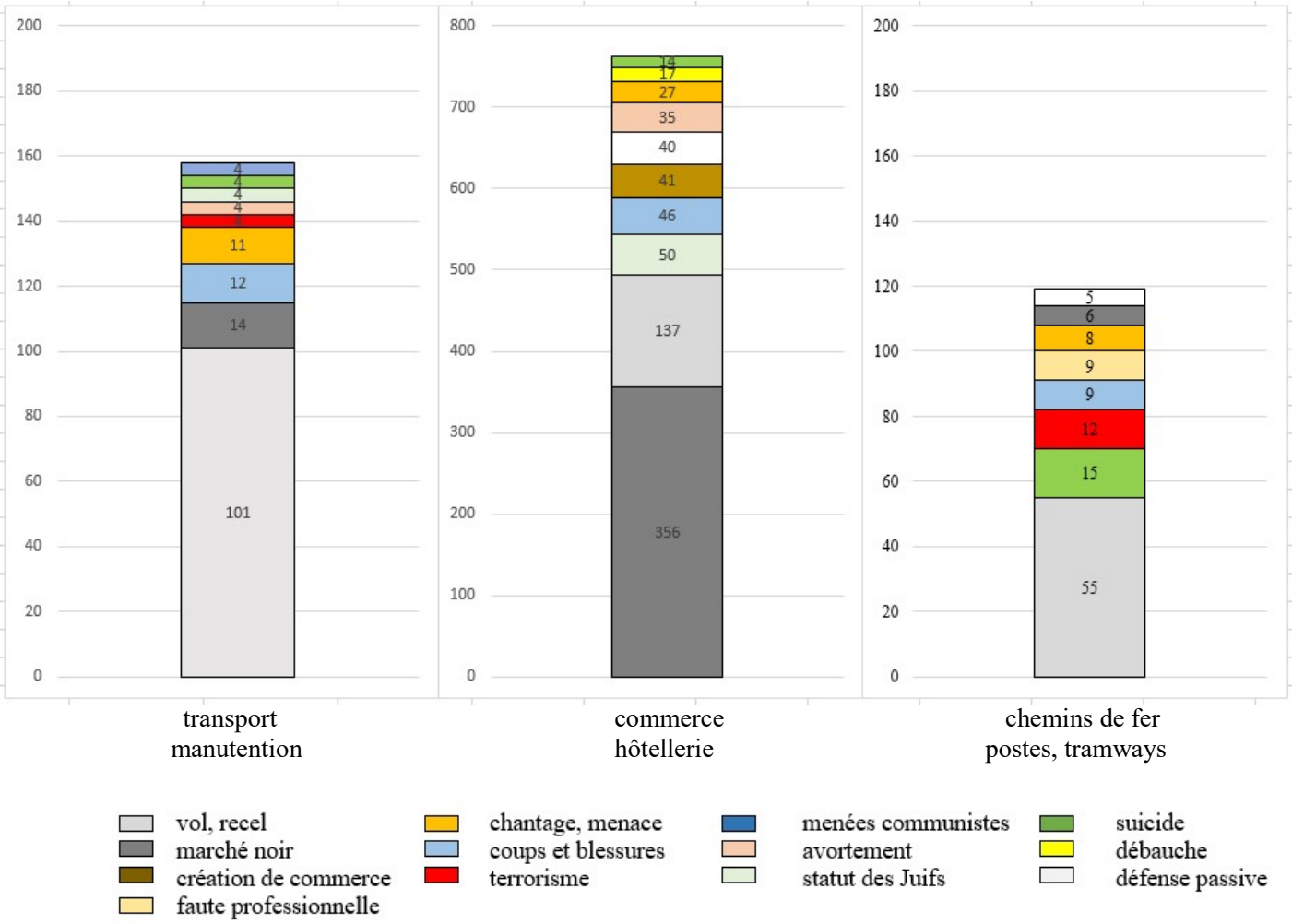


Les transgressions économiques dominent bel et bien parmi les deux premières barres mais avec une inversion du premier couple de délits (vols et marché noir) de l'une à l'autre : la

[947] Le commerce et l'hôtellerie sont surreprésentés, ce qui se traduit par un échelonnage de leur graduation quatre fois plus important que ceux des deux autres barres.
[948] AMN, 1 I 121-129.

surreprésentation des vols est manifeste dans le transport et la manutention ; le marché noir et les trafics illicites l'emportent parmi les commerçants. De fait, l'accaparation illégale épouse les caractéristiques de métiers et génère des comportements singularisés. C'est un indice d'une acculturation professionnelle de la transgression. Les chemins de fer, postes et tramways se distinguent, quant à eux, au niveau de leurs 2e et 3e transgressions qui sont de nature politique, à savoir du « terrorisme » sous la forme de menées communistes et des sabotages. Là encore, c'est en relation avec la situation stratégique de professions qui peuvent plus aisément s'affranchir des frontières physiques et maîtriser les réseaux de communication. Ce qui est moins le cas pour les tramways. Pour les trois sous-catégories, les coups et blessures servent de point commun en constituant une transgression transversale de second rang.

Le premier exemple rend compte de délits secondaires par rapport au métier en la personne de Joseph Oliva[949]. Ce coiffeur est en effet arrêté le 4 juin 1941 pour voies de fait contre son épouse, exercice d'un commerce sans autorisation, détention de stocks et infraction à la vente de vêtements et de textiles. Sa déviance se caractérise par des transgressions partiellement liées entre elles mais étrangères à une profession qui offre de faibles opportunités de profit dans le cadre d'une économie rationnée. Cet éloignement par rapport à une matière première digne d'intérêt élargit son champ de transgression et augmente d'autant la prise de risque.

La désobéissance de Gabriel Mouilleron[950] est tout autre. Il partage son temps entre les dépôts de la SNCF en tant qu'ajusteur et la rue Adam où vivent sa femme et son enfant. Catholique, né en 1908, et détenteur d'une instruction primaire, c'est un homme socialement intégré qui est arrêté le 1er mars 1944 pour « activité terroriste, communiste et subversive ». Durant l'Occupation, « Gaby » a participé à une large palette d'actions résistantes qui va de l'aide à des réfractaires, la fourniture de faux-papiers, la propagande sous la forme de tracts et de journaux clandestins, jusqu'à l'organisation de sabotages. Le 26 février 1944, il est arrêté, transféré au quartier allemand de Charles III le 1er mars, fusillé à la Malpierre le 9 mai. Gabriel Mouilleron est l'archétype de l'activiste politique aux menées confortées par une forte identité professionnelle et une conscience de classe affirmée.

[949] Joseph Oliva réside au 20 rue de la République. Police ; AMN, 1 I 122.
[950] Préfecture ; ADMM, 1860 W 21 et en ligne : https://www.nancy.fr/a-la-une-109/hommage-aux-deportes-et-resistants-de-la-seconde-guerre-mondiale

D. Services publics et privés

Avec 641 auteurs pour 592 faits, le taux moyen de déviance individuelle des services passe sous la barre de 1. En réalité, il approche celui des autres groupes en tenant compte des transgressions non identifiées (1,07). Les âges, compris pour la plupart entre 34 et 38 ans, ne singularisent pas l'ensemble de ces transgresseurs même si on relève trois ans d'écart entre les hommes et les femmes[951]. De même, les situations familiales montrent un léger tassement de l'écart entre mariage (52%) et célibat (37%), mais rien de significatif, et les taux de veuvage, divorce et concubinage sont, sans surprise, inférieurs à 10%.

Il faut prendre la répartition par sexes pour trouver un premier trait particulier, celui d'une forte féminisation à hauteur de 38% et l'existence de trois professions genrées. La première, le monde de la prostitution, est exclusivement exercée par des femmes. Près d'une soumise sur deux est célibataire – presque à égalité avec les employées de bureau (52%) – et c'est en leur sein que l'on trouve le plus de divorcées (4 cas) et le moins de mariées (27%). Cela tranche avec les autres catégories féminines qui ont des taux de nuptialité supérieurs sans jamais, toutefois, dépasser les 50%[952].

À l'opposé, les deux autres métiers sont des bastions de masculinité caractérisés par de forts taux de célibat : 91% à l'intérieur des cultes, 57% dans l'armée[953]. Le calot et la calotte marquent là un contraste net avec les 20 à 30% de célibataires que l'on observe chez les employés de bureau, l'administration ou les professions libérales, plutôt traversés par la nuptialité[954].

Le deuxième élément propre aux services est lié au degré d'instruction avec une absence complète de l'illettrisme et de fortes distinctions internes :

[951] Les hommes sont nés en moyenne en 1905, les femmes en 1908.
[952] 48% dans l'administration, 34% pour les employées.
[953] Les effectifs sont cependant très faibles.
[954] Logiquement, les mariages sont importants pour les employés et l'administration (entre 70-75%), ainsi que pour la banque, les assurances et les professions libérales (entre 60 et 67%).

Niveau d'instruction des transgresseurs des services[955]

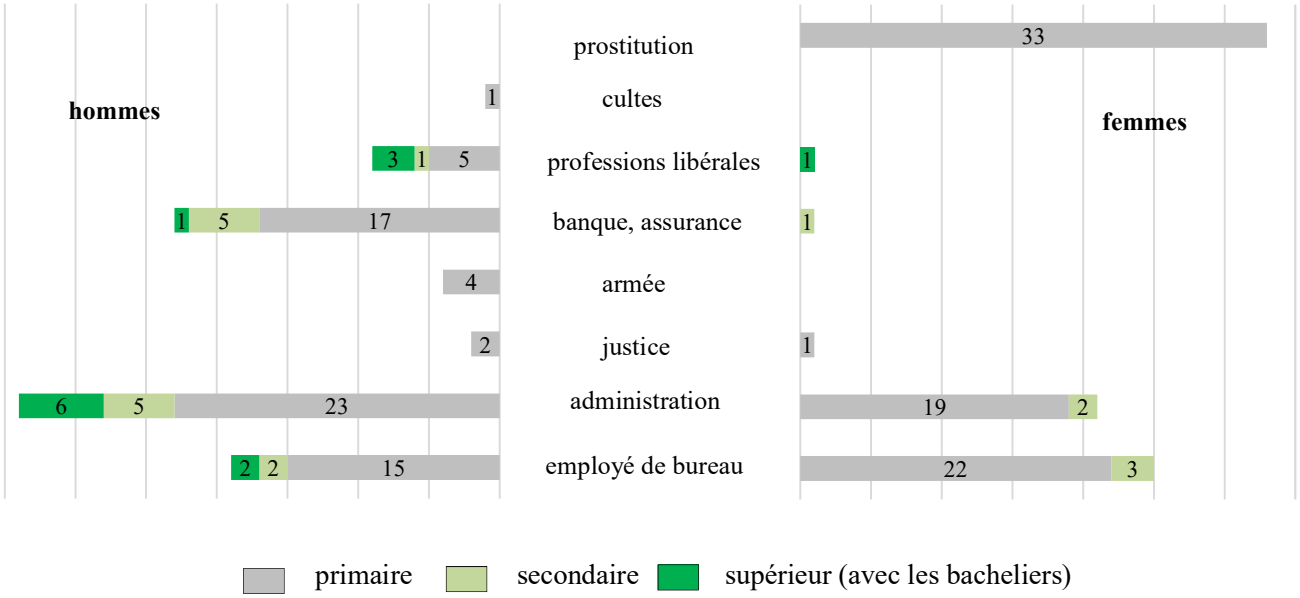


Au niveau général, l'instruction des hommes est supérieure à son équivalente féminine comme en témoigne un rapport de douze contre un pour le supérieur. Partout, exception faite des professions libérales qui concentrent en proportion le plus grand nombre de transgresseurs passés par l'université, l'éducation primaire domine. Elle est même la norme exclusive pour la prostitution, l'armée, la justice et les cultes. Ailleurs, les transgresseurs issus du secondaire sont plus fréquents dans les métiers d'écriture, ce qui ne surprend pas (administration, banque, assurance, employés de bureau). Il serait pour autant hasardeux d'en déduire que le diplôme protège de la déviance si l'on s'en réfère à la justice : cinq délinquants y exercent des fonctions d'exécution (secrétaire, huissier, greffier) mais quatre des tâches à responsabilité (avocats, substitut du procureur, conseiller). On le voit, la désobéissance traverse les différentes strates de la profession, y compris les plus élitaires. Or, ils ne sont pourtant que trois à avouer un niveau d'étude, élémentaire qui plus est… D'évidence, la répugnance à dire son instruction rappelle que la transgression déroge.

Le troisième gradient, celui de la religion, est sans relief. Si ce n'est qu'avec un taux de 99%, le christianisme repousse les autres cultes aux marges. Cela est révélateur d'un certain conservatisme social dans le recrutement mais, surtout, de la confirmation de l'exclusion des Juifs de l'administration et des professions libérales. Le monopole catholique domine, associé à un faible nombre de protestants[956], loin devant l'orthodoxie d'un dentiste et l'athéisme d'une rédactrice.

[955] AMN, 1 I 121-129.
[956] Six, dont la moitié dans l'administration.

À l'instar des lois antisémites, les mesures d'exclusion des étrangers de la fonction publique produisent leurs effets avec moins de 1% de non nationaux. C'est dans les services que l'on observe ainsi le plus faible nombre de transgresseurs étrangers, ce qui assimile ces professions à un endogat de déviance nationale catholique.

Parmi les 553 transgresseurs de la catégorie, 88% habitent dans la commune de Nancy avec plus de 42% dans les 6e et 3e sections. Toutes les communes de banlieue sont à moins de 2%, à l'exception de Laxou qui prolonge les beaux quartiers urbains de l'ouest[957]. À l'intérieur de ces derniers, on trouve effectivement les employés de bureau (48%), les personnels d'administration (50%), les militaires (55%), les employés des banques et des assurances (53%), et surtout les professions libérales (plus de 60%). Les autres métiers se caractérisent plutôt par une hypercentralisation, que ce soit les prostituées dans la 7e et la 5e sections[958] ou les membres des cultes dans la 6e, à proximité du grand séminaire.

Le monde des services se subdivise en huit groupes développant leur propre désobéissance[959] :

[957] Il y a peu de transgresseurs venus de banlieue car seulement une commune dépasse 10% de chaque catégorie professionnelle : il s'agit de Maxéville pour l'armée et les cultes.

[958] 29% des filles sont dans le quartier réservé (7e section) et 18% dans celui de la prostitution clandestine (5e).

[959] La première (catégorie 41) rassemble 87% d'employés de bureau, de secrétaires et de dactylographes avec un équilibre hommes -femmes à peu près respecté (49/52).
L'administration constitue la catégorie 42. Elle possède une grande diversité d'appellations professionnelles renforcée par les nouvelles institutions instituées par Vichy (répartiteur, intendant régional, directeur de la maison du prisonnier, de la main-d'œuvre…). Sept professions représentent 59% du total (agents administratifs, infirmiers, policiers, professeurs, instituteurs, contrôleurs, secrétaires) et les métiers de contrôle et de commandement totalisent 17% de l'ensemble (inspecteurs, contrôleurs, directeurs…).
La justice (catégorie 43) apparait comme une « niche » de transgression mais avec toute la palette représentative de la profession (exception faite du juge), du bas de l'échelle hiérarchique (secrétaire, greffier) jusqu'aux strates bourgeoises (avocat, substitut du procureur, conseiller à la Cour).
L'armée (catégorie 44) a des traits qui ressemblent à la justice et, comme elle, comptabilise des effectifs assez réduits. Il faut cependant distinguer le cas particulier des prisonniers libérés ou démobilisés qui revendiquent leur identité militaire en ajout de leur activité nouvelle. Le sommet de la hiérarchie est représenté par Louis Prunier, un général de brigade (de réserve) transgresseur à 74 ans (ADMM, W 927/17).
La banque, les assurances et la comptabilité forment la catégorie 45. Les comptables et les assureurs représentent près des deux tiers de l'ensemble avec 83 individus. À part, la comptabilité tire son épingle du jeu en assumant une fonction stratégique dans le contexte d'une économie de pénurie.
Les 17 transgresseurs des professions libérales (catégorie 46) se partagent en deux groupes : le monde médical majoritaire et les dirigeants de société dont la non précision du secteur d'activité peut illustrer aussi bien l'importance de la promotion durant l'Occupation que la crispation sur un statut social qui conserve plus ou moins de réalité.
Les cultes (catégorie 47) sont constitués aux deux tiers de clercs, ainsi que des personnels rattachés aux institutions religieuses en exécution de tâches manuelles ou de commandement (des directeurs d'écoles religieuses par exemple). C'est une catégorie exclusivement masculine mise à part la présence d'une cartomancienne.
Les prostituées (catégorie 48) sont le miroir de la précédente : elle est exclusivement féminine avec un contingent de 124 prostituées, hormis la présence d'un seul homme, un souteneur.

Nature des transgressions dans les activités de service

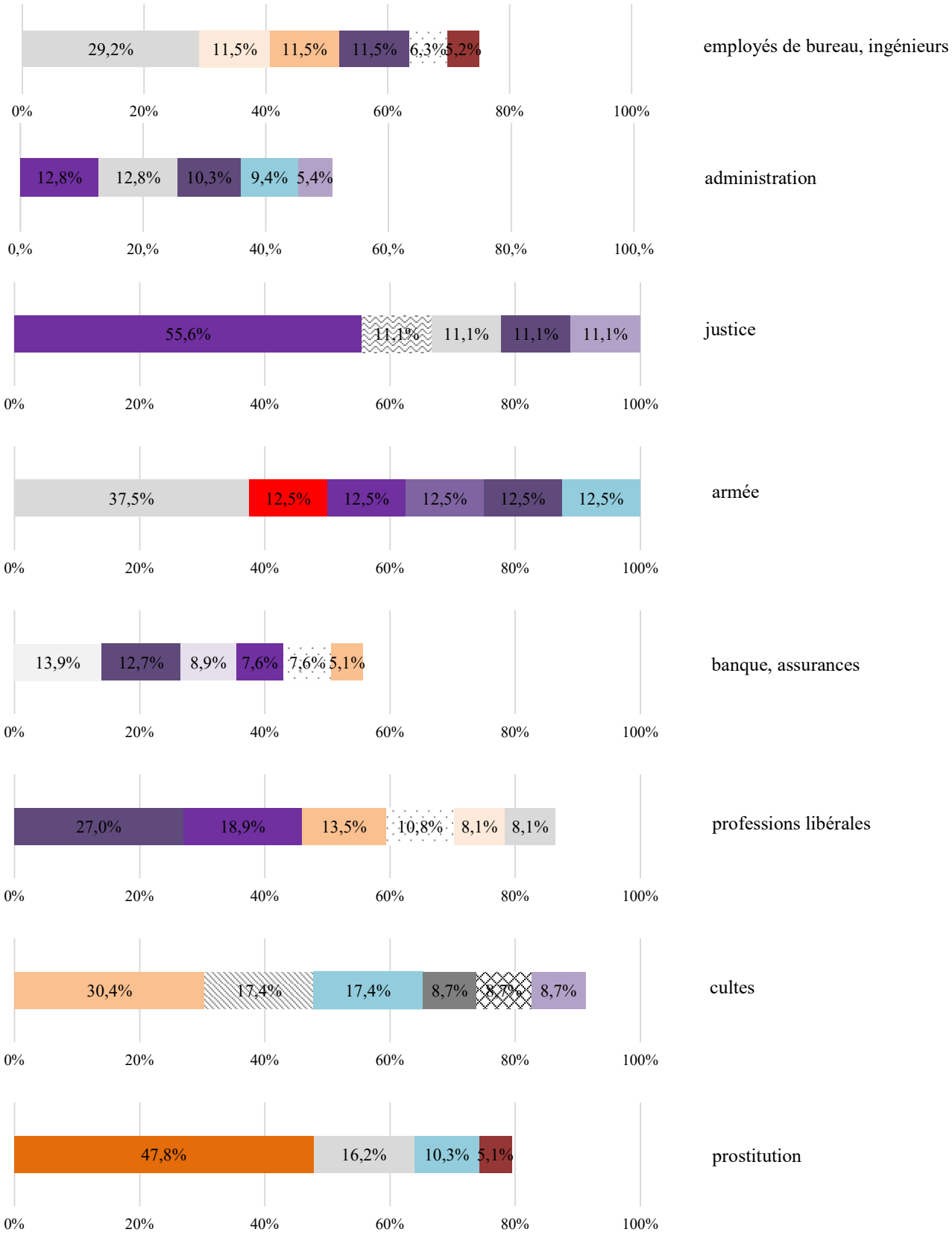

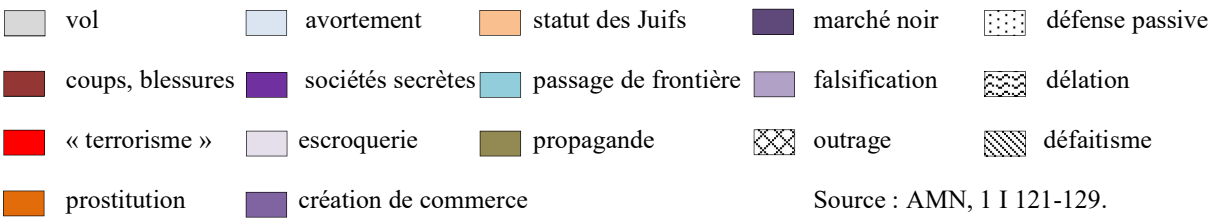


Source : AMN, 1 I 121-129.

Les barres confirment que les transgressions économiques transcendent tous les groupes sociaux des services publics et privés mais dans des proportions qui vont du simple au quintuple :

- 41% de vols et de marché noir pour les employés de bureau et les ingénieurs ; 35% à l'intérieur des professions libérales ; idem pour la banque-assurance (mais en ajoutant les abus de confiance)
- 33% de vols, marché noir, faux et usage de faux pour la justice, 28% pour l'administration
- 25% de marché noir et de création de commerce chez les militaires
- 16% de vols parmi les prostituées
- 9% de faux et usage de faux pour les cultes

On remarque trois niveaux d'intensité des délits à teneur économique : un maximum dans les professions à écritures où il y a plus d'un tiers de marché noir et de falsifications[960] ; une proportion d'un quart dans l'administration et l'armée avec un peu moins de vols mais plus de créations de commerces ; un minima dans la prostitution et les cultes du fait de la surveillance et des préceptes moraux qui apparaissent comme des garde-fous[961].

Il existe parallèlement un deuxième profil de transgressions que l'on peut qualifier de « corporatistes » et élitaires, celles qui marquent l'appartenance à des société secrètes (essentiellement la franc-maçonnerie). Elles touchent plus de 55% d'individus dans la justice ; entre 10 et 20% pour les professions libérales, l'administration et l'armée ; moins de 10% dans les banques et les assurances.

Le troisième gradient concerne l'épuration des « indésirables » et l'on observe que le nombre d'incriminés dans certains groupes traduit des résistances à l'application des statuts des Juifs. C'est très marqué à l'intérieur des cultes (plus de 30%), important parmi les professions libérales et les employés de bureau (entre 10 et 15%), moindre dans la banque-assurance (autour de 5%). Ces chiffres sont toutefois à prendre avec prudence, vue la faiblesse des effectifs.

[960] Employés de bureau, banque assurance, professions libérales et justice.
[961] Il y a respectivement 1/6e de vols chez les soumises et 1/11e de faux et usage de faux chez les clercs.

Autre caractéristique, on note la présence de transgressions politiques surtout dans l'armée et les cultes. Les militaires s'orientent plutôt vers des sabotages et du « terrorisme », c'est-à-dire de l'action directe (plus de 12%), alors que les clercs mènent davantage de la propagande « antinationale » (9%). Ces deux formes d'engagement à risque sont réalisées dans un but de remise en cause de l'ordre établi, auquel s'ajoutent l'aide aux proscrits et la participation à des filières d'exfiltration (respectivement 17% pour les cultes et 12,5% pour les militaires). Pour autant, ces déviances ne sont pas exclusives à ces deux sous-groupes car elles rallient également l'administration (9%) qui possède certaines facilités d'accès ou de création de documents officiels, et, plus curieusement, la prostitution, peut-être en raison de son caractère interlope (10%).

Enfin, dernier type de déviance, celles que l'on peut qualifier à défaut de mieux de « pathologiques » et qui sont directement liées à la nature même du métier exercé :

- en lien avec le corps pour les prostituées (la moitié des incriminations sont des affaires de mœurs)
- en relation avec le libre arbitre féminin et la place de la femme dans la société au sein des catégories très féminisées des employées (plus de 10% d'avortement)
- proche de l'opinion en ce qui concerne le clergé (offenses, mauvais esprit et outrages)

Le père Hartemann[962] illustre le dernier exemple lorsque, le 6 novembre 1942, il est arrêté pour avoir prononcé des « paroles imprudentes » lors d'un sermon à l'église Saint-Léon. Marcelle Zelli[963], elle, est interpellée le 10 février 1944 pour aide et assistance à des prisonniers de guerre évadés d'Allemagne et soupçon d'appartenance à un groupe de résistance. Enfin, Marie Gourlot[964] est une prostituée qui se fait prendre à trois reprises pour infraction à la police des mœurs et une quatrième fois pour vol, complicité, recel et trafic de marché noir[965]. Dans le premier cas, la transgression du jésuite marque un franchissement de la réserve liée à l'activité, alors que l'on peut supposer que celle de Marcelle résulte davantage d'opportunités professionnelles, notamment la possibilité de réaliser de fausses cartes d'identité. Quant à Marie, sa déviance diffère des précédentes dans le sens où la banalité des délits de racolage découle directement du statut professionnel.

[962] Pierre Hartemann, né en 1903, est un père jésuite qui réside au 31 cours Léopold (certainement au Groupe des Étudiants Catholiques). Préfecture ; ADMM, W 927/13.
[963] Marcelle Zelli est dactylographe à la Maison du Prisonnier. Née en 1924, elle est célibataire, catholique, et réside au 15 rue du général Clinchant. Préfecture ; ADMM, W 927/2 et 19.
[964] Marie Gourlot (« Renée »), née en 1911 est une soumise, célibataire, catholique, qui habite au 33 rue Saint-Julien. Préfecture ; ADMM, 1860 W 37.
[965] Le 17, 28 avril, 16 juin 1942 et le 17 avril 1944. *Ibid.*

E. Les services domestiques

Le faible taux moyen de transgression de 1,02 est un premier indice qui singularise les domesticités, mais le différentiel entre les sexes est encore plus signifiant. Non seulement les 95% de femmes tirent vers le rajeunissement – l'année moyenne de naissance est en 1899 pour les hommes, 1909 pour leurs homologues – mais cela influe aussi sensiblement sur les situations familiales, pas au niveau de la nuptialité qui reste proche des autres catégories (54%), mais du célibat qui s'avère peu élevé (inférieur à 30%). À noter qu'il y a deux fois plus de célibataires parmi les femmes que parmi les hommes (28 contre 14%) à cause du déséquilibre des genres (prisonniers de guerre, STO) et du recours plus fréquent au divorce chez les hommes (14% contre 9%). On peut en déduire que les métiers ancillaires sont surtout le fait de femmes installées socialement ou, pour celles qui l'ont été, qu'ils représentent un gagne-pain sous-qualifié que le divorce ou le veuvage ont rendu nécessaire.

Une faible qualification traverse en effet tout le groupe avec un horizon d'études limité au primaire pour 97% des individus, le reste étant illettré. L'hégémonie religieuse répond à cette unicité culturelle : tous les hommes sont catholiques et plus de 99% des femmes (à l'exception d'une protestante). Il n'y a ni juif, ni musulman, ni orthodoxe, ni athée déclaré. De même, le nombre d'étrangers est très faible avec moins de 1%. L'analyse confirme que les services domestiques constituent un cercle de transgresseurs nationaux catholiques qui n'est pas sans rappeler la situation des autres métiers de service.

Géographiquement, les domestiques habitent davantage dans les sections circonvolutionnaires aux limites de Nancy[966], avec une minorité d'un sixième localisée au centre (surtout en Vieille Ville) et un huitième dans les communes de banlieue. Quant à leurs métiers, on constate une différenciation entre les sexes. Les hommes se rassemblent autour de quatre professions (veilleur de nuit, valet de chambre, concierge et domestique) alors que les femmes épousent toute la panoplie des nomenclatures ancillaires, majoritairement sous-qualifiées (58% de femmes de ménage) ou à spécialisations peu gratifiantes (laveuses, filles de salle, repasseuses, etc.). Seule une gouvernante sort du lot de par son statut et très certainement ses responsabilités. Le corollaire de la faible reconnaissance sociale et de la rentabilité médiocre de ces professions est l'incitation à en exercer une autre en parallèle. Cinq bonnes se lancent ainsi dans la vente, l'une de légumes, les autres de leurs charmes (deux soumises et deux clandestines).

[966] Deux tiers des déviants habitent dans les 3e, 6e, 1ere et 8e sections.

Deux transgressions caractérisent la domesticité : les vols et les avortements qui représentent respectivement 58 et 12% de l'ensemble. Les autres délits sont peu significatifs sous la forme d'un peu de défense passive, de coups et blessures, et de quelques suicides pour un total d'environ 12%. La place importante des vols rend compte d'une déviance économique de survie conjuguée à des incriminations de genre (la difficile maîtrise de la sexualité par l'avortement ou la prostitution clandestine), des réflexes de violence (les coups et blessures) et une fragilité existentielle (les suicides). C'est là le lot plus ou moins caractéristique de transgressions de déclassement ainsi qu'en témoigne Marguerite Marchand[967], à la fois femme de ménage et fille de salle, qui est arrêtée à trois reprises pour vol, et tente de mettre fin à ses jours le 1er avril 1943[968].

F. Les individus sans activité

1 193 oisifs commettent 1 267 actes, soit un taux moyen de 1,06 délit par individu. Il n'y a là rien de surprenant si ce n'est l'âge plus élevé des auteurs que dans n'importe quel autre groupe socioprofessionnel : entre 36-40 ans pour les hommes, 38-42 pour les femmes. Celles-ci constituent 62% des cohortes, autrement dit, un autre bastion de féminité transgressive. C'est à travers le prisme des sexes qu'il convient d'ailleurs de distinguer les comportements familiaux. Quand deux tiers des femmes sont mariées, ils sont moins d'un tiers d'hommes à l'être ; par contre, les rapports s'inversent concernant le célibat (16% contre 66%). Idem pour le veuvage où elles sont 12% à survivre à leur conjoint contre 2%. Il y a là une inégalité de situation entre les sexes avec une surreprésentation des jeunes mâles célibataires et une forte présence de ménagères plus mures au taux de nuptialité deux fois plus élevé. À l'extrémité, la différence d'âge joue à plein pour le veuvage au bénéfice des femmes.

Le critère de l'instruction offre moins de relief, si ce n'est une faible qualification généralisée avec 84% d'individus relevant du primaire, curieusement autant dans le secondaire que dans le supérieur (5% à eux deux), et un illettrisme très répandu (11%). Concernant ce dernier chiffre, le plus fort après le monde agricole, il tient peut-être dans l'âge plus élevé de la catégorie qui fait qu'elle n'a pas bénéficié à plein des réformes scolaires républicaines. On l'observe chez les rentiers et les retraités qui ne dépassent pas une instruction élémentaire à la différence des plus jeunes qui

[967] Marguerite Marchand, née en 1911, est une divorcée catholique, mère de trois enfants, qui réside au 22 bis de la rue de la Digue. Préfecture ; ADMM, 1860 W 34.
[968] Le 9 mai, 26 juin 1942 et 17 mars 1943 ; *ibid.*

accèdent au secondaire. Quant à l'illettrisme, il frappe exclusivement les sans professions, les internés et les nomades.

La religion n'offre pas de divergence avec les autres catégories socioprofessionnelles car le catholicisme l'emporte toujours largement avec 95% d'adeptes. Néanmoins, le pourcentage d'Israélites est le plus fort (2%) et on peut y lire une conséquence de la politique d'exclusion antisémite qui a poussé un certain nombre d'entre eux à l'inactivité. Le fait que deux Juifs polonais se disent catholiques, peut-être dans l'espoir de réintégrer le champ économique et d'échapper à la persécution, semble aller dans ce sens. De même, il est possible que la déviance porte sur le refus de se déclarer étranger ou apatride au regard du nombre exceptionnellement faible de non nationaux (0,01%).

La distribution spatiale épouse celle des services domestiques avec toujours une forte présence dans la zone tampon entre banlieue et centralité. Mais si les deux tiers des individus se localisent dans les 1re, 3e, 6e et 8e sections, ils sont en revanche moins nombreux à habiter la Vieille Ville (4%) et un peu plus présents dans le cœur urbain (14%). La banlieue, elle, n'attire que 13% des oisifs.

Le groupe des inactifs est divisé en deux strates qui ont peu de points communs entre elles. D'une part, une très forte majorité (79%) de « sans professions » et de « nomades », les uns ne recouvrant pas forcément les autres ; et, d'autre part, 5% de rentiers et retraités, 15% d'élèves et étudiants et 1% de travailleurs en Allemagne ou pour une autorité étrangère (allemande ou autre[969]). Il est difficile de déterminer où placer la barrière de la fortune et de l'intégration sociale entre les sous-catégories mais on peut distinguer un petit isolat de « propriétaires » par rapport à des jeunes moins établis. Ces lignes de partage se retrouvent dans l'histogramme des transgressions cumulées de chaque panel :

[969] Par exemple, le chancelier du consulat suisse Émile Collet est interpellé à une date inconnue en tant que membre de la loge franc-maçonne « Humanité meilleure ». Préfecture ; ADMM, WM 340.

Distribution des transgressions des individus sans activité[970]

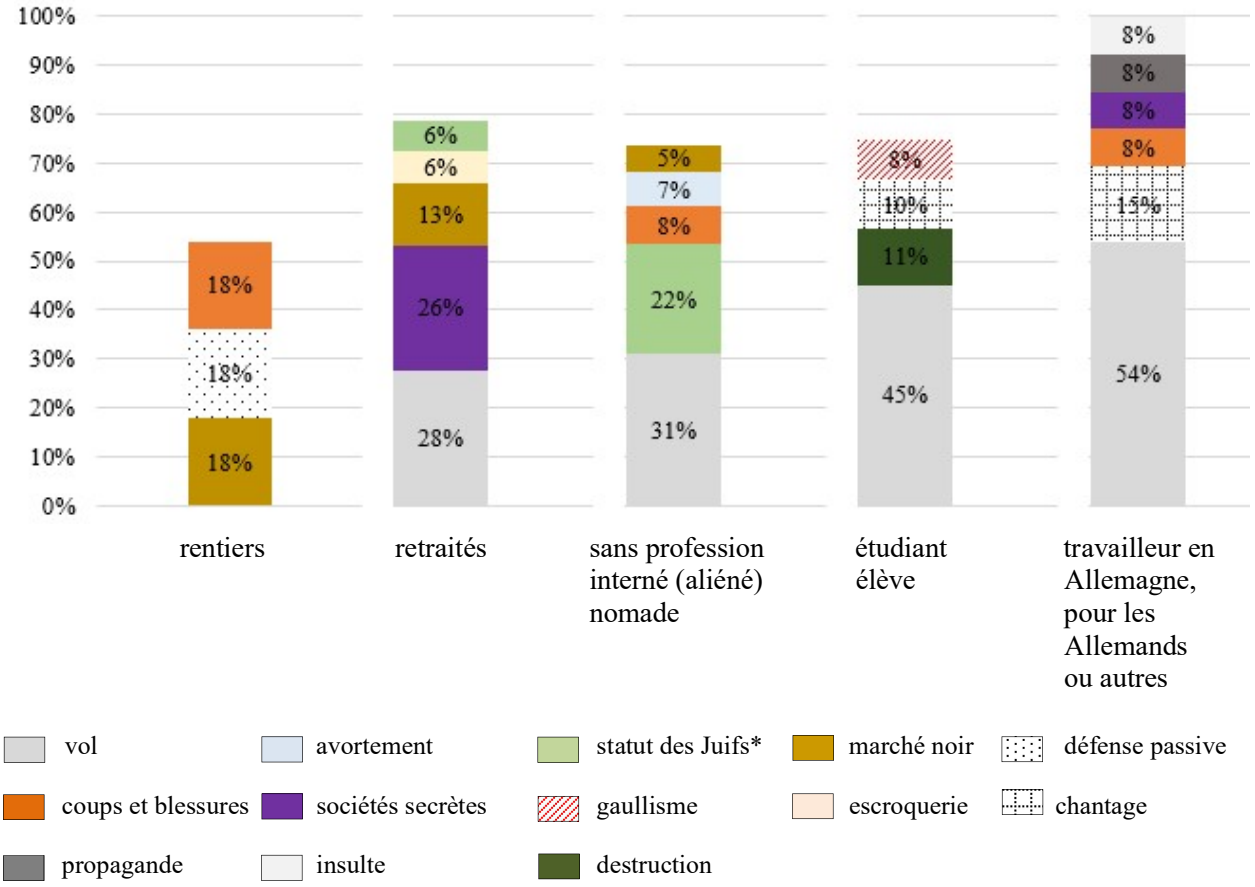


Les transgressions économiques peu élaborées dominent très largement avec, pour tous, des vols plus nombreux que le marché noir, à l'exception notoire des propriétaires-rentiers. Ceux-ci se distinguent nettement avec trois déviances à égalité mais sans liens apparents entre elles : les échanges illicites, les coups et blessures et les infractions à la défense passive. En outre, rien ne permet d'étayer que leur implication dans le marché noir est en relation avec une aisance plus grande.

L'engagement politique ne traverse pas toutes les barres mais une corrélation semble établie entre les âges jeunes et les individus en Allemagne ou au contact des Allemands. Pour les premiers, ce sont surtout des transgressions d'opposition (menées gaullistes) ou de provocation (destructions volontaires, chantages, menaces) ; pour les autres, des menées antinationales sous la forme de propagande.

[970] Le total de certaines colonnes n'atteint pas 100% parce que nous n'avons pris en considération que les délits concernant plus d'un individu. AMN, 1 I 121-129.

Les infractions au statut des Juifs sont marquées parmi les retraités (6%) et plus encore chez les sans professions pour lesquels on peut se demander s'il ne s'agit pas de la conséquence d'un déclassement déjà subi. Peut-être même que leurs transgressions abortives (7%) sont en relation avec la volonté de ne pas accroître davantage la précarité de leur situation par des naissances non désirées. Il existe, d'ailleurs, dans le groupe des inactifs, un panel important de 52 personnes, toutes des femmes à l'exception d'un homme, impliqué dans des avortements[971].

Pour conclure, l'exemple de Victor Goulin[972] résume à l'excès les déviances de la catégorie oisive. Il se dit propriétaire, sans profession, mais a exercé les fonctions d'expert liquidateur. Il est arrêté une première fois le 25 août 1941 pour vol, escroquerie, outrages et dénonciation calomnieuse, puis en mars, mai 1942, et encore en juin 44, toujours pour escroquerie, mais également usurpation de fonctions et outrage au préfet. Le 21 décembre 1943 il verse dans le marché noir, de nouveau en mars de l'année suivante et écope, en tout, de 17 mois cumulés d'emprisonnement. Son cas révèle tout autant la complexité des classements – un inactif qui ne l'est pas complètement – que l'évolution de déviances qui glissent de délits pénalement bien identifiés, comme le vol, à des formes d'incrimination plus délicates symbolisées par le marché noir.

## II. Essai de synthèse

### A. Des catégories plus criminogènes que d'autres ?

Existe-t-il des groupes sociaux plus transgressifs que d'autres ? Cette problématique n'a cessé de traverser les sociétés à toute époque. Cependant, elle prend une acuité particulière durant les années noires, à la fois parce qu'elle met en jeu les relations des catégories sociales entre elles, mais aussi parce qu'elle interroge leur capacité d'acceptation avant de basculer dans l'illégalité. Déterminer quel groupe possède le seuil de tolérance le plus faible est rendu délicat par la présence de différents écueils. Il faut, en premier lieu, prendre en considération les limites de la taxinomie et le caractère perméable des regroupements, surtout dans un contexte qui fait voler en éclat les repères identitaires et les sentiments d'appartenance ; qui plus est, en des temps où la survie passe par des

[971] Parmi elles, quatre « faiseuses d'anges » : Marie Vilm, condamnée à 4 ans de prison et transférée à Rennes ; Alice Métillard, un mois de prison pour complicité ; Nathalie Gaudard, un mois de prison pour complicité, et Maria Brunella, 13 mois de prison et transfert à Rennes. Elles sont toutes âgées de plus de 50 ans. Préfecture ; ADMM, 1860 W 17 ; 19 ; 37.

[972] Victor Goulin, né en 1893, est un catholique, marié, père de deux enfants, qui habite au 15 bis (ou 25 bis) rue Sigisbert Adam. Préfecture ; ADMM, 1860 W 13 ; 16 ; 35 ; 38.

recompositions permanentes et des identités mouvantes qui se traduisent, au niveau des sources, par des fluctuations dans les façons de se dire.

À supposer que les classements théoriques tiennent, reste ensuite à confronter chaque panel de transgresseurs à son poids relatif dans la société urbaine. Ce qui ne va pas sans problème, tant au niveau des chiffres officiels qui sont le plus souvent incohérents entre eux, que celui de la matrice sociale elle-même qui se transforme très rapidement. Difficile, en effet, de comparer la population amputée par l'exode de l'été 40 avec celle transfigurée par les exclusions et les persécutions quatre ans plus tard. Bref, tout l'enjeu se résume à analyser des données fragiles en utilisant des paramètres instables. On ne s'étonnera pas que les résultats soient à prendre avec précaution, car fortement spéculatifs.

Le graphique de la distribution des transgressions par catégories socioprofessionnelles sert de pierre d'assise. C'est un histogramme à double entrée construit à partir de l'importance numérique des déviances ainsi que leurs caractéristiques à l'intérieur des différentes professions :

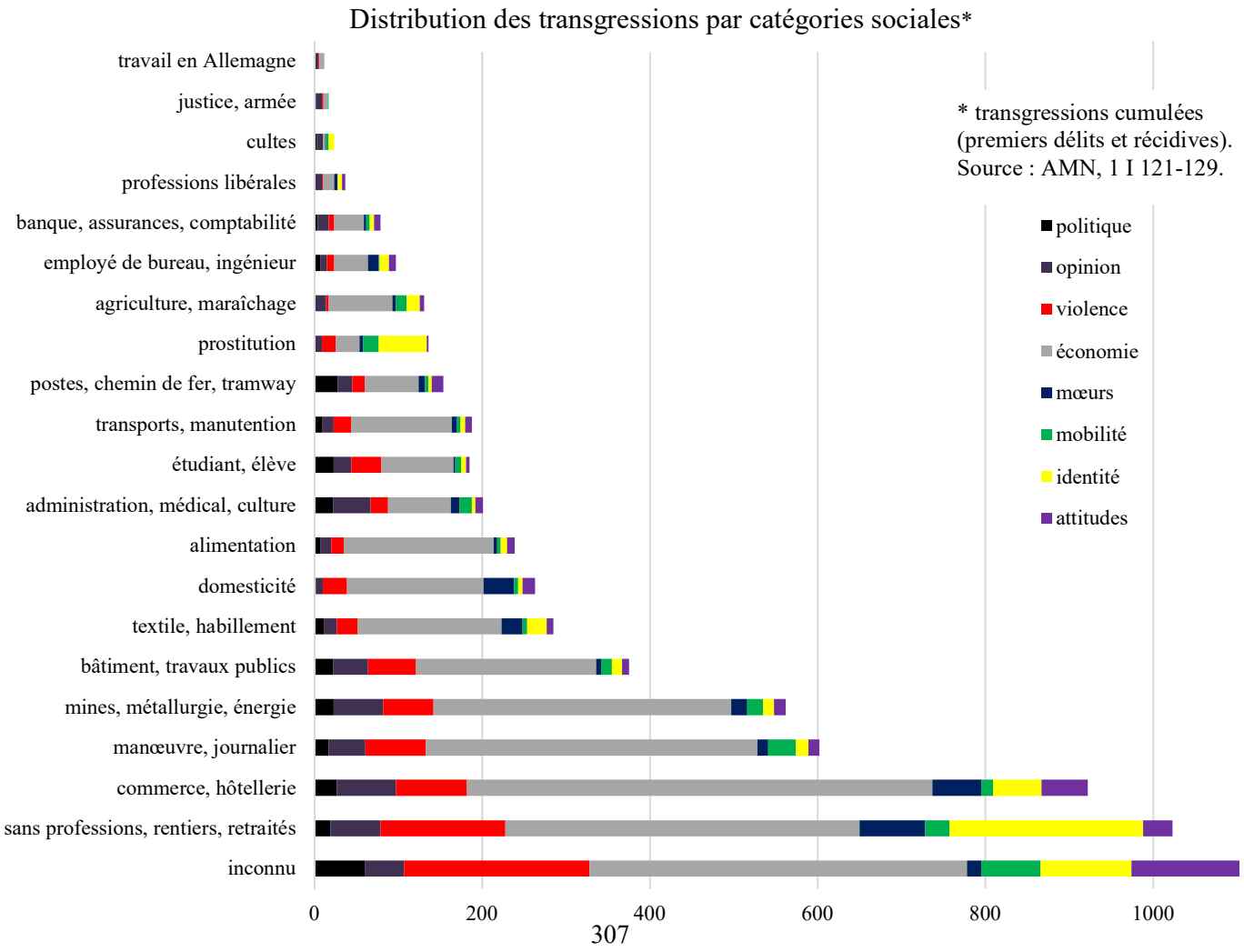

L'échelonnement pyramidal des barres frappe à la première lecture du graphique, notamment les trois premières (commerce, inactifs et inconnus) qui ont plus de 300 transgressions d'écart avec les suivantes. Pour autant, sont-elles plus déviantes ou s'agit-il d'un simple effet de pondération ? Pour le déterminer, il convient de prendre appui sur la structuration sociale fournie par les enquêtes statistiques, sachant qu'elles sont partielles, qu'elles émanent de sources différentes (Mairie ou Préfecture) et que les autorités elles-mêmes ignorent avec précision les chiffres de la population urbaine.

Le premier document est produit par la municipalité le 1er septembre 1940 et ne brille pas par sa précision[973] :

| | | |
|---|---|---|
| ménages agricoles | 191 | <1% |
| ménages ouvriers | 28 879 | 66% |
| ménages artisans-rentiers | 14 387 | 33% |
| total des ménages | 43 457 | 100% |

Le deuxième rapporte la distribution par la mairie de plus de 84 000 cartes de rationnement en février 1941[974] :

| | | |
|---|---|---|
| catégorie E (< 3 ans) | 3 861 | 5% |
| catégorie J1 (3-6 ans) | 3 372 | 4% |
| catégorie J2 (6-12 ans) | 7 163 | 8% |
| catégorie A (12-70 ans) | 48 773 | 58% |
| catégorie T (travailleurs) | 16 354 | 19% |
| catégorie C (cultivateurs) | 383 | <1% |
| catégorie V (>70 ans) | 4 660 | 5% |
| total | 84 566 | 100% |

Quant au troisième, c'est une tentative de la Préfecture en mai 1942 d'opérer une classification sociale, mais des plus sommaires[975] :

[973] Relations avec la *Feldkommandantur* ; AMN, 4 H 699.
[974] *Ibid*.
[975] Statistiques de la population 1941-1945 ; AMN, 4 H 589,

| | | |
|---|---|---|
| agriculteurs | 25 | <1% |
| ouvriers | 9 800 | 11% |
| commerçants | 2 350 | 3% |
| fonctionnaires | 724 | 1% |
| anciens combattants | 7 046 | 8% |
| inactifs | 69 643 | 78% |
| total | 89 588 | 100% |

La photographie de la société nancéienne diffère considérablement aux trois dates. On passe d'une cité aux deux-tiers industrielle en 1940, à des frontières poreuses entre activité et inactivité quelques mois plus tard, jusqu'à une ville d'oisifs en 1942. Malgré tout, la confrontation avec le graphique suggère l'existence d'une surreprésentation des transgressions parmi :

• les activités agricoles – Leur poids dans le total des déviances est de 2% alors que les trois statistiques concordent pour estimer leur nombre à un maximum de 1% de la population. Ce rapport de l'ordre du double apparait d'autant plus important que les chiffres sur lesquels ils se fondent apparaissent crédibles.

• les ouvriers – Ils représentent environ 36% des transgressions mais seulement 19% des cartes T qui ont été distribuées. L'écart semble similaire à celui du monde agricole mais il faut certainement le minimiser du fait que certains d'entre eux, non reconnus comme « travailleurs de force », se retrouvent dans la catégorie A. L'importance de ce glissement d'une catégorie à l'autre est néanmoins impossible à déterminer[976].

• les commerçants – Selon l'enquête de mai 1942, ils sont 3% de la population urbaine mais totalisent 14% des délits. Ce ratio d'un à cinq semble le plus fort, même si, là encore, les autorités officielles classent *a minima* les métiers d'échange.

Si on lit maintenant l'histogramme par son sommet, et en omettant la barre des « travailleurs en Allemagne » pour lesquels on manque de précision, on observe que trois catégories sont faiblement représentées : le groupe justice-armée, les cultes, et les professions libérales, qui pèsent à elles toutes 1% de l'ensemble. Le problème est que l'on ne les retrouve pas sous ces désignations dans

[976] « Pour l'administration, tout Français est un cobaye sur lequel on tente les expériences les plus diverses, les plus curieuses, les plus sataniques. La façon de légiférer de nos bureaux appartient à cette dernière », « Bulletin quotidien d'études et d'informations économiques du 10 avril 1942 », cité par Dominique Veillon, *Vivre et survivre en France 1939-1947… op. cit.*, p.115.

les statistiques officielles car elles sont noyées, en 1940, dans le tiers des ménages d'artisans-rentiers, en 1941, dans les presque deux tiers de cartes A et V, et, en 1942, parmi les fonctionnaires, les commerçants, peut-être les anciens combattants et les inactifs. Quoiqu'il en soit, on peut dire sans trop de risque que leur poids de transgression est très en-deçà de leur pondération sociale.

Finalement, et avec toutes les précautions nécessaires, il semble exister une césure entre les catégories populaires et les « bourgeoisies » en ce qui concerne leur rapport à la transgression. Si l'on prend appui sur l'activité, l'illégalité se développe surtout dans les groupes qui mobilisent le maximum de leur force de travail pour survivre ou qui en sont privés. À cela se juxtapose une lecture politique qui fait que la déviance s'épanouit en-dehors du cénacle en charge de la combattre (justice, armée, culte) mais à l'intérieur des catégories soupçonnées d'y verser par nature, au premier rang desquelles on trouve le prolétariat urbain

### B. Les profils de déviance

L'inventaire des différents métiers a permis de mettre en lumière les caractéristiques de leurs transgressions. Il s'agit maintenant de confronter les groupes entre eux pour discerner s'il existe ou non des profils types en prenant appui sur la ventilation de leurs délits (*cf. annexe 13*). Pour donner du sens aux tableurs, on a défini quatre critères de classement qui sont respectivement :

- au moins la moitié de transgressions économiques (en vert)
- 24% ou plus de délits politiques et d'opinion (en rouge)
- 24% ou plus de déviances identitaires (en bleu)
- les professions qui ne répondent à aucun de ces critères (en gris)

Ensuite, on a fait correspondre aux items précédents trois profils transgressifs dominants : la perpétuation (c'est-à-dire la recherche d'une continuité d'existence), la non-acceptation (le refus de l'ordre existant) et l'être (la contestation de la remise en cause de son identité). Ceux qui ne rentrent pas dans cette typologie sont désignés par l'absence de « personnalité » saillante. Tous ont finalement été représentés sous la forme de secteurs superposés avec, à l'intersection des trois, les catégories sans relief :

Les groupes professionnels selon leur profil de transgression[977]

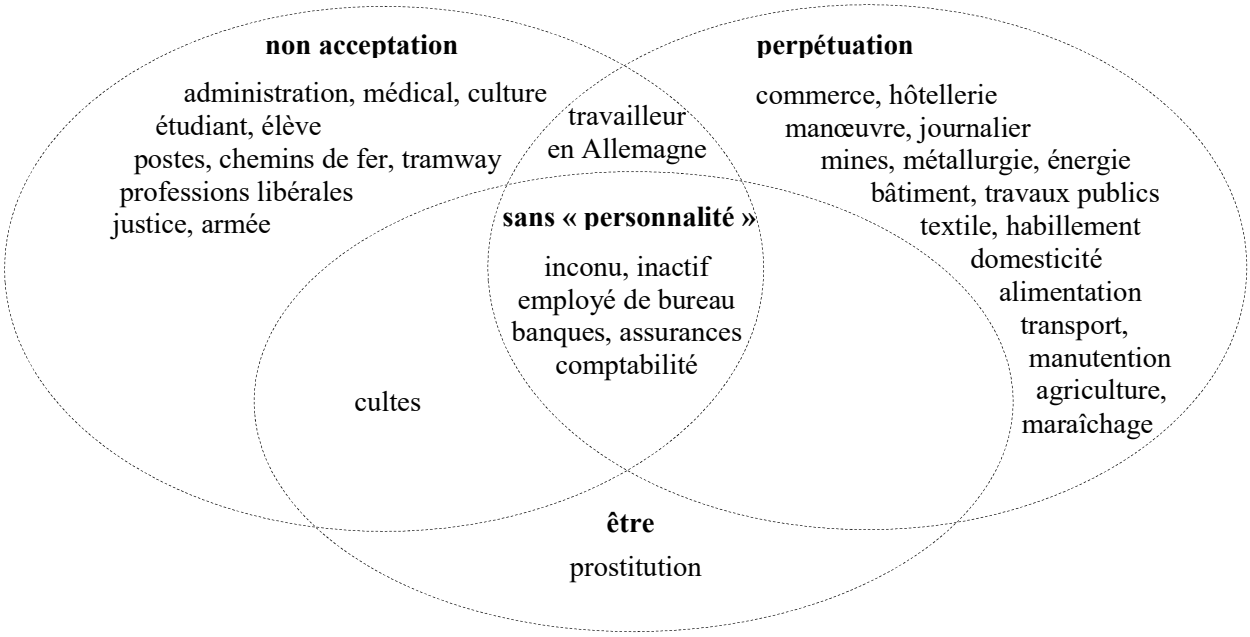


Un résultat ne surprend pas, celui de la prostitution. C'est le seul groupe pour lequel les délits d'identité sont les plus importants et représentent le double de ceux liés à l'économie. L'Occupation ne fait là que renforcer une profession à la frontière de l'illicite. Les catégories de la non acceptation n'ont pas le même profil et s'identifient davantage aux élites ; celles, traditionnelles, qui cumulent des fonctions de direction dans la cité, un pouvoir financier et une reconnaissance sociale (justice, armée, administration, médical, culture, professions libérales). En un mot, les notabilités. Que ces groupes penchent vers le refus, alors qu'ils auraient a priori le plus à perdre, conforte l'idée d'une déstructuration généralisée du jeu social. Deux autres ensembles s'y adjoignent, les élèves-étudiants et les métiers des postes, chemins de fer et tramways. Pour les premiers, la contestation peut résulter de l'accès refusé aux responsabilités auxquelles ils pourraient légitimement aspirer dans le contexte d'une société libérale. Quant aux autres, ce sont des catégories qui accèdent à un nouveau pouvoir obtenu par leur capacité à s'affranchir des contraintes de l'espace-temps et à transmettre les informations.

La perpétuation intéresse plutôt les catégories du travail productif et de l'échange : le monde ouvrier, l'artisanat, la boutique et le négoce. Elles vont du prolétariat aux classes moyennes et représentent les assises économiques de la ville. Ce sont elles qui constituent les plus forts

[977] AMN, 1 I 121-129.

contingents et l'on peut se demander, d'ailleurs, si l'orientation économique de leur désobéissance ne découle pas du fait qu'elles se trouvent au cœur des différentes formes de production.

Les groupes à personnalité « neutre » rassemblent dans un même cercle les cols blancs, les inactifs et les retraités. Ces individus ont un pied dans l'économie et un en-dehors ; les employés de services parce qu'ils détiennent des compétences techniques sans relation directe aux biens, ni pouvoir de décision ; les inactifs par une relation distendue ou non reconnue avec le travail. On pense au monnayage par les retraités de leur capital professionnel acquis durant leur activité ou aux petits boulots et services assumés par les ménagères. Les cultes font figure de cas particulier, à la croisée du refus et de l'identité, justement parce que c'est leur forte identité qui est de nature à contester. Reste les travailleurs en Allemagne, à cheval entre la perpétuation assise sur l'espoir (volontaire ou forcé) d'un bénéfice économique et une contestation qui en représente souvent la contrepartie.

La répartition des catégories socioprofessionnelles à l'intérieur du graphique montre un phénomène de redistribution des cartes. Ce sont en effet les groupes les mieux installés qui penchent vers la non acceptation, ceux que l'on aurait classé durant l'entre-deux-guerres dans le conservatisme. Inversement, on retrouve dans la permanence les groupes issus plus traditionnellement de la revendication. Ils correspondent chacun à deux temporalités différentes, l'une à court terme qui transgresse pour durer ; l'autre, à plus longue vue, qui dévie pour retrouver prise sur les événements.

# Chapitre 2
# L'état transgressif

## I. Entrer en transgression

### A. Les facteurs de déviance

Les causes du franchissement des normes paraissent inaccessibles à l'historien parce qu'elles sont enfouies dans l'individualité du transgresseur et qu'elles relèvent, à ce titre, davantage des sciences psychosociales. Pour conjurer cette impuissance à pénétrer les esprits, on peut privilégier une approche externe, c'est-à-dire repérer les éléments d'ancrage social qui lâchent et font passer de l'autre côté. Quatre facteurs d'intégration ou d'éloignement ont été définis et codifiés de façon binaire :

- la situation familiale : d'un côté, les individus insérés dans des liens de parenté élémentaire (mariage, concubinage, présence d'enfants ou de collatéraux) ; de l'autre, les transgresseurs se disant seuls
- les études : le curseur est placé au niveau élémentaire ; les illettrés et les individus non renseignés sont considérés « sans »
- la religion : revendiquer l'appartenance à une croyance est un facteur d'inclusion à la différence de ceux qui n'en déclarent pas et des athées
- le métier : les actifs de quelque profession que ce soit sont séparés des inactifs (sans profession, retraités, étudiants)

Ce traitement est appliqué à 6 526 individus parmi lesquels 3 392 ont été retenus (65% d'hommes, 35% de femmes). Les données sont ensuite traduites par un « losange de socialisation » qui met en lumière le degré d'insertion du transgresseur dans la collectivité (*cf. page suivante*). Le document se lit de façon longitudinale avec, à droite, les déviants qui jouissent d'un maximum d'attaches sociales ; le centre qui correspond à un point d'équilibre où il y a autant de critères défaillants qu'il ne subsiste de liens ; et, à gauche, les individus les plus désocialisés. Attention, les intéressés sont saisis à un moment T de l'Occupation ; il ne s'agit pas d'un tableau d'évolution de la droite vers la gauche où l'on glisserait de la stabilité sociale vers l'insécurité déviante.

Le losange de socialisation

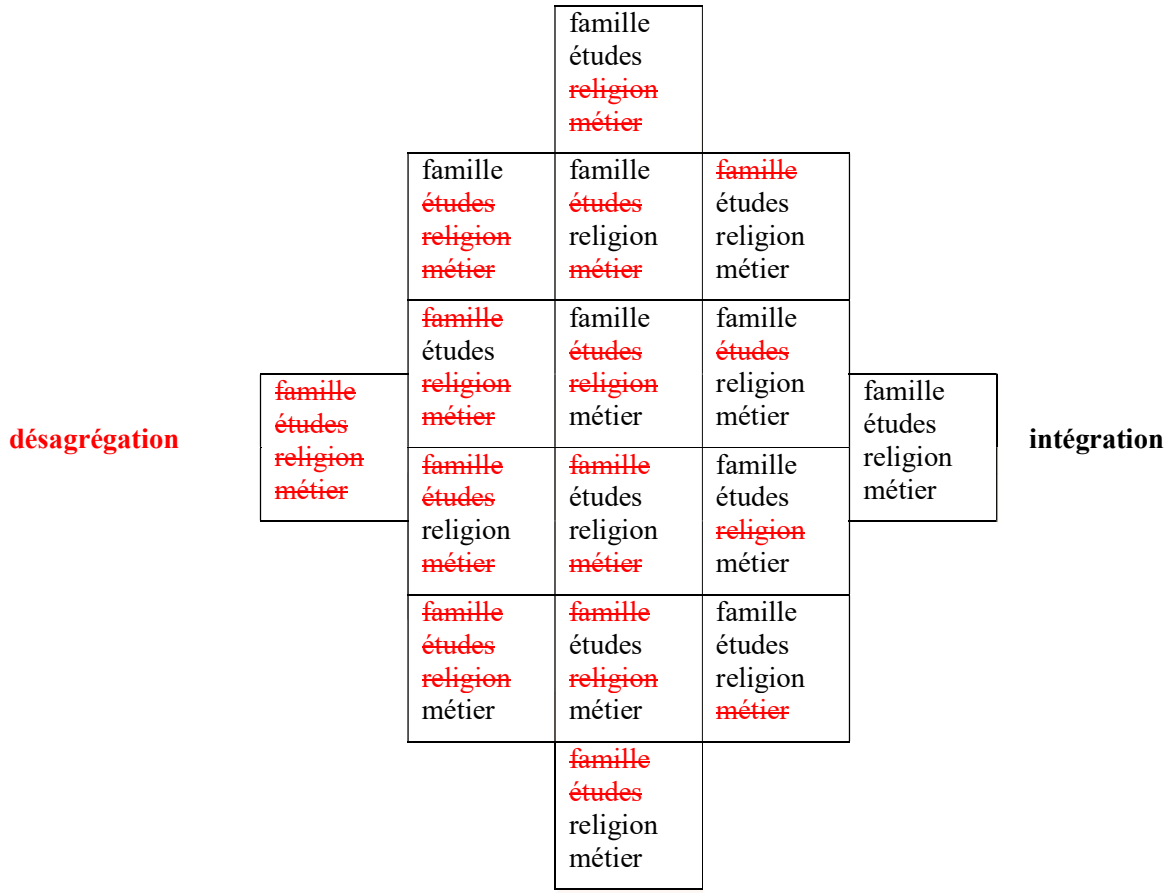


Distribution des récidivistes selon leur situation sociale

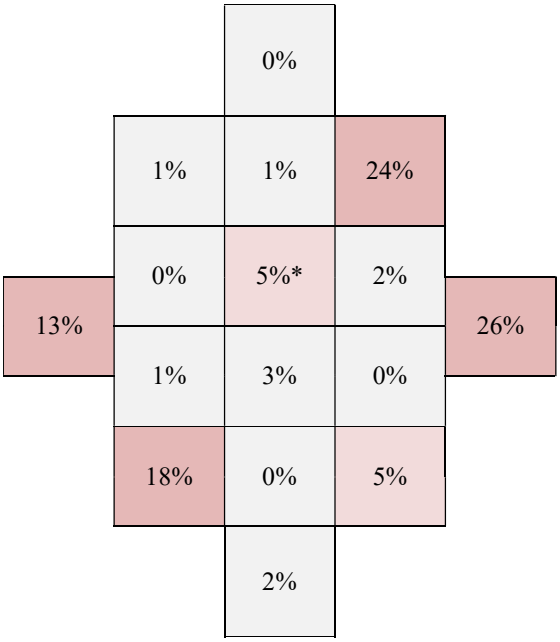


> 10%

5 à 10%

< 5%

* 5% : sur 100 transgresseurs, il y en a 5 qui ont des liens familiaux et un métier, mais pas d'instruction, ni de religion.

Sources : AMN, 1 I 121-129.

Le graphique (en réalité un tableur déguisé) montre cinq seuils d'ancrage, un par colonne. À droite, on pose la situation d'intégration optimale – un individu rattaché à une famille, en activité professionnelle, possédant un minimum d'instruction et une identité religieuse – et, en lisant vers la gauche, toutes les positions de déprise avec la disparition d'un, de deux, trois ou de l'ensemble des liens sociaux. La première observation montre des chiffres répartis de façon équilibrée à l'intérieur du document avec des regroupements qui mettent en avant trois faciès de transgresseurs :

- les « intégrés » – Il s'agit d'environ un quart d'individus qui ne connaissent aucune forme de rupture. Ils sont même plus de la moitié si on leur adjoint ceux qui n'ont perdu qu'un seul lien
- les « détachés » – Ils sont un tiers sans aucune attache ou n'en ayant préservé qu'une
- les « tangents » – Un dixième des transgresseurs sont en équilibre médian

On remarque ensuite que la polarisation s'effectue surtout aux extrémités dans un rapport de deux. Un quart environ des individus transgressent en dépit de leur intégration contre pratiquement un huitième qui le font en position de déstabilisés sociaux. Mieux, 57% des déviants ont conservé tous leurs appuis ou n'en ont perdu qu'un. On conserve, d'ailleurs, à peu près le même ratio de deux en les comparant aux déclassés, c'est-à-dire les 33% d'individus qui, dans le meilleur des cas, peuvent prendre appui sur un seul lien.

Si l'on regarde maintenant dans le détail les facteurs qui agissent, il apparait que la différence entre l'intégration complète et une première altération passe par la rupture familiale. Ils sont à peine moins nombreux à ne plus bénéficier de relations de parenté qu'il y a d' « intégrés » complets. Viennent ensuite, comme facteurs de distanciation, le métier (cinq fois moins important que la famille), puis, à la marge, les études, pas la religion.

Au cœur du losange, aucun élément n'est déterminant pour les « tangents » car tous les binômes à cheval sur la rupture et l'intégration ne dépassent pas les 5%. À peine le profil « absence de famille et de métier / bénéfice d'une instruction et d'une religion » est-il un peu plus saillant. Par contre, ce qui se passe dans les situations de marginalisation amplifiée est plus intéressant. Un pourcentage important de délinquants (presque un cinquième) conserve une profession après avoir perdu tous les autres critères qui n'ont ici aucune influence.

Au final, ces analyses montrent que la transgression ne s'exprime pas dans un contexte de désocialisation. Bien au contraire, les déviants sont avant tout des acteurs de la société dans une proportion double au nombre de marginaux. Lorsqu'apparaissent des signes de fragilité, ce sont les

relations familiales qui sont les premières à lâcher. Ce qui nous fait dire *a contrario* que la famille apparait comme un bouclier conformiste. Inversement, le dernier facteur à résister est le métier. Avant qu'il ne se retrouve en situation de déliquescence sociale, le transgresseur conserve l'exercice d'une profession comme ultime garde-fou, loin devant la religion et l'instruction ; la famille, elle, ayant déjà cédé. On le voit, le rôle du métier et des proches est primordial comparé aux études et à la croyance. C'est au niveau de ces relations humaines de proximité que les déterminants de la transgression sont à chercher, plutôt que dans les acquis de l'instruction ou de l'appartenance religieuse. Famille et métier sont bien les principaux garants contre l'anomie.

Dans un deuxième temps, nous avons essayé de comprendre si les facteurs de la transgression s'expriment de la même façon pour les hommes et les femmes, s'il existe des déterminants de genre. Le second graphique est construit comme le précédent à la seule différence que l'on y a introduit une distribution par sexes.

Distribution des récidivistes par sexe et selon leur situation sociale

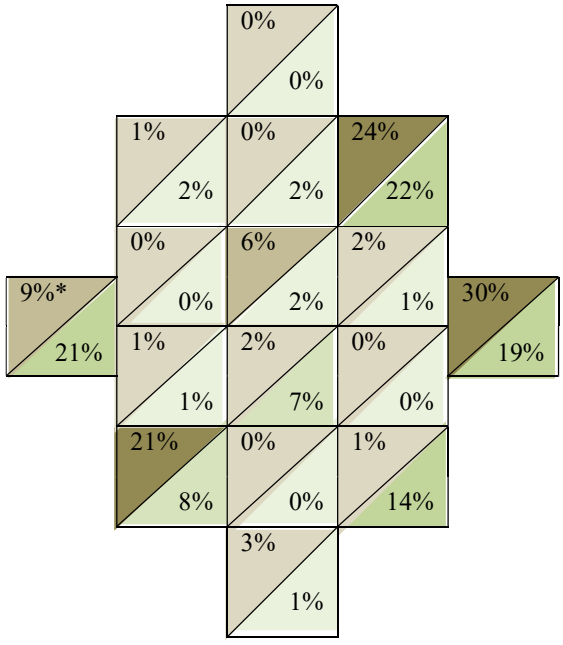


* 9% : sur 100 transgresseurs hommes, il y en a 9 qui n'ont pas de religion, pas d'instruction, pas de métier et vivent seuls.

C'est au niveau des extrémités que l'on constate une inversion entre les hommes et les femmes, ce qui tend à prouver une inégalité sexuée de la transgression. Il y a en effet presque autant de femmes intégrées que l'on en trouve en situation d'isolement social (19 contre 21%), par contre, les hommes s'avèrent 3,5 fois moins fragiles que leurs homologues féminines (30 contre 9%). Le détachement est plus marqué pour les femmes à partir du premier lien pour lequel, en plus d'une rupture familiale, que connaissent aussi les hommes, s'ajoute le délitement professionnel. Par conséquent, le métier ne joue pas en faveur du sexe féminin une fonction d'ancrage. Cela démontre un rapport différencié au travail puisque son absence accompagne 14 fois plus la délinquante que le déviant. À ce point, on peut légitimement se demander si cette fragilité professionnelle n'est pas l'une des causes principales de la transgression féminine.

Au niveau intermédiaire d'équilibre entre les facteurs d'intégration et d'isolement, on remarque que le phénomène précédent se prolonge. Encore 7% de femmes déclarent un niveau d'instruction et une religion tout en ayant perdu métier et famille ; à l'inverse des hommes où l'on trouve 6% de chefs de ménage « sans foi, ni savoir », certes, mais qui ont conservé leur travail. Avant le déclassement généralisé, nous avons vu que le métier remplissait un rôle de protection. Or, le document montre bien qu'il s'agit là d'un privilège masculin avec cette étonnante symétrie qui fait qu'il y a autant de femmes qui ne possèdent rien qu'il y a d'hommes qui ont conservé un métier, et quasiment le même nombre de déviantes encore travailleuses que de transgresseurs totalement détachés (8 et 9%).

La transgression a donc un sexe : les hommes expriment leur déviance dans un environnement social qui « tient » davantage que celui des femmes. Pour elles, transgresser signifie le plus souvent se trouver en position de déclassement au point qu'il est permis de s'interroger si la désobéissance en est la manifestation ou le symptôme. Dans tous les cas, les facteurs sociaux se révèlent inégaux : au premier plan, les liens du sang et de la sueur l'emportent sur les opinions de savoir ou de croyance pour lesquels le maintien ou la disparition jouent à la marge. Le fait que le métier et la famille soient aussi importants confirme l'image d'une société où la subsistance matérielle et le réconfort moral déterminent grandement la survie. Leur délitement ouvre la brèche de la transgression, plus rapidement et plus fortement pour les femmes.

B. Le déterminant de l'âge

Quelles sont les relations nouées entre la déviance et l'âge ? Existe-t-il des paliers où il serait plus facile de franchir les limites ; d'autres, au contraire, où l'on se soumettrait plus volontiers à la norme ? En est-il de même entre les sexes ?

Un échantillon de 3 383 individus sert de support à l'analyse, marqué par une forte inégalité entre 71% d'hommes et 29% de femmes. L'âge moyen du transgresseur est de 35,1 ans mais légèrement plus élevé pour les déviantes (36,3 contre 34,6 ans). Le spectre est également plus large du côté masculin, aucune délinquante n'atteignant l'âge canonique de 90 ans.

Distribution des transgresseurs par sexes et classes d'âges quinquennales

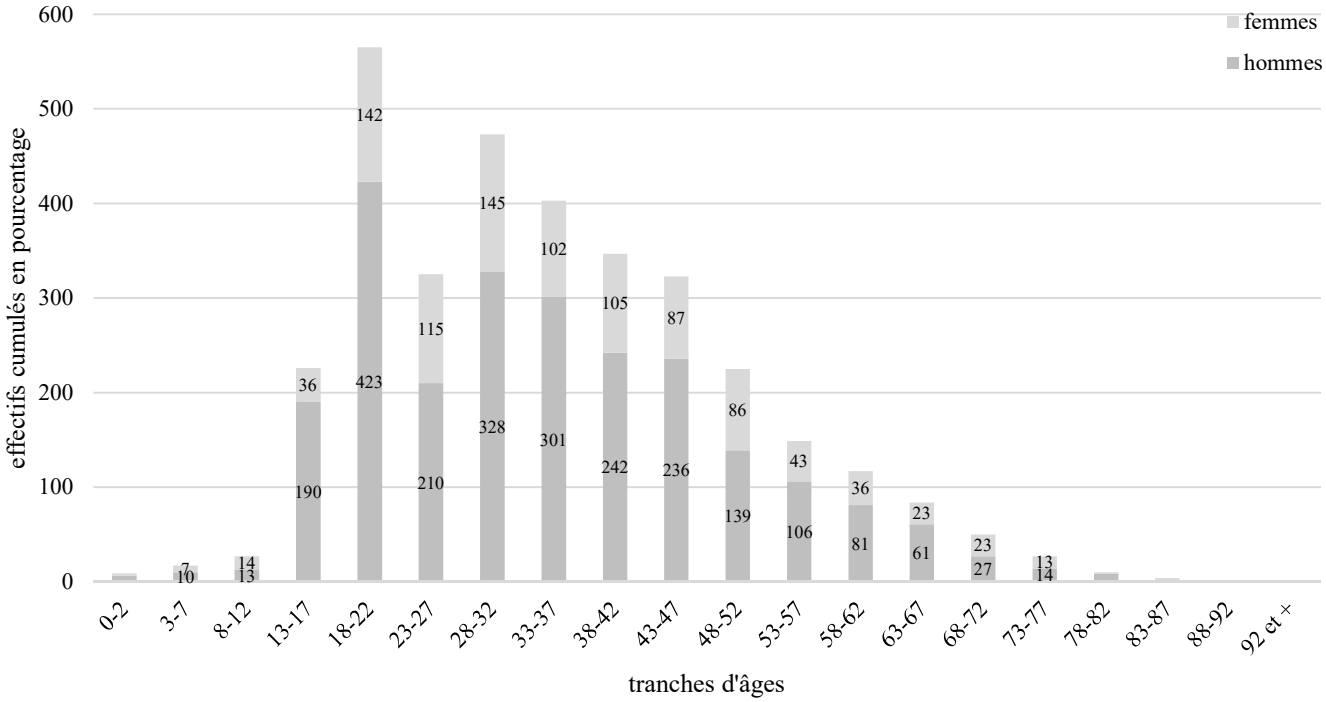


L'histogramme en barres cumulées regroupe les transgresseurs en 19 classes d'âges quinquennales. À première vue, la distribution s'apparente à un type croissance-décroissance même si l'affaissement de la 6e barre (24-29 ans) perturbe quelque peu le changement de rythme[978]. Il en va de même chez les femmes de 70-74 ans, cette fois dans le sens d'une légère augmentation, mais le nombre réduit de la cohorte (18) n'interfère pas l'analyse. De fait, le comportement des deux sexes est globalement similaire.

[978] Il ne s'agit pas d'un effet statistique lié au déficit d'hommes retenus prisonniers en Allemagne puisque l'on observe la même chose chez les femmes. Ce fléchissement marque les « classes creuses » de la Première Guerre mondiale.

On remarque ensuite, qu'au niveau des deux pentes, il n'existe pas de symétrie qui pourrait rappeler une courbe gaussienne[979]. Cela se vérifie par la rupture de croissance très nette entre les 3e et 4e barres, à la différence du versant opposé où la diminution est régulière. On peut en déduire que la transgression ne correspond pas à une lente maturation suivie d'une éclosion préfigurant une décrue toute aussi « douce », mais plutôt à un phénomène erratique marqué par des seuils de déviance. Dans le détail, seul un groupe de barres contiguës dépasse les 10%, non pas des hommes ou des femmes, mais de la moyenne des deux cumulés. Il s'agit exclusivement du bloc des 15-39 ans que l'on peut qualifier de la « plénitude transgressive ». C'est à l'intérieur de ce créneau de vie que la déviance s'exprime le plus.

Toutefois, en ne considérant que les barres de chaque sexe qui dépassent les 10%, il apparait que cette période délinquante est plus étirée chez les hommes (de 15 à 44 ans) que chez les femmes (20 à 39 ans). La gent masculine entre dans l'illégalité de façon précoce, à la frontière entre adolescence et âge adulte, pour en sortir assez nettement au mitan de la quarantaine. À partir de là, on mesure une diminution marquée de presque 3% entre 45 et 49 ans, puis encore de 2,4% de 50 à 54 ans.
Le schéma diffère quelque peu pour les femmes. La répartition de leurs âges est plus ramassée avec seulement quatre barres à plus de 10%, mais des taux légèrement supérieurs à ceux des hommes entre 25 et 39 ans. Ici, les maxima de transgression sont plus tardifs, surtout à partir de 20 ans, et c'est dès l'approche de la quarantaine qu'ils commencent à régresser. Par contre, leur rythme de décroissance est moins soutenu que celui des hommes, au point qu'au-delà de 60 ans, il y a, en proportion, plus de délinquance féminine[980].

Au final, 74% des transgresseurs hommes ont entre 15 et 44 ans contre seulement 51% des femmes âgées de 20 à 40 ans. En d'autres termes, on peut dire que c'est au cours des 30 années de leur maturité que trois-quarts des hommes commettent leurs délits alors que la même proportion de déviantes le fait avant 20 ou après 40 ans. L'analyse des écarts-types de chacun des deux sexes permet d'affiner l'analyse encore plus précisément :

[979] Également qualifiée de type « loi normale ».
[980] En proportion des effectifs respectifs de chaque sexe, ce qui ne signifie pas que les transgresseurs femmes sont plus nombreuses.

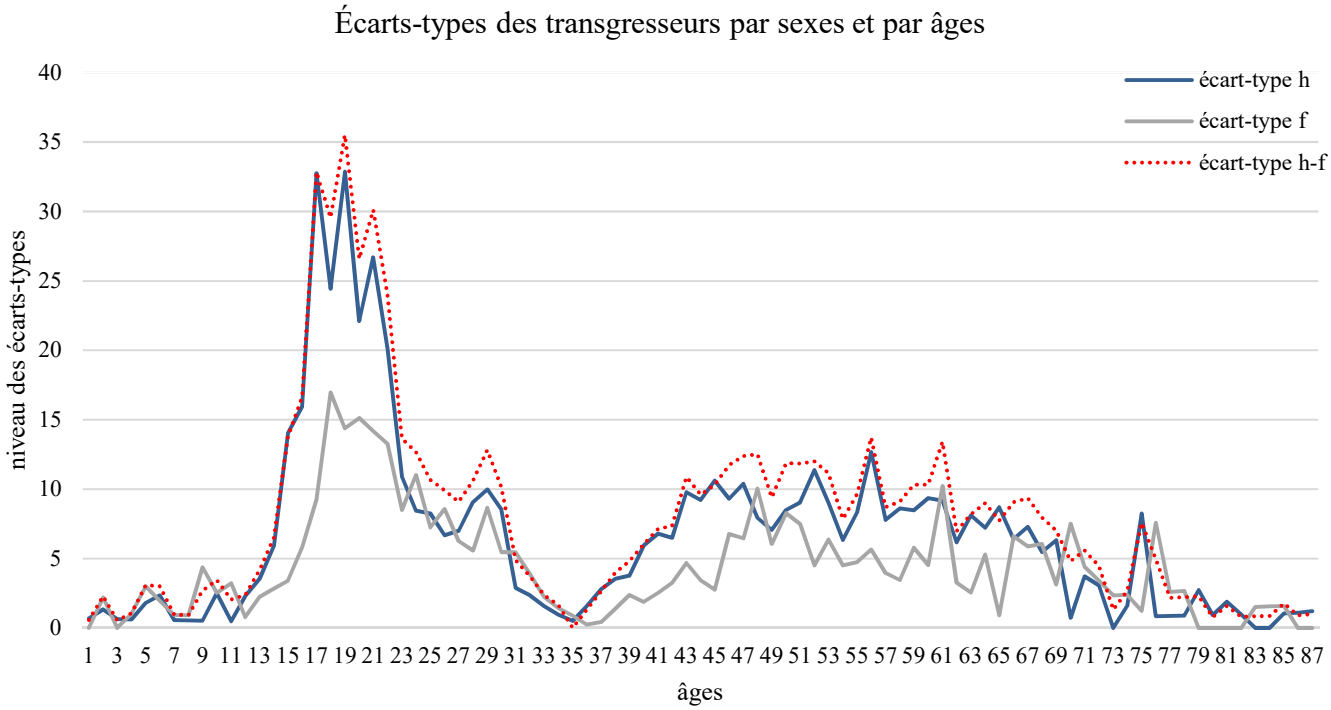


Les écarts-types représentent un instrument d'analyse des fluctuations au sein d'échantillons distincts. Ils ne permettent cependant pas de déceler la direction de ces fluctuations à la hausse ou à la baisse dans la mesure où les écarts positifs et négatifs par rapport à la moyenne sont portés au carré, puis ramenés à la racine. Il faut plutôt les comprendre comme un révélateur des « champs de perturbation » à l'intérieur des distributions. Ainsi, la moyenne des écarts-types des hommes est de 6,66 contre 4,46 pour les femmes. En eux-mêmes ces chiffres ne signifient rien car non rapportés à une quelconque unité. Mais en les comparant, on constate que la variabilité des transgressions selon l'âge est 1,5 fois plus forte chez les hommes que chez les femmes. La répartition des périodes de criminalité est heurtée chez les premiers, plus harmonieuse chez les secondes.

Maintenant, si l'on cumule tous les effectifs indifféremment du genre des intéressés on obtient 8,01. Le niveau de cet écart-type moyen hommes-femmes est encore plus élevé que les précédents, ce qui montre un effet cumulatif des seuils d'instabilité des deux sexes. On peut en déduire qu'il existe une corrélation entre les distorsions masculines et féminines à certains âges de la vie, c'est-à-dire que l'on y rencontre les mêmes comportements atypiques. Le graphique conforte cette idée puisque la forme générale des courbes est la même et indique une identité d'attitude quel que soit

le sexe. Quant au niveau des lignes, celle des hommes domine presque toujours, exception faite de « pics » d'instabilité féminine[981] qui marquent à ces occasions l'originalité des déviantes.

En essayant de synthétiser, on peut dire que la courbe des écarts-types des femmes traduit, par ses niveaux moindres et une certaine « platitude », une forme d'homogénéité : la personnalité transgressive féminine ni ne se dilate, ni ne se contracte à certains âges comme elle semble le faire chez les hommes. Elle s'épanouit davantage durant toute l'existence en marquant seulement une surreprésentation relative aux âges limites (avant 11 ans et après 70 ans), et une sous-représentation au cours des années médianes de la vie (31-35 ans)[982].

Pour les hommes, on observe une instabilité particulièrement forte dans la fourchette 16-22 ans avec des pics d'intensité inégalée à 17 et 19 ans[983]. Une instabilité qui reste soutenue de 23 à 30 ans, puis se réaffirme de 40 à 69 ans, après une période d'étiage durant la trentaine. Les comportements masculins de déviance apparaissent plus désordonnés que leur pendant féminin. Les années qui séparent l'adolescence de l'âge adulte s'identifient, pour eux, à un seuil de transgression à forte surreprésentation mais de durée limitée (moins de dix ans). Il faut attendre l'entrée en quarantaine pour voir émerger un second stade de perturbation, moitié moins fort, mais plus étale dans le temps puisqu'il s'étend sur une trentaine d'années. Entre les deux, et comme pour les femmes, transparait une période d'accalmie aux distorsions minimes, voire quasi nulles comme le montre l'écart-type de 0,5 à 35 ans.

Le caractère « épileptique » de la courbe des hommes met en relief des transgressions contrastées selon les âges, notamment aux extrêmes où l'acuité des phénomènes est minime. Par contre, leur courbe doit être appréhendée « en négatif » dans le sens où il existe un creux inter-séquentiel qui sépare deux seuils et pose question. Il se situe autour de 20 ans avec des sommets qui auraient pu s'étioler lentement jusqu'à la vieillesse, ce qui n'est pas le cas. À l'appétence pour la transgression développée par les jeunes adultes succède un temps de « conformisme », comme une pause annonciatrice d'une reprise et d'un ancrage dans la déviance *ad vitam aeternam*.

La pyramide des âges reste le meilleur outil de synthétisation des informations (*cf. annexe 14*). Pour la réaliser, il a fallu déterminer l'année de naissance des transgresseurs par rapport à 1942, choisie comme date médiane. Seul un enfant est né après et, comme les âges ne peuvent être

[981] Respectivement 7-11, 31-35, 70-74 et 76-78 ans.
[982] Rappelons que la transgression est également subie. On ne naît pas transgresseur, pas plus qu'on ne peut l'être à trois ans.
[983] 32,75 et 32,85, soit 5 fois l'écart-type moyen.

négatifs, il s'est vu vieillir prématurément d'un an. L'incidence est infime au regard des cohortes étudiées.

La pyramide des âges des transgresseurs

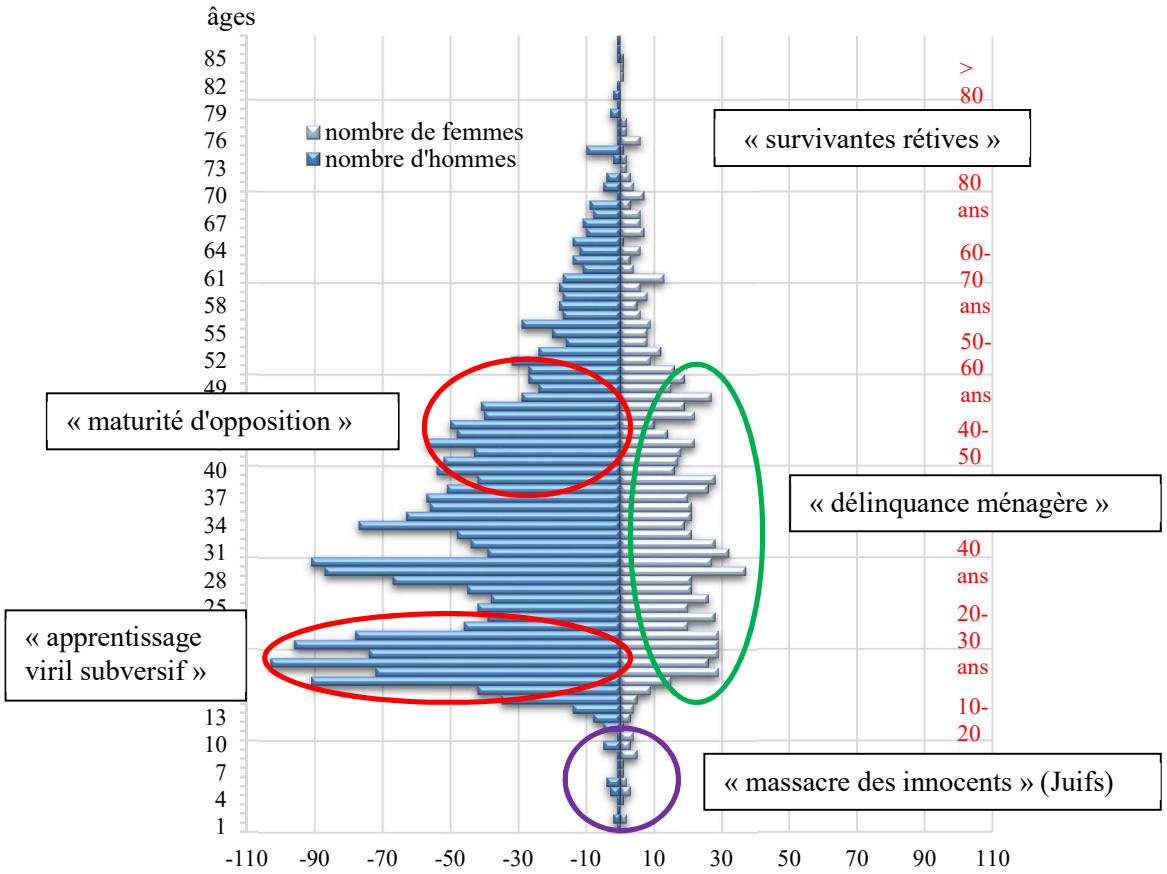


De prime abord, la forme de toupie déséquilibrée de la pyramide[984] saute aux yeux. L'amplitude des barres masculines dépasse le plus souvent leurs homologues féminines – à l'exception des cas mis en avant par l'étude des écarts-types – et donne cet aspect dégingandé au graphique dans un rapport de deux tiers / un tiers. Les observations précédentes sont également confortées quant à l'allure générale de chacune des parties : une forme d'équerre pour les hommes, de « dos rond » pour les femmes. Cinq groupes de transgresseurs ressortent dans la distribution des sexes par années :

• « Le massacre des innocents » – C'est le seul panel où le déterminant sexuel ne joue pas puisque les comportements y sont asexués. Il s'agit des 38 enfants nés à partir de 1932 et incriminés parce que Juifs. L'équilibre, à peu près respecté entre les filles (18) et les garçons

[984] Statistiquement, il s'agit de deux histogrammes à barres en miroir.

(20), suggère que, si des stratégies de sauvetage ont été mises en place, elles ne reposent pas sur une discrimination des sexes. En d'autres termes, l'expérience de la déportation est, à ce niveau, solidaire et partagée, c'est-à-dire exclusivement familiale.

• « La délinquance ménagère » – Ce gros « bloc » de femmes regroupe les délinquantes nées entre 1882 et 1927, c'est-à-dire d'âges compris entre 15 et 60 ans. À l'exception de quelques pics (29, 32, 39, 48 ans) et creux (45-46, dans une moindre mesure 35 ans), les effectifs des barres sont homogènes et assez importants puisque compris entre 10 et 30 individus. On voit que le phénomène subversif est plus conjoncturel que générationnel car il s'étend de la puberté au seuil de la vieillesse et touche équitablement chaque tranche comprise entre ces extrêmes. Cela conforte l'idée que les Nancéiennes sont entrées sous des formes de responsabilisation accrue marquées par la nécessité d'assumer la conduite des ménages en l'absence des hommes (prisonniers, requis, réfractaires…) et l'amenuisement du statut patriarcal. Cette plus forte implication des femmes dans la vie sociale marque aussi un abaissement de l'âge d'entrée dans le quotidien de la ménagère avec pour corollaire une expérience plus précoce de la transgression. On le voit par les barres qui commencent véritablement à prendre de l'importance à partir de 15 ans. Restera à mesurer la nature des actes réprimés pour vérifier si les délits économiques sont le ciment de cette contestation et s'ils donnent corps à des attitudes communes.

• « Les survivantes rétives » – Le terme identifie un dernier agrégat de femmes âgées de plus de 60 ans qui est séparé du reste par une tranche de diminution de la transgression féminine entre 50 et 60 ans. Les sexagénaires et leurs aînées constituent alors un ultime pallier aux effectifs, certes modérés (6, 7 individus pour les plus élevés), mais qui ne régressent pas, à la différence des hommes. Le volume des intéressées rend les hypothèses hasardeuses dans l'attente de l'étude de leurs actes mais on peut supposer, d'une part, que l'avancée de la vieillesse paupérise davantage les femmes, et, d'autre part, que l'espérance de vie différenciée (60 ans pour les hommes, 65 pour elles[985]) rend inévitable une surreprésentation féminine. Dans un cas, il s'agit d'attitudes particulières ; dans l'autre, le

[985] Chiffres extraits du graphique « L'évolution de l'espérance de vie des Français au 20e siècle », ASP. En ligne : https://www.assistancescolaire.com/enseignant/elementaire/ressources/base-documentaire-en-histoire/l-evolution-de-l-esperance-de-vie-des-francais-au-xxe-siecle-fde07hi13i02

résultat possible d'une plus forte incrimination du fait de leur poids au sein de la population, notamment au moment de la déportation.

• « L'apprentissage viril subversif » – La sortie de l'adolescence et les premiers âges adultes constituent un stade initiatique dans la transgression masculine. Les effectifs explosent à partir de 17 ans (91 individus), augmentent encore à 19 (103) et restent très élevés jusqu'à 22 ans. Cela correspond aux garçons nés entre 1920 et 1922 dans un contexte de rattrapage des « classes creuses » de la Grande Guerre et trop jeunes pour être mobilisés en 1939. L'expérience de la délinquance est brutale si on la compare à la plus lente progression des filles qui commencent plus précocement et n'atteignent pas de tels niveaux (compte-tenu du poids relatif des échantillons). Cette différenciation peut s'expliquer par la crise de l'identité masculine caractérisée par les effets castrateurs de la défaite et la détention vécues par les pères ainsi que le rappelle H. Eck[986]. Elle joue à plein dans la « libération » des énergies des fils qui expriment à travers la transgression la contestation des valeurs de l'entre-deux-guerres. Paradoxalement, tout agit comme si les jeunes adultes masculins partageaient l'état des lieux de Vichy sur la déliquescence de l'ordre ancien. Mais là où le pouvoir prône une régénération forcée, ils y voient l'occasion d'une licence délinquante[987]. On peut anticiper que cette explosion sera vérifiée par une très grande diversité des formes de transgression. Cependant, le phénomène s'effondre brutalement au passage de la classe 1920 (78 individus) à celle de 1919 (46), avec une baisse de 41%. Le seuil marque là le maintien sous les armes des aînés, suivi de leur captivité sous la coupe du vainqueur.

• « La maturité d'opposition » – Trois barres interfèrent dans la lecture du graphique et minimisent l'idée d'un assèchement de la transgression masculine entre 23 et 33 ans. Ce sont les garçons nés entre 1912-1914, et âgés de 26 à 32 ans dans les années noires. Il est difficile d'expliquer l'anomalie représentée par ces pics de déviance mais on peut avancer comme hypothèse principale un effet statistique lié à l'accroissement de la natalité juste avant la Grande Guerre. C'est en juillet 1913 en effet que sont introduites les politiques familiales par le biais de l'assistance aux foyers nombreux. Le poids de ces mesures

[986] Hélène Eck, « Femmes du désastre – Citoyennes par le désastre ? », *in* Georges Duby, Michelle Perrot, Françoise Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le 20e siècle*, tome 5, Paris, Tempus, Plon, 2002, 892 p.
[987] Bernard Comte parle de la volonté du régime de « sauver les jeunes de la dérive », *in* « Les organisations de jeunesse », *Vichy et les Français… op. cit.*, p. 410.

natalistes se confirme dans la pyramide puisque les filles en sont aussi bénéficiaires, celles nées en 1913 constituant d'ailleurs la plus forte cohorte. Là où les hommes se distinguent des femmes c'est dans le bloc de délinquants qu'ils forment de 34 à 48 ans et que l'on a qualifié de « maturité d'opposition ». Leurs niveaux de déviance sont nettement plus élevés que l'autre versant du graphique mais ils décroissent rapidement pour épouser les mêmes comportements que les femmes à partir de 50 ans. Les facteurs conjoncturels expliquent cette surreprésentation, à commencer par la libération des prisonniers les plus âgés, anciens combattants ou pères de familles nombreuses, qui sont d'ailleurs souvent les mêmes. Ces hommes ont vécu une double expérience traumatique de la guerre, en tant qu'adolescents lors de la précédente, et de vaincus pour la dernière. Ce sont eux aussi qui sont les plus sensibles aux aléas économiques de l'Occupation du fait que leur plus fréquente situation de chef de famille rend leur résilience difficile. La transgression apparait de fait comme une alternative de survie.

### C. Mauvais genres

La question d'une transgression propre au sexe est fondamentale. Non seulement il convient de déterminer s'il existe des déviances de genre mais aussi de comprendre leur nature. La pyramide suivante synthétise les informations à partir d'un échantillon de 2 415 hommes et 978 femmes pour lesquels on connait à la fois leurs délits et l'âge de réalisation. La somme des barres de chaque versant atteint les 100% avec, à l'intérieur, le type de transgression et le différentiel entre les hommes et les femmes[988].

[988] A titre d'exemple, le +7 dans la barre des femmes de 20-29 ans signifie qu'elles sont, en proportion, 7% de plus à enfreindre dans la catégorie des mœurs que les hommes (8% contre 1%)

Différenciation des transgressions par sexes et âges

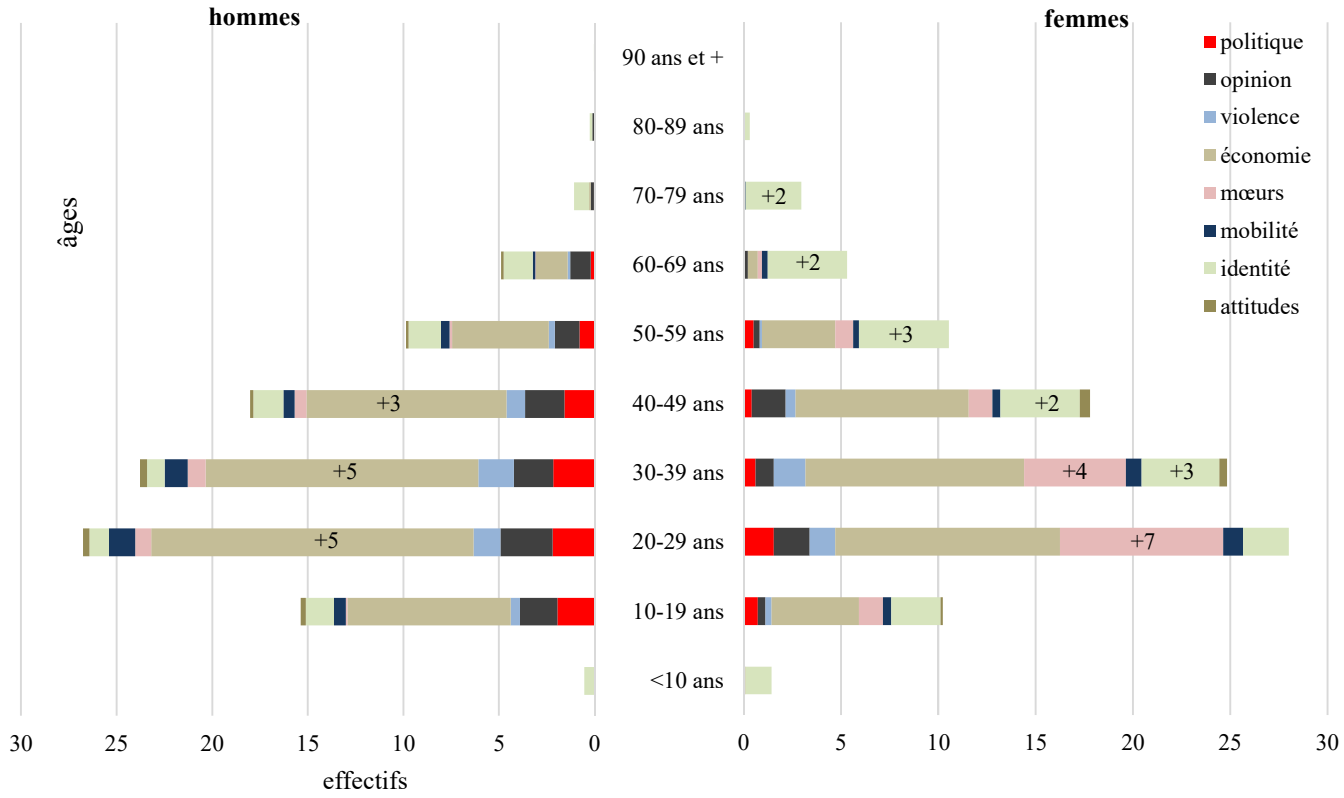


On observe, premièrement, qu'il existe des catégories de déviance sans détermination de genre. D'une part, parce que les contingents sont trop faibles ; c'est le cas des délits d'attitude, dont l'influence est nulle, mais aussi des mobilités où la surreprésentation des hommes entre 10-19, puis 40-49 ans, est minime. D'autre part, en raison de comportements qui sont identiques. C'est vrai tout particulièrement pour la violence qui éclot de façon similaire pour les hommes et pour les femmes entre 20 et 49 ans, avec un acmé au cours de la trentaine. Pour les deux catégories, la relation à l'agressivité présente le même poids (4% de leurs transgressions respectives), aux mêmes moments. Cela va à l'encontre des idées reçues qui laisseraient à penser que les années sombres libèreraient la violence masculine : non seulement la brutalité est marginale mais, de surcroît, elle n'a pas de sexe. C'est finalement à l'intérieur de cinq familles de transgressions que se ressent l'influence physiologique, tel un pentagramme de genre que l'on peut partager en deux :

• Les trois catégories à surreprésentation masculine.

Les déviances économiques restent l'apanage des hommes avec plus de 16% de différence en poids relatif par rapport aux femmes. À partir de 10 jusqu'à 70 ans, ils dominent sans conteste mais

surtout parmi les jeunes mâles d'avant la trentaine ; après cet âge tournant, la différence de comportement avec les déviantes se réduit sensiblement. Les délits d'opinion sont toujours proportionnellement plus importants chez les hommes à tous les âges, exception faite, bien sûr, des moins de 10 ans et du pallier des quadragénaires. Enfin, la désobéissance politique est également plus sexuée et s'étend de l'adolescence à la plénitude masculine avec une relative constance (2% des transgressions de chaque décennie). Toutefois, durant la vingtaine, les femmes les rejoignent dans la contestation. Il n'est pas évident de corréler ces trois types de transgressions. On peut cependant poser qu'il existe des liens entre contestation et passage à l'acte, c'est-à-dire entre le domaine de l'opinion et celui du politique. Peut-être est-ce en réaction à une implication plus forte dans les déviances économiques ? L'Occupation entraînerait, chez les hommes, des réflexes d'accaparation illégale posant question sur leur statut ainsi que leur identité, et soulevant en retour des attitudes de refus et d'opposition.

• Les deux familles à dominante féminine.

Les mœurs et l'identité sont les deux champs d'expansion de la transgression des femmes, surtout les premiers. Ils dépassent, en effet, de 13% le taux des hommes et s'épanouissent de 10 à 60 ans, c'est-à-dire peu ou prou durant les âges de procréation[989]. Quant au second, il y a 15% d'écart en importance relative avec les hommes et pour une période encore plus longue puisqu'elle s'étire jusqu'à 79 ans. Ces déviances traduisent, là aussi, les bouleversements de l'époque car le non-respect des mœurs et des statuts renvoie à un affaissement du système de contrôle patriarcal. On peut penser que les transgressions reflètent les difficultés des femmes à trouver leur place dans la société contemporaine, coincées qu'elles sont entre les responsabilités nouvelles qui leur échoient et les réactions sociales et politiques qui tendent à davantage les incriminer.

Finalement, il existe bien une discrimination sexuée des transgressions. En violant les normes, les hommes entrent en contradiction avec l'ordre de la société et ses assises économico-politiques, c'est-à-dire qu'ils s'opposent à la loi. C'est aussi le cas pour les femmes mais pas seulement, car, pour elles, l'illégal et l'illicite ont partie liée. Par leurs attitudes de refus, elles contestent à la foi la loi et la norme et, en mettant en jeu leur rapport à la société, elles interrogent également le statut que celle-ci leur octroie.

[989] Les barres décennales aplanissent les résultats. Ils sont en réalité poussés vers le haut de 10 à 19 ans et vers le bas entre 50 et 59 ans.

## II. Le transgresseur dans la société

### A. Récidiver

Appréhender le processus de récidive, c'est inscrire la transgression dans la temporalité et essayer de comprendre si la non soumission aux normes dilue la relation que le déviant entretient avec le corps social. Autrement dit, l'affranchissement par rapport à la loi génère-t-il ou non un phénomène de rejet à l'encontre de son auteur ?

Parmi les 4 599 individus repérés, seuls 292 récidivistes ne soulèvent aucun problème d'identification[990]. Pour les autres, les difficultés de repérages ne sont pas insignifiantes. Elles montrent d'abord les limites du système de contrôle social : les lacunes au niveau de la transcription, les aléas de la graphie des patronymes, la plus ou moins grande conscience professionnelle de l'incriminant… Elles révèlent aussi la fluidité et la complexité de la société, notamment l'importance des mobilités, les changements de situation professionnelle, l'interpénétration patronymique et les méandres des parentèles. Enfin, il existe des stratégies développées par les transgresseurs eux-mêmes pour contourner la sanction. Les plus courantes ? L'utilisation de surnoms, des déclarations superficielles ou incomplètes, les modifications et les libertés prises avec son état-civil…

Un seul exemple peut rendre compte des problèmes rencontrés. Jeanne Chopard[991] est une soumise le 19 juillet 1941, mais est-ce la même sous le patronyme de Marie Chopard le 15 août ? On la retrouve le 29 mars 1942 avec une profession non renseignée, cependant l'adresse est identique à celle de l'été 41, à savoir le 14 de la rue de Belfort. Cette fois, elle a bien le prénom de Marie. Problème, on retrouve une Marie Chopart (avec un -t ), vendeuse au marché le 13 février 1941 et domiciliée passage de la Rame. Dans ce cas complexe, les types de transgressions ne sont d'aucun secours car trop divers d'une date à l'autre (vols, mobilités, prostitution). Sommes-nous en présence d'un parcours erratique et dissimulateur ou de plusieurs personnes différentes ? Dans un cas, si l'on prend en considération l'ensemble des renseignements, il s'agit d'un exemple de déclassement social ; dans l'autre, en écartant les variations patronymiques, il s'agit d'un parcours de prostituée.

C'est pourquoi le choix a été fait d'attribuer pour chaque individu un coefficient d'(in-)certitude fondé sur une forte (1), moyenne (2) ou faible confiance (3). Cette méthode permet

[990] Il s'agit la plupart du temps des risques d'homonymie. Pour ces individus, on a pu croiser d'autres critères (localisation, situation familiale, âge…) qui évitent les confusions.
[991] Police ; AMN, 1 I 123-124.

de traiter les données par cercles d'assurance. En cas de doute, notamment tout ce qui concerne l'homonymie et les prénoms changeants, seules ont été gardées les récurrences stabilisées.

Les analyses précédentes ont révélé l'importance des liens entretenus entre la transgression et le métier. Cette fois, il s'agit de voir si la réitération de délits s'accompagne d'une mutation professionnelle et, dans l'affirmative, d'en comprendre la nature. 586 récidivistes « avérés » servent d'échantillon, pour lesquels on a au moins deux mentions professionnelles décalées dans le temps. À partir de leurs déclarations, quatre situations sont codifiées dans le but d'une représentation graphique :

*idem* : les individus conservent d'une transgression à l'autre leur profession ou leur situation

*autre* : un nouveau métier est déclaré

*retour* : le transgresseur retrouve une profession déjà exercée ou une situation vécue antérieurement (cela ne s'applique évidemment qu'à un minimum de deux récidives)

*sans métier* : l'individu indique ne pas exercer de métier au moment de sa transgression

En cas de situation inconnue entre deux délits renseignés, le troisième remplace le deuxième. Ce parti pris a l'inconvénient de sous-estimer la récidive mais d'élargir la connaissance des parcours. Dernière mise en garde, le graphique présenté ci-après est une photographie des itinéraires de transgression entre 1940 et 1944. Il ne présume en rien d'une virginité dans le crime avant et après l'Occupation.

Les changements de situation professionnelle des récidivistes[992]

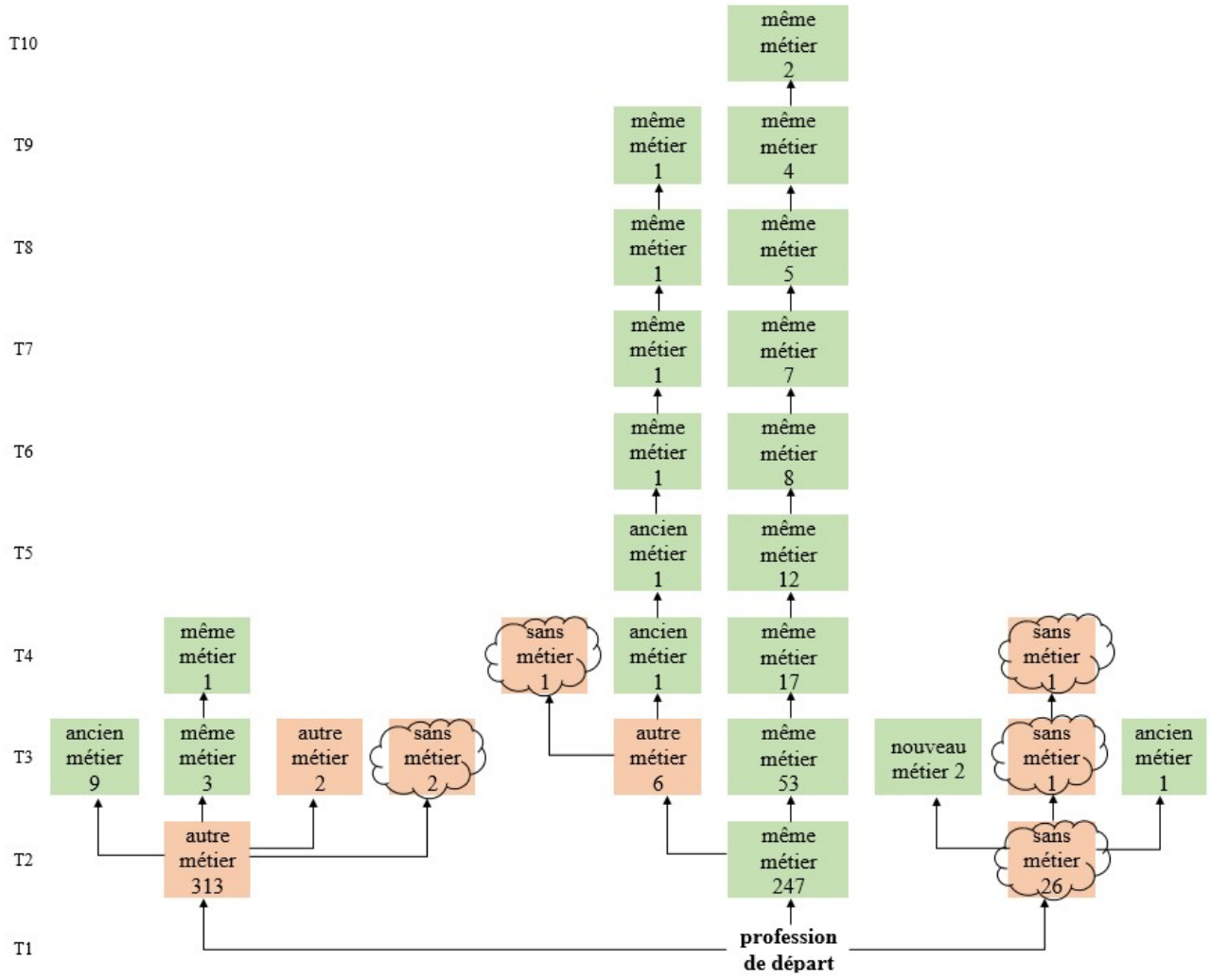


Premier constat, le graphique met en lumière l'importance des changements au-delà de la transgression initiale, c'est-à-dire lors de la première récidive à T2. Les auteurs sont 339 à voir leur position se modifier, soit par une transformation de leur statut professionnel, soit par l'entrée dans l'inactivité, contre 247 qui ne bougent pas. Par contre, une forme de stabilité se rétablit dès le troisième délit puisqu'ils sont 10 à rejoindre leur métier originel (9 actifs et un sans profession), 4 à pérenniser leur nouvel état (respectivement 3 et 1), auxquels s'ajoutent les 53 individus qui ont toujours conservé leur statut. Par la suite, à partir de la 4e déviance (3e récidive), leur position n'évolue plus.

[992] AMN, 1 I 121-129.

Le document révèle les perturbations qui entrent en jeu dans la relation transgression-récidive. Or, cette déstabilisation est manifeste dès les premières récurrences, pas dans la continuité. On aurait pu croire que l'ancrage dans la déviance s'accompagnerait d'une déprise des attaches sociales, et surtout du travail. Il n'en est rien. Au moment de la 3e transgression, un équilibre se rétablit au bénéfice des individus stabilisés professionnellement.

On peut avancer deux explications complémentaires. La première tient à la situation de l'emploi durant la période avec l'épuisement rapide du chômage et la raréfaction de la main-d'œuvre. Selon les chiffres de l'INSEE[993], le nombre de chômeurs secourus passe, en effet, de 751 800 en 1940 à 202 648 l'année suivante, puis respectivement à 70 312 en 1942, 19 878 en 1943 et 14 577 en 1944. En quelques mois, le chômage massif laisse place à une société de plein emploi avec l'inversion complète du taux de pression qui s'exerce désormais au bénéfice des travailleurs et non plus des employeurs[994]. On peut alors penser que la « zone de perturbation » des deux premières récidives se réalise plutôt au début de l'Occupation et accompagne la décrue du chômage. Le transgresseur perd non seulement le respect des normes mais aussi le bénéfice d'une activité dans un contexte où il n'est pas encore devenu indispensable. Après, un découplage s'opère entre le fait de transgresser et l'activité professionnelle dans la mesure où la société accepte une part de déviance comme prix à payer au maintien de l'activité à son plus haut. Le bleu de travail couvre désormais la défroque du transgresseur.

Le deuxième facteur explicatif est à chercher, cette fois, au cœur de la transgression. Il est possible que les turbulences des délits T2 et T3 soient un réflexe de défense face à l'incrimination où l'individu met en œuvre des stratégies de brouillage informatif. Au-delà, l'insertion dans la déviance amenuise la tentation de se protéger et libère les « vraies » façons de se dire, d'autant plus que la déclaration d'un métier se transforme de plus en plus en viatique.

Si la récidive n'entraîne pas de volatilité professionnelle du délinquant, on peut se demander s'il en est de même en ce qui concerne sa localisation à l'intérieur de la ville. Existe-t-il, cette fois, une influence de la réitération des délits dans l'accélération des mobilités résidentielles ? Le principe d'analyse reste le même, appuyé sur une cohorte de récidivistes pour lesquels on dispose d'au moins deux adresses décalées dans le temps et codifiés en quatre situations : une adresse inchangée, une nouvelle localisation, un retour dans un lieu antérieur, les sans domicile fixe (*cf. annexe 15*).

[993] « Mouvement économique en France de 1938 à 1948 », Institut National de la Statistique et des Études Économiques, 1949, p.307.
[994] Le rapport des offres aux demandes est de 0.008 en 1939 contre 2.023 en 1944, *ibid*, p.307.

À première vue, le profil des évolutions résidentielles diffère de celui des professions. Là où un môle de fixation apparaissait clairement s'opposent ici de nombreuses ramifications traduisant la complexité des parcours individuels. Rares sont, en effet, les transgresseurs à vivre au même endroit d'un délit à l'autre : leur nombre décroit rapidement de plus de 84% entre T2 et T3, puis encore de 70% de T3 à T4. Les plus stables ne le restent pas longtemps puisqu'ils baissent continuellement et représentent, par rapport au total des transgresseurs de chaque récidive, successivement 64% à T2, 44% à T3 et T4, 27% à T5, 25% à T6 et 20% à T7. De fait, les déménagements pénètrent le graphique à tous les niveaux de transgression, quand ce ne sont pas les phénomènes de nomadisme qui touchent jusqu'au récidiviste le plus invétéré. Plus de 9% des déviants vivent ainsi en situation d'habitat instable à un moment ou à un autre. Cette fragilité s'observe tout particulièrement lors de la première récidive où 26 individus deviennent sans domicile fixe, dont trois qui bougent encore à la deuxième, et un à la troisième. D'évidence, l'instabilité du transgresseur passe par le logement, avant celle de la profession. Aucun individu n'est resté à la même adresse durant la période.

Il est à présent intéressant de croiser la situation professionnelle et domiciliaire des récidivistes afin de mesurer l'originalité de leurs parcours. 96 cas sont répertoriés qui cumulent 391 occurrences, soit une moyenne de 4,14 transgressions par individu. Le ratio entre sexe s'élève à 1,9 avec 63 hommes étudiés pour 33 femmes. Cependant, ce sont elles qui multiplient le plus de déviances avec une moyenne de 5,35 contre 3,4 pour les hommes. Les informations sont détaillées dans un tableur à double entrée : horizontalement, les récidives ; verticalement, les attitudes possibles, de la plus stable (A) aux plus fluctuantes (B, C et surtout D) (*cf. annexe 16*).

Dans un deuxième temps, un graphique de tendance à points et courbes synthétise les données. Encore une fois, il s'agit d'une coupe des itinéraires de transgression limitée à 1940-1944, pas au-delà. Elle montre bien une évolution puisque le nombre d'individus concernés s'étiole jusqu'à un dernier récidiviste à partir de R8 (c'est-à-dire le 9$^{e}$ délit). Cependant, les déviants ne se retrouvent pas forcément dans les mêmes couleurs de points d'une transgression à l'autre puisqu'ils peuvent empiler des situations différenciées selon des itinéraires plus ou moins fluctuants.

Évolution de la situation professionnelle et domiciliaire des récidivistes[995]

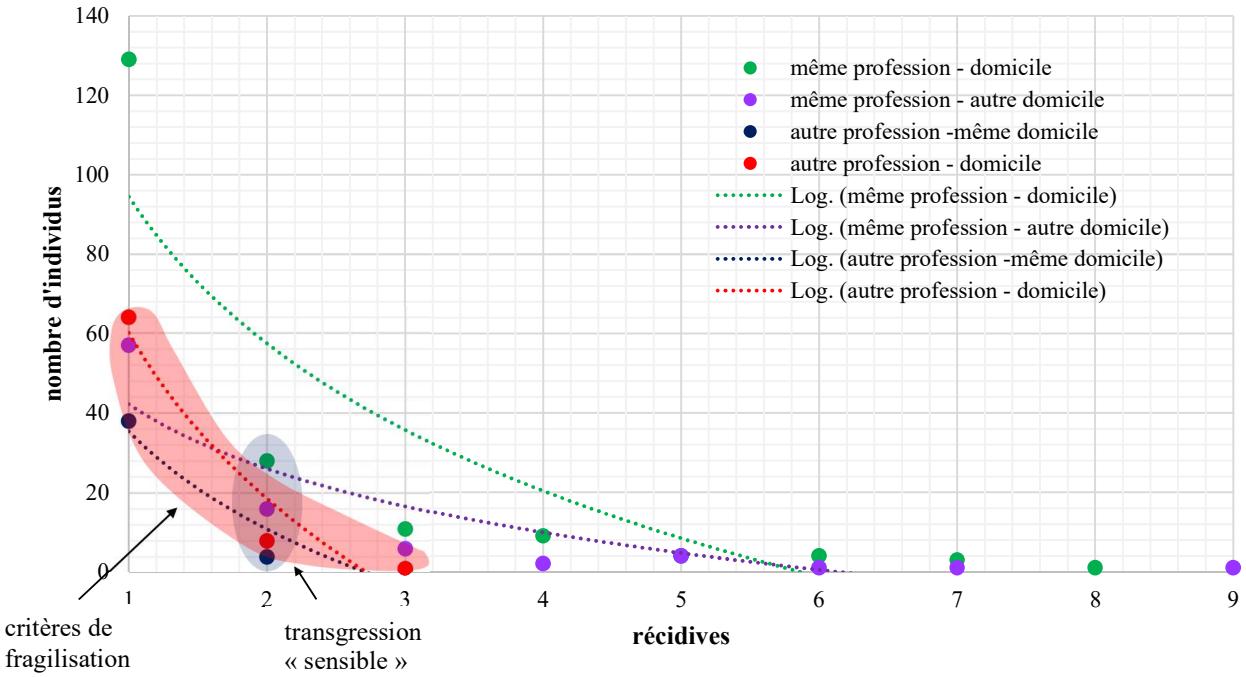


Les résultats peuvent s'analyser à différents niveaux, à commencer par la comparaison des situations entre elle, c'est-à-dire par une lecture verticale. On observe que la stabilité de domicile et de profession tout au long des transgressions domine très largement, hormis à R5 (R9 n'étant pas significative car liée à un seul individu). Les écarts sont particulièrement marqués dès la première récidive car les individus qui n'ont changé ni de domicile, ni de métier, l'emportent dans un rapport supérieur à deux face aux formes les plus marquées de fragilité (changement professionnel et domiciliaire). Ils sont toujours plus importants, même si les points se resserrent, à partir de la troisième incrimination (R2) que l'on peut qualifier de « transgression sensible » dans le sens où il y a autant de transgresseurs qui restent stables qu'il y en a qui ont changé de résidence, de profession, voire les deux à la fois. Par la suite, les multirécidivistes font preuve d'une relative stabilité puisqu'ils habitent et travaillent presque toujours aux mêmes endroits ou dans un même contexte. Le dernier point est non représentatif. Il ne montre pas un changement de domicile « à l'usure » d'un transgresseur stable, mais une étape de nomadisme parmi d'autre d'une prostituée irrépressible.

La lecture horizontale met, au contraire, l'accent sur les fluctuations au regard des parcours délinquants. Les cas les plus incertains (changement de domicile et de profession), de même que

[995] AMN, 1 I 121-129.

les mutations de métier, disparaissent à partir de la quatrième récidive. Dès lors, c'est le domicile qui subsiste comme facteur perturbateur, c'est-à-dire que la versatilité devient avant tout spatiale. Quant à l'ordre d'importance des facteurs, il connait une permanence tout au long des transgressions. Quel que soit le moment des rechutes, les transgresseurs figés dans le métier ou l'habitat l'emportent toujours sur les autres, exception faite de R5 où il y en a autant qui ont changé de domicile que de permanents.

On peut avancer que les relations entre les changements de profession et de domicile des transgresseurs ne montrent pas de corrélation automatique. L'instabilité liée au métier joue dans les récidives les plus immédiates mais dans proportions qui restent modérées, surtout à partir de la deuxième. À l'inverse, les changements de lieu de vie l'emportent et s'expriment sur la longueur de l'itinéraire de déviance. Ces phénomènes sont à rattacher au contexte particulier du cadre nancéien où c'est la pression résidentielle qui « nomadise » le transgresseur plus que les aléas liés au marché de l'emploi. Il ne faudrait cependant pas surestimer la stabilité des déviants car ils sont 118 à garder métier et domicile à la première récidive, mais plus que 17 à la seconde. Autrement dit, parmi les 28 « stables » recensés en R2, 11 ont connu auparavant un temps d'incertitude résidentielle ou professionnelle.

Pour conclure, le graphique infirme l'idée que l'enfoncement dans la transgression démultiplie inéluctablement les facteurs de variabilité liés au métier et au logement. Le transgresseur ne devient pas de plus en plus instable au gré de ses déviances. Il existe au contraire des itinéraires heurtés de délinquance à l'intérieur desquels la probabilité de changer de domicile est plus forte que celle d'une transformation professionnelle. Mais, à tout moment des trajectoires, la chance de bénéficier d'un temps de stabilité entre deux délits semble être la règle. En ce sens, la transgression n'apparaît pas comme déterminée.

Un exemple parmi d'autres, celui de Fernand Fossé qui, le 5 août 1941, loge à l'hôtel du Phénix rue Saint-Nicolas lorsqu'il est arrêté pour trafic de bas. À cette date, il ne déclare pas de profession. Trois mois plus tard, il se dit ouvrier peintre quand, cette fois, il est pris pour vol de vin et d'alcool aux docks de la SANAL. Son adresse n'est déjà plus la même et on le trouve rue villa Verdier dans la 8e section. Suit une période d'accalmie jusqu'au 26 avril 1943 où il est surpris en train de subtiliser un colis aux messageries de la gare. Entre-temps, il est devenu sans profession et sans domicile fixe. Dernière apparition le 23 août de la même année pour une tentative de vol à la gare de la petite vitesse et la détention de cartes volées. Il habite désormais rue de la Chiennerie[996].

[996] Préfecture ; ADMM, 1860 W 14 ; 21 ; 34 ; 36.

B. Déchoir

Il reste un point à approfondir dans les profils des récidivistes, et non des moindres, celui de leur positionnement social au gré de leurs transgressions. Dans l'idéal, il faudrait croiser plusieurs données telles que la situation familiale, les mobilités résidentielles, les professions, etc., afin d'approcher au plus près leur niveau d'inclusion dans la cité. La tâche relève malheureusement de l'impossible du fait de la fragmentation des données et d'un panel insuffisant d'individus disposant des items requis. Là encore, il faut se rabattre sur le métier qui se révèle le plus à même de servir de base d'interprétation et qui a été simplifié sous trois formes distinctes :

- les façons de se dire qui traduisent une amélioration qualitative de la profession exercée
- les nomenclatures qui représentent un même niveau social
- les appellations qui marquent une régression par rapport aux déclarations antérieures

À chaque fois, ce n'est pas le domaine d'activité qui est pris en considération mais le « rang social ». Un individu peut ainsi rester stable en changeant ou non de profession. Par exemple, Raymond Barbier est arrêté à quatre reprises et se déclare successivement deux fois « manœuvre », puis « bûcheron » et « sans profession »[997]. Dans son cas, on considère qu'il y a stabilité lors des trois premières mentions – le passage de manœuvre à bûcheron ne marquant pas une promotion sociale – puis une déchéance à la quatrième lorsqu'il se retrouve sans activité.

Le résultat sous la forme d'un graphique montre une arborescence. Les 316 transgresseurs de départ rencontrent trois possibilités à T2 (amélioration, stabilisation, déchéance), puis théoriquement 9 à T3, puisque les trois situations sont à nouveau offertes. En réalité, il n'y en a que 7 à ce niveau : les déviants qui ont progressé antérieurement ne le font plus, de même pour les déchus qui ne tombent pas plus bas. Ensuite, à T4 et après, les effectifs se réduisent, les possibilités d'évolution aussi[998].

[997] ADMM, 1860 W 35 ; AMN, 1 I 123 et 125.

[998] Le cas des prostituées est particulier du fait de l'opprobre attaché à leur statut. C'est pourquoi, il a été choisi le parti-pris suivant : un changement de métier vers la prostitution est une détérioration, quel que soit le métier antérieur. Cependant, le passage de « sans profession » à « soumise » est une requalification positive en raison de la disponibilité de nouveaux moyens d'existence.

Le positionnement social des récidivistes[999]

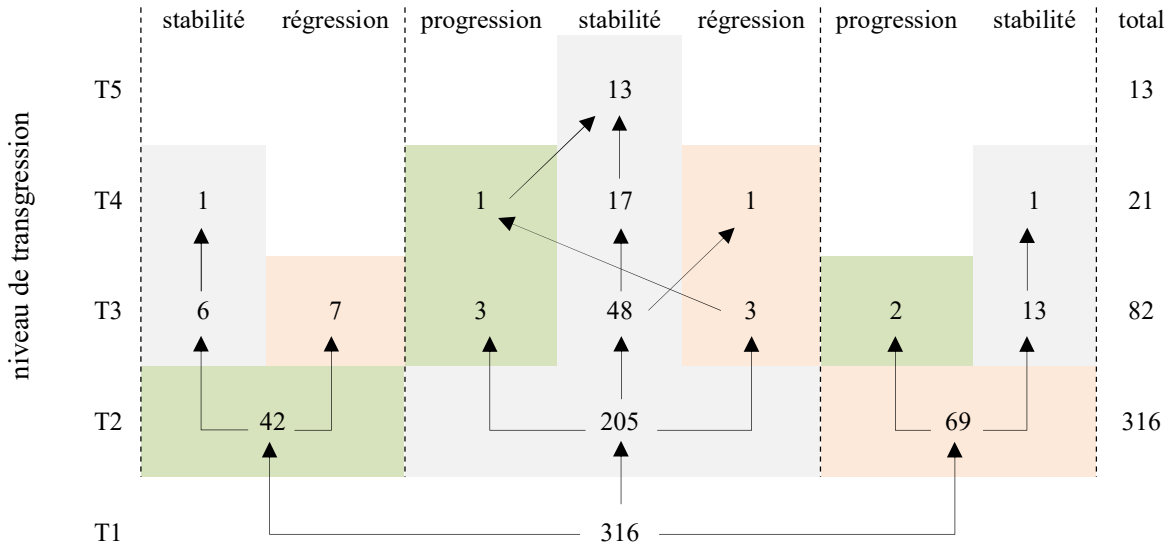


Le suivi des récidivistes montre une stabilité des façons de se dire pour 58% d'entre eux du 1er au 2e délit. Ce qui signifie que, soit les appellations utilisées pour se désigner sont restées les mêmes, soit les nouveaux qualificatifs n'induisent aucun changement de l'état professionnel[1000]. La permanence est bien la caractéristique majeure tout au long des parcours de transgression. On aurait pu croire à son amenuisement au fur et à mesure des désobéissances des intéressés mais ce n'est pas le cas. Lorsque cette continuité est la moins forte, c'est-à-dire au moment de la première récidive, elle concerne tout de même près des deux tiers des déviants[1001], puis elle ne fait que croître par la suite pour en toucher 82% à T3, 91% à T4 et tous à T5. Si l'on y ajoute les délinquants en situation de progrès social, les chiffres passent successivement à 78% (T2), 86% (T3) et 96% (T4). Logiquement, le point haut de la régression correspond aux basses eaux de la promotion-stabilité, soit à T2 avec un peu plus d'un cinquième d'individus. Elle est divisée pratiquement par deux après : 13% à (T3) et 5% (T4).

Le graphique infirme l'idée d'une déprise sociale corrélée à la récurrence des transgressions. En violant les normes, l'auteur ne s'exclut pas nécessairement du corps de la cité, comme si la communauté tolérait en son sein une frange de population qui ne respecte pas les règles de fonctionnement qui la fondent. On a mis en avant précédemment une première explication en lien avec la raréfaction du travail. Il y en aurait peut-être une autre, politique celle-ci, qui fait que les

[999] AMN, 1 I 121-129.
[1000] Compris au sens large puisque l'on y inclue ceux qui n'ont pas de profession ou d'emploi.
[1001] 65% exactement.

capacités d'exclusion de la société sont orientées vers d'autres cibles (« indésirables », communistes, Juifs, résistants, maçons). En captant le monopole d'incrimination, cette « anti-France » concentre également les facteurs d'ostracisme ; les autres transgresseurs, eux, ont vocation à être punis, pas bannis. Il n'empêche que l'affirmation de la déviance commence véritablement lorsque la première sanction est restée sans effet, c'est-à-dire avec la récidive. Or, la deuxième transgression marque bien un pallier puisque 22% des auteurs sont socialement affectés. Cependant, même si la majorité de ces déclassés disparait des radars à T3, ceux que l'on suit se stabilisent ou rebondissent après, aucun ne plonge encore plus profondément. Il existe certainement une capacité de résilience propre à chacun, mais on peut émettre l'hypothèse que la transgression ne marque pas l'individu d'un fer rouge. En soi, l'existence d'une « deuxième chance » est le propre d'une société restée profondément démocratique en dépit des velléités liberticides qui cherchent à la transformer.

L'exemple de Marie (ou Maria) Schwartz montre la complexité des parcours et des repositionnements sociaux[1002]. Lors de ses deux premières interpellations, elle se déclare restauratrice au « Tout va bien » ; apparemment, la récidive n'a pas affecté sa situation. À T3, par contre, elle devient étalagiste au marché, ce qui correspond à un déclassement conforté par un déménagement de la rue des Dominicains à la rue Briand. Retour à la case professionnelle et domiciliaire de départ les quatre délits suivants (de T4 à T7), puis promotion sociale lors des deux derniers lorsque Marie/Maria se dit gérante et débitante (avec peut-être un accès à la propriété). Ses crimes ? Que des infractions aux lois sur le ravitaillement et une à la défense passive.

Le cas de ben Ali ben Brahim Mansour diffère et renvoie au problème de classement[1003]. Il est déclaré manœuvre lors de ses deux premiers délits (des vols minimes, du recel) et la récidive le rend « sans domicile fixe ». À T3 et T4, il est noté journalier après un autre vol et de la mendicité. Son parcours est original dans le sens où il ressemble plus à un affaissement social qu'à un véritable déclassement. Certes, l'évolution des transgressions et du métier montre une paupérisation ; néanmoins, les deux dernières sont réalisées dans le cadre d'une fixation résidentielle qu'il n'a pas connue avant. Nous sommes là aux limites du décrochement, la transgression fragilise l'individu sans l'exclure totalement.

La dernière trajectoire développée, celle d'Adrienne Martin, approche la question de la déchéance sociale sous un angle non statistique mais qui entre dans le cadre d'une enquête du

[1002] Marie Schwartz est arrêtée le 15 janvier, 2, 14 et 25 juin, 8 juillet, 14 août 1941, le 18 janvier et 17 mars 1942. Police : AMN, 1 I 122-124.
[1003] Police ; AMN, 1 I 123 ; 124 ; 126 ; 127.

SRPJ[1004]. Le parcours de vie de cette ménagère de 35 ans, mariée à Paul Antoine, dont elle a un enfant, et domiciliée au 55 rue du Pont de Pierre à Essey, est précieux pour éclairer les forces centrifuges en faveur de la désocialisation. On y perçoit également les dilemmes posés et les stratégies développées pour faire face à un événement non désiré, en l'occurrence une grossesse.

| facteurs d'intégration | les faits | facteurs de désocialisation |
|---|---|---|
| - intégration sociale (habitat stable, solidarités familiales)<br>- aucune condamnation antérieure | | - sans profession<br>- mari prisonnier de guerre depuis le 21 juin 1940 |
| - préceptes moraux : « je ne voulais à aucun prix avoir un enfant qu'un autre homme que de mon mari »<br>- 2 consultations chez Mme Yager, sage-femme à Saint-Max<br>- consultation chez le docteur Louyot, gynécologue, 25 rue Baron Louis<br>- obtention de l'adresse d'une avorteuse (Germaine Duhr), 33 rue Saint-Jean | septembre 1942 à mars 1943 – relations intimes avec un voisin, grossesse non désirée<br>↓ | - risque de scandale dans la famille<br>- « déshonneur public »<br>- alternatives extrêmes : proposition de départ du père de l'enfant et menace de suicide |
| - soutien de la mère<br>- capacité financière :<br>1000 f à l'avorteuse<br>20f50 de pilules<br>« héragène Tailleur » | 5 avril 1943 – manœuvres abortives<br>↓ | |
| - soins de la mère<br>- soutien possible de la sage-femme et du docteur | 6 avril – évacuation de l'embryon<br>↓ | - non utilisation des solidarités extra-maternelles |
| - aveux complets<br>- expression de remords | 9 avril – interpellation pour complicité d'avortement, laissée en liberté provisoire pour raison de santé | - très malade des suites de l'avortement |

[1004] Affaire Duhr ; SRPJ ; ADMM, 102 W 3. Adrienne Martin est interpellée le 9 décembre 1943 et condamnée à trois mois d'internement en maison de correction. Police ; ADMM, 1860 W 37.

Le cas est intéressant car les deux transgressions successives sont génératrices de nouvelles solidarités. La première déviance, une affaire de relation extra-conjugale, est avant tout d'ordre moral, même si elle se situe à quelques semaines de sa pénalisation avec la loi du 21 juin 1943 relative à la répression de l'adultère des femmes de prisonniers de guerre. Autrement dit, il s'en est fallu de peu qu'Adrienne ait été mise à l'index dans un but d'exemplarité. Ce qui est frappant, c'est la relative acceptation de l'entourage le plus proche, exception faite de l'époux expatrié. La relation devient officieuse puisque l'auteur du délit est reçu à la maison, même après la connaissance de la grossesse (« je me trouvais effectivement enceinte de six semaines. ( ) Malgré tout il venait souvent le soir me rejoindre dans ma chambre où nous nous couchions ensemble pendant une heure environ »). L'attitude de la mère semble des plus conciliantes et apporte une véritable caution morale à la situation, jusque dans le choix de la solution abortive (« sur les conseils de ma mère qui cadraient avec mes idées pour ma délivrance avant terme »). La grossesse non désirée resserre des liens familiaux et sentimentaux qui agissent comme un écran protecteur contre le risque de divulgation et d'opprobre public. Ce sont eux également qui écartent les solutions les plus irréversibles – la fuite du couple ou l'option suicidaire – au bénéfice de la continuité sociale.

Le deuxième délit fait courir le risque d'une sanction pénale sous l'incrimination de mesures anticonceptionnelles depuis la circulaire du 16 mars 1939, puis de crime contre la sûreté de l'État passible de la peine de mort à partir du 15 février 1942[1005]. Lorsque Adrienne fait le choix de la déviance, celui de ne pas garder l'enfant, elle pénètre un réseau de complicité qui résulte de sa position sociale (le bouche à oreille, l'efficacité de la supplique) et ne tient que par l'acceptation des règles de la clandestinité (la discrétion, le secret, le respect de l'engagement financier). Or, ces solidarités déviantes dépassent le service rendu puisqu'elles accompagnent l'intéressée au-delà de sa délivrance.

Enfin, quand l'affaire est révélée et qu'Adrienne tombe sous le coup de la punition, sa position sociale n'est pas immédiatement modifiée, mais au prix d'aveux complets qui dénoncent les liens de transgression et l'expression de remord sincères.

[1005] Là encore, nous sommes proches dans le temps de l'exécution de Marie-Louise Giraud, la « faiseuse d'ange » de Cherbourg, guillotinée le 30 juillet 1943.

# Chapitre 3
# La transgression vécue

## I. L'insaisissable Georges Petitjean

Georges Petitjean – un Vosgien né à Granges-sur-Vologne en 1885 et mort à Saint-Dié en 1970 – apparait peut-être comme le personnage le plus surprenant que l'on a rencontré dans les sources[1006]. Ce retraité des chemins de fer, domicilié au 4 de la rue Verlaine, c'est-à-dire à proximité de ses anciens lieux d'exercice, est sans conteste un conservateur tombé dans la marmite de la Révolution nationale[1007]. Durant l'Occupation, il s'attelle à rédiger un journal dans la continuité d'opuscules et de monographies locales qu'il a produits durant l'entre-deux-guerres en compagnie d'un père érudit et pour lequel il nourrit quelques espoirs de publication lorsque des temps meilleurs s'y prêteront. Son envie de décrire les événements s'appuie sur son expérience de cheminot, toute en rigueur, et enrichie d'une période d'activité en Allemagne dans les années 20 qui lui donne une parfaite maîtrise de l'allemand. Le résultat… des centaines de feuillets qui rapportent ce qu'il voit, ce qu'il entend, un peu moins ce qu'il pense. L'homme n'est en effet pas avare de déplacements dans la ville où il a ses habitudes quotidiennes et le contact facile. Un homme-enquête en quelque sorte qui, paradoxalement, ne se dévoile pas. L'achalandage des boutiques, la description d'un insigne entre-aperçu, le temps qu'il fait, tout y passe, mais de son intimité familiale – il est marié – pas un mot. Son journal est une photographie sur le vif de l'Occupation vécue au jour le jour derrière laquelle se retranche son auteur. Même lorsqu'il pénètre le petit monde collaborationniste de la ville, discute avec des nazis ou relate les souffrances du moment, l'analyse supplante l'émotion, le raisonnement tient lieu d'engagement et la révolte reste masquée. Or, toute la richesse du journal de Petitjean, est justement dans cette transgression qui ne s'avoue pas. Elle se décèle pourtant, entre les lignes, dans la contestation de l'autorité, à la fois parce qu'elle ne va pas dans le sens de ses espérances et parce que, progressivement, elle se pervertit en se délitant. Petitjean reste jusqu'au bout un homme d'ordre et c'est là tout l'enjeu : comment, au nom du culte de cet ordre, passer d'une

[1006] L'original du journal de Georges Petitjean est conservé aux archives municipales sous la cote 353 Z, celui que l'on a consulté. Il existe également une version microfilmée, intégrale, ainsi qu'une publication partielle réalisée par François Moulin et Daniel Peter intitulée *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*

[1007] François Moulin et Daniel Peter le qualifient de « conservateur éclairé, nationaliste, plutôt de droite (*un euphémisme*), stupéfait et atterré », *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*, p.6.

souveraineté à l'autre sans transgresser ? Mission impossible que dévoile malgré lui ce journal caméléon.

### A. Désobéir pour survivre

Il existe une première forme banale de transgression, la désobéissance de survie, qui consiste à contourner avec plus ou moins de circonvolutions la loi pour se donner les moyens de durer. On serait bien en peine de trouver dans le journal de Petitjean une quelconque activité de marché noir, pas même gris. Sa propriété de Granges-sur-Vologne n'est jamais citée, pas plus que le but de ses fréquents voyages dans les Vosges. En 1940, il s'y rend par exemple du 12 mai au 21 juillet, de la mi-août au début septembre, puis très certainement de la fin octobre jusqu'en janvier 1941. C'est là sans doute sa principale source d'approvisionnement qui semble toutefois insuffisante puisque Petitjean joue lui-même au « touriste » et au « mendiant »[1008] à l'occasion d'excursions dans les campagnes avoisinant Nancy. Le 3 octobre 1942, il dit ainsi revenir bredouille d'Art-sur-Meurthe où « (il a) voulu (se) procurer quelques choses. Impossible, pas une goutte de lait, pas une pomme de terre, pas une carotte, pas un œuf, ne sont à vendre… ». Ce qui l'oblige à pousser deux jours après jusqu'à Marinville et Housséville pour un résultat inconnu. Trois semaines plus tard, il avoue toutefois être « en compte à moitié avec X pour le ravitaillement en légumes à conserver »[1009].

Sans conteste, Petitjean transgresse dans la mesure où il ne se soumet pas à la seule répartition étatique des vivres mais cherche par des moyens propres à diversifier son ravitaillement. Difficile cependant de déterminer son niveau de conscience de la déviance. Tout au long du journal, il laisse entendre que ces types de comportements sont généralisés, ce qui revient à opposer une forme de normalité collective aux insuffisances de la loi. Ainsi, il note le 4 septembre 1941 :

> « (À Paris) tout y est calme mais on n'y vit de rien. Pour l'entassement des réserves de bouche pour l'hiver, en banlieue, à la campagne et chez ceux qui le peuvent ici, il y a la même panique que lors de la débâcle de juin 40 ; et ce n'est pas peu dire ! J'ai rencontré un cheminot allemand : il reçoit ( ) par semaine un seul paquet de 50 grammes de tabac. »[1010]

Le procédé est habile : d'abord Petitjean ne s'identifie jamais aux attitudes transgressives de « ceux d'ici » dont il veut se dédouaner ; ensuite, en rappelant la situation parisienne, puis celle de

[1008] Ces mots figurent dans son journal.
[1009] François Moulin et Daniel Peter, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*, p.137-136, 162.
[1010] *Ibid*, p.100.

l'occupant, il dilue sa responsabilité dans l'espace et dans la hiérarchie des acteurs de l'époque. Par conséquent, comment la souffrance partagée à la fois à Paris et par les Allemands ne justifierait-elle pas quelques entorses à la loi ? Cela tient tout autant du syllogisme que du refoulement. Difficile de dire également dans quelle mesure Petitjean a franchi le seuil du marché noir puisque l'on ignore si les produits collectés se limitent à son autoconsommation. Sans aller trop loin, on peut cependant penser que le fait d'être de mèche avec une personne protégée par l'anonymat suggère le « trafic ».

### B. La transgression-miroir

Il se peut qu'un objet de transgression génère des comportements opposés qui placent son auteur aussi bien en porte-à-faux des autorités de Vichy que sous le coup d'une réprobation sociale du fait d'une trop grande proximité avec l'occupant et ses affidés. Pour Petitjean, le grand écart est le fruit de son inassouvissable désir d'information. Ce qui en soi, constitue déjà une prémisse de transgression, puisque le refus de se fondre tout entier dans la propagande du régime vaut opposition. On sait par son journal que les informations qu'il détient ne proviennent pas seulement de la captation des bruits de la rue car, dès le 22 juillet 1940, il avoue être à l'écoute des radios anglaise et américaine[1011]. Il est vrai qu'à cette date, la loi du 28 octobre 1941 qui réprime sévèrement les auditions dissidentes n'est pas encore parue. Pour autant, Petitjean continue de prendre le risque d'une sanction même si, la plupart du temps, l'origine des informations est masquée dans ses écrits par des « on dit que » ou l'utilisation du conditionnel. Ainsi, l'écoute de Radio-Londres est révélée deux jours de suite, les 18 et 19 novembre 1943, avant que l'audition ne s'élargisse progressivement vers Radio-Alger, Radio-Suisse, Radio-Amérique au fur et à mesure de l'évolution du conflit[1012]

En filigrane, Petitjean laisse transparaitre inconsciemment des éléments de justification, notamment par sa note en date du 6 juin 1944 : « est-ce l'invasion promise, attendue et redoutée ? Les commentaires vont leur train et tout le monde est pendu à la radio ». Non seulement écouter la propagande dissidente est, pour lui, un effet de la contagion sociale, mais les termes qu'il utilise pour désigner l'événement – « l'invasion promise » dont il ne sait rien – légitime a priori le comportement transgressif. À d'autres moments, il va même jusqu'à imputer la désobéissance au

[1011] *Ibid*, p.15.
[1012] Georges Petitjean, AMN, 353 Z.

régime du fait qu' « il est regrettable de constater que pour une question sérieuse ( ) nous continuons à ne pas être renseigné par la presse et que c'est par la radio étrangère que nous savons le peu que nous connaissons… »[1013].

Durant toute la période, Petitjean semble avoir assumé avec régularité cette désobéissance, mais à partir de l'été 44, elle explose littéralement. À la liberté de ton rendue possible par la fin des émissions de Radio-Vichy le 22 août succède une véritable frénésie d'écoute avec l'alternance d'une onde à l'autre pour connaître l'état de l'avance alliée[1014]. Il est vrai qu'à partir de ce moment, il n'est plus nécessaire de se cacher.

Ces exemples ont montré que la quête insatiable d'informations radiophoniques a un prix, celui d'une possible sanction par les autorités. Or, lorsqu'il s'agit maintenant de collecter des sources imprimées, le curseur se déplace vers une transgression opposée, fondée sur l'opprobre public consécutif à un affichage avec l'ennemi et le soupçon de flirt collaborationniste. En effet, les Allemands à peine installés, Petitjean note aux dates du 24 juillet et du 1er août 1940 les bases d'un rituel très orienté :

> «À la brasserie de la paix, place Saint-Jean, on lit le *Paris-Soir*, *Le Matin* et *La France au Travail*. ( ) J'ai lu le n°8 d'*Échos* édité par l'Einheit Feldpost (l'union de la poste aux armées) affiché à l'Est Républicain, avec le *Reich Front* du 24 et le *Westwallbote* (le courrier du front Ouest) du 24. J'ai lu ce dernier près de la Feldpost (poste aux armées) installée avec un gros fanion rouge et des boîtes aux lettres à l'hôtel Foch. ( ) En gare où on me donne tous les jours le *Westwallbote*. Le jeune hitlérien qui est de service m'offre celui du 20/21 juillet en me disant « *prenez encore celui-là – très intéressant – le discours de notre Führer…* »[1015]

Un degré est franchi le 1er octobre lorsqu'il se met à lire le *Völkicher Beobachter* qui n'est rien moins que le journal officiel du NSDAP ou encore, en janvier 41, lorsqu'il écrit à *L'Écho de Nancy* pour obtenir des informations sur un mouvement d'extrême droite en gestation intitulé *Le Feu*.

Des lectures sulfureuses à l'action ultra il n'y a qu'un pas, vite franchi si l'on s'en tient à l'énumération des événements auxquels il a participé durant l'Occupation et qui a tout du gotha collaborationniste :

---

[1013] Note du 26 novembre 1943 ; *ibid.*

[1014] « Dimanche 10 septembre : Radio Amérique annonce à 6h que les Américains sont à Pompey, que les combats sont durs contre ce qui reste des troupes d'élite allemandes. Radio-Suisse dit à 8h1/4 qu'ils sont à 5 km de Nancy » ; AMN, 353 Z.

[1015] François Moulin et Daniel Peter, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op.cit.*, p. 15-16, 21-22.

28 juillet 40 – il assiste à une messe militaire à la cathédrale dite par un aumônier allemand en uniforme

4 août – nouvelle messe. « Pour terminer, (le curé) a lu la prière officielle pour le Reich, la *Wehrmacht*, le *Führer* et tous les grands chefs, *prières pour la victoire prochaine de nos armes et la paix* »[1016]. Sa fréquentation de la messe allemande devient régulière

6 octobre – messe dite par un autre prêtre, « encore plus hitlérien »[1017]

15 octobre – enterrement de deux Allemands au cimetière de Préville[1018]

31 mars 1941 – conférence d'Alphonse de Châteaubriant, fondateur de *La Gerbe*, à la salle Poirel[1019]

12 juillet – conférence de Lalouel du groupe Collaboration (salle Poirel)[1020]

31 juillet – conférence antibolchevique de Jean Boissel du Front franc (salle Poirel)[1021]

7 avril 1942 – conférence de Jacques Doriot et Pierre Costantini (salle Poirel)[1022]

18 avril – nouvelle conférence de Boissel (salle Poirel)[1023]

21 juin – conférence de Lalouel[1024]

27 septembre – congrès régional du PPF avec projection du *Juif Süss* (salle Poirel)[1025]

27 novembre – conférence du PPF (salle Poirel)[1026]

9 février 1943 – conférence franciste à la Maison tricolore, rue des Carmes. Causerie de Paul Guiraud, bras droit du chef Marcel Bucard, sur la Révolution nationale[1027]

5 avril – conférence du physicien pronazi Georges Claude à la Chambre de commerce

21 avril – conférence de Friedrich Grimm, collaborateur de Goebbels

27 mai – conférence de Philippe Henriot (salle Poirel)

25 juin – conférence d'André Masson, collaborateur en charge des prisonniers de guerre

5 mai 1944 – conférence de Jean Hérold-Paquis de Radio-Paris

30 juillet – il assiste au premier couarail lorrain organisé par Province à l'école régionale de cadres d'Art-sur-Meurthe.

---

[1016] *Ibid*, p.24.
[1017] *Ibid*, p.44.
[1018] *Ibid*, p.49.
[1019] *Ibid*, p.64.
[1020] *Ibid*, p.85.
[1021] *Ibid*, p.86.
[1022] *Ibid*, p.106.
[1023] *Ibid*, p.106.
[1024] *Ibid*, p.110.
[1025] *Ibid*, p.133.
[1026] *Ibid*, p.183-184.
[1027] Georges Petitjean ; AMN, 353 Z.

Si l'on dresse maintenant la liste des personnes que Petitjean a rencontrées durant l'Occupation, pas seulement par nécessité sociale mais dans un but d'information, cinq catégories ressortent : les individus garants de l'ordre établi, distingués selon qu'ils appartiennent aux forces d'occupation ou qu'ils adhèrent à la collaboration ; les Français ou les étrangers à convictions non identifiées ; enfin, ceux qui penchent du côté de la dissidence (*cf. annexe 17*).

L'équilibre est à peu près établi entre la fréquentation de personnes sans affichage idéologique apparent et celles que l'on peut qualifier de « liaisons dangereuses ». La personnalité de Petitjean – on imagine l'homme affable et extraverti – le pousse à rencontrer des individus des deux sexes, de n'importe quel type de profession, quel que soit le niveau hiérarchique, et dans les circonstances les plus diverses. Par exemple, un événement collectif (une manifestation de ménagères, un bombardement, une cérémonie, etc.), une proximité de transports (dans le train surtout), des habitudes quotidiennes… tout est prétexte à échange. Cependant, un échange à sens unique car, non seulement l'homme ne révèle pas sa pensée profonde, mais on ne sait pas plus s'il s'approprie les bruits recueillis. Il n'en reste pas moins que la transgression semble établie, celle d'une marginalité germanophile et pro-collaborationniste dans le cadre d'une société qui la refuse. En premier lieu, on constate que Petitjean s'enfonce, au fil des mois, dans ses fréquentations allemandes, à la fois par le nombre d'individus impliqués et par leur importance croissante au sein de l'appareil d'occupation. Il est révélateur que les premières, le 10 septembre 1940, sont deux femmes de la *Wehrmacht* et l'avant-dernier un lieutenant *Waffen-SS* dont les propos rapportés laissent songeurs : « parti à pied (de Laveline) jusqu'à Granges en compagnie d'un lieutenant des *SS Waffen* (sic) *la guerre est dure pour tout le monde, et on espère qu'elle finira bientôt*, dit-il. Causé avec lui tout le long du chemin »[1028].

Il en est de même en ce qui concerne les tenants du collaborationnisme où l'on trouve tout à la fois des membres de *L'Écho de Nancy*, des partisans des groupements ultras (Le Feu, Collaboration, RNP), jusqu'à des adhérents de la Milice. Concernant ces derniers, il rencontre un sergent-milicien le 23 août 1944, ce qui représente un acte de transgression manifeste puisque :

- il sait la situation irréversible et le changement de pouvoir proche (le pays tombe « par plaque »)
- il a conscience de la dangerosité de la Milice (« donc nous recevons des miliciens, revolvers, mitraillettes, grenades, etc., etc. – si des incidents ne se produisent pas ici ou là ( ), nous aurons de la chance »)

[1028] Le 29 mai 1944, *ibid.*

- le risque de réprobation consécutive à la rencontre n'est pas à la hauteur des informations collectées puisqu'elles ne lui apprennent rien de la situation nancéienne

Ces fréquentations ont imprégné Petitjean au point de lui faire éprouver de la compassion envers des contemporains dont il feint d'ignorer le caractère partisan de leurs engagements ainsi que leur degré d'implication dans le cours des événements. Par exemple, il relate l'arrivée de membres de partis collaborationnistes à Nancy le 26 août 1944 en ces termes : « LVF. Les pauvres malheureux – hommes, femmes, enfants – qu'on a vu errer dans les rues et la gare sans gîte ni nourriture étaient des volontaires LVF et leurs familles évacuées de Paris et repoussés de partout de Toul à Nancy et de Nancy à Toul par les autorités allemandes, dit-on ». À un autre moment, la proximité quotidienne avec l'occupant va jusqu'à le soumettre à un dilemme transgressif. C'est le cas le 9 septembre 1943 lorsque l'*Obgel* Z. qui lui fournit quotidiennement la *Pariser Zeitung* lui demande de lui procurer « une fausse carte d'identité à nationalité française ! » pour échapper aux conséquences d'un éventuel débarquement allié. Ces quelques exemples ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure les relations nouées influent sur ses opinions. On peut cependant avancer qu'elles jouent dans le sens d'un affaiblissement du jugement moral et d'un étiquetage politique qui contredisent l'objectivité de pensée qu'il revendique. L'exposition publique influe, en le parasitant, le libre arbitre – tout en relativité chez Petitjean – et bien qu'il mette en avant une forme de « neutralité », pour les personnages troubles qu'il fréquente, il est sans doute l'un des leurs.

Au final, les exemples de l'audition de radios dissidentes, de la quête d'informations officielles et de relations ambiguës montrent des attitudes différenciées par rapport à la désobéissance. D'un côté, une pratique transgressive en lien avec une lisibilité claire par rapport à l'interdit (écouter l'étranger) et la sanction (la loi d'octobre 1941) ; de l'autre, des connivences avec l'occupant et les collaborationnistes, sans engagement ultra, mais qui lui font risquer une incrimination populaire diffuse et informelle. Paradoxalement, c'est la première transgression qui est la plus cachée, alors même qu'elle se limite à la sphère intime et ne laisse aucune trace. Cela aurait été différent avec la détention d'écrits séditieux, mais Petitjean n'en a jamais fait mention dans son journal. Les autres attitudes sont transgressives dans la mesure où elles placent son auteur sous la coupe d'un regard social très largement antiallemand. On pourrait même dire qu'il viole le 21e « commandement » de Jean Texcier annoncé dans ses *Conseils à l'Occupé* en juillet 1940 : « étale une belle indifférence,

mais entretiens secrètement la colère. Elle pourra servir »[1029]. Par ses attitudes, Petitjean passe pour un collaborateur mais ses convictions restent toute en réserve, d'où la difficulté de saisir son comportement. Cette relation entre actions et pensée relève de l'ambivalence. Pas celle du penser-double définie par P. Laborie qui reste confinée dans le champ de l'intellect, ni celle des vichysto-résistants de J.-P. Azéma dont les actes contredisent leur assignation dans la société. Mais une ambivalence à la croisée des chemins, entre extériorisation sociale et représentations mentales, entre le corps et l'esprit. La singularité de Petitjean est qu'il bat en brèche les stéréotypes comportementaux sous l'Occupation : une pensée libre sous un vernis de conformisme. Le personnage est complexe non pas parce qu'il n'est pas ce qu'il montre, ce qui est le cas de la majorité, mais parce qu'il inverse la dissimulation. Le conformisme qui est en lui, un indéfectible respect de l'ordre, entre en contradiction avec des attitudes qui pourraient le perdre[1030].

### C. Distanciation

Nous avons posé en préambule le dilemme qui agite Petitjean : jusqu'où se soumettre à l'autorité alors même qu'elle se pervertit pour finalement se voir remplacée par une autorité concurrente ? C'est ce qu'il exprime sans ambiguïté le 27 août 1944 par une formule qui sent la rupture d'allégeance : « puisque le maréchal Pétain est dépossédé de ses pouvoirs, comment rester fidèle à la loi et au gouvernement constitutionnel de 1940 ? »[1031]

Notre homme est plutôt avare de confidences quant à ses opinions. Le plus souvent, il rapporte la rumeur publique qu'il semble faire sienne car il ne la dément pas. Sa pensée profonde, elle, n'apparaît que rarement, ce qui lui donne d'autant plus de poids. En analysant ses écrits, on peut tenter de comprendre le processus de détachement à l'œuvre en dégageant les facteurs de conformisme prolongés par les assises de son pétainisme, ainsi que les forces centrifuges d'éloignement idéologique. Le tableau suivant rend compte d'un cheminement politique qui n'a rien d'un long fleuve tranquille :

[1029] Jean Texcier, *Les Conseils à l'occupé*, 1940. En ligne : http://exposition-libe-nord.org
[1030] Il en fait l'expérience le 17 mai 1942 à la gare de Nancy lors de l'arrivée de rapatriés américains : « mais certains me prennent pour un Allemand en civil, du service de surveillance et n'osent pas me dire ce qu'ils pensaient des événements », *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942*, pp. 108-109.
[1031] G. Petitjean ; AMN, 353 Z.

| | facteurs conformistes | pétainisme | facteurs transgressifs |
|---|---|---|---|
| 1941 | | | 4/9. « La terreur de l'an mille se renouvelle ! » (à propos des fusillés) |
| | 20/5. Contre la « haine politique » distillée par le collaborationnisme : risque de « terreur blanche » | 26/9. « Profession de foi » pour la Révolution nationale :<br>- « volonté de travail et de discipline »<br>- « esprit communautaire »<br>- « reformer ou réformer la mentalité française individualiste »<br><br>14/10. Apologie de Pétain : « Clemenceau le tigre, Pétain le vieux renard. Calme, sérénité de l'action, il *doit savoir ce qu'il sait* »<br><br>17/11. Théorie de la « clef » (double-jeu Pétain-Darlan)<br><br>3/12. Pétain « de plus en plus isolé des anciens chefs et de plus en plus entouré et pressé d'Allemands ! »<br><br>24/12. Mort de Darlan. « Pas d'éloges funèbres bien | 5/10. « Doutes » sur les internements administratifs à Écrouves (motifs d'internements inconnus et départs en Allemagne)<br><br>9/10. (Antisémitisme) « guerre de religion aussi ! »<br><br>14/10. Impossibilité de Pétain de s'opposer au pillage allemand<br><br>20/10. (Débarquement) « la population fera-t-elle signe de la main aux débarquants ? »<br><br>13/11. « (Déshonneur) de n'avoir pas exigé la résistance à l'occupation totale » (invasion de la zone sud)<br><br>25/11. Inaction de Pétain car « trop âgé (et) sous la coupe de l'occupant »<br><br>28/11. « Dissolution générale *à coups de crosses* : plus de chef, plus (d'armée). Situation la plus grave. Excitations (des partis collaborationnistes) non sanctionnées par des poursuites judiciaires ou administratives. Où allons-nous si ces menaces doivent se réaliser bientôt ? »<br><br>3/12. « Arrestations et prises d'otages dans tous les milieux, les esprits sont désaxés »<br><br>4/12. Gouvernement civil dirigé par Darlan à Alger : « n'y aura-t-il pas à un moment donné conflit avec de Gaulle ? Attendons » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | attristés ! Darlan n'a jamais été populaire » | |
| 1943 | 15/10. Reconnaissance du gouvernement Pétain par les Alliés après le débarquement. « Les USA ont une très haute considération pour le maréchal. Mais celui-ci passerait la main bientôt à une autre personnalité »<br><br>26/11. « Pétain est resté ou redevenu républicain – non autoritaire »<br><br>27/12. Pétain est « ressuscité. Dans ce match c'est Hitler le vainqueur ! À quand la revanche ? » | 27/3. « Tous passent, seul Pétain reste pour la nécessité du décor immuable… »<br><br>7/10. Retour de l'idée républicaine en Europe (Italie, Allemagne) ? « Étrange évolution des esprits sous la pression des faits ou des hommes. Mais que feront les partisans des autres régimes ? »<br><br>26/11. Revirement de Pétain sur ses principes d'État autoritaire, retour dans « la tradition républicaine pure ! » | 27/3. « Mais l'incertitude ( ) grandit et on attend ainsi on ne sait qui, ou plutôt on ne sait quoi ! »<br><br>6/7. Crise intérieure et extérieure proche de son « point de maturité. ( ) Son de glas ou d'attente sans illusion »<br><br>12/9. « Pétain fait *vieux*… évidemment 87 ans ! »<br><br>15/11. (Allocution supprimée de Pétain). « Situation trouble à Vichy, ( ) tout est possible »<br><br>29/11. (« Grève de Pétain »). « Qui joue un double-jeu ? Pétain ou Laval ? Crise grave qui s'attaque au maréchal lui-même ! »<br><br>30/11. Crise très grave : veto contre la « constitution » de Pétain et réalité du pouvoir à Laval. « Un *Gauleiter* est à l'horizon ! »<br><br>1/12. Pouvoir à Laval, Pétain réduit à « un rôle négatif ou presque… Cela durera ce que cela durera ! » |
| 1944 | | 28/5. Pétain « 1er attentiste » car refus de prendre parti et « nous nous sauverons nous-mêmes» | 24/4. « Le maréchal Pétain a 88 ans ! Le pauvre homme ! »<br><br>23/5. Pétain « simple symbole sans aucune possibilité de participer au pouvoir. On le promène à l'indignation des foules »<br><br>28/6. « Sommes-nous à la veille du déclenchement de la guerre civile ou de troubles ? »<br><br>19/7. Position délicate de Laval entre Pétain qui ne veut pas se laisser manœuvrer et les collaborationnistes qui veulent |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | aller de l'avant. « Que vont faire les Allemands ? Que va-t-il arriver si Pétain continue à ne pas vouloir aider ? »<br><br>21/7. « La politique. *Ç*a ne va pas non plus ! ». National-socialisme décrété en cas de départ de Laval et d'arrivée au pouvoir de Doriot. « La répression commence… Il souffle un vent de guerre civile »<br><br>28/6. « Si Pétain refuse de nommer le *directoire* (collaborationniste) qu'arrivera-t-il ? Chaos, chaos ! » |
| | 22/8. Arrestation de Pétain par les Allemands. « Si c'est vrai c'est effarant ! Que ne verra-t-on pas ? » | 25/8. « L'État français n'existe plus et son créateur le maréchal Pétain est prisonnier effectif des Allemands » | |
| 1/9. « Souhaitons que le passage du gouvernement de Vichy à celui de de Gaulle se fasse sans heurt ni sang versé ni violence comme s'est faite la libération ! » | | | |

Le 26 septembre 1942, une très longue note de Petitjean dresse l'état des lieux de la Révolution nationale et rend compte de ses convictions idéologiques, très certainement déjà assises en 1940 :

> « Malgré tout cet immense effort sur tous les domaines, les résultats ne semblent pas répondre intégralement aux espérances. La jeunesse en particulier n'est pas très prometteuse. On cite de nombreux cas où en colonies de vacances ou en chantiers organisés, la preuve ne fut pas donnée, au contraire, d'une volonté de travail et de discipline, consentie par nos jeunes. La rampe sera longue et dure à remonter. L'esprit communautaire qu'on cherche à créer chez nous, dans la jeunesse surtout, n'est pas encore celui qui anime les jeunes couches. Trop d'exemples contraires et récents, et non sanctionnés, sont présent à l'esprit de tous pour contrebattre ( ) les efforts de ceux qui voudraient reformer ou réformer la mentalité française, essentiellement individualiste. »[1032]

On sent que cet homme a assimilé l'idéologie de l'État français à travers un champ lexical qui en reprend les principaux traits – « travail », « efforts », « consentement », « discipline », « sanction », « communautarisme » contre « individualisme » – de même qu'il avait entériné, deux ans auparavant, le changement de régime : « Lois *Nous, Maréchal de France, chef de l'État… décrétons…* Pourtant le titre est toujours : Journal officiel de la République française »[1033].

[1032] François Moulin et Daniel Peter, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*, p.131.
[1033] Note du 14 septembre 1940 ; *ibid*, p.37.

En somme, si la nature de l'État français présente encore quelque ambiguïté constitutionnelle, la transition est actée et son leader (ce « vieux renard ») n'est pas pour lui déplaire. Nous sommes là dans le cadre d'une pensée classique : la Révolution nationale est consubstantielle à Pétain à laquelle elle s'identifie. Les sentiments maréchalistes de Petitjean sont nets, en lien avec un pétainisme qui lui fait accepter les mutations du régime. Or, cet attrait qu'exerce Pétain puise à plusieurs sources :

- l'exceptionnalité : il est le successeur de Clemenceau, le clairvoyant, animé d'une pensée impénétrable (« il sait ce qu'il sait »), incontournable de par sa stature et sa volonté d'atténuer les malheurs du temps en s'opposant à la volonté de l'occupant. Il ne s'agit ni plus, ni moins, que de la théorie du bouclier, même si elle n'est pas explicite

- l'absence d'alternative : « tous passent, seul Pétain reste pour la nécessité du décor immuable… »[1034]. Pétain est la pierre angulaire des enjeux politiques du temps et son départ signifierait la mise en place d'une administration allemande[1035] (un *Gauleiter*). Il est à même d'assurer la continuité institutionnelle en cas de victoire des Alliés (« les USA ont une très haute considération pour le maréchal et le maintiendront en fonction »)[1036] ; mieux, il fait même la jonction avec la dissidence par son double-jeu supposé[1037]

- l'homme : on lit un mélange de compassion et de confiance politique à l'égard du vieillard : « le pauvre homme ! »[1038], dont l'arrestation par les Allemands est « effarante », et qui, vu son âge, ne peut tricher sur ses convictions démocratiques profondes (« Pétain est resté ou redevenu républicain – non autoritaire »[1039])

Pourtant des lézardes apparaissent dans l'édifice, ouvrant la voie à une pensée déviante. Petitjean commence d'abord, à partir de 1943, à différencier le Maréchal de son projet politique. Pour lui, le manque de lisibilité fait que l'établissement de la Révolution nationale n'est plus un objectif à terme

[1034] Note du 27 mars 1943 ; AMN, 353 Z.
[1035] Note du 21 octobre 1942, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*, p.161.
[1036] Note du 15 octobre 1943 : AMN, 353 Z.
[1037] « Mais à la réflexion, tous les messages du maréchal, à l'adresse de l'amiral (Darlan) ne doivent-ils pas être lus avec une *clef* ». Note du 17 novembre 1942 ; *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*, p.176.
[1038] Note du 24 avril 1944 ; AMN, 353 Z.
[1039] Note du 26 novembre 1943 ; *ibid.*

(« l'incertitude grandit et on attend ainsi on ne sait qui, ou plutôt on sait trop quoi ! »[1040]), jusqu'au sentiment de son abandon pur et simple avec le revirement « républicain » de l'automne. Autrement dit, l'autoritarisme est mort, vive Pétain… Car le chef de l'État résiste au délitement de son programme même si des doutes sont ponctuellement exprimés. Petitjean lui reproche, à mots couverts, son impuissance à empêcher le pillage du pays (octobre 1942), son « inaction » et la tutelle exercée par l'occupant (novembre 1942), son âge, enfin, son incapacité à peser sur le cours des événements (mai 1944). Toutefois, ces phases de contestation ne remettent jamais en cause l'attachement maréchaliste. À la veille du débarquement, il loue l' « attentisme » du chef de l'État qui proclame « nous nous sauverons nous-mêmes »[1041]. Puis, le 25 août, lorsque le régime de Vichy sombre définitivement, il fait encore du Maréchal une victime des Allemands, sans souffler mot de la contestation populaire à son encontre.

On le voit, la transgression reste limitée dans la mesure où la figure de Pétain apparait comme la masse de granit qui garantit, en tremblant parfois sur ses bases mais sans jamais vaciller, l'idéologie de l'auteur. Les facteurs qui confortent ses convictions émanent presque exclusivement de l'État français lui-même puisque, à partir de 1942, c'est dans les partis collaborationnistes qu'il voit les ferments d' « agitation », de « terreur blanche », de « révolution », de « guerre civile » et de « chaos ». Bref, le risque réside surtout dans les rameaux les plus durs du régime. La surenchère des ultras est inacceptable pour ce conservateur d'ordre et le jette encore plus dans les bras de Pétain qui apparait comme un modérateur, seul à même d'éviter la déliquescence sociale généralisée. Il est à propos significatif que le danger vienne des droites extrêmes, pas de la Résistance. Lorsqu'il se demande, le 20 octobre 1942, si « la population fera signe de la main aux débarquants », il songe moins à la capacité de la dissidence à incarner une alternative politique qu'aux risques de guerre civile. Jamais de Gaulle n'est perçu comme un concurrent au Maréchal parce que Petitjean est resté dans l'incapacité d'envisager un transfert de légitimité. Aussi, mis devant le fait accompli le 1er septembre 1944, c'est encore la peur du chaos social qui l'agite, pas la nature de la nouvelle souveraineté, et encore moins l'allégeance à son nouveau chef.

En sens inverse, les facteurs de détachement sont à chercher dans l'évolution de la situation politique. Petitjean condamne une occupation, non remise en cause dans ses principes, mais qui supplante rapidement la souveraineté française – « (elle) n'est donc pas seulement militaire, économique, financière, elle est aussi, quoiqu'on prétende le contraire, également

[1040] Note du 27 mars 1943 ; *ibid.*
[1041] Note du 28 mai 1944 ; *ibid.*

administrative »[1042]. Il déplore, en outre, qu'elle ne ressemble plus du tout « à notre occupation si anodine d'antan »[1043]. Ses aspects les plus répressifs le heurtent, à commencer par les fusillés qui lui rappellent « la terreur de l'an mille » (septembre 1941), les pillages (octobre 1942), l'invasion de la zone sud et la dissolution de l'armée d'armistice « à coups de crosses » (novembre 1942), « les arrestations et les prises d'otages dans tous les milieux » (décembre 1942) et la menace d'un national-socialisme intégral (« un *Gauleiter* est à l'horizon ! » novembre 1943). Au nom de l'ordre, Petitjean ne semble pas contre le recours à la contrainte mais il fait la part entre celle imposée par le vainqueur, jugée sporadiquement excessive, et la répression vichyste nécessaire pour empêcher tout dérapage vers la guerre civile. Ne légitime-t-il pas d'ailleurs le caractère autoritaire de l'État français en novembre 1943 lorsqu'il s'interroge sur l'orientation républicaine un temps envisagée ?

Un deuxième facteur de détachement reprend peu ou prou l'antienne du prince mal conseillé. Lorsqu'il écrit que Pétain est de « plus en plus isolé des anciens chefs et de plus en plus entouré et pressé d'Allemands »[1044], on peut y lire à la fois le regret de l'écartement du premier Vichy d'inspiration traditionaliste et, en coulisse, la main de l'occupant. Dès lors, tout s'accélère, selon lui, à partir de la fin 1943 et Petitjean de dénoncer la « crise grave qui s'attaque au maréchal lui-même », transfert la réalité du pouvoir à Laval et réduit Pétain à « un rôle négatif ou presque »[1045]. Autrement dit, si les jours du régime sont désormais comptés – « cela durera ce que cela durera » – c'est pour la raison principale que le régime n'est plus suffisamment pétainiste, aucunement du fait de ses tares originelles.

Enfin, derniers agents de distanciation, ce que l'on pourrait appeler la « crise morale » de l'État français. À savoir, l'antisémitisme qui ouvre la porte à une « guerre de religions » (octobre 1942) et le déshonneur[1046] de ne pas avoir résisté à l'envahissement complet du territoire par les Allemands un mois plus tard. Toutefois, Petitjean déplore la situation, certes, mais encore une fois il n'en reporte pas directement la responsabilité sur Pétain, ni même sur le régime en ce qui concerne la persécution des Juifs.

[1042] Note du 4 octobre 1943 ; AMN, 353 Z.
[1043] Note du 18 août 1940. Fait-il pour autant référence à l'occupation allemande des provinces annexées entre 1871-1919, à celle du nord de la Meurthe-et-Moselle durant la Grande Guerre ou à l'occupation française de la Rhénanie en 1923-1925 ? ; *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*, p.32.
[1044] Note du 3 décembre 1942 ; *ibid*, p.194.
[1045] Notes du 30 novembre et 1er décembre 1943 ; AMN, 353 Z.
[1046] « Ce même honneur n'a pas exigé la résistance à l'occupation totale de la France » ; note du 13 novembre 1942 ; *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*, p.170.

En résumé, ces différents traits montrent que les événements peuvent remettre en cause l'attachement idéologique de départ. Néanmoins, les formes de contestations restent limitées car il s'agit de percer trois épaisseurs croissantes de conviction : l'a priori favorable à l'occupant, l'adhésion à la Révolution nationale, le culte du Maréchal. La transgression frappe d'abord à la marge, sous la forme d'une défiance envers les Allemands qui, paradoxalement, permet de dédouaner l'État français de ses responsabilités. Progressivement, elle atteint le deuxième niveau, celui du soutien au régime, mais sans véritablement parvenir à l'ébranler tout à fait. Car il existe un contre-feu demeuré intact ou presque : la foi en Pétain. C'est donc d'une transgression incomplète qu'il s'agit, aussi bien dans sa matérialité manuscrite que dans sa capacité de remise en cause personnelle.

### D. Une pensée qui se voudrait libre

Ne pas croire les événements tels qu'ils sont présentés par les sources officielles d'informations, mais aussi par la rumeur publique, est une transgression. Néanmoins, comprendre le processus d'élaboration d'une pensée critique n'est pas chose facile. Par chance, un fait de guerre survenu en septembre 1942 – le bombardement d'un train à proximité de la gare de Nancy – transforme un temps Petitjean en Guillaume de Baskerville dans une quête effrénée de vérité. La chronologie détaillée rend compte des étapes d'une démarche déductive qui s'étale sur près d'un mois et demi[1047] (*cf. pages suivantes*).

[1047] Toutes les notes sont extraites de *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942… op. cit.*

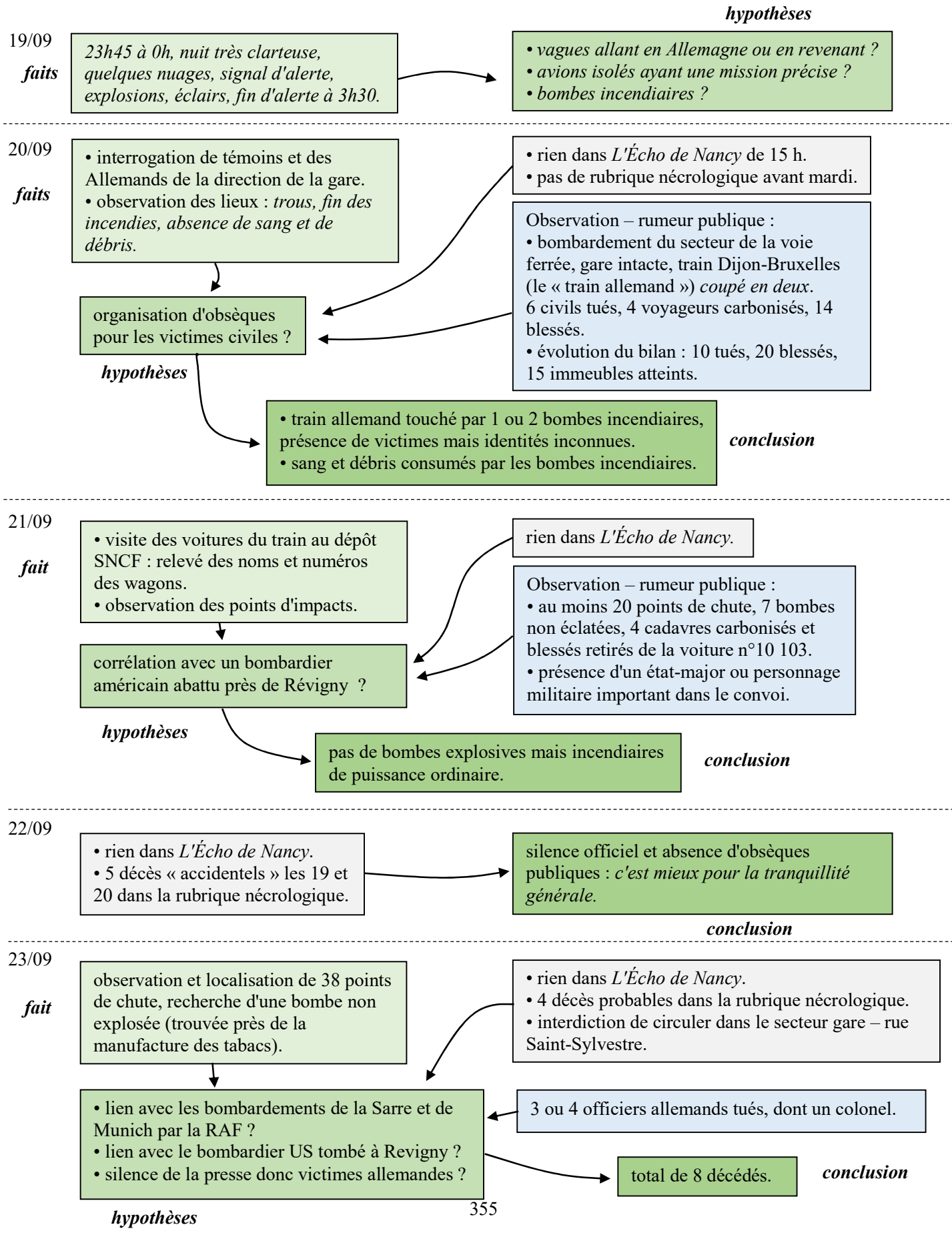
hypothèses
19/09
faits
23h45 à 0h, nuit très clarteuse, quelques nuages, signal d'alerte, explosions, éclairs, fin d'alerte à 3h30.
• vagues allant en Allemagne ou en revenant ?
• avions isolés ayant une mission précise ?
• bombes incendiaires ?
20/09
faits
• interrogation de témoins et des Allemands de la direction de la gare.
• observation des lieux : trous, fin des incendies, absence de sang et de débris.
• rien dans L'Écho de Nancy de 15 h.
• pas de rubrique nécrologique avant mardi.
Observation – rumeur publique :
• bombardement du secteur de la voie ferrée, gare intacte, train Dijon-Bruxelles (le « train allemand ») coupé en deux.
6 civils tués, 4 voyageurs carbonisés, 14 blessés.
• évolution du bilan : 10 tués, 20 blessés, 15 immeubles atteints.
organisation d'obsèques pour les victimes civiles ?
hypothèses
• train allemand touché par 1 ou 2 bombes incendiaires, présence de victimes mais identités inconnues.
• sang et débris consumés par les bombes incendiaires.
conclusion
21/09
fait
• visite des voitures du train au dépôt SNCF : relevé des noms et numéros des wagons.
• observation des points d'impacts.
rien dans L'Écho de Nancy.
Observation – rumeur publique :
• au moins 20 points de chute, 7 bombes non éclatées, 4 cadavres carbonisés et blessés retirés de la voiture n°10 103.
• présence d'un état-major ou personnage militaire important dans le convoi.
corrélation avec un bombardier américain abattu près de Révigny ?
hypothèses
pas de bombes explosives mais incendiaires de puissance ordinaire.
conclusion
22/09
• rien dans L'Écho de Nancy.
• 5 décès « accidentels » les 19 et 20 dans la rubrique nécrologique.
silence officiel et absence d'obsèques publiques : c'est mieux pour la tranquillité générale.
conclusion
23/09
fait
observation et localisation de 38 points de chute, recherche d'une bombe non explosée (trouvée près de la manufacture des tabacs).
• rien dans L'Écho de Nancy.
• 4 décès probables dans la rubrique nécrologique.
• interdiction de circuler dans le secteur gare – rue Saint-Sylvestre.
3 ou 4 officiers allemands tués, dont un colonel.
• lien avec les bombardements de la Sarre et de Munich par la RAF ?
• lien avec le bombardier US tombé à Revigny ?
• silence de la presse donc victimes allemandes ?
hypothèses
total de 8 décédés.
conclusion

24/09

*toujours rien sur l'affaire !* → obsèques à la cathédrale des 5 civils.

25/09

*l'affaire du 19/20 est définitivement enterrée, sauf la presse politique. Article « Danses macabres à Nancy » dans Le Franciste du 26/09.*

26/09

***fait***

observation de la tentative de neutralisation de « *La bombe* » par des condamnés à mort de Sarrebruck, reconnaissables à leur tête de mort dans le dos.

échec de la neutralisation de la bombe de 500 kg aux Tabacs, explosion provoquée.

convoi de voitures allemandes passé le 20/09 place Stanislas interdite au public : transport clandestin de cadavres du 19 ?

8/10

***fait***

visite du cimetière allemand de Préville : découverte de 7 tombes fraiches sans indications. →

- décès de 7 Allemands dans l' « *accident* » ?
- croix, inscriptions, grades et dates placées ultérieurement ?

***hypothèses***

19/10

*L'Écho de Nancy* annonce le bombardement du Creusot.

***conclusion*** →

*quand les Allemands ne sont pas touchés, information ; quand ils sont touchés, silence. Confirmation du silence de Nancy des 19/20 septembre.*

22/10

témoignage d'un Alsacien mentionnant qu'un journal du Reich a parlé de l'affaire : *au cours de ce bombardement 14 ou 18 appareils ennemis ont été descendus !* →

*c'est assez vraisemblable qu'une information semblable ait paru dans la presse allemande*

***conclusion***

24/10

***fait***

nouvelle visite aux tombes de Préville : les 7 tombes n'ont rien à voir avec « *l'incident* » car transfert de victimes allemandes de juin 40. →

*il est fort probable que les fourgons du 20, traversant la place Stanislas, renfermaient effectivement des cadavres de ce bombardement (transférés à Metz pour éviter toute indiscrétion).*

***hypothèses***

***conclusion***

*le mystère des victimes allemandes subsiste entier. Ne pas trop se fier à ce qu'on voit et ne pas tirer de conclusions hâtives de certains faits ; une coïncidence est si facile à faire, plus ou moins volontairement pour induire en erreur les observateurs indiscrets.*

La pensée existe en s'alimentant de faits, aussi bien officiels qu'officieux, qui ne font sens que si on les confronte les uns par rapport aux autres. Pour cela, il faut déjà prendre appui sur des sources que Petitjean soupèse à l'aune de leur objectivité relative. Il n'est pas dupe du caractère partiel des informations car il sait que les événements seront tus ; ce qui ne l'empêche pas d'en chercher les échos dans des données de seconde main (la nécrologie par exemple) ou tirées de sources venues d'Allemagne. À partir de ce matériau, il élabore des hypothèses qu'il soumet à de nouvelles données qui lui permettront d'infirmer ou de valider ses conclusions. Les historiens reconnaîtront là un terrain familier, celui de l'enquête raisonnée empreinte d'esprit critique.

Cette attitude est véritablement transgressive. Premièrement, parce qu'elle se fixe pour objet la vérité, en totale contradiction avec l'autoritarisme qui fait que la volonté de l'État l'emporte sur la liberté individuelle et refuse tout scepticisme. Ensuite, Petitjean contourne la propagande en la faisant jouer contre elle-même, ce qui relève également de la désobéissance. Il ne prend pas l'information « en bloc » mais n'en saisit que des bribes qui, rééchelonnées, créent du sens. La démarche elle-même est déviante : enquête de terrain, interrogation de témoins, observation des faits (en violation des injonctions de la défense passive), inspection des débris… l'homme s'expose. D'autant plus que l'objectif est la connaissance du nombre et de la qualité de victimes allemandes du bombardement, c'est-à-dire des informations militaires sensibles.

Notre témoin a conscience de dépasser les limites, notamment lorsqu'il se qualifie lui-même d' « observateur indiscret ». Mais à bien y regarder, les mots utilisés (« l'affaire », « l'incident », « le mystère ») et l'ironie manifeste (« c'est mieux pour la tranquillité générale ») laissent à penser qu'il reste dans le domaine d'un jeu sans conséquence, comme s'il cherchait à se faire peur à moindre coût. Qu'aurait-il fait si la recherche d'informations lui avait fourni l'identité des victimes ? L'aurait-il même mentionné dans son journal ? Et l'on ne peut qu'imaginer ce qu'un esprit aussi déterminé et rationnel aurait pu donner s'il avait franchi le pas d'une transgression autrement plus porteuse, celle impliquant une activité résistante.

La question juive pose en d'autres termes les limites de la conscience, par son échelle – on est au-delà de l'événementiel nancéien – et par les enjeux soulevés. On peut alors se demander en quoi la rationalité de Petitjean a pu ou non lui permettre d'accéder à un niveau de compréhension d'un phénomène qui, par bien des aspects, entre en contradiction avec ses convictions d'origine. L'auteur fait preuve, en effet, d'un antisémitisme discret, relayé dans son journal par des références larvées et diffuses. En soi, rapporter les paroles de haine entendues lors de manifestations

collaborationnistes n'est pas un indice d'adhésion, même s'il n'y a pas désapprobation. Ainsi, à l'issue de la conférence du PPF du 27 novembre 1942 salle Poirel, il note :

> « Après le couplet obligatoire, avec force gestes, sur les Juifs et leurs surprofits. ( ) Trois têtes sont réclamées par Doriot depuis longtemps, elles continuent à ne pas être abattues : celle de Léon Blum, de Georges Mandel, de Paul Reynaud ! Vient ensuite l'antienne habituelle sur les Juifs, les Anglo-Américains et l'épuration totale, énergique et immédiate de toutes nos administrations et de tous les ministères. »[1048]

Pourtant, il est moins ambigu trois mois auparavant lorsqu'il interprète le nazisme comme un réflexe défensif face à l'accaparation juive durant les années 20[1049]. Peut-être la conférence du PPF l'a-t-elle d'ailleurs marqué puisqu'il écrit une semaine après que la « chasse aux Juifs » reprend et qu'il ne reste plus que les Juifs « pauvres », les autres ayant « filé » depuis longtemps[1050]. Encore le 14 juillet 1944, on relève dans le journal : « pourparlers de paix ? S'agit-il d'informations émanant de juifs financiers, s'agit-il ( ) de choses plus sérieuses (selon La Révolution nationale[1051]) » ? Sans conteste, le sentiment antisémite résiste. Et pourtant, la pensée de Petitjean évolue, alimentée notamment par des informations collectées tout au long de l'Occupation :

- 20 juillet 1940 : il rapporte la confiscation d'immeubles juifs[1052]

-12 septembre : des affiches annoncent la nomination d'administrateurs provisoires pour les commerces dont les propriétaires ne sont pas rentrés (Job-Génin, Poirot, Blum) mais Petitjean ne fait pas de lien avec l'antisémitisme

- 27 septembre (à l'occasion du recensement des Juifs) : « renseignements pris à la Préfecture, on ne sait ni qui a donné cet ordre et à quelle fin on recense les israélites. Bizarre… »[1053]

- 8 juin 1942 : il voit les premières étoiles jaunes aux « Juifs » (aucun commentaire)[1054]

- 6 mai 1943 : les pillages des immeubles juifs, qu'il qualifie de « déménagement », entraînent des risques de « sanctionnement » (sic) et d' « envoi en Allemagne ». Le 7 mai : « histoires navrantes de réquisitions à peu près totales de mobiliers juifs !! »[1055]

---

[1048] G. Petitjean, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942…op. cit*., p.186-187.
[1049] Note du 22 août 1943 : « Spéculation : toujours dans les temps troublés, la spéculation a joué son rôle néfaste pour la masse mais intéressant pour quelques-uns. Le même fait s'est produit en Allemagne en 1920-24 où toutes les propriétés ont été accaparées par des Juifs ce qui a soulevé la colère publique concrétisée par le nazisme… » ; AMN, 353 Z.
[1050] Note du 25 novembre 1943, *ibid.*
[1051] Le terme est souligné dans le journal.
[1052] G. Petitjean, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942…op. cit*., p.15.
[1053] *Ibid*, p.35.
[1054] *Ibid*, p.110.
[1055] G. Petitjean ; AMN, 353 Z.

- 6 juillet : « en Italie, les lois sociales sont supprimées et les Juifs reprennent leur situation antérieure etc. »[1056]

- 18 juillet 1944 : « les Juifs. On dit – si c'est vrai c'est possible ! – que lors de leur arrestation en masse les juifs ont été conduits à des piscines (pour prendre un bain !) et qu'on les a électrocutés dans l'eau. On dit aussi que des enfants juifs ont été attirés dans des chambres pour jouer puis… asphyxiés purement et simplement par les gaz ! Destruction sans phrase ni (réunion) mais que de haines entassées ! *Guerres de religion* ! »[1057]

En ne tenant compte que des notes laissées dans le journal, on peut estimer que Petitjean a une connaissance élémentaire du sort réservé aux Juifs. Les trois phases distinctes de l'exclusion, de la persécution et de l'extermination transparaissent clairement avec, comme jalons, 1943 pour le passage de la première à la seconde et 1944 pour l'évocation du génocide. Cependant, ces faits objectivés ne lui permettent pas de penser la Shoah comme un système, ni de faire le lien entre l'antisémitisme et l'extermination. Même la note du 18 juillet 44, qui pourrait laisser à penser qu'il est décillé, interprète le judéocide comme un nouveau pogrom, peut-être simplement plus important que les autres et distinct par ses modes opératoires. Le blocage principal tient à l'incapacité à comprendre le lien qui existe entre l'antisémitisme, qu'il ne désapprouve pas, et l'extermination. D'où ce repli (conscient ?) derrière des modes explicatifs extérieurs : la « guerre des races » venue d'Allemagne – il fait référence à un discours de Goebbels du 9 octobre 1942 – et la « guerre de religions »[1058]. Externaliser la persécution revient alors à dédouaner Vichy et soi-même ; de même qu'évoquer un conflit religieux permet de laisser planer l'idée d'une supposée culpabilité juive. Finalement, entre l'exceptionnalité du crime et la déformation antisémite, c'est ce dernier réflexe qui oriente et limite la pensée, faisant de Petitjean le contraire de ce qu'il a voulu laisser croire : un homme libre.

[1056] *Ibid.*
[1057] *Ibid.*
[1058] Notes des 9 et 11 octobre 1942, 18 juillet 1944, *ibid.*

## II. Jacqueline Picard ou les limites de la conscience subversive

### A. Les faits

Jacqueline Picard (épouse Véchambre) – on l'appelle « Jackie » – est née le 3 avril 1925 à Ramonchamp dans les Vosges. Fille d'André Picard, directeur de tissage né en 1903, et de Joséphine Wenck, une rentreuse dans le textile d'un an sa cadette, elle est la deuxième enfant d'une fratrie qui en compte quatre. Ses études au collège de Remiremont en poche, elle réussit le concours des Finances en 1942 et se trouve affectée à la Trésorerie générale au 11 de la place des Dames à Nancy. Là, elle réside trois, quatre mois au Petit Arbois, une ancienne maison de redressement située rue du Chemin blanc à la limite de Laxou et tenue par les Sœurs du Pauvre-Enfant Jésus. Elle loge ensuite un temps au 1 rue de l'École normale dans une chambre louée par une rentière, avant que les circonstances ne l'amènent à quitter la ville pour Paris[1059] :

> « J'avais une collègue, elle avait son fiancé qui n'avait pas de papiers. Et pendant ce temps-là, nous, il y avait une camarade du Petit Arbois qui avait piqué le cachet de la mairie (où son père était maire) et on faisait des fausses cartes d'identité. On avait écrasé un peu le caoutchouc pour qu'on voit pas trop. Ça a commencé en 43. Je faisais des cartes d'identité. Alors après ça se dit de bouche à oreille. On achetait les cartes d'identité vierges, ça se vendait dans les magasins. Il n'y avait plus qu'à les remplir. Alors comme il y a des machines à écrire aux finances… On a dû faire une cinquantaine de cartes. Personne n'était au courant (aux finances). Je n'avais pas de camarade qui faisait comme moi. J'en ai jamais parlé dans mon milieu professionnel. Mais ça n'empêche pas que les Allemands sont quand même venus à la Trésorerie. Ils ont demandé après moi. Il y avait deux Picard (Picard et Piquart). Il fallait partir avec eux. Je me souviens avoir ramassé une lettre de ma mère que j'avais reçue. Ils ont vu la lettre, ils ont pris la lettre, ils ont lu la lettre. Et ma mère disait - parce que je lui avais dit à ma mère – de faire attention parce que… enfin, et caetera. Alors « pourquoi faire attention ? Suivez-nous ». Donc je suis allée avenue Foch. Avenue Foch, c'était la *Kommandantur* ou c'était la *Gestapo*[1060] ? Y avait un truc de *Gestapo*, là. Parce que tu rentrais là-dedans, il n'y avait pas de serrures, il n'y avait pas de poignées à l'intérieur. Tu ne pouvais rien ouvrir. Les hommes qui sont venus n'étaient pas en civil. Ils sont venus en Allemands. C'était des Allemands. Ils étaient trois. Ils m'ont interrogée. Durant l'interrogatoire, ils faisaient de la pression disant que la famille pourrait… oui, ils faisaient des pressions. « Soyez franche sinon c'est votre famille qui va trinquer ». Un truc comme ça, de ce goût-là. Ils m'ont demandé où mon frère était. J'ai dit qu'il était mort. J'ai dit : « il est mort en Allemagne ! ». Comme ça, ça a coupé court à tout. Donc ils m'ont laissée ressortir. Mais par contre, je voyais que j'étais suivie le matin. Suivie le matin, suivie le midi, suivie… - tu sais, on s'en rend compte - suivie le soir. Et puis c'est toujours la même tête. De temps en temps je me retournais, comme ça. Ça

[1059] L'entretien de Jacqueline a été enregistré le 24 août 2017 à son domicile de Jaignes, en Seine-et-Marne.
[1060] Nous n'avons pas trouvé d'officine de la *Gestapo* dans la rue Foch où se trouvent, par contre, la *Feldpostdam* (poste allemande) au n°8, la *Zweigstelle* (caisse de maladie allemande pour les territoires occupés) au n°60 et le *DAF* (service allemand du travail) au n°34.

a bien duré plus d'un mois. Oh, oui ! c'est pesant. Il n'y a pas eu de perquisition là où j'habitais. Ils ont été voir la religieuse au Petit Arbois. La mère, c'était une Luxembourgeoise. Alors elle parlait en allemand avec eux. Elle a dû les dissuader de pas mal de choses, je suppose. Mais elle m'a dit aussi qu'il valait mieux m'en aller. Et le trésorier de Nancy m'a dit : « écoutez, je crois qu'il faudrait mieux que vous partiez ». Mais j'ai dit : « où c'est que vous voulez que j'aille ? ». Il me dit ; « vers Paris. Je vais vous faire partir vers Paris ». Je n'étais pas inscrite à Paris dans le personnel. Je ne sais pas comment ils se sont arrangés, mais quand même, je n'étais pas inscrite. »

B. Naissance de la transgression

Son témoignage est intéressant à plus d'un titre, en premier lieu parce que la transgression s'y écrit sur une page blanche. L'âge d'abord. Une mineure d'à peine dix-huit ans propulsée dans un milieu urbain qui lui est étranger. Une absence complète aussi bien de repères affectifs et spatiaux, que de la connaissance des modes de vie au sein d'une ville de la taille de Nancy. Cette situation apparait d'autant plus déroutante que son contact avec l'urbanité s'effectue par le biais de claustrations successives : une communauté de filles refermée sous l'autorité de sœurs, d'une part ; de l'autre, la solitude d'une chambre périphérique coincée entre les faubourgs et la voie ferrée. Et c'est sans compter les jours ouvrables passés derrière les chiffres de la « payerie ». De fait, aucune prédisposition à la transgression si ce n'est une personnalité forte, affirmée peut-être au contact du milieu familial (« mon père était duraille ») et un sens moral aiguisé que le temps de l'Occupation ne parvient pas à émousser (« je n'ai jamais eu le sentiment d'enfreindre une loi ou une norme pour assurer mes besoins matériels. Je n'avais pas d'argent pour le faire ou alors il aurait fallu que je le prenne. Non. À aucun moment, je n'ai été tentée par l'illégalité. Je n'aurais pas pris quelque chose »). Même un épisode collectif de maraude dans le verger des sœurs ne peut s'identifier à une quelconque initiation, non seulement parce qu'elle « n'avait pas le sentiment de faire quelque chose de mal », mais aussi parce que la leçon était passée. L'écoute de la radio anglaise – elle n'a d'ailleurs pas de TSF en propre – participe des mêmes états d'âme : la conscience de « braver l'interdit, de jouer avec le feu » mais pas de faire quelque chose de « défendu ». Comme un solide paravent qui se dresserait entre immoralité et illégalité.

L'entrée en transgression surprend presque Jacqueline par hasard : « il n'y a pas d'intention au départ, c'est pour aider. Ce sont les circonstances qui m'ont entraînée à faire ça. C'est par amitié ». Le déclic est de l'ordre de l'empathie : faire en sorte qu'une camarade puisse continuer de voir son petit ami appelé au STO. Mais il débouche rapidement sur un engrenage qui la rend prisonnière de

sa philanthropie (« *tu l'as bien fait pour quelqu'un, pour un autre.* Tu vois, c'est ça après. *Mais untel, il l'a bien eue, et puis lui aussi. Pourquoi pas moi ?* »).

L'apprentissage de la déviance est empirique. Les gestes viennent vite :

> « On a dû faire une cinquantaine de cartes. Je prenais appui sur l'état-civil des personnes. Ils me donnaient leur ancienne carte d'identité. Il fallait qu'elles soient changées de date pour la naissance. Je prenais au hasard les lieux de naissance, mais c'était d'accord avec celui à qui l'on faisait la carte, pour qu'il connaisse le bled où on le mettait. Parce que si on lui posait des questions, qu'il puisse répondre quand même. »

Le succès suit, confirmé par l'utilisation de ressources officielles (cachet de mairie, cartes vierges et matériel d'administration) qui rendent les documents « vrais », et non contrefaits. Des réflexes apparaissent comme le refus de toute traçabilité *(*« je ne voulais pas garder les noms. C'était risqué. Je me fais arrêter, on me fouille, on trouve les noms. Non, non, j'avais rien gardé »). Bref, on toucherait presque à la spécialisation subversive, nonobstant quelques reliquats d'amateurisme. Déjà les achats qui se limitent aux Magasins Réunis, au point d'y écluser le stock de cartes. Ensuite, le contact direct avec les demandeurs qui connaissent son identité. Néanmoins, la brièveté de la transgression, quelques semaines tout au plus, conforte l'idée d'une acculturation rapide.

La perception des événements de l'époque participe des ressorts de l'action, à défaut d'en être l'explication exclusive. Jacqueline partage les idées de son temps puisque l'ennemi, c'est avant tout l'envahisseur, pas l'État français :

> « À l'époque, j'en pensais pas de mal de Pétain. Déjà pour ses antécédents et la France était dans un tel état qu'il fallait bien quelqu'un qui discute avec les Allemands. Laval pour moi c'était une vacherie. Pas parce qu'il était Auvergnat (rires[1061]) mais parce qu'il avait une façon d'agir – je ne me rappelle plus quoi – mais il était pas apprécié Laval. Pétain, il passait quand même. Pour moi, c'était quand même pas les Allemands qui gouvernaient. Mes camarades pensaient comme moi. À Nancy, ils étaient plutôt pour Pétain. »

D'où l'apparition d'une double ambiguïté qui brouille les cartes. Si réaliser des faux papiers c'est agir contre une mesure de Vichy, en l'occurrence le STO, la prise de risque, elle, ramène à l'occupant (« le risque venait des Allemands, c'est pas d'ailleurs »). De surcroît, la figure de Pétain génère l'illusion d'une souveraineté française qui masque le fait que la collaboration est d'abord répressive (« c'est pas les Français qui nous auraient coincés. Je pense pas, quand même… »). Et pourtant, Jacqueline de rappeler à plusieurs reprises :

[1061] Jean Véchambre, le futur mari de Jacqueline est Auvergnat.

« Tu avais quand même une certaine méfiance. Parce que tu ne savais pas. Même si c'était des Français, tu ne savais pas à qui tu te liais. Tu te méfiais un peu de tout le monde. Même des gens que tu n'avais pas besoin de te méfier. J'étais dans un état de nervosité. Méfiance permanente. Il y avait une atmosphère de méfiance, y compris avec mes camarades de chambrée. »

Au final, coincée entre une société qui se fige dans la suspicion et l'occupant honni, Pétain a pu apparaître comme un recours, le mirage d'une autorité forcément bienveillante puisque française. Or, c'est au sein de l'administration publique que travaille et agit Jacqueline, celle-là même qui, en plus de fournir les moyens de la transgression, est censée faire écran à l'ennemi.

De l'autre côté, les voix de la Résistance ne sont pas assez puissantes pour légitimer la désobéissance. Il n'y a pas suffisamment de régularité dans l'écoute de la dissidence – elle n'a pas fait mention de lecture de tracts – pour engendrer des règles d'action. Et d'avoir entendu l'appel du 18 juin dans les Vosges n'a pas eu sur elle, ni sur les contemporains, les effets que l'historiographie lui prête :

« J'ai entendu le discours de de Gaulle. Avec les parasites, mais on l'a entendu. J'avais 15 ans, j'étais chez les parents. À 15 ans, ça ne te marque pas trop quand même. Tu écoutes, bien sûr, mais tu ne mesures pas la gravité du moment. Le discours n'est pas très simple non plus, alors quand tu as 15 ans. Ma mère n'a pas fait de commentaire. Je crois que personne n'a mesuré l'importance du discours. »

À tous points de vue, les repères sont brouillés, a fortiori pour une jeune fille de dix-huit ans, seule.

### C. La relation au risque

Une conscience du risque trop aiguë tue dans l'œuf toute forme d'engagement. Ici, l'amitié et la volonté de rendre service sont les plus forts et expliquent l'entrée en résistance. S'y mêlent une dose d'insouciance (« quand tu as 18 ans, tu sais pas si tu réfléchis tellement »), une forme de refoulement (« je pensais pas que… mon rapport au risque était assez vague ») et de minimisation (« je n'avais pas conscience de remettre en cause l'ordre établi »). Là-dessus, les paroles de sa mère lui recommandant la prudence ne jouent pas comme un frein, bien au contraire, mais comme un encouragement tacite. Pour autant, Jacqueline se défend d'être une tête brûlée, une « va-t'en guerre » selon ses termes.

C'est l'arrestation qui fait surgir rétrospectivement le sentiment du danger, même si celui-ci reste flou. D'ailleurs, plutôt d'initiative allemande que vichyste… et radical :

> « Une personne se serait fait prendre, ça aurait fait les dominos. À l'époque, je n'ai pas pensé à la déportation. Je pensais plutôt à une fusillade. La déportation je l'ai comprise à Paris pour les Juifs. Plutôt l'arrestation. Je pensais qu'on serait fusillés. C'est comme ça qu'on va finir. »

La perception est toute entière imprégnée de manichéisme : soit l'on nuit à l'occupant, c'est-à-dire que l'on fait de la Résistance, soit l'action est secondaire ; mais que l'on se fasse prendre et c'est la peine capitale ou rien. Or, se sentir menacé d'une exécution sommaire sans pour autant être résistant, encore une ambivalence qui, près de 75 ans après les faits, révèle la difficulté à se définir.

### D. Entre conscience incertaine et déni

> « Pour moi un résistant c'est celui quand même qui faisait autre chose que ça. Je n'ai pas eu la sensation d'être résistante. J'en ai pas eu conscience. Après j'avais revu quelqu'un de Nancy qui était venu me voir à Paris. Il m'a dit : *tu te souviens* ? J'ai dit *oui, je m'en rappelle*. Pour lui, il prenait ça plus pour un acte de résistance que moi. Il me disait : *tu n'as jamais pris compte du risque que tu encourais*. C'est une personne que j'avais aidée. Même maintenant, je referais pareil. En connaissance de cause des risques. Je ne sais pas pourquoi, mais enfin… »

La pudeur et l'humilité ne suffisent pas à expliquer pourquoi l'intéressée ne parvient pas à se donner une identité résistante. Les causes sont à chercher au moment de l'Occupation et au-delà. À l'époque, Jacqueline aide des personnes qui ne lui sont pas totalement étrangères puisque présentées par ses amies. Serait-il concevable alors que la Résistance ne se limite qu'à une « affaire de famille » ?

Deuxième limite, il est probable qu'elle n'ait pas mesuré la nature même d'une dissidence qui, à défaut de l'avoir intronisée, n'a cessé de la protéger. Sa désobéissance a été couverte par des acteurs qui ne se sont pas dévoilés mais ont cautionné ses actes au point de lui offrir des échappatoires lorsque le filet s'est resserré. On pense aux supérieurs hiérarchiques, aussi bien à Nancy que dans la capitale, qui l'exfiltrent et la cachent dans l'anonymat *(*« le trésorier a téléphoné au payeur général de la Seine en lui disant sûrement de m'employer et j'étais pas inscrite dans le personnel »), à la mère supérieure qui détourne les soupçons de la *Gestapo* (« elle a dû les dissuader de pas mal de choses, je suppose ») et du bouquet tricolore qu'elle reçut un jour à Paris, quelque temps après la Libération, sans jamais savoir qui en était l'initiateur. Incontestablement, Jacqueline a servi la Résistance comme la Résistance s'est servie d'elle, presque à son insu.

Après, le temps n'a pas joué en faveur de l'émergence d'une conscience. La parole est restée discrète, sauf à destination de sa mère et d'un cousin. Ses enfants n'ont pas plus posé de questions qu'elle ne leur en a parlé. Nous n'avons pas évoqué non plus, lors de l'entretien, ni le résistancialisme, ni les errements de la mémoire qui ont fait la part belle à la figure masculine et combattante du résistant. Ce qu'elle n'était pas.

Une autre forme de transgression lui échappe également sous la forme de l'aide qu'elle a apportée à une persécutée :

> « Je sais qu'il y avait une Juive (à la Trésorerie). Elle m'a dit : *moi, je suis juive. Il faut pas le dire, bien sûr, mais je suis juive*. Elle m'a dit : *c'est pas grave*. Alors quand elle avait besoin de quelque chose, je lui portais des fois des commissions. Elle allait pas les chercher elle-même. Je me rappelle de ça. Elle avait mon âge, une brune, très brune, mineure aussi. *Je pratique pas, mais je suis juive qu'elle m'a dit*, donc des parents juifs, une mère juive. »

Tout ce pan de désobéissance est occulté, pas seulement parce que ce sera à Paris qu'elle prendra véritablement conscience de l'antisémitisme, mais du fait qu'elle établit une hiérarchie dans la transgression. L'aura de la Résistance écrase toutes les autres formes d'actions qu'elle estime ne pas s'y rattacher, au point d'effacer celles-ci sans pour autant se juger digne de celle-là.

Enfin et surtout, c'est au niveau de la psyché intime que jouent les principaux freins à sa propre reconnaissance :

> « J'éprouve pas le besoin d'en parler. J'ai envie d'évacuer cette période. Ça m'arrive de rêver de cette période. J'en rêve encore. Je vois les Allemands. Je les vois faire une descente. Je rêve encore ça. C'est pas que ça me pèse mais je sais que c'est un souvenir triste. »

Traumatisme et refoulement parasitent l'émergence d'une identité de résistante. Pour preuve, nous lui avons soumis une série de mots pour qualifier son attitude durant la guerre : opposition – transgression – subversion – rébellion – refus. À chaque fois, la réponse a été négative. Quand on évoque celui de « résistance », la réponse reste timorée : « à demi, on savait bien que c'était pas légal ». Peut-être l'entretien aura-t-il changé quelque peu la donne.

## III. Les « Justes »

### A. La mémoire d'un événement

L' « affaire de Nancy » est un exemple unique en France de désobéissance collective d'un service de police. Une exceptionnalité que renforce encore la part d'inconnu qu'elle recèle du fait de la

discrétion des sources. Les demandes des dossiers de fonctionnaires formulées aux Archives nationales sont restées sans réponse, ceux réalisés par l'employeur restent introuvables dans les fonds municipaux par manque d'inventaire ; quant aux archives départementales, aucune relation explicite des faits n'a été retrouvée. On s'est même laissé dire que les dossiers individuels y auraient été « récupérés » il y a plusieurs années. Par conséquent, seuls les témoignages permettent aujourd'hui de reconstituer ce qu'il s'est passé, tout en gardant à l'esprit que les acteurs n'ont pas laissé de traces écrites mais que des tiers ont pris en charge le récolement des actes à leur place. Cette déficience des sources explique en grande partie la raison pour laquelle ce pan d'histoire a été occulté pendant plusieurs décennies jusqu'à sa mise en lumière exceptionnelle, mais biaisée, avec la diffusion en 2006 du téléfilm *Le Temps de la désobéissance*[1062].

On peut distinguer trois moments dans la construction de la mémoire d'événements qui s'intègrent eux-mêmes dans les évolutions de l'historiographie des années noires. Dans une première phase qui démarre à la Libération, la reconnaissance est d'abord celle du policier que l'on réintègre dans les services puisque sa désobéissance n'est plus incriminante en raison d'un Vichy déclaré « nul et non avenu » par la doxa gaulliste. C'est la même qui met en exergue, durant les deux décennies suivantes, le résistant : on récompense désormais le fonctionnaire dans la mesure où il a participé à la lutte contre l'ennemi, autrement dit, s'il a fait montre d'une action subversive. Il faut attendre les années 80 pour que la transgression se fige dans son expression actuelle, c'est-à-dire lorsque la mémoire juive du génocide rencontre les théories de la désobéissance civile. Dès lors, le policier devient « Juste » lorsqu'il est reconnu moins pour son « opposition à » que pour ses actes « en faveur de », et au nom de ses qualités morales et universalistes[1063].

Le tableau suivant détaille l'élaboration de la mémoire des principaux protagonistes[1064] :

| | | |
|---|---|---|
| la reconnaissance institutionnelle | Édouard Vigneron | 8/12/1944. réintégration (avec effet rétroactif au 1er mai 1942)<br>1/3/1948. promu chef du secrétariat du commissariat central |
| | Marcel Gaillot | 1/8/1945. réintégration<br>4/10/1947. médaille d'honneur de la Police<br>15/11/1948. médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement<br>15/10/1953. lettre de félicitations du ministre de l'Intérieur |

[1062] *Le Temps de la* désobéissance, téléfilm de Patrick Volson, 2006, 99 mn.
[1063] Le titre de « Juste parmi les nations » est créé en 1963. Il est attribué par une commission d'hommage instituée par la Cour suprême d'Israël et remis par le mémorial Yad Vashem à Jérusalem. 25 271 personnes dans le monde ont obtenu cette reconnaissance.
[1064] AMN, série I ; Yad Vashem, en ligne : www.yadvashem.org

| | | |
|---|---|---|
| la mémoire résistante | Édouard Vigneron | 1945. médaille de la « reconnaissance anglaise »<br>14/5/1951. Chevalier de la Légion d'honneur |
| | Marcel Gaillot | 13/7/1946. médaille de la Résistance<br>13/12/1946. médaille des Évadés<br>8/10/1947. Croix de Guerre<br>21/5/1949. Croix de Guerre avec palme<br>5/10/1954. médaille de la Ville de Nancy<br>5/12/1958. Chevalier de la Légion d'honneur<br>19/1/1961. Officier de la légion d'honneur |
| les « Justes » | Édouard Vigneron | 3/5/1982. « Juste parmi les Nations »<br>(date inconnue) rue Édouard Vigneron à Nancy |
| | Pierre Marie | 3/5/1982. « Juste parmi les Nations » |
| | François Pinot | 21/8/1990. « Juste parmi les Nations » |
| | Charles Bouy | 23/6/1991. « Juste parmi les Nations » |
| | Charles Thouron | 26/2/1998. « Juste parmi les Nations » |

Cette mémoire prend appui sur des faits survenus le 19 juillet 1942. Au matin de ce dimanche d'été, une rafle des Juifs étrangers de la ville est en effet planifiée en même temps que le départ d'un convoi depuis la gare de Nancy trois jours après. Cette décision s'intègre dans la phase d'accélération de la Solution finale prise au niveau national et initiée dès le 29 mai 1942 par la 8e ordonnance du *Militärbefehlshaber in Frankreich* qui rend obligatoire le port de l'étoile jaune en zone occupée[1065]. Dans le même temps, les négociations entre les autorités allemandes et françaises se poursuivent jusqu'à leur aboutissement le 4 août avec le premier accord Bousquet-Oberg. Le principe d'une « étroite et permanente collaboration » des deux polices est acté avec, comme objectif prioritaire, l'arrestation des Israélites étrangers en prélude à leur déportation[1066]. Les 16 et 17 juillet, la persécution prend un visage découvert lorsque 13 152 personnes sont raflées à Paris et internées au Vél'd'Hiv. Elle se décline à Nancy par la finalisation le 18 juillet d'un plan d'interpellation de 350 à 385 Juifs non nationaux et sa mise en œuvre prévue le lendemain.

Ces trois événements placent à chaque fois le Bureau des étrangers de la rue de la Visitation en première ligne. Déjà parce que ce sont ses fonctionnaires de police qui ont recueilli en amont les déclarations des intéressés et dressé les listes de recensement. Ce sont eux aussi qui leur ont

[1065] ADMM, 1 BA 1609, p.247.
[1066] Robert O. Paxton et Michael R. Marrus rappellent qu'il n'y a pas de politique de l'État français de sacrifice des Juifs étrangers dans le but de préserver les nationaux. L'antisémitisme de Vichy est d'une pièce., *in Vichy et les Juifs… op. cit.*

distribué les étoiles jaunes et on n'envisage pas de les écarter du terrain le jour fatidique puisque leur expérience conditionne en partie le succès de la rafle. Pourtant, le dimanche 19 juillet au matin, l'opération vire au fiasco, et même le nombre d'interpellés n'est pas totalement validé par les sources[1067] :

- 32, peut-être 33, selon S. Klarsfeld[1068] (21 femmes et 11 hommes)
- 32 selon F. Job qui estime le résultat à seulement 10% de la population envisagée[1069]
- 32 ou 33 également pour J.-F. Muller[1070] qui reprend les chiffres de Klarsfeld
- 19 arrestations à domicile et 13 interpellations décalées selon le président de la communauté juive de Nancy et du Consistoire de Lorraine Alain Lefebvre[1071]

Les Juifs arrêtés sont internés au quartier allemand de Charles III, puis transférés directement à Drancy le 27 juillet, avant leur déportation vers Auschwitz dont aucun ne reviendra.

### B. Les hommes

Huit hommes sont impliqués dans la désobéissance avec, en plus de ceux déjà nommés, les inspecteurs Émile Thiébaut et Henri Lespinasse, ainsi que l'inspecteur sous-chef François Pinot[1072]. La plupart de ces policiers sont mal connus, du fait notamment que les écrits relatifs à leur action privilégient l'esprit de corps au détriment des individualités. Il est vrai que la direction d'un chef charismatique en la personne d'Édouard Vigneron, son entrée dans la police concomitante à celle de Pierre Marie le 1er octobre 1922, ou encore les relations d'amitié nouées après-guerre renforcent la thèse collective. De là à avancer que cette proximité rendrait implicite et naturel leur engagement dans la transgression il n'y a qu'un pas. En réalité, elle n'apparait pas comme le fruit d'un plan mûrement concerté mais plutôt comme le point d'orgue d'actions isolées émanant de personnalités différentes. Tant est qu'il est possible de les appréhender plusieurs décennies plus tard.

Le premier, Édouard Vigneron, tient une place à part en tant que responsable de service et, si une formule devait le résumer, ce serait l'humaniste croyant. Nancéien d'origine, né en 1906, il a intégré l'armée durant cinq ans, pendant et après la Grande Guerre, en gardant pour séquelles des

[1067] Le registre d'écrou du quartier allemand de la prison Charles III a disparu.
[1068] Serge Klarsfeld, *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France (FFDJF), 2012.
[1069] Françoise Job, « Les Juifs de Nancy pendant la guerre de 1939-1945 »… *op. cit.*
[1070] Jean-Marie Muller, *Désobéir à Vichy : la résistance civile de fonctionnaires de police… op. cit.*
[1071] Lors de la commémoration du 70e anniversaire de la rafle en 2012. En ligne : www.consistoire.org/pdf/nancy_18%20juillet%202012.pdf
[1072] Les grades sont mentionnés dans un document de police de décembre 1940 ; AMN, 1 I 6.

blessures au gaz contractées à Verdun. Selon le directeur des services de police de Meurthe-et-Moselle, il est un « fonctionnaire d'élite qui honore le Corps de la Police d'État. Travailleur infatigable, dépensant son temps sans compter, il est un auxiliaire précieux du commissaire central »[1073]. Sa hiérarchie lui confère d'ailleurs la note de 19 sur 20 pour l'année 1949. C'est un homme exigeant et quelque peu autoritaire ainsi qu'en témoigne un de ceux qu'il a sauvés, Raymond Quenet : « gare à moi, si mes résultats scolaires n'étaient pas conformes à ce qu'il attendait. Je craignais plus ses foudres que les remontrances paternelles »[1074]. Même chose pour ses hommes qu'il couve d'un certain paternalisme comme le rapporte Charles Bouy la veille de la rafle : « l'heure est grave, mes petits ». Dernier trait, à côté d'un « charisme et (d'une) gentillesse peu ordinaires », Vigneron est également un homme de foi, un « chrétien qui va à la messe tous les dimanches. Il croit en Dieu et en l'homme »[1075].

L'autre forte personnalité est sans conteste Marcel Gaillot, le policier résistant. Lui aussi a participé à la Première Guerre mondiale à partir de 1918 jusqu'en 1921 où il combat sur le front d'Orient. L'image que l'on peut s'en faire à travers les témoignages est celui d'une « tête brûlée », d'un homme qui a le goût de l'action armée et aurait fait sien l'adage natal : « Franc-Comtois rends-toi, nenni ma foi »[1076]. Pour preuve, il est volontaire au début du deuxième conflit mondial et combat en tant qu'artilleur jusqu'en juillet 1940, avant d'être capturé au Donon, puis envoyé dans un Stalag des Sudètes. Libéré comme ancien combattant, c'est lui encore qui prend en charge et organise les troupes de choc de la Résistance au sein du mouvement Lorraine. Ses traits de caractère sont à l'avenant : « loyal, juste, dévoué » selon sa femme ; la simplicité, des valeurs morales et sociales, un homme de conviction, droit, rigoureux, à lire son fils Pierre. Avec, par-dessus tout, le courage, au point de « ne pas hésiter à sacrifier sa vie »[1077]. Fier de son métier, Gaillot est aussi un policier reconnu et apprécié de sa hiérarchie avant et sous Vichy. En 1927-28, il obtient deux diplômes d'honneur et une médaille de bronze pour « belles actions, actes de courage et de

[1073] Note du 20 mars 1950 ; ADMM, WM 380.
[1074] Raymond Quenet, *La Bonne Étoile… op. cit.,* p.171.
[1075] *Ibid.*
[1076] Pierre Gaillot, *Mémoires de guerre, de prisonnier, de résistant, de déporté, de policier. Hommage à Marcel Gaillot*, compte d'auteur, 2015, pp. 1-18.
[1077] Témoignage d'Henri Donze. Selon Pierre Hinzelin, colonel honoraire d'artillerie, il est un « garçon parfaitement droit ; honnête, courageux, intelligent, d'un allant remarquable. ( ) Parfait patriote, ayant servi d'une manière excellente, ne pouvant exprimer qu'un regret : celui que la majorité des Français ne soient pas de la trempe de celui-ci », (attestation du 6 avril 1959), *in* Pierre Gaillot, *Mémoires de guerre, de prisonnier, de résistant, de déporté, de policier. Hommage à Marcel Gaillot… op. cit*. pp. 1-18.

dévouement »[1078] ; plus tard, le 10 juin 1943, l'Intendant régional de Police reconnait en lui « un excellent gradé à tous points de vue ».

Nous sommes moins renseignés sur les autres policiers. Peut-être Charles Thouron représente-t-il la personnalité de gauche du groupe ? Né en 1906 dans une famille ouvrière de Champigneulles – son père est manœuvre, sa sœur ainée lingère – il est lui-même un ancien de la sidérurgie, ex-militant de la CGT, qui intègre la police sans se départir de ses convictions[1079]. Charles Bouy également est passé par la « sidé » durant la Grande Guerre, et ce, dès l'âge de 14 ans. Puis, à 17, il est volontaire et se retrouve artilleur, comme Gaillot. C'est un homme d'une « étonnante simplicité (et d'une) infinie modestie »[1080] – à l'instar de Pierre Marie qui réfute le titre de « héros »[1081] – ce qui explique sans doute le peu d'informations dont on dispose sur eux.

Leur point commun ? Des policiers aux individualités propres et reconnus pour leurs qualités professionnelles comme en témoignent leurs évolutions de carrières (*cf. annexe 18*). Pour autant, la déviance ne surgit pas *ex nihilo* à l'occasion de la rafle du 19 juillet mais elle s'improvise dans la réalisation antérieure et isolée de faux papiers[1082] où chacun agit plus ou moins dans le secret des autres. D'un côté, Vigneron fait équipe avec Bouy ; de l'autre, Marie avec Thouron ; Gaillot avec des policiers d'autres services (Corne, Laurent, Simonin). Tous, pourtant, transgressent en faveur des mêmes réprouvés, à commencer par les étrangers en délicatesse avec leurs titres de séjour, jusqu'aux prisonniers évadés, les réfractaires du STO, les Juifs, bien sûr.

Pour certains, ces actions s'inscrivent déjà dans le cadre de la Résistance. Selon J.-F. Muller[1083], Pierre Marie et Charles Thouron sont membres d'un réseau d'évasion après avoir été contactés par Germaine Ramillon, agent de bureau des Douanes, et Marie Goettmann, inspecteur-adjoint des Contributions directes. Il s'agit très certainement du réseau Marie-Odile[1084] auquel Thouron est

[1078] Respectivement le 28 janvier 1927 et le 28 juin 1928.
[1079] Croisement du témoignage de son petit-fils Éric Thouron et du recensement de Champigneulles en 1936 ; ADMM, 6 M 33/114.
[1080] *L'Est Républicain*, 24 juin 1991.
[1081] *L'Est Républicain*, 1989.
[1082] Plus exactement de documents officiels renfermant de fausses identités.
[1083] Jean-Marie Muller, *Désobéir à Vichy : la résistance civile de fonctionnaires de police… op. cit.*
[1084] Le réseau Marie-Odile est un réseau d'évasion créé en Belgique qui possède des ramifications en France. Cependant, l'association V.R.I.D (Vienne Résistance Internement Déportation) avance que c'est la Nancéienne Madame Saint-Venant qui en serait l'initiatrice en 1941. En ligne : http://www.vrid-memorial.com/afficher/rubrique/25/Le-rseau-Marie-Odile/article/54/Prsentation-du-rseau.html

affilié de décembre 1941 à septembre 1944 ; Marie, lui, intégrant l'Armée Secrète en janvier 1943[1085].

On en sait plus sur Marcel Gaillot. En août 1941, il fonde avec Nicolas Hobam, dont il est parent, le mouvement Lorraine et intègre son comité directeur en compagnie de Pajot, Grégoire, Valton, M[lle] Roiseux et l'instituteur Marcel Leroy. Rapidement, ses actions se diversifient vers le recrutement, la propagande, le renseignement, les filières d'évasion, la constitution de dépôts d'armes, jusqu'à couvrir toute la panoplie de l'action résistante.

Les activités transgressives de Marcel Gaillot

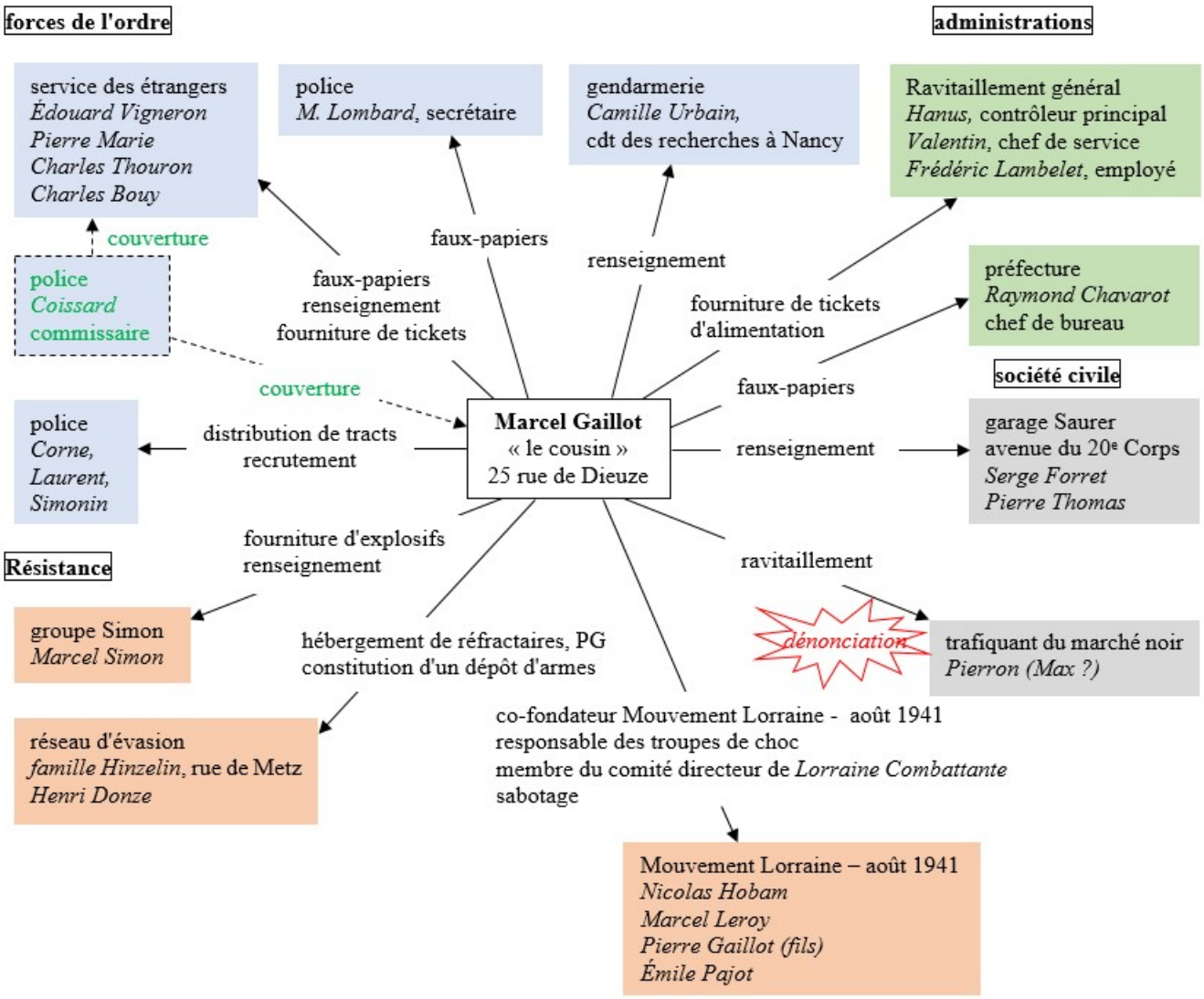


[1085] Office National des Anciens Combattants (ONAC), « Désobéir pour sauver. Des policiers et des gendarmes français *Justes parmi les Nations* », 2009, pp. 18-19.
En ligne : https://www.yumpu.com/fr/document/view/16951812/desobeir-pour-sauver-des-onac
.

On le voit, si le sabotage de la rafle du 19 juillet ressemble à une opération concertée, elle est, en réalité, davantage l'aboutissement d'actions individuelles qui ont pu servir de banc d'essai. La plupart des policiers se sont déjà frottés à la transgression mais, cette fois, il s'agit de passer à un nouveau degré d'implication qui resserre encore la cohésion du groupe. Reste à comprendre les motivations à l'origine d'une déviance hors-norme.

Elles sont à chercher d'abord dans les éléments qui fondent la reconnaissance de ces fonctionnaires, à savoir les critères d'attribution du titre de « Juste ». La commission d'hommage israélienne en définit trois que l'on pourrait résumer par l'action, la conscience, l'abnégation[1086] :

- « le fait d'avoir apporté une aide dans des situations où les Juifs étaient impuissants et menacés de mort ou de déportation vers les camps de concentration »
- « le fait d'avoir été conscient qu'en apportant cette aide, le sauveteur risquait sa vie, sa sécurité ou sa liberté personnelle »
- « le fait de n'avoir recherché aucune récompense ou compensation matérielle en contrepartie de l'aide apportée »

L'empathie et le respect de la personne humaine apparaissent, en effet, comme les éléments déclencheurs chez des fonctionnaires qui côtoient les proscrits depuis longtemps. Progressivement, un malaise naît de la mission de persécution qui leur est demandée au point de la transformer en « une corvée qui nous fendait le cœur jusqu'à l'âme »[1087]. Et Pierre Marie d'ajouter : « tout le service s'est senti beaucoup plus mobilisé. Nous ne pouvions pas supporter de voir des enfants, des femmes, des hommes fondre en larmes »[1088].

Des valeurs renforcent ces sentiments, à commencer par le patriotisme que chacun décline à l'envi. Il prend chez Gaillot une coloration antinazie mêlée à une forte volonté d'action ; un caractère presque atavique pour Bouy (« parce que j'étais Français, parce que j'étais Lorrain »[1089]) ; plutôt une obligation morale pour Marie (son « devoir de patriote »[1090]). En cela, les policiers de Nancy ne s'éloignent pas des motivations de la résistance régionale pour qui l'opposition « se fonde sur le socle d'un passé douloureux, encore très présent. ( ) On ne compte plus les témoignages d'anciens résistants qui commencent leurs récits *les Allemands, nous on les connaissait !* L'engagement s'inscrit ainsi dans des traditions et dans un passé »[1091]. Cela est

[1086] En ligne : https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/
[1087] Témoignage de Pierre Marie, in *L'Est Républicain*, 1989.
[1088] Idem, Yad Vashem. En ligne : https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/dossier-2268/
[1089] Témoignage de Charles Bouy dans *L'Est Républicain*, non daté.
[1090] *Ibid*.
[1091] Emmanuelle Jourdan, « La Résistance en Lorraine ». En ligne : http://hleno.revues.org/415

d'autant plus vrai pour Vigneron, Gaillot et Bouy, tous trois anciens combattants de la Grande Guerre. Édouard Vigneron, justement, avance aussi sa conscience de croyant (« je ne fais que mettre en pratique les vertus de la chrétienté et de l'amour du prochain »[1092]) et l'on peut supposer que le passé de militant syndicaliste de gauche de Charles Thouron n'est pas étranger à son implication. Pour tous, le philosémitisme, la philanthropie et l'intériorisation de principes supérieurs appuyés sur des valeurs ou une identité sont les moteurs de l'action. Mais, en dernier ressort, la transgression conserve sa part d'inconscience et d'informulé, comme un saut dans l'inconnu de l'évidence que résume laconiquement Charles Bouy plus de cinquante ans après les faits : « c'est si simple d'être *Juste* »[1093].

### C. Le sens de la désobéissance

La transgression des policiers nancéiens est duale, à la fois politique et humanitaire. Or, c'est ce dernier aspect qui est aujourd'hui mis en avant par l'historiographie en tant qu'opération de sauvetage d'envergure. Son succès réside pourtant moins dans la course contre la montre menée par les hommes de Vigneron pour prévenir en quelques heures les dizaines de familles menacées que dans les moyens apportés pour les accompagner vers un refuge ou leur offrir une porte de sortie vers la zone libre. Et si elle aboutit, ce n'est que parce qu'elle est le résultat d'une acculturation déjà éprouvée à la déviance.

Prenons l'exemple des Quenet-Kön, une famille juive revenue de Paris deux jours avant la rafle du Vél'd'Hiv'[1094]. Ils sont d'abord hébergés chez Alice Mazenoux, une employée à la Compagnie des Tramways de 41 ans qui vit au 4 de la rue Braconnot (avec son fils de 16 ans Édouard Pinel ?) et n'est autre que la compagne de Vigneron[1095]. Le 18 juillet au soir, Charles Bouy les prévient de la rafle, puis les amène chez lui au 89 rue de la colline de Boudonville avant que ne se mette en place une chaîne de solidarité qui passe par le 59 rue de Villers (famille Grébil), le 6 rue d'Amerval (appartement Mencz), le 36 place de la Carrière pour Maurice (famille Pernin), puis le château d'Eulmont à l'été 42 (*cf. annexe 19*). Tout au long du parcours, le rôle des policiers est essentiel. Il consiste d'abord en la fourniture de cartes d'identités officielles où la mention « Juif » est absente

[1092] Témoignage oral à Maurice Quenet, *in La Bonne Étoile… op. cit.*, p.171.
[1093] Témoignage de Charles Bouy dans *L'Est Républicain*, 24 juin 1991.
[1094] La famille Quenet-Kön se composent du père Aron, de la mère Pessah (Paulette) Kartman, de Moïshé (Maurice) (né en 1932) et son jeune frère Gilbert. Toutes les informations sont tirées de Raymond Quenet, *La Bonne Étoile… op. cit.,* p.79-93.
[1095] Recensement de 1936 ; ADMM, 6 M 33/394.

et l'état-civil transformé *a minima*. Le père, Aron, devient ainsi Arsène mais il conserve son nom (Kön) en raison de sa consonance germanique. Une fois les faux papiers fournis, Vigneron n'hésite pas à faire le voyage à Paris avec lui pour récupérer des affaires dans l'ancien appartement placé sous scellés et c'est encore lui qui trouve un « parrain » pour héberger Maurice en la personne de l'organiste à la cathédrale M. Pernin.

D'évidence, l'exemple de la famille Quenet montre que l'action des policiers va au-delà du simple sauvetage. Elle agit en cercles de protection concentriques qui passent par l'information sur le danger imminent, la création d'identités de substitution, la mise à disposition de moyens physiques de subsistance (nourriture et hébergement) ; pour d'autres, l'évacuation hors de la zone occupée (passage des contrôles en gare et fourniture de billets) ; et, pour tous, un soutien moral fondé sur l'espoir en une survie possible. À chacun de ces cercles correspond une prise de risque qui brouille les frontières entre l'individuel et le collectif. Elle se vérifie aussi bien parmi les sauveurs qui agissent seuls ou de concert que chez les sauvés qui n'hésitent pas à faire éclater l'unité familiale pour accroître les chances de chacun d'y réchapper[1096]. La transgression recompose également les différentes sphères intimes en redéfinissant les rôles propres. Chez les policiers, le fils devient résistant (Pierre Gaillot accompagne son père), l'épouse complice (par exemple Édouard Vigneron et Alice Mazenoux) :

> « C'est vrai aussi pour Charles Thouron ; ma grand-mère m'a toujours dit qu'elle savait tout parce que conscient des risques encourus pour l'ensemble de la famille, son mari lui avait fait part de ses projets d'engagement et demandé son avis à chaque moment crucial. Elle lui avait répondu, disait-elle, *c'est ton devoir* ; tout ceci confirmé par mon père (mis au courant après-guerre car pendant ignorance totale…). »[1097]

Dans certains cas, cela va même jusqu'à la création de nouveaux liens d'affection qui transforment le fonctionnaire en véritable père adoptif qui se comporte comme tel. Raymond Quenet ne dit rien d'autre lorsqu'il écrit :

> « Monsieur Édouard (Vigneron), se révéla être un second père. Il ne venait jamais les mains vides, essayant par tous les moyens de me faire plaisir. ( ) Et un jour : *Maurice*, me dit-il, *tu ne peux pas rester en vacances toute ta vie. Tu as déjà un certain retard scolaire que tu dois essayer de rattraper*. ( ) *À partir d'aujourd'hui* (M. Pernin) *devient ton parrain et tu habites chez lui au 36 place de la Carrière…* Il en fut ainsi ».[1098]

[1096] Raymond Quenet est placé chez M. Pernin, le père loge à l'hôtel rue Saint-Georges ; *La Bonne Étoile… op. cit.*
[1097] Témoignage d'Éric Thouron, juin 2018.
[1098] *Ibid*, p.76 et 88.

Une question essentielle mérite de se poser, en lien avec notre connaissance a posteriori des mécanismes de la Shoah et qui a mis la désobéissance humanitaire au premier plan : Vigneron et ses hommes avaient-ils connaissance du sort réservé aux Juifs déportés ? Les propos de Pierre Marie lors de sa réception du titre de Juste en juillet 1982 le laissent à penser : « on considérait ces gens comme des bêtes, on les marquait comme du bétail. ( ) Nous savions que ces arrestations étaient pour eux le commencement de la fin ». Inversement, É. Thouron rapporte : « ma grand-mère disait qu'en 1942, elle et son mari ignoraient tout du destin des Juifs ; mais leur refus de la discrimination dont ils étaient victimes était total et suffisant pour leur faire prendre ces risques… »[1099].

Mettons maintenant en parallèle les mots du préfet Claude Érignac en 1991 : « le danger vient en réalité des hommes et des femmes ordinaires, de chacun d'entre nous, prêts à croire et à obéir sans discuter »[1100]. Entre les deux, un espace de discernement borné, d'un côté, par la difficulté à saisir le sens global de l'extermination, de l'autre, le refus de « se laisser convaincre autrement que par la raison »[1101]. Entre conscience révoltée et connaissance avérée, il est impossible de savoir quel fut ce degré de discernement des hommes du Bureau des étrangers. C. Chavandier parle d'un « continuum excluant la prise de conscience de la Solution finale »[1102]. On peut gager, pour le moins, qu'ils auraient pu faire leurs les paroles de Simone Veil en 2009 : « la majorité des Français ne pouvaient s'imaginer le terrible sort qui nous était réservé, la plupart des policiers et des gendarmes non plus. Ils savaient cependant à travers les ordres qui leur étaient donnés que rien de bon ne nous attendait »[1103].

### D. Les conséquences emboîtées

Immédiatement, les autorités françaises et allemandes prennent conscience que l'échec de la rafle a des causes internes et que les responsables sont à chercher au cœur des services. Pourtant, à lire les rapports du commissaire, de l'intendant régional et du maire, nulle trace de la déviance :

- « aucun titulaire suivi du poste de chef de la sûreté depuis fin août 41. 3/6 commissaires. Manque 50 policiers ou inspecteurs de la sûreté et 22 vacances

[1099] Éric Thouron, juin 2018.
[1100] *L'Est Républicain*, 24 juin 1991, cité par M. Quenet, *La Bonne Étoile… op. cit*, p.177.
[1101] Discours du préfet Claude Érignac, *ibid.*
[1102] Christian Chevandier, *Policiers dans la ville*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2012.
[1103] Éditorial de Simone Veil dans l'exposition « *Désobéir pour sauver*, des policiers et des gendarmes *Justes parmi les Nations… op. cit*, p.2.

d'emplois. ( ) Arrestation de Vigneron par les Allemands pour avoir fait des cartes d'identité irrégulières. ( ) Grande correction des rapports avec les autorités occupantes ». (Rapport du commissaire, 22 août 1942[1104])

• « les effectifs de la police nationale sont toujours insuffisants. Grande activité des services : - Sécurité publique : maintien de l'ordre
- RG : surveillance des suspects, centralisation des informations
- PJ : alimentée par les RG, recherche des crimes et délits, délivrance des coupables à la justice.
Il est indispensable de procéder à l'étatisation des polices municipales au plus vite. » (Rapport de l'intendant régional de police, août 1942[1105])

• « rapports corrects et courtois avec les autorités d'occupation. Accueil favorable du retour des réfugiés par la *Feldkommandantur*. Assez forte émotion dans la population suite aux conférences faites à l'Exposition juive (violences de langage du capitaine Sezille), du fait de l'exposition elle-même, et des mesures prises récemment contre les Juifs polonais. Les indifférents aux questions juives et même les milieux antisémites deviennent sympathisants juifs et, par contrecoup, les milieux collaborationnistes diminuent au profit des milieux gaullistes ». (Rapport du maire au préfet, 22 juillet 1942[1106])

Si la rafle n'est évoquée nulle part, les raisons de son insuccès transparaissent néanmoins en filigrane partout. Pour le commissaire J. Preuilh, le manque criant de personnel pourrait être un facteur d'explication mais, avec l'arrestation de Vigneron, l'affaire est close, et il ne s'agirait pas de compromettre les relations satisfaisantes avec l'occupant. L'intendant régional ne dit rien d'autre et, bon an mal an, le maintien de l'ordre est assuré durant la délicate phase d'étatisation. Quant au maire, lui aussi met en avant l'importance des rapports avec les Allemands, n'hésitant pas à les caresser dans le sens du poil au sujet de l'arrivée de réfugiés. Cependant, il est le seul à rendre compte d'un climat propice à encourager des actions prosémites du fait des excès de l'Exposition juive, de l'extrémisme collaborationniste, voire des milieux gaullistes. Finalement, à le lire, on pourrait presque penser que l'échec de la rafle trouve ses causes hors la ville.

[1104] Pour la période du 23 juillet – 22 août 1942 ; AMN, 4 H 704.
[1105] Rapports du maire à la *Feldkommandantur*, ADMM, WM 404.
[1106] *Ibid*.

De fait, tous se dédouanent, mais ils ne sont pas les seuls puisque l'occupant lui-même est atteint de cécité. Selon J.-M. Muller, « (l') hypothèse est que les Allemands ont reconnu dangereux de reconnaître cette désobéissance de la police. Cela aurait détruit la cohérence globale de la collaboration »[1107]. Ce qui revient à dire qu'ils n'ont pas les moyens de se passer des autorités françaises pour le maintien de l'ordre et la mise en œuvre de la Solution finale.

En réalité, on discerne deux strates explicatives quant à l'attitude allemande. La première se joue au niveau national et marque le passage de témoin dans la douleur entre l'état-major de la *Wehrmacht* et l'Office central de Sécurité du Reich[1108], c'est-à-dire entre le *MBF* Otto von Stülpnagel et le général *SS* Karl Oberg. Pour ce dernier, mettre en lumière l'attitude des fonctionnaires nancéiens serait avouer l'échec de son nouveau concept de « surveillance de la police française en zone occupée » et, dans l'hypothèse d'une punition sévère, prendre le risque de la contagion. À l'inverse, pour le *MBF*, cela ne reviendrait rien moins qu'à justifier sa mise à l'écart dans la politique du maintien de l'ordre en France.

Enfin, au niveau local, c'est seulement le 9 juin que le *Sipo-SD Kommando* de Nancy récupère les compétences du *Verwaltunsgruppe* de la *Feldkommandantur 591*, à savoir la police des étrangers, les affaires de sûreté et les affaires politiques concernant la police[1109]. Il faut encore attendre le 16 juin pour que ledit *Sipo-SD* s'installe au 58 boulevard Albert I$^{er}$ et redistribue à l'interne les pouvoirs entre la *Gestapo* et l'ex-*SD*. Tout compte fait, c'est au pire moment de la réorganisation répressive allemande qu'échoue la rafle. Les ressorts des différents services sont balbutiants et empreints d'amertume, ce qui rend d'autant plus nécessaire la collaboration des autorités de Vichy. Dans ce contexte de radicalisation, la politique de l'occupant passe nécessairement par « l'externalisation de la terreur »[1110], quitte à fermer les yeux sur un raté qui compromet finalement peu le processus irréversible d'extermination.

La minimisation des faits ne va cependant pas jusqu'à l'impunité de leurs auteurs. Le 19 août 1942, Édouard Vigneron est arrêté par la *Gestapo* pour avoir distribué des cartes d'identité à des Juifs sans y avoir imposé la mention spéciale et subit trois mois d'emprisonnement[1111]. Personne n'est dupe car la sanction sonne davantage comme un avertissement qu'une incrimination en lien avec le sabotage de la rafle, passible, elle, d'un tribunal militaire allemand et de la peine de mort.

[1107] *L'Est Républicain*, 23 juin 1991.
[1108] Le *RSHA*.
[1109] Rapport allemand, *KVOI*, 11 juin 1942 ; ADMM WM 482.
[1110] La formule est de Ahlrich Meyer, *L'Occupation allemande en France 1940-1944… op. cit.*
[1111] C'est le chef d'accusation mentionné par la Direction départementale des services de Police de Meurthe-et-Moselle dans un rapport du 20 mars 1950. Le motif avancé par Yad Vashem – soupçonné d'avoir prévenu des Juifs – n'est pas avéré. ADMM, WM 380.

On se satisfait des explications du commissaire Coissart qui avance des appels téléphoniques de Juifs parisiens pour prévenir leurs coreligionnaires[1112] ou de celle des Allemands qui trouve les causes de l'échec dans la solidarité des Israélites étrangers.

Après sa détention, Vigneron est libéré et, « sur les conseils de ses chefs hiérarchiques, admis à faire valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé. Cette décision avait été prise pour éviter une sanction plus grave, pouvant aller jusqu'à la révocation qui aurait pu être exigée par les autorités allemandes »[1113]. Marcel Gaillot, lui, est arrêté le 30 avril 1943 par von Krogh mais ce sont ses activités de résistant qui l'incriminent, pas ses actes de sauvetage[1114]. Quoiqu'il en soit, le Bureau des étrangers est sur la sellette, écarté des informations les plus sensibles, mais il est faux de prétendre que ses membres ont été ostracisés ou sanctionnés pour leurs actes. Pierre Marie est même promu le 1er octobre 1942 secrétaire de police de 2e classe au choix normal.

La déviance des fonctionnaires du Bureau des étrangers a des répercussions à l'intérieur de tout l'appareil policier nancéien même s'il est difficile d'en mesurer l'impact. La première ligne rouge qu'ils ont franchie a fait d'eux des parjures. N'ont-ils pas renié le serment imposé suite au discours de Pétain du 12 août 1941 sur « le vent mauvais » de « (jurer) fidélité à sa personne et (s'engager) à exercer leur charge pour le bien de l'État, selon les lois de l'honneur et de la probité »[1115] ? C'est là l'origine de leur désobéissance qui les place en porte-à-faux non seulement vis-à-vis de leurs autorités de tutelle mais aussi de l'occupant en vertu de la politique de collaboration qui les a transformés en supplétifs comme le rappelle C. Chevandier[1116]. Pire, la déviance est par nature consubstantielle dans le sens où elle remet en cause l'obéissance à ses supérieurs et l'identité policière sur laquelle elle repose. Ajoutons que ces hommes tiennent également une place à part dans l'appareil policier puisqu'ils sont des secrétaires de police, c'est-à-dire des inspecteurs en civil, à cheval entre la « tête » et la « tenue ». À ce titre, leur désobéissance se pare à la fois de l'exemplarité hiérarchique et de la rébellion du sérail dont tous sont issus. Les sanctionner reviendrait par conséquent à désavouer tout autant la verticalité de l'organisation policière que de courir le risque d'une solidarisation à sa base.

---

[1112] Pierre Marie aurait été informé de la rafle du Vél'd'Hiv' par un appel d'un Juif nancéien selon J.-M. Muller, *in Désobéir à Vichy : la résistance civile de fonctionnaires de police… op. cit.*

[1113] Rapport 20 mars 1950 ; ADMM, WM 380. Édouard Vigneron est arrêté une seconde fois le 10 mai 1943 pour avoir fourni de faux papiers remis à Charles Simon, responsable nord-est du réseau Confrérie Notre-Dame-Castille. Il est libéré le 9 août après avoir sympathisé avec un médecin-colonel allemand de sa classe qui a combattu au même moment que lui à Verdun (d'après Quenet, *La bonne étoile… op. cit.*).

[1114] Audition de Marcel Gaillot le 28 octobre 1947 ; SRPJ ; ADMM, 102 W 74.

[1115] Acte constitutionnel n°10 du 4 octobre 1941, étendu aux policiers par la circulaire n°103.

[1116] Christian Chevandier, *Policiers dans la ville… op. cit.*

Par leur action, les policiers ont introduit le ferment d'une alternative morale, celle de la désobéissance civile[1117]. Ils amènent le combat dans le champ déontologique de la liberté contre le droit, de la légitimité face à la légalité. L'échec de la rafle de juillet 1942 est une transgression d'autant plus importante qu'elle cristallise par son caractère inédit des actions isolées et prépare le terrain à une prise de conscience dans la police. J.-M. Muller a raison de voir en elle un tournant qui montre que l'on peut ne pas collaborer et qu'il existe des actions autres que la résistance armée appuyées sur l'agissement « humanitaire »[1118]. Les Justes de Nancy ont prouvé qu'il était possible de « déterminer le sauvetage en mettant à distance les persécuteurs et les victimes : l'État et l'opinion publique »[1119]. Peut-être même ont-ils fait école ? Le 18 mars 1943, l'inspecteur principal Humbert est inquiété suite à l'échec d'une rafle dans les brasseries autres que la Lorraine et Mutzig. Nouveau sabotage ou connaissance par la population des modalités d'action de la police ? Qu'importe, la désobéissance du 19 juillet 1942 est très certainement dans les têtes[1120].

[1117] Jean-Marie Muller la définit ainsi : « politique de défense de la société démocratique contre toute tentative de déstabilisation, de contrôle ou d'occupation, conjuguant de manière préparée et organisée des actions non-violentes collectives de non-collaboration et de confrontation avec tout pouvoir illégitime, en sorte que celui-ci soit mis dans l'impossibilité d'atteindre les objectifs idéologiques, politiques et économiques par lesquels il justifie son agression », *Désobéir à Vichy… op. cit.*
[1118] J.-M. Muller, *ibid*.
[1119] Christian Chevandier, *Policiers dans la ville… op. cit*.
[1120] SRPJ ; ADMM, 102 W 38.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

L'analyse d'une société urbaine sous l'Occupation à travers ses transgressions s'est construite de façon empirique par l'affinement du concept au fur et à mesure de sa confrontation aux sources. Les présupposés et les attendus ont délibérément été mis de côté pour, dès le départ, appuyer la recherche sur une certitude, celle de n'en avoir aucune. En cela, cette heuristique de l'inconnu n'est pas sans rappeler le cahier des charges dressé par Laborie : « retrouver et décrypter les perceptions à travers lesquelles les événements ou les problèmes ont été reçus, sans s'en tenir à les étudier une fois leur connaissance établie, a posteriori »[1121]. Le pari risqué d'un dialogue entre la transgression et l'archive est une première victoire dans la mesure où la théorie a gagné en scientificité par sa capacité à faire parler celle-ci. Et pourtant, nous n'avons jamais été dupes de la limite du projet : l'impossibilité à approcher la transgression « idéale », celle qui, à l'instar d'un crime parfait sans cadavre ni meurtrier, ne laisse pas plus de trace que d'incrimination. Une exégèse « exhaustive » de la déviance nancéienne aurait exigé d'autres sources, d'autres procédés, peut-être même d'autres désillusions. Au contraire, le choix de prendre des archives unifiées dans une unité de lieu et de temps sans laisser l'exclusive au témoignage, au souvenir et à l'analyse de seconde main – ces instruments de la recomposition – est assumé. Nos déviances sont sans doute hétérogènes et vulnérables dans le sens où elles n'échappent pas à la sanction, mais elles reflètent au plus près les affres de la société du temps. Elles traversent les strates urbaines, interrogent toute la panoplie de la norme, possèdent leurs rythmes propres et, par la révélation qu'en fait la police, acquièrent un rayonnement social inédit. Finalement, c'est la réalité même de la période de l'Occupation qui transparait à travers elles, jusque dans sa chair.

À l'énoncé du sujet, il nous a souvent semblé voir le regard de l'interlocuteur vaciller sous le coup d'une double provocation : les années noires et la transgression, le soufre et l'anormal. Pas vraiment un oxymore, plutôt une surenchère. Or, c'est parce que les débats sont (enfin) apaisés et que le retour du « refoulé » ne soulève plus d' « obsession »[1122], que la problématique a pu naître, que le « continent de la transgression »[1123] a émergé. Le sujet a sa place dans l'historiographie à

[1121] Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin… op. cit.*, p.37.
[1122] Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy… op. cit.*
[1123] Pierre Laborie et François Marcot, *Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande… op. cit.*, p. 213.

plus d'un titre, à commencer par son inscription dans le champ de l'histoire culturelle comprise comme un dialogue à la croisée des disciplines. La mobilisation des réflexes historiques « classiques » – l'analyse des sources, l'esprit critique, l'interprétation des faits – s'est en effet enrichie des apports de l'histoire quantitative, des statistiques descriptives, des sciences psychosociales, de la géographie urbaine, de la sociologie, de la philosophie ou encore de la littérature. Cette pluralité de regards a légitimé le sujet, mais également transcendé les concepts existants. La notion de résistance d'abord (avec ou sans majuscule) : non seulement la transgression ne pose plus le fait de résister en termes d'action, de résultat, de hiérarchie (résistance civile versus résistance militaire, héros et soutiers), mais, plus important encore, elle affranchit sa réalité de toute accréditation ultérieure, qu'elle soit d'ordre mémoriel, honorifique ou statutaire.

Par ailleurs, elle invite à dépasser le nuancier qui a cherché à pénétrer la « zone grise » à grand renfort de désobéissance civile, de non-consentement, d'ambivalence, de double-jeu, de penser double, de vichysto-résistance et résistance-vichyste, de pétainisme et de maréchalisme, *ad libitum*. Tous ces concepts ont certes affiné la connaissance de la période, mais ils reposent par trop sur le primat de l'engagement personnel et le postulat d'une liberté de choix dans les attitudes, lorsqu'ils n'en réfèrent pas, plus ou moins consciemment, à un arrière-plan moral. Il semble pourtant que ces années sont dites « noires » non seulement par la violence exprimée, mais également en raison du brouillard conceptuel qui a saisi les contemporains et déréglé leurs repères mentaux. Et c'est là où la transgression montre toute sa pertinence, en réévaluant le dialogue qui se noue entre le sujet et l'autorité quant au rapport à la norme. Nous avons essayé de montrer que ce dialogue est discontinu du fait que les deux visions de l'interdit ne coïncident pas, ni dans le temps, ni dans la forme. Il n'est que de rappeler l'exemple du marché noir : crime d'État d'un côté, manœuvre de survie de l'autre, avant qu'une voie moyenne ne soit trouvée dans un marché gris où chacun y trouve à peu près son compte.

Enfin, la transgression unifie les différentes approches, tant politiques que sociales. Les frontières de la désobéissance ne se réduisent pas, d'un côté, à la désignation d'une palette d'ennemis par l'État, de l'autre, aux manifestations du refus de la population de ses conditions d'existence. On pourrait parler plus justement d'une intrication entre les deux. C'est le cas des Juifs et des indésirables pour lesquels la fustigation officielle est indissociable de nouvelles attitudes ou, en ce qui concerne les réfractaires, de formes d'évitement qui peuvent ou non prendre une dimension politique. Le concept de transgression accorde la priorité aux processus de relégation sur la recherche des motivations et pose davantage la question du « comment » plutôt que du

« pourquoi », en-dehors de toute considération morale. C'est là l'un de ses mérites essentiels que de faire le lien entre des catégories trop souvent segmentées par l'historiographie : résistance, déportation, délinquance et leurs figures associées du déporté racial, de l'opposant politique, et de l'auteur de droit commun.

Au terme de ce travail, et conformément au caractère monographique du sujet, les conclusions corroborent ce que l'on sait de la France occupée tout en infléchissant certains de ses aspects. La première observation concerne la situation de Nancy dans la guerre. L'Occupation saisit une ville en mutation inachevée et la plonge dans un grand dérèglement démographique, économique et social que l'on ne retrouve, à un degré supérieur, que dans les territoires de l'Alsace et de la Lorraine annexés. Le déficit de population n'est jamais comblé et le fort renouvellement humain qui traverse la cité participe au bouleversement des repères mentaux. Les modes de pensée qui se développent alors s'enracinent dans un substrat composite, qui puise dans le patriotisme et l'anti-germanisme historiques, s'émancipe dans le religieux ou l'irrationnel, et laisse sa chance au régime, le pétainisme un temps, le maréchalisme jusqu'au bout. À l'inverse, l'occupant fait figure de repoussoir et cristallise rapidement l'hostilité. Nancy ne succombe pas au mirage de la collaboration « correcte », car la présence du vainqueur pénètre et modèle la ville en profondeur par ses réquisitions et ses exactions qui traversent la période sous une pluralité de formes. Pour autant, l'ordre nazi se révèle d'une complexité plus profonde que le rejet qu'il suscite. Ses vecteurs de répression ne se concentrent pas seulement dans l'hyper-violence de la *Gestapo*, mais également dans les unités moins sulfureuses qui, au contact direct de la population, sont censées servir de vitrine à respectabilité. L'ensemble constitue néanmoins un système d'oppression qui laisse planer l'illusion d'une double norme. En réalité, les autorités de l'État français se retrouvent en situation de vassalisation face à une *Kommandantur* qui lui concède les basses œuvres du maintien de l'ordre et la sous-traitance de la gestion urbaine. Les velléités de Vichy de réformer les institutions ainsi que ses manœuvres pour défendre sa marge d'autonomie n'y changent rien. La collusion d'intérêt gagne progressivement en intensité, aussi bien dans la collaboration (le champ d'expansion de la souveraineté française s'inscrit dans l'ordre allemand) que dans la répression (Vichy s'accommode de plus en plus de voir ses ennemis se confondre avec ceux du nazisme).

C'est sur ce terreau fertile que se développe la transgression. Sa première forme interroge les individus pour lesquels le ressort individuel ne joue pas, ou presque : Juif, « indésirable », franc-

maçon, communiste, prostituée. Pour chacune de ces catégories, on observe un décalage entre la commande idéologique de Vichy et sa traduction sur le terrain par la construction empirique du réprouvé qui se retrouve finalement être celui dont le maire, le commissaire ou le préfet ne veut plus. Certes, l'incrimination peut varier selon que l'impulsion répressive émane des autorités allemandes ou françaises mais, le temps aidant, c'est sur une interprétation maximaliste que l'on s'accorde pour appliquer la sanction.

Le deuxième versant de la déviance a mesuré la relation au risque. Elle s'effectue dans un contexte où le durcissement progressif de la justice à partir de 1943 vient renforcer la mainmise administrative dans le contrôle de la norme. Les délits de mœurs y sont les plus sensibles au point de se corréler aux fluctuations de la loi, à l'inverse des avortements qui font preuve d'une quasi autonomie. Quant aux vols, leur évolution propre démontre que des facteurs autres que l'évitement de la règle interviennent dans les processus transgressifs. Ils sont à chercher dans les interrelations entre les délits eux-mêmes où certaines déviances, qualifiées de « virales », alimentent le champ de la désobéissance, tandis que d'autres ne font que panacher, sélectionner ou s'épanouir en toute indépendance.

La capacité de la transgression à projeter un hors-norme est la troisième donnée. Les délits d'opinion apparaissent dès l'été 1940 mais, s'ils suivent globalement une courbe ascendante durant les années noires, c'est en respectant des rythmes et des formes contrastées. Des freins jouent en effet à leur expansion, au premier plan desquels plane l'ombre de Pétain, suivie des faux-espoirs des événements extérieurs et de la difficulté à interpréter la dissidence. Paradoxalement, l'activisme du régime – propagande officielle ou ultras du collaborationnisme – s'avère contre-productif et, loin d'obtenir l'adhésion de l'opinion, ne fait qu'entériner son lent détachement.

Pour autant, et c'est là la dernière dimension transgressive, cet éloignement ne verse pas automatiquement dans l'activité résistante. Autrement dit, il n'acquiert pas la capacité à remettre en cause l'ordre établi. La raison essentielle tient aux modalités d'action discrètes des réseaux, principalement l'organisation et le renseignement, au détriment de la violence. Celle-ci existe néanmoins, mais graduée dans ses expressions sous la forme de destructions indirectes, de quelques opérations armées, et de l'esquive de l'engagement frontal. Qui plus est, le fait que la contestation la plus radicale soit essentiellement d'inspiration communiste la désigne comme la cible privilégiée de la répression, tant vichyste qu'allemande, et explique sa rapide annihilation.

Dans un dernier volet, le passage de l'acte à l'auteur dresse le portrait-robot du transgresseur, ou plus exactement, devrait-on parler d'un portrait-mosaïque en raison de la combinaison de plusieurs éléments. Parmi ceux-ci, la donnée socioprofessionnelle met en exergue trois groupes qui manifestent une forte propension transgressive – le monde agricole, les commerçants, les ouvriers – sans commune mesure avec les catégories élitaires. Difficile cependant d'y voir une simple reproduction de la lutte des classes dans la désobéissance, puisque chacun développe son propre profil de déviance : la non acceptation pour les notables, l'être et la reproduction pour les milieux populaires.

Le second gradient rappelle que la transgression a un sexe. Il se manifeste d'abord dans les âges de la désobéissance : concentrés et épidermiques chez les hommes, davantage étalés au cours de l'existence féminine. À cela correspondent des formes qui, elles aussi, se distinguent avec une surreprésentation des délits économiques, politiques et d'opinion parmi les déviants, alors qu'ils concernent plutôt les mœurs et l'identité chez les déviantes. Autant de paramètres qui confirment la validité d'une approche par le genre.

Il convient enfin de déterminer la place du transgresseur dans la société, aussi bien en amont par l'appréhension des verrous qui sautent et font entrer en désobéissance, qu'en aval avec le statut post-délictuel qui lui est accordé. Pour les premiers, on constate que le métier et la famille sont les deux principaux garants du conformisme, bien avant l'instruction et la religion. Cependant, ils cèdent plus facilement chez les femmes que chez les hommes, ceux-ci étant en quelque sorte protégés par leur profession qui joue là le rôle d'un véritable bouclier. Après, et c'est une surprise, il n'y a pas un long chemin (in)tranquille vers la déchéance au gré des récidives. On découvre peut-être une zone de turbulence aux deuxièmes et troisièmes transgressions, mais des attaches sociales perdurent ou réapparaissent, qui infirment l'idée que l'état de déviant recoupe celui de déclassé. Tout agit comme si les comportements délictuels, dans le contexte d'une société bouleversée, bénéficiaient d'opportunités en lieu et place d'un déclin déterminé. En soi, c'est l'indice du dynamisme de la société en temps d'occupation.

Trois figures en témoignent : le transgresseur inassumé Georges Petitjean, l' « innocente » déviante Jackie Picard, les Justes Édouard Vigneron, Pierre Marie, Marcel Gaillot et leurs complices. Tous rappellent le décalage qui existe entre la transgression en situation et sa relation à chaud ou des années plus tard. Cet écart est celui qui sépare la volonté de la conscience, l'action de la pensée. Transgresser suppose la rencontre entre une opportunité et une personnalité qui se donne ou évacue les moyens du refus. Mais quoiqu'il en soit, la désobéissance est un chemin sans retour

qui transforme son auteur. Par son ampleur et son caractère polymorphe, elle s'apparente à un phénomène global qui détruit la contre-vérité d'une société attentiste et passive. Il n'y a pas, comme Laborie l'a dénoncé, de « masse amorphe (au) ventre flasque »[1124]. L'analyse par la transgression a montré, au contraire, l'importance de l'engagement dans le cadre d'une société urbaine où tout un chacun se révèle un transgresseur en puissance. C'est véritablement la naissance d'un nouveau paradigme : « se refuser, tout est là. Tout est-il là ? »[1125].

[1124] Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin… op. cit.*, p.47.
[1125] Léon Werth, *Déposition, journal 1940-1944… op. cit*., p.85.

# Table des figures

La composition socio-professionnelle des ménages nancéiens durant l'entre-deux-guerres et au 1er septembre 1939 …… p. 30

Activité masculine et féminine à Nancy en 1943 et 1944 …… p.31

Nature des constructions nancéiennes de 1915 à 1949 …….. p. 32

Évolution de la population urbaine d'après les recensements de 1936 et de 1946 …… p. 34

Évolution de la population de Nancy de 1935 à 1945 à partir des recensements et de la distribution des cartes d'alimentation …… p. 36

Accroissement naturel et nuptialité de février 1941 à octobre 1944 ……..… p. 37

La mortalité à Nancy et dans la France non annexée …… p. 38

La nuptialité à Nancy et dans la France non annexée …….. p. 39

La distribution des secours par le bureau de bienfaisance de 1940 à 1944 …….. p. 42

La fréquentation des tramways de juin 1942 à juillet 1943 …….. p. 52

Poids relatif des différentes distances parcourues lors du contrôle de la circulation du 23 novembre 1940 …… p. 53

Carte des mobilités à l'intérieur de l'agglomération (avec Laneuveville) à partir du contrôle de la circulation du 23 novembre 1940 ……. p. 54

Carte des mobilités entre Nancy et le territoire national (23 novembre 1940) …….. p. 55

Les principaux bombardements de 1940 à 1944 …… p. 58

Nombre de condamnations pour dénonciation calomnieuse de 1941 à 1944 …… p. 63

Récapitulatif des lieux de transgression à partir des rapports de police …… p. 65

Schéma de l'implantation allemande à Nancy …… p. 80

Nombre présumé d'Allemands à partir de la fréquentation des tramways …… p. 85

Caractéristiques des membres des principaux services allemands de Nancy …… p. 99

Les effectifs des différents services publics en 1940 ..... p. 102

État récapitulatif des arrestations opérées par la police de Nancy de 1940 à 1943 …….. p. 113

La rentabilité des services de police de Nancy …… p. 113

Activité de la police par trimestre de 1940 à 1944 …….. p. 114

Le positionnement des principales personnalités politiques durant l'Occupation …….. p. 119

Évolution du nombre de Juifs à Nancy, en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges de 1939 à 1944 …… p. 142

Distribution des Juifs de Meurthe-et-Moselle par nationalités (octobre 1940 – juin 1942) … p. 143

Plan de la localisation des Juifs de Nancy en 1940 …… p. 145

État des biens déclarés par les Juifs de Nancy en juillet 1943 …… p. 147

État de l'aryanisation au 21 décembre 1940 …… p. 154

Évolution des Juifs recensés, déportés, clandestins à Nancy de 1940 à 1944 …….. p. 160

Condamnation de Juifs par le Trésor public en août 1942 ……... p. 161

Comparaison de la distribution spatiale des Juifs de Nancy entre 1940 et 1945 …….. p. 163

Nationalités des étrangers de Nancy le 25 novembre 1940 …….. p. 167

Schéma du processus de construction des « indésirables » …….. p. 169

Taux de répression judiciaire des « indésirables » comparé au reste des justiciables ……. p. 175

Professions et publication au *Journal Officiel* des membres des sociétés secrètes de Nancy.. p. 180

Organisation du parti communiste à Nancy en 1938 …… p. 185

Situation des maisons de tolérance de Nancy d'août 1943 à août 1944 …….. p. 196

Évolution des transgressions et de leur sanction judiciaire …… p. 199

Évolution de la répression des délits de mœurs …… p. 202

Évolution des vols et des principaux produits alimentaires …… p. 206

Poids numérique et interrelations de cinq grands types de transgressions …… p. 210

Tableau typologique des transgressions …… p. 213

Les transgressions allemandes par importance de 1940 à 1944 ……. p. 215

Évolution des transgressions allemandes par catégories ……. p. 217

Évolution de l'activité de propagande ……. p. 235

Les formes d'action des résistants nancéiens …… p. 263

Les organisations de Résistance présentes à Nancy ……. p. 264

Cartographie de l'activité du groupe Marcel Simon ……..…… p. 266

Cartographie de l'activité du groupe Gambetta ……. p. 270

Activité de la Résistance à Nancy de 1940 à 1944 …….. p. 272

Métiers productifs et options religieuses ……. p. 282

Ventilation des transgressions dans le monde de la fabrication, industrie et artisanat …… p. 288

Nature des transgressions des échanges, du commerce et des transports …….. p. 294

Niveau d'instruction des transgresseurs des services …….. p. 297

Nature des transgressions dans les activités de service …… p. 299

Distribution des transgressions des individus sans activité …… p. 305

Distribution des transgressions par catégories sociales …… p. 307

Les groupes professionnels selon leur profil de transgression …….. p. 311

Le losange de socialisation …… p. 314

Distribution des récidivistes selon leur situation sociale ……. p. 314

Distribution des récidivistes par sexe et selon leur situation sociale …….. p. 316

Distribution des transgresseurs par sexes et classes d'âges quinquennales ……. p. 318

Écarts-types des transgresseurs par sexes et par âges …….. p. 320

La pyramide des âges des transgresseurs ……. p. 322

Différenciation des transgressions par sexes et âges …… p. 326

Les changements de situation professionnelle des récidivistes …… p. 330

Évolution de la situation profession et domiciliaire des récidivistes …… p. 333

Le positionnement social des récidivistes …… p. 336

Les activités transgressives de Marcel Gaillot …… p. 371

Le schéma des comportements selon W. Rings …… p.392

Les proximités sémantiques du mot « transgression » …….. p.393

Évolution de la population par communes de l'avant-guerre au 1er septembre 1940 …… p.394

Les autorités dans la ville …….. p.395

La présence allemande à Nancy ……..... p.397

Organigramme de l'administration militaire allemande en Meurthe-et-Moselle de 1940 à 1942 ……p.399

La réorganisation des autorités répressives allemandes en juin 1942 …… p.400

Organigramme de la Préfecture régionale ……p.401

Organigramme de l'Intendance régionale de Police ……p.402

La Résistance-mouvement dans la région de Nancy …… p.403

Les nomenclatures professionnelles …… p.404

Les transgressions par catégories socioprofessionnelles (en nombre et en pourcentages) …… p.405

La pyramide des âges des transgresseurs ……. p.406

Distribution des transgresseurs par âges et par sexes …… p.407

L'évolution résidentielle des récidivistes …….. p.408

L'évolution des adresses et des professions des récidivistes ……. p.409

Liste des personnes ayant fourni des informations à Georges Petitjean …….. p.410

L'évolution des carrières des policiers du Bureau des étrangers …….. p.412

Le sauvetage de la famille Quenet …… p.413

Récapitulatif statistique par catégories professionnelles ……. p.414

Liste des Nancéiens fusillés par les Allemands à la Malpierre…….……. p.415

# Annexes

## Annexe 1 – La taxinomie

La nomenclature prend appui sur la statistique policière (en caractère normal) complétée par les renseignements des rapports journaliers (en italique). Les cas non rencontrés dans les rapports sont entre parenthèses.

Catégorie A – politique (pouvoir)
- A1. actes de sabotage, *terrorisme, danger pour l'ordre public, attentat*
- A2. menées gaullistes
- (A3. menées anarchistes)
- A4. menées communistes
- A5. menées diverses de propagande antinationale, *menées antiallemandes, aide à l'ennemi écoute de radio étrangère*
- A6. menées collaborationnistes

Catégorie B – opinion (idées)
- B1. outrages, *offense*
- B2. associations secrètes, *franc-maçonnerie*, *activité politique, membre de parti politique interdit*
- B3. *irrespect, insulte, dispute*
- B4. *mauvais esprit, propos défaitistes, propagation de nouvelles secrètes, magie*
- B5. *délation, dénonciation (calomnieuse), faux témoignage*
- B6. *chantage, menace, corruption, arrestation abusive*
- B7. *lettres (trafic de)*

Catégorie C – violence (force)
- C1. assassinat ou tentative, meurtre ou tentative, empoisonnement
- C2. incendie volontaire, *destruction volontaire, violation de domicile, atteinte contre des animaux*
- (C3. infanticide)
- C4. armes, explosif (détention, manipulation)
- C5. coups et blessures volontaires, *violences, agression, attaque à main armée*
- C6. enfant (violence sur), *travail d'enfant, détournement d'enfant, absence de soin (à enfant de moins de 15 ans)*
- C7. homicide et blessures involontaires
- C8. *rébellion, refus d'obéissance, délit de fuite*
- C9. *suicide, cadavre, disparition*

Catégorie D – économie (biens)
- (D1. banqueroute frauduleuse)
- D2. faux et usage, fraudes et falsification, *usage illicite de sceaux, non estampillage*
- D3. vol, recel, *trafic (hors stupéfiant, monnaie), réquisition irrégulière*
- D4. abus de confiance, escroquerie, filouterie, *grivèlerie, chèque sans provision, détournement, non-paiement de pension alimentaire*

D5. *création de commerce*, exercice illégal de la médecine, *ouverture illicite, ouverture et consommation après l'heure légale*
D6. professions ambulantes et nomades (infraction à)
D7. trafic de stupéfiants
D8. trafic de l'or et des devises étrangères, *fausse monnaie, timbres*
D9. trafic illicite des denrées contingentées et infraction aux lois sur le ravitaillement (*marché noir*), hausse illicite
D10. *braconnage, pêche interdite, cueillette*
D11. *mendicité*
D12. *STO (infraction à), désœuvrement, départ du travail, lois du travail, main-d'œuvre (infraction à)*

Catégorie E – mœurs (corps)
E1. *viol, attouchement*
E2. attentat à la pudeur, *outrages publics à la pudeur, aux bonnes mœurs*
E3. adultère et complicité
E4. *concubinage notoire*
E5. *abandon de famille, abandon d'enfant*
E6. avortement et propagande anticonceptionnelle
E7. traite des femmes, *exercice du métier de souteneur, incitation à la débauche, défaut de certificat de bonnes mœurs*

Catégorie F – mobilité (espace-temps)
F1. circulation (infraction à), *abandon d'attelage, laissez-passer (infraction à), police des chemins de fer, accident, circulation après l'heure réglementaire*
F2. expulsion (infraction à arrêté), interdiction de séjour, *non déclaration de changement de domicile*
F3. vagabondage (spécial), *errance, fugue, non fréquentation scolaire*
F4. *évasion, désertion, passage de frontière (y compris complicité), hébergement de personnes non déclarées*

Catégorie G – identité (statut)
G1. statut des juifs (infraction à)
G2. étrangers (infraction à)
G3. usurpation de titre ou fonction
G4. *prostitution, police des mœurs (infraction à), contamination sexuelle*
G5. *défaut de pièce d'identité, situation irrégulière*

Catégorie H – attitudes (habitudes)
H1. *défense passive (infraction à), non camouflage de lumière*
H2. *salubrité (infraction à), hygiène, chien errant, ramassage de mégots*
H3. *faute ou négligence (professionnelle), défaut de surveillance*
H4. *ivresse, incitation à l'ivresse, aliénation mentale*
H5. *tapage (y compris nocturne), musique ou chant non autorisés, écoute de TSF, rassemblement, trouble, scandale*
H6. *incivilité, loisir non autorisé, tabac non autorisé, évacuation d'urine*

**Annexe 2 – Le schéma des comportements selon W. Rings**

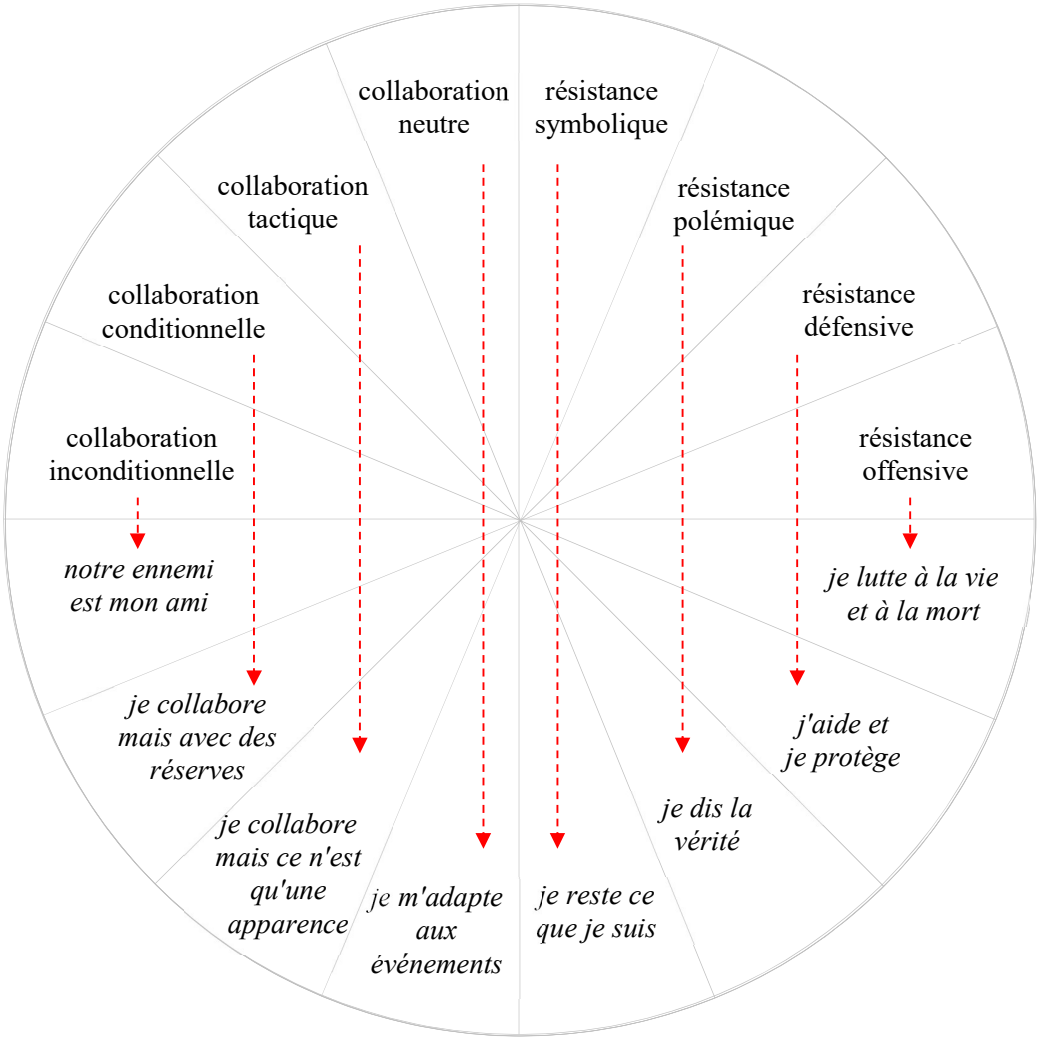


D'après Werner Rings, *Vivre avec l'ennemi 1939-1945*, Paris, Robert Laffont, 1981, 332 p.

**Annexe 3 - Les proximités sémantiques du mot « transgression »**

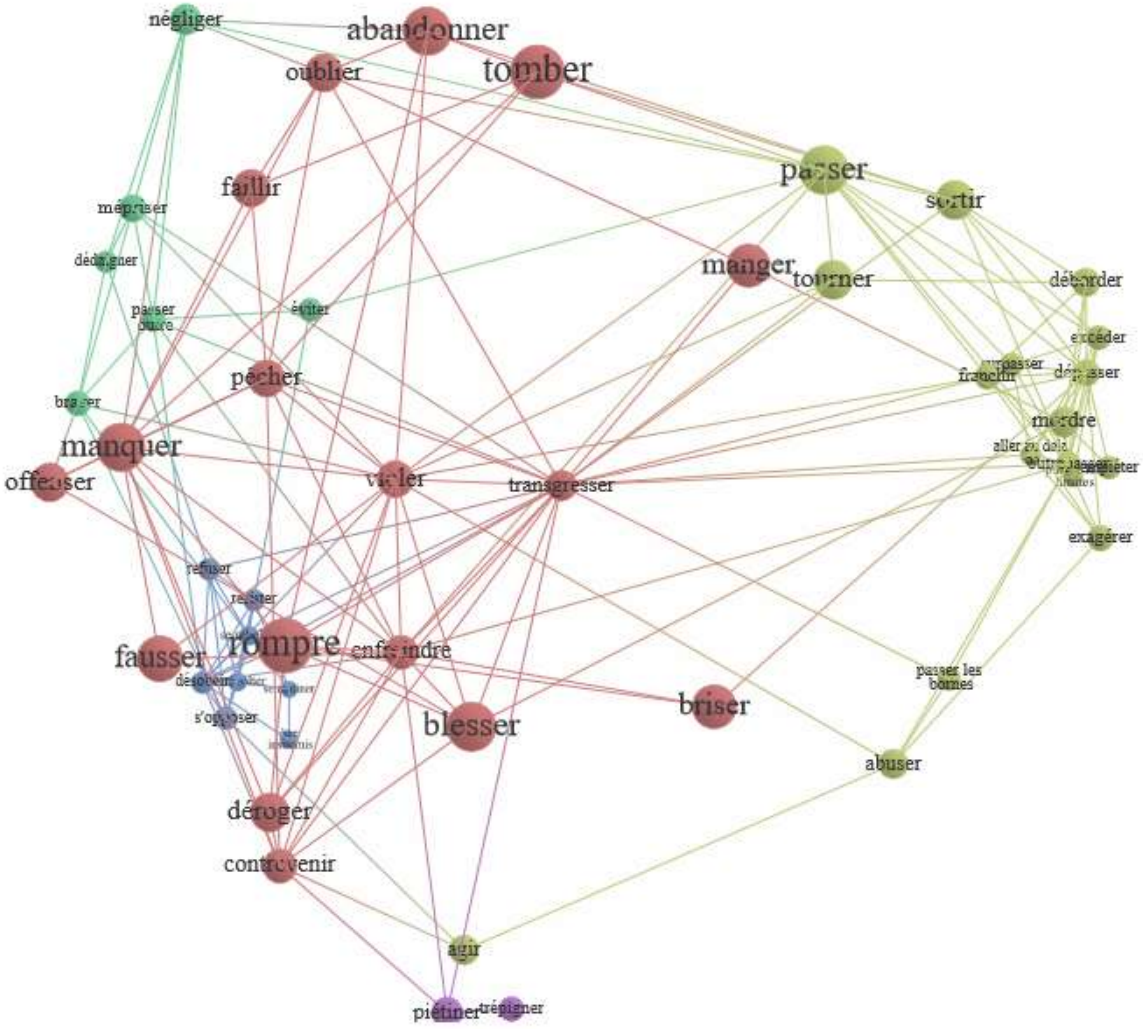


Source : http://www.cnrtl.fr/proxemie/transgresser

**Annexe 4 – Évolution de la population par communes de l'avant-guerre au 1er septembre 1940**

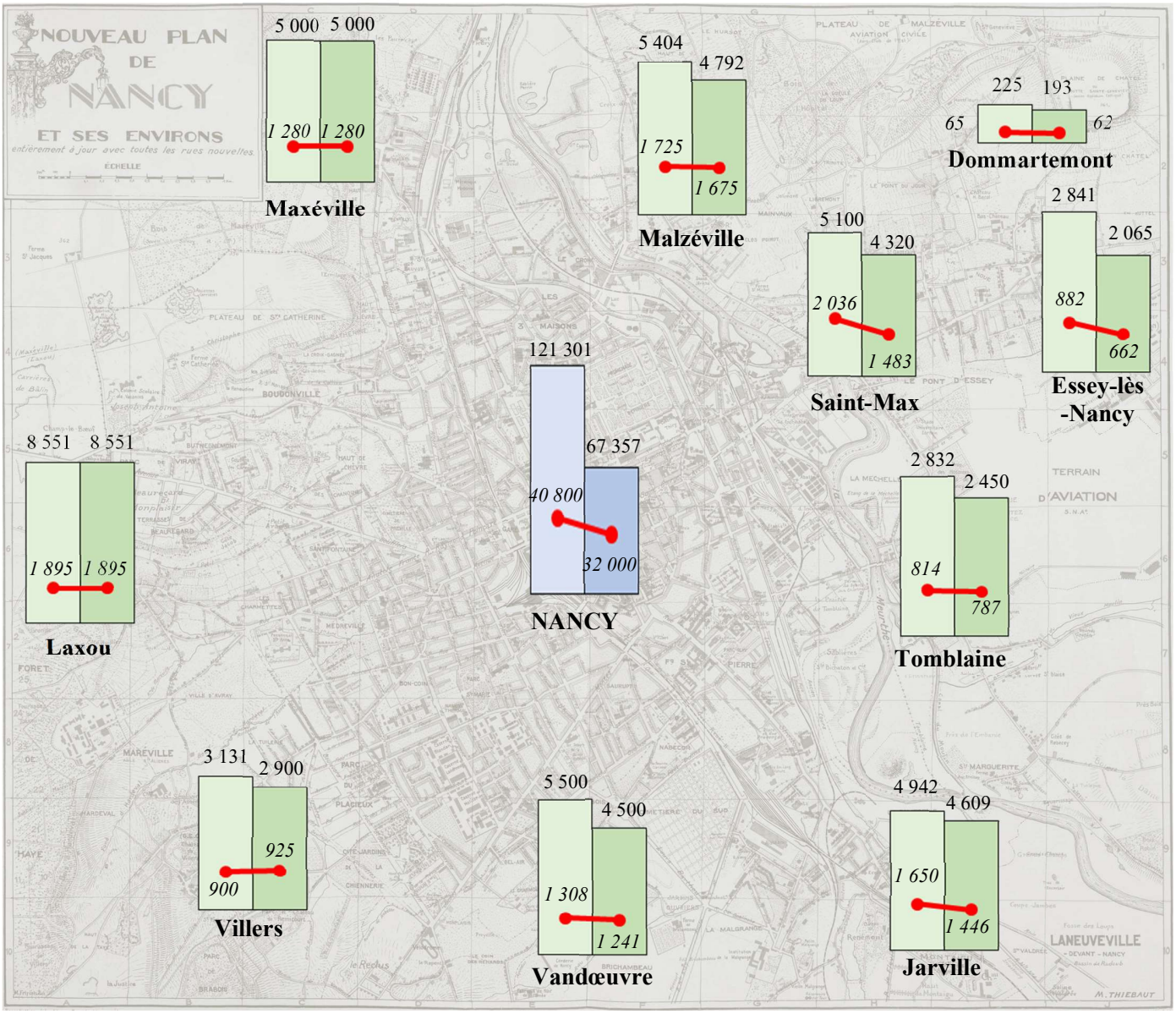


situation avant-guerre  situation au 1er septembre 1940  nombre de ménages

Source : AMN, 4 H 699
Plan : AMN, 1 Fi 1588

**Annexe 5 – Les autorités dans la ville**

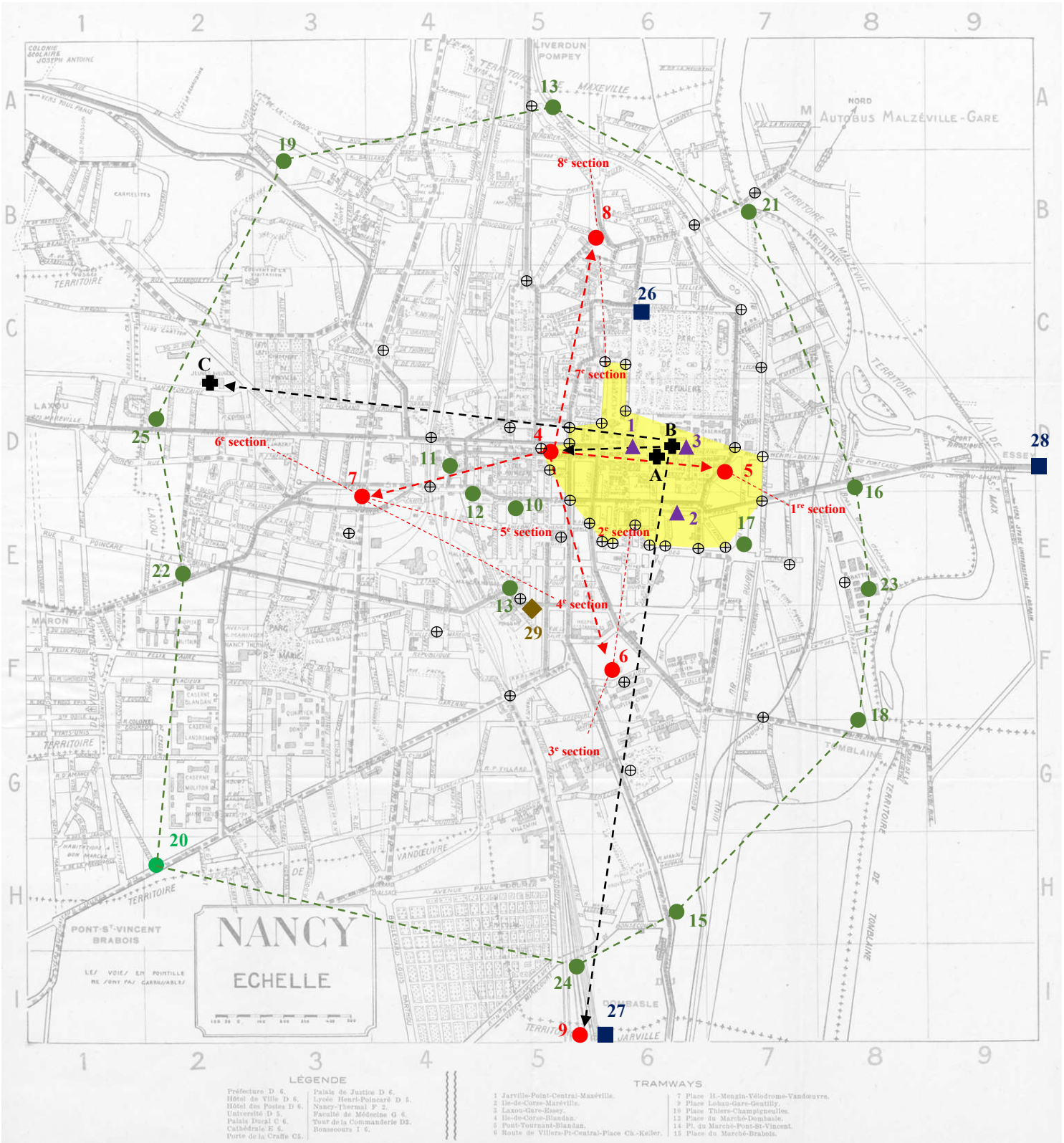

Légende :

Services régionaux
A. Préfecture régionale (2 rue Lyautey)
B. Intendance régionale de police (5 rue Lyautey)
C. École régionale de police (8 rue de Santifontaine)

Services municipaux
1. bureaux de la mairie (place Stanislas) – 1re, 2e, 4e divisions
2. 3e division (78 place Colonel-Driant)
3. 5e division (15 rue Lyautey)

Police municipale
4. commissariat de la sûreté (39 rue Gambetta)
5. commissariat canton Est (2 rue de l'Île-de-Corse)
6. commissariat canton Sud (rue de la Prairie)
7. commissariat canton Ouest (15 rue de la Croix de Bourgogne)
8. commissariat canton Nord (29 boulevard Charles V)
9. caserne des GMR (rue Tourtel, Jarville)

Octroi de Nancy
10. bureau central (5 rue Léopold Lallement)
11. gare des voyageurs
12. gare des messageries
13. Mon Désert (boulevard Joffre)
14. Metz (86 rue de Metz)
15. Strasbourg (260 avenue de Strasbourg)
16. Pont d'Essey (108 avenue du 20e Corps)
17. Tiercelins (rue des Tiercelins, numéro inconnu)
18. Tomblaine (64 rue de Tomblaine)
19. Toul (313 rue de Toul)
20. Montet (306 rue du Montet)
21. Malzéville (48 rue de Malzéville)
22. Villers (77 rue Émile Bertin)
23. Abattoir (boulevard d'Austrasie)
24. Mirecourt (3 route de Mirecourt)
25. avenue Anatole France (62 avenue Déroulède)

Gendarmerie
26. 20e Légion de gendarmerie (rue de la Gendarmerie)
27. Brigade de Jarville
28. Brigade d'Essey-lès-Nancy

29. Maison d'arrêt Charles III (rue Didelot)

⊕ point fixe du plan de maintien de l'ordre
espace névralgique du maintien de l'ordre

Plan : Guide allemand de 1940 (collection particulière)

**Annexe 6 – La présence allemande à Nancy**

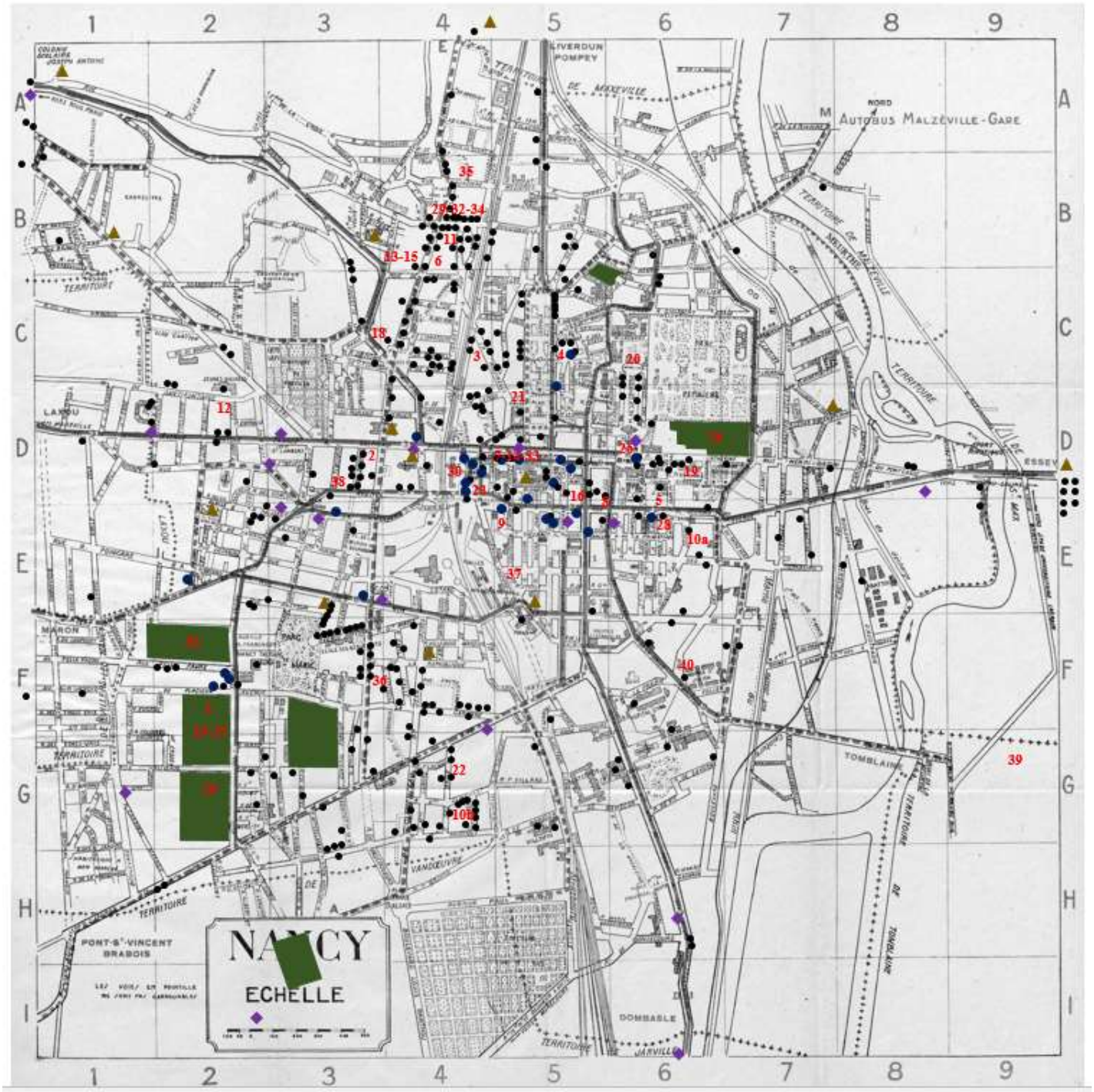


Plan : AMN, 4 H 859

| n° | service | adresse* | date** | organisation |
|---|---|---|---|---|
| 1 | *Truppenunterkuft Kaserne Blandan* | 76 r. sergent Blandan | 1941/03 | *FK 591* |
| 2 | *Organisation Todt – Nanct* | 10 r. Jeanne d'Arc | 1941/03 | *OT-Einsatzgruppe West* |
| 3 | *Soldatenheim Nancy* | 43 r. de la Ravinelle | 1940/10 | *FK 591* |
| 4 | *Geheime Feldpolizei* | 35 r. Saint-Michel | 1940/10 | *FK 591* |
| 5 | *Gefängnis-Nancy* | 83 r. Saint-Georges | | *FK 591* |
| 6 | *Heeres-Unterkunftverwaltung Nancy* | 42 bv Albert I$^{er}$ | 1940/12 | *HUV* |
| 7 | *Feldgendarmerie* | 10-12 r. Poincaré | | *FK 591* |
| 8 | *Reichskreditkasse Nancy* | 44 r. des Dominicains | 1941/03 | *Reichskreditkasse* |
| 9 | *Soldatenkino* | 6 r. Lallement | 1940/10 | *FK 591* |
| 10a | *Propagandastaffel Nord-Ost / AuBenstelle Nancy* | 7 r. Drouin | 1940/12 | *Propagandastaffel NO* |
| 10b | *Propagandastaffel Nord-Ost / AuBenstelle Nancy* | 25 r. général Clinchant | 1942/03 | *Propagandastaffel NO* |
| 11 | *Wohnung des Kommandanten* | 48 bv Albert I$^{er}$ | 1943/04 | *FK 627* |
| 12 | *Rûnstungskommando Nancy* | 44 av. Anatole France | 1942/10 | *Rûnstung-und Beschaffungsstab Frankreich des Reichsministers für Bewaffnung und Munition (Chef Rü Stab)* |
| 13 | *Waffen-SS – Werbestelle Nancy* | 31 bv Albert I$^{er}$ | 1943/06 | *Waffen-SS* |
| 14 | *Kreiskommandantur 553* | 10-12 r. Poincaré | 1940/10 | *FK 591* |
| 15 | *Kommando des Ordnungpolizei Nancy* | 31 bv Albert I$^{er}$ | 1942/10 | *BdO* |
| 16 | *Frontbuchhandlung Nancy* | 11 r. des Carmes | 1941/03 | *Zentrale der Frontbuchhand-lungen* |
| 17 | *Truppenunterkuft Kaserne Verneau* | 80 r. sergent Blandan | 1940/10 | *FK 591* |
| 18 | *Kriegsgefangenen-Bezirkskommandant Nancy* | 1 av. de la Libération | 1940/12 | *OKW – Oberkommando der Wehrmacht* |
| 19 | *AuBenstelle 1 Nancy* | 16 r. Sainte-Catherine | | *OKH/Prüfstelle III* |
| 20 | *Feldkommandantur 591* | hémicycle g$^{al}$ de Gaulle | 1940/10 | *Militärverwaltungsbezirk C* |
| 21 | *Wirtschaftabteilung* | 11 cours Léopold | 1940/10 | *FK 591* |
| 22 | *Offiziersheim der Luftwaffe Nancy* | 7 r. des Brice | 1940/10 | *FK 591* |
| 23 | *Feldpostamt Nancy* | 8 av. Foch | 1942/03 | *Armeefeldpostmeister* |
| 24 | *Truppenunterkuft Kaserne Thiry* | r. Sainte-Catherine | 1941/03 | *FK 591* |
| 25 | *Truppenunterkuft Kaserne Molitor* | 92 r. sergent Blandan | 1940/10 | *FK 591* |
| 26 | *Deutsche Arbeitsfront Nancy* | place Stanislas | 1941/08 | *DAF – Reichsbeauftragter für Frankreich* |
| 27 | *Dulag 194* | 80 r. sergent Blandan | 1943/06 | *Duchgangslager* |
| 28 | *Standortkommandantur Nancy* | 56 pl. mgr Ruch | 1940/06 | *Standortkommandanturen* |
| 29a | *Sicherheitspolizei (SD) – Kommando Nancy* | 58 bv Albert I$^{er}$ | 1942/10 | *BdS* |
| 29b | *Sicherheitspolizei (SD) – Kommando Nancy* | 58 bv Albert I$^{er}$ | 1941/03 | *Sicherheitspolizei (SD) – Dienstelle Paris* |
| 30 | *Verwaltungsstab* | place Thiers | 1940/10 | *FK 591* |
| 31 | *Reserve-Kriegslazarett Nancy* | 48 esplanade J. Baudot | 1940/10 | *Lazarette* |
| 32 | *Kommandeur der Sicherheitspolizei (SiPo) und des Sicherheitdienstes (SD) Nancy* | 58 bis bv Albert I$^{er}$ | 1941/03 | *Sicherheitspolizei (SD)-Dienstelle Paris* |
| 33 | *Orstkommandantur (I) 553 Nancy* | 10-12 r. Poincaré | 1940/06 | *Orstkommandanturen* |
| 34 | *Offiziersmesse* | 58 bv Albert I$^{er}$ | 1941/03 | *FK 591* |
| 35 | *Feldnachrichtenkommandantur 16* | rue d'Auxonne | 1941/03 | *Höherer Nachrichtenführer in Frankreich* |
| 36 | *OKH / Prüfstelle III* | 16 r. Ste-Cécile | 1944/01 | *OKH-Oberkommando des Heeres* |
| 37 | *Transportkommandantur Nancy* | 9 r. Chanzy | 1940/12 | *Transportdienstellen* |
| 38 | *Zweigstelle Nancy* | 60 av. Foch | 1941/08 | *Deutsche Krankenkasse für die besetzten französichen Gebiete* |
| 39 | *Fliegerhorst-Koommandantur E 28/XII* | Tomblaine | 1940/12 | *Fliegerhorst-Kommandanturen* |
| 40 | *Frontstalag 161* | 71 r. des Jardiniers | 1942/03 | *Frontstammlager* |

*adresses actualisées ** première occurrence sur le site du DHP/IHA

**Annexe 7 – Organigramme de l'administration militaire allemande en Meurthe-et-Moselle de 1940 à 1942**

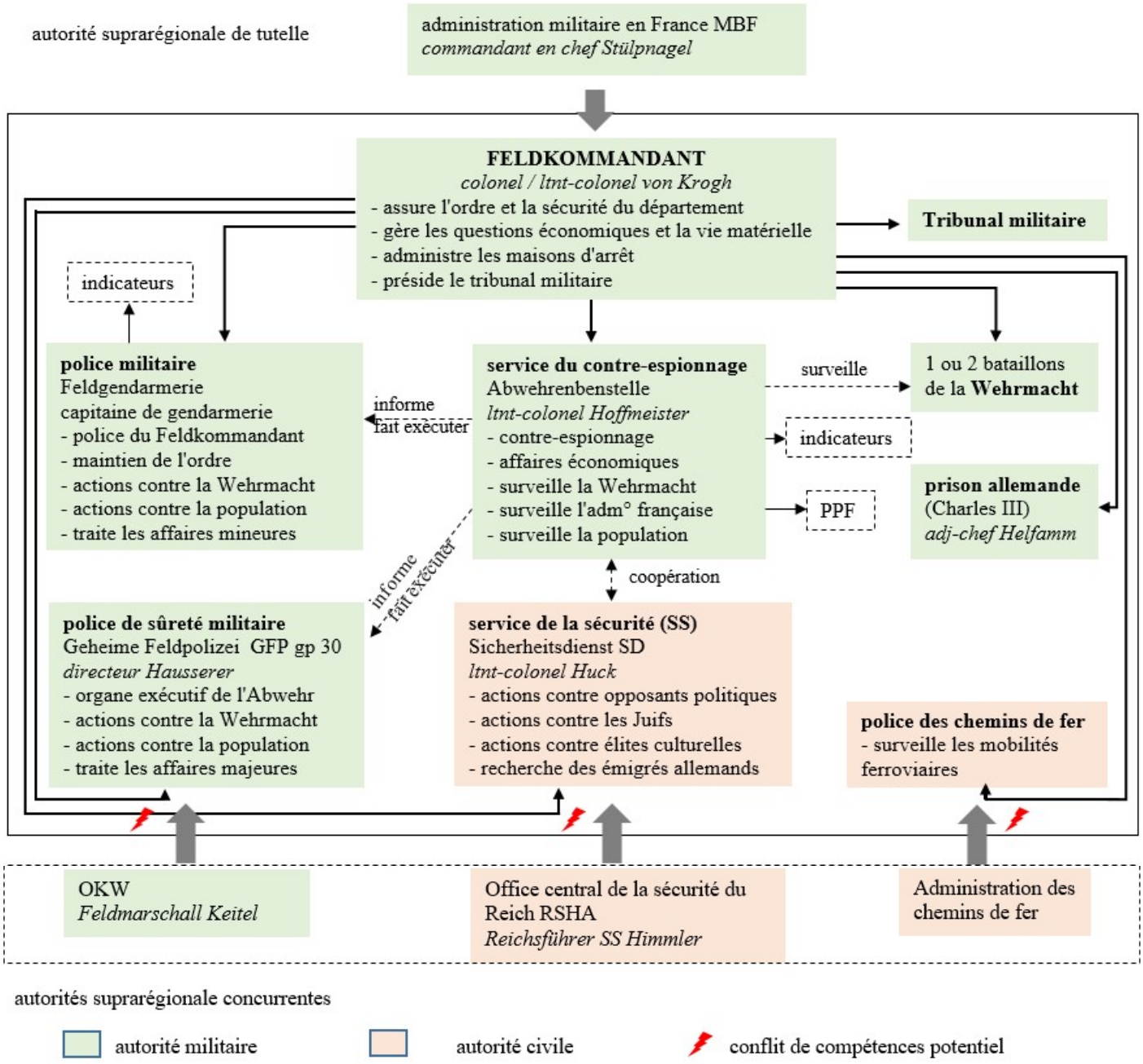

**Annexe 8 – La réorganisation des autorités répressives allemandes en juin 1942**

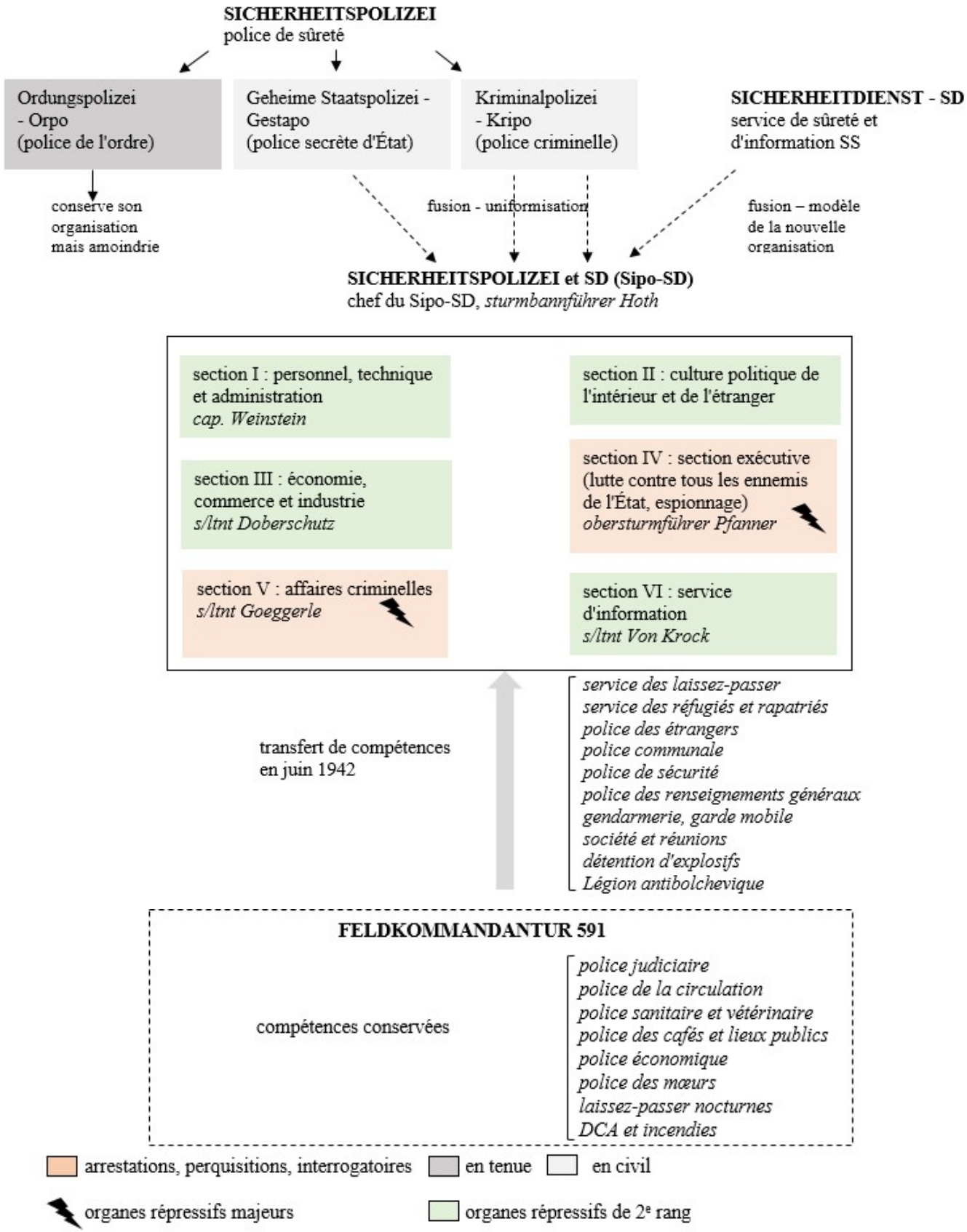

## Annexe 9 – Organigramme de la préfecture régionale

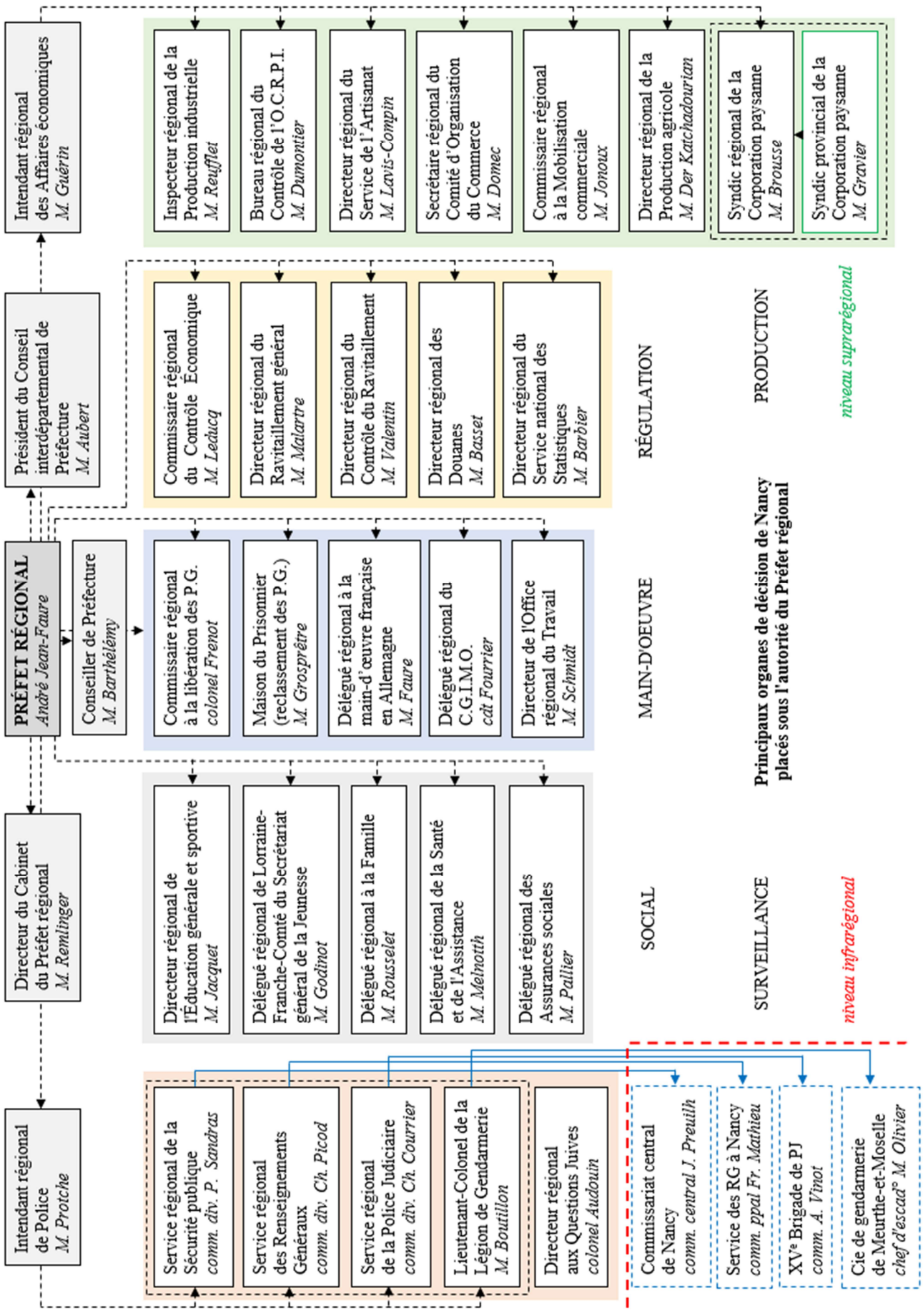

## Annexe 10 – Organigramme de l'Intendance régionale de police

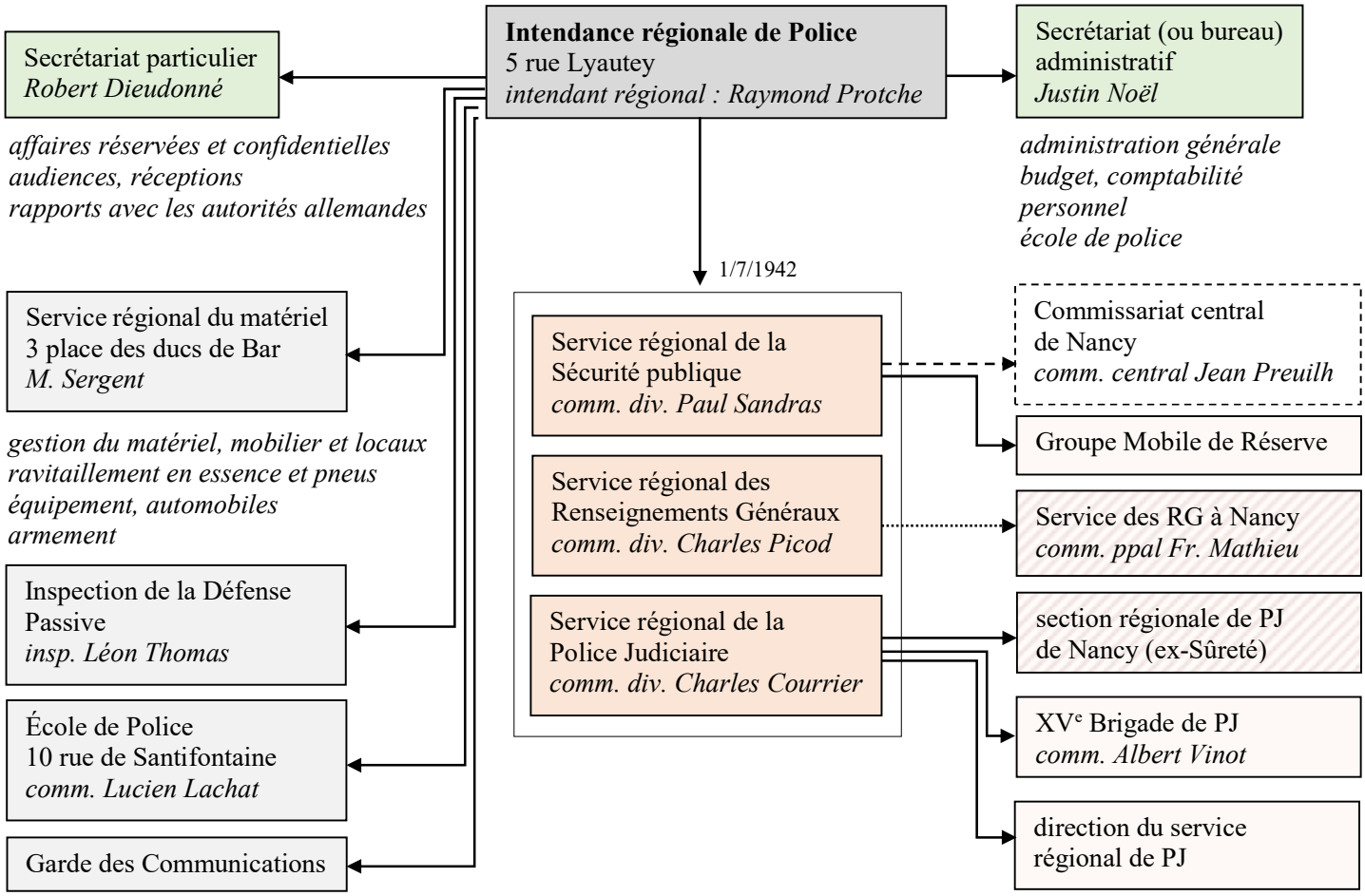

**Annexe 11 – La Résistance-mouvement dans la région de Nancy**

**Annexe 12 – Les nomenclatures professionnelles**

D'après Jacques Dupâquier (dir), *Histoire de la population française*, tome 3, de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, 554 p.

En italique, les aménagements apportés.

1. Agriculture
    11. *Indépendants agricoles*
    12. *Salariat agricole*

2. Fabrication, industrie, artisanat
    21. *Manœuvre, journalier*
    22. Bâtiment, travaux publics, *jardins, forêts*
    23. Textile, habillement
    24. Mines, métallurgie, *mécanique, énergie*
    25. Alimentation

3. Échanges, commerce, transport
    31. Transport, manutention
    32. Commerce, *hôtellerie*
    33. Chemin de fer, poste, *tramway*

4. Services publics et privés
    41. *Employé de bureau, ingénieur*
    42. Administration (contributions, police, enseignement), *médical, culture*
    43. Justice
    44. Armée
    45. Banque, assurance, *comptabilité*
    46. Professions libérales
    47. Cultes
    48. *Prostitution*

5. Services domestiques
    51. Domestique, *concierge*

6. Sans activité
    61. Rentier
    62. Retraité
    63. Sans profession, *interné (aliéné), nomade*
    64. Étudiant, *élève*
    65. *Travail en Allemagne, pour les autorités allemandes ou étrangères*

**Annexe 13 – Les transgressions par catégories socioprofessionnelles (en nombres et en pourcentages)**

| transgressions (nombres) | politique | opinion | violence | économie | mœurs | mobilité | identité | attitude | total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| inconnu | 43 | 42 | 206 | 422 | 17 | 67 | 108 | 147 | **1052** |
| sans profession, rentiers, retraités | 14 | 47 | 132 | 388 | 77 | 26 | 231 | 34 | **949** |
| commerce, hôtellerie | 24 | 58 | 72 | 505 | 57 | 13 | 58 | 54 | **841** |
| manœuvre, journalier | 17 | 36 | 57 | 359 | 13 | 30 | 15 | 12 | **539** |
| mines, métallurgie, énergie | 21 | 49 | 47 | 331 | 19 | 19 | 13 | 14 | **513** |
| bâtiment, travaux publics | 21 | 32 | 44 | 198 | 6 | 12 | 12 | 7 | **332** |
| textile, habillement | 10 | 11 | 24 | 165 | 24 | 6 | 23 | 8 | **271** |
| domesticité | 2 | 6 | 24 | 157 | 36 | 4 | 5 | 15 | **249** |
| administration, médical, culture | 19 | 45 | 20 | 64 | 10 | 15 | 4 | 9 | **186** |
| alimentation | 6 | 9 | 8 | 166 | 4 | 3 | 8 | 9 | **213** |
| transports, manutention | 8 | 14 | 21 | 116 | 6 | 4 | 6 | 8 | **183** |
| étudiant, élève | 20 | 20 | 26 | 81 | 2 | 7 | 6 | 4 | **166** |
| postes, chemin de fer, tramway | 19 | 15 | 13 | 61 | 8 | 4 | 4 | 14 | **138** |
| prostitution | 0 | 5 | 12 | 23 | 4 | 16 | 57 | 2 | **119** |
| agriculture, maraîchage | 1 | 12 | 3 | 67 | 4 | 10 | 16 | 4 | **117** |
| employé de bureau, ingénieur | 7 | 8 | 8 | 36 | 13 | 1 | 11 | 8 | **92** |
| banque, assurances, comptabilité | 4 | 13 | 7 | 32 | 3 | 4 | 5 | 8 | **76** |
| professions libérales | 0 | 9 | 1 | 14 | 4 | 0 | 5 | 4 | **37** |
| cultes | 3 | 7 | 0 | 2 | 1 | 3 | 7 | 0 | **23** |
| travail en Allemagne | 1 | 4 | 1 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | **12** |
| justice, armée | 1 | 7 | 2 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 | **14** |

| transgressions (pourcentages) | politique | opinion | violence | économie | mœurs | mobilité | identité | attitudes | total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| inconnu | 4 | 4 | 20 | 40 | 2 | 6 | 10 | 14 | 100 |
| sans professions, rentiers, retraités | 1 | 5 | 14 | 41 | 8 | 3 | 24 | 4 | 100 |
| commerce, hôtellerie | 3 | 7 | 9 | 60 | 7 | 2 | 7 | 6 | 100 |
| manœuvre, journalier | 3 | 7 | 11 | 67 | 2 | 6 | 3 | 2 | 100 |
| mines, métallurgie, énergie | 4 | 10 | 9 | 65 | 4 | 4 | 3 | 3 | 100 |
| bâtiment, travaux publics | 6 | 10 | 13 | 60 | 2 | 4 | 4 | 2 | 100 |
| textile, habillement | 4 | 4 | 9 | 61 | 9 | 2 | 8 | 3 | 100 |
| domesticité | 1 | 2 | 10 | 63 | 14 | 2 | 2 | 6 | 100 |
| administration, médical, culture | 10 | 24 | 11 | 34 | 5 | 8 | 2 | 5 | 100 |
| alimentation | 3 | 4 | 4 | 78 | 2 | 1 | 4 | 4 | 100 |
| transports, manutention | 4 | 8 | 11 | 63 | 3 | 2 | 3 | 4 | 100 |
| étudiant, élève | 12 | 12 | 16 | 49 | 1 | 4 | 4 | 2 | 100 |
| postes, chemin de fer, tramway | 14 | 11 | 9 | 44 | 6 | 3 | 3 | 10 | 100 |
| prostitution | 0 | 4 | 10 | 19 | 3 | 13 | 48 | 2 | 100 |
| agriculture, maraîchage | 1 | 10 | 3 | 57 | 3 | 9 | 14 | 3 | 100 |
| employé de bureau, ingénieur | 8 | 9 | 9 | 39 | 14 | 1 | 12 | 9 | 100 |
| banque, assurances, comptabilité | 5 | 17 | 9 | 42 | 4 | 5 | 7 | 11 | 100 |
| professions libérales | 0 | 24 | 3 | 38 | 11 | 0 | 14 | 11 | 100 |
| cultes | 13 | 30 | 0 | 9 | 4 | 13 | 30 | 0 | 100 |
| travail en Allemagne | 8 | 33 | 8 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 |
| justice, armée | 7 | 50 | 14 | 21 | 0 | 7 | 0 | 0 | 100 |

**Annexe 14 – La pyramide des âges des transgresseurs**

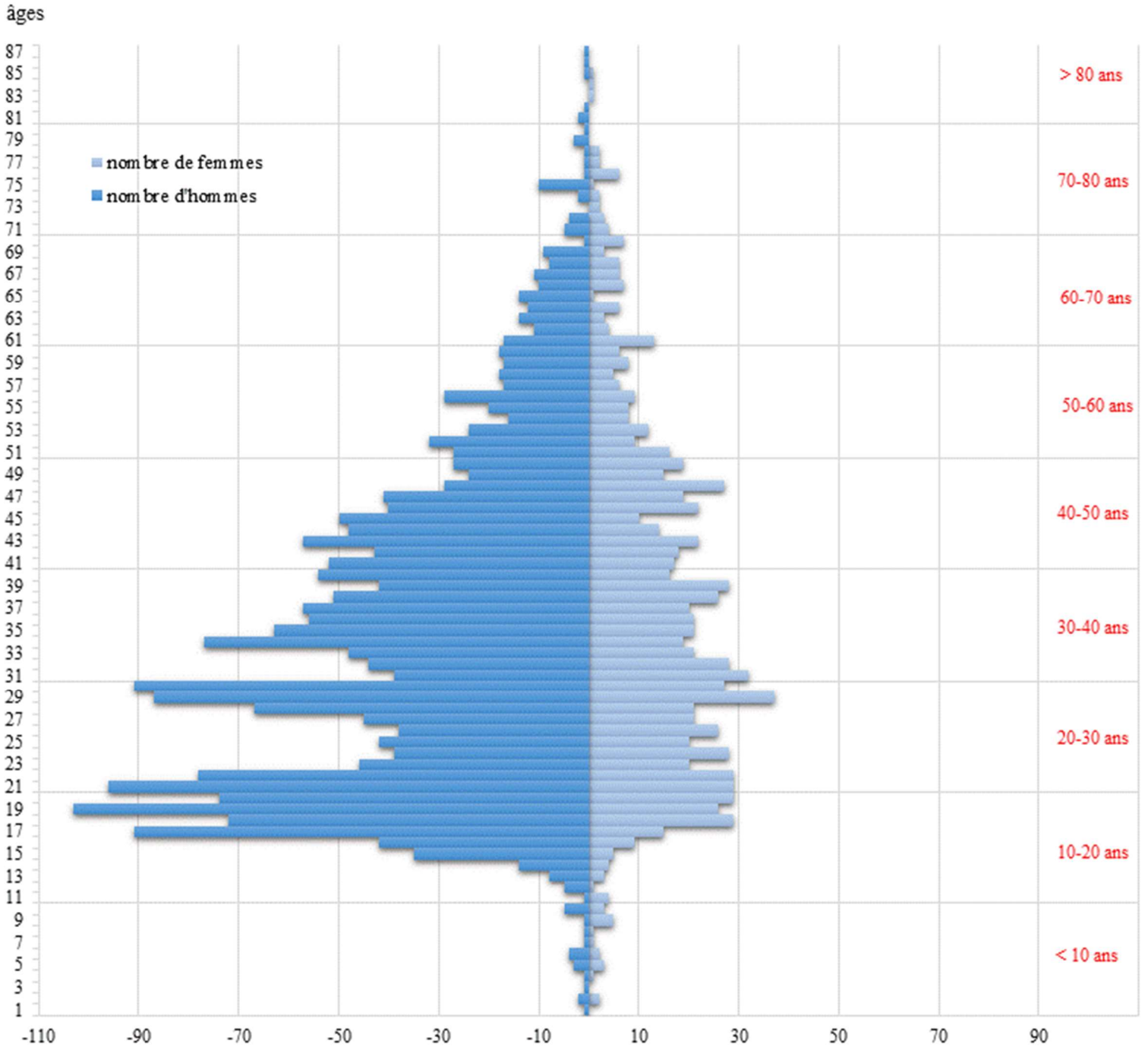

**Annexe 14 bis – Distribution des transgresseurs par âges et par sexes**

| âges | hommes | femmes | total | % hommes | % femmes | % h et f | diff h | diff f |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| <4 ans | 5 | 3 | 8 | 0,2 | 0,3 | 0,24 | -0,03 | 0,07 |
| 5-9 ans | 10 | 12 | 22 | 0,4 | 1,2 | 0,65 | -0,23 | 0,57 |
| 10-14 ans | 33 | 15 | 48 | 1,4 | 1,5 | 1,42 | -0,04 | 0,10 |
| 15-19 ans | 343 | 84 | 427 | 14,3 | 8,5 | 12,64 | 1,68 | -4,10 |
| 20-24 ans | 333 | 135 | 468 | 13,9 | 13,7 | 13,85 | 0,05 | -0,13 |
| 25-29 ans | 279 | 125 | 404 | 11,6 | 12,7 | 11,96 | -0,31 | 0,75 |
| 30-34 ans | 299 | 127 | 426 | 12,5 | 12,9 | 12,61 | -0,12 | 0,30 |
| 35-39 ans | 269 | 116 | 385 | 11,2 | 11,8 | 11,39 | -0,16 | 0,39 |
| 40-44 ans | 254 | 87 | 341 | 10,6 | 8,8 | 10,09 | 0,51 | -1,25 |
| 45-49 ans | 184 | 93 | 277 | 7,7 | 9,5 | 8,20 | -0,52 | 1,25 |
| 50-54 ans | 126 | 64 | 190 | 5,3 | 6,5 | 5,62 | -0,36 | 0,88 |
| 55-59 ans | 101 | 36 | 137 | 4,2 | 3,7 | 4,05 | 0,16 | -0,40 |
| 60-64 ans | 72 | 32 | 104 | 3,0 | 3,3 | 3,08 | -0,07 | 0,17 |
| 65-69 ans | 52 | 23 | 75 | 2,2 | 2,3 | 2,22 | -0,05 | 0,12 |
| 70-74 ans | 12 | 18 | 30 | 0,5 | 1,8 | 0,89 | -0,39 | 0,94 |
| 75-79 ans | 16 | 11 | 27 | 0,7 | 1,1 | 0,80 | -0,13 | 0,32 |
| 80-84 ans | 4 | 1 | 5 | 0,2 | 0,1 | 0,15 | 0,02 | -0,05 |
| 85-89 ans | 2 | 2 | 4 | 0,1 | 0,2 | 0,12 | -0,03 | 0,08 |
| >90 ans | 1 | 0 | 1 | 0,0 | 0,0 | 0,03 | 0,01 | -0,03 |
| | **2395** | **984** | **3379** | **100,0** | **100,0** | **100,00** | **0,00** | **0,00** |

## Annexe 15 – L'évolution résidentielle des récidivistes

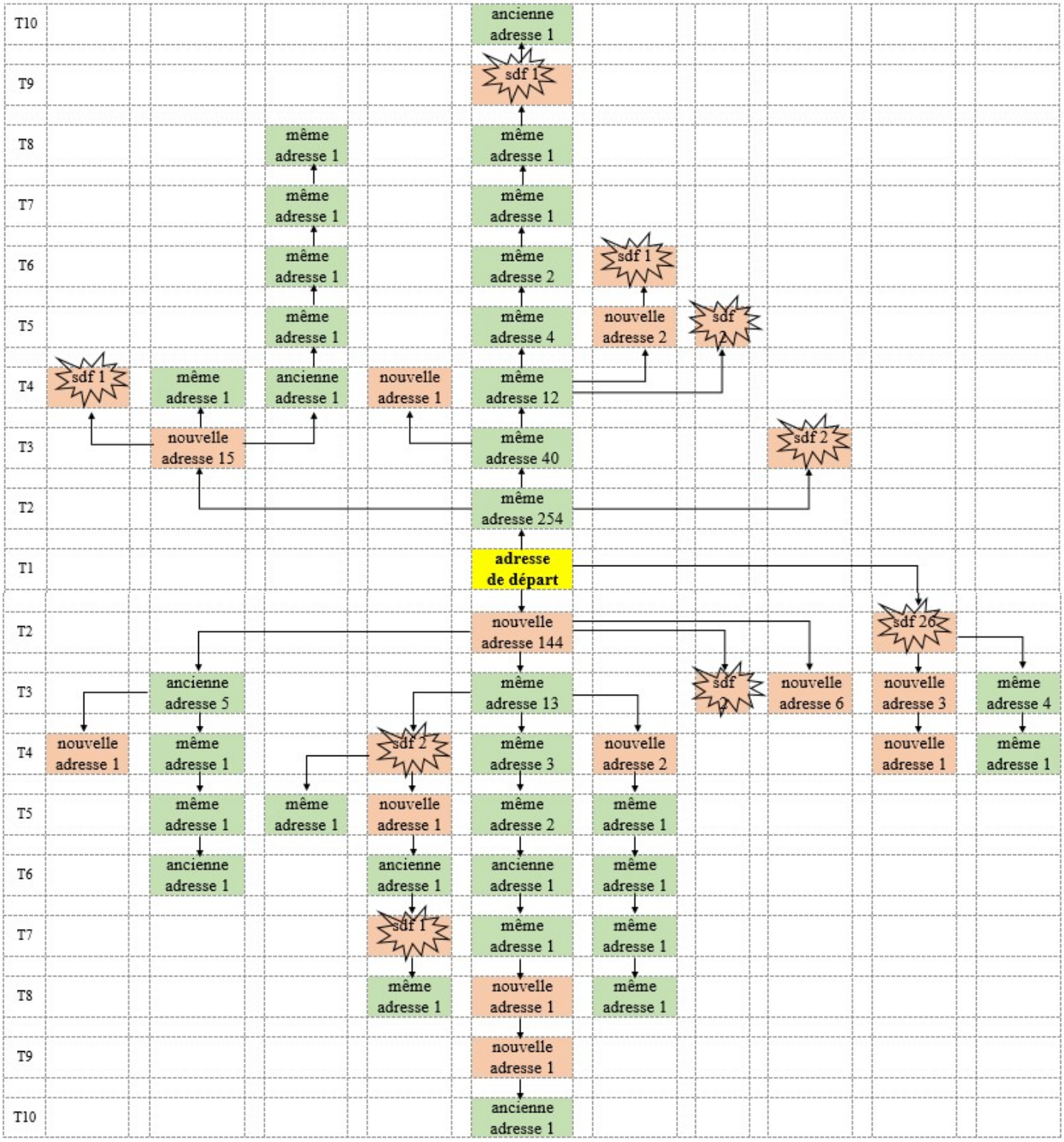

**Annexe 16 – L'évolution des adresses et des professions des récidivistes**

| | A | B | C | D | total | rapport instabilité / stabilité |
|---|---|---|---|---|---|---|
| R1 | 129 | 57 | 38 | 64 | **288** | 1,2* |
| R2 | 28 | 16 | 4 | 8 | **56** | 1 |
| R3 | 11 | 6 | 1 | 1 | **19** | 0,7 |
| R4 | 9 | 2 | 0 | 0 | **11** | 0,2 |
| R5 | 4 | 4 | 0 | 0 | **8** | 1 |
| R6 | 4 | 1 | 0 | 0 | **5** | 0,25 |
| R7 | 3 | 1 | 0 | 0 | **4** | 0,33 |
| R8 | 1 | 0 | 0 | 0 | **1** | 0 |
| R9 | 0 | 1 | 0 | 0 | **1** | 0 |

A. même situation professionnelle / même domicile
B. même situation professionnelle / domicile différent
C. même domicile / situation professionnelle différente
D. autre situation professionnelle / autre domicile
R1. récidive numéro 1

* pour 10 individus stables, il y en a 12 qui ne le sont pas.

## Annexe 17 – Liste des personnes ayant fourni des informations à Georges Petitjean*

**1940**

Albert Nérot, pdt du CA de *L'Est Républicain*
1 gardien de la paix
1 lieutenant d'infanterie coloniale prisonnier
1 réfugié de Saint-Avold
A. G. (André Gain ?) de la faculté
1 gendarme
1 chauffeur des Rapides de Lorraine

1 Allemand

Raoul Decellas, secrétaire de rédaction à *L'Écho de Nancy*

2 femmes de la *Wehrmacht*
1 agent allemand

**1941**

Pierre Marot, archiviste, conservateur du musée lorrain
3 militaires d'Épinal libérés
M. Labarre
1 voyageur de Forbach
M. Nanty du Chocolat Lorrain
M. Bitsch de la vinaigrerie
Mlle C.S., une Messine
H. Bassot, directeur de *Mon Dimanche*

2 Italiennes
1 Autrichien

Paul Rousselot, secrétaire du *Feu*
Raoul Decellas, secrétaire de rédaction à *L'Écho de Nancy*

1 radiotélégraphiste allemand
5 soldats allemands d'un poste de DCA
1 soldat allemand
1 soldat autrichien

3 aviateurs de l'armée de de Gaulle
4 abbés expulsés de Moselle

**1942**

religieux de Moselle (frères de la Charité)
1 ancien combattant amputé
1 jeune abbé
sœur J. E., Irlandaise, du Bonsecours de Troyes
veuve Gérard, centenaire d'Art-sur-Meurthe
2 employés SNCF
1 commerçant
1 Lorrain "consigné" à Clermont-Ferrand
2 Alsaciens (dont 1 soldat)
1 travailleur en Allemagne originaire de Sarreguemines
M.P.A (?)
Egloff, laitier à Lay-Saint-Christophe
1 marin originaire d'Alsace
1 soldat d'Afrique du Nord
1 artilleur colonial
1 chasseur alpin
abbé Émile Hatton, historien
1 artilleur de Grenoble
1 cavalier dragon d'Issoire
1 élève aviateur de Rivesaltes
R.L., étudiant en droit
des marins de Toulon (dont 1 officier)
A. G. (*André Gain*)
1 canonnier de Carcassonne
1 chasseur de Grenoble
1 sous-marinier
1 soldat d'infanterie coloniale
1 aumônier de prison

E.M. de *L'Éclair de l'Est*

2 aviateurs finlandais
1 artilleur du front russe (nazi)
adj Seuss, capt Engels, 1er classe Hoppe du poste de la gare
1 Allemande de la direction de la gare
soldats allemands
1 marin italien
1 lieutenant-aviateur allemand
1 médecin-lieutenant allemand
1 adjudant allemand
1 sous-officier allemand

3 prisonniers de guerre en cours d'évasion
1 ménagère manifestant place Carnot

* par ordre d'apparition dans son journal

**1943**

2 gardes de la police mobile
1 ouvrier de Pompey
5 ouvriers travailleurs en Allemagne
M. Denis, contrôleur des compteurs à la CLE
M. F. de la faculté
des jeunes requis des JOFTA

M. Wander de la LVF

2 soldats allemands de la *LSW*
2 soldats allemands
1 caporal d'aviation allemand
obgel Z.
1 soldat du *BVO*
1 officier allemand

**1944**

des gardes-voies et des requis
1 jeune des camps de jeunesse
2 agentes de police
1 Alsacien, ex-prisonnier de guerre
V.d.B. (?)
E. Salin
1 chauffeur de car
1 ouvrier-serrurier
1 chauffeur de la Croix-Rouge

1 cheminot allemand

1 retraité employé au RNP
1 sous-officier de la LVF
E.M., ex-directeur de *L'Écho de Nancy*
Lalouel, groupe Collaboration
R. (Reufflet ?), commissaire de police
1 sergent milicien

2 officiers allemands
1 soldat allemand
1 sous-officier allemand
1 employé allemand du *DRK*
1 soldat du *BWO*
1 lieutenant *Waffen SS*
2 Ukrainiens

Profil idéologique indéterminé : civils français civils étrangers

Profil idéologique présumé : collaborationnisme dissidence nazisme

## Annexe 18 – L'évolution de carrière des policiers du Bureau des étrangers

| | **Édouard Vigneron 30/10/1896** | **Pierre Marie 17/12/1907** | **Marcel Galliot 26/8/1899** | **Charles Thouron 15/1/1906** | **Charles Bouy 15/8/1900** |
|---|---|---|---|---|---|
| | guerre 1914-1918 | | guerre sur le front d'Orient 1918-1921 | | guerre 1914-1918 |
| 1922 | 1/10/22. entrée dans la police | | 1/10/1922. entrée dans la police | | |
| 1932 | | | | 2/4/32. gardien de la paix stagiaire | |
| 1935 | 1/10/35. secrétaire de police 2e classe, choix | | | | |
| 1936 | | 20/6/36. 5e classe, choix | | 20/6/36. 4e classe, choix | 20/6/36. inspecteur 4e classe, choix |
| 1937 | 1/4/37. secrétaire de police 1re classe, grand choix | 1/10/37. 4e classe, choix | 1/137. brigadier 1re classe, choix | | |
| 1938 | médaille d'honneur de la police | | 1/3/38. brigadier-chef 1re classe | 1/4/38. inspecteur sûreté 4e classe, ancienneté<br>1/5/38. secrétaire de police 5e classe | 1/1/38. inspecteur 3e classe, grand choix |
| 1939 | 1/4/39. secrétaire principal 4e classe | 1/10/39. 3e classe, grand choix<br>18/12/39 démobilisation | | 1/7/39. 4e classe, choix | |
| 1940 | 1940. *chef du bureau des étrangers* | 14/6/40. départ du service<br>1/10/40. reprise de service | 7/4/40. radiation d'affecté spécial – sous/off d'artillerie | 14/6/40. départ du service<br>1/10/40. reprise de service | |
| 1941 | 1/4/41. secrétaire principal 3e classe, grand choix | | 1/8/41. reprise de fonction | | 1/4/41. inspecteur sûreté 2e classe, choix |
| 1942 | 19/8/42. arrestation<br>5/9/42. droits à la retraite employé des Drogueries Réunies<br>27/11/42. libération | 1/10/42. secrétaire de police 2e classe, choix | 1/4/42. brigadier-chef hors-classe, choix | 1/7/42. secrétaire de police 3e classe, choix | |
| 1943 | 10/5/43. arrestation, *internement 3 mois à Fresnes*<br>9/8/43. libération | | 30/4/43. arrestation, interné à Compiègne<br>1/8/43. aurait dû intégrer l'école de formation des officiers de paix<br>28/10/43 déportation à Buchenwald, puis Erla (Leipzig) | | |
| réintégration | 8/12/44 avec effet rétroactif au 1/5/42<br>1/3/48. promu chef du secrétariat du commissariat central de Nancy | | | | |

**Annexe 19 - Le sauvetage de la famille Quenet**

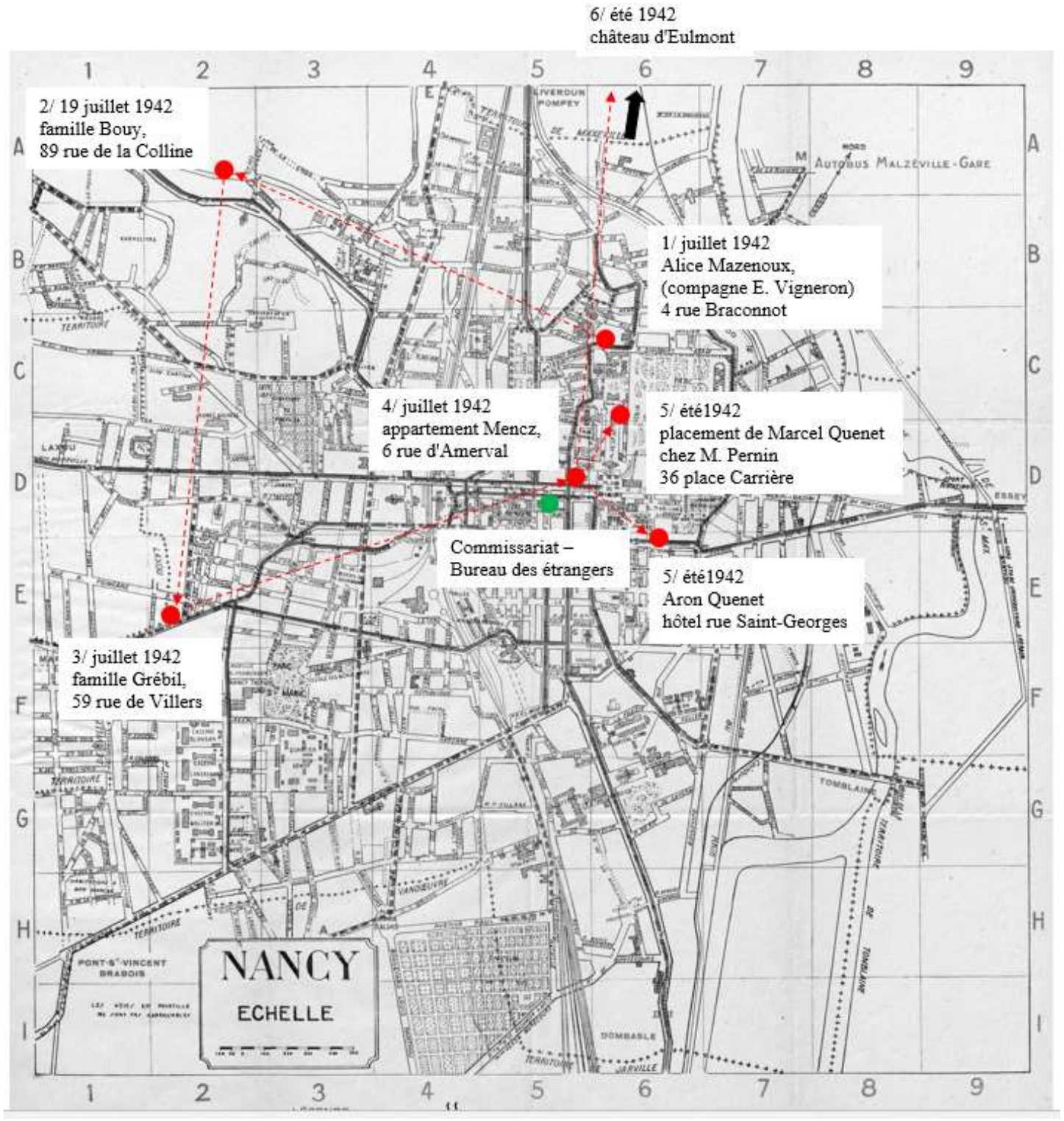

## Annexe 20 – Récapitulatif statistique par catégories professionnelles

| | AGRICOLE | FABRICATION | ÉCHANGES | SERVICES | DOMESTICITÉ | SANS ACTIVITÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **sexes** | | | | | | |
| hommes | 88% | 86% | 72% | 62% | 5% | 38% |
| femmes | 12% | 14% | 28% | 38% | 95% | 62% |
| **âges** | | | | | | |
| année naissance | 1908 | 1907 | 1906 | 1906 | 1908 | 1904 |
| année naissance h | 1908 | 1907 | 1906 | 1905 | 1899 | 1907 |
| année naissance f | 1911 | 1907 | 1907 | 1908 | 1909 | 1902 |
| **situation familiale** | | | | | | |
| mariage | 24% | 51% | 60% | 52% | 54% | 56% |
| célibat | 67% | 39% | 30% | 37% | 28% | 31% |
| divorce | 4% | 3% | 4% | 3% | 9% | 4% |
| concubinage | - | 1% | 1% | - | - | 1% |
| veuvage | 6% | 5% | 4% | 4% | 9% | 9% |
| **instruction** | | | | | | |
| illettrisme | 19% | 9% | 4% | - | <3% | 11% |
| élémentaire | 81% | 89% | 93% | 82% | 97% | <3% |
| secondaire | - | <1% | 2% | 12% | - | <3% |
| supérieure | - | <1% | 1% | 6% | - | 84% |
| **religion** | | | | | | |
| catholicisme | 95% | 94% | 94% | 96% | 99% | 95% |
| protestantisme | 4% | 3% | 3% | 3% | <1% | 2% |
| judaïsme | - | <1% | <1% | - | - | 2% |
| islam | - | 1% | 1% | - | - | <1% |
| orthodoxie | 1% | <1% | <1% | - | - | <1% |
| athéisme | - | <1% | 1% | <1% | - | <1% |
| **nationalité** | | | | | | |
| nationaux | *85%* | *98%* | *98%* | 99% | 99% | 99% |
| étrangers | 15% | 2% | 2% | <1% | <1% | <1% |

## Annexe 21 – Liste des Nancéiens fusillés par les Allemands à la Malpierre

| nom | prénom | naissance | adresse | fonction | motif | date - lieu |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bernier | Henri | 05/12/1908 | 3 rue Poincaré – Jarville | ajusteur à la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/01/1944 |
| Breidick | Pierre | 25/12/1913 | 36 rue Crépin – Nancy | employé laiterie Saint-Hubert | menées communistes – otage "choisi" le 8/3/1942 | 9/03/1942 |
| Cajelot | André | 24/07/1903 | 4 rue de Dieuze – Nancy | employé à la SNCF | aide à l'évasion de PG – désigné comme otage | 21/02/1942 |
| Camus | André | 09/08/1923 | 53 rue Mon Désert – Nancy | gardien de la paix | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Camus | Camille | 03/02/1918 | 15 rue Thierry Alix – Nancy | employé à la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Ceschia | Ferdinand | 05/02/1908 | 39 avenue de Boufflers – Nancy | chauffeur à Neuves-Maisons | détention d'armes, militant communiste | 26/03/1941 |
| Crevisier | Auguste | 02/08/1905 | 4 impasse de Mon Désert – Nancy | ajusteur à la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Demange | Fernand | 28/02/1909 | 28 quai de la Bataille – Nancy | commis aux douanes de la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Gauthier | Alfred | 19/10/1904 | rue Gustave Simon – Nancy | conducteur de camion | aide à PG | 31/01/1941 |
| Guidon | Victor | 27/01/1897 | 8 rue de Molevaut – Nancy | manœuvre à la Cie Générale Électrique | détention d'armes, assassinat – droit commun | 21/12/1941 |
| Guyon | André | 08/01/1914 | 14 rue Jules Ferry – Laxou | ajusteur à la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Hayotte | Médard | 10/12/1900 | 7 rue Barrès – Nancy | commmis à la conservation des eaux et forêts | activité terroriste – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Heu | Henri | 21/08/1906 | 93 rue de Strasbourg – Nancy | menuisier | antécédents communistes – affaire d'Auboué | 21/07/1942 |
| Maillet | Henri | 09/08/1912 | 45 rue d'Essey – Malzéville | manœuvre à la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Maquinet | Jean | 23/11/1912 | 73 rue Jeanne d'Arc – Nancy | aide-ajusteur à la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Mougeotte | Henri | 06/10/1907 | 103 rue Saint-Nicolas – Nancy | ouvrier | menées communistes et attentats – affaire d'Auboué | 29/07/1942 |
| Mouilleron | Gabriel | 24/04/1908 | 25 rue Sigisbert Adam – Nancy | aide-ajusteur à la SNCF | menées communistes et attentats – groupe FTP Gambetta | 19/05/1944 |
| Vurpillot | Albert | 18/04/1923 | 28 rue Jean Lamour – Nancy | électricien chez Thomson à Jarville | sabotage | 29/07/1942 |

**Annexe 22 – Les principaux acteurs français : la Résistance**

Édouard Vigneron
(*in* M. Quenet, *La bonne étoile*)

Pierre Marie

Charles Bouy
(*in* M. Quenet, *La bonne étoile*)

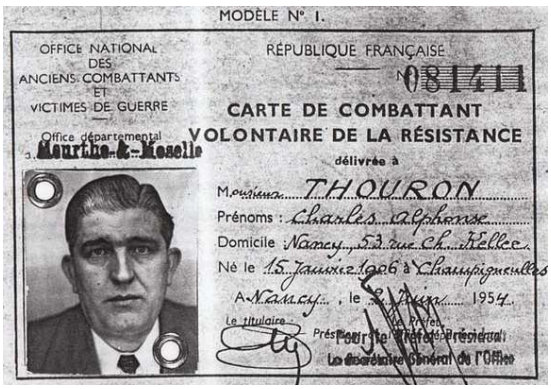


Charles Thouron
(*in* Yad Vashem)

Marcel Gaillot
(*in* Yad Vashem)

Jacqueline Picard
(collection personnelle)

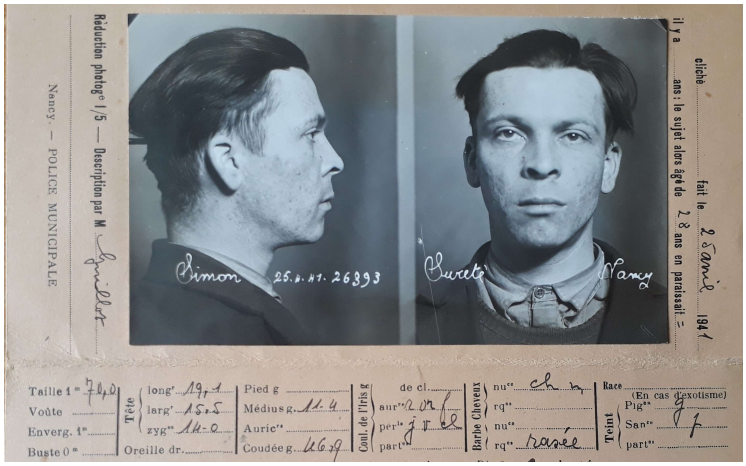


Marcel Simon (ADMM, 2101 W 10)

Alfred Gauthier

Marcel Leroy

Nicolas Hobam

Georgette et Paul Larchet
(*in* J.-L. Étienne, *La Lorraine dans la tourmente*)
(*in* Yad Vashem)

**Annexe 23 – Autres acteurs français et Allemands**

Georges Petitjean
(*in La Lorraine à l'heure allemande*)

le *SD* de Nancy (la-loupe.over-blog.net)

Émile Jaillon
(*in Lorraine années noires*)

Joseph Karas (ADMM, 102 W 68)

Heinrich Huck (ADMM, *ibid*)

Von Krogh
et Frantz Hoth
(ADMM, *ibid*)

André Jean Faure, Philippe Pétain, Camille Schmitt

Fernand de Brinon, Jean Schmidt (?) (ADMM, 5 Fi)

# Bibliographie

.

## I. OUVRAGES D'HISTOIRE RÉGIONALE


Anonyme, *Les Guides bleus. France Nord et Est*, Paris, Hachette, 1925, 480 p.

Anonyme, *Guides-Joanne. Vosges et Alsace*, Paris, Hachette et Cie, 1905, 557 p.

Balbin André, *De Lodz à Auschwitz en passant par la Lorraine*, Nancy, PUN, 2005, 146 p.

Barral Pierre, *L'esprit lorrain, cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, PUN, 1989, 192 p.

Barral Pierre, « La Lorraine pendant la guerre : la lutte discrète d'une province exposée », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, La Lorraine pendant la guerre, janvier 1977, pp. 3-8.

Barral Pierre, « Un préfet régional sous l'Occupation Jean Schmidt (1940-1943) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n°144, 1986, pp. 61-78.

Baudin François, *Histoire économique et sociale de la Lorraine – Tome 2, l'Essor*, Nancy, PUN, 1993, 292 p.

Boquillon Françoise, Guyon Catherine, Roth François, *Nancy, 1000 ans d'histoire*, Nancy, éditions Place Stanislas, 2008, 287 p.

Boubeker Ahmed, Galloro Piero-Dominique, *Histoires et mémoires des immigrations en Lorraine*, Nancy, PUN, 2013, 398 p.

Bourgeois René, Petry Roger, *Varangéville sous l'occupation allemande pendant la guerre 1939-1945*, édité par la ville de Varangéville, 2001, 132 p.

Brau Pierre-Frédéric, Étiennette Pascale, Say Hélène, *Internement et déportation en Meurthe-et-Moselle*, Nancy, ADMM, Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 2007, 38 p.

Brau Pierre-Frédéric, Perrin Didier, Say Hélène, *Enfance*, Nancy, ADMM, Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 2007, 48 p.

Buc Georges (de), *Heures vécues, souvenirs d'un vieux Nancéien sur l'occupation de Nancy et le départ des boches 1940-1944*, Nancy, imprimerie Rigot et Cie, 1944, 51 p.

Charenton Benoît, Lung Jean-Éric, Wilmhouth Philippe, *De gré ou de force, l'expulsion des Mosellans 1940-1945*, Lyon, Libel, 2010, 127 p.

Clemendot Pierre, « Population de Nancy (1815-1938) », *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 119-134.

Colin Jean-Marie, Moulin François (dir.), « La France libérée, de la Normandie et du Midi vers la Lorraine et la Franche-Comté », *Les Cahiers de l'Est Républicain*, Nancy, 2005, 64 p.

Collectif, « Combats pour la liberté », *L'Est Républicain*, numéro spécial, Nancy, 1994, 64 p.

Collectif, « Expulsée de Lorraine 1940-1945 », *Bibliothèque de Travail*, n°1122, 2000, 48 p.

Collectif, *L'Atlas 2015. Du grand Nancy à l'espace européen, du sud Meurthe-et-Moselle au Sillon Lorrain*, Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN), Nancy, 2015, 186 p.

Collectif, « Les images de la Libération, Nancy », *Les Cahiers de l'Est Républicain*, Nancy, 11 septembre 1994, 16 p.

Collectif, « Les rafles à Nancy des 2 et 5 mars 1943 – Parcours mémoriel des jeunes », Amicale de Mauthausen, Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation de Meurthe-et-Moselle, 2016, 26 p.

Collectif, « Pauvreté et protection sociale en Lorraine (XIX$^{e}$- XX$^{e}$ siècles) », *Annales de l'Est*, n°1, Nancy, PUN, 1988, 95 p.

Collectif, *Résistance (1940-1944) – Témoignages. Dossiers. Chronologie – Édition Lorraine*, Paris, éditions Little Big Man, 2004, 240 p.

Collectif, *Urbanisme & architecture en Lorraine 1830-1930*, Woippy, éditions Serpenoise, 1982, 295 p.

Collectif, « 39-40 : la grande débâcle », *L'Est Républicain*, hors-série, Nancy, 2009, 120 p.

Collectif, « 1940-1945 : vivre sous l'Occupation », *L'Est Républicain*, hors-série, Nancy, 2009, 120 p.

Crépin-Leblond, *Annuaire de Lorraine. Meurthe-et-Moselle*, Nancy, imprimeurs-éditeurs Humblot & Cie, 1937, 1150 p.

Decomps Claire, Moinet Éric, *Les Juifs et la Lorraine. Un millénaire d'histoire partagée*, Paris, éditions Somogy, Musée lorrain, Nancy, 2009, 358 p.

Dion Rose-Marie, *La région urbaine de Nancy*, thèse de doctorat en géographie, 2 tomes, Nancy, Université de Nancy II, 1982, 932 p.

Dodin Pierre, « Les F.F.I. en Lorraine », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, Paris, PUF, 1977, pp. 49-78.

El Gammal Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Woippy, éditions Serpenoise, 2006, 422 p.

Étienne Jean-Louis, *Internés, déportés, fusillés, victimes civiles de la Meurthe-et-Moselle*, Comité d'histoire de la 2$^{e}$ Guerre mondiale, 1978, 2 cartes.

Étienne Jean-Louis, Gérard Pierre, « Débuts et développement de la Résistance en Meurthe-et-Moselle (1940-1943) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, Paris, PUF, 1977, pp. 29-48.

Étienne Jean-Louis, « La Libération de la Meurthe-et-Moselle », conférence présentée au Conseil général de Meurthe-et-Moselle le 10 septembre 2004, 14 p.

Étienne Jean-Louis, *La Lorraine dans la tourmente*, Nancy, CRDP, 1984, 69 p.

Étienne Jean-Louis, *La République restaurée, les pouvoirs et l'opinion à la Libération en Meurthe-et-Moselle, août 1944-novembre 1945*, Nancy, ADMM, Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 1995, 155 p.

Fischer Guillaume, *La guerre 1939-1945 en Meurthe-et-Moselle*, Amiens, éditions Martelle, 1990, 159 p.

Fride Bernard, *Une mauvaise histoire juive*, Paris, Ramsay, 2016, 205 p.

Galliot Pierre, *Mémoires de guerre, de prisonnier, de résistant, de déporté, de policier. Hommage à Marcel Gaillot*, Nancy, compte d'auteur, 2015, 18 p.

Gérard Pierre, « Le protectorat industriel allemand en Meurthe-et-Moselle », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, Paris, PUF, 1977, pp. 9-28.

Goldberg Charlotte, *La guêpe*, Vandœuvre-lès-Nancy, La Dragonne, 2002, 95 p.

Grandval Gilbert, Collin Jean, *Libération de l'Est de la France*, Paris, Hachette, 1974, 275 p.

Harbulot Jean-Pierre, *Le service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Nancy, PUN, 2005, 727 p.

Hobam Nicolas, *Quatre années de luttes clandestines en Lorraine*, Nancy, éditions du Bastion, 2002, 491 p.

Job Françoise, « Les Juifs de Nancy pendant la guerre de 1939-1945 », Archives juives, Revue des Juifs de France n°27/2, Paris, 1994, pp. 78-88.

Jourdan Emmanuelle, « La Résistance en Lorraine », *L'engagement dans la Résistance (France du Nord – Belgique)*, actes du colloque de Bondues, 20 octobre 2001, Bruxelles, CEGES, 2003, pp. 129-146.

Latouche Régis, *Les maisons d'illusion. Soumises, maîtres et clients dans l'est de la France de 1803 à 1946*, Maxéville, éditions de la Maison Close, 2005, 139 p.

Lega David, Leclerc Jérôme, Say Hélène, *La liberté retrouvée – la libération de la Meurthe-et-Moselle*, Nancy, ADMM, Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 2005, 38 p.

Moulin François, Peter Daniel, *La Lorraine à l'heure allemande 1940-1942, journal de Georges Petitjean tenu sous l'Occupation à Nancy*, tome 1, Paris, Renaudot, 2012, 227 p.

Moulin François, *Lorraine, années noires*, Strasbourg, éditions de la Nuée Bleue, 2009, 393 p.

Muller Jean-Marie, *Désobéir à Vichy : la résistance civile de fonctionnaires de police*, Nancy, PUN, 1994, 144 p.

Neigert Marcel, « La répression allemande en France de Moselle (1940 à 1945) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°105, La Lorraine pendant la guerre, janvier 1977, pp. 79-100.

Préval Pierre (de), *Sabotages et guérilla*, Paris, éditions Berger-Levrault, 1946, 264 p.

Quenet Maurice, *La bonne étoile*, Nancy, publié à compte d'auteur, 2007, 248 p.

Parisse Michel (dir.), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1978, 496 p.

Perrin Didier, *La société d'Épinal en 1901 : essai de structuration sociale à partir des recensements*, DEA, Centre de Recherches Historiques sur la Ville, Strasbourg, 1995, 195 p.

Roth François, *Histoire illustrée de la Lorraine, l'époque contemporaine – tome 2, le vingtième-siècle 1914-1994*, Woippy, éditions Serpenoise, Nancy, PUN, 1994, 271 p.

Roth François, *Histoire politique de la Lorraine de 1900 à nos jours*, Woippy, éditions Serpenoise, 2012, 174 p.

Roth François (dir.), *Lorraine, terre d'accueil et de brassage des populations*, actes du colloque de Longlaville-Longwy, 12-13 octobre 2000, Longlaville-Longwy, 361 p.

Skorka-Jacubert Régine, *Fringale de vie contre usine à mort*, Paris, Le Manuscrit, 2009, 252 p.

Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, *Urbanisme & architecture en Lorraine 1830-1930*, Woippy, éditions Serpenoise, 1982, 295 p.

Taveneaux René (dir.), *Histoire de Nancy*, Toulouse, Privat, 1978, 510 p.

Vartier Jean, *Histoire de la Lorraine*, Paris, France-Empire, 1994, 323 p.

## II. OUVRAGES GÉNÉRAUX

Aglan Alya, « La France défaite 1940-1945 », *La Documentation photographique* n°8120, Paris, novembre-décembre 2017, 64 p.

Aglan Alya, Frank Robert (dir.), *1937-1947, la guerre-monde*, tome II, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2015, 1064 p.

Agulhon Maurice, Nouschi André, Schor Ralph, *La France de 1940 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2005, 574 p.

Alary Éric, Verger-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *Les Français au quotidien 1939-1949*, Paris, Tempus, Perrin, 2009, 605 p.

Albertelli Sébastien, *Atlas de la France libre. De Gaulle et la France libre, une aventure politique*, Paris, Autrement, 2010, 79 p.

Amouroux Henri, *La vie des Français sous l'Occupation*, Paris, De Borée, 2011, 703 p.

Aprile Sylvie, Retaillaud-Bajac Emmanuelle, *Clandestinités urbaines. Les citadins et les territoires du secret (XVI$^{e}$-XX$^{e}$)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 378 p.

Aubusson de Carvalay Bruno, Huré Marie-Sylvie, Pottier Marie-Lys, *La justice pénale en France. Résultats statistiques 1934-1954*, Les Cahiers de l'IHTP, Paris, 1993, 149 p.

Audigier François, Girard Pascal (dir.), *Se battre pour ses idées – La violence militante en France des années 1920 aux années 1970*, Paris, Riveneuve éditions, 2011, 244 p.

Aulas B., « La population active lyonnaise pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°95, Aspects économiques de l'Occupation, Paris, juillet 1974, pp. 75-101.

Austin Roger, « Propaganda and public opinion in Vichy France : the department of Hérault, 1940-44 », *European Studies Review*, volume 13, Londres, octobre 1983, 28 p.

Azéma Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. De Munich à la Libération 1938-1944*, Tome 14, Paris, Seuil, Points Histoire, 1979, 416 p.

Azéma Jean-Pierre, Bédarida François, *La France des années noires. De la défaite à Vichy*, Tome 1, Paris, Seuil, Points Histoire, 2000, 580 p.

Azéma Jean-Pierre, Bédarida François, *La France des années noires. De l'Occupation à la Libération*, Tome 2, Seuil, Paris, Points Histoire, 2000, 634 p.

Azéma Jean-Pierre, Bédarida François, *1938-1948, Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, 1137 p.

Azéma Jean-Pierre, Bédarida François, *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, 788 p.

Bard Christine, *Les femmes dans la société française au 20e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, 285 p.

Baruch Marc-Olivier, *Le régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 2005, 124 p.

Baruch Marc-Olivier, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 p.

Basdevant André, « Les services de jeunesse pendant l'Occupation », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°56, Vichy et la jeunesse, Paris, octobre 1964, pp. 65-88.

Beaupré Nicolas, *Les Français dans la guerre 1939-1945*, Paris, Belin, 2005, 282 p.

Béguec Gilles (le), Peschanski Denis (dir.), *Les élites locales dans la tourmente du Front populaire aux années 50*, Paris, CNRS éditions, 2000, 460 p.

Berlière Jean-Marc, « La *Cour du 19 août 1944* : essai sur la mémoire policière », *Crime, Histoire & Sociétés* volume 4, n°1, Genève, 1999, 22 p.

Berlière Jean-Marc, *Policiers français sous l'Occupation*, Paris, Tempus, Perrin, 2001, 468 p.

Berstein Serge, Winock Michel (dir.), *Histoire de la France politique - 4. La République recommencée. De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2008, 748 p.

Bloch Marc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1990, 336 p.

Bogani Lisa, Bouchet Julien, Bourdin Philippe, Caron Jean-Claude (dir.), *La République à l'épreuve des peurs. De la Révolution à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, 250 p.

Boninchi Marc, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005, 319 p.

Boüard Michel (de), « La répression allemande en France de 1940 à 1944 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°54, L'occupation de la France, Paris, avril 1964, pp. 63-90.

Braudel François, Labrousse Ernest, *Histoire économique et sociale de la France 1880-1950*, tome IV. 1-2, Paris, Quadrige, PUF, 1993, 971 p.

Bruttmann, Tal, « La délation, un instrument au service de l'*aryanisation* ? », *Archives Juives*, Paris, janvier 2013, volume 46, pp. 35-44.

Bruttmann, Tal, « La mise en œuvre du statut des Juifs du 3 octobre 1940 », *Archives Juives*, Paris, janvier 2008, volume 41, pp. 11-24.

Bueltzingsloewen Isabelle (von), *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Paris, Aubier, 2007, 512 p.

Burrin Philippe, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1995, 560 p.

Campion Jonas, « Pratiques policières en temps de guerre : les gendarmes belges, français et néerlandais au prisme de l'épuration (1940-1948) », *Crime, Histoire & Sociétés*, volume 16, n°2, Genève, 2012, 19 p.

Capdevila Luc, Rouquet François, Virgili Fabrice, Voldman Danièle, *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003, 362 p.

Carrot Georges, *Le maintien de l'ordre en France depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à 1968 (1830-1968)*, tome II, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, Centre d'Études et de Recherches sur la Police, 1984, 881 p.

Casevitz Jean, « Le recensement du 10 mars 1946 », *L'Information géographique*, volume 11, n°3, Paris, avril 2005, pp. 102-111.

Chevandier Christian, *Policiers dans la ville*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2012, 1004 p.

Cointet Jean-Paul, *Paris 40-44*, Paris, Perrin, 2001, 335 p.

Cointet Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy 1940-1945*, Paris, Arthème, Fayard, 2011, 797 p.

Collectif, « Au temps des maisons closes 1850-1946 », *Marianne* hors-série, Paris, septembre 2015, 98 p.

Collectif, « Autopsie d'une défaite. France 1940 », *L'Histoire* numéro spécial, Paris, avril 2010, pp. 40-99.

Collectif, *Chercheurs en Résistance. Pistes et outils à l'usage des historiens*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, 172 p.

Collectif, « Communiquer pour résister (1940-1945) », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n°70, Paris, septembre 2012, 36 p.

Collectif, *Dans les archives secrètes de la Deuxième Guerre mondiale*, Les Chemins de la Mémoire, numéro spécial, Paris, Ministère de la Défense, 2016, 108 p.

Collectif, « Été 1943, la Résistance sera unie », *L'Histoire* n°388, Paris, juin 2013, pp.38-65.

Collectif, « Évolution et comparaison des prix de différents produits entre 1940 et 1950 », *Études et conjoncture – Union française / Économie française*, n°1, Paris, 1952, pp. 9-32.

Collectif, « Ils ont résisté à Hitler », *Les Collections de l'Histoire*, hors-série n°37, Paris, octobre 2007, pp. 26-98.

Collectif, « L'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la Seconde Guerre mondiale : une forme de résistance », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n°51, Paris, décembre 2007, 36 p.

Collectif ; « L'Allemagne de Hitler 1933-1945 », *L'Histoire* n°118, Paris, janvier 1989, 142 p.

Collectif, « L'année 1940 : la guerre, l'exode, Vichy », *L'Histoire* n°129, Paris, janvier 1990, 144 p.

Collectif, « La France antisémite », *Les Collections de L'Histoire*, hors-série n°10, Juifs de France. Le judaïsme, la République et Israël, Paris, janvier 2001, pp. 62-90.

Collectif, « La France libérée. 600 jours pour finir la guerre », *L'Histoire* numéro spécial, Paris, juillet-août 1994, 130 p.

Collectif, *La France sous Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Paris, éditions Complexe, IHTP, CNRS, 2004, 314 p.

Collectif, « La guerre des polices », *L'Histoire* n°240, Paris, février 2000, pp. 33-61.

Collectif, « La mémoire entre histoire et politique », *Les Cahiers français* n°303, Paris, La Documentation française, juillet-août 2001, 100 p.

Collectif, « Les jeunes dans la Résistance », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n°31, Paris, décembre 2002, 36 p.

Collectif, *1940-1945. Les Résistants. Récits, témoignages et documents inédits du Musée de la Résistance nationale*, Paris, Belin, 2015, 271 p.

Collectif, « Paris sous l'Occupation 1940-1944 », *La Documentation photographique* n°6034, Paris, avril 1978, 52 p.

Collectif, « Résistants et collaborateurs. Les Français dans les années noires », *L'Histoire* n°80, Paris, 1985, 130 p.

Collectif, « Résistants et collabos. 1943. La France déchirée », *Le Nouvel Observateur*, hors-série n°84, Paris, novembre-décembre 2013, 98 p.

Collectif, « Vichy 1940-1944 », *La Documentation photographique* n°6102, Paris, août 1989, 67 p.

Collectif, « 1944 – Débarquements, résistances, libérations », *Le Monde hors-série*, Paris, juillet 2014, 98 p.

Corbin Alain, *Sois sage, c'est la guerre 1939-1945*, Paris, Flammarion, 2014, 156 p.

Cordier Daniel, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, Folio, 2011, 1152 p.

Crom Jean-Pierre (Le), « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@*Politique n°9, Nouveaux regards sur l'histoire de la France dans la Seconde Guerre mondiale, Paris, Centre d'Histoire de Science-Po, 2009, p.95.

Cyril Olivier, « Les couples illégitimes dans la France de Vichy et la répression sexuée de l'infidélité (1940-1944) », *Crime, Histoire & Sociétés* volume 9, n°2, Genève, 2005, pp. 99-123.

Douzou Laurent, « La résistance, une affaire d'hommes ? », *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent* n°31, Identités féminines et violences politiques (1936-1946), Paris, octobre 1995, 14 p.

Duriez Bruno, Ion Jacques, Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, « Institutions statistiques et nomenclatures socioprofessionnelles. Essai comparatif : Royaume-Uni, Espagne, France », *Revue française de sociologie* 32/1, Paris, 1991, pp. 29-59.

Duby Georges, Agulhon Maurice (dir.), *Histoire de la France urbaine. La ville de l'âge industriel*, tome 4, Paris, Seuil, 1983, 736 p.

Duby Georges, Ariès Philippe (dir.), *Histoire de la vie privée. De la Première Guerre mondiale à nos jours*, tome 5, Paris, Seuil, 1987, 634 p.

Duby Georges, Perrot Michelle, Thébaud Françoise (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le 20e siècle*, tome 5, Paris, Tempus, Plon, 2002, 892 p.

Dupâquier Jacques (dir.), *Histoire de la population française. De 1789 à 1914*, tome 3, Paris, PUF, 1988, 554 p.

Durand Yves, *La France dans la Deuxième Guerre mondiale 1939-1945*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2001, 192 p.

Eismann Gaël, « Le Militärbefehlshaber in Frankreich : les transformations de la mémoire savante », *Histoire@Politique* n°9, Nouveaux regards sur l'histoire de la France dans la Seconde Guerre mondiale, Paris, Centre d'Histoire de Science-Po, 2009, p. 91.

Ferro Marc, *Pétain*, Paris, Pluriel, 2012, 800 p.

Furet François, *Le passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au 20e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, Robert Laffont, 1995, 580 p.

Gilzmer Mechtild, Levisse-Touzé Christine, Martens Stefan, *Les femmes dans la Résistance en France*, Paris, Tallandier, 2003, 430 p.

Gounand Pierre, « Les groupements de collaboration dans une ville française occupée : Dijon », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°91, Sur la Collaboration, Paris, juillet 1973, pp. 47-56.

Gracq Julien, *Manuscrits de guerre*, Paris, José Corti, 2011, 250 p.

Grandhomme Jean-Noël, *La Seconde Guerre mondiale en France*, Rennes, Ouest-France, 2009, 159 p.

Grenard Fabrice, *La France du marché noir (1940-1949)*, Paris, Payot, 2008, 352 p.

Guéhenno Jean, *Journal des années noires 1940-1944*, Paris, Gallimard, Folio, 2014, 532 p.

Gueslin André, *Les gens de rien. Une histoire de la grande pauvreté dans la France du 20e siècle*, Paris, Fayard, 2004, 457 p.

Jäckel Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, Fayard, 1968, 554 p.

Jackson Julian, *La France sous l'Occupation 1940-1944*, Paris, Flammarion, 2004, 853 p.

Joly Laurent, « Contextes sociaux de la dénonciation des Juifs sous l'Occupation », *Archives juives*, La Dénonciation des Juifs sous l'Occupation, volume 46, Paris, janvier 2013, pp. 12-34.

Joly Laurent, *La délation dans la France des années noires*, Paris, Perrin, 2012, 377 p.

Joly Laurent, « La dénonciation des Juifs sous l'Occupation », *Archives juives*, volume 46, Paris, janvier 2013, pp. 4-11.

Joly Laurent, « L'administration de l'État français et le statut des Juifs du 2 juin 1941 », *Archives juives*, volume 41, Paris, janvier 2013, pp. 25-40.

Josse Raymond, « Les chantiers de la jeunesse », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°56, Vichy et la jeunesse, Paris, octobre 1964, pp. 5-42.

Kageneck August (von), *La France occupée*, Paris, Tempus, Perrin, 2015, 205 p.

Kessel Joseph, *Jugements derniers. Les procès Pétain, de Nuremberg et Eichmann*, Paris, Texto, 2007, 238 p.

Kulig Anne-Claire, « La spoliation des Juifs en France occupée : la mise en œuvre de l'*Opération Meuble* dans le département de l'Aube (1942-1944) », *Archives Juives*, volume 44, Paris, février 2011, pp. 121-133.

Laborie Pierre, *Le chagrin et le venin. Occupation, Résistance, idées reçues*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2014, 404 p.

Laborie Pierre, Marcot François (dir.), *Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande. Historiographie, normes, prismes, 1940-1945*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 307 p.

Laborie Pierre, *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, 266 p.

Laborie Pierre, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise d'identité nationale 1936-1944*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2001, 405 p.

Laffitte Michel, « L'UGIF face aux mesures antisémites de 1942 », *Les Cahiers de la Shoah* n°9, Paris, janvier 2007, pp. 123-180.

Landau Philippe, « Juif marginalisé, Juif marginal. Quelques réflexions introductives », *Archives Juives*, volume 44, Paris, février 2011, pp. 4-15.

Levy René, « Les juristes français et le régime de Vichy : à propos de deux ouvrages récents », *Crime, Histoire & Sociétés*, volume 2, n°2, Genève, 1998, pp. 111-119.

Limore Yagil, « Typologie du sauvetage des Juifs dans le département de la Sarthe », *Guerres mondiales et conflits contemporains* n°236, Paris, octobre 2009, pp. 97-119.

Lopez Jean, Wieviorka Olivier (dir.), *Les mythes de la Seconde Guerre mondiale*, tome 1, Paris, Tempus, Perrin, 2018, 440 p.

Maillard E., « La réforme de l'enseignement », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°56, Vichy et la jeunesse, Paris, octobre 1964, pp. 43-64.

Malet Émile (dir.), *Résistance et mémoire. D'Auschwitz à Sarajevo*, Paris, Pluriel, Hachette, 1993, 487 p.

Marcot François, Massonié J.-P., « Les collaborateurs dans le Doubs (analyse factorielle) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°115, Paris, juillet 1979, pp. 27-54.

Mattéoli Jean (dir.), *Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France : Rapport général*, Paris, La Documentation française, Paris 2000, 198 p.

Mauco Georges, « La situation démographique de la France de 1939 à 1945 », *Annales de Géographie*, tome 54, n°294, Paris, 1945, pp. 117-122.

Mavit Henri, « Éducation physique et sports », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°56, Vichy et la jeunesse, Paris, octobre 1964, pp. 89-104.

Meyer Ahlrich, *L'occupation allemande en France 1940-1944*, Toulouse, Privat, 2002, 238 p.

Michel Henri, « Aspects politiques de l'Occupation de la France par les Allemands (juin 1940-décembre 1944) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°54, L'Occupation de la France, Paris, avril 1964, pp. 1-40.

Michel Henri, *Pétain et le régime de Vichy*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1978, 128 p.

Nahum Henri, « L'éviction des médecins juifs dans la France de Vichy », *Archives Juives*, volume 41, Paris, janvier 2008, pp. 41-58.

Ministère de l'Économie nationale et des Finances, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome 2, Paris, Imprimerie nationale, 1941, 198 p.

Morin-Rotureau Évelyne (dir.), *Les Françaises au cœur de la guerre (199-1945)*, Paris, Ministère de la Défense, Autrement, 2014, 223 p.

Muller Jean-Marie, *Résistances et désobéissances dans les services publics*, actes du colloque Mouvement pour une Alternative Non-violence (MAN), Lyon, 8-9 avril 2011, Lyon, 4 p.

Muracciole Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. De la défaite à la Libération*, Paris, La France contemporaine, Le Livre de Poche, 2002, 542 p.

Noguères Henri, *La vie quotidienne des résistants de l'armistice à la Libération*, Paris, Hachette, 1984, 272 p.

Paxton Robert O., *La France de Vichy*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1997, 475 p.

Paxton Robert O., Marrus Michaël R., *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Levy, 2005, 601 p.

Péan Pierre, *Ma petite France. Chronique d'une ville ordinaire sous l'Occupation*, Paris, Albin Michel, 2017, 320 p.

Peschanski Denis, *Les années noires 1938-1944*, Paris, Hermann, 2012, 430 p.

Peschanski Denis, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Paris, éditions Complexe, 1997, 209 p.

Poulle Yvonne, « La France à l'heure allemande », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 157, Paris, 1999, 10 p.

Poznanski Renée, « La résistance juive en France », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n°137, Paris, janvier 1985, pp. 3-32.

Prévost Guillaume (dir.), *La Seconde Guerre mondiale. Vie et société*, Paris, Références Larousse, 1992, 590 p.

Rings Werner, *Vivre avec l'ennemi 1939-1945*, Paris, Robert Laffont, 1981, 332 p.

Rioux Jean-Pierre (dir.), *La vie culturelle sous Vichy*, Paris, éditions Complexe, 1992, 412 p.

Rohrbasser Jean-Marc, Rousso-Rossmann Martine, *1939-1945, une démographie dans la tourmente*, Paris, INED éditions, 2015, 382 p.

Rousso Henry, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1990, 414 p.

Rousso Henry, *Les années noires. Vivre sous l'Occupation*, Paris, Découvertes Gallimard, 1992, 192 p.

Rousso Henry, *Vichy. L'événement, l'histoire, la mémoire*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2005, 746 p.

Sansico Virginie, « France, 1944 : maintien de l'ordre et exception judiciaire. Les cours martiales du régime de Vichy », *Histoire@Politique* n°3, Paris, novembre-décembre 2007, 12 p.

Sansico Virginie, *La justice déshonorée 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2015, 623 p.

Sauvy Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres 1931-1939*, tome 2, Paris, Fayard, 1967, 626 p.

Sauvy Alfred, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, Flammarion, 1978, 256 p.

Schwarz Paula, « La répression des femmes communistes (1940-1944) », *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent* n°31, Identités féminines et violences politiques (1936-1946), Paris, octobre 1995, 9 p.

Semelin Jacques, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe 1939-1945*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1998, 274 p.

Sirinelli Jean-François, *Désenclaver l'histoire. Nouveaux regards sur le XX$^{e}$ siècle français*, Paris, CNRS éditions, 2013, 190 p.

Sweets John F., *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Paris, Plon, 1998, 286 p.

Taliano-Des-Garets Françoise, *Villes et culture sous l'Occupation. Expériences françaises et perspectives comparées*, Paris, Armand Colin, 2012, 360 p.

Thibaud Paul, « La longue mémoire du *délaissement* des Juifs de France », *Esprit*, Paris, mai 2007, pp. 112-142.

Thiébot Emmanuel, *Chronique de la vie des Français sous l'Occupation*, Paris, Larousse, 2016, 128 p.

Tiano André, *Les pratiques publiques d'exclusion depuis la Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 1999, 362 p.

Vallaud Pierre, *Les Français sous l'Occupation 1940-1944*, Paris, Pygmalion, Gérard Watelet, 2002, 144 p.

Veil Simone, *Une jeunesse au temps de la Shoah. Extraits d'Une vie*, Paris, Le Livre de Poche, 2010, 187 p.

Veillon Dominique, *Vivre et survivre en France 1939-1947*, Paris, Payot & Rivages, 1995, 371 p.

Werth Léon, *Déposition. Journal de guerre 1940-1944*, Paris, Seuil, Points, 1992, 339 p.

Wieviorka Olivier, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Perrin, 2013, 575 p.

Wieviorka Olivier, *La mémoire désunie. Le souvenir des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2010, 304 p.

Yvorel Élise, « Enfants et adolescents en prison *ordinaire* : l'incarcération des mineurs en France selon les statistiques pénitentiaires (1880-1945) », *Crime, Histoire &* Sociétés, volume 11, n°2, Genève, 2007, pp. 107-138

## III. APPROCHES DE LA TRANSGRESSION

Bataille Georges, *L'érotisme*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2011, 284 p.

Bauer Alain, Soullez Christophe, *La criminologie pour les nuls*, Paris, First éditions, 2012, 463 p.

Camus Albert, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, Folio Essais, 1951, 382 p.

Chevalier Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses. À Paris pendant la première moitié du XIX^e^ siècle*, Paris, Perrin, 2007, 566 p.

Collectif, « Criminalité. Histoire, causes, tendances », *Sciences humaines* n°123, Auxerre, janvier 2002, pp. 31-37.

Collectif, « Famille, école, travail… Autorité. Les nouvelles règles du jeu », *Sciences humaines* n°243, décembre 2012, pp. 32-51.

Collectif, « Le crime. Juges et assassins depuis 5000 ans », *L'Histoire* n°168, Paris, juillet-août 1993, 130 p.

Collectif, « Normes, interdits, déviances », *Sciences humaines* n°99, Auxerre, novembre 1999, pp. 18-37.

Collectif, « Violence. Les paradoxes d'un monde pacifié », *Sciences humaines* n°247S, Auxerre, avril 2013, pp. 30-59.

Estellon Vincent, « Éloge de la transgression Transgressions, folies du vivre ? De la marche vers l'envol », *Champs psy* n°38, Bègles, février 2005, pp. 149-166.

Fize Michel, *Les interdits, fondements de la liberté*, Paris, Presses de la Renaissance, 2004, 295 p.

Foucault Michel, *La société punitive. Cours au Collège de France 1972-1973*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2013, 354 p.

Foucault Michel, *Préface à la transgression*, Fécamp, Nouvelles éditions Ligne, 2012, 92 p.

Gros Frédéric, *Désobéir*, Paris, Albin Michel, Flammarion, 2017, 266 p.

Hastings Michel, Nicolas Loïc, Passard Cédric, *Paradoxes de la transgression*, Paris, éditions CNRS, 2012, 300 p.

Muchembled Robert, *Une histoire de la violence de la fin du moyen âge à nos jours*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2008, 488 p.

Sirinelli Jean-François, « La norme et la transgression. Remarques sur la notion de provocation en histoire culturelle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n°93, Paris, janvier 2007, pp. 7-14.

## IV. FICTIONS

Bruller Jean (Vercors), *Le silence de la mer*, Paris, Le Livre de Poche, 1994, 188 p.

Céline Louis-Ferdinand, *D'un château l'autre*, Paris, Gallimard, Folio, 2011, 410 p.

Zweig Stefan, *Le monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, Paris, Le Livre de Poche, 1993, 507 p.

## V. SITOGRAPHIE

Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD), « La Lorraine et la Meurthe-et-Moselle durant l'Occupation 1940-1944 – Le statut administratif ». En ligne : www.afmd.asso.fr

Baruch Marc-Olivier, « Les préfets et l'exercice du pouvoir dans la France de Vichy », *Institut d'Histoire du Temps Présent*, La France dans la Deuxième Guerre mondiale. En ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/de/content/les-préfets-et-lexercice-du-pouvoir-dans-la-france-de-vichy

Bruttmann Tal, « Les rapports d'information des préfets à Vichy », *Institut d'Histoire du Temps Présent*, La France dans la Deuxième Guerre mondiale. En ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/de/content/les-préfets-et-lexercice-du-pouvoir-dans-la-france-de-vichy

Collectif, « Les catégories socioprofessionnelles (CSP) et professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) », *AEHSC*, http://aehsc.chez.com/csp.htm

Nougué Tiphaine, Perrin Didier, « Le Centre de Séjour Surveillé d'Écrouves », Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM). En ligne : http://www.archives.meurthe-et-moselle.fr/fr/menu-nous-connaitre-richesses-que-faire-de-vos-archives/decouvrir-nos-richesses.html

Comité français pour Yad Vashem, « Les Justes de France ». En ligne : https://yadvashem-france.org/

Grand-Orient de France, loge Saint-Jean de Jérusalem, « 1940-1944 : la chasse aux maçons dans *l'Écho de Nancy* », 2014. En ligne : www.sjj-nancy.fr/

Grand-Orient de France, loge Saint-Jean de Jérusalem, « 1944 : reprise des travaux après-guerre », 2014. En ligne : www.sjj-nancy.fr/

Le Maitron, dictionnaire biographique, « Fusillés, guillotinés, exécutés, massacrés 1940-1944 ». En ligne : http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/

Le Meut Christian, « Désobéir à Vichy : la résistance civile de fonctionnaires de police – Présentation de l'ouvrage », in *Non-Violence Actualité*, avril 1994. En ligne : www.non-violence-mp.org

Nielen Andreas, « L'occupation de la Belgique et de la France (1940-1944) et les archives de l'Administration militaire allemande », *Institut d'Histoire du Temps Présent*, La France dans la Deuxième Guerre mondiale. En ligne : www.ihtp.cnrs.fr/prefets/de/content/l'occupation-de-la-belgique-et-de-la-france-1940–1944-et-les-archives-de-l'administration

Office National des Anciens Combattants (ONAC), « Désobéir pour sauver. Des policiers et des gendarmes français *Justes parmi les Nations* », 2009.
En ligne : https://www.yumpu.com/fr/document/view/16951812/desobeir-pour-sauver-des-onac

## VI. FILMS ET DOCUMENTAIRES

Arnaud Nicolas, Garbin Laurent, *La France et les Français pendant la Seconde Guerre mondiale*, CRDP de Besançon, SCEREN, Hachette éducations, 2005, 3 DVD, 150 mn.

Autant-Lara Claude, *La traversée de Paris*, 1956, René Château, 1990, 80 mn.

Clouzot Henri-Georges, *Le corbeau*, 1943, Studiocanal, 2008, 92 mn.

Necek Barbara, *Paris, l'Occupation vécue par les Allemands*, Patrick Spica production, 2015, 97 mn.

Ophüls Marcel, *Le chagrin et la pitié. Chronique d'une ville française sous l'Occupation*, 1969, Le Cinéma du *Monde*, 2001, 251 mn.

# Index des personnes citées


**B**

Bataille Georges : 25, 26, 28, 29

Bonneville M. : 245

Bousquet René : 21, 114, 132, 137, 370

Bouy Charles : 370, 372, 373, 375, 376

**C**

Camus André : 272-273

Camus Camille : 271, 273

Chery Auguste : 180

Churchill Winston : 230, 251

Claudel André : 260

Courrier Charles : 114, 139, 271

**D**

Darlan François : 76, 109, 114, 234, 239, 351, 352, 354

Dieudonné Robert : 135, 137, 138, 139, 141

Doriot Jacques : 250, 251, 254, 347, 353, 361

Dramard Louis : 130, 182

**F**

Fleury Marcel (évêque) : 78, 123, 130

Foucault Michel : 15, 26, 59, 426

Fourrier René : 120, 139-141

François (m$^{lle}$) : 265

François-Brajon Maurice : 67, 181, 182, 185

Frankz Françoise : 164-165

Freud Sigmund : 18, 25

**G**

Gaillot Marcel : 271, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 381, 387, 414, 420

Gaulle (de) Charles : 20, 73, 78, 80, 228-230, 232, 234, 235, 243, 261, 262, 351, 353, 355, 366, 421

Gauthier Alfred : 265

Giraud Henri (général) : 73, 240, 243, 244

Goering Hermann : 129, 235

Grandval Gilbert : 87, 265, 267, 420

Guéhenno Jean : 50, 54, 90, 423

**H**

Haguenauer Paul : 146, 160, 161

Hitler Adolf : 31, 77, 90, 97, 230, 232-235, 352

Hobam Nicolas : 186, 262-265, 374, 420

Huck Heinrich : 129, 131, 136

**I**

Ingrand Jean-Pierre : 33, 106, 111, 125, 195

**J**

Jaillon Émile : 236, 251, 252, 253

Jean-Faure André : 109, 112, 120, 121, 123, 136, 403

**K**

Karas Joseph : 98-101

Krogh von : 79, 91, 92, 129, 139, 381

**L**

Lalouel (professeur) : 233, 251, 347

Laval Pierre : 21, 72, 111, 119, 121, 123, 138, 182, 231-234, 248, 253, 352, 353, 356, 365

Leroy Marcel : 237, 374

Lunot René (brigadier) : 264-265

**M**

Mansuy René (abbé) : 264

Marche (docteur) : 198

Marie Pierre : 373-375, 378, 381, 387, 414

Marin Louis : 121-123

Martin Adrienne : 340-342

Mouilleron Gabriel : 273, 298

**N**

Nordon Gustave : 151, 160-162

**P**

Perrin Marcel : 263-264

Pétain Philippe : 8, 21, 22, 64, 71-73, 76, 120-128, 140, 141, 184, 186, 231-234, 239, 240, 245, 246, 248, 253, 262, 350-357, 365, 366, 381, 384-386, 423, 424

Petitjean Georges : 43, 44, 51-54, 62, 63, 65, 66, 77-80, 85, 89, 90, 160, 231, 233, 248, 272, 343-362, 387, 412, 420

Philipps Franz : 182
Polimann (chanoine) : 248, 251

Protche Raymond : 109, 114, 118, 133, 135, 137, 138, 182, 403

**Q**

Quenet Maurice : 154, 376, 377, 421

**R**

Roller docteur : 92, 113, 131

Rothe colonel : 50, 97

**S**

Schmiling (commandeur) : 133, 192

Schmitt Camille : 84, 110, 113, 124, 163, 249, 294

Schmidt Jean : 109, 111, 119-121, 123, 129, 133, 186, 418

Senn (recteur) : 49, 247

Simon Marcel : 190, 256, 268-271, 274

Stülpnagel Otto (*MBF*) : 90, 380

**T**

Thouron Charles : 370, 373, 376, 377, 414

**V**

Valentin François : 121-123, 248

Véchambre (Picard) Jacqueline : 6, 10, 13, 51, 86, 89, 90, 125, 228, 363-367

Vidal René (colonel Gérard) : 138, 271, 274

Vigneron Édouard : 369-373, 376-381, 387, 414

**W**

Werth Léon : 43, 50, 52, 388, 426

# État des sources consultées

**Archives municipales de Nancy (AMN)**

Les archives municipales de la ville de Nancy situées au 3 de la rue Henri Bazin possèdent un fonds de documents intéressant principalement la vie municipale durant la guerre 1939-1945. C'est au niveau de l'organisation économique, de la vie sociale, de la gestion urbaine au quotidien, ainsi que des affaires culturelles qu'elles offrent le plus d'intérêt. En dépit, de lacunes dans le suivi des décisions politiques des édiles et de leurs relations avec les autorités de tutelle ou l'occupant, elles sont indispensables dans la compréhension du fonctionnement de la police avant l'étatisation de 1941. C'est grâce à la sous-série homogène 1 I 121 à 129 que nous avons ainsi pu constituer la base de données statistiques à l'origine de la recherche.
À noter que les Archives municipales conservent le journal de Georges Petitjean (sous-série 353 Z), document de première main d'une exceptionnelle richesse pour comprendre le vécu des contemporains durant la période d'Occupation.

Série D. Conseil municipal

- Sous-série 2 D – Administration générale de la commune

| | |
|---|---|
| 2 D 50 | Arrêtés du maire et correspondance |

Série F. Population, économie sociale, statistique

- Sous-série 1 F - Population

| | |
|---|---|
| 1 F 2726 | Statistiques de la population |
| 1 F 2730 | Recensements (rupture de 1936 à 1954) |

- Sous-série 4 F – Subsistances

| | |
|---|---|
| 4 F 58 | Infractions halles et marchés 1942-1949 |
| 4 F 138 | Infractions marché aux bestiaux |
| 4 F 183 | Infractions marché couvert |
| 4 F 190 | Infractions marché Mengin |
| 4 F 231 | Jardins ouvriers |

- Sous-série 7 F - Travail

| | |
|---|---|
| 7 F 32 ; 73 à 74 | Chômage |

Série H. Affaires militaires

- Sous-série 4 H – Mesures d'exception et faits de guerre

| | |
|---|---|
| 4 H 589 | Statistiques de population 1941-1945 |
| 4 H 641 | Sauf-conduits, circulation |
| 4 H 693 | Vie municipale pendant la guerre |
| 4 H 697 | Étrangers |
| 4 H 699 | Relations avec la Feldkommandantur |
| 4 H 703 à 704 | Rapports au maire et préfets |
| 4 H 711 | Serment de fidélité |
| 4 H 771 | Mesures d'évacuation |
| 4 H 859 | Réquisitions et plaintes diverses |

| | |
|---|---|
| 4 H 864 | Reconstruction |
| 4 H 933 | Libération de Nancy |

Série I. Police, hygiène publique, justice

- Sous-série 1 I – Police locale, rapports journaliers, fêtes et cérémonies

| | |
|---|---|
| 1 I 3 | Étatisation de la police |
| 1 I 6 | Personnel de police |
| 1 I 121 à 129 ; 245 | Rapports de police |
| 1 I 361 | Fêtes et cérémonies 1944 |

- Sous-série 2 I – Police générale

| | |
|---|---|
| 2 I 222 à 223 | Demande de renseignements sur les étrangers |
| 2 I 81 ; 88 | Réunions publiques |

- Sous-série 3 I – Justice

| | |
|---|---|
| 3 I 21 ; 24 | Institutions judiciaires |

Série Q. Assistance et prévoyance

- Sous-série 1 Q – Bureau de bienfaisance, secours d'urgence

| | |
|---|---|
| 1 Q 40 | Statistiques de bienfaisance |

Série R. Instruction publique, sciences, lettres et arts

- Sous-série 2 R – Sciences, lettres et arts

| | |
|---|---|
| 2 R 53 | Musée des Beaux-Arts |
| 2 R 146 à 150 | Théâtre municipal |
| 2 R 195 | Radiodiffusion |

Série Z. Fonds extraordinaires

- 353 Z – Fonds Georges Petitjean (1925 – 1956)

Série BA. Bibliothèque administrative

- Sous-série 1 BA – Ouvrages administratifs

| | |
|---|---|
| 1 BA 14/25 | Annuaire de Meurthe-et-Moselle 1942 |
| 1 BA 160/4 à 12 | Recueils des actes administratifs de la Préfecture |
| 1 BA 337/64 | Annuaire de statistique et démographie |

Série Fi. Documents figurés

- Sous-série 1 Fi – Cartes et plans

| | |
|---|---|
| 1 Fi 1582 | Plan de Nancy (XX$^{e}$ siècle) |
| 1 Fi 1588 | Nouveau plan de Nancy et ses environs (XX$^{e}$ siècle) |
| 1 Fi 1590 | Plan de la ville de Nancy ; dispersion de la population : parcs d'automobiles (1939) |

**Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM)**

Les documents contemporains postérieurs au 10 juillet 1940 conservés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 1 rue de la Monnaie, sont en cours de reclassement. Si le détail des fonds n'est pas encore inventorié dans son intégralité (la sous-série CAB par exemple), il est indispensable d'explorer les archives de la Préfecture régionale et des services qui en dépendent pour avoir un regard élargi sur la réalité politique de Nancy et sa région de 1940 à 1944. Tout particulièrement, les fonds permettent de comprendre le rôle central du préfet régional comme interface entre les pouvoirs de proximité et la double souveraineté concurrente de l'État français et de l'occupant.
On peut cependant déplorer l'absence de sources relatives aux policiers du Bureau des étrangers qui ont saboté la rafle du 19 juillet 1942, ainsi que la destruction de documents ordonnée par le préfet Jean-Faure en 1944.

Série J. Archives d'origine privée

- Sous série 50 J – archives de l'évêché de Nancy et du Grand Séminaire de l'Asnée

| | |
|---|---|
| 50 J 1/55 | Évêché ; guerre 1939 – 1945 |

Série W. Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940

| | |
|---|---|
| 34 W 11 ; 16 | Contrôle économique |
| 102 W 1 | Service régional de Police judiciaire ; dossiers individuels de communistes |
| 102 W 6 | Service régional de Police judiciaire ; dossiers individuels de réfractaires |
| 102 W 3 à 32 | Service régional de Police judiciaire ; dossiers individuels |
| 102 W 33 | Service régional de Police judiciaire ; rapports échangés entre l'Intendance de police et les autorités allemandes |
| 102 W 42 | Service régional de Police judiciaire ; service d'achat allemand |
| 102 W 45 ; 67 à 77 | Service régional de Police judiciaire ; crimes de guerre |
| 927 W 64 à 66 | Centre de séjour surveillé d'Écrouves ; Internement |
| 1405 W 99 | Statistiques judiciaires 1940 |
| 1405 W 100 | Statistiques judiciaires 1941 |
| 1405 W 101 | Statistiques judiciaires 1942 |
| 1405 W 102 | Statistiques judiciaires 1943 |
| 1405 W 103 | Statistiques judiciaires 1944 |
| 1447 W 9 ; 18 ;19 | Cour de justice |
| 2101 W 9 : 10 : 13 ; 17 ; 19 | Sections spéciales |
| 2041 W 1 | Déportés résistants |
| W 43/20 | Lutte contre le terrorisme |
| W 76/10 | Prostitution |
| W 84/13 | Étrangers |
| W 1094/ 3 et 4 | Médailles de la résistance |
| W 927/1 | Arrestations, fusillés |
| W 927/ 2 | Communistes internés |
| W 927/ 4 | Arrestations |
| W 927/7 à 19 | Arrestations par les Allemands ; demandes d'intervention |
| W 941/3 | Contrôle technique, esprit public |
| W 1059/7 | Dossiers des préfets régionaux Jean Schmidt et André Jean-Faure |

| | |
|---|---|
| W 1059/8 et 9 | Administration générale |
| W 1059/15 et 16 | Organisation de la police |
| WM 294 | Réfractaires |
| WM 299 | Épuration de la Préfecture |
| WM 306 | Prostitution |
| WM 311 | Préfecture régionale |
| WM 321 | Lutte contre le terrorisme |
| WM 324 | Répression de la résistance |
| WM 325 à 328 ; 333 | Répression du communisme |
| WM 334 | Répression du gaullisme |
| WM 335 ; 338 ; 339 | Persécution des juifs |
| WM 340 ; 341 | Franc-maçonnerie |
| WM 351 | Intendance régionale de police |
| WM 384 | Rapport du secrétaire d'État à l'Intérieur Jean-Pierre Ingrand |
| WM 388 | Rapports du délégué régional à l'information (mai 1940-juin 1944) |
| WM 402 | Rapports du commissariat de police |
| WM 404 | Rapports du maire à la Feldkommandantur |
| WM 463 | Occupation : arrestations, exécutions |
| WM 465 | Réquisitions |
| WM 471 | Questions scolaires |
| WM 472 | Armée allemande |
| WM 480 | Cour de justice de Meurthe-et-Moselle |
| WM 481 ; 482 | Relations avec les Allemands ; victimes des Allemands |
| WM 484 | Internements ; détenus politiques |
| WM 485 | Aryanisation |
| WM 1161 | Affaires culturelles |
| WM 1170 | Personnel administratif |
| WM 1518 | Situation générale 1944-45 |
| WM 1519 ; 1520 | Victimes des Allemands : crimes de guerre |
| WM 1525 | Actes de résistance ; aide à la résistance |
| WM 1531 | Relations avec la Feldkommandantur ; statistiques |

Série BA. Bibliothèque administrative

| | |
|---|---|
| BA 7 | Annuaire de Meurthe-et-Moselle 1940-1941 |

## La transgression dans les années noires : Nancy 1940-1944

Résumé

Si la transgression se rencontre dans l'historiographie, elle n'a cependant jamais donné lieu à une véritable théorisation. C'est l'objet de cette thèse d'en dresser une définition qui en fait la contestation d'une loi en appui sur une volonté, la conscience d'une possible sanction, la projection d'un au-delà normatif et une capacité de nuisance contre l'autorité. La validité du concept a été éprouvée en le confrontant aux rapports de police quotidiens rédigés dans le Nancy occupé de 1940 à 1944. L'objectif est d'étudier comment la transgression se transforme en un phénomène d'envergure au point d'apparaitre comme une nouvelle normalité. Dans un premier temps, l'analyse des conditions de la déviance dresse l'état des lieux d'une société provinciale en temps de guerre et les mutations physiques et humaines du territoire urbain. Les champs de la transgression dévoilent, ensuite, le caractère protéiforme de la désobéissance au niveau politique, des opinions, de la violence, de l'économie, des mœurs, des mobilités, des identités et des attitudes. On y croise à la fois les phénomènes de collaboration, de Résistance, de déportation, les comportements journaliers de survie aussi bien que les imaginaires et les représentations. Enfin, l'analyse approche le transgresseur à hauteur d'homme pour dresser une sociologie du crime, construire le portrait-type du déviant et approcher des figures singulières de résistants, de Justes, ou de conformiste critique. Au final, les 1550 jours d'occupation plongent Nancy dans un hors-temps où l'« a-normal » est la règle. L'angle de la transgression permet de comprendre les stratégies mises en œuvre par le corps social pour tenter de s'y adapter.

**Mots-clés** : Nancy – 1940-1944 – Occupation – transgression – déviance – loi – autorité – répression – police – Résistance – déportation – Allemands – société – histoire quantitative

## Transgression in the dark years in 1940-1944 Nancy.

Abstract

Although transgression has already been dealt with in historiography, its theorising has never been fully and thoroughly achieved. This thesis aimt at providing a definition that will be read as the result of a law-challenging will combined with the awareness of looming threats, the ability to build up strategy beyond a normative framework together with the ability to undermine existing power. The concept has been tested and validated through 1940-1944 daily police reports that were written in then German-occupied Nancy. The aim is to study how transgression becomes and overwhelming phenomenon so that it almost looks like conventional normality. First, the study of the way deviance was implemented gives us information about war-time provincial society and about physical changes in urban landscape. Transgression thus reveals its multifaceted aspects in political disobedience, opinions, violence, economics, morals, transport, identity and behaviour. There we'll follow the markers of collaboration with the nazis, resistance, deportation, survival behaviour as well as psyche and mental representations. Last the transgressor will be analysed on a human scale in order to build up a sociology of crime, draw up the typical profile of deviant people and make you closer to notable figures of resistants fighters, those entitled « Righteous among the nations » and meet conventional yet critical citizens. Those 1550 days in German-occupied Nancy give the opportunity to steep yourself into times when ab-normality was the rule. The view through the prism of transgression should allow us to better understand the strategies implemented by society to fit with the situation.

**Keywords** : **Mots-clés** : Nancy – 1940-1944 – Occupation – transgression – deviance – law – authority – repression – police – Resistance – deportation – Germans – society – statistical history